

MÉMOIRES  
DE L'ACADÉMIE  
DE NIMES



VII<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I. — Année 1878.



NIMES  
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET & C<sup>e</sup>  
12 — RUE PRADIER — 12

1879

Per 80  
10 199



---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Allocution prononcée, à la séance publique du 21 mai 1878, par M <i>Fern. Verdier</i> , président.....	v
Rapport sur le Concours de Poésie de 1878 ( <i>la Statue de Jean Reboul</i> ), par M. <i>Iréné Ginoux</i> , membre-résidant.....	XXI
De la Mode, discours prononcé à la séance publique, par M. <i>Er- nest Roussel</i> , membre-résidant .....	XXXI

---

### ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

Encore le pied gaulois. — Restitution d'une inscription antique du Musée de Nîmes, par M. <i>Aug. Aurès</i> , membre-résidant....	1
Notes archéologiques — Découvertes faites à Nîmes pendant l'an- née 1878, par M. <i>Albin Michel</i> , membre-résidant.....	31
Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône, d'après les notes et la collection d' <i>Emilien Dumas</i> , de Som- mière, par M. <i>A. Lombard-Dumas</i> , membre non-résidant....	39
Le Collège de Nîmes, par M. l'abbé <i>P. Azais</i> , membre honoraire.	133

### LITTÉRATURE.

Leçons et remarques sur le texte de divers auteurs, par Reynhold Dezeimeris. — Compte rendu par M. <i>Ch. Liotard</i> , membre-ré- sidant .....	257
Sur l'institution et les publications de la Société de « la Diana », par <i>le même</i> .....	265
Le Moine de Montaudou, par M. <i>Ernest Sabatier</i> , membre-ré- sidant .....	277
Une note de Raynouard adressée à l'Académie du Gard, par <i>le même</i> .....	303

POÉSIE.

	Pages.
Lou Lou et la Cigogno, fable imitée de la Fontaine, par M. <i>Ant.-Hipp. Bigot</i> , membre-résidant.....	311
Les Chants du foyer domestique, par M. <i>P.-E. Delépine</i> , membre-résidant.....	315

PHILOSOPHIE.

A propos de l'ouvrage de M. Gaston Boissier. « La religion romaine, d'Auguste aux Antonins », par M. <i>Eug. Bolze</i> , membre-résidant.....	319
---	-----

MÉDECINE.

Les Chirurgiens d'autrefois à Nîmes. — Etude historique d'après des documents inédits, par le docteur <i>Albert Puech</i> , membre-résidant.....	345
--	-----

---

Résultat du Concours de Poésie de 1877.....	495
Concours proposés pour les années 1879 et 1880.....	496
Résumé des Observations météorologiques faites à l'Ecole Normale de Nîmes pendant l'année 1878.	
Liste des ouvrages offerts en hommage à l'Académie de Nîmes, pendant l'année 1878.....	497
Liste des Sociétés correspondantes.....	499
Tableau nominatif des membres de l'Académie de Nîmes.....	507
Table des matières.....	515
Publications de l'Académie de Nîmes.....	517

---

# ALLOCUTION

PRONONCÉE PAR

**M. F. VERDIER**

président de l'Académie de Nîmes,

à la séance publique du 21 mai 1878

---



MESDAMES ET MESSIEURS ,

Après une longue interruption, l'Académie reprend ses usages traditionnels. Ce fut une sombre année que celle où, la dernière fois, nous étions réunis comme aujourd'hui. A quelques jours de la séance publique où nous célébrions ensemble cette fête de la paix, une guerre effroyable s'abattait sur notre malheureuse patrie, et la couvrait de ruines et de deuil. La plaie a vivement saigné, et nos cœurs ne sont pas encore entièrement remis de leur douloureuse émotion. Mais la France est vaillante et forte. Dans une digne et muette résignation, elle travaille, et, comme on l'a dit d'une autre nation, également éprouvée par le malheur, elle se recueille, et prépare l'avenir avec confiance. Et maintenant que, après bien des périls et des difficultés, sous un gouvernement réparateur et libre, la vie purement intellectuelle a recouvré ses droits et tout son essor, sans arrière-pensée, sans les tristes préoccupations qui nous ont si longtemps opprimés, nous revenons aux traditions du passé, et nous inaugurons à nouveau ces solennités, qui sont entre vous et l'Académie comme un trait d'union plus étroite et plus intime. Aussi n'est-ce pas sans une douce satisfaction que

nous nous trouvons, dans cette enceinte, en face d'un auditoire aussi nombreux que choisi. Votre présence empressée, attentive, est une marque certaine de l'intérêt que vous prenez à nos labeurs, et de l'estime que vous inspire notre Compagnie. Au milieu de l'influence toujours grandissante des Académies, constatée chaque année à la séance générale des Sociétés savantes, à la Sorbonne, l'Académie de Nîmes a su se créer une position honorable entre toutes, et vous avez applaudi aux succès qu'elle a obtenus, aux témoignages flatteurs dont elle a été l'objet. Cet hommage rendu à nos efforts ne sera point perdu, et nous excitera à mériter de plus en plus les suffrages du monde éclairé et savant, ainsi que la sympathie de la cité et du pays.

Huit années se sont écoulées depuis notre dernière réunion publique. Vous n'attendrez pas de moi que je vous fasse un exposé, même succinct, de nos travaux, pendant cette période si involontairement prolongée. Ce serait dépasser les limites dans lesquelles je dois me renfermer. Je me bornerai à vous renvoyer aux huit volumes de *Mémoires* que nous avons publiés, et à vous indiquer les réformes opérées au sein de l'Académie. Je vous dirai ensuite les hautes manifestations qui ont diverses fois accueilli les études et les ouvrages de plusieurs de ses membres.

En 1871, les statuts et le règlement de l'Académie ont été de nouveau rédigés et amendés. Des améliorations ont été apportées à son régime intérieur, pour rendre plus facile la tâche qu'elle s'est imposée. Dans la même année, le 11 décembre, par un décret du Président de la République, elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique. Vous n'êtes pas sans comprendre l'intérêt qui s'attache à cette reconnaissance. Indépendamment de ce qu'elle est une preuve de son importance, elle offre à notre Compagnie des avantages précieux. Désormais, l'Académie, revêtue d'une personnalité morale, est

capable de posséder, de recevoir des donations ou des legs, d'agir, et d'exercer ses droits. C'est à ce titre qu'elle a pu naguère recueillir un legs considérable, dû à la générosité de l'un de ses membres, M. Maumenet. Cette magnifique libéralité lui ouvre des horizons nouveaux. Elle emploiera les revenus mis à sa disposition, selon le vœu du donateur, à faciliter l'instruction secondaire ou supérieure des jeunes gens et des jeunes filles dénués de fortune, sans distinction d'origine et de religion. Ce sera pour notre société un puissant levier, un heureux instrument, qui lui permettra d'encourager et de répandre le goût des études scientifiques et littéraires, et de contribuer, dans une plus grande proportion et d'une manière plus efficace, au progrès moral et intellectuel, aussi bien de nos contemporains que des générations futures.

Notre organisation vient d'être également modifiée à un autre point de vue. Par un décret, en date du 22 février 1878, nous avons été autorisés à échanger notre nom d'Académie du Gard contre celui d'Académie de Nîmes. En revenant à une tradition qui nous était chère, nous avons voulu nous relier plus complètement à un passé qui n'est pas sans honneur, et rappeler en même temps nos origines. Permettez-moi de vous les faire connaître. Ceux d'entre vous qui ne font pas partie de notre société n'apprendront pas sans intérêt les différentes phases de son histoire. Comme l'Académie française, à laquelle elle sera plus tard affiliée, l'Académie de Nîmes fut d'abord une réunion libre de beaux esprits, de lettrés, de savants, qu'attirait le culte des lettres et des sciences, et que charmait la recherche en commun du beau, du bon, du vrai. C'était autour du marquis de Péraud, brave militaire et littérateur distingué, que s'était groupé le cercle d'érudits qui inaugura à Nîmes l'étude des monuments antiques, et propagea le goût des arts, de la poésie et des investigations scientifiques. Cette association ne tarda pas à être saluée par la voix publique du titre d'Académie.

Ce fut alors qu'au mois d'août 1682, par des lettres-patentes enregistrées au Parlement de Toulouse, le roi Louis XIV, non seulement la déclara Académie Royale de Nîmes, mais encore lui concéda les honneurs, privilèges et libertés de l'Académie française. L'association se composait alors de vingt-six membres résidant à Nîmes. Elle eut pour premier chef et protecteur Jean-Jacques Séguier de la Veyrière (1). En 1687, l'illustre Fléchier, en remplaçant ce prélat sur le siège épiscopal, lui succéda comme président et protecteur de l'Académie, après en avoir réuni les débris dispersés par la révocation de l'édit de Nantes (2). Ce fut grâce à son amicale intervention, qu'un honneur insigne fut conféré à l'Académie de Nîmes. Sur sa proposition, l'Académie française, dont il était l'un des membres les plus influents, l'admit dans son alliance. Ses registres, à la date du 2 octobre 1692, mentionnent en termes élogieux cette réception, en ajoutant, comme sanction du haut témoignage d'estime accordé à notre société, « que les députés qu'elle enverra pour assister à » ses séances seront assis au bout de la table, et qu'ils » seront reçus à l'entrée de la première salle où l'Académie s'assemble, et reconduits par ceux de Messieurs » qu'aura commis M. le directeur ». En 1695, l'un de ses délégués, M. Joseph de la Baume, député des États de Languedoc, y siégea avec le cérémonial indiqué, et complimenta l'Académie. Pendant plus de cent ans, notre Compagnie, sous le nom d'Académie de Nîmes,

(1) Séguier de la Veyrière appartenait à la famille du chancelier de ce nom. Il n'était pas parent de Jean-François Séguier l'antiquaire, élu en 1751 membre de l'Académie, et dont M. Aurès vient de retrouver le diplôme.

(2) *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6<sup>e</sup> série, t. 3, mars-avril 1876, p. 243, note 2. — Aug. Silvy, conseiller d'État, *Revue des Sociétés savantes*, 1<sup>re</sup> série, t. 1<sup>er</sup>, p. 206. *Des Sociétés savantes du Languedoc*, Académie de Nîmes.

illustrée non-seulement par cette consécration , mais encore par la valeur de ses travaux, ainsi que par le nombre et l'autorité des hommes célèbres qu'elle compta dans son sein ou parmi ses correspondants, continua son œuvre, en se livrant à l'étude de l'histoire, et spécialement des beaux monuments de l'antiquité , à la discussion des problèmes les plus sérieux, à la culture des lettres, de la poésie et des sciences.

Mais en 1793, à cette époque terrible de nos annales où se sont accomplis tant de faits tristes ou grands, bien des erreurs furent commises. L'une des plus saillantes, dont on ne s'explique ni le but ni la portée, si ce n'est peut-être par un esprit de nivellement et de défiance poussé jusqu'à l'excès, fut la suppression, par le décret du 8 août, de toutes les sociétés savantes. L'Académie de Nîmes n'exista plus.

Mais cet état de choses ne pouvait durer. Au sortir de la tourmente révolutionnaire, quand la France commença à respirer, partout reparut le besoin inné de la culture des lettres et des choses de l'esprit. Les Académies se réveillèrent du sommeil auquel elles avaient été condamnées pendant plusieurs années. Ce mouvement se fit bientôt sentir à Nîmes. L'Académie se reconstitua en l'an ix, comme société libre des sciences et des arts, sous le titre de Lycée du Gard. Cette dénomination étrange ne tarda pas à être échangée pour celle d'Académie du Gard, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. On est heureux de constater que l'arrêté préfectoral du 25 thermidor, an ix, approuvé le 24 fructidor par le ministre Chaptal, rappelle que l'Académie de Nîmes est une des plus anciennes de l'Europe, et que sa restauration importait éminemment au pays. Depuis cette époque, pendant un laps de 75 ans, elle a poursuivi ses travaux sous le nom d'Académie du Gard, et elle s'est fait apprécier du public érudit et lettré. Elle a été couronnée à la réunion générale des Sociétés savantes à la Sorbonne. Néanmoins, l'Aca-

démie a pensé, sans rien renier de la période d'années qu'elle vient de traverser, qu'elle devait se rattacher plus intimément, et d'une façon plus directe, à son glorieux passé, et renouer la chaîne d'une tradition si malheureusement interrompue. C'est pour cela qu'elle a repris son ancien titre d'Académie de Nîmes, et consacré ainsi une existence féconde et deux fois séculaire.

Pendant ces dernières années, de nombreuses distinctions honorifiques sont venues jeter un nouveau lustre sur notre Société. En 1868, l'un de ses membres était couronné par l'Académie de législation de Toulouse. Le mémoire qu'il présenta sur le sujet mis au concours fut classé au premier rang, et récompensé par une médaille d'or. Mais son plus beau triomphe est celui dont les honneurs lui furent accordés, il y a deux ans, au nom du ministre de l'Instruction publique, en présence des délégués de toutes les Sociétés savantes de France, et fut solennellement attesté par le secrétaire de la section d'archéologie. C'est, en effet, pour ses travaux archéologiques, que l'Académie a remporté le prix de mille francs, qui lui fut décerné, le 22 avril 1876, à la Sorbonne. Je ne puis résister au désir de citer les paroles si gracieuses que le rapporteur adressa dans cette circonstance à notre Compagnie: « On s'attarderait volontiers, disait-il, à retracer » le passé glorieux de l'Académie du Gard; mais le présent » nous réclame, et nous avons à faire apprécier l'importance des services que l'Académie du Gard rend actuellement à l'archéologie. Ces services sont considérables, » et cependant cette Compagnie se compose seulement de » soixante membres, parmi lesquels figurent des poètes, » des naturalistes, des historiens, des mathématiciens, » et elle ne dispose pas d'autant de ressources que celles » qui peuvent compter leurs adhérents par centaines. » N'importe, le zèle supplée à tout, et l'Académie du » Gard a rendu à l'archéologie autant de bons offices

» que telles sociétés plus nombreuses et plus riches » (1).

Voilà, certes, un bien précieux hommage rendu à notre Société. Mais c'est un devoir et un plaisir pour nous de reporter sur les membres qui nous ont valu cet honneur tout le mérite et tout l'éclat d'une pareille distinction. Ce sont MM. Aurès, E. Germer-Durand et Révoil, dont je me plais à proclamer le nom dans cette enceinte, persuadé que vous vous associerez à une ovation si justement acquise. La présence parmi nous de nos trois éminents archéologues nous donne la certitude que leur active collaboration vaudra à notre Société de nouvelles palmes, dignes de celles qu'elle a déjà recueillies, et dont elle a le droit d'être si fière.

M. E. Germer-Durand avait déjà, obtenu en 1868, une médaille d'or pour son *Dictionnaire topographique du département du Gard*. A cela vint s'ajouter, deux ans plus tard, sur la seule initiative du Ministre de l'Instruction publique, une récompense d'autant plus flatteuse qu'elle ne fut pas recherchée.

Le 2 juillet 1870, le prix de 1000 fr., institué par décret du 30 mars 1869 dans chaque ressort académique, a été décerné à M. Aurès au concours de Montpellier, pour son *Étude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes* (2).

Il y a quelques mois à peine, dans la séance publique tenue à l'Institut le 2 août 1877, l'Académie française, par l'organe de son rapporteur, M. Camille Doucet, a couronné M. Charles Lenthéric, l'un des nôtres aussi, pour son beau livre, *les Villes mortes du golfe de Lyon*. Œuvre à la fois d'un géologue, d'un artiste et d'un lettré, le livre de M. Lenthéric nous transporte d'abord sur les rivages historiques de la vieille Méditerranée, et nous

(1) Rapport de M. Chabouillet, *Revue des Sociétés savantes des départements*, 6<sup>e</sup> série, t. 3, mars-avril 1876.

(2) *Mémoires de l'Académie du Gard*, Vol. 1869-1870, p. 105.

fait connaître les changements profonds que, dans le cours des siècles, son littoral a subis. Où s'élevaient aujourd'hui des villes intérieures, florissaient autrefois de puissantes villes maritimes ; les dépôts accumulés par le passage éternel du Rhône ont formé des marais là où jadis la navigation était des plus actives. M. Lenthéric ne se borne pas à nous raconter l'histoire de la nature, il aborde aussi l'histoire des villes et des hommes. Dans ces lieux célèbres, devenus des déserts et des lagunes, le lecteur, guidé par lui, se promène, comme dans un cimetière, avec recueillement, avec émotion, se heurtant à chaque pas contre les souvenirs les plus doux, les plus pieux, les plus populaires de nos légendes et de notre histoire. Le livre se termine par des considérations savantes, dans lesquelles l'auteur démontre avec autorité qu'il serait possible de rendre tant de marais productifs, en y faisant des reboisements considérables. Son œuvre ainsi se complète : agréable et intéressante, elle est instructive et utile. Ce compte rendu si élogieux, que j'emprunte à l'élégant rapport présenté à l'Académie française, dans sa séance publique du mois d'août dernier, ne vous laissera pas indifférents. Vous applaudirez comme nous au succès de l'auteur, et désirerez faire une connaissance plus intime avec l'œuvre si remarquable de notre jeune et savant confrère.

M. Lenthéric a publié, depuis lors, un second livre, intitulé : *La Grèce et l'Orient en Provence*. Nous espérons que cette dernière œuvre poursuivra une carrière aussi brillante que celle de son aînée.

M. Germer-Durand a encore reçu un témoignage nouveau de l'importance qu'ont, aux yeux des juges compétents, ses études archéologiques. L'Institut (section des inscriptions et belles-lettres) a accordé une mention honorable au Cartulaire du chapitre de l'église Cathédrale de Nîmes, de 876-1156, qu'il a récemment publié.

J'ajoute enfin qu'il y a peu de jours, au mois de janvier

de cette année, un autre de nos collègues, M. A. Puech, ce digne émule des Fontaine et des Pleindoux, a également obtenu de l'Académie des sciences une mention honorable pour son mémoire intitulé : *Sur la répétition des accouchements multiples chez les femmes de Nîmes.*

Vous le voyez, nos travaux n'ont pas été stériles. Non-seulement ils ont acquis à notre société une place élevée dans l'estime du monde savant, mais ils ont encore et surtout rendu à la science des services signalés. Noblesse oblige, a-t-on dit. Soyez convaincus que l'Académie saura maintenir à la même hauteur la situation qu'elle s'est faite, et perpétuer les traditions d'un passé utile et glorieux, en contribuant sans cesse à l'avancement scientifique et littéraire.

L'Académie n'est pas seulement une association d'érudits, de lettrés et de savants, c'est aussi une famille unie par les liens de la confraternité la plus sincère et la plus cordiale. Aussi, l'une de ses plus touchantes traditions veut que la mémoire des amis que nous avons perdus soit rappelée à nos souvenirs, et soit honorée. C'est là un pieux devoir, à la fois triste et doux, qu'il me reste à remplir.

Depuis notre dernière réunion publique, plusieurs années ont disparu ; aussi nos pertes ont été grandes, et elle est bien longue la liste de ceux que nous pleurons.

M. de La Farelle, dont l'un des membres de notre Compagnie a raconté la vie si remplie, les travaux si remarquables, le caractère si bienveillant, si aimable, a été atteint le premier. Obligé par la maladie de se séparer prématurément de nous, il a été suivi dans sa retraite, et plus tard, après sa mort, non-seulement par les regrets de tous ses collègues, mais encore par ceux de la cité tout entière.

M. Emile Causse, vice-président du tribunal, qu'un double lien avait rattaché à l'Académie, s'était fait connaître et apprécier par ses lectures variées, où les questions littéraires, philosophiques, archéologiques, et parfois même agronomiques, étaient traitées avec talent. Il a surtout excellé dans un genre spécial. Tout le monde se rappelle, en effet, ces nouvelles si intéressantes qui, à elles seules, eussent suffi pour le classer parmi les érudits et les littérateurs distingués.

M. Deloche nous fut enlevé, au moment où il paraissait encore destiné à passer de longs jours au milieu de nous, et à continuer les études scientifiques auxquelles il s'adonnait avec une vraie passion. Succesivement professeur éminent, proviseur du lycée de Nîmes, recteur de l'Académie d'Avignon, et enfin inspecteur d'Académie, dans ces diverses fonctions, il rendit de longs et honorables services à l'Université, et sut gagner la faveur de tous par son caractère, son amour du travail, son dévouement au bien public. Depuis 1837, il appartenait à l'Académie, et en était l'un des membres les plus assidus. Collaborateur plein de zèle et de savoir, il a doté nos annales de nombreux mémoires, dont la lecture nous a vivement intéressés. La biographie de ce confrère regretté a été retracée avec un accent ému par M. Azais, dont il ne fut pas seulement le collègue, mais encore l'ami le plus dévoué. Il l'a écrite avec son cœur; aussi nous fait-il partager son émotion, lorsqu'il nous révèle les grandes qualités de l'âme et de l'intelligence qui distinguaient M. Deloche, et fait passer sous nos yeux les mérites de cette existence, vouée tout entière au culte de la science et du devoir.

Quand M. L. Maurin fut frappé par la mort, il avait été contraint, depuis plusieurs années, par une maladie cruelle, de s'éloigner de nous et de ne plus assister à nos séances ordinaires, qu'il avait si souvent charmées par son esprit et son excellent cœur. Mais les liens qui l'unis-

saient à l'Académie ne furent pas entièrement rompus. Comme membre honoraire, il entretenait ses relations avec nous par l'envoi des produits de la muse poétique qu'il cultivait, en même temps que ses fleurs, avec tant d'amour. Vous avez tous connu l'austère et savant magistrat, le littérateur au goût exquis, l'ami fidèle et dévoué, le philosophe, le poète. L'épître charmante dédiée à M. Liquier, son contemporain, le plus ancien et le plus intime de ses amis, épître qui fut en quelque sorte le dernier adieu qu'il adressa à l'Académie, est encore présente à vos souvenirs. C'est ainsi que dans sa retraite, où nos regrets l'ont accompagné, il sut adoucir les souffrances auxquelles il était condamné, et se préparer, en fortifiant son âme chrétienne, à subir avec une sereine résignation l'épreuve suprême qu'il attendait depuis longtemps.

M. le premier président G. de Labaume présidait notre dernière séance publique. C'était le 28 mai 1870. Personne alors ne pouvait prévoir les épouvantables catastrophes qui allaient bientôt écraser notre infortuné pays. Nul n'aurait pu avoir une pareille pensée en entendant son allocution, où respirait le calme, la confiance. Il nous conviait au travail, le travail paisible des champs. Il nous vantait les charmes et l'utilité de l'agriculture, cette science trop longtemps dédaignée, dont il avait fait l'une de ses préoccupations principales, et à l'amélioration de laquelle il appliquait tout son zèle, ainsi que les facultés si rares de l'esprit et du cœur qui lui étaient échues en partage. Aucun de vous n'a oublié cette intelligence vive et sagace, remarquable autant par la spontanéité que par la justesse de ses perceptions, et qui sut allier la gravité du magistrat, du savant, avec la finesse du littérateur, la bonté et la grâce de l'homme du monde.

M. Pagniol, quand nous l'avons perdu, avait parcouru une existence aussi pleine d'années que de travaux. Il eut le bonheur de la terminer à Nîmes, qui fut pour lui comme sa ville natale, après y avoir rempli avec distinction les

différentes fonctions qui lui furent confiées. Il reste encore plus d'un témoin qui pourrait nous rappeler les bienfaits de son professorat, la supériorité de son enseignement dans la chaire de mathématiques et de physique qu'il a successivement occupée. Nommé plus tard dans l'administration académique, il sacrifia avant l'heure une carrière qui s'ouvrait brillante devant lui, plutôt que d'abandonner cette cité à laquelle il était si attaché. Il se voua alors tout entier à son pays d'adoption, poursuivit ses études au sein de notre Compagnie, et s'appliqua surtout au côté pratique et utile de la science, vers lequel le portaient ses goûts et son affection pour ses concitoyens.

M. Léon Blanchard, l'un des plus jeunes de l'Académie, a suivi de près son beau-père dans la tombe, et son séjour parmi nous a été bien rapide. Nommé le 27 janvier 1872, il succombait le 17 avril 1873. Avant comme après sa réception, il mit au jour des essais historiques d'un mérite incontestable et pleins de promesses pour l'avenir. Aussi nos regrets ont été vifs, car elles étaient grandes, les espérances que ces heureux commencements avaient données. Il aurait assurément réalisé les hautes destinées auxquelles il semblait réservé, et de plus en plus honoré la Compagnie à laquelle il appartenait, ainsi que la cité qui l'avait vu naître, si une fin prématurée ne l'eût ravi à sa famille, à l'affection de ses collègues, à la magistrature dont il était l'un des membres les plus distingués.

M. Ernest Rédarès était à la tête de notre barreau qui compte, nous pouvons le dire avec un juste orgueil, parmi les mieux réputés de la France. Nous l'avons tous vu à la barre. Avec quelle vigueur, quelle logique, il développait les moyens à l'aide desquels il essayait de faire triompher la cause qu'il défendait. L'élégance dans la parole, la pureté de l'expression, la clarté, la force dans la discussion, étaient chez lui des qualités de premier ordre. C'était un maître dans toute l'acception du mot. Quelle vivacité, quel coup d'œil, quel à-propos, et en même

temps quelle énergie dans l'attaque comme dans la réplique. On trouvait en lui le *vir dicendi peritus* aussi bien que le *justum ac tenacem* glorifié par Horace. Mais ce n'était pas seulement à l'audience que notre confrère brillait du plus vif éclat. Jurisconsulte hors ligne, homme de travail obstiné, il mettait constamment en pratique cette maxime si connue, que nous devrions tous ne jamais perdre de vue : *Labor omnia vincit improbus*. Aussi avait-il acquis une profonde connaissance des affaires ; sa réputation s'étendait au loin, et la confiance qu'il inspirait n'avait pas de bornes. Cette ardeur à l'étude, cette fièvre de la plaidoirie et des choses litigieuses l'absorbait à un tel point, qu'il ne pouvait appliquer les facultés éminentes de son esprit qu'à de trop rares intervalles aux travaux académiques. Cependant il trouva le temps de s'occuper des intérêts de la Compagnie, et, comme secrétaire adjoint, il nous a rendu des services. Nul doute que, si la mort ne l'eût frappé trop tôt, s'il eût pu, comme il en manifestait quelquefois l'intention, abandonner cette robe qu'il chérissait, il nous eût consacré la meilleure part de ses loisirs, et nos Mémoires se seraient souvent enrichis de ses œuvres.

M. Maumenet, dont je vous ai déjà entretenus, était un homme appliqué, sérieux, entraîné vers les sciences exactes, d'un caractère doux, affable, sympathique. Nommé le 22 juin 1873, il nous fut enlevé un an après, à un âge peu avancé, dans les premiers jours de juillet de l'année 1874. Il a marqué sa courte station dans notre Compagnie par l'un de ces actes de bienfaisance qui, en montrant à quel point son attachement pour elle était profond, nous a révélé tout ce que son âme renfermait d'amour pour le culte du beau et du bon. Ce généreux et libéral confrère n'a pas emporté seulement nos regrets ; il s'est acquis, par sa munificence, la reconnaissance éternelle de l'Académie, ainsi que celle de tous les amis des lettres et de la science.

M. de Clausonne est un de ces hommes qui ne disparaissent pas sans faire un vide immense partout où ils ont laissé des traces de leur passage. Il appartenait à une famille qui, depuis de longues années, tant par la fortune que par l'honorabilité, les services rendus, le culte des lettres et des arts, jouissait d'une situation considérable dans la cité. Il y avait puisé des traditions d'honneur et de science qui devaient nécessairement influencer sur son éducation, et le préparer aux dignités et aux hautes fonctions dont il fut plus tard investi, ainsi qu'aux études littéraires et scientifiques dans lesquelles il marqua bientôt sa place. Vous savez tous ce que fut ce magistrat austère et de vieille roche, cet académicien si zélé, si assidu, ce que fut cette âme loyale, honnête, aussi simple que bienveillante. Nous tous qui l'avons vu de près, nous avons pu apprécier ce qu'elle renfermait de noblesse, d'élévation, et de bonté. Pendant plusieurs années, il fut notre secrétaire-perpétuel. Il fallait voir la régularité, le tact, avec lesquels il remplissait cette charge délicate ; la suite, l'activité, qu'il imprimait aux travaux de l'Académie, et en même temps sa douceur, son aménité dans ses rapports avec ses collègues. Aussi la perte que nous avons subie a-t-elle été doublement regrettable. L'un de nous, M. Viguié, est chargé de rappeler à nos souvenirs cette existence si pleine et si digne, et nous dira tout à l'heure les vertus et les mérites du magistrat, de l'académicien, de l'homme privé, du père de famille. Mais il n'était pas possible au président de l'Académie, au milieu de cette funèbre et affligeante nomenclature, de passer sous silence le nom de M. de Clausonne, et de ne pas rendre un premier hommage à une mémoire si vénérée.

Le deuil le plus récent que nous portons est celui de M. le premier président E. Teulon. Dès longtemps il était notre doyen ; il appartenait à l'Académie depuis 1821. Il a eu la bonne fortune d'être le plus ancien de la Compagnie, et cependant de survivre à tous les collègues que

nous avons perdus. Jusqu'à son dernier jour, il a conservé la plénitude et la vivacité de son intelligence, et il n'a cessé d'aimer et de cultiver la haute littérature grecque et latine. Nous nous souvenons tous de ses lectures si attrayantes, et des traductions si fidèles et si élégantes des grands poètes de l'antiquité, pour lesquels il avait une véritable prédilection. Dans les diverses phases de sa longue carrière, magistrat, homme politique, littérateur, partout il a laissé d'ineffaçables souvenirs. Je n'essaierai pas, néanmoins, pour faire éclater ses mérites, de vous retracer son histoire. Elle dépasserait les bornes d'une simple allocution. Ce serait, d'un autre côté, méconnaître les dernières volontés que, dans sa rare modestie, il a formellement exprimées.

J'ai fini, Mesdames et Messieurs. Mon dernier mot sera une parole de remerciement pour le public d'élite qui a bien voulu honorer de sa présence notre réunion. Ce concours empressé nous est un sûr garant, non-seulement de l'intérêt qui s'attache à notre Société, mais encore des progrès considérables que le goût des lettres et des arts fait tous les jours dans notre cité. Je salue surtout avec bonheur les dames, qui se sont rendues si nombreuses à notre appel. Pour les femmes aussi, les produits de l'intelligence, du savoir, ont un vif attrait. Elles ont à cœur de démontrer, une fois de plus, combien notre grand poète comique était dans l'erreur et les méconnaissait, quand il rapetissait leur capacité jusqu'au point de ne les croire aptes qu'aux soins matériels du ménage. Nous sommes déjà loin de l'époque où l'on a pu émettre une pareille hérésie à l'encontre du sexe aimable, qui fait l'ornement de toutes nos fêtes. La femme, depuis longtemps, s'est élevée bien haut dans l'estime publique. Elle occupe déjà un rang distingué dans notre société moderne, et elle est de plus en plus destinée à y jouer un

rôle supérieur. Continuez donc à vous intéresser aux choses de l'esprit, cultivez les lettres et les arts, instruisez-vous ; et alors, tout en pratiquant les graves devoirs qui vous sont imposés, vous contribuerez à former ces fortes générations qui font la grandeur des nations. Vous aurez ainsi utilement servi votre pays, et vous serez l'un des instruments les plus actifs de son relèvement, but suprême auquel nous aspirons, et que nous devons tous poursuivre avec une persévérante ardeur.

---

# RAPPORT

FAIT A

L'ACADÉMIE DE NIMES,

sur le *Concours de poésie ouvert par elle en 1877,*  
*fermé le 30 janvier 1878;*

par **M. Irénée GINOUX,**

membre-résident.

---

## I.

La Commission nommée par l'Académie, pour examiner le mérite des pièces envoyées à son Concours de poésie, et pour en opérer le classement, m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur : je ne suis donc que l'interprète de son opinion.

Tout d'abord, nous avons été unanimes à regretter que la moisson ne fût pas plus abondante et meilleure, et pour arriver à cette conclusion, qu'il n'y avait pas lieu, cette année, de décerner le prix.

A quoi faut-il attribuer cette stérilité ? Certes, pas au sujet lui-même ! Lequel pouvait, en effet, mieux prêter à l'inspiration que celui que l'Académie avait choisi ? *La statue de Reboul !* Reboul, dont Lamartine a dit : « On sentait que cet homme avait fréquenté les souvenirs vivants de Rome, et que son âme était une pierre détachée de ces monuments où il avait grandi : un lierre ou un laurier sauvage du pont du Gard ou des Arènes, âme libre, cœur simple et pur, comme il en faudrait tant au

peuple, pour lui faire conserver et honorer la liberté qu'il a conquise, et qu'il perdra, s'il ne sait ni la modérer par la justice, ni la sanctifier par la vertu ».

A l'époque où parurent, dans les *Harmonies poétiques*, les vers qui étaient adressés à Reboul, « le Génie dans l'obscurité », on disait : Ainsi que Phidias avait inscrit le nom d'un de ses disciples sur le petit doigt de son Jupiter, ainsi Lamartine vient de faire pour Reboul ; et personne ne songeait alors que ses concitoyens décerneraient à notre poète les honneurs d'une statue de marbre, ornement et gloire de notre cité.

Lorsqu'une des plus belles odes de Pindare est consacrée au lutteur Ergotèle, vainqueur deux fois dans chacun des quatre jeux ; lorsque le poète grec trouva qu'il était de toute justice qu'on élevât à Ergotèle une statue admirable, un bronze éternel, quel poète moderne pourrait faiblir au souffle inspirateur, quand il s'agit de la statue de Reboul, l'ouvrier poète, un rude lutteur, celui-là, et des bras et de la pensée. Non, l'Académie n'a pas à regretter le choix de son sujet.

Quelques membres de votre Commission ont pensé qu'il vaudrait mieux peut-être laisser aux concurrents une entière liberté à cet égard. Telles ne sont point les traditions de notre Académie, qui sont, d'ailleurs, celles de l'Académie française. Sans doute, le sujet qui vient à l'idée du poète lui-même doit avoir plus d'originalité qu'un sujet de commande, et doit faire entrer en lice un plus grand nombre de concurrents ; mais ce n'est pas encore la véritable cause de la décadence de la poésie.

A ceux qui répondraient que Platon bannissait la poésie de sa république, qu'elle se serait elle-même exilée de la nôtre, nous répondrions : Pourriez-vous nous dire où elle s'est réfugiée ? Est-ce chez nos voisins d'outre-Rhin ou d'outre-Manche ? Est-ce au-delà des Alpes ou des Pyrénées ?

Non, partout le poème est négligé, l'idylle incomprise,

la chanson dédaignée, la tragédie morte ; la satire elle-même, qui semblerait pouvoir se donner tant de prise, dort comme d'un sommeil léthargique. On dirait que la politique a envahi tout l'intérêt, toute la passion, toute la curiosité qui nous restait.

## II.

Après ces conversations générales, qui sont les préludes de toutes les commissions, dans lesquelles chacun de nous apportait le tribut de ses réflexions personnelles, nées de la lecture qu'il venait de faire des pièces envoyées au concours, nous avons dû procéder ensemble à leur dépouillement et à leur classement.

Dix pièces de poésie ont été adressées, soit à notre président, soit à notre secrétaire-perpétuel. Nous les avons d'abord cotées de 1 à 10, sans autre préoccupation que d'épingler à chacune la lettre d'envoi et l'épigraphe adoptée par l'auteur.

Cinq seulement supportent très bien la lecture jusqu'au bout, et nous avons été d'accord, sans esprit de classification, que c'était :

Le n° 5, ayant pour épigraphe : « La seule poésie qui vivra est celle de l'âme » ;

Le n° 7, dont l'épigraphe est : « Anacréon n'a laissé qu'une page, qui flotte encor sur l'abîme des temps » ;

Le n° 8, qui a adopté celle-ci : « Conquérir l'amour de ses concitoyens, c'est la plus désirable, la plus pure des gloires » ;

Le n° 9, qui s'est borné à inscrire, en tête de sa pièce et sur le pli cacheté de son nom, ces seuls mots : *Sub tuum præsidium*, précédés d'une croix ;

Enfin le n° 10, qui a emprunté à Châteaubriand cette pensée : « Pour qui aspire à l'immortalité, c'est une grande avance que d'être chrétien ».

Il n'y a pas eu d'hésitation pour placer en première

ligne le n° 9 « *Sub tuum præsidium* » surmonté d'une croix. Si tout n'y est pas également suivi, s'il y a des inégalités dans la composition, quelques incorrections dans le style, le plan est bien conçu, le cadre parfaitement adapté au sujet, les transitions bien ménagées. Nous pourrions citer quelques passages qui ne dépareraient pas les recueils de nos maîtres en poésie, par la vigueur du ton et quelquefois par la hauteur de la pensée.

L'auteur chante le chrétien, le poète, le citoyen ; son début est sur le mode du *Semper ego taceam* de Juvénal, du *facit indignatio versum*.

J'ai vu fumer l'encens devant des dieux infâmes,  
J'ai vu combler d'honneurs ceux qui perdaient les âmes ;  
Les plus vils scélérats, les plus grands imposteurs  
Possédaient leurs autels et leurs adorateurs.  
Pour en ceindre leur front, on tressait des couronnes,  
Puis dans l'or et l'ivoire on préparait des trônes.  
Dans le marbre on taillait d'orgueilleux piédestaux  
Pour y mettre de Dieu les superbes rivaux ;  
La foule se pressait près des autels du vice,  
Et des peuples entiers offraient leur sacrifice !

Ces vers ne vous paraîtront-ils pas bien martelés ? On ne leur reprochera pas surtout de manquer du souffle qui naît de la passion, sans laquelle il n'y a pas de poésie. Le contraste arrive naturellement :

.....O gloire !  
On se souvient encor des hommes vertueux.

Si notre commission n'a pas été d'avis de lui décerner le prix, c'est que le style lui a paru présenter des inégalités qui déparent la pièce.

\* \* \*

Il s'est produit quelque dissentiment au sein de la Commission, à propos du classement à donner aux numéros 8 et 10 ; mais comme le nom des auteurs doit demeurer inconnu, qu'il n'y a pas de récompense à leur

décerner, que notre mission se borne à des encouragements sympathiques et chaleureux, il importait peu à notre Commission de se prononcer sur le classement. Il nous suffira de vous dire que celui qui a emprunté à Pascal cette belle pensée : « Conquérir l'amour de ses concitoyens, c'est la plus désirable de toutes les gloires », n'est pas novice dans l'art d'écrire en vers, et certainement il n'en est pas à son premier essai. Il a dû connaître Reboul ; car, en parlant de la statue, il nous dit en style familier ;

Vous qui l'avez connu, voyez comme c'est lui !

et plus loin :

Vous, trop jeunes encor pour savoir son visage,  
Bosc ici vous en donne une fidèle image.

Le reproche que l'on peut faire à sa poésie provient peut-être de l'intimité qui a pu exister entre lui et Reboul ; il a parlé de l'homme beaucoup plus que du poète. Le vers est facile, mais sa pièce manque un peu de cet élan que semblait promettre le début :

Pour les frapper du sceau de l'immortalité,  
Pour que toujours le peuple en pût lire l'histoire,  
Pour exciter leurs fils à briguer même gloire,  
De ses grands citoyens la sage antiquité  
Dressait les monuments sur les places publiques.  
Saluant chaque jour ces augustes reliques,  
Les proclamant d'honneur dans les fêtes civiques,  
Ce peuple grandissait pour la prospérité.

Ce début semblait promettre plus de lyrisme, et le sujet le comportait. Le reproche que l'on peut adresser à l'auteur, c'est d'y avoir fait défaut. Mais le portrait de l'homme est bien crayonné. Aurait-il craint de blesser la modestie de Reboul en lui donnant un costume dont celui-ci n'aurait pas voulu pour sa taille ? On pourrait le croire en lisant la strophe suivante. Après avoir dit de Bosc :

Certes, s'il l'eût voulu, son habile ciseau  
Pouvait, en lui cherchant plus magistrale pose,  
Au poète nimois faire une apothéose ;  
Mais le vrai l'a séduit, et le vrai seul est beau

le poète ajoute :

Il faut sur les grandes figures,  
• Qu'on lègue à la postérité,  
Il faut que les races futures  
Puissent lire la vérité.  
En Reboul, dont la modestie  
A l'éclat s'est toujours ravie,  
C'est la noble simplicité.

Oui, voilà bien l'homme, s'est dit la Commission chargée de juger la pièce ; mais ce n'est pas seulement à celui-là qu'a été élevé le monument.

\* \* \*

L'auteur de la pièce n° 10, qui a pour épigraphe : « Pour qui aspire à l'immortalité », est peut-être tombé dans un excès contraire ; le lyrisme a un écueil qu'il faut savoir éviter : le sublime est voisin du ridicule.

Certes sa pièce est bien encadrée, correctement écrite et bien pensée ; elle est dans le ton que comportait le sujet du concours.

Le rythme en est varié ; il prend, suivant l'occasion la note de l'ode ou de l'épître : mais que l'auteur, s'il doit nous lire, nous permette de lui demander de supprimer de son poème, un peu long peut-être, une strophe qui manque complètement son effet, ou tout au moins d'en remplacer ce passage : Entrez, entrez ! !

On pourrait trouver que la description de la fête y prend un peu trop de place ; qu'on a fait (pardon de l'expression) plus de frais pour le cadre que pour le portrait. Mais on ne peut qu'éprouver du plaisir à lire des vers comme ceux qu'il consacre à la description de la Fontaine, autrefois promenade favorite de Reboul, aujourd'hui asile de sa statue.

Ah ! c'est qu'au pied de la montagne,  
Piédestal de notre Tour-Magne,  
Se trouve un séjour enchanteur,  
Sentiers fleuris, bois séducteur,  
Ombrages si chers au poète,  
Remplis de calme et de retraite,  
Murmure cadencé des vents  
Perdus dans ces bosquets mouvants,  
Oiseaux qui peuplent les grands arbres,  
Débris sacrés et pieux marbres,

.....  
O toi, merveilleuse Fontaine..... etc.  
.....

L'auteur, vous le voyez, cherche à donner la raison qui fit adopter à l'édilité nimoise l'emplacement de la Fontaine pour y ériger la statue de Reboul.

C'est, en effet, la vérité ; n'est-elle pas bien amenée et bien dite ?

\* \* \*

La pièce cotée n° 7, dans laquelle l'auteur a pris pour épigraphe ces deux vers de Casimir Delavigne :

Anacréon n'a laissé qu'une page,  
Qui flotte encor sur l'abîme des temps,

arrive en quatrième ligne.

Elle aurait obtenu une meilleure place, si, comme quelques-uns d'entre nous en ont émis l'opinion, on avait laissé au poète le choix de son sujet, et toute liberté.

La composition n'est ici qu'une revue des divers genres de poésie ancienne et moderne, revue dans laquelle Reboul arrive comme une espèce d'épisode dans un poème.

Les vers y sont faciles et charmants ; les débuts de Reboul dans la poésie méritent d'être cités.

Au début de sa carrière,  
Quelques heureux confidentes  
Entraient seuls au sanctuaire,  
Où s'élaboraient ses chants ;

Mais en vain leur voix discrète  
S'efforçait d'être muette,  
.....  
Puis, dans leurs douces agapes,  
Quelques sympathiques voix,  
Quand on eut rougi les nappes,  
Entonnèrent à la fois  
Des refrains de chansonnette  
Où l'on vit que le poète  
Savait mêler tour à tour  
Au grain de mélancolie  
Quelque joyeuse saillie  
Visant la gloire et l'amour.

C'est à propos de ces débuts, que l'auteur rappelle une épître adressée à Reboul, dans laquelle on lui reprochait d'avoir déserté la muse populaire, qui, selon l'écrivain, rentrait mieux dans les cordes de sa lyre.

Seulement, nous devons ici rectifier une erreur qu'il commet ; ce n'est pas le poète Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, mais Altaroche, qui avait écrit à Reboul.

Tout le monde connaît la réponse de notre poète nimois, dont la finale était :

Souviens-toi du ciel, ô ma lyre,  
Car c'est du ciel que tu descends.

\* \* \*

J'arrive à la pièce n° 5, qui a paru mériter quelque attention.

Elle débute par le réveil de la poésie, après l'épopée du premier empire ; c'est par là que nous finirons notre rapport, dont la conclusion est amenée par la pièce elle-même.

La poésie est-elle morte, et faut-il que nous renoncions à la classer dans les sujets de nos concours, qui alternent annuellement, comme vous le savez, entre les sciences, l'histoire et la poésie ? Non, la poésie ne meurt pas, elle sommeille quelquefois ; mais il reste dans l'âme

des étincelles destinées plus tard à produire de splendides foyers de lumière.

Nous n'en voulons d'autres preuves que les quelques strophes que nous avons signalées. Si nous n'avons pas cru que l'ensemble d'aucune des pièces reçues méritât que le prix leur fût décerné; si quelques chutes dans les détails de la composition nous ont empêché de tresser une couronne, même au plus méritant, nous avons été heureux de constater que le souffle inspirateur n'avait pas disparu. A tout autre point de vue, notre époque, par rapport à la poésie, pourrait être comparée à celle du premier empire.

Qui se souvient aujourd'hui des Arnault, des Baour-Lormian, des Luce de Lancival? C'est qu'ils sont venus dans un temps où, comme l'a dit Châteaubriand, la France n'était plus qu'un soldat. On avait le temps de faire de grandes choses, on n'avait pas le temps de les chanter. On le prit plus tard, lorsqu'on ne fut plus assourdi par le bruit des trompettes et des tambours, enivré par la fumée de la poudre, quand la poésie cessa d'être le canon.

Alors Casimir Delavigne nous donna ses *Messéniennes*; alors arriva le chantre immortel des *Méditations poétiques*, alors parut ce « sublime enfant » qui, à peine échappé des bancs de l'école, nous donna les *Orientales* et les *Feuilles d'automne*; alors l'Angleterre nous envoya lord Byron, et l'Allemagne Goethe et Schiller, qu'elles avaient gardés jusque là, qui étaient restés presque inaperçus, et que nous lûmes avec avidité. Qui peut dire quel sera l'avenir de la poésie, quand les travaux d'incubation, dont le monde entier paraît se préoccuper, lui auront laissé le loisir et le calme dont elle a besoin ?

---

# DE LA MODE ;

PAR

**M. Ernest ROUSSEL,**

membre résidant

---

MESDAMES,

Car c'est surtout à vous que je m'adresse, après tant de choses sérieuses et excellentes qui viennent d'être dites à cette place, il est de toute justice qu'une part spéciale vous soit faite dans la solennité académique de ce jour, embellie de votre gracieuse présence.

En acceptant l'invitation de l'Académie de Nîmes, vous nous avez témoigné que vous n'êtes ni indifférentes, ni étrangères aux études élevées. Nous avons à cœur de vous remercier et de délasser un instant votre attention en l'occupant, au milieu de cette séance, d'un sujet moins grave. Pour ce rôle, plus modeste mais non sans péril, la Compagnie n'avait que l'embarras du choix : elle a prouvé, en me désignant, que les plus doctes Académies ne sont pas infaillibles.

Pour vous dédommager, autant qu'il dépend de moi, de l'insuffisance de l'orateur, je me propose de traiter un sujet qui vous agréera, j'aime à le croire, et j'espère acquérir quelque droit à votre indulgence en vous entretenant — pour parler un langage académique — d'une divinité vieille comme le monde, dont les autels n'ont

jamais été ébranlés, et à laquelle même les plus austères sont contraintes de sacrifier, — de la Mode.

Un de nos ancêtres académiques, M. Bérard, membre de l'Académie de Nîmes en 1755, a eu la même idée, il y a cent vingt-trois ans deux mois. Le 13 mars 1755, il lisait, en séance publique peut-être, devant la Compagnie dont nous venons de reprendre le nom, un « poème en vers alexandrins sur l'empire de la Mode ».

Cette curieuse pièce m'a été signalée dans nos archives par notre éminent secrétaire-perpétuel. Mon siège était fait, le jour où j'ai pu lire les vers de mon lointain devancier ; néanmoins j'aurais été heureux de vous en citer quelques-uns, pour vous donner une idée de ce qu'on disait de la Mode, il y a plus d'un siècle, à l'Académie de Nîmes. Mais je me suis aperçu, en parcourant ce spirituel poème, que les académiciens nîmois d'il y a cent ans étaient restés un peu trop gaulois pour un auditoire du dix-neuvième siècle.

Vous voudrez donc bien me croire sur parole, quand je vous dirai que nos arrière-grand'mères, s'il faut s'en rapporter à M. Bérard, usaient d'étranges procédés pour forcer leurs maris à les « mettre à la mode ».

La Mode ! Essayer d'emprisonner cette divinité si mobile et si capricieuse dans les limites d'une définition, ce serait tenter d'arrêter au passage et de fixer ce rayon lumineux que Virgile nous peint s'élançant sur les colonnades, glissant sur les lambris, s'élevant jusqu'au faite de l'édifice, échappant à l'œil qui peut à peine le suivre.

La Mode, ce sera, si vous voulez, la partie mobile des mœurs ; moi, j'aime mieux vous dire : la Mode, c'est la Mode. Les usages naissent des besoins ; les mœurs sont le résultat des habitudes sociales, politiques, religieuses, qui régissent les peuples ; mais la mode tient à des nuances plus subtiles, et son origine se laisse moins aisément deviner. Elle jaillit des caprices d'un goût qui n'est pas toujours pur ; elle règne en souveraine chez les

nations privilégiées où l'on sent palpiter la vie sociale ; elle dédaigne ces peuples immobiles sur lesquels le temps semble dormir, ces régions de l'Asie où l'on ne vit plus que de souvenirs et de sensuelles voluptés, où le passé décide toujours du présent, où rien ne change, ni dans les mœurs ni dans les idées, où le même principe d'immobilité conserve, au même titre que le costume des ancêtres, les habitudes farouches de la tyrannie, l'oisiveté, la crédulité, l'ignorance.

Ces vieilles civilisations de l'Orient, à jamais accroupies sur les ruines du passé, rappellent les pyramides. Elles conservent des cadavres embaumés. Et pourtant, à leur aurore, la Mode, reine depuis longtemps détrônée, les a tenues assujetties à son sceptre. L'Orient connut la Mode et ses futiles exigences ; si je n'éprouvais quelque scrupule à faire intervenir l'Écriture dans un sujet si profane, j'en trouverais facilement la preuve en feuilletant le Livre sacré ; je me contenterai de rappeler ces vers présents à toutes les mémoires, où l'on fait allusion aux jeunes sujettes d'Assuérus, lesquelles ;

.....pour se parer de superbes atours,  
Des plus adroites mains empruntaient le secours ;

et ce passage si souvent cité du plus harmonieux de nos tragiques, où il est question d'un des artifices de la Mode, qui n'est point encore démodé depuis la reine Athalie, huit cents ans avant notre ère :

Même elle avait encor cet éclat emprunté,  
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,  
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Mais vous ne vous croiriez pas, Mesdames, au sein d'une Académie, de l'Académie de Nîmes surtout, où l'archéologie classique est si fort en honneur, si les Grecs et les Romains ne se mettaient quelque peu de la partie. Rassurez-vous : je serai sobre de détails. Pour l'honneur

de l'adage : « Rien de nouveau sous le soleil », j'emprunterai seulement à Xénophon (1) un renseignement relatif aux belles dames d'Athènes : elles se teignaient les sourcils en noir et s'appliquaient sur le visage une couche de blanc de céruse avec de fortes teintes de rouge. Elles répandaient aussi sur leur chevelure couronnée de fleurs une poudre de couleur jaune. Enfin, plus de 2000 ans avant l'apparition des « galoches », et 2200 ans avant certaines bottines à talons inquiétants, les trop courtes beautés d'Athènes avaient déjà songé à s'exhausser sur des patins.

De la Mode chez les Romaines, vos ancêtres, que pourrais-je dire dans notre ville qui ne fût un lieu commun rebattu ? Qu'oserais-je hasarder devant mes savants confrères ? Ils ont appris, en étudiant notre sol antique, tout ce que pouvait savoir la plus mondaine des matrones ; et ces détails de la toilette des patriciennes, ils les connaissent mieux que les articles de la modiste dont, en époux bien appris, ils soldent docilement la facture.

Une seule particularité, pour rappeler que la Mode a de tout temps exercé la plus bizarre tyrannie :

Les Athéniennes, avons-nous dit, devaient avoir, pour être à la mode, les sourcils noirs et les cheveux jaunes. Le suprême bon ton exigeait, à Rome, que l'on eût les cheveux châtain-clair. Il n'était, aux bords du Tibre, fils ou fille de bonne mère qui ne s'en procurât de cette nuance, grâce à une pommade merveilleuse que l'on tirait, à grand frais, de la Germanie. Pour cette catégorie d'élégantes de second ordre, correspondant à celles qui portent aujourd'hui leurs gants nettoyés à la benzine, la Gaule, à ce que nous raconte le poète Martial (2), fournissait une composition analogue de qualité inférieure.

(1) Xénophon, *Mémor.* Liv. V.

(2) Martial, XIV, 26 ; VIII, 20, 33.

Pour le cas où le châtain-clair reviendrait à la mode, je suis heureux, Mesdames, de pouvoir vous offrir la recette inoffensive de ce cosmétique renouvelé des Gaulois : de la moëlle de chèvre mêlée à de la cendre de bouleau. voilà tout le secret. Ceci, pour vous seules, Mesdames ; n'en dites rien aux Messieurs sérieux dont les tempes et les favoris subissent les premiers frimas.

Vous ne vous attendez pas à m'entendre faire l'histoire de la Mode en Europe depuis la chute de l'empire romain. Ses variations, en France seulement, suffiraient pendant des années à défrayer les loisirs d'une Académie. La France, vous le savez, a toujours été son domaine favori. Point de pays où l'on vive aussi vite. Une succession d'impressions rapides et légères, qui s'effaçaient mutuellement et régnaient tour à tour, un essaim de caprices et de fantaisies qui s'abattaient sur les esprits, voilà ce qui a causé parmi nous cette perpétuelle mobilité dans les habitudes sociales, ces variations de la Mode que l'Europe nous a toujours reprochées, sans jamais cesser de les imiter.

Quel bizarre et pittoresque défilé, de Philippe-le-Bel au Directoire ! D'abord se dresse sur la tête des dames, en forme de clocher, le gigantesque hennin ; un peu plus tard, il est indispensable, pour être à la mode, d'avoir de larges épaules, et les *maheutres* viennent au secours des tailles miguonnes, qui ont le malheur de rappeler un peu trop les épis grêles de Pharaon. Avec ces *maheutres* ou *mahoitres*, nous voyons poindre l'aurore de la crinoline.

En même temps, les souliers à la poulaine allongent leurs pointes démesurées, armées de becs métalliques, et ils acquièrent bientôt de telles dimensions qu'il devient nécessaire de les attacher au genou par des chaînettes d'or ou d'argent. Les robes se développent en queues traînantes qu'un délicieux petit page est chargé de soutenir ; puis, subitement raccourcies, elles livrent aux regards

indiscrets les trésors plastiques qu'on prenait naguère tant de peine à dissimuler.

Sous les Valois, hommes et femmes rivalisent de dévergondage dans leur mise et ailleurs. Henri III et ses mignons se font percer l'oreille pour y suspendre une perle. Henri IV et son ami Sully impriment aux vêtements un cachet plus sévère ; mais sous le roi vert-galant, il est pourtant du bel air à la cour de démener les bras en branlant la tête, en peignant sa moustache et ses cheveux. Les mémoires du temps nous ont conservé la liste assez originale des nuances à la mode. Nous y trouvons le bleu turquin, la feuille-morte, l'isabelle, le zinzolin, la triste-amie, le ventre-de-biche, l'espagnol-malade — un trait satirique contre le roi d'Espagne, protecteur de la Ligue — la face-grattée, le gris-souris, la fleur-mourante, et bien d'autres.

A l'occasion du mariage de Louis XIII avec une infante, les goûts espagnols nous envahissent ; et nous allons voir bientôt apparaître, avec l'immense perruque du Roi-Soleil, le costume brillant et grave que le plus majestueux de nos rois a porté avec tant de solennité.

Place aux ballons de la Régence ! C'est une mode anglo-allemande, que nos Françaises allègent et font tout aérienne. Largement évasé, le ballon donne aisance aux mouvements. Ses cercles de baleine, souples, infiniment minces, se prêtent en tout sens et reviennent d'eux-mêmes par leur propre élasticité. L'appareil, si léger, soulève. La femme va désormais comme ailée, oiseau qui pose à peine. Aux grandes, les ballons donnaient de la majesté, ils affinaient les grasses et les faisaient paraître minces.

Franchissons ces années, si peu nombreuses mais si remplies, si fécondes, qui séparent Louis XV du Directoire. Méfions-nous de la mode brutale qui place une canne plombée entre les mains des *Muscadins* ; ne rions pas surtout, crainte de malencontre, de leurs cheveux tressés

en cadettes, de leurs basques interminables, de la cravate monumentale qui protège leurs larynx efféminés, incapables de prononcer les *r*. Toute cette « jeunesse dorée » envahit les salons de M<sup>mes</sup> Tallien et de Beauharnais, où elle présente ses hommages aux élégantes déshabillées à la grecque. C'est elle qui va mettre à la mode les *bals des victimes*, les *saluts à la victime*, les *bonnets à l'humanité*, les *corsets à la justice*.

A la fin de cette rapide revue nationale, je vous demande, Mesdames, la permission de m'arrêter au seuil de l'époque actuelle. Je marcherais sur des charbons ardents, si j'avais l'audace de m'y aventurer, et vous me reprocheriez, non sans raison, de vouloir en remonter à mon curé. Il sera plus prudent de ma part de vous dire, pour en finir, que, grâce aux hardies explorations dans l'Afrique centrale des illustres voyageurs, qui ont tout affronté pour nous en révéler les mystères, nous savons aujourd'hui, à n'en pas douter, que l'empire de la Mode ne se borne pas aux régions civilisées. — Elle règne en souveraine sur ces peuplades qu'à bon droit nous appelons sauvages. Livingstone, Burton, Speke, Grant, Backer, Cameron, Stanley, nous ont édifiés à cet égard. C'est dans leurs journaux de voyage que j'ai appris que les dames de la tribu des Vouanyamouési, par exemple, partagent en grosses touffes l'épaisse et noire toison qui leur sert de chevelure, et qu'elles les bourrent de fibres d'écorce en guise de *crépé*. — Ce mot vous est peut-être connu, Mesdames? — Ces coiffures, paraît-il, exigent plusieurs jours de travail. Mais comme ces beautés intertropicales entendent bien l'économie du temps ! L'œuvre d'art une fois achevée, les voilà quittes des soins de leur chevelure pour six mois et plus !

Dans une autre région de l'Afrique centrale, l'Ouboudjoua, les dames de haut parage se font pratiquer à la lèvre supérieure une incision, qu'elles agrandissent peu à peu,

en y insérant d'abord de légères chevilles, puis des rondelles de bois ou de pierre, jusqu'à faire saillir la lèvre d'un pouce et demi à deux pouces. Après cet embellissement, elles peuvent à peine parler, ce qui, de leur part, me paraît un méritoire sacrifice ; mais elles rappellent de profil l'attendrissante silhouette de la sébile tendue à la charité du passant par le fidèle compagnon du clarinettiste aveugle. Un peu plus loin, aux alentours de ces lacs d'où s'élançent, à n'en plus douter, les ondes fécondantes de ce Nil, que les anciens croyaient descendu du ciel, la mode change. Ce n'est plus la lèvre supérieure, c'est le lobe de l'oreille qui s'agrandit sous les charges de plus en plus fortes d'anneaux de cuivre, de rouleaux de fil métallique qu'on lui impose, suivant les lois d'une coquette progression. Là se déposent tous les menus objets que l'on aime à avoir sous la main et que, naturellement, Mesdames, vous confiez à vos poches. Mais les Eves de ce paradis africain, si jalouses de la parure de leurs oreilles, se montrent pour le reste de plus facile composition : une couche de beurre, pas toujours frais, c'est le vêtement des jours ouvriers ; une onction d'huile de ricin, c'est la parure des fêtes carillonnées.

Après cette excursion dans les plus lointains et les plus primitifs domaines de la Mode, n'allez pas croire, Mesdames, que j'aie épuisé mon sujet : la Mode n'est pas seulement reine et arbitre suprême des parures et du costume ; son empire s'étend sur bien d'autres objets ; elle est le reflet des mœurs, reflet mobile, variable, toujours errant. Certaines productions de romanciers et de dramaturges célèbres n'ont-ils pas mis à la mode telle affection de l'âme, telle maladie du corps ?

Et, pour ne pas sortir du domaine de la maladie, la médecine elle-même, cette chose si grave, cette science si austère, n'a-t-elle pas subi, elle aussi, les fluctuations de la Mode ?

Aux yeux des grands seigneurs du XVII<sup>e</sup> siècle, pour un duc de Saint-Simon, par exemple, un médecin, quelque illustre qu'il fût, n'était jamais autre chose « qu'un homme habile dans son métier ». En ce siècle d'exquise urbanité pourtant, on disait « Daquin ou Guénaut » tout court. Un grand seigneur qui demandait sa guérison à un médecin croyait lui faire beaucoup d'honneur.

Les choses changèrent bien depuis. Il y eut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, tel moment où la médecine fit fureur, et devint affaire de mode et d'engouement. Les arts ayant cédé le pas à l'esprit positif et utilitaire, il fut de bon goût d'avoir quelqu'un avec qui l'on pût raisonner physiologie ou mécanique, et les belles dames eurent volontiers leur mathématicien et leur médecin, comme leurs grand-mères avaient eu leur poète et leur bel-esprit. Ce fut le temps où Vicq-d'Azyr partageait les travaux et la faveur mondaine des encyclopédistes.

Mais je me rappelle, fort à propos pour vous, que les longs discours ne sont plus à la mode, et je sens, à mon grand regret, qu'il est temps de se séparer d'un si aimable auditoire. Laissez-moi pourtant, avant de vous dire adieu ou plutôt au revoir, je l'espère, vous encourager à la résistance contre les censeurs de la Mode.

Je sais bien qu'il y a, de l'autre côté de la Manche, une école philosophique dont un des représentants les plus illustres, Herbert Spenser, prétend que la Mode ne sera plus un jour de mode, que la Mode passera. C'est sur le ridicule que l'on compte pour tuer la Mode. « Un changement est proche, écrivait en 1854 le philosophe original que je viens de nommer ; les signes ne manquent pas. Une armée de satiriques, Thackeray en tête, s'est employée, des années durant, à jeter le mépris sur nos fêtes mensongères, sur les folies de nos modes ; et, dans leurs moments de franchise, la plupart des hommes rient des

frivolités auxquelles ils se laissent prendre, eux et tout le monde (1) ».

Je professe pour les aspirations libérales de Spenser la plus sincère et la plus vive sympathie. Mais je me permets de croire qu'il va un peu vite en besogne, quand il nous prédit à courte échéance la chute de la Mode. Le ridicule, ajoutait-il, a toujours été un agent révolutionnaire. Ce qui est l'objet habituel des sarcasmes et des ricanements ne peut durer longtemps. Eh ! mon Dieu, depuis le prophète Jérémie, accablant de ses sarcasmes Jérusalem, qu'il personnifie, et qu'il accuse de se farder les yeux, quels ricanements et quels sarcasmes les moralistes de tous les temps n'ont-ils pas prodigués à la Mode ! Et toujours plus vivace et plus brillante, la mode du lendemain a jailli des cendres de la mode de la veille. Après tout, Spenser a peut-être raison. Un jour peut venir où la Mode partagera le sort des dogmes antiques, morts et enterrés. Les physiiciens nous racontent que notre globe va se refroidissant très insensiblement, Un jour il aura perdu toute sa chaleur, et alors... et alors, Mesdames, il y aura beau temps que nous n'y serons plus.

Vous me dispensez de conclure, n'est-ce pas ? J'en reviens donc à vous dire : Laissez les censeurs de la Mode prêcher dans le désert ; variez à l'infini vos charmants caprices ; inspirez-vous de vos devancières et tâchez de les surpasser ; ballonnez-vous comme sous la Régence, amincissez-vous comme au moyen âge, allongez vos jupes aux dépens du corsage, élevez le corsage au détriment de la jupe, vous ne réussirez jamais à déplaire, et je ne crois pas, en somme, que ce soit là votre ambition. Plus vous varierez vos élégantes fantaisies, plus nous vous aimerons. A quoi pensait donc ce morose célibataire qui avait nom La Bruyère, pour tancer la Mode d'un ton si rogue ?

(1) H. Spenser. *Les manières et la mode.*

En prélevant un impôt sur l'oisiveté, sur la richesse, la Mode fait vivre tout un monde d'ingénieux industriels, de laborieux ouvriers. Ces perpétuelles variations dans le costume, dans les équipages, dans les ameublements, dans les usages, font la richesse des nations ; elles préservent de la misère et du vice ceux qui travaillent pour réaliser les inspirations fantaisistes de la Mode.

Mesdames, il y a quelques années à peine, années sombres et douloureuses, dont il ne faut cependant pas craindre d'évoquer le souvenir, la France, terre classique de la Mode, arbitre des suprêmes élégances, reine de la pensée, fleur et couronne du monde, la France semblait frappée à mort. Et voilà que, sur le penchant de l'abîme, son puissant génie la relève ; de tous les points de l'univers les voies ferrées et les Océans lui apportent d'innombrables visiteurs ; c'est par centaines de mille qu'ils viennent tous les jours s'incliner devant les merveilles de notre exposition. Allons, en dépit de tant de fatalités conjurées, notre vieille, notre grande, notre chère France n'est point encore passée de mode !

Vive donc, vive à jamais notre France, et vive aussi la Mode !

Honnis soient les esprits chagrins qui voudraient la bannir de notre pauvre globe ! Tels du reste ont voulu se soustraire à ses traditions, que l'on trouve bientôt sur le chemin de la repentance. Nos séances publiques, par exemple, ont été longtemps à la mode. Peu s'en est fallu que notre Compagnie les ait laissé démoder.

Vous avez bien voulu aujourd'hui ne pas nous garder rancune, et, comme par le passé, nous apporter le plus précieux, le plus aimable encouragement. Merci, Mesdames, et qu'il nous soit permis d'espérer qu'en revenant tous les ans, à pareil jour, assister à la séance de l'Académie, vous ne ferez pas uniquement un sacrifice à la Mode.



# ENCORE LE PIED GAULOIS.

• ~~~~~

RESTITUTION

D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE

DU MUSÉE DE NIMES,

par M. Aug. AURÈS,

membre-résident.

---

Le musée de Nimes possède trois fragments d'inscription sur pierre dure, trouvés dans l'Amphithéâtre, à l'époque de son déblayement, et correspondant, tant par leur texte que par la forme élégante de leurs lettres, à la plus belle époque de l'art antique.

Ils sont figurés, en fac-simile, sous les nos 1, 2 et 3 de la planche mise en tête de cette note.

Le n° 1, qui contient le commencement de l'inscription, comme son encadrement le démontre, et dont toute la partie droite a été malheureusement enlevée par une cassure, porte, *sur une seule ligne*, trois lettres onciales

divisées par un point en deux groupes, de la manière suivante :

C · CA

Sur le n° 2, au contraire, il existe *deux lignes* dont la première répond très exactement, tant par la grandeur de ses lettres que par leur alignement, aux trois lettres du n° 1, et dont la seconde a ses caractères beaucoup plus petits.

On y lit :

VSTI · F

XYSTVM

Enfin, sur le n° 3, on trouve encore deux lignes qui sont placées dans le prolongement exact des lignes du n° 2, et qui en reproduisent très rigoureusement les hauteurs.

Elles portent :

NVS · COL ·

DAT

Ce dernier fragment, qui est brisé dans toute la hauteur de sa partie gauche, est régulièrement taillé à son extrémité droite ; au contraire, le fragment n° 2, régulièrement taillé à gauche, est brisé à droite.

M. Aubanel, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* (année 1810, page 392), et après lui M. Pelet, dans son *Catalogue du Musée de Nîmes* (édition de 1863, page 77, n° 80), ont proposé de compléter, de la manière suivante, l'inscription à laquelle ces fragments se rapportent :

C · CA[ESAR · AVG]VSTI · F[ · PATRO]NVS · COL · [NEM]  
XYSTVM [ · COL · ] DAT

Et, d'un autre côté, M. Herzog a donné la préférence, dans son *Histoire de la Gaule Narbonnaise* (Leipsick —

1864 — *Append. épigr.*, page 23, n° 96), à la restitution que voici, reproduite sur la fig. I de mon dessin.

C · GA[ ESAR · AVG] vsT<sup>r</sup>I · F[IL · COS · DESIG · PATRO]NVS · COL  
[ NEMAVSENSIS · ] XYSTVM[.....COL · ]DAT

Le sens général de ce nouveau texte est identique à celui qui précède, et doit être certainement accepté d'une manière définitive. Cependant, ainsi qu'on va le voir, aucune des deux solutions proposées par mes devanciers ne peut être considérée comme rigoureusement exacte.

D'une part, en effet, M. Herzog n'a pas tenu un compte suffisant d'un point qui existe incontestablement sur la pierre, à la fin du 3<sup>e</sup> fragment, après la syllabe COL, et qui suffit pour démontrer que cette syllabe n'était pas la dernière de la ligne, c'est-à-dire, en d'autres termes, que le nom des NEMAVSENSES était incontestablement placé à la fin de cette ligne, et non au commencement de la ligne suivante.

Mais quand on a ainsi rétabli les deux mots XYSTVM et DAT au commencement et à la fin de cette seconde ligne, il n'est pas difficile de comprendre que ces mots devaient se trouver également distants, l'un et l'autre, des deux bordures du cadre, de la manière indiquée sur la fig. II de mon dessin, et que, par conséquent, le nom des NEMAVSENSES ne pouvait être ni écrit en toutes lettres, comme M. Herzog le suppose, ni réduit à ses trois premières lettres, comme MM. Aubanel et Pelet l'admettent de préférence, et devait être gravé, au contraire, sous la forme NEMAVS, comme je l'ai supposé.

On peut faire remarquer aussi, à l'appui de ce système, qu'en écrivant, avec M. Herzog, les deux mots :

COL (onizæ) NEMAVSENSIS

l'un en abréviation et en grands caractères, et l'autre en toutes lettres et en petits caractères, cette solution,

très peu rationnelle en elle-même, présente en outre l'inconvénient de conduire à une faute de construction évidente, résultant de la nécessité où l'on est alors d'ajouter, à la fin de l'inscription, de la manière indiquée sur la fig. I de mon dessin, un trop petit morceau de pierre ayant seulement 6 ou 7 pouces de longueur, dans l'unique but de placer sur cette pierre la bordure du cadre et la fin de la lettre L, qui ne se trouve pas sur le fragment n° 3.

D'autre part, et pour ce qui concerne spécialement la première ligne, il est facile de voir que, si l'on se contente, avec MM. Aubanel et Pelet, d'intercaler les cinq lettres PATRO entre la lettre F et la lettre N, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> pierres deviennent alors, contrairement à toute vraisemblance, beaucoup plus petites que la première, dont la longueur est déterminée d'une manière certaine par l'addition des lettres ESAR · AVG, tandis que, lorsqu'on y intercale, avec M. Herzog, IL · COS · DESIG · PATRO, ces trois pierres deviennent précisément égales les unes aux autres. Cette dernière solution semble donc la plus vraisemblable de toutes.

Toutefois, je me hâte de le dire, la présente note n'a pas été rédigée dans l'unique but de discuter ces diverses hypothèses. Son principal objet est, au contraire, d'étudier et de faire connaître, avec une grande exactitude, les dimensions de l'inscription à laquelle elle se rapporte.

Ces dimensions n'ont été indiquées jusqu'ici, à ma connaissance du moins, que par M. Pelet, qui assigne, à la page 78 de son Catalogue, 77 *centimètres* de hauteur totale à chacun de nos trois fragments. Mais son assertion à cet égard n'est pas complètement exacte, car une mesure très rigoureuse de ces fragments ne nous a donné que 760 *millimètres au plus*, en opérant très soigneusement avec un *mètre-étalon* en cuivre, gradué par Lenoir et qui porte son nom. Je n'insiste pas néanmoins sur ce détail, parce qu'on reconnaîtra, dans la suite de cette

étude, qu'une mesure tout à fait rigoureuse n'est pas indispensable dans le cas actuel, et qu'une différence d'un centimètre, en plus ou en moins, dans la hauteur totale, ne peut modifier en aucune façon le résultat final.

. Voici, d'ailleurs, ce qui m'autorise à parler de la sorte :

Les lettres de l'inscription dont je m'occupe sont profondément gravées dans la pierre dure, et ont toutes leurs arêtes *horizontales* très nettement arrêtées et très bien alignées, de sorte qu'on peut tracer sur la pierre, avec une très grande exactitude, tant dans le haut que dans le bas des lettres, comme sur mes dessins, les quatre lignes BB, CC, bb et B'B' qui ne sont pas seulement parallèles entre elles dans toute leur longueur, mais qui sont espacées de telle manière que la hauteur BC des lettres de la première ligne est égale à la hauteur cumulée bB', comprenant la hauteur Cb de l'interligne et la hauteur bb' des lettres de la seconde ligne. Et ce n'est pas tout encore, parce qu'il est facile de s'assurer, à l'aide d'un compas, non-seulement que les intervalles aB et B'a' sont égaux entre eux et égaux à la hauteur bb' des petites lettres, mais encore que les hauteurs totales AB et B'A' sont égales entre elles, et égales à la hauteur BC des grandes lettres, et que, par conséquent, les hauteurs Aa et a'A' des moulures du cadre, naturellement égales entre elles, sont, en outre, égales à la hauteur Cb de l'interligne; d'où il résulte clairement qu'*avant de graver l'inscription de C. CAESAR* sur la frise du Xyste de Nîmes, le lapicide en a divisé la hauteur totale en quatre parties égales, par les trois lignes BB, CC et B'B', qui lui ont servi à déterminer directement :

1° La hauteur BC des lettres de la première ligne ainsi réglées, dans le cas actuel et en mesures métriques, au quart de 0<sup>m</sup>,760, c'est-à-dire à 0<sup>m</sup>,190.

Et 2° la base B'B' des lettres de la seconde ligne.

Il est même facile de comprendre que ce lapicide n'a opéré de la sorte que dans le but d'affecter à la hauteur  $BB'$  de l'inscription considérée dans son ensemble, la moitié exacte de la hauteur de la frise, en faisant coïncider, en même temps, le milieu  $CC$  de cette frise avec le milieu de l'inscription. Il est, de plus, certain, à un autre point de vue, que ces premières divisions ont pu être obtenues avec une grande facilité, abstraction faite de tout système métrique, et même en considérant la hauteur totale  $AA'$  comme prise au hasard, parce qu'il suffit de supposer, dans ce cas particulier, que le lapicide avait à sa disposition un fil flexible qu'il repliait successivement en deux parties égales.

Mais quel système a-t-il employé ensuite, pour déterminer la hauteur  $bB'$  des lettres de la seconde ligne, ou, ce qui est la même chose, la largeur des intervalles  $aB$  et  $B'a'$  laissés entre les lettres de l'inscription et les moulures du cadre ? En d'autres termes, comment les points  $a$ ,  $b$  et  $a'$  ont-ils été placés dans les intervalles  $AB$ ,  $CB'$  et  $B'A'$  qu'ils divisent en parties *inégaux* ?

Il n'est pas difficile de le dire ; car, en partageant, au compas, la hauteur des petites lettres  $bB'$  en quatre parties égales et celle de l'interligne  $Cb$  en trois parties seulement, il arrive que les divisions ainsi obtenues se trouvent rigoureusement égales entre elles.

La grande régularité constatée tout à l'heure dans le tracé des lignes principales,  $BB$ ,  $CC$  et  $B'B'$ , suffisait déjà pour autoriser à croire que le constructeur du Xyste de Nîmes avait réglé les dimensions de ce monument en adoptant le système des proportions définies ou rapports simples, habituellement désigné sous le nom de système modulaire ; et les nouveaux résultats qui viennent d'être signalés achèvent de le démontrer, puisqu'en représentant par 3 la hauteur de l'interligne, celle des petites lettres est représentée par 4, celle des grandes lettres par 3 plus 4, c'est-à-dire par 7, celle de l'inscription

considérée isolément, par 2 fois 7 ou par 14, et celle de la frise tout entière par 4 fois 7 ou par 28 ; de sorte que la hauteur de cette frise peut être considérée indifféremment comme égale à 4 fois la hauteur des grandes lettres ou à 7 fois la hauteur des petites.

Cet emploi exclusif des nombres 3, 4 et 7, pour régler les dimensions théoriques (1) des lettres et des interlignes de l'inscription, frappera certainement tous ceux qui connaissent et savent apprécier à sa juste valeur l'importance excessive qui a été constamment accordée, chez les divers peuples de l'antiquité, aussi bien au nombre 7 qu'aux nombres 3, 4 et 5, constitutifs du fameux triangle symbolique égyptien, que Plutarque regarde, dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*, comme *le plus beau de tous* (2). Mais je ne veux pas insister, en ce moment, sur ces considérations, parce que j'ai hâte d'en venir à ce qui se rapporte, d'une manière plus spéciale, à la métrologie proprement dite.

Il serait puéril de s'amuser à prouver ici qu'une inscription soigneusement gravée à Nîmes, non-seulement dans le système des proportions définies, mais encore sous le patronage de C. César, petit-fils d'Auguste, a été incontestablement exécutée par des ouvriers qui avaient à leur disposition une unité métrique régulière. J'espère même que tout le monde me concèdera, sans difficulté,

(1) Je dis : *théoriques*, parce que les mouleurs du cadre ne sont pas exécutées dans toute leur longueur avec la même précision, et en outre, parce que les lettres ne sont pas toutes mathématiquement égales entre elles. Celles qui ne sont composées que d'un assemblage de lignes droites sont pourtant toutes, ainsi que je l'ai déjà dit, aussi égales que possible dans leur hauteur; mais celles qui sont courbes, telles que les C, les O et les S, ont été quelquefois exécutées en enlevant le trait qui aurait dû les limiter, et leurs hauteurs se trouvent alors dépasser de 2 ou 3 millimètres les hauteurs normales.

(2) *Oeuvres morales et mêlées de Plutarque*, traduction d'Amyot; Paris, 1645, T. 1<sup>er</sup> — *Traité d'Isis et d'Osiris*, pag. 853.

que cette unité ne pouvait être que le pied romain, importé par les Romains dans les Gaules après leur conquête, ou l'ancien pied national des Gaulois, dont aucun document n'a conservé le souvenir et dont, si je ne me trompe, personne ne s'est occupé avant moi. Je n'examinerai donc que ces deux hypothèses.

Dans la première, la hauteur totale, fixée par M. Pelet à 77 centimètres, et réduite par mes mesures à 76, correspond avec la même exactitude, dans un cas comme dans l'autre, et quelle que soit, de ces deux mesures, celle que l'on adopte de préférence, à 31 onces romaines ; car, en assignant au pied romain, comme on le fait ordinairement, 0<sup>m</sup>,296<sup>mm</sup>3 de longueur, 31 onces sont égales à 0<sup>m</sup>,765<sup>mm</sup>4.

S'il en est ainsi, et si l'architecte du Xyste de Nîmes a voulu donner, en effet, à la frise de ce monument une hauteur totale de 31 onces, la hauteur des grandes lettres de cette frise doit se trouver égale au quart de 31 onces, c'est-à-dire à 7 onces et trois quarts, ce qui est, à la rigueur, admissible. Mais alors quel serait, je le demande, le petit module contenu 7 fois dans cette hauteur des grandes lettres, 3 fois dans l'interligne et 4 fois dans la hauteur des petites lettres ? Il ne pourrait être égal qu'au septième de 7 onces  $\frac{3}{4}$ , c'est-à-dire à 1 once  $\frac{3}{28}$ , dimension dont un ouvrier ne pourra jamais se servir *pratiquement*, s'il n'a à sa disposition qu'un pied romain.

Si l'on voulait, pour obtenir un résultat pratique, régler *approximativement* ce petit module à 1 once 3 scrupules, ou, en d'autres termes, à 27 scrupules, la hauteur des petites lettres deviendrait égale, dans ce cas, à 4 onces  $\frac{1}{2}$ , celle de l'interligne à 3 onces 9 scrupules ; les deux ensemble donneraient, pour la hauteur des grandes lettres, 7 onces 21 scrupules ; et, de cette manière, on élèverait finalement la hauteur de l'inscription proprement dite à 15 onces 18 scrupules, au lieu de 15 onces  $\frac{1}{2}$ , et celle de la frise à 31 onces  $\frac{1}{2}$ , au lieu de 31 onces seule-

ment, de sorte que cette dernière dimension excéderait alors d'une demi-once la hauteur normale donnée comme égale à 31 onces, et une pareille différence de *plus d'un centimètre* ne semble pas admissible. Il aurait donc fallu, pour ne pas s'écarter de la dimension normale de 31 onces, réduire, dans ce cas, toutes les dimensions précédentes, ou au moins quelques-unes d'entre elles.

En fait, une hauteur de 7 onces  $\frac{3}{4}$  ne peut pas être divisée en 7 parties égales par un simple ouvrier ; et tous ceux qui ont fréquenté les chantiers savent qu'une pareille division ne peut être faite que par un appareilleur, possesseur d'un compas et ayant quelques notions de géométrie. Par conséquent, dans l'hypothèse de l'emploi du pied romain, l'architecte du Xyste de Nîmes, pour obtenir le degré de précision que la frise de ce monument présente effectivement, aurait dû faire diviser au préalable une hauteur de 7 onces  $\frac{3}{4}$  en 7 parties égales, et remettre ensuite à ses ouvriers une règle ainsi graduée.

Mais, on le remarquera, cette règle aurait été graduée *en pouces* d'un pied qu'il est permis d'identifier avec notre pied-de-roi ; puisque, en effet, lorsque 7 pouces romains  $\frac{3}{4}$ , égaux en longueur au quart de 0<sup>m</sup>,76, ou, en d'autres termes, égaux à 0<sup>m</sup>,19, sont divisés en 7 parties égales, 12 de ces parties correspondent à 0<sup>m</sup>, 325<sup>mm</sup>,71, c'est-à-dire à un pied qui n'excède que de 87 centièmes de millimètre notre pied-de-roi actuel, fixé lui-même, par l'Annuaire du bureau des longitudes, à 0<sup>m</sup>,324<sup>m</sup>,84.

Il semble donc nécessaire de le reconnaître, l'inscription de la frise du Xyste de Nîmes a été gravée par des ouvriers qui, *ayant à leur disposition un pied égal à notre pied-de-roi*, ont donné à cette frise 28 pouces de ce pied, et alors tout devient régulier, rationnel et facile ; car, dans cette nouvelle hypothèse, on trouve :

Pour la hauteur des grandes lettres, 7 pouces (nombre impair et premier) ;

Pour celle des petites lettres, 4 pouces (nombre carré),

Et pour celle de l'interligne, égal lui-même aux moulures du cadre, 3 pouces (nombre impair et premier).

On peut même dire plus, car, si cette hypothèse est aussi vraie que je le crois, et si une hauteur de 7 pouces a été choisie *à priori* pour servir de module, il est extrêmement probable, et je ne crains pas de dire certain, que la hauteur de la frise a été d'abord réglée à 28 pouces, en la prenant égale à 4 fois 7 pouces, c'est-à-dire à 4 modules, et qu'ensuite l'entablement tout entier a été réglé, comme à Pæstum, en le prenant égal à 3 fois la hauteur de la frise, c'est-à-dire à 84 pouces, ou mieux encore à 12 fois 7 pouces, c'est-à-dire à 12 modules ayant ensemble une longueur exacte de 7 *pieds gaulois* ; et j'ai l'intime conviction que le hasard seul n'a pas suffi pour produire un résultat aussi remarquable (1); d'autant mieux que ce résultat lui-même peut être confirmé, ainsi qu'on va le voir, en essayant de déterminer la longueur exacte de l'inscription que j'étudie.

Voici, en effet, comment il m'a semblé possible d'y parvenir avec quelques chances de succès :

Une mesure très détaillée des lettres de cette inscription et de leurs intervalles m'a d'abord permis de réduire au 10<sup>e</sup>, avec une grande précision et sur trois feuilles différentes, les trois fragments que le musée de Nîmes possède, et j'ai ensuite chargé un dessinateur habile de réunir, sur une même feuille, ceux qui portent les n<sup>os</sup> 1 et 2, en lui recommandant d'intercaler entre eux les sept lettres ESAR.AVG, avec la condition de calquer chacune de ces lettres, savoir :

l'E, sur l'F du n<sup>o</sup> 2,

(1) L'entablement de la Maison Carrée de Nîmes, qui a été exécutée par des ouvriers qui se servaient d'un pied romain, a lui aussi, 7 piéds de hauteur totale, et il est extrêmement probable que la concordance de ces deux expressions, appliquées à deux dimensions réellement différentes, ne résulte pas non plus d'un simple jeu du hasard.

l'S, sur ceux des n<sup>os</sup> 2 et 3,  
les deux A, sur celui du n<sup>o</sup> 1,  
le V, sur ceux des n<sup>os</sup> 2 et 3,  
et enfin le G, sur les C des n<sup>os</sup> 1 et 3 et sur l'O de ce  
dernier numéro.

Une seule lettre, l'R, est ainsi restée indéterminée; mais il a été facile cependant de la rétablir aussi exactement que toutes les autres; et ce travail préliminaire a suffi pour déterminer avec une grande approximation la longueur de la première pierre de l'inscription.

Ce n'a pas été ensuite sans un certain étonnement qu'en mesurant cette longueur sur le dessin, je l'ai trouvée rigoureusement égale à 0<sup>m</sup>,19; d'où il m'a été permis de conclure que la longueur réelle de la pierre elle-même était de 1<sup>m</sup>,90 et correspondait ainsi fort exactement à 2 fois 1/2 la hauteur de la frise, ou, en d'autres termes, à 10 fois la hauteur des grandes lettres prise pour module et égale, comme on le sait, à 7 pouces; ce qui revient à dire que cette pierre avait, en mesures gauloises, 70 pouces.

J'ai considéré alors cette fixation de la longueur réelle de la première pierre à un nombre exact de 10 modules comme une confirmation évidente de mes précédentes assertions relatives à l'emploi exclusif du système modulaire, c'est-à-dire du système des proportions définies; et j'en ai conclu que les deuxième et troisième pierres devaient avoir chacune, comme la première, 10 modules de longueur, par conséquent devaient mesurer ensemble 140 pouces gaulois, ou, en mesures métriques, 3<sup>m</sup>,78, et par conséquent, enfin, que ces deux pierres devaient correspondre, sur mon dessin, à 0<sup>m</sup>,38, ce qui m'a permis d'y mettre à sa place le fragment n<sup>o</sup> 3, en réglant à 0<sup>m</sup>,38 l'intervalle compris entre le commencement du deuxième fragment et la fin du troisième, c'est-à-dire en fixant à 210 pouces, ou en d'autres termes à 17 pieds et demi, la longueur totale des trois premières pierres.

La difficulté consistait, après cela, à savoir s'il y avait réellement sur l'inscription antique, entre l'F placé à la fin du deuxième fragment et l'N mis au commencement du troisième, les 15 lettres suivantes :

### IL · COS DESIG PATRO

que M. Herzog a proposé d'y mettre, ou s'il convenait, au contraire, d'en retrancher les deux premières, comme MM. Aubanel et Pelet ont cru devoir le faire ; et, pour le décider, il m'a suffi de faire dessiner ces 15 lettres à l'échelle du 10<sup>e</sup> sur un papier transparent, pour m'assurer ensuite, en plaçant ce dessin sur le fac-simile de l'inscription, que l'espace disponible était convenablement occupé par ces 15 lettres, et que, par conséquent, la suppression des deux premières ne devait pas être admise. Il ne restait plus alors, pour achever de reproduire fidèlement l'inscription tout entière, qu'à tracer la dernière moulure du cadre à une distance du mot DAT à peu près égale à celle qui avait été précédemment réglée entre le mot XYSTVM et la première moulure, et à ajouter, à la suite de la lettre L convenablement allongée, les lettres NEM, NEMAVS ou NEMAVSENSIS, dans l'intervalle ainsi laissé disponible.

C'est la seconde de ces trois hypothèses qui a seule été admissible, et la quatrième et dernière pierre s'est alors trouvée réglée à 42 pouces gaulois seulement, c'est-à-dire à 6 modules de 7 pouces, ou, en d'autres termes, à une fois et demi la hauteur de la frise, ou mieux encore et sous une forme plus simple, à 3 pieds 1/2, qui, ajoutés aux 17 pieds 1/2 déjà assignés aux trois premières pierres, ont porté la longueur totale de l'inscription à 21 pieds (3 fois 7), longueur qui correspond fort exactement, on le remarquera, soit à 3 fois la hauteur de l'entablement égal à 7 pieds, soit à 9 fois (3 fois 3) la hauteur de la frise égale à 28 pouces (4 fois 7), soit enfin, si l'on aime mieux, à

36 (1) modules égaux à 7 pouces ; et je ne crains pas de l'avouer, ma raison se refuse à comprendre l'obstination de ceux qui, en présence de ces résultats, hésitent encore à en reconnaître la valeur, et veulent absolument les rapporter à de simples jeux du hasard, plutôt qu'à l'exacte reproduction des mesures antiques et au caractère hiératique des nombres qui servaient à les exprimer.

Si de semblables résultats se produisaient aujourd'hui pour la première fois, quelques doutes pourraient subsister encore, mais on me permettra de rappeler, pour ce qui concerne en particulier le pied gaulois, que l'ancienneté de son existence et sa conformité avec le pied-de-roi résultent déjà d'une longue série de publications, parmi lesquelles je me contenterai de citer :

1° Une note publiée par la *Revue des Sociétés savantes* (3<sup>e</sup> série, tome iv, année 1864, 2<sup>e</sup> semestre, page 446), et dans laquelle je crois avoir établi que l'ancienne lieue gauloise peut être considérée comme déterminée avec une précision très suffisante par les remarquables travaux de M. Pistolet de Saint-Ferjeux ; que sa longueur correspond à 1,500 pas, ou en d'autres termes à 7,500 pieds gaulois, et qu'enfin ce pied est le même que notre pied-de-roi.

2° Une lettre insérée dans la *Revue Archéologique* (nouvelle série, année 1867, 1<sup>er</sup> semestre, tome xv, page 108), et que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le général Creuly, pour lui démontrer que les dimensions de l'autel gaulois du musée de Dijon ont été réglées en se servant du même pied.

‡ 3° Une note publiée dans la même *Revue* (page 444), où je déduis la réalité de l'ancienne existence du pied gaulois des dimensions actuelles des mesures anglaises.

4° Un mémoire, encore publié par la *Revue Archéolo-*

(1) 36, égal à 6 fois 6, est encore un nombre carré.

*gique* (nouvelle série, année 1867, 2<sup>e</sup> semestre, tome xvi, page 184), où j'ai la prétention d'avoir prouvé non-seulement que le même pied a servi à fabriquer les moules des haches celtiques trouvées en 1851 sur le territoire de la commune de Vauvert (département du Gard), mais encore celui d'une hache d'une forme très curieuse, appartenant à M. Ricard, de Montpellier, au sujet de laquelle M. le colonel du génie Puiggari a bien voulu prendre la peine de m'adresser la lettre si concluante qui a été imprimée à la page 192 du tome xiv de la même revue (nouvelle série, année 1866, 2<sup>e</sup> trimestre).

5<sup>o</sup> Deux mémoires admis au concours des Sociétés savantes pour l'année 1867 (1), et où je me suis efforcé d'établir que le chapiteau du musée de Nîmes sur lequel on lit, en lettres grecques et en langue gauloise, une dédicace adressée MATPEBO NAMATΣIKABO, a été exécuté, lui aussi, par un ouvrier qui se servait du pied gaulois ; et qu'il en est encore de même, non-seulement pour l'inscription gauloise de Guéret, qui a 2 pieds gaulois de longueur totale sur 16 pouces de hauteur, et pour celles de Volnay et d'Autun qui ont, la première, 21 pouces sur 13, et la seconde 15 pouces sur 13, mais encore pour celle de Vaison, quoiqu'elle soit actuellement séparée du cadre dans lequel elle était placée autrefois, mais qui présente, en fait, tant en longueur qu'en hauteur, identiquement les mêmes dimensions que l'inscription d'Autun mesurée en dedans de son cadre.

6<sup>o</sup> Une étude insérée dans les *Mémoires de l'Académie du Gard* (v<sup>e</sup> série, tome 8, années 1867-1868, page 57),

(1) Dans le rapport présenté à la suite de ce concours au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (*Revue des Sociétés savantes*, année 1868, 1<sup>er</sup> semestre, page 363), le rapporteur chargé de cet office s'est cru autorisé à m'objecter : « le nombre relativement restreint des monuments soumis à l'analyse qui nous empêche, a-t-il-dit, de nous prononcer, quant à présent ».

et relative aux dimensions de trois inscriptions antiques, parmi lesquelles je signalerai seulement l'autel votif de Julia Helpis qui a, comme la frise du Xyste de Nîmes, une hauteur totale de 28 pouces gaulois, divisée en 7 modules de 4 pouces chacun, et sur lequel les dimensions de l'inscription proprement dite correspondent, dans l'œuvre, à 13 pouces sur 9, et hors œuvre à 16 pouces sur 1 pied, c'est-à-dire à 4 modules sur 3.

7° Un mémoire contenant une nouvelle détermination du pied gaulois, déduite des mesures prises sur les murailles de Murcens, sur l'inscription de la Chapelle-Blanche (Savoie) et sur le bas-relief de Labège (Haute-Garonne), travail qui a été publié, comme le précédent, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, (V<sup>e</sup> série, tome IX, années 1868-1869, page 17) (1).

(1) En rendant compte au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes de ce volume des *Mémoires de l'Académie du Gard*, qui lui avait été confié pour examen, M. Léon Renier, non-seulement n'a fait aucune mention d'un assez grand nombre de dissertations archéologiques que ce volume renferme, à côté de ma *Détermination du pied gaulois*, mais encore n'a trouvé à contredire dans ce travail que le paragraphe qui concerne le bas-relief de Labège, quoique mon argumentation s'appuyât, au même titre, sur deux autres inscriptions antiques d'une authenticité incontestable.

Voici d'ailleurs, pour ce qui se rapporte au bas-relief de Labège, en quels termes le procès-verbal de la séance du Comité reproduit l'opinion du savant professeur du collège de France (*Revue des Sociétés savantes*, V<sup>e</sup> série, tome III, année 1872, 1<sup>er</sup> semestre, page 278) :

« Il s'agit d'une inscription grecque gravée autour d'une pierre carrée, dont le milieu porte la date de 1580. Cette inscription est généralement considérée comme datant, en effet, du xvi<sup>e</sup> siècle ; mais M. Aurès, qui embrasse l'opinion contraire et y reconnaît un monument de l'antiquité, prétend y trouver toutes les circonstances des mesures qui, suivant lui, appartiennent uniquement aux monuments antiques. Le vice-président de la section, qui partage l'opinion générale au sujet de la date relativement récente de ce monument, ne peut, on le comprendra facilement, discuter avec M. Aurès les conséquences que ce savant croit pouvoir induire de ses dimensions ».

Quant aux arguments déduits des dimensions des deux autres inscrip-

8° Une étude épigraphique et métrologique des monuments dédiés aux Proxumes, qui a obtenu, en 1870, le prix accordé à la circonscription académique de Montpellier, et qui m'a servi à prouver que la moitié au moins de ces monuments doit être attribuée à des ouvriers qui se servaient du pied gaulois (1).

tions antiques qui ont été discutées dans mon mémoire, il n'en est parlé, je le répète, en aucune manière dans le rapport.

Me trouvant ainsi dans la nécessité de borner ma défense à ce qui concerne l'inscription de Labège, je demande la permission de répondre au reproche qui m'a été adressé par l'éminent rapporteur du Comité, en lui faisant observer que, n'ayant pas étudié moi-même l'épigraphie, je n'ai jamais pu avoir la prétention de me croire capable de distinguer une inscription fautive d'une inscription vraie, et que, si je me suis occupé de celle de Labège plutôt que d'une autre, c'est d'abord parce qu'elle est écrite en lettres grecques, et ensuite parce qu'elle m'a été signalée par un article de la *Revue Archéologique du midi de la France*, que je cite soigneusement au commencement de mon mémoire, et dans lequel M. Rossignol, l'un des collègues de M. Léon Renier à l'Institut et au Collège de France, considère cette inscription comme ayant une valeur réelle que je ne pouvais pas alors révoquer en doute.

Si maintenant une pareille valeur ne doit plus lui être accordée, et je suis certainement disposé à le croire, puisque le savant président de la section d'archéologie le déclare, cette circonstance, il est facile de le comprendre, n'influe et ne peut influencer en aucune manière sur ma démonstration finale, puisque son unique objet était de faire voir que le bas-relief dont il s'agit n'a pu être exécuté, *quelle que soit sa date*, que par un ouvrier qui avait à sa disposition un pied identique à notre pied-de-roi.

Or, dans une pareille situation, de deux choses l'une : ou bien ce bas-relief doit être attribué au xv<sup>e</sup> siècle, conformément à l'opinion de M. Léon Renier, et je me trouve avoir démontré, dans ce cas, un fait qui n'a aucune valeur par rapport au pied gaulois, mais qui n'en est pas moins établi d'une manière *incontestable*, ou bien, au contraire, ce même bas-relief doit être attribué, comme M. Rossignol l'a cru, à une époque beaucoup plus ancienne ; et mon argumentation, qui conserve, dans cette hypothèse, identiquement la même valeur que dans le cas précédent, me fournit alors un argument de plus en faveur de la thèse que je soutiens en m'appuyant sur les autres inscriptions dont M. Léon Renier a jugé inutile de s'occuper.

(1) Les arguments que je développe dans ce mémoire, pour prouver

9° Un très savant mémoire inséré par M. Jules Michel dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, classe des sciences, tom. xix, année 1871-72, page 125, sous le titre de *Détermination du pied gaulois, à l'aide des monuments antiques de Lyon et de Vienne*, et dans lequel, après avoir constaté que la connaissance exacte des dimensions des diverses parties d'un édifice peut toujours permettre de discerner l'unité de mesure employée par l'architecte, et le mode de division de cette unité, cet habile ingénieur des ponts et chaussées démontre que l'on trouve le pied gaulois non-seulement à Vienne, sur le temple d'Auguste et de Livie et sur le portique du Forum, et à Lyon sur un grand nombre d'inscriptions antiques et sur l'aqueduc gallo-romain qui conduisait les eaux de la vallée de Gien sur la colline de Fourvières, mais encore à Aix-les-Bains (Savoie), sur l'arc de Pompéius Campanus.

Et 10° enfin, une note adressée, le même jour (24 février 1872), à la Commission de la topographie des Gaules et au Comité des Sociétés Savantes, pour leur faire connaître les dimensions et le texte des deux stèles gauloises de Saint-Rémy, incontestablement taillées, l'une aussi bien que l'autre, à l'aide d'un pied ayant la même longueur que notre pied-de-roi (1).

l'existence du pied gaulois, ont été reproduits et confirmés dans un rapport très remarquable que M. Flouest, l'un des juges de ce concours, a fait insérer, à cette occasion, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, (v<sup>e</sup> série, tom. x, année 1869-70, page 105). Il fait remarquer notamment, dans son rapport, que les monuments étudiés constituent « toute une série dans la plus véritable acception du mot », et que, par conséquent, » si la mensuration loyale de tous les termes de cette série aboutit, malgré leur dissemblance individuelle et leurs dimensions variables, à un même principe, il ne peut plus être question d'un hasard heureux ».

(1) En mentionnant les conclusions de ce travail dans son procès-verbal

Tous ceux qui prendront la peine de recourir à ces diverses publications et de les consulter reconnaitront, je l'espère, avec moi, qu'elles suffisent amplement, dans leur ensemble, non-seulement pour démontrer la réalité de l'existence de l'ancien pied gaulois dans nos contrées antérieurement à l'occupation romaine, et son maintien pendant toute la durée de cette occupation, mais encore

du 11 mars 1872 (*Revue des Sociétés savantes*, v<sup>e</sup> série, tom. 2, année 1872, 1<sup>er</sup> semestre, page 525), le secrétaire du Comité a négligé de faire connaître le texte des inscriptions qui sont écrites en lettres grecques sur ces deux stèles, et que « le correspondant considère, est-il dit dans ce procès-verbal, comme des inscriptions gauloises ». Une pareille omission, je suis le premier à en convenir, est parfaitement motivée, si le correspondant s'est effectivement trompé dans son appréciation, comme le secrétaire du Comité semble disposé à le croire ; mais elle n'est pas aussi facile à justifier si, au contraire, l'aroréciation du correspondant est exacte, et si les deux stèles de Saint-Rémy sont réellement gauloises, parce qu'il y a, dans cette seconde hypothèse, un intérêt évident à faire connaître le plus tôt possible aux épigraphistes quatre noms nouveaux, écrits en lettres grecques, sur un monument antique, quand ce monument est gaulois.

Dans tous les cas, et quelle que puisse être l'importance de ces deux stèles, elles seraient restées inédites, malgré mon double envoi du 24 février 1872, sans la bienveillante intervention de MM. Allmer et Léon Palustre, qui ont consenti à les publier récemment, le premier dans son intéressante *Revue*, et le second dans le *Compte rendu du congrès archéologique d'Arles*, session de 1876, page 523.

On me permettra, en outre, dans le but de faire connaître autant qu'il est en mon pouvoir tout l'intérêt que présentent les stèles de Saint-Rémy, de transcrire ici, *in extenso*, la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir, le 1<sup>er</sup> mars 1872, de feu M. Adolphe Pictet, de Genève, auquel j'avais transmis des estampages de ces monuments, en les accompagnant de notes explicatives.

Voici le texte de cette lettre :

« Genève, le 1<sup>er</sup> mars 1872.

» Monsieur,

» J'ai bien des remerciements à vous adresser pour l'intéressante communication que vous avez bien voulu me faire. Les détails des mesures

pour constater l'importance extraordinaire qui a été attribuée pendant le même temps, dans toutes les provinces gauloises, aux théories mystiques sur la *puissance* de certains nombres.

Mais ce n'est pas seulement à la Gaule que ces théories doivent être attribuées, et ma prétention est, au contraire, d'avoir établi que les mêmes idées se sont manifestées autrefois, dans tous les temps et dans tous les lieux, quelle

que vous donnez sur les stèles de Saint-Rémy achèvent la démonstration de votre thèse sur l'existence d'un pied national gaulois identique au pied-de-roi actuel ; car il est impossible d'admettre que tant de coïncidences parfaites soient l'effet d'un pur hasard. Je pense que vous publierez ces nouvelles observations dans la *Revue archéologique*, qui va recommencer à paraître.

» Il n'y a aucun doute pour moi que les inscriptions des stèles ne soient gauloises et, je crois, inconnues jusqu'à présent. Ce qui, toutefois, diminue leur importance, c'est qu'elles ne contiennent évidemment que des noms propres, dont plusieurs cependant paraissent entièrement nouveaux. Ce qui prouve, en effet, que ce sont des noms d'hommes, c'est que tous se terminent en *OS*, nominatif masculin gaulois.

» Celui de *Litoumareos* est gaulois décidément, car il répond exactement à *Litumara*, au féminin, dans *Bullet. monum.* 17, 310, et, quant au premier élément, à *Litugenus* (*Rev. num.*, 1856, 85, inscription de la colonne de Cussy) et à *Litugena* (Gruter, 995, 5, à Narbonne ; 838, II, à Graetz ; Steiner, 2868, en Styrie), etc., etc. On peut l'expliquer par l'ancien irlandais *Lith*, solemnitas, festa. Cf. Lat. Festus.

» *Élouskonios* doit être une forme dérivée de *Elouskos*, comme *Matuconius* (Ant. de Fr., Mém., t. 20, 108), de *Matucus* (Stein., 3312) ; *Ovinconius* (Grut., 555, 7), de *Ovincius* (Stein., 3, 162) ; *Samuconius* (Grut., 887, 8), de *Samuca* (ibid) ; *Deminconia* (Grut., 887, II), de *Deminca* (Orell. Henz., 6, 854) ; etc., etc. — *Etuscus*, d'ailleurs, m'est tout à fait inconnu.

» Pour *Bimmos*, je ne trouve qu'un potier, *Bimius*, dans Froehner, 401.

» Pour *Ourittakos* (= *Vrittakos* ?) que *Vriltia* (Grut., 927, 2, à Die Vocont.)

» Je ne tente de ces noms aucune explication, en tout cas fort hypothétique.

» Agrérez, etc.

» Signé : Adolphe PICTET ».

que soit l'ancienneté de l'époque jusqu'à laquelle on remonte ; car, on le remarquera, la Bible elle-même contient des passages qui peuvent être avantageusement invoqués à l'appui de ma thèse, puisque la perfection des œuvres de la création s'y trouve exprimée dans les termes suivants adressés au Créateur :

Omnia in NVMERO et pondere et mensura disposuisti (Sap., xi, 21).

Je crois avoir justifié la même assertion dans mon .Etude des dimensions du tombeau de Josué (*Revue archéologique*, nouvelle série, 7<sup>e</sup> année, xiv<sup>e</sup> volume, page 252), de laquelle il résulte, si mon illusion n'est pas complète, que toutes les théories sur le choix et la valeur des nombres, enseignées plus tard par Pythagore et par les plus illustres philosophes de l'antiquité grecque et romaine, étaient connues et pratiquées déjà chez les Hébreux immédiatement après leur retour d'Égypte, c'est-à-dire 10 siècles au moins avant la propagation des doctrines de Pythagore.

Dans des temps moins éloignés de nous, Platon, dont je copie le texte sur la traduction de Cousin, s'est demandé, lorsqu'il a écrit le dialogue intitulé : « *Epinomis* », « Quelle est, de toutes les sciences, celle qui, si elle venait à manquer à l'homme, ou s'il ne l'avait jamais connue, en ferait le plus stupide et le plus insensé des animaux » ?

» Elle n'est pas difficile à trouver, a-t-il ajouté ; car, si on les compare une à une, aucune ne produirait plus sûrement cet effet que celle qui donne au genre humain la connaissance du NOMBRE, et je crois qu'un Dieu, plutôt que le hasard, nous a fait don de cette science pour notre conservation ».

Après quoi il n'a pas craint de dire en concluant :

« Il est donc *de toute nécessité* que le NOMBRE serve de fondement à tout le reste ».

Les mêmes appréciations se retrouvent aussi très-souvent chez les Romains, et je me contenterai de rappeler ici :

1° Que Virgile s'exprime de la manière suivante, dans son *Enéide*, (VI, 229) :

Idem *ter* socios purâ circumluit undâ

et dans sa VIII<sup>e</sup> Eglogue :

*Terna* tibi hoc primum *triplici* diversa colore  
Licia circumdo, *terque* hoc altaria circum  
Effigiem duco . *numero* deus *impare* gaudet.

2° Que Censorin insiste particulièrement, dans son traité *de Die Natali*, sur la *puissance* des nombres carrés, qu'il considère comme *plus puissants* que tous les autres, et dit à cette occasion : « Quadrati numeri *potentissimi* ducuntur » (Edition de La Haye, 1642, chap. xrv, page 63) ;

Et 3° que Végèce affirme, à son tour, la généralité de l'emploi des nombres impairs, en disant : « Imparem numerum observari moris est » (*De Re militari*, Lib. III, cap. 8).

Cette foi des Romains en la puissance des nombres a été, en outre, reconnue et signalée par Mommsen dans son *Histoire romaine*, dont je produis ici quelques extraits :

« Elle (la curieuse ordonnance du Calendrier romain) eut sans doute pour raison *la foi en la puissance salutaire des nombres impairs*. On voit clairement qu'elle subit l'influence décisive des doctrines de Pythagore, toutes-puissantes alors en Italie et tout imprégnées, comme on sait, du mysticisme des nombres » (Tome I<sup>er</sup> de la traduction française, page 284).

» Par les mêmes causes, *toutes* les fêtes tombent aux jours *impairs*, et cette foi des Romains *dans la puissance des nombres impairs* alla si loin que, quand une fête durait plusieurs jours, elle chôrait pendant les jours pairs intermédiaires » (Tome IV de la traduction française, additions et variantes, page 24).

Ces diverses affirmations suffiraient seules, s'il le fallait,

pour justifier ma thèse ; mais elle peut être aussi appuyée sur une suite encore plus longue d'arguments, que l'on trouve écrits en caractères ineffaçables sur tous les monuments de l'antiquité, quand on veut bien prendre la peine d'en reproduire les anciennes dimensions, en traduisant en mesures antiques celles qu'on est malheureusement dans l'usage d'exprimer presque toujours en mesures modernes ; car on peut voir alors clairement qu'elles sont toutes réglées, je ne crains pas de l'affirmer, sous l'empire des idées mystiques relatives au choix et à la valeur des nombres.

Je puis citer notamment, en dehors de la Gaule :

1° La colonne Trajane, qui repose sur une base carrée de 21 pieds (3 fois 7) de côté (Etude des dimensions de la colonne Trajane, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, V<sup>e</sup> série, année 1862, tome II, page 122).

2° La Maison Carrée de Nîmes, qui a 49 pieds romains (7 fois 7) de hauteur totale depuis le niveau du sol jusqu'au sommet des corniches, et dont l'entablement a 7 pieds, comme je l'ai déjà dit. (Etude des dimensions de la Maison Carrée de Nîmes, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, V<sup>e</sup> série, année 1863, tome, II, p. 73).

3° La porte du temple tétrastyle d'Agrigente dont les dimensions sont exprimées en pieds *italiques* (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, III<sup>e</sup> série, tome, VIII, page 289).

4° Le Parthénon, dont on trouve la hauteur égale à 45 pieds *grecs* (5 fois 9), quand on la mesure depuis le niveau du pavé du temple jusqu'au sommet de la corniche, comme on trouve, sur le grand temple de Paestum dont je parlerai tout à l'heure, la même hauteur pareillement égale à 45 pieds *italiques* (*Mémoires de l'Académie du Gard*, V<sup>e</sup> série, années 1865-1866, tome VI, page 75).

5° L'autel dédié à Némausus, dont les dimensions mesurées en pieds romains correspondent, sur la face principale, à 27 onces (3 fois 9) de largeur sur 49 onces (7 fois 7)

de hauteur, et ont été étudiées en détail dans un mémoire lu, en 1868, à la Sorbonne. (*Archéologie*, page 161).

6° Le temple de Vénus Arsinoé, construit sur le cap Zéphyrium, par un architecte qui se servait d'un pied philétérien de 0<sup>m</sup>,35 de longueur (*Revue archéologique*, nouvelle série, 10<sup>e</sup> année, xx<sup>e</sup> volume, page 377).

7° L'autel votif de Classius, dont les dimensions sont exprimées en pieds romains, comme celles de l'autel dédié à Némausus (*Mémoires de l'Académie du Gard*, V<sup>e</sup> série, années 1868-1869, tome ix, page 1).

8° Et par dessus tout, le grand temple de Pæstum, que j'ai soigneusement étudié dans toutes ses dimensions, en consacrant à cette étude un mémoire spécial (Paris, 1868), honoré des souscriptions des Ministères de l'Instruction publique, des Travaux publics et des Beaux-Arts, dont il me semble utile de reproduire ici *in-extenso* la récapitulation finale :

« Le module choisi par les architectes de Pæstum, pour leur servir de point de départ, et dont ils ont fixé la longueur à *trois pieds*, se trouve d'abord lui-même très digne de remarque, non-seulement parce que ce nombre 3, que les pythagoriciens appelaient l'*harmonie parfaite* (1), était autrefois considéré comme un des nombres impairs réputés les plus parfaits, mais aussi et surtout parce que la longueur de ce module exprimé en onces, dans le système italique, correspond à 36 onces, c'est-à-dire à un nombre carré (6 fois 6 = 36).

» Ce module se confond, suivant la règle de Vitruve, avec le rayon MOYEN de la colonne, aussi bien qu'avec la hauteur véritable du chapiteau mesuré jusqu'à l'angle saillant des annelets, c'est-à-dire jusqu'à l'intersection de l'échine avec le fût de la colonne réduit à un cylindre droit ; et voici de quelle manière ce module, égal à 3 pieds,

(1) Voir l'*Encyclopédie* au mot *Nombre*.

entre dans la composition des divers nombres choisis pour exprimer les dimensions des principales parties du temple.

» La longueur des tailloirs des grandes colonnes est égale à *trois* modules ou 9 pieds (nombre carré :  $3=9$ ), et la hauteur du fût de la colonne est égale à *trois* tailloirs, *neuf* modules ou 27 pieds (nombre cubique  $3\times 3\times 3=27$ ) ; de sorte que la hauteur des colonnes surmontées de leurs chapiteaux est égale à dix modules ou 30 pieds, c'est-à-dire à *cing* diamètres ; et comme l'entablement complet est lui-même égal à *cing* modules ou 15 pieds, il en résulte que la hauteur totale de l'ordre, ainsi fixée à *quinze* modules ou 45 pieds, correspond finalement à *trois* entablements.

» L'entablement se subdivise, à son tour, en *trois* parties égales de *cing* pieds de hauteur chacune, et par conséquent l'ordre tout entier comprend *neuf* de ces parties.

» En dernier lieu, la plus grande hauteur du fronton étant égale, ainsi qu'on l'a déjà constaté, au huitième de sa longueur, c'est-à-dire au quart de la hauteur de l'ordre, la hauteur totale du monument surmonté de son fronton se trouve égale, quand on mesure cette hauteur sur l'axe de la façade principale jusqu'au sommet de la cymaise, à *cing* fois la hauteur du fronton.

» L'architrave est aussi divisée en *cing* parties égales, dont une correspond à la réunion des bandeaux et des gouttes, et il est à peu près certain que la même règle se se trouve observée sur la façade intérieure.

» L'espace compris, sur la façade principale, entre le dessus de l'architrave et le dessous du larmier de la corniche, est divisé ensuite en *sept* parties égales, dont *cing* correspondent à la hauteur des métopes et des triglyphes, et les deux autres aux deux bandeaux qui se trouvent placés au-dessus.

» Les triglyphes, au nombre de *onze* sur les façades

principales, de *vingt-sept* sur les façades latérales, et de *sept* sur les façades intérieures, sont, en outre, divisés chacun en *trois* parties par leurs deux rainures.

» Le bandeau qui supporte les métopes sur les façades extérieures a *trois* onces de saillie sur le plan des métopes; les triglyphes ont une saillie de *sept* onces et le bandeau qui les surmonte, une saillie de *neuf* onces sur le même plan.

» Les ouvertures de la façade principale, au nombre de *cing*, correspondent chacune MOYENNEMENT à *un* entablement, à *trois* parties principales de cet entablement, à *cing* modules ou à *quinze* pieds, et les *cing* ouvertures ensemble correspondent RIGOREUSEMENT à *cing* entablements, à *quinze* parties principales de l'entablement, à *vingt-cing* modules (nombre carré : 5 fois 5 = 25) ou à 75 pieds.

» Enfin la longueur totale de cette façade, mesurée de dehors en dehors, au milieu de la hauteur des colonnes, est égale à *neuf* tailloirs (nombre carré), à *vingt-sept* modules (nombre cubique), ou bien à 81 pieds (nombre carré : 9 fois 9 = 81, et en même temps 4<sup>e</sup> puissance de 3), et cette même longueur de la façade est égale à *vingt-neuf* modules ou 87 pieds, quand on la mesure au niveau supérieur de la corniche du fronton, dans son état actuel.

» On compte *trois* ouvertures sur les façades intérieures, dont la longueur est égale à *cing* entablements extérieurs, à *vingt-cing* modules (nombre carré) ou à 45 pieds.

» Le soubassement général, sur lequel le monument tout entier repose, est composé de *trois* marches, et sa hauteur est égale à 4<sup>e</sup> 6<sup>e</sup>, c'est-à-dire à la dixième partie de la hauteur de l'ordre; de sorte que, si l'on considère le monument dans son ensemble, sa hauteur totale devient égale à *onze* fois celle du soubassement.

» La marche supérieure, sur laquelle les colonnes re-

posent, est composée de *onze* dalles sur les façades principales et de *vingt-sept* sur les façades latérales, où l'on remarque *treize* ouvertures.

» On compte *quarante-sept* rangées de dalles dans la longueur des péristyles latéraux, qui ont *onze* pieds de largeur chacun, *neuf* rangées dans le pronaos et le porticum, et *sept* dans la cella.

» La hauteur du socle, sur lequel portent les murs du temple, est de *cinq* pieds.

» La distance comprise entre les surfaces des pavés du péristyle et de la cella est également de *cinq* pieds.

» Il en est encore de même pour la largeur de l'entablement des façades extérieures et pour la saillie totale des corniches de cet entablement.

» La largeur du péristyle principal, ou, ce qui est la même chose, la distance comprise d'axe en axe entre la façade extérieure et celle du pronaos, est égale à *vingt-cinq* pieds (nombre carré).

» Les antes, mesurées sur la face qui regarde les colonnes, ont *sept* pieds pour le grand ordre, *cinq* pieds pour l'ordre moyen et *trois* pieds pour le petit ordre.

« Les architraves que ces antes supportent dans l'intérieur de la cella ont 2<sup>P</sup> 3<sup>o</sup> (*vingt-sept* onces, nombre cubique) de côté dans la partie supérieure, et pareille hauteur sur 3<sup>P</sup> 9<sup>o</sup> (*quarante-cinq* onces) de largeur dans le bas. Les architraves inférieures ont aussi *vingt-sept* onces sur *quarante-cinq* onces (3 fois 9 sur 5 fois 9). Enfin les moulures qui couronnent les architraves ont *un* pied de hauteur dans le premier cas, et *sept* onces dans le second.

» Les murs qui surmontent les architraves supérieures ont, comme elles, 2<sup>P</sup> 3<sup>o</sup> (*vingt-sept* onces) d'épaisseur ; ceux qui forment le pourtour du temple ont, comme les architraves inférieures, 3<sup>P</sup> 9<sup>o</sup> (*quarante-cinq* onces), et la hauteur de leurs assises, qui est de 1<sup>P</sup> 7<sup>o</sup> (*dix-neuf* on-

ces), est égale à la *dix-neuvième* partie de la hauteur totale des colonnes du grand ordre.

» Chacun des chevrons de la toiture a *neuf* onces de côté; et, comme il existait autrefois 122 chevrons entre les deux frontons, il en résulte que l'on comptait intérieurement *cent vingt-trois* rangées de briques, auxquelles correspondaient *cent vingt-trois* rangées de tuiles sur le couvert, d'où il suit, quel que puisse être le nombre de rangées de briques placées sur chaque fronton, que leur nombre total, compté extérieurement entre les deux cymaises du fronton, était nécessairement *impair*.

» On peut donc le dire, et il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour le nier, les architectes de Pæstum se sont appliqués à exclure systématiquement toutes les combinaisons qui ne pouvaient pas être exprimées par des nombres impairs.

» Mais c'est surtout dans la détermination des hauteurs des chapiteaux que l'importance particulière attribuée au choix des nombres se montre, avec d'autant plus d'évidence que cette partie de la construction était précisément, comme personne ne l'ignore, celle qui fixait le plus l'attention des anciens constructeurs.

» En effet, en premier lieu, le chapiteau du grand ordre, considéré dans sa hauteur totale, a été certainement réglé à Pæstum, en ajoutant au module de *trois* pieds un appendice inférieur, ayant *quinze* onces de hauteur, et terminé lui-même par des refouillements dont la hauteur est de *cing* onces, de sorte que la hauteur de cet appendice, égale à *trois* fois la hauteur des refouillements, donne finalement, pour le chapiteau considéré dans son ensemble, une hauteur totale de *cinquante et une* onces, correspondant à la *septième* partie de la hauteur de la colonne.

» En second lieu, la hauteur du chapiteau de l'ordre intermédiaire, au lieu d'être réglée, à son tour, à 2<sup>e</sup> exactement, comme nous n'hésiterions pas à le faire aujourd'hui,

d'hui, afin de pouvoir donner ainsi 1<sup>P</sup> de hauteur au tailloir et 1<sup>P</sup> à l'échine, a été portée au contraire à 2<sup>P</sup> 1<sup>o</sup> (*vingt-cinq* onces, nombre carré); et l'on a, en même temps, fixé à *onze* onces la hauteur de l'appendice inférieur, dans le but évident d'introduire deux nombres carrés, 25 et 36, dans les expressions des hauteurs de ce chapiteau, et surtout pour pouvoir exprimer, en troisième lieu, par deux autres nombres carrés, les deux divisions principales du chapiteau du petit ordre, en décomposant ce nombre 25, en 16 (nombre carré) et 9 (autre nombre carré).

» Aussi demeurons-nous intimement convaincu que, si les architectes de Pæstum ont adopté finalement, pour régler les hauteurs des chapiteaux intérieurs, des dimensions telles que 16 onces et 36 onces, quoique leurs expressions soient essentiellement paires, c'est uniquement parce que, dans leur pensée, les inconvénients résultant d'un pareil choix étaient largement compensés par les avantages inhérents aux nombres carrés eux-mêmes (*potentissimi numeri*).

» Remarquons, d'un autre côté, que les nombres carrés 9, 16 et 25, choisis pour exprimer les trois principales hauteurs des chapiteaux du petit ordre, correspondent précisément aux carrés des nombres symboliques 3, 4 et 5, déjà si remarquables par eux-mêmes, au point de vue des anciens, et dont cependant la *puissance* était certainement considérée comme augmentée, par l'effet de leur élévation au carré.

» En dernier lieu, la longueur du tailloir du petit chapiteau, égale à 4 pieds, se trouve encore exprimée par un nombre carré, et il semble bien permis de croire que ce nombre 4 et le nombre 16 lui-même, qui n'est pas seulement un carré, mais qui est aussi la quatrième *puissance* de 2, étaient considérés comme retirant, de cette circonstance particulière, une augmentation de valeur très capa-

ble de faire oublier leur qualité de nombre pair (1).

» En résumé, on trouve un nombre carré parmi ceux qui expriment les hauteurs du grand chapiteau ; on en trouve deux parmi ceux qui se rapportent au chapiteau moyen, et on en compte trois sur le chapiteau du petit ordre. Ce dernier devait donc être, par ce seul motif, le plus parfait de tous, aux yeux des anciens constructeurs.

» Rappelons encore, avant de terminer cette longue énumération, que l'on comptait, sur le parement extérieur des murs du temple, *vingt et une* assises entre le socle de *cinq* pieds, et le plafond du péristyle, et que, dans l'intérieur de la cella, *treize* assises correspondaient à la hauteur des colonnes intérieures, *neuf* à la partie située au dessus jusqu'à l'architrave supérieure, et *vingt-trois* à l'intervalle total compris entre le pavé et le plafond du temple ».

Il est fort difficile, je suis le premier à le reconnaître, de comprendre aujourd'hui et d'expliquer, avec nos idées modernes, les véritables causes de cette singulière préférence, si généralement accordée, chez tous les peuples de l'antiquité, aux nombres impairs. Je puis cependant citer une explication, que l'on trouve indiquée de la manière suivante dans les *Eclogæ physicae* (I, 5) de Stobée, auteur grec qui vivait pendant le v<sup>e</sup> siècle :

Ὁ περισσοῦ τοῦ ἀρτίου τελεώτερός ἐστίν. Ὁ μὲν γὰρ ἀρχὴν καὶ τέλος καὶ μέσον ἔχει, ὁ δὲ τοῦ μέσου ἐστέρηται. (T. I, p. 3, édit. Meineke; Leipsick, 1860. Edit. Heeren, p. 14).

« L'impair est plus parfait que le pair ; car l'un a un commencement, une fin et un milieu, tandis que l'autre est privé de milieu ».

Quoique cette manière de raisonner nous fasse aujourd'hui

(1) Ce nombre 4 renfermait, aux yeux des pythagoriciens, toute la religion du serment, et leur rappelait l'idée de Dieu et de sa puissance infinie dans l'arrangement de l'univers (Voyez l'*Encyclopédie* au mot *Nombre*).

d'hui sourire, il est pourtant incontestable que des arguments de cette valeur ont régi le monde pendant une longue série de siècles; et, par conséquent, si l'on retrouve, comme je crois l'avoir démontré, l'exacte application des mêmes théories sur l'inscription du Xyste de Nîmes, quand on en exprime les dimensions en pouces de notre pied-de-roi; si, d'un autre côté, ces mêmes dimensions ne peuvent être traduites en mesures romaines qu'en employant des nombres fractionnaires, complètement inadmissibles dans la pratique, il demeure bien évident, ce me semble, que ce double fait ne peut être expliqué qu'à la condition d'admettre, avec moi, la réalité de l'existence, entre les mains des constructeurs antiques, d'un pied *national* identiquement le même que le nôtre, et dont l'usage s'est maintenu dans les Gaules, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, malgré l'introduction et la concurrence du pied que les Romains y ont nécessairement apporté à leur suite.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES.

---

**DÉCOUVERTES FAITES A NIMES**

pendant l'année 1878,

PAR M. ALBIN MICHEL,

membre-résident.

---

MESSIEURS,

Pour me conformer à un usage introduit par notre savant confrère, M. E. Germer-Durand, et sans avoir la prétention d'atteindre jamais le degré d'érudition auquel il est parvenu, je vais me borner à vous signaler les diverses découvertes archéologiques que j'ai pu faire dans le courant de l'année, et qui, presque toutes, sont venues ou viendront enrichir nos collections municipales, grâce au bon vouloir des détenteurs.

Dañs une vigne ayant appartenu à M. Laune, et comprise aujourd'hui dans les terrains des Casernes d'artillerie, au quartier du chemin d'Uzès, les ouvriers ont trouvé une pierre tumulaire qui porte l'inscription suivante :

M · CIRRATIO  
SEVERO  
DONATA · CIR  
RATIA · VXSOR

« A Marcus Cirratus Severus, Donata Cirratia, son épouse ».

Ce cippe est dans un parfait état de conservation, et les caractères n'offrent de particulier que la forme de l'A et l'orthographe du mot *uxsor*.

La famille des *Cirratus* était bien de Nîmes ; car nous connaissons déjà un *Cirratus Martialis*, que Ménard a cité sous le n° 35 de la dissertation I, 3<sup>e</sup> partie.

Cette pierre se trouve actuellement dans le chantier de M. Farinière, rue Cotelier, et tout nous fait espérer que son possesseur actuel en fera hommage à la ville.

En creusant les fondations de sa nouvelle maison, dans la ruelle Saint-Marc, M. Albert Molines a trouvé la pierre ci-après, assez grossièrement gravée, et dont les caractères doivent remonter à l'époque du Bas-Empire. Elle était brisée et d'une difficile conservation.

MEMORIAE  
SOCRATIS · ET · ANTIOCHI · FRATRVM  
PIENTIS · SORORES  
ET · CONTVERNALES

« A la mémoire de Socrate et d'Antiochus, leurs frères bien-aimés, leurs sœurs et leurs compagnes ».

Dans les mêmes fouilles, on a trouvé une médaille en bronze de la Colonie nimoise, représentant d'un côté la tête de Sextus Pompeius, qui commandait les légions romaines dans la Gaule. La figure du revers doit être la nymphe Hygia, fille d'Esculape ; les serpents auxquels elle fait boire du lait sont ses attributs.

L'exergue porte les mots : NEM. COL. (*Nemausensium Colonia*).

Cette médaille, d'assez médiocre conservation, n'aurait de valeur que si elle était en argent, car celles de ce métal sont très rares. Elle a été du reste décrite par Mionnet et de La Saussaye (*Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, n° 156).

Un autre bronze, de plus grande dimension, mais de mauvaise conservation, a été trouvé dans la même maison : c'est un M.AGRIPPA, fils de Lucius, consul pour la troisième fois ; au revers, on voit Neptune debout, un manteau sur l'épaule ; il tient d'une main un dauphin et de l'autre un trident.

Un *Vespasianus Domitianus* et un *pata* d'Urbain VIII ont encore été trouvés dans les fouilles de cette maison qui, dans une de ses parties, avait conservé l'architecture du xv<sup>e</sup> siècle, et qui devait former une dépendance de l'ancien hôpital Saint-Marc, consacré à l'usage des pèlerins, sains ou malades, qui allaient à Saint-Jacques en Galice.

On sait que les chanoines de la cathédrale de Nîmes avaient l'administration de cet établissement, et faisaient les frais de l'hospitalité.

Dans le jardin de M. Léon Dombre, rue Porte-de-France, j'ai découvert l'inscription suivante :

QUARTANE  
VOTVM RED  
DET · LIBENS  
MERITO  
BYRRIA · SEVE  
RILLA

« Byrria Severilla, reconnaissante, accomplira son vœu à la fièvre quarte ».

Le petit autel votif qui porte cette inscription, dont les caractères semblent être de la décadence de l'art, mesure 30 centimètres de hauteur sur 14 de large.

Cette inscription offre cela de curieux, qu'elle est adressée à la fièvre quarte considérée comme déesse. On sait, en effet, que les Gallo-Romains avaient l'habitude de diviniser toutes les manifestations de la vie, et de rapporter tous les événements à l'influence d'une divinité quelconque.

Comme exemple d'une pareille disposition d'esprit, je me permettrai de citer une inscription gauloise, en caractères grecs qui, bien, certainement, est connue de la plupart de vous ; je veux parler de celle qui fut découverte à Vaison, en 1825, et qui figure aujourd'hui au Musée d'Avignon.

Le savant celtiste genevois, M. Pictet, la traduit ainsi : « *Ségomar, fils de Villonius, magistrat de Nîmes, a élevé ce sanctuaire à Bélésamis* ».

Bélésamis était, paraît-il, une déesse medica indigète du Vocontium ; c'était une divinité des Eaux Thermales, et Ségomar lui avait élevé un monument pour lui avoir conservé ou procuré la santé.

D'après M. Florian Vallentin, académicien Delphinois, dans l'ouvrage duquel j'ai puisé les documents ci-dessus, le magistrat Nimois dut probablement s'adresser, pour se guérir, à ses dieux locaux qui restèrent sourds à ses prières ; aussi eut-il recours à Bélésamis et lui promit-il de lui élever un sanctuaire, si elle lui accordait sa guérison. La divinité voconce se laissa fléchir, et Ségomar, revenu à la santé, s'acquitta de son vœu. C'est ce qui explique les motifs de l'érection d'un autel, par un Arécomique, magistrat Nimois, à une divinité Voconce (1).

Revenant à notre petit autel votif nimois, nous pouvons affirmer que cette nature de dédicace est très-rare, et que nous n'en connaissons pas encore parmi nos richesses épigraphiques.

La *gens Byrria* nous est signalée à Nîmes par une inscription, qui est actuellement au Musée de la Maison Carrée, et qui mentionne une *Byrria Fortunata* (2).

Dans la maison de M. Dussaud, rue de l'Agau, formant le derrière de l'ancien couvent des Augustins, d'où l'on a

(1) *Bulletin de l'Académie delphinale* (Divinités indigètes du Vocontium, p. 227).

(2) Aug. Pelet, *Catalogue du Musée*, n° 18.

extrait déjà de nombreuses inscriptions, actuellement à la Maison Carrée, se trouvent encore plusieurs épitaphes, que Ménard et ses prédécesseurs ont déjà publiées, mais que nous croyons devoir signaler à l'attention de notre Commission d'archéologie, pour qu'elle tâche d'en faire l'acquisition. Ce sont :

1° L'inscription de Q. Coelius Epityncanus (Ménard, VII, p. 386).

2° Celle de C. Julius Zosimus (Ménard, VII, p. 338).

3° Celle de Rustica Auxe (Ménard, VII, p. 408).

4° La plus intéressante de toutes, à cause des titres que portait celui en l'honneur de qui elle avait été gravée, et qui nous donne le *cursus honorum* de C. Fulvius Lupus Servilianus (Ménard, VII, p. 294).

Dans la maison de M. Benoist d'Azy, rue Régale, il a été trouvé, au mois d'août, un superbe cippe, dont l'inscription, entourée d'un cadre orné d'une guirlande de fleurs, est ainsi conçue :

....ANIBVS  
...IAE · IVLII  
....VERRIS · F  
CONCESSAE  
AEMILIA · MATER  
IAE · PIÏSSIMAE

M. Guelle, négociant, sur la demande de la Commission des Beaux-Arts, section d'Archéologie, a fait hommage à la ville de l'inscription de *Statia Deuteris*, trouvée dans les fouilles de sa maison, sise à Nîmes, rue d'Aquitaine, 18, et déjà publiée dans nos *Mémoires* (année 1875, p. 75).

La Commission a trouvé le même empressement chez M. Blanc, entrepreneur de bâtiments, qui a fait hommage à la ville de l'inscription de *Vallonius*, publiée par M. Aug. Pelet, dans nos Procès-Verbaux de l'année 1862-1863 (p. 186).

En publiant cette inscription, notre savant et regretté confrère appelait déjà l'attention sur la forme toute particulière de l'instrument gravé au-dessous du texte de l'épithaphe. Il pensait (et avec raison, selon nous) que ce n'est point là une *ascia*, mais une serpette de vigneron, *falx vinitoria*.

En effet, d'après les descriptions que nous trouvons dans les ouvrages spéciaux, cet instrument était muni de différents tranchants pour les nombreuses et délicates opérations de la taille de la vigne, et chacune de ses parties portait un nom approprié à son usage ; ainsi :

Le tranchant droit, immédiatement au-dessus du manche, s'appelait *cutter*, le coute ;

Celui qui se recourbe au-delà, *sinus*, le pli ou le creux ;

Le tranchant entre le creux et la pointe, *scalprum*, le couteau ;

Le croc lui-même, *rostrum*, le bec ;

Au delà, la pointe saillante (mais qui n'existe pas dans notre sujet), *mucro*, la pointe ;

Enfin, contre le dos, le tranchant en demi-lune s'appelait *securis*, la hache.

C'était le même instrument dont on se sert aujourd'hui, et que l'on appelle dans les campagnes le *poudadouire*.

Dans la maison Breton, sise à Nîmes, rue Neuve, j'ai découvert une plaque de marbre qui porte les figures suivantes, sculptées en relief. En tête, deux écussons fleurdelisés, l'un du roi de France, l'autre d'un prince du sang ; en dessous, deux canons montés sur leurs affûts, avec des boulets au pied, tonneau de poudre entre deux ; au bas, les mots suivants en gros caractères :

SAVVEGARDES DV ROY. SELPETRIERS DE SA MAJESTÉ.

Le prince du sang, bâtard de Louis XIV, dont l'écusson est sculpté, devait être gouverneur de Languedoc ; et dans ce cas, ce pourrait être Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils de Louis XIV et de M<sup>me</sup> de Montes-

pan, né en 1670, qui fut colonel général des Suisses et gouverneur de Languedoc, en 1689.

On sait que, pour mettre les principales villes de son royaume en état de défense, François I<sup>er</sup> y établit des salpêtrières. A propos de celle de Nîmes, l'historien Ménard nous donne les renseignements suivants :

Ce fut par des lettres données à Lyon, le 4 avril 1538, et adressées aux consuls et gouverneurs de la ville, qu'elle fut créée. Permission était donnée aux habitants d'avoir jusqu'à huit milliers de salpêtre, « et de tenir deux » hommes experts et entendus, pour la composition et » cuite des salpêtres ».

Ces lettres ajoutaient « que les salpêtriers auraient » pouvoir d'aller dans les maisons, caves, celliers, ro- » chers et autres lieux, pour y prendre de la terre et au- » tres matières nécessaires à la composition du salpêtre, » avec injonction aux propriétaires de leur en donner la » libre entrée, de quelque état et condition qu'ils fussent ; » que les salpêtres seraient placés en un grenier, dont le » fond serait planchéié ou bâti avec de la pierre de liais et » du plâtre, élevé de trois ou quatre pieds au-dessus de » terre, afin qu'il pût se conserver et être garanti de l'hu- » midité; que, lorsqu'on y prendrait du salpêtre, qui se- » rait payé à un prix raisonnable par le trésorier des sal- » pêtres du roi, les deniers que la ville en retirerait » seraient aussitôt convertis à en acheter et à remplacer » la même quantité, et qu'enfin les consuls de Nîmes » enverraient tous les ans leur certificat au maître et au » contrôleur général de l'artillerie, pour justifier de la » quantité de salpêtre qu'ils auraient misc dans le gre- » nier ».

Le roi envoya ces lettres au sénéchal de Nîmes, pour qu'il les présentât de sa part aux consuls et retirât d'eux cette reconnaissance, qui devait être transmise au chancelier dans trois semaines au plus tard. Elles furent accompagnées d'une lettre particulière que le roi écrivit

aux consuls de Nîmes, datée de La Baume, le 14 avril 1538, pour leur enjoindre d'en exécuter ponctuellement le contenu (1).

Ménard nous dit encore que, en 1625, il existait à Nîmes diverses fabriques de salpêtre et de poudre, et que, pour favoriser ce genre d'industrie, le bureau de direction, sur la demande des maîtres salpêtriers et poudriers, les exempta de toutes les charges extraordinaires et personnelles, ainsi que du travail des fortifications, conformément aux ordonnances du duc de Rohan et aux délibérations de la ville, pendant les mouvements arrivés en 1622.

Les travaux qui ont été exécutés au marché aux bestiaux, pour la plantation de quelques arbres, ont fait découvrir quelques fragments de sculpture et de poteries.

1° Une tête d'Apollon, en marbre blanc, et plus grande que nature. Malheureusement il ne reste plus que le front, les yeux, et une partie du nez et de la chevelure.

2° Un dessus de lampe (*lucerna*) représentant une Léda avec Jupiter métamorphosé en cygne.

3° Un petit fragment de vase en poterie rouge, dite Samienne, représentant un gladiateur combattant un taureau. Ce gladiateur est de la catégorie de ceux qu'on appelait Thraces (*Thrax*, *Thræx* ou *Threx*), ainsi nommés parce qu'il avait la même armure défensive et offensive que les Thraces, un coutelas à lame recourbée et à pointe aiguë (*sica*), et le petit bouclier thrace à contours carrés et à surface convexe.

---

(1) V. Ménard. Preuves, Titre LXXVII, vol. VII.

# MÉMOIRE

sur

# LA CÉRAMIQUE ANTIQUE

DANS LA VALLÉE DU RHONE ;

d'après les notes et la collection d'Emilien DUMAS, de Sommière,

par **A. LOMBARD-DUMAS,**

membre non-résidant.

---

## AVANT-PROPOS.

MESSIEURS,

La conception du Mémoire que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre attention et à votre critique remonte à une date déjà bien reculée. En 1850, le savant auteur de la *Carte géologique du Gard*, étudiant les riches dépôts d'argiles figulines de l'arrondissement d'Uzès, fut frappé de l'analogie que présentent certains procédés, employés par les potiers de cette région, avec ceux en usage en Italie et dans notre pays aux temps de l'occupation romaine. Déjà, en explorant les oppidums de Nages et de Villevieille, il avait reconnu, parmi les débris céramiques grecs et phéniciens mêlés aux produits de l'industrie gauloise, des formes dont la ressemblance avec quelques poteries modernes de Saint-Quentin, près

d'Uzès, lui parut être aussi le résultat d'une tradition maintenue d'âge en âge.

A ces antiques débris qu'il avait réunis, comme type de comparaison, dans son cabinet de Sommière, vinrent se joindre bientôt les produits de ses fouilles dans les cavernes habitées par l'homme préhistorique, et sous les dolmens et les *tumulus* qu'il découvrit dans notre région.

Plus tard, les tombeaux romains d'Orange et de Vaison, les antiques ruines d'Arles, de Nîmes et de plusieurs autres localités méridionales, lui fournirent une riche série d'estampilles appliquées sur ces belles poteries rouges, qu'on retrouve partout où séjourna le puissant vainqueur des Gaules.

C'est en présence de tant de précieux documents, qu'Emilien Dumas conçut le projet d'une histoire de la céramique antique, dans les contrées qui forment aujourd'hui notre département. Mais des découvertes successives agrandirent bientôt pour lui cet étroit horizon. Les musées de Vienne et de Lyon, comme ceux d'Avignon et de la ville d'Arles, renferment des richesses archéologiques du plus haut intérêt, et qu'aucune publication n'avait encore fait connaître : Emilien Dumas résolut de les comprendre dans ses descriptions, et c'est après plusieurs voyages à Vienne et à Lyon, qu'il établit définitivement les bases de ce mémoire, où il comptait embrasser toute la vallée du Rhône, et qu'il adopta pour ce travail le titre de *Mémoires sur la céramie des anciens, avec recueil et fac-simile des noms de potiers gravés sur les poteries antiques, principalement aux environs de Lyon, de Vienne, d'Orange, de Vaison, d'Avignon, d'Arles et de la ville de Nîmes.*

Malheureusement l'exécution de cette pensée grandiose dut être différée par les importants travaux que l'industrie de la houille et du fer réclamait alors du savant géologue. Les nombreuses et lointaines explorations scientifiques qu'il dut entreprendre, pour seconder le déve-

loppement de si puissants intérêts, écartèrent de lui, et pour longtemps, toutes préoccupations d'un autre ordre. Puis vint la mort.

De longues années ont passé sur l'ébauche de ce travail, qui, s'il eût été accompli par le maître, eût imprimé un si vif essor à l'archéologie méridionale. Nous-même, à qui fut dévolu le redoutable honneur de publier la volumineuse série de ses observations géologiques dans le département(1), avons été retenu longtemps par cette laborieuse publication posthume, et ce n'est que depuis peu, qu'il nous a été donné de pouvoir songer enfin au *Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône*.

Mais déjà il n'était plus temps d'exécuter le grand travail d'ensemble qu'Emilien Dumas avait conçu : des publications partielles, qui enlèvent à celle-ci son cachet d'originalité, avaient mis au jour les richesses contenues dans les musées de plusieurs grandes villes : Comarmond à Lyon, en 1857 (2) ; M. Allmer à Vienne (3), et M. Aurès à Nîmes, en 1876 (4), décrivaient les poteries romaines, dont l'étude devait former un des chapitres les plus intéressants de ce mémoire. Le musée d'Avignon, enrichi par la précieuse collection Calvet, dont M. Deloye a dressé depuis plusieurs années le catalogue descriptif, encore en manuscrit, mais qu'il ne doit pas tarder à livrer à la publicité, ne pouvait pas non plus entrer dans notre cadre.

(1) *Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard*, par Emilien Dumas. 3 volumes in-8°, 1875-1876-1877.

(2) *Description des antiquités et objets d'arts contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, in-4°, 1855-1857.

(3) Allmer *Inscriptions antiques antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*. Musée de Vienne, 1876.

(4) Aurès. *Marques de fabrique du musée de Nîmes, publiées en fac-simile*. Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1873, 1874 et 1875. In-4° avec 23 pl., 1876.

Ainsi devancé par ces savantes études, qui ont vivement excité l'intérêt des archéologues en France, nous avons dû revenir à l'idée première d'Emilien Dumas et rester dans l'étroit périmètre de notre région, en bornant nos descriptions aux spécimens que nous avons trouvés dans la collection céramique du savant géologue de Sommière. La même raison nous a imposé aussi l'obligation de modifier profondément le titre de son travail, pour le réduire aux proportions que nous sommes obligé de lui donner ; mais nous avons scrupuleusement conservé le cadre qu'il avait si nettement établi dès le principe, et nous avons fait de notre mieux pour utiliser les matériaux patiemment amassés et classés par le maître dans l'ordre que nous avons suivi en les décrivant.

Quelque restreinte qu'elle soit, cette étude, que nous avons essayé de rajeunir en certaines parties, pourra, nous l'espérons du moins, offrir quelque intérêt pour l'archéologie méridionale.

Tous ceux qui ont visité l'Exposition universelle de 1878 ont été frappés, comme nous, du grand développement donné à la partie céramique : la richesse et la variété infinie des produits de cette branche si intéressante de l'art s'imposaient à l'attention. Le moment n'est pas mal choisi pour exposer l'histoire des procédés familiers aux anciens céramistes, décrire les produits de la fabrication indigène, et parler du goût si vif qu'inspirèrent aux peuples de l'antiquité ces brillantes et fragiles créations qui ont encore le privilège de nous charmer.



## MÉMOIRE

SUR

# LA CÉRAMIQUE ANTIQUE

DANS LA VALLÉE DU RHONE,

d'après les notes et la collection d'Emilien DUMAS, de Sommière.

---

L'art céramique ou de la poterie est un de ceux que les hommes ont dû cultiver le premier, après avoir fabriqué des armes pour se défendre et des tissus grossiers pour se vêtir.

Ces tissus, quels qu'ils fussent, ont disparu depuis bien des siècles, et l'histoire ne peut compter sur eux pour établir ses jalons ; cette première arme fut pour l'homme une pierre, un bâton noueux. Quel temps mit-il pour songer à s'en façonner une plus capable d'offensive ? Cette question restera à jamais insoluble ; nous ne pénétrons jamais cette première période du développement de l'industrie humaine. Mais, dès le jour où l'homme a su tailler le silex en grossiers éclats, nous pouvons suivre sa trace : nous le voyons s'abriter au milieu des bois, dans les grottes naturelles, où des restes de foyer nous indiquent clairement qu'il a surpris le secret du feu et qu'il sait faire cuire les aliments que lui procure la chasse.

Plus tard, ses armes se perfectionnent : avec le silex artistement façonné en pointes de flèches, il attaque les grands animaux, dispute sa proie ou défend l'approche de son domaine contre ses voisins, auxquels il fait la

guerre (1); il se ligue, s'associe avec eux, et se retranche dans des campements, à l'abri des surprises que lui réserve la vie nomade. C'est à cette seconde période, première ébauche de la civilisation, manifestée par l'association, par le travail plus perfectionné des armes, et par l'invention d'ustensiles en os ou en pierre, que dut commencer aussi la fabrication des premières poteries.

Mais les fragments qui nous restent de ces essais informes, durcis au soleil, d'une ténacité trop faible pour résister à l'action destructive du temps, ne se retrouvent guère en France que dans la tourbe diluvienne de la Picardie, où leur enfouissement profond a pu les préserver de toute atteinte.

Les habitants primitifs de la Gaule, vivant de chasse et au jour le jour, forcément nomades, restèrent sans doute ainsi bien des siècles, sans que le temps vint apporter un perfectionnement notable à leur industrie.

Mais à l'époque de la *pierre polie*, il est facile de constater une grande amélioration dans la fabrication des vases; la pâte de ceux qu'on rencontre dans les grottes et les campements, est cuite au feu, mêlée de corps étrangers pour éviter les accidents de retrait, enduite à l'intérieur d'une matière grasse et d'une couleur noire, qui est due, selon les observations de Brongniart, à une addition de charbon.

Plus tard encore, à l'époque de l'*âge du bronze*, les poteries, tout en revêtant des formes plus élégantes et moins massives, prirent un caractère de solidité plus grande, et furent adaptées à tous les usages.

Notre sol gaulois est jonché, pour ainsi dire, des débris de ces époques reculées, débris auxquels se mêlent souvent, et en grand nombre, les produits moins antiques de l'industrie grecque et romaine.

(1) On peut voir, au Musée d'Arles, une pointe de flèche en silex enfoncée dans une vertèbre humaine.

Dans ce mémoire, notre but est surtout de faire connaître, et de classer chronologiquement, les diverses poteries qu'on rencontre le plus communément dans le midi de la France, mais principalement dans la vallée du Rhône.

Ces poteries, considérées au point de vue de la nature de la pâte, de la fabrication et de leur forme, peuvent se diviser en cinq classes, correspondant à cinq périodes distinctes, savoir :

1<sup>o</sup> POTERIES GAULOISES *proprement dites*, antérieures à l'établissement des Grecs à Marseille et à l'invasion romaine ;

2<sup>o</sup> POTERIES TYRRHÉNIENNES ;

3<sup>o</sup> POTERIES GALLO-ROMAINES ;

4<sup>o</sup> POTERIES ROMAINES *du Haut-Empire* ;

5<sup>o</sup> POTERIES ROMAINES *du Bas-Empire* OU POTERIES CHRÉTIENNES.

## I<sup>re</sup> DIVISION.

### **Poteries gauloises proprement dites.**

Comme nous l'avons déjà dit, cette première nature de poterie remonte à une très-haute antiquité ; mais elle n'est pas la plus ancienne. Si nous la classons néanmoins en première ligne, c'est que, dans la région qui fait l'objet de nos recherches, les poteries rudimentaires de l'époque paléolithique ont disparu, sans y laisser la moindre trace.

Les débris que nous offrent les cavernes du Gard, les dolmens, les tumulus, les tombeaux gaulois taillés dans le roc, et quelques lieux découverts, peuvent être considérés comme les vestiges les plus anciens, sur notre sol, de cette industrie, comme les premiers témoins d'une civilisation naissante. Ils sont toujours accompagnés d'armes en silex façonnés en forme de hache ou de fer de lance, dont le travail, à petits éclats, indique un degré

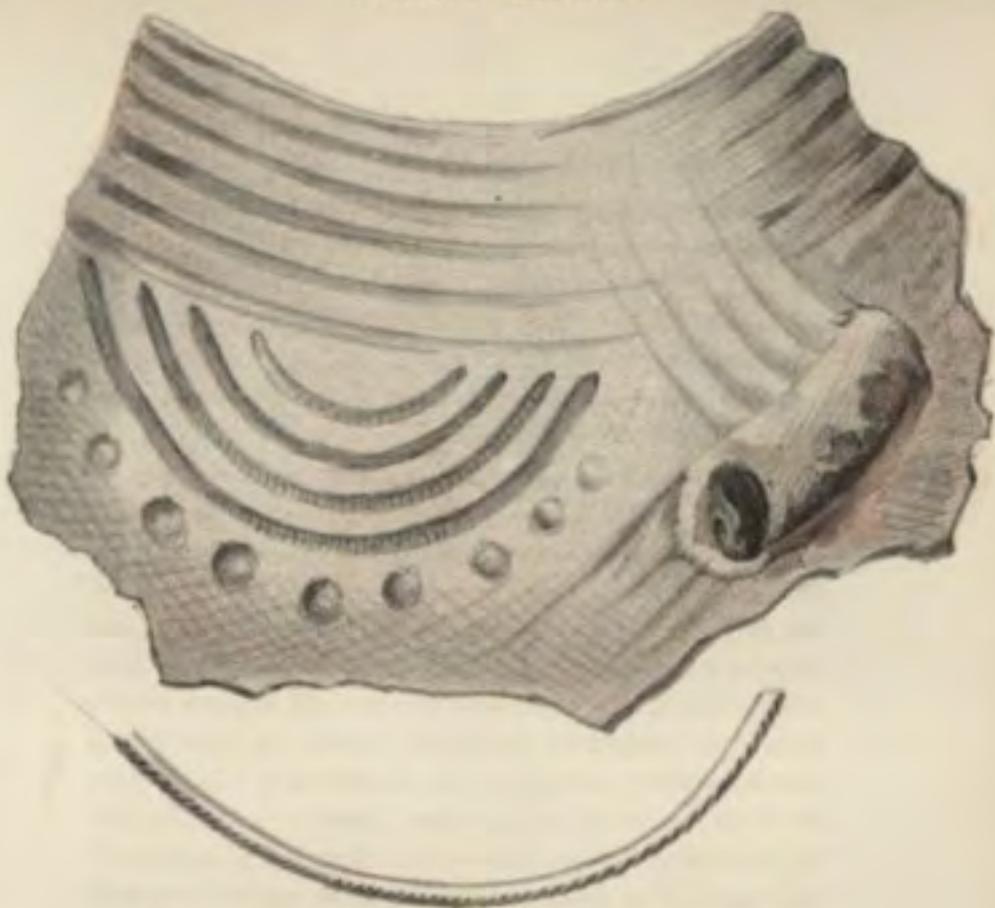
d'avancement notable dans l'art de leur fabrication ; des haches en pierre polie, annonçant une époque de transition, s'y présentent parfois aussi à côté des silex.

L'étude de ces débris permet également de suivre les développements de l'art du potier, sans qu'il soit toutefois possible encore d'établir, pour chaque période, des divisions bien nettes.

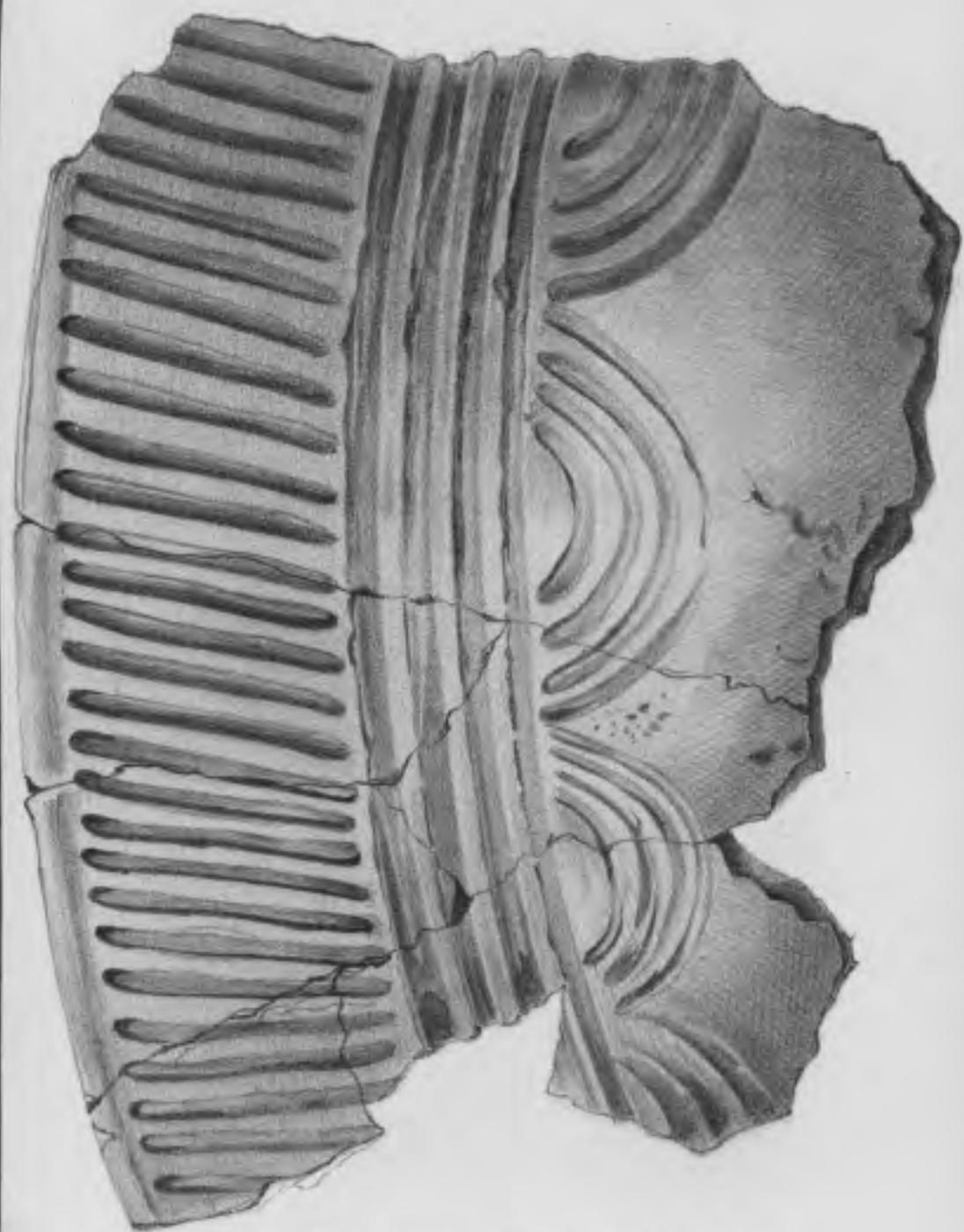
Les cavernes des Hautes-Cévennes, comme celles de Meyrueis, de Nabrigas, et celle récemment découverte sous le château d'Espinassous près de Lanuéjols, recèlent des poteries fabriquées à la main, en général très épaisses et rarement ornées à l'extérieur. Deux ou trois mamelons latéraux, ou un mince bourrelet circulaire pour retenir une corde, remplacent l'anse, qui n'a pas encore paru ; ces mamelons prennent ensuite un plus grand accroissement, s'allongent ou s'aplatissent : la caverne de Pondres a fourni un spécimen, rencontré dans la partie supérieure des remblais, dont le mamelon, plus saillant, était percé d'un trou, produisant ainsi comme une anse très épaisse. Puis cette ouverture, d'abord simplement destinée au passage d'une corde, devient de plus en plus grande, et l'anse est enfin acquise (1).

Les ornements extérieurs cependant l'ont précédée. Ce sont d'abord des entailles plus ou moins régulières dans la pâte-encore fraîche, des points en creux, rarement en relief, des lignes en zigzag ou rubannées ; en 1865, des fouilles entreprises, pour le compte de la Commission de la carte des Gaules, par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, dans une grotte sépulcrale de la commune d'Aubussargues, près d'Uzès, mirent au

(1) On peut voir d'intéressants spécimens de ces poteries dans les dessins de la pl. III, annexée au mémoire de M. Adrien Jeanjean : *L'homme et les animaux des cavernes des Basses-Cévennes*, dans le volume des *Mémoires de l'Académie du Gard*, pour l'année académique 1869-1870.



GROTTE SÉPULCRALE D'AUBUSSARGUES (GARD)



GROTTE SÉPULCRALE D'AUBUSSARGUES (GARD)

jour des fragments d'assez grandes dimensions de poteries, dont quelques-unes étaient ornées, à l'extérieur, de lignes en creux et de lignes saillantes artistement combinées, au-dessus d'une série de demi cercles, qu'on dirait être le prélude des oves employés plus tard chez les Romains (1). (Voir la planche).

Toutes ces poteries, que nous comprenons sous le titre de *Poteries gauloises* (2), sont composées d'une pâte grossière, en général noire ou brune, surtout à l'intérieur,

(1) Cette ornementation, à peu près inconnue jusqu'à ce jour, parce qu'aucune publication n'en a donné les dessins, paraît spéciale à la région du Gard. Le petit musée du grand séminaire, à Nîmes, possède de beaux vestiges de vases analogues à ceux d'Aubussargues. Ils ont été recueillis dans la grotte de Saint-Vérédème, près le Pont-du-Gard. Notre savant confrère, M. Flouest, nous fait observer que ce système d'ornementation a persisté dans nos régions, jusqu'à l'époque grecque et romaine, et que, à un point de vue général, cette poterie est restée stationnaire, dans les conditions caractéristiques de sa fabrication, pendant une longue période de siècles, jusqu'au moment où la civilisation gréco-romaine a transformé le pays gaulois en l'absorbant. L'oppidum de Nages a fourni à MM. Aurès et Flouest, qui l'ont exploré ensemble, pêle-mêle avec de nombreux débris de vases incontestablement importés et révélant à un haut degré la Grèce et son influence, une grande quantité de débris de vases de fabrication indigène, qui semblent avoir été contemporains des vases grecs, et, comme eux, ne pas remonter beaucoup plus haut que l'ère chrétienne. Or, il serait bien difficile, ajoute M. Flouest, sinon impossible, de les différencier, au point de vue de leur fabrication et de leur système ornemental, de ceux des grottes des Basses-Cévennes. M. Flouest en a déposé, comme preuve, de nombreux spécimens au Musée municipal de Nîmes.

(2) Il nous paraît utile de faire observer ici que, au moment où Emilien Dumas établissait sa classification dans les produits de l'art céramique indigène, les études d'archéologie gauloise n'avaient pas encore réalisé les conquêtes qui lui sont désormais assurées. Pour lui, le qualificatif *gaulois* a ici une valeur générique embrassant tout ce qui, étant antérieur à l'invasion de la Grèce et de Rome, n'a pas été atteint par leur influence. Mais nous savons qu'Emilien Dumas avait eu le projet de subdiviser ce chapitre en *Première et Deuxième époque*, correspondant aux âges néolithique et du bronze.

toujours mêlée de corps étrangers. Cette addition avait pour but de donner à l'argile trop peu plastique une plus grande ténacité ; les pâtes céramiques ainsi préparées devenaient une espèce de *poudingue* à fragments anguleux reliant toutes les parties du vase. Mais nous avons observé que ces matériaux sont toujours en rapport avec la nature minéralogique de la contrée où les vases ont été fabriqués.

C'est ainsi que, dans les départements du Gard, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, etc. . . , les poteries antiques contiennent des fragments rhomboïdaux de chaux carbonatée blanche spathique ; tandis que, en Auvergne, dans le Vivarais et même à Agde, près de Montpellier, où il existe des traces d'anciens volcans, le spath calcaire est remplacé, dans les poteries du même âge, par de petits fragments de scories volcaniques (*peperino*).

Dans le même département de l'Hérault, près des mines de Cabrières, nous avons trouvé, mêlés à des ossements humains, dans la grotte de Roqueblaque, commune de Peret, découverte en 1859, des débris de poteries façonnées à la main, où le spath calcaire était remplacé par de petits fragments de quartz hyalin, substance fort commune dans les environs, et qui compose la presque totalité des nombreux filons cuprifères de ce pays.

Au reste, ce moyen de donner à la matière plastique le degré de ténacité qui lui manque a été pratiqué de tout temps ; il l'est encore de nos jours. Les murs de Babylone et certaines constructions de l'ancienne Egypte sont faits avec des briques cuites au soleil, à l'argile sableuse desquelles on avait ajouté de la paille hachée et même des fragments de juncs. Le même procédé était employé par les Gaulois. Au cours de leur exploration de l'oppidum de Nages (Gard), MM. Aurès et Flouest ont rencontré d'importants débris d'une espèce de four à calotte sphérique, reposant sur une surface plane percée d'ouvertures

tubulaires pour l'adduction de la chaleur. Le tout était en argile pétrie largement de tiges de graminées hachées. On y distinguait très-nettement l'empreinte de fragments de feuilles et d'épillets. En Corse, dit Brongniart, il y a quelques années encore qu'on faisait entrer l'amiante dans la composition de certaines poteries communes, pour leur donner une ténacité et un liant qui leur permettait de résister à la rupture par la dilatation irrégulière. Dans le département du Gard, à Lussan, près d'Uzès, deux tuileries emploient des marnes grises néocomiennes très maigres, par conséquent peu tenaces ; pour leur donner plus de consistance et les empêcher de se fendiller en séchant, on y mêle, à défaut de sable, huit parties de crotin de cheval sur cent parties d'argile.

Brongniart (1), recherchant la nature de la matière qui colore en noir ces poteries, trouva que cette coloration provient d'une faible dose de charbon introduite dans la pâte ; et il explique la conservation de cette couleur par le faible degré de cuisson auquel ont été soumises les poteries, qui, en effet, deviennent tout à fait rouges, si on les expose à un feu plus vif.

Un tesson, provenant de la grotte d'Espinassous, comme beaucoup d'autres aussi de diverses localités du Gard, confirme cette opinion. Ce fragment, épais d'un centimètre et demi, est rougeâtre à l'extérieur ; la couleur noire n'apparaît qu'à quelques millimètres dans la pâte, qui prend une teinte progressivement plus foncée, jusqu'au noir intense à la paroi interne.

Le musée de Zurich possède des torches ou couronnes d'argiles, pêchées parmi les débris des habitations lacustres, où ce mélange de charbon est très considérable : on y voit distinctement à l'œil nu des parcelles de charbon de bois. Mais il est possible aussi que ce charbon ne soit que

(1) *Traité des arts céramiques*, t. 1, p. 483.

le produit de la combustion des fragments végétaux, introduits dans la pâte pour y jouer le rôle des corps étrangers, spath calcaire et scories volcaniques, dont nous venons de parler.

## II<sup>e</sup> DIVISION.

### **Poteries tyrrhéniennes (1).**

Ce genre de poteries n'a laissé que peu de traces dans la région qui nous occupe. Importés à l'époque de l'établissement des Grecs à Marseille, ces vases ne furent guère en usage que dans les cérémonies funèbres, et les débris qu'on trouve dans le midi de la France proviennent surtout des sépultures. On en connaît cependant, en quantité très appréciable, qui ont été exhumés des ruines de maisons d'habitation ; d'où la conséquence qu'ils n'avaient pas, dans la Gaule méridionale, une destination exclusivement funéraire. Les tombeaux de la voie romaine, à Orange, en ont fourni quelques spécimens à nos collections ; on en a trouvé aussi quelques débris à Nîmes et dans les oppidums de Villevielle, près Sommière, et de Nages, près de Calvisson. Ils ne sont même pas très-rares dans ce dernier gisement.

La pâte est dure, épaisse, et d'un jaune rougeâtre. La couverte est noire, très-mince ; le fond d'un fragment de patère trouvé à Nîmes est orné d'un cercle rouge sale, entouré de noir en dedans comme à l'extérieur. Un fleuron plus ou moins rotiforme, obtenu par l'application d'une matrice sur la pâte encore molle, décore le fond de

(1) Dénomination empruntée à Brongniart, *Traité des arts céramiques*, et qui n'a pas obtenu parmi les archéologues le succès auquel elle paraissait pouvoir prétendre, à l'époque où Emilien Dumas l'a adoptée, à l'exemple du maître.

plusieurs patères recueillies en morceaux par MM. Aurès et Flouest à l'oppidum de Nages, et déposées par eux au musée municipal de Nîmes. Un fragment, que nous avons trouvé à Villevielle, montre également cette particularité. Un autre, provenant d'Orange, porte à l'extérieur le mot ΔΟΛΟΥ en caractères grecs, vigoureusement et nettement gravés à la pointe sèche dans la terre cuite ; la dernière lettre de ce mot a tout à fait la forme de notre *y* majuscule (1).

Ces poteries communes ne tardèrent pas à être imitées par les potiers indigènes : quelques paillettes de mica dans la pâte des fragments trouvés à Villevielle trahissent l'ancienne habitude gauloise. Elles obtinrent d'ailleurs un immense succès. La faveur que leur témoignèrent les populations gauloises persista malgré l'occupation romaine, et lorsque, après les grandes commotions du III<sup>e</sup> siècle, les usages anciens redevinrent en honneur et remplacèrent les modes selon le goût romain, l'art national réapparut, et avec lui les vases de couleur noire, qui furent bientôt dominants. On fabriqua notamment de larges coupes et des plats, auxquels le nom plus noble de patères peut encore convenir. Ce genre de fabrication rappelle étroitement celui qu'on prisait tant avant l'invasion de César, et qui constitue une des divisions principales des *poteries tyrrhéniennes* de Brongniart.

La tradition s'en maintint au moins jusqu'à l'époque mérovingienne. On rencontre, dans un grand nombre de

(1) Le musée archéologique de Nîmes possède un très-petit vase en terre rouge, à glaçure noire, de provenance ignorée, mais très-probablement locale, sous la base duquel on remarque aussi, gravées au burin, deux lettres grecques majuscules. M. Flouest, dans une savante étude à propos d'une *marque probable de jaugeage à l'époque de la domination romaine en Gaule*, étude publiée en 1875 dans la *Revue des Sociétés savantes*, série 6, t. 1, a figuré et décrit ce petit vase, dont il signale la facture éminemment grecque

collections publiques ou privées, dans le Midi, de grands plats noirs dont le fond est orné de dessins géométriques souvent tracés au pointillé, et parfois rehaussés en couleur blanche ou rouge. Ces poteries remontent vraisemblablement au v<sup>e</sup> ou vi<sup>e</sup> siècle, et forment un groupe bien délimité et encore inédit, qui attend la monographie à laquelle avait songé Tournai, de si sympathique mémoire, et que la mort l'a empêché de mener à bonne fin.

Au surplus, on fabrique encore de nos jours, à Saint-Quentin, dans l'arrondissement d'Uzès, des couvercles, dits *plats-à-omelettes*, dont la forme, absolument identique à celle des patères grecques, est certainement le résultat de la tradition.

### III<sup>e</sup> DIVISION.

#### **Poteries gallo-romaines.**

L'établissement des Grecs sur notre littoral ne parait pas avoir apporté une grande amélioration à l'art céramique de nos contrées; mais les exemples ou la concurrence des céramistes venus d'Italie ne tardèrent pas à améliorer sensiblement la fabrication indigène: on voit, en effet, la pâte, la forme et les ornements se modifier peu à peu dans le sud de la France et les produits des potiers gallo-romains devenir enfin difficiles à distinguer des poteries romaines.

Cependant nous classons parmi les poteries gallo-romaines, parce que leur pâte est saturée de fragments de spath calcaire, les grands *dolium* dont les débris se rencontrent en si grand nombre dans les ruines des anciennes cités romaines, où ces vases gigantesques tenaient lieu de silos impénétrables à l'humidité (1). La fabrication

(1) On a trouvé à Sommière, à Aujargues, à la Bastide-d'Engras,

des torches, destinées à supporter les vases apodes, est aussi bien plus perfectionnée à cette époque que celles dont nous avons déjà vu commencer l'usage dans les temps plus reculés.

#### IV<sup>e</sup> DIVISION.

##### **Poteries romaines du Haut-Empire.**

Nous comprenons sous ce titre toutes les poteries d'importation romaine ou fabriquées en Gaule, mais par des procédés exclusivement romains, jusques vers le iv<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

Ce genre de poteries comprend des produits de provenance, de forme et de composition bien diverses. Les plus remarquables entre tous sont les poteries rouges, dont les débris nombreux attestent, partout où on les rencontre, à défaut de monuments plus considérables, le séjour en ces lieux des anciens dominateurs des Gaules.

Ces poteries tiennent de l'île de Samos le nom sous lequel elles sont depuis longtemps désignées et le plus communément encore, malgré l'opposition spécieuse de quelques auteurs. Il est, en effet, bien réellement démontré aujourd'hui que les Romains ne firent que rivaliser avec les célèbres potiers de Samos, mais sans les copier. Si le nom de poterie samienne a été conservé à leurs produits, c'est parce que ce nom est commode pour désigner un groupe de terres cuites dont le caractère saisissant se retrouve dans presque toute l'Europe et dans toutes les

des silos taillés dans le roc ou creusés dans la terre, de même forme que les *dolium* gallo-romains ; on les revêtait d'une couche d'argile qui les garantissait des infiltrations. Ceux que nous avons vus aux environs de Sommière sont taillés dans la molasse coquillière, et protégés contre l'invasion des eaux pluviales par de petites rigoles poussées dans une direction opposée à l'ouverture du silo.

colonies romaines, en Afrique comme en Asie. « A ceux qui critiqueraient ce nom, fait observer très-judicieusement Schuermans, comme comprenant un trop grand nombre de poteries non fabriquées à Samos, ne peut-on opposer le nom, général aujourd'hui, de faïences, appliqué à des vases qui, certes, sont loin de provenir tous de la ville de Faënza ».

Les archéologues anglais ont donné à cette poterie le nom de *Samian ware* (poterie samienne), nom que les Hollandais lui ont conservé; en Italie, on la désigne sous le nom de *Terra sigillata*, qualificatif qui n'est pas toujours justifié, ou de *Terra aretina* et de *Vasi aretini*, de l'ancienne Aretium, aujourd'hui Arezzo, dans la Toscane, qui fut le siège d'importantes fabriques. Il est même à peu près universellement admis aujourd'hui que c'est à Aretium que fut inventé le type des vases rouges, dont la couleur et l'éclat rappellent ceux de la cire d'Espagne. Les Anglais prétendent que la marque distinctive des fabriques de cette localité est une main ou un pied imprimé au fond du vase.

La vallée du Rhône, objet principal de nos recherches, occupée par les Romains dès le siècle d'Auguste, fut aussi le siège de fabriques importantes : Lyon, Vienne et la petite localité voisine de Sainte-Colombe étaient des centres de fabrication où l'on a découvert de nombreux fours à potiers; les argiles de Vaison, d'Orange, d'Apt, étaient exploitées par les Romains; mais rien ne dénote que les beaux gîtes d'argile réfractaire des environs d'Uzès leur fussent connus, et l'on ne sait sur quoi repose l'assertion de Caylus, disant que la ville de Nîmes alimentait de ses produits une partie des Gaules : dans les environs de cette ville, il n'y a point de terre à potier. La découverte de quelque entrepôt ou d'un antique magasin aura sans doute donné lieu à cette supposition, qui n'a rien de fondé.

D'après la classification qu'Emilien Dumas établit

dans sa riche collection, qui sert de base à cette étude, nous diviserons les poteries romaines du Haut-Empire, dans la vallée du Rhône, en quatre sortes principales :

1° Les poteries en terre rouge unies, à vernis *mat* ou *brillant* ;

2° Les poteries en terre rouge lustrée, avec ornements extérieurs en relief ;

3° Les poteries à vernis plombifère jaune, vert ou polychrome ;

4° Les poteries grossières et sans lustre.

## 1° POTERIES EN TERRE ROUGE UNIES,

### A VERNIS MAT OU BRILLANT.

Les vases rouges, si longtemps en usage dans les Gaules comme dans toutes les autres parties du vaste empire romain, sont, nous l'avons déjà dit, les produits céramiques les plus remarquables de cette période ; mais il convient de les séparer en deux classes, dont l'une comprendra les vases à parois extérieures unies, et l'autre ceux décorés à l'extérieur de sujets en relief.

L'éclatante couleur de cette poterie, ses formes gracieuses, partout les mêmes dans toutes leurs variations, décèlent à l'œil le plus inexpérimenté son antique origine. Cependant le vernis qui la recouvre, et qui a traversé tant de siècles sans subir la moindre altération, ne présente pas toujours le même éclat sur toutes les pièces. Les tombeaux de la voie romaine, à Orange, et ceux de plusieurs autres points de notre territoire ont fourni à nos collections des vases destinés évidemment aux usages funèbres, sous la forme de coupes, de coupelles, de plats, de patères, et un *præfericulum* d'un galbe parfait : la plupart de ces poteries sont à couverte mate ; leur pâte, tendre et perméable, ne permet guère

de supposer qu'elles pouvaient avoir une autre destination que celle de l'accomplissement des rites funéraires.

Au contraire, les poteries à glaçure brillante se rencontrent presque toujours sous les ruines des habitations, où elles servaient surtout aux usages de la vie domestique et à l'ornementation.

De quoi les anciens composaient-ils ce lustre, si mince qu'il est très-difficile, en grattant avec la plus extrême délicatesse la paroi d'un vase, d'en détacher une quantité pure et sans mélange de terre, capable d'être soumise à l'analyse chimique? Malaguti l'a trouvé ainsi composé d'un silicate alcalino-terreux, coloré par un oxyde de fer. Tournal pense également qu'il devait être fabriqué avec de la sanguine argileuse et de la soude (1). Nous verrons plus loin que les Romains connaissaient, en effet, l'emploi des divers oxydes pour varier la couleur de leurs vernis. Quoi qu'il en soit, et malgré le puissant secours de la chimie, les modernes n'ont encore pu parvenir à recomposer cette belle couverture rouge.

En quelque contrée de l'Europe qu'on exhume ces poteries, la densité, la finesse et la couleur rouge de la pâte sont partout les mêmes, et cette identité surprenante de composition est un autre problème qui n'a pas encore été résolu; car il est impossible, en effet, d'admettre que les potiers romains fissent tous venir du même point la terre dont ils se servaient. On présume, dit Brongniart, (*Arts céramiques*, t. I, p. 423) que, choisissant des argiles presque sans couleur, et propres à fournir une pâte fine et dense, ils leur donnaient la couleur rouge capucine par des proportions appropriées d'ocre rouge introduite dans la pâte.

Si les potiers romains n'ont pas transmis à leurs successeurs le secret de la composition de leur pâte et de

(1) *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 69.

l'éclatant vernis qui la recouvre, ils ont du moins laissé leurs noms à la postérité : c'est une compensation pour l'archéologue.

En général, presque tous les produits de la céramique romaine, poteries fines comme poteries grossières, portent, gravé au moyen d'une estampille en terre cuite ou en métal, le nom du potier qui les a moulés, de l'artiste qui en a fourni le modèle, ou de la fabrique qui les a livrés au commerce.

Malgré l'assertion trop affirmative du savant conservateur du musée de Narbonne (1), que nous venons de citer plus haut, il est peu probable qu'une loi spéciale contraignit les potiers romains à une pratique qu'ils n'ont pas tous suivie, car il n'est pas rare de rencontrer des terres cuites dépourvues de ces indications. C'était bien plutôt un usage général qu'une loi impérative, usage sans doute imité des artistes grecs et maintenu par la tradition.

L'examen des noms de potiers, qui sont ainsi parvenus jusqu'à nous, démontre que l'immense majorité avait une origine romaine, tandis qu'on en rencontre à peine quelques-uns d'origine évidemment gauloise. Sur 700 noms donnés par M. Roach-Smith, dans son Catalogue du musée de Londres, 10 à peine sont gaulois ; sur 100 noms recueillis dans l'Amiénois par M. Dufour, un seul nom, DUROTIX, appartient aux indigènes ; parmi les pièces recueillies dans l'ancienne Champagne, Grivaud de la Vincelle n'indique de noms vraiment gaulois que ceux de DRVIX, VEXIVIX et BETURIX ; parmi ceux provenant de Poitiers, publiés par M. de Longuemar, les noms de VIRECTU et CRICRO, qu'on retrouve sur les monnaies gauloises frappées à Lyon, et sur le recueil d'inscrip-

(1) *Op. cit.*, p. 78. « On sait que les lois romaines prescrivaient l'obligation de placer une marque de fabrique sur tous les produits exécutés avec de la terre cuite »

tions gallo-romaines de Longpérier, sont à peu près les seuls qui n'offrent aucune incertitude sur leur origine ; un troisième nom, XVI, recueilli également aux environs de Poitiers, pourrait n'être qu'une abréviation de VEXIVIX, que nous venons de citer.

Il est certain, cependant, d'après les restes de fours et de tous les accessoires de fabrication trouvés en Champagne, dans les ruines de Châtelet ; à Tournon-sur-Allier, dans le Bourbonnais ; tout récemment encore, en 1871, à Banassac, dans la Lozère, à Vienne et autres lieux, que les potiers gaulois ne manquaient pas sur notre territoire ; si les noms romains sont les plus nombreux parmi les débris de cette époque, on trouve à côté d'eux ceux de *Germanus*, *Aquitanus*, *Gallicanus* (celui-ci dans notre collection), qui prouvent d'une manière évidente que chaque contrée fournissait son contingent de potiers.

Les fabriques de poteries romaines étaient donc très-nombreuses, non-seulement en Gaule, mais probablement dans toute l'Europe romaine, et certainement dans la péninsule ibérique : les tombeaux d'Orange ont fourni de nombreux spécimens de vases portant des noms en caractères que nous croyons celtibériens ; il en existe au musée de Narbonne, et nous en possédons quelques-uns.

Nous donnons en fac-simile, à la fin de ce Mémoire, la représentation de toutes les marques de fabrique que nous avons trouvées dans la collection d'Emilien Dumas. Elles sont au nombre de 224, et classées par ordre alphabétique. Nous allons les reproduire ici en suivant le même ordre, et en indiquant pour chacune d'elles la place qu'elle occupe sur le fragment de vase ou sur le vase trop rarement complet qui la porte, ainsi que l'origine du vase ; les caractères archaïques seront spécialement notés. Ces indications succinctes seront quelquefois suivies de la lecture du sigle, lorsqu'elle paraîtra nécessaire ou possible. Dans la nomenclature de cette collection, nous

intercalerons quelques sigles qu'Emilien Dumas a relevés à l'estampage au papier mouillé, ainsi que certains autres que nous avons copiés nous-mêmes, sur les poteries sarniennes de plusieurs collections privées.

Selon l'usage, nous avons mis entre parenthèses les lettres si fréquemment liées dans ces sortes d'inscriptions, et entre crochets [ ] et en caractères minuscules, celles qui nous ont semblé devoir être ajoutées, pour en compléter ou expliquer la lecture.

## MARQUES DE FABRIQUE

sur poteries rouges lustrées, sans relief.

---

### A.

Pl. I, fig. 1. [officina] ALBANI. Sur le fond et à l'intérieur d'un fragment de coupe. Orange, enceinte des remparts romains, dans le cimetière actuel.

Schuermans, *Sigles figulins*, 1867,  
n° 175.

ALBANI M<sub>[anu]</sub>. Sur le fond intérieur d'une patère, rouge terne, trouvée à Nîmes derrière le temple de Diane. Collection Bérard, de Nîmes.

Sch., n° 176.

— fig. 3. OF ALBANI. Fragment de coupe. Orange, enceinte des remparts romains.

Sch., n° 179.

— fig. 2. C(NA)-ALB. Fragment de coupe. Orange, le long de la voie romaine, au quartier du Peyron.

ANNI || CRISP. Patère. Orange, voie romaine. (Vue chez un marchand d'antiquités, à Orange).

Sch., n° 336 ANNI, et n° 1755 CRISPI  
Pl. I, fig. 4 et 5. OF·APRI. Fragment de coupe. Orange, tombeaux de la voie romaine, au quartier du Peyron.

Ces deux marques proviennent de la même matrice, mais une reprise de l'ouvrier a produit, sur celle que représente la figure 5, une répétition de la moitié inférieure des 3 dernières lettres.

Sch., n° 491; — Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, 1876, pl. III, n° 39.

— fig. 6. OF APRI·C. Patère. Orange, au quartier de Bénicroix.

OF ARDA. Au fond d'une coupe, vernis rouge terne, vue chez un marchand, à Orange. Orange, tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 465, OF·ARDA.

— fig. 7. FE·ARD(AN). Fragment de patère. Orange, enceinte des remparts romains.

— fig. 8. ARTA. Fragment de patère. Orange, même localité.

— fig. 9. AT(EI). Fragment de coupelle. Orange, tombeaux de la voie romaine.

— fig. 10. A(TE)I. Fragment de coupelle. Orange, enceinte des remparts romains.

Sch., n° 535.

— fig. 11, 12, 13. ATEI. Trois marques distinctes, par la dimension et la forme des lettres, sur fragments de coupelles et d'une belle patère. Les n° 11 et 13, à Orange, dans l'enceinte romaine; le n° 12, à

Nîmes, dans l'ancien cimetière de la porte de la Madeleine.

Sch., n° 532.

Pl. I, fig. 14. OATEI. Fragment de coupelle. Orange.

— fig. 15. ATEI M<sub>[annu]</sub>. Fragment de patère. Ville-  
vieille, près Sommière.

— fig. 16. CN (AT)EI. Fragment de coupe. Orange,  
tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 536.

— fig. 17. CN (AT)EI. || O. Cette dernière lettre res-  
semble à un D rétrograde. Sur un frag-  
ment de patère. Orange, enceinte des  
remparts romains.

Ġ (ATE)I. Fragment trouvé dans la plai-  
ne de Nages (Gard), par M. Ed.  
Flouest (1).

Aurès, *Marques de fabrique du  
Musée de Nîmes*, pl. VIII, n° 91, et p. 29.

— fig. 18. AVE VAL. Le premier A archaïque. Frag-

(1) M. Flouest, dans une *Note sur trois marques de fabrique de ver-  
riers, à l'époque de la domination romaine en Gaule*, publiée dans la  
*Revue des Sociétés savantes*, 6<sup>e</sup> série, t. I, 1875, a figuré et décrit une  
marque de verrier trouvée à Nîmes, dans les déblais opérés sur la pro-  
menade du Cours-Neuf : A V·M·CN·A LVGV circulaire, et au centre  
A·F, que notre savant confrère de l'Académie de Nîmes, M. E. Germer-  
Durand a expliquée ainsi : *Artemisii Valerii Manu, CNeus Ateus LVGV-  
duni, Atei Fabrica* (\*). On apprend par cette estampille, ajoute M. Flouest  
d'après M. Germer-Durand, que Cneus Ateus, si connu pour avoir  
signé un grand nombre de vases samiens, soit seul, soit comme associé  
ou directeur des *figuli* Xanthus, Evhodus, Optatus et Mamertus, avait  
établi à Lyon le siège de son industrie, et il paraît démontré qu'il avait  
adjoint une verrerie (*Vitrarium*) à sa fabrique de poterie (*Figlina*),

Voir aussi *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1872, p. 100 ; et Aurès,  
*Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, pl. 20, fig. 213, et p. 84.

(\*) L'estampille A F, *Atei fabrica*, se lit également sur le fond d'une fiole de  
la collection Rousset, d'Uzès.

ment de coupe. Orange, enceinte des remparts romains, dans le cimetière actuel.

Cette marque est encore inédite. Le Musée d'Avignon possède la pareille au fond d'une patère provenant de Vaison.

Faut-il voir, dans cette empreinte, un sigle ordinaire et lire AVE<sub>[nius]</sub>VAL<sub>[erius]</sub> et peut-être mieux AVE<sub>[nius]</sub>VAL<sub>[erit]</sub>, ou admettre que les vases ainsi marqués, et comme cet autre SALVE PV, également au Musée d'Avignon, servaient à faire des libations à la santé des personnes chères ?

Sch., n° 638 AVE, et 5549 SEX·VAL.

— fig. 19. AVCT || VMB. Au fond d'un fragment de coupelle. Orange, enceinte des remparts romains.

Il paraît possible de lire ici AVCT<sub>[us]</sub> VMB<sub>[risci]</sub>.

Schuermans donne, en effet, l'un et l'autre nom sous deux sigles distincts : n° 632 (AV)CTVS, et 5,890 VMBRISCI ; et M. Leblanc, *Musée de Vienne*, pl. V, fig. 98, représente le sigle RVFIC || VMBR, qui rappelle la terminaison du nôtre.

Pl. VII, fig. 181. (AV)I. Patère en terre rouge, à vernis terne, ornée d'une ligne circulaire de guillochis au bord supérieur. Orange, tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 667, OFIC·AVI.

**B.**

Pl. I , fig. 20. BASSI Fragment de coupe, à vernis brillant. Orange, intérieur des remparts romains.

Sch., n° 742; Aurès, pl. I, n° 7. p. 4.

Voyez plus loin, à la lettre D, l'observation à propos de la fig. 57, OF DASSI.

Pl. I, fig. 21. BIO Au fond d'une très-petite coupe. Orange, intérieur des remparts romains.

Sch.. n° 814, BIO-FECIT.

**C.**

Pl. I , fig. 22. OF CALVI. Fragment. Orange.

Sch., n° 1011. Aurès, pl. X, n° 126, p. 38, A archaïque.

— fig. 23. CALVINI. A en forme de V renversé. Fragment de coupe. Nîmes, fondations de la nouvelle église Saint-Baudile.

Sch., n° 1016.

Pl. II, fig. 26. OF CALV[ini] ou OF CAVL[i]. Fragment de coupe. Orange, enceinte des remparts romains, dans le cimetière actuel.

Sch. 1017, CALVINI-M.

— fig. 24. OFI CALVI. C rétrograde. Fragment de patère. Orange, même localité.

Sch., 1011, OF CALVI

— fig. 25. CALUS rétrograde. Fragment de coupe; même provenance.

— fig. 27. CANTIRRI. A en forme de V renversé. Fragment de patère.

— fig. 28. OFI-C(AN)T. Fragment de coupe ou de patère. Orange, tombeaux de la voie romaine, au quartier du Peyron.

Sch., 1.041, OF·CANT

- Pl. VII, fig. 182. OF CA(NT)I. Patère en terre rouge, vernis terne. Orange.
- Pl. II, fig. 29. CARAN Fragment de coupe. Orange, intérieur des remparts romains.
- fig. 31. CARAN. La barre transversale du premier A remplacée par un point; le deuxième A presque illisible. Au fond intérieur d'une coupe. Orange, tombeaux de la voie romaine, quartier du Peyron.
- fig. 30. OF-CARAN. Fragment de coupe. Orange, enceinte romaine. Deux exemplaires.  
Sch., 1067.
- fig. 32. OF CARN. pour OF CAR(AN), les deux A en forme de V renversé. Intérieur d'une coupelle. Orange, voie romaine.
- fig. 33. CARA(NT). Le premier A avec un point remplaçant la barre transversale; la lettre R a presque la forme d'un B; le deuxième A en forme de V renversé. Coupe. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.  
Sch., n° 1071. CARANT.
- fig. 34. CARA(NT)I. Les deux A en forme de V renversé. Coupelle. Orange, enceinte romaine, terre de Naveau.
- fig. 35. OF CAS. Au fond d'un fragment de coupelle et d'un fragment de coupe. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.
- fig. 36. CAS(TI). Les deux dernières lettres liées en forme de croix latine. Au fond d'un fragment de très petite coupe. Même provenance.  
Sch., n° 1136. CASTI.

- Pl. II, fig. 38. CA(ST)I. Fragment de coupe. Orange, voie romaine.
- Pl. VII, fig. 183. CASTI OF rétrograde, barre transversale de l'A remplacée par un point. Intérieur d'un fragment de patère.
- Pl. II, fig. 37. OF CAS(TI). Les deux dernières lettres représentées par une croix latine. Trois exemplaires de cette marque au fond intérieur de 3 patères. Orange, voie romaine, au quartier du Peyron, et au quartier de Bénicroix.
- fig. 39. · CA (ST) I · Fragment de patère. Même provenance.
- fig. 40. OF CASTI. Deux exemplaires. Au fond intérieur de deux patères. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel. Aurès, pl. 4, fig. 51, et p. 18, A formé d'un V retourné.
- fig. 41. CELADI · MAN. Fragment de patère. Orange, intérieur des remparts romains, à la terre de Naveau. Sch., n° 1219; Tournal, *Musée de Narbonne*.
- fig. 42. CERVE... Fragment de coupe. Orange. CINNATVS. Patère trouvée à Vaison, conservée chez M. Rousset, d'Uzès. Sch., n° 1386. CINNATIM
- fig. 43 et 43 bis. C · IVL · CLE [mentis]. Deux coupes. Orange, voie romaine. Sch., n° 223. M ALLI CLEMENTIS, et 491 M · ARRECENICLEMENTIS. CLOCOS. Patère, chez un marchand, à Orange. Orange, tombeaux de la voie romaine. COCI. Coupelle trouvée à Vaison; collection Rousset, d'Uzès.

OF COCI. Patère trouvée à Vaison ; collection Rousset, d'Uzès.

Sch., n° 1500.

Pl. II, fig. 44. COCI OF. Coupelle. Orange, voie romaine.

Sch., n° 1501. COCI · OFIC.

— fig. 45. COLLON. Deux exemplaires, patère et coupe. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 1526.

— fig. 46. COSRVF. Coupelle. Orange, enceinte romaine, dans la terre de Naveau. La cassure a presque emporté la dernière lettre, dont il ne reste qu'un faible témoin.

Sch., n° 1646.

— fig. 47. CORIRO. rétrograde. Fragment de patère. Orange, voie romaine.

Pl. VII, supplément, fig. 184. P COR(NE) || DO(NT). Patère. Orange, le long de la voie romaine.

Sch., n° 1611, PCORNE(LI), et 2012, DONTIONI.

Pl. VII, supplément, fig. 185. OF CRA. A douteux. Fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine.

Pl. II, fig. 48. OF CRE. Au fond intérieur d'un épais fragment de coupe. Orange, enceinte romaine, cimetière actuel.

Pl. VII, supplément, fig. 187. CRES(TI). Patère. Orange.

Sch., n° 1727, CRESTI.

Pl. II, fig. 50. OF CREST rétrograde. Fragment de coupe. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

— fig. 49. OF CR(EST)I rétrograde. Fragment de coupe. Orange, voie romaine.

Sch., n° 1733, OF CRESTI.

— fig. 51. · OFLCVSANI ·. Fragment de coupe. Même provenance.

**D.**

Pl. II, fig. 52. D(AM)ON. Au fond intérieur d'un fragment de patère. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 1852, DAMON.

Pl. III, fig. 53. DMON, pour DAMON. Fragment de coupelle. Même provenance.

— fig. 54. D(AM)ONI. Fragment de coupelle. Même provenance.

— fig. 55. [D]AMONO, pour DAMONI OF. Fragment de coupelle. Orange, tombeaux de la voie romaine.

— fig. 56. D(AM)ONVS. Fragment de coupelle et sur un fragment de patère. Orange, même provenance.

Sch., n° 1854.

— fig. 57. OF DASSI. Fragment de coupe. Orange, dans la ville. Un point dans la lettre O ; la partie supérieure des lettres F et D est fruste, ce qui permet de lire, avec plus de raison sans doute, OFBASSI.

— fig. 58. (DAN(CV[<sub>s</sub>], D rétrograde, A non barré. Lecture très douteuse. Au fond intérieur d'un fragment de coupe. Orange, tombeaux de la voie romaine.

— fig. 59. DOME. Au fond intérieur de deux fragments de patère, provenant, l'un d'Orange, l'autre de Villevieille, près Sommière. Ces deux sigles sont le produit de la même matrice.

— fig. 60. DONAX || (MAE)CI. Fragment de coupelle conique, avec un cordon de stries en creux sur la panse. Orange.

**E.**

Pl. VII, supplément, fig. 193. OE(MID). Lisez avec doute *Officina EMIDii*. Fragment de patère. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 2069, OEM.

Pl. VII, supplément, fig. 188. Q. ENI. Coupelle très gracieuse, ornée d'une double ligne de stries en relief sur le rebord extérior, et de deux nœuds aplatis pour simuler deux anses. Saint-Romain, près Vaison (Vaucluse).

**F.**

Pl. III, fig. 61. FELICIS(MA)N. Au fond intérieur de cinq fragments de coupes. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 2196.

— fig. 62. FELICISO. Fragment de patère. Orange, au quartier de Bénicroix.

Sch., n° 2198.

— fig. 63. FELIX · FEC Fragment de coupe. Orange, enceinte romaine.

Sch., n° 2207, FELIX · FE, et 2208, FELIX FECIT

Pl. VII, supplément, fig. 189. OFFFIRMO. Au fond intérieur d'une patère. La 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> F douteuses. — Orange.

OFFFIRMON. Au fond d'un beau vase à reliefs, d'un beau rouge lustré: 0<sup>m</sup> 23<sup>e</sup> de diamètre. Chez un marchand, à Orange. Des tombeaux de la voie romaine, à Orange.

Pl. III, fig. 65. FRAS·SL·I. Sigle très-mal venu; lecture

très-douteuse. Fragment de coupe.  
Villevieille, près Sommière.

- Pl. III, fig. 64. (OF) FRO(NT)I(NI), F dans O. Au fond intérieur de quatre fragments de coupes. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Aurès, *Marques de fab. du Musée de Nîmes*, p. 8 et pl. 2, fig. 18.

- FRO(NT)O. Au fond d'une coupe, vernis terne, vue chez un marchand, à Orange.  
Orange, voie romaine.  
Sch., n° 2332, FRONTO.

### G.

- Pl. III, fig. 66. GALLI. Fragment de coupelle, à vernis rouge très-brillant Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

— fig. 70. I·AFI || G(AL)LI. Au fond intérieur d'un fragment de coupelle. Orange, même localité.

— fig. 69. GALLIC(AN). Au fond d'un fragment de coupelle. Orange, voie romaine.

— fig. 68. GALLIC(AN)I. Fragment de coupe. Même provenance.

— fig. 67. GALLIM. Fragment de coupe. Même provenance.

Sch., n° 2358.

— fig. 71. GAS(TI). Ces deux dernières lettres en forme de croix latine ; la première, très douteuse, permet de lire CAS(TI). Au fond intérieur d'un fragment de coupelle. Orange, quartier de Bénicroix.

— fig. 72, C·L GEM[ellus]. Fragment de patère. Orange, voie romaine.

Sch., n° 2376, Q·A·GEME.

Pl. III, fig. 73. OF·GER(MA)<sub>[ni]</sub>. G douteux , peut être un C. Fragment de patère. Orange, enceinte romaine.

GNA. Au fond d'une tasse, chez un marchand d'Orange. Orange, tombeaux de la voie romaine.

## I.

OF IC. Coupelle trouvée à Vaison. De la collection Rousset, à Uzès.

Pl III, fig. 74. IIMII ? Fragment de coupelle. Orange , quartier de Bénicroix.

— fig. 75. IIPID, ou ILPID, ou même LEPID<sub>[us]</sub>. Les deux premières lettres, quoique très-lisibles, sont peut-être mal formées et réduites à des hastes. Sur deux fragments de coupelles d'un très-beau vernis rouge brillant. Orange, dans le cimetière actuel.

Pl. VII, supplément, fig. 190. INGEN || L·(AN)(NI) ? La lettre L séparée de l'A par une boucle ou un cœur que nous représentons ici par un point. Dans un double cartouche , au fond d'une belle patère , de provenance ignorée.

Sch., n° 2650, INGEN, et n° 337 (AN)(NI).

— supplément, fig. 191. INVE(NT) || CANN...  
Fragment de patère. Orange.

Pl. III, fig. 76. OF·IVC(VN)I. *Officina Jucundi*. Fragment de coupelle. Orange, voieromaine.

Sch., n° 2748, OF·IVCVND.

IVCVNDV. Au fond intérieur d'une patère de la collection Rousset, d'Uzès, trouvée à Vaison (Vaucluse).

OF IVLIAEM. Au fond d'une poterie rouge, trouvée à Lodève, quartier du Blazon, et qui fait partie de la collection Calvet, de Lodève : d'après un estampage relevé par Émilien Dumas.

Aurès, pl. XI, fig. 133 et p. 40.

**L.**

Pl. III, fig. 77. LEGITM-O. Fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine, dans la terre de Naveau.

Sch., n° 2934 ; Aurès, p. 42, pl. 13, n° 153.

— fig. 78. LEPPI<sup>[das ?]</sup>. Fragment de patère. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

— fig. 79. LIBERTF. La dernière lettre, douteuse, pourrait être un I. Fragment de coupelle. Villevieille, près Sommière.

Sch., n° 2957, LIBERTI-M.

— fig. 80. ·L·P RSI ? Fragment de coupelle, Orange.

Pl. IV, fig. 81. LSSAB ? La seconde S paraît être liée à un autre caractère, un T probablement. Dans ce cas, on pourrait voir ici une variante du sigle L·SS(TA)BI que nous reproduisons plus loin, pl. VIII, fig. 202. Fragment de tasse. Orange, voie romaine.

LVCIVS, S rétrograde. Au fond d'une patère de la collection Rousset, d'Uzès, trouvée à Vaison (Vaucluse).

Sch., n° 3055.

**M.**

Pl. VII, supplément, fig. 194. OF MACCA[*a*]. Fragment de coupelle. Orange.

Sch., n° 3120, OF·MACCA.

Pl. IV, fig. 82. (MA)C·RI·M. Fragment de coupelle.

Orange, des tombeaux de la voie romaine. Le point entre C et R représente-t-il deux lettres (CA) supprimées pour les besoins de l'espace réservé à l'estampille et peut-on lire MACCARI·M<sub>anu</sub>; ou, sans tenir compte du point, doit-on lire MACRI·M<sub>anu</sub>, comme dans Sch., n° 3154?

— fig. 83. MAET[*is*]. Avec une palme verticale, au dessous. Fragment indéterminable, dont le dessous est orné de longues stries rayonnantes, en creux. Orange, voie romaine.

Sch., n° 3169 MAETIS.

— fig. 84. OF MAE[*is*]. Fragment de coupelle. Orange, voie romaine.

Sch., n° 3167 MAE.

— fig. 85. OF MAS. Fragment de patère. Orange, voie romaine.

Sch., n° 3373.

— fig. 86. OF MATE[*i*]. L'A comme un V renversé. Fragment de patère. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 3409.

— fig. 87. MERCA. Fragment de coupelle. Orange, voie romaine.

Sch., n° 3529.

Pl. VII, fig. 195. L·MEVII. Fragment de patère. Orange.

Sch., n° 3565 MEVI.

- Pl. IV, fig. 91. OF-MO. Au fond d'un fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine.  
Sch., n° 3637 ; Aurès, p. 54, pl. 23, n° 234, moins le point après OF.
- fig. 88. OF MODESI, pour OF MODESTI. Fragment de patère. Orange, voie romaine.  
Sch., n° 3647, OF MODES, et n° 3650 OF-MODES(TI) ; Aurès, pl. 6, n° 66, p. 22.
- fig. 89. [MO]DEST-F. Fragment de patère. Au pied du serre de Brienne, près Brignon (Gard).
- fig. 90. OF MOE. Fragment de patère. Orange, le long de la voie romaine.  
Sch., n° 3653 OF-MOE.
- fig. 92. OF MOM. Fragment de coupelle. Orange.  
Sch., n° 3667, OFMOM ; Aurès, pl. 5, n° 58, p. 20.
- Pl. VIII, fig. 201. MOM. Très-petite coupe, ornée de strics en creux sur le bord extérieur. Ville-  
vieille, près Sommière, derrière l'église.  
Sch., n° 3662.
- Pl. IV, fig. 93. OF MOM. Fragment de tasse. Nîmes, fon-  
dation de la nouvelle église de Saint-  
Baudile.  
Sch., n° 3667 ; Aurès, pl. 14, n° 168.
- fig. 96. O MOM. Fragment de coupelle. Orange,  
le long des tombeaux de la voie romaine.  
Sch., nos 3665 et 3666, O-MOM.
- fig. 94. OF MON. Deux exemplaires sur frag-  
ments de coupelles. Orange.  
Aurès, pl. 16, fig. 181.
- fig. 95. MO(NTA)[nus]. Fragment de coupelle.  
Orange, voie romaine ; et au fond inté-  
rieur d'une coupelle de même proven.  
Sch., n° 3685.

Pl. IV, fig. 97. OF MO(NT)O. Fragment de coupelle.  
Orange.

Sch., n° 3697... MO(NT)O, et  
n° 3698 OF MONTTO.

— fig. 98. MP-S. S rétrograde. Fragment de coupelle. Orange.

— fig. 99. M(VR)I-PRIS. Fragment de patère.  
Orange.

### **N.**

Pl. IV, fig. 100. NCIEI, pour N[i]CIEI. Au fond d'une très-petite coupe. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

— fig. 101. OF NGR... pour OF (NI)GR[i]. Au fond d'un fragment de petite patère. Orange, voie romaine.

Sigle mal venu, mais dont la lecture que nous donnons est rendue certaine par une marque plus nette que nous avons vue à Orange, chez un marchand et provenant de la même localité.

Sch., n° 3880, OF NIGR.

NICIA Au fond d'une patère, chez un marchand, à Orange. Même provenance.

— fig. 102. N(VM)... Avec une suite de jambages dans laquelle il serait peut-être permis de lire NVMANI. Au fond intérieur d'un fragment de coupelle. Orange.

### **O.**

Pl. VII, fig. 192. OCIO. C rétrograde. Au fond d'une très-petite coupe, et sur un fragment de coupelle. Orange.

Si on lit tout le sigle en rétrogradant, on a celui donné par Sch., n° 3987, OICO.

## P.

Pl. IV, fig. 105. PASSENI. Fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 4121.

— fig. 106. OF·PASSIN. Patère. Orange. La forme de la dernière lettre autoriserait à lire OF·PASSI(EN)[i].

Pl. VII, supplément, fig. 186. PAT rétrograde; un point sous l'A en forme de V renversé. Fragment de coupelle. Orange.

Pl. IV, fig. 103. OF PA(TR)IC. Patère. Orange.

Sch., n° 4199.

— fig. 104. OF·PA(TR)ICI. Patère. Orange.

— fig. 107. PE(TRV)S. Petite coupe. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Les lettres TRV, soudées ensemble, sont assez peu distinctes pour autoriser ici la lecture du sigle que donne Sch., n° 4299, PE(RV)S.

— fig. 108. PLOTb?I || RVFI. Fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine.

Sch., n° 4342, P. PLOTI || ALBANI.

Pl. V, fig. 109. OF PONTI. Fragment de patère. Orange.

Sch., n° 4375.

— fig. 110. POTITI·(MA). Au fond d'une coupelle. Orange.

— fig. 111. PRIMI. Fragment de patère. Orange.

Sch., n° 4426.

— fig. 112. OF·PRIM. Sur un épais fragment d'un beau rouge lustré. Orange.

- Pl. V, fig. 115. OF PRIM. Patère, d'un vernis terne.  
Orange, quartier de Bénicroix.  
Sch., 4418.
- fig. 113 et 114. PRIMIFE. Fragments de coupes; deux exemplaires. Orange.
- fig. 116. OF PRIMI. Fragment de coupelle. Ville-  
vieille, près Sommière, quartier de  
Belleau.  
Sch., n° 4432; Aurès, p. 52 et  
pl. 23, fig. 230.
- fig. 117. OF PRIMI. La dernière lettre est dou-  
teuse : elle a l'obliquité du premier  
jambage de la lettre V. Fragment de  
coupelle d'un beau rouge brillant.  
Orange, enceinte romaine.
- fig. 118. PRIMIS OF (F dans O). Fragment de  
coupelle. Orange.
- fig. 119. O. IVL. PRIM Fragment. de coupelle.  
Orange.
- fig. 120. PRIMV. Fragment de coupelle. Orange.  
PRIMVS F. Patère Nimes, collection  
Révoil, d'après un estampage relevé  
par M. Emilien Dumas.  
PRIVATI. Patère. trouvée à Vaison ;  
de la collection Rousset, d'Uzès.  
Sch., n° 4482, PRIVATI-M.
- fig. 121. PROTIS. Fragm. trouvé par M. Flouest  
dans les ruines d'Ambrussum, sur  
les bords du Vidourle (Hérault).
- fig. 129. OF PV(DE)(NT). Voir à la lettre R.
- fig. 122. PVGN. Fragment d'une coupelle conique.  
Orange, enceinte romaine, dans  
le cimetière actuel.
- Pl. VIII, fig. 196. PVPI; au-dessus, une palme; le tout,  
dans un cartouche triangulaire. Au

fond d'une patère , de provenance ignorée.

**Q.**

Pl. V , fig. 123. QVINTILIAN [i. manu]. Fragment de patère. Orange, intérieur des remparts romains.

Sch., n° 4575, QVINTILIANI.

QVAR(TM) [Quarti manu]. Patère, chez un marchand à Orange, d'après un estampage relevé par Emilien Dumas. Orange, tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 4560, QVARTVS.

**R.**

Pl. V , fig. 124. ROGAT. Fragment de coupelle conique. Orange, enceinte romaine.

— fig. 121. ROGATI·OF. Sur un très petit fragment. Orange, tombeaux de la voie romaine.

— fig. 126. ROGATI·(MA). Fragment de coupelle conique, d'un vernis très brillant, Orange.

— fig. 128. ROG [ati manu]. Très petit fragment. Villevieille, près Sommière.

— fig. 129. OF RV(DE)(NT) ou mieux OF PV-(DE)(NT)[is]. Fragment de coupelle. Orange, quartier de Bénicroix.

Il n'est guère possible d'interpréter ce sigle que de la seconde manière. La confusion de l'R avec la lettre P ne provient que d'un accident de la pâte.

Sch., n° 4523 OF PV(DE)NT.

— fig. 130. RVFINVS. Au fond intérieur d'un frag-

ment de patère. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 4780.

Pl. V, fig. 127. RVFINI. Au fond d'une petite coupe. Orange.

Sch., n° 4771.

- fig. 131. RVFR dans la forme d'un pied. Sur un petit fragment de poterie rouge très-brillant, sans indication d'origine.
- fig. 132. RVPIN. La lettre P a la forme du P celtibérien : une haste verticale au sommet de laquelle une barre plus courte pendant à droite. Fragment de coupelle. Orange, intérieur des remparts romains.
- fig. 133. RVPIN rétrograde. Même observation que ci-dessus pour la lettre P. Fragment de coupelle, en terre rouge jaunâtre, à couverte rouge.
- fig. 134. OF · RVST [ici]. Patère. Orange.  
Sch., n° 4799. RVST.
- fig. 135. OFI (RV)ST [ici]. Patère. Orange, enceinte romaine.

### S.

Pl. V, fig. 136. OFFSAB. Sur un épais fragment de coupelle. Orange.

Sch., n° 4816. OFF · SAB.

- fig. 137. OFFSAB. A en forme de V renversé. Fragment de coupelle conique. Orange, enceinte romaine.
- fig. 138. OFF SABI. Fragment de coupelle. Orange.
- fig. 139, OF · SABIN. Fragment de coupe avec et restes de reliefs à l'extérieur. Deux pl. X, fig. 4 et 4<sup>a</sup>. exemplaires de la même marque, tous

- les deux à reliefs extérieurs différents.  
Nous en reparlerons au § 2. Orange.
- Pl. V, fig. 140. OF · SAR(RM) pour Of. Sarrani ? Fragment de patère. Orange, intérieur des remparts romains. ✓
- Pl. VI, fig. 141. OF SEC [undi]. Sur une moitié de tasse.  
Orange, même localité.  
Sch., n° 5013.
- fig. 142. AFI · SECV. Les trois premières lettres rétrogrades. Sur un fragment de forme indéterminable. Orange, intérieur des remparts romains.  
Sch., n° 5021. OF SECV.
- fig. 143. [O]F · SECVN. Sur un fragment de forme indéterminable. Même provenance.
- fig. 144. OF SECVN La lettre S est couchée. Au fond intérieur d'une moitié de coupelle dont le bord intérieur est orné de stries en relief. Même provenance.
- fig. 145. OF SEC(VND). Fragment de coupelle conique. Orange, voie romaine.
- fig. 146. SECVN · DI. Au fond de deux fragments de coupes. Orange.  
Sch., n° 5043, SECVNDI, et Aurès,  
p. 52, pl. 23, fig. 228.
- fig. 147. SECVN(DI). Fragment de coupelle conique. Orange, voie romaine.  
Sch., n° 5046.
- fig. 148. SECVNDI. Gravé à la pointe sèche au fond extérieur d'un fragment de coupelle, sur le fond intérieur de laquelle se trouve le sigle OFNGI... déjà reproduit à la lettre N. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

- Pl. VI, fig. 149. SECVNDVS F. Fragment de patère.  
Orange.  
Sch., n° 5058.  
C · S(ENI). Petit gobelet évasé, vu chez  
un marchand d'Arles. Arles, les Alis-  
camps.
- fig. 150. SENI. Au fond d'une moitié de très-  
petite coupe, d'un beau rouge lustré.  
Orange.  
Sch., n° 5083, OF SENI.
- fig. 151. SENICIOF. Fragment de coupelle. Oran-  
ge, des tombeaux de la voie romaine.  
Sch., n° 5088.
- fig. 152. SENOM. Au fond d'une coupelle et d'un  
fragment de patère. Orange, des tom-  
beaux de la voie romaine. Nous avons  
vu le même sigle sur une patère de  
Vaison (Vaucluse), dans la collection  
Rousset, d'Uzès.  
Sch., n° 5103, SENO · M.
- fig. 153. OF SENQ(VRI). S rétrograde, Q dou-  
teux. Sur le fond intérieur d'une moi-  
tié de coupelle conique, et sur un frag-  
ment de coupe. Orange, intérieur des  
remparts romains.
- fig. 154. OFSEVER. Fragment de petite coupe.  
Orange.  
Sch., n° 5159.
- fig. 155. OFSEVERI. La lettre V est très ouverte.  
Au fond intérieur d'un fragment de  
coupelle conique, et de trois fragments  
de patères.  
Sch., n° 5168 ; Aurès, p. 45, pl. 13,  
fig. 161.
- fig. 156. OF · SEXCN. Fragment de coupelle.

Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 5197.

Pl. VI, fig. 157. CSILVI. La première lettre est peut-être un G. Patère. Orange, tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 5244 C-SILVI, S renversé.

La fig. 158 représente le même sigle dont la première lettre est empâtée. Au fond d'une petite coupe et d'un fragment de patère. Orange, enceinte romaine.

Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, p. 14, pl. 3, fig. 36.

— fig. 159. OF SILVI. Fragment de coupelle conique. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

SILVIVS. Au fond d'une patère provenant de Vaison, de la collection Rousset, d'Uzès.

— fig. 160. SVLPICI. Fragment de petite coupe. Orange, enceinte romaine.

Sch., n° 5337.

— fig. 161. OF SVLPICI. Sur une moitié de coupelle conique. Orange, voie romaine. Sch., n° 5338.

— fig. 162. SVM[.....]IN ? La première lettre rétrograde. Au fond intérieur d'un fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine.

Pl. VIII, supplément, fig. 197. SCO[... ]LIAS. Scottius? Sigle très-confus, au fond d'une belle patère. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Pl. VIII, supplément, fig. 202. L·SS(TA)BI. Au fond

intérieur d'un fragment de coupelle.  
Orange.

**T.**

- Pl. VI, fig. 163. TAVAF. Incuse et rétrograde. Sur le fond intérieur de six fragments de vases coniques. Orange, intérieur des remparts romains, dans le cimetière actuel.
- fig. 164. TERT<sup>[ius fecit]</sup>? Au fond d'un fragment de patère. Villevielle, près Sommière.  
L'incertitude qui résulte de la cassure ne permet pas de rapporter sûrement cette marque à aucune de celles citées par les auteurs.
- fig. 168. (TE)RTIVS. Fragment d'une très-petite coupe. Orange, voie romaine.  
Sch., n° 5445, TERTIVS.
- fig. 165. T-IVL-APA. Le dernier A en forme de V retourné. Sur un petit fragment de poterie très épaisse. Orange.  
Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, p. 38, pl. X, fig. 124.
- fig. 166. OF·TR·(MA)SCV. Fragment de patère très-épaisse, ornée en dedans de stries entrecroisées. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.  
Sch., n° 5509, TR et n° 3391, OF (MA)SCV.
- fig. 167. OFI(TR)(MA)S. Un point entre les deux derniers jambages de la lettre M. Sur deux fragments de coupelles.  
Orange, enceinte romaine.



- Pl. VII, fig. 171. VENALISM. Fragment de patère. Orange, enceinte romaine.  
Sch., n° 5610, VENALIS || M.
- fig. 172 VICTOR. Fragment de petit vase. Orange.  
Sch., n° 5720.
- Pl. VIII, fig. 200. VIIIrétrograde ? Au fond intérieur d'une très-petite coupe, ornée en dehors et au bord supérieur de trois ou quatre lignes de stries en relief et de deux nœuds aplatis pour figurer les anses. Saint-Romain, près Vaison (Vaucluse).
- Pl. VII, fig. 173. VIMI. Fragment de coupelle. Orange.  
Sch., n° 5758, VIMIF.
- fig. 174. OF VIRIS ? Les deux dernières lettres douteuses. Fragment de coupelle. Orange, voie romaine.
- Pl. VIII, fig. 198. OF VI(TA). Patère, derrière laquelle on lit, gravées à la pointe sèche, les lettres HIS. Orange, des tombeaux de la voie romaine.  
Sch., n° 5841.
- Pl. VII, fig. 175. VITVL. Lettres perlées à leurs extrémités, au dessus d'une ligne de perles. Fragment de patère. Orange, tombeaux de la voie romaine.
- fig. 176. VITVLI. Fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine.
- Pl. VI, fig. 169. VMBRI. Sur deux petits fragments. Orange.  
Sch., n° 5890, VMBRISCI.
- VOL. Au fond d'une tasse à vernis terne.

Orange, chez un marchand. D'après un estampage relevé par Emilien Dumas. Orange, voie romaine.

Pl. VI, fig. 170 bis. VOLV. Au fond d'une petite coupe. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 5908, VOLVS.

— fig. 170. C · VOLV. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Pl. VIII, fig. 199. VTIL || IS FE. La dernière lettre douteuse. Au fond intérieur d'une petite coupe cylindroïde; pâte rouge jaunâtre. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

## X.

Pl. VII, fig. 177. XAN. Patère. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch. n° 5971; Aurès, pl. 5, fig. 57, XA(NT)I.

— fig. 178. XIM[· · ·]IF. Fragment de patère. Orange, même localité.

## Z.

ZOILI. Au fond d'une patère, trouvée à Trinquetailles, près d'Arles. Collection Ch. Dombre, de Nîmes, d'après un estampage relevé par Emilien Dumas.

Sch., n° 5997.

Pl. VII, fig. 179. Une rosace à dix ou onze feuilles en relief, entourées chacune d'une feuille en creux, au fond intérieur d'un fragment de patère à couverture très bril-

lante. Orange, intérieur des remparts romains.

- fig. 180. Une rosace à treize feuilles, au fond intérieur d'un fragment de coupelle à couverte terne, trouvée à Nîmes, au jardin public de la Fontaine, par M. Florest.

## NOMS DE POTIERS CELTIBÉRIENS

### ET NOMS ILLISIBLES.

- Pl. VIII, fig. 1. AICOR. A non barré; O angulaire ou en forme de losange. Sur deux fragments de coupelles en terre rouge, lustre brillant. Orange, enceinte romaine.
- fig. 3. OF·IIA La lettre F réduite à une haste inclinée vers la gauche et se liant à l'O; la forme grecque de la lettre qui suit se rencontre avec la valeur du P latin, mais très rarement, sur quelques légendes de monnaies celtibériennes; A non barré. Fragment de coupe en terre rouge lustrée. Orange, voie romaine.
  - fig. 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, illisibles. Au fond intérieur de coupelles et de patères en terre rouge lustrée, à l'exception de la fig. 4, dont la pâte est rouge jaunâtre. Orange, enceinte romaine.
  - fig. 11. INNI[· · ·] S ? Au fond d'une patère rouge lustrée. Orange, enceinte romaine.
  - fig. 12. II. VIII ? Dans l'empreinte d'un pied humain. Au fond intérieur d'un fragment de coupelle. Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

C'est la seule pièce portant l'empreinte d'un pied, étiquetée comme ayant été trouvée dans le midi de la France, que nous ayons vue dans la nombreuse collection locale d'Emilien Dumas ; et M. Aurès, *Marques de fabrication du Musée de Nîmes*, 1876, p. 47 et pl. XIV, n° 176, n'en cite également qu'une seule parmi les 147 qu'il décrit.

Pl. VIII, fig. 15. V\*... ? Extrémités de chaque lettre perlées. Dans l'empreinte d'un pied, au fond intérieur d'un fragment d'une très petite coupe. Origine ignorée.

## APPENDICE.

### **Poteries samiennes trouvées en Sardaigne.**

Emilien Dumas avait rapporté, d'une exploration géologique en Sardaigne, quelques poteries sigillées que nous avons cru devoir aussi figurer et décrire dans ce recueil, malgré leur origine étrangère, comme points de comparaison.

Pl. VIII, fig. 1. ATIE ? pour ATEI ? Grande patère en poterie rouge brillant, dont la pâte et le vernis se soulèvent par petits éclats qui laissent un creux après eux.

Cornus (Sardaigne).

— fig. 3. CRAS, dans l'empreinte d'un pied humain. Au fond d'une gracieuse coupelle en poterie rouge, à couverture mate, dont le bord supérieur est entouré de trois têtes de femmes vues de

face, séparées par trois fleurs à huit pétales, le tout en relief.

Cornus (Sardaigne).

- Pl. VIII, fig. 4. L FACIL, la dernière lettre douteuse ; dans l’empreinte d’un pied humain. Au fond intérieur d’une petite coupe en poterie rouge, dont le vernis brillant se soulève par petits éclats.

Cornus (Sardaigne).

- fig. 2. L-P séparés par un cœur oblique, dans l’empreinte d’un pied humain. Au fond intérieur d’une petite patère, à vernis brillant.

Cornus (Sardaigne).

- fig. 5. THAL. Au fond intérieur d’une petite coupe en forme de terrine. Même provenance.

## 2<sup>e</sup> POTERIES EN TERRE ROUGE LUSTRÉE AVEC ORNEMENTS EXTÉRIEURS EN RELIEF.

Les poteries samiennes à relief sont assez rarement estampillées à l’intérieur ; cependant nous possédons, de la collection Emilien Dumas, quelques fragments portant le nom ou le monogramme de l’ouvrier : on en trouvera plus loin le fac-simile et la description. Le plus souvent, c’est le sigle de l’artiste qui fabriqua le moule qu’on voit figurer parmi la décoration extérieure. En Suisse, d’après M. Keller, archéologue zurichois, le nom de CERALIS AQVITANVS se trouve sur les plus beaux vases à relief, et sur ceux dont le vernis est d’un beau rouge brillant. Ces sortes de poteries étant très-rares et le plus souvent en morceaux, il ne nous a pas été possible de confirmer cette remarque pour le midi de la France.

La composition de la pâte et le brillant vernis rouge qui recouvre cette classe de poteries, lui sont communs

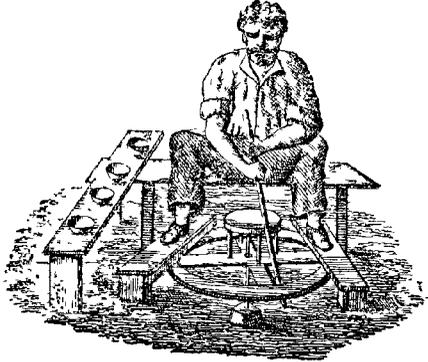
avec les poteries unies ; mais, tandis que le tour à potier intervenait seul pour le façonnage de ces dernières, on se servait simultanément du tour, pour confectionner l'intérieur des vases à relief, et du moule, pour appliquer à l'extérieur l'ornementation qui les décorait.

Brongniart, dans son célèbre *Traité des arts céramiques*, figure plusieurs tours antiques, mais sans nous indiquer d'une manière précise la forme de ceux en usage chez les Romains ; les fouilles opérées dans les ruines des fabriques gallo-romaines, découvertes sur plusieurs points du territoire français, n'ont fourni que des débris insuffisants pour qu'il ait été possible de reconstituer avec eux ce principal instrument de la céramique.

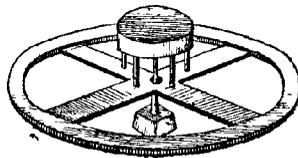
Qu'on nous permette de tenter cette restitution. — Le tour antique était appelé, par les Grecs comme par les Romains, la *roue* du potier. Aujourd'hui ce n'est plus une roue, mais un plateau arrondi, que le potier met en mouvement d'ordinaire avec le pied. Or, il existe dans le département du Gard deux localités, Saint-Victor-des-Oules et Saint-Quentin, près d'Uzès, renommées par leurs nombreuses fabriques de poteries communes, où les potiers se servent encore d'une roue qu'ils mettent en mouvement au moyen d'un bâton.

En voici, du reste la *description*, que nous empruntons au troisième volume de la *Statistique géologique du Gard*, par Emilien Dumas, et deux figures que nous avons dessinées sur les lieux. Le tour est composé d'une roue horizontale, en bois dur, dite l'*anneau*, de 1<sup>m</sup>,20 de diamètre ; cette pièce est reliée par de fortes traverses se croisant à angle droit, et formant ainsi quatre rayons. Au dessus et au centre de l'anneau, se trouve une pièce en bois, dite la *rodelle*, de 15 centimètres de diamètre, destinée à supporter l'argile à façonner ; c'est la *girelle* du tour moderne. Cette pièce est supportée par quatre petits montants assemblés sur les quatre traverses de la roue. Au-dessous de la girelle est fixée une grenouille en pierre

froide, qui repose et joue sur un pivot en bois de chêne solidement fixé à sa partie inférieure dans une pierre maçonnée dans le sol ; ce pivot passe par un trou ménagé au centre des quatre traversés, et c'est sur lui que tourne tout le système.



L'ouvrier assis en face du tour, à une très-petite élévation au dessus du sol, a les jambes écartées, de manière à enjamber l'anneau auquel il imprime, au moyen d'un bâton qu'il tient solidement à deux mains, un fort mouvement de rotation. Cette impulsion dure assez longtemps pour lui permettre de façonner même les plus grandes pièces.



L'origine de ce tour primitif, si différent de tous ceux employés partout ailleurs, doit remonter à une haute antiquité. Ne serait-ce point là la roue d'Homère, transmise aux potiers de Saint-Quentin par les peuples colonisateurs des bords de la Méditerranée, qui leur apportèrent en même temps, comme nous l'avons déjà vu, certaines

formes grecques, de nos jours encore en usage dans les fabriques de ces localités ?

Les moules des vases à relief étaient généralement d'une seule pièce; l'argile, amincie à l'aide du tour, et modelée par la pression des doigts contre la paroi du moule, subissait en séchant un retrait qui facilitait le dépouillement. Mais pour donner au pied du vase une saillie plus élégante et svelte, l'ouvrier le remettait sur le tour, avant que la pâte fut tout à fait sèche, et fouillait entre le pied et la panse, à l'aide d'une broche en os ou en métal, une gorge plus ou moins profonde. Nous possédons un fragment de vase à relief qui porte encore un témoin de cette opération : il est resté, à côté de la gorge, un petit copeau de terre façonné en tire-bouchon par le tranchant de l'outil sous l'impulsion du tour.

Les ornements moulés sur les vases en relief, trouvés dans la vallée du Rhône, représentent des sujets de chasse, de combats contre des bêtes féroces ou des taureaux, des scènes érotiques, des divinités, des animaux fantastiques toujours surmontés d'élégantes frises d'oves, et encadrés de guirlandes ou de rinceaux, souvent d'un goût exquis.

La collection d'Emilien Dumas renferme de nombreux spécimens de ces divers sujets; nous ne décrirons que ceux auxquels s'ajoute le nom du fabricant, et quelques débris épigraphiques qui nous ont paru d'un intérêt tout particulier.

#### A. — *Sigles intérieurs sur poteries à reliefs.*

Les figures 4 et 4<sup>a</sup> de la planche X représentent un fragment de poterie samienne à reliefs, avec le sigle OF-SABIN, qu'on lit au fond intérieur de la coupe. Cette marque de fabrique ne diffère pas de celle que nous avons déjà vue à la pl. V, fig. 139, sur une poterie rouge sans reliefs.

Le même sigle, produit par la même matrice, se lit

au fond intérieur d'un autre vase de notre collection. L'ornementation de ces deux vases était différente et la dimension de ce dernier bien plus grande, si l'on en juge par l'évasement du fond et par le pied, qui ne mesure pas moins de huit centimètres de diamètre. Le vernis rouge qui les recouvre est très-brillant.

Ces deux fragments, comme les deux suivants que nous allons décrire, proviennent d'Orange, et ont été recueillis à l'intérieur des vieux remparts, dans le cimetière actuel.

Le sigle mal venu que représente la figure 3<sup>a</sup> de la planche XII, ME[<sub>du</sub>] S FE ou ME[<sub>niu</sub>]S FE, est appliqué, à la manière ordinaire des poteries sans reliefs, au fond d'un fragment de coupe à vernis brillant. Le vase, dont il ne reste plus qu'une partie du fond et le pied, était de dimension moyenne et d'assez forte épaisseur. On voit encore, sur ce fragment, l'extrémité d'un thyrses entre deux boutons de rose.

Schuermans catalogue deux sigles, à l'un desquels pourrait se rapporter le nôtre : n° 3489, MEDVS, et n° 3521, MENIVSF.

VNDERF ? Lecture très-douteuse d'un sigle placé au fond d'un fragment de coupe, à vernis très-brillant, ornée à l'extérieur d'une guirlande de ceps de vigne.

*B. — Sigles extérieurs sur poteries à reliefs.*

Pl. X, fig. 1. OF AM(AN)D[i] rétrograde. Les deux A archaïques.

Sigle gravé en creux sur un cartouche en relief, entre le pied et la frise inférieure d'un grand fragment de coupe en poterie à vernis brillant, d'un diamètre intérieur de 0<sup>m</sup>,23°, sur 0<sup>m</sup>,11° de hauteur. Scènes lubriques en médaillons carrés, séparés chacun par une chimère dans un médaillon formé de guirlandes et de nœuds ; une frise d'oves au-dessus ; au-dessous, le rinceau, que représente la figure 1.

Orange, enceinte romaine, dans le cimetière actuel.

Sch., n° 249, OF·AMAN; Aurès, pl. IX, fig. 101 et p. 32.

Pl. XI, fig. 3. OF MO rétrograde, gravé en creux dans un cartouche en relief, enfermé dans un cercle cordé; au centre du cercle, un dauphin; autour, quelques ornements; au-dessus, restes d'une frise d'oves.

Sur un très-petit fragment de coupe en terre rouge, à vernis terne.

Orange, intérieur des remparts romains.

Sch., OF MO, n° 3638; Aurès, p. 54, pl. XXIII, fig. 234; nous avons déjà mentionné ce sigle au paragraphe des *Poteries rouges lustrées sans reliefs*.

Pl. XII, fig. 1. Sigle illisible, gravé en creux sur un long cartouche en relief dans un panneau, au-dessus d'un cerf bondissant à gauche; au-dessous, un chien, courant à droite la tête retournée, aboie contre le cerf; dans le panneau suivant, un cep de vigne; le tout surmonté d'une frise d'oves.

Sur un fragment de coupe en terre rouge, à vernis brillant. Même provenance.

Pl. IX, fig. 3. G(ER)(MA)NIF. (*Germani fabrica*). En grosses lettres en relief au-dessus d'un chien courant à droite, sur un fragment de coupe à vernis brillant. A la suite, et sur un morceau qui s'adapte à celui-ci, mais que nous n'avons pu figurer, faute d'espace, un enfant nu, debout, les membres écartés, coiffé de deux oreilles d'âne, entre deux chiens affrontés courant contre lui à la hauteur de sa tête; un troisième chien, courant à droite, à la hauteur de son genou.

La coupe à laquelle appartiennent ces deux fragments était cylindroïde, d'un diamètre extérieur d'environ 0<sup>m</sup>,15<sup>c</sup>.

Orange, même localité.

Sch., n° 2416, GER(MA)NIF.

Pl. XII, fig. 4. VITOR, rétrograde et en relief, en lettres cursives, gravées à la pointe sèche sur le moule

d'où est sorti ce fragment, qui faisait partie d'une coupe en terre fort épaisse, rouge, à vernis brillant. Le pied mesure 0<sup>m</sup>,09<sup>e</sup> de diamètre; il supporte un fond très-évasé; autour du pied, un espace lisse de 3 centimètres de largeur dans lequel est placé le sigle; au-dessus, un rinceau de feuillage; plus haut, quelques restes d'ornements trop incomplets pour être décrits.

Orange, enceinte romaine.

*C. — Sigles intérieur et extérieur sur poteries à reliefs.*

Pl. X, fig. 2. OF MOM ou OF MON rétrograde et sens dessus dessous, en relief, au-dessous d'un cerf courant à droite, dans un médaillon cerné de trois cercles.

Le même sujet est reproduit trois fois sur un grand fragment de vase en terre rouge, à vernis très-brillant, dont le diamètre intérieur mesurait au moins 0<sup>m</sup>,22<sup>e</sup>.

Cette marque a été gravée à la pointe sèche, et par une main très-inexpérimentée, sur le moule qui a servi à faire cette belle coupe.

Outre ce sigle *extérieur*, une marque, à la manière ordinaire des poteries sans reliefs, se trouve au fond *intérieur* de notre spécimen. Malheureusement, l'estampille a été si faiblement appliquée que la première et les deux dernières lettres, M. . . (MA), ou (NA), seules sont lisibles, pl. X, fig. 2<sup>a</sup>.

Orange, enceinte romaine.

Le sigle OF MANNA, donné par Schuermans sous le n° 3246, pourrait servir à reconstituer celui-ci, issu d'une estampille évidemment de même longueur.

*D. — Vases épigraphiques.*

Parmi les nombreux fragments de poterie samienne qu'Emilien Dumas recueillit à Orange, nous remarquons une série d'exemplaires avec légendes en grandes lettres faisant saillie autour du vase.

Ces lettres étaient appliquées sur la pâte à demi frat-

che, à sa sortie du moule, au moyen d'une pipette remplie d'une barbotine assez épaisse, qu'on faisait couler sur les pièces. Brongniart a donné à ce procédé, qui paraît, dit-il, avoir été particulier aux Romains, le nom de *relief en trochisque* ou *Pastillage*; ils l'employaient aussi pour ajouter au vase certains ornements qui n'étaient pas toujours gravés sur le moule.

Les poteries épigraphiques sont fort rares, et, jusqu'à l'année dernière, étaient très-peu connues. Ce sont presque toujours des exclamations de buveur, des invocations ou des vœux qu'exprime la légende.

M. Aurès est le premier en France qui en ait parlé (1): il a décrit et figuré une belle coupe conservée au Musée de Nîmes, dont l'inscription en grandes lettres, TAM BENE FICTILIBVS, peut être prise pour une exclamation bachique (2). M. Anatole de Barthélemy, dans un article des plus instructifs sur les *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine* (3), après avoir cité la coupe du Musée de Nîmes et celle conservée à Naples, au Musée-Bourbon, qu'il attribue à la fabrication italienne, fait l'historique de la récente découverte d'une fabrique considérable de poterie à Bannassac, dans la Lozère,

Parmi des centaines de poteries de toutes sortes exhumées en 1871 dans les ruines de cet atelier, on a trouvé plusieurs vases épigraphiques complets ou en fragments. VENI AD ME AMICA est une invocation à la dive bouteille (*Lagena*), inscrite autour d'un ample *poculum*, comme cet autre, CERVESAR. . . , que le savant archéolo-

(1) Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, p. 58, pl. XV, n° 177, in-8°, 1876.

(2) « Le bon vin se boit aussi bien dans des vases de terre que dans des coupes plus précieuses ».

(3) *Gazette archéologique*, numéro d'octobre 1877, que nous a signalé M. E. Germer-Durand, avec son obligeance ordinaire.

logue propose, avec réserve, de rétablir ainsi : CERVE-SAR[IIS FELICITER].

Le mot FELICITER correspond à nos vivats modernes : on le retrouve plus spécialement sur les vases qui portent des ethniques. M. Anatole de Barthélemy en cite cinq, qui, tous, proviennent de la fabrique de Bannassac.

Le premier, conservé au musée de Saint-Germain, est dédié aux habitants du Gévaudan, du pays même où il fut fabriqué :

GABALIBVS FELICITER

D'un autre, à l'usage des Lingons, il ne reste plus que l'inscription tronquée :

LINGONIS [felici]TER

Un troisième a été trouvé sous les ruines de l'ancienne Genève ; il porte la légende :

SEQVANIS FELICITER

L'origine qu'attribue à ce dernier M. Anatole de Barthélemy ne saurait être contestée, puisqu'on a recueilli, à Bannassac, deux tessons sur lesquels on lit les syllabes VAN et QV, qui font partie de l'ethnique découvert à Genève.

L'auteur de l'article que nous analysons rapporte également à la fabrique de Bannassac un fragment de vase conservé au musée d'Annecy, avec les lettres ....S FE..... CIT....

Enfin deux coupes, qui ne diffèrent que par un simple détail dans l'ornementation, portent chacune le même ethnique :

REMIS FELICITER

L'importante fabrique de Bannassac travaillait donc beaucoup pour le nord de la Gaule ; mais ses produits descendaient aussi dans le sud-est, puisque les ruines d'Orange ont fourni à la collection d'Emilien Dumas six fragments de vases épigraphiques, que nous n'hésitons

pas non plus à rapporter à la fabrique du pays des Gaba-les : le style de l'ornementation, moins artistique que celui des vases de fabrication italienne, la forme des lettres et la formule des légendes, communs aux vases rapportés d'Orange et à ceux exhumés des ruines de Bannassac, autorisent cette assimilation.

Chacun de nos tessons faisait partie d'un vase différent : les ornements se ressemblent ; mais leur disposition, qui n'est pas la même, les distingue entre eux tout autant que leurs dimensions. Il n'est guère probable que la légende fût la même sur chaque vase; mais, par un singulier hasard, si l'on prend quatre de ces débris et qu'on les dispose dans un certain ordre, on parvient à reconstituer un des ethniques qui, selon toute apparence, était inscrit sur au moins deux de ces coupes, puisque nous possédons deux fragments sur lesquels on voit les mêmes lettres REVE (voir pl. ix, fig. 2, et pl. xi, fig. 1).

La première lettre de cet ethnique nous manque, mais il est facile d'y suppléer ; c'est la lettre

T,	que nous mettons en tête de nos quatre débris ;	
	puis nous lisons sur le premier fragment,	
REVE		sur le second,
RIS FE	•	sur un autre,
LICI		sur le dernier,
TER		

(Voir pl. ix, fig. 2; pl. x, fig. 3; pl. ix, fig. 1, et pl. xi, fig. 2).

L'inscription ainsi restaurée : [T] REVERIS FELICITER, nous avons la satisfaction d'ajouter un ethnique nouveau aux quatre que nous a fait connaître M. Anatole de Barthélemy.

La courbe de nos deux premiers fragments annonce, en effet, que les *pocula* dont ils faisaient partie avaient une panse assez large pour contenir sans abréviation les 17 lettres de ce VIVAT AUX TRÉVIRES, voisins des Rèmes et des Lingons.

Mais il nous reste encore un beau fragment épigraphique (pl. xii, fig. 1), dont la lecture paraît d'abord plus difficile. Cependant, si l'on considère que presque tous les ethniques sortis de la fabrique de Bannassac, ou du moins tous ceux que le hasard nous a conservés, mentionnent des peuples du nord, et que tous ces peuples étaient de pays limitrophes : les Lingons, les Séquanes, les Rèmes, les Trévires, on est amené à se demander si nos trois lettres, DE. . . . . S, ne pourraient pas être attribuées au nom de quelque colonie romaine de cette région, et, naturellement, on s'arrête à la ville de *Decempagi*, aujourd'hui Dieuze, comprise, comme celle d'*Augusta Trevirorum*, dans la Gaule Belgique.

L'objection qu'on pourrait soulever de la rencontre, dans l'antique *Arausio*, de ces vases, destinés aux fêtes de pays si éloignés, n'est pas grave ; les coupes samiennes étaient en ce temps là fort en vogue, et on les achetait sans doute d'autant plus volontiers qu'elles étaient plus riches d'ornements, sans trop se préoccuper du sens de leur épigraphe.

Quant au fragment que représente la fig. 4 de la planche ix, il appartient très probablement à une urne funéraire, sur laquelle était écrite peut-être quelque maxime religieuse, ainsi que le feraient supposer les trois dernières lettres du mot [V] ITA, dans une couronne de laurier. Ce fragment est recouvert d'un brillant vernis jaune orangé ; il n'a rien de commun avec les vases à ethniques de la fabrique de Bannassac.

### 3° POTERIES ROMAINES

#### A VERNIS PLOMBIFÈRES.

Parmi les nombreux débris de la céramique antique exhumés des ruines romaines d'Orange, Emilien Dumas a recueilli et classé dans ses collections, sous l'étiquette de *Poteries romaines à émail plombifère*, divers fragments de vases recouverts d'un vernis semblable, comme aspect

et texture, à certains enduits employés par quelques établissements céramiques modernes du midi de la France, et notamment à Saint-Quentin, dans le Gard.

Dès l'abord, nous avons partagé les doutes sérieux qui durent s'élever dans l'esprit de ce sagace observateur, à propos d'un fait ignoré ou méconnu, dont la possibilité même a été si formellement niée par Chaptal et par Brongniart lui-même, dans son *Traité sur les arts céramiques* : la découverte des vernis à base de plomb ne peut pas remonter, selon ces deux autorités, au delà du x<sup>e</sup> siècle, et devait être par conséquent inconnue des Romains ; ils attribuent au moyen âge les rares spécimens de poteries européennes à vernis plombifère recueillis dans les tombeaux, et même ceux exhumés des ruines de la ville romaine du Châtelet, en Champagne.

Une telle proposition, émanée de ces savants auteurs, devait rendre Emilien Dumas très circonspect dans la classification de ses trouvailles, et, pour le décider à passer outre, il a fallu des raisons péremptoires et sans réplique. Malheureusement, de ses raisons, il ne nous reste que des fragments de vases, l'étiquette qui les accompagne, et la place qu'il leur assigna dans sa collection céramique. Ce sont là néanmoins des données importantes, qui nous permettront de pénétrer la pensée dont elles procèdent, et de tirer de cette classification des conclusions conformes à l'idée qui l'a déterminée.

Nous diviserons ces poteries en trois sous-genres, savoir : les poteries à vernis polychrome ; 2<sup>o</sup> celles à vernis jaune à l'intérieur et vert à l'extérieur ; 3<sup>o</sup> celles décorées en dedans comme en dehors, ou à l'extérieur seulement, d'un enduit vert, et nous les décrirons dans cet ordre.

#### 1<sup>o</sup> POTERIES A VERNIS POLYCHROME.

Cette subdivision est établie sur une pièce unique, mais très caractérisée, de la collection d'Emilien Dumas, trou-

vée, comme le plus grand nombre de celles que nous venons de décrire, à Orange, parmi les tombeaux de la voie romaine.

C'est un fragment de coupelle à pâte identique à celle des poteries dites samiennes, recouverte d'un vernis très-brillant, jaune clair, bariolé de marbrures rouges, nombreuses à l'intérieur du vase, plus rares à l'extérieur et sur le pied. La couleur rouge vif de ces marbrures se mêle et se fond sur ses bords avec l'enduit jaune, qui paraît avoir été répandu le premier ; elles sont de la même nuance, et probablement aussi de la même composition que le beau lustre qui recouvre les poteries rouges. Quant au vernis jaune, nous pouvons affirmer, par analogie, qu'il est composé de litharge ou d'alquifoux ; mais, malgré tout notre désir d'appuyer cette affirmation sur l'autorité de l'analyse chimique, nous n'avons pu nous décider à faire le sacrifice du seul spécimen que nous ayons encore vu de ce genre de décoration (1).

Au fond intérieur de ce fragment, on lit très distinctement le sigle SILVANI ( voir pl. 13, fig. 4 ). Cette marque de fabrique n'est pas rare : elle est signalée dans l'ouvrage de Schuermans (*Sigles figulins*), comme ayant été trouvée dans presque toutes les contrées de l'Europe romaine, sur des poteries rouges avec ou sans relief et sur des lampes funéraires ; en 1867, M. Edw. Barry envoya de Toulouse à l'Exposition universelle, pour la collection de l'histoire du travail, une estampille qui a été lue de la manière suivante : ARTEMISI VAL[erti] M[anu] F[abrica] SIL[vani] ; le nom de cet ouvrier ARTEMISIVS VALERIVS, tra-

(1) Le Musée d'Arles possède plusieurs fragments de poterie jaune jaspée de rouge, provenant des fouilles entreprises pour l'établissement des quais de la gare maritime de Trinquetaille, en 1873, par les soins de l'administration des ponts et chaussées. Le sigle SILVAN[1] se remarque sur l'un de ces débris, et trois autres portent les marques CELEROS (S rétrograde), FELICENTE, OFVTIALI.

vaillant chez le potier SILVANVS, se retrouve sur l'estampille du verrier CN. ATEVS, signalée par M. Flouest, dans la *Note* que nous avons précédemment indiquée (p. 61). Il ne serait donc pas impossible que cet habile artisan, dont les talents étaient si variés, n'eût trouvé le moyen de faire profiter l'art céramique des secrets de la verrerie, en appliquant à la composition de l'engobe les oxydes métalliques qu'on employait alors pour donner au verre les teintes bleues, violettes, vert d'herbe, vert clair, et même pour imiter les nuances naturelles des agates, des porphyres et des onyx.

Au reste, nous verrons tout à l'heure que l'enduit à base métallique de ces poteries romaines participe bien plus de la nature du verre que de celle de la couverte employée par les céramistes modernes.

#### 2° POTERIES A VERNIS JAUNE A L'INTÉRIEUR ET VERT A L'EXTÉRIEUR.

Ce genre de poteries est très-rare : c'est à peine si, parmi tant de spécimens de la poterie samienne exhumés d'une assez grande profondeur sous les murs antiques d'Orange, on a pu en recueillir dix ou onze fragments. Quelques-uns de ces débris portent encore les traces d'une ornementation à relief qui rappelle celle des poteries rouges (pl. 13, fig. 3); l'un d'eux appartient à un petit vase en forme de coupe montée sur un pied. Nous l'avons figuré sous le numéro 2 de la planche 13; au dessus de son milieu, la panse est ornée d'une série de petits mamelons représentant les écailles des strobiles du pin. Ce genre de décoration pourrait faire supposer que cette élégante coupe était destinée aux sacrifices en l'honneur de Bacchus; on le retrouve sur plusieurs débris de la même provenance (1).

(1) Nous avons reçu tout récemment un petit fragment de poterie

Le vernis jaune, qui protège la partie interne, rappelle, par sa nuance ocreuse, son éclat et sa solidité, la couverture des poteries communes qu'on fabrique de temps immémorial à Saint-Quentin, dans le département du Gard. Les influences atmosphériques n'ont nullement altéré sa composition.

L'enduit vert extérieur est quelquefois moins bien conservé : il a subi, sur quelques-unes des pièces rapportées d'Orange, une décomposition qui le dénature complètement; nous en parlerons.

Nous devons à l'obligeance de M. le comte Paul de Gasparin, bien connu par ses travaux de chimie agricole, la délicate analyse que nous donnons ci-après de cette poterie.

	Oxyde de plomb-litharge.....	6.579	
	Deutoxyde de cuivre.....	0.057	
	Acide stannique.....	0.000	
Argile ocreuse...	{	Silice.....	1.854
		Alumine.....	0.418
		Sesquioxyde de fer	0.597
		Chaux.....	0.034
	Total.....	9.539	

Ce qui représente, ajoute M. de Gasparin, litharge, cent parties; argile, quarante-quatre parties; deutoxyde de cuivre,  $\frac{57}{1000}$  de partie.

C'est à peu près, comme l'avait prévu Emilien Dumas, le mélange des couvertes de Saint-Quentin, avec une

*samiene* décoré, comme la coupe que nous venons de décrire, des mêmes écailles de strobiles, mais tellement fouillées et détachées de la paroi du vase qu'on ne peut admettre le concours du moule pour leur dépouillement : elles ont été appliquées après coup, sur la coupe encore fraîche, par le procédé de la barbotine. Cette intéressante trouvaille, faite à Nîmes, dans les déblais opérés sur la promenade du Cours-Neuf, semble confirmer ce que nous pensons de l'époque et de la destination du vase à vernis vert orné d'une décoration semblable.

légère addition de cuivre pour la coloration extérieure. On sait, en effet, que la couverte des poteries communes est composée d'une bouillie de terre plumbeuse, contenant par litharge cent parties, de 55 à 83 parties d'argile, (voir Regnault, *Cours de chimie*, deuxième partie, p. 386).

Réduite en poudre impalpable, cette poterie pourrait servir à faire la couverte de nos poteries communes; mais elle serait trop plumbeuse pour les usages domestiques. Elle a dû être cuite à un feu très-modéré, car les fondants, litharge et oxyde de fer, sont très-prédominants. Ce n'est ni un grès ni une poterie proprement dite, nous fait observer M. de Gasparin : c'est une espèce de verre opaque appliqué sur des objets qui ne pouvaient être utiles qu'à la décoration, ou, comme nous l'avons dit, aux sacrifices religieux. Cette couverte n'a aucun rapport avec les émaux, car l'étain y manque absolument.

### 3° POTERIES A ENDUIT VERT.

L'enduit vert, qui décore les poteries que nous comprenons sous ce titre, est le même que celui dont nous venons de parler. Le plus souvent, il n'est appliqué qu'à l'extérieur du vase; il le recouvre quelquefois aussi à l'intérieur. Nous possédons plusieurs grands fragments d'un superbe vase antique, orné d'une guirlande en feuilles de chêne, qui sont dans ce dernier cas (pl. 13, fig. 5) (1). Le musée du Louvre possède plusieurs fragments de vases vernis de même forme, trouvés à Tarse.

Les musées d'Arles et d'Avignon conservent quelques spécimens très remarquables de ce genre de poterie : on peut voir, parmi les richesses archéologiques du musée

(1) Diamètre à l'ouverture 0<sup>m</sup>,25 ; anses annulaires avec support en dessous, abritées en dessus par une large expansion latérale des bords du vase.

d'Arles, deux lampes en terre vernissée, dont une surtout très-remarquable par ses belles dimensions, et un petit vase à deux anses, orné tout autour d'écaillés imbriquées; il y a, au musée d'Avignon, trois lampes funéraires recouvertes de ce bel enduit vert : l'une d'elles, qui figure sous le numéro 13 du catalogue de la collection Calvet, représente sur l'area un char très-élevé, trainé par quatre chevaux sans conducteur; une autre, cataloguée sous le n° 216, est entourée d'une frise d'oves, et porte à sa face inférieure le sigle romain MTMARI; la troisième enfin est ornementée de godrons et de cannelures; elle provient d'Italie. Toutes ces lampes sont à un seul bec, et ont tous les caractères des lampes funèbres en terre commune.

Ainsi que le fait très-judicieusement observer M. de Gasparin, cette belle couleur verte est plutôt un enduit vitreux qu'un vernis; sur quelques-uns des fragments de la collection Emilien Dumas, sur deux des lampes du musée d'Avignon, comme sur le vase et les lampes du musée d'Arles, cet enduit a éprouvé une sorte d'altération tout à fait analogue à celle qu'on remarque sur les urnes en verre des tombeaux antiques : il est devenu chatoyant et comme argenté, parfois couvert de tressaillures, et se détachant alors par le frottement sous forme de particules de nacre d'une extrême ténuité. Cette brillante patine, s'il est permis d'emprunter cette expression familière aux numismates, donne aux pièces qui en sont revêtues un cachet d'antiquité très-saisissant.

L'application d'un vernis, sur les lampes et sur les vases que nous venons de décrire, semble avoir été inspirée bien moins par la nécessité de parer au grave inconvénient de la perméabilité de la pâte que par le désir d'en relever l'aspect. Il serait difficile de préciser les commencements de cette industrie spéciale, fort peu répandue, peut-être locale, et qui paraît ne pas avoir duré longtemps; toutefois, il est permis d'observer que la forme

et l'ornementation des lampes vernissées ne rappellent rien de la décadence.

En résumé, l'authenticité des vases romains décorés de vernis métalliques, trouvés à Orange par Emilien Dumas, paraît démontrée, après ce que nous avons dit du sigle SILVANI appliqué sur une coupe à vernis jaune jaspé de rouge ; la forme et la destination des lampes en terre cuite recouverte d'un enduit vert ne laissent aucun doute sur leur origine ; l'analyse chimique révèle, dans la composition de ces enduits, l'emploi des oxydes de cuivre, de plomb et de fer.

La composition presque identique de ces anciens vernis, et de ceux employés de nos jours dans la France méridionale et l'Espagne, paraît être le résultat d'une tradition maintenue d'âge en âge ; contrairement à l'opinion généralement admise, elle reporte bien en arrière du x<sup>e</sup> siècle la découverte des vernis à base de plomb.

#### 4<sup>e</sup> POTERIES GROSSIÈRES AVEC OU SANS LUSTRE.

Les terres cuites qu'Emilien Dumas a classées sous ce titre à la suite des *Poteries romaines*, auraient pu prendre rang parmi les produits de la fabrication *gallo-romaine*, parce que, en général, leur pâte est grossière, et le plus souvent mélangée de corps étrangers, quartz, mica, menu gravier, selon l'antique méthode gauloise. Mais ces produits ont une si grande ressemblance entre eux, quelle que soit leur origine, qu'il serait souvent à peu près impossible de faire la part des ouvriers gaulois et celle des ouvriers romains, sans l'estampille qui les distingue.

C'est ainsi que, parmi les nombreux débris de la céramique antique trouvés à Vienne et à Sainte-Colombe, où existaient plusieurs fabriques de poteries en activité à l'époque de la domination romaine, quelques-uns portent, estampillés sur le fond du vase, des noms franchement gaulois, tels que *Merco*, *Saciro*, *Sevvo* ; mais les potiers

gaulois n'étaient pas seuls à exercer cette fabrication aux bords du Rhône : on trouve aussi, parmi les débris de leur industrie, des noms latins, tels que *Priscus*, *Musicus*, celui très-répandu de *Vitalis*, etc. . . .

Il est probable que ces vases datent de la fin de l'époque romaine, alors que les premières invasions des barbares, qui portèrent le trouble dans le commerce, et l'épuisement de la domination romaine, permirent à l'élément national de reprendre le dessus, et de revenir à ses traditions, à ses goûts. Sevvo et ses concurrents n'ont dû fabriquer leurs vases que lorsque les approvisionnements par voie d'importation étaient devenus difficiles, et qu'on devait se suffire avec les ressources locales. On refit des vases d'après la vieille tradition gauloise, mais avec une terre plus sagement préparée, avec des tours plus perfectionnés et une connaissance plus exacte de l'art si difficile de la cuisson. On revint à la mode gauloise, mais en la faisant profiter de tous les progrès qu'avait enseignés la pratique romaine, et en perpétuant l'usage de l'estampille sur les produits.

Ce sont là certainement les considérations qui déterminèrent Emilien Dumas dans le classement de ces produits hybrides. Nous allons suivre scrupuleusement sa classification.

Les *Poteries grossières* recueillies dans la vallée du Rhône comprennent des vases, avec ou sans lustre, des amphores, des lampes funéraires, des briques et toutes sortes de matériaux de construction en terre cuite. Nous dirons un mot sur chacun de ces produits, naturellement divisés par leur destination, et nous décrirons à la suite tous ceux d'entre eux qui sont estampillés suivant l'usage romain.

#### 1° *Vases.*

La pâte des vases que nous rapportons aux fabriques de Vienne est grise ou rougeâtre brique, presque tou-

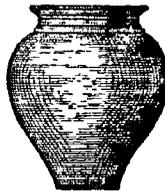
jours mélangée de paillettes de mica et de grains de quartz en quantité notable; elle est nue, ou parfois recouverte d'une couleur noire terne, très-mince. Cet enduit mat a été quelquefois rendu très-brillant par le polissage; il n'enlève pas à la terre le défaut de son excessive porosité : un fragment de vase assez épais, que nous avons rempli d'eau, a été pénétré par le liquide en moins de trois heures.

Il est donc certain que ces poteries n'étaient pas destinées aux usages domestiques; mais elles pouvaient tenir lieu de vases plus élégants, chez les familles indigentes, pour renfermer les cendres de leurs membres trépassés.

On trouve aussi dans nos régions, mais assez rarement, une sorte de poterie romaine à pâte grisâtre ou noirâtre, tendre, sans mélange de corps étrangers, revêtue d'une engobe très-mince, grise. Au premier aspect, elle rappelle les poteries chrétiennes du Bas-Empire; mais elle en diffère notablement par ses formes plus sveltes, sa dureté et son poids bien plus faibles.

Cette espèce de poterie est contemporaine des poteries rouges, puisqu'on la trouve à Orange, à Vaison, etc., accompagnant les urnes cinéraires.

Nous donnons, comme exemple de cette poterie, la figure d'un vase exhumé à Orange, sur l'avenue du chemin de Roquemaure. Il contenait des restes d'ossements humains, avec une fiole à parfums en verre, dite lacrymatoire; une espèce d'écuelle, de la même terre, lui servait de couvercle.



Comme on le voit, c'est à peu près la forme des urnes

cinéraires en verre, dont le prix était sans doute trop élevé pour certaines classes. On peut voir, du reste, au musée municipal de Nîmes, une suite très-nombreuse et très-instructive de ces sortes de vases.

Avant d'entrer dans la description détaillée de chacune des marques de fabrique appliquées sur les vases grossiers de Vienne, nous dirons quelques mots d'un fragment de poterie dont la pâte assez fine, mélangée de paillettes de mica blanc, n'a reçu pour toute glaçure qu'un léger polissage (1).

Ce fragment provient du jardin de la Fontaine de Nîmes, où il fut trouvé en creusant le sol, pour établir les fondations de la statue érigée, par sa ville natale, au poète nimois Jean Reboul.

C'est la moitié inférieure, à peu près, d'un petit vase qui devait se rapprocher, par sa forme générale, du genre *Lecyθος*, mais qui en est cependant assez nettement séparé par un pied conique et l'absence de gorge au-dessous de la panse. (Voir, pl. XIII, fig. 1 et 1<sup>a</sup>).

Sous ce pied, légèrement creux, on lit, en caractères très-nets, autour d'une tête casquée de Minerve, le sigle FL·C·RILLI. La disposition circulaire, le relief et la netteté de cette marque lui donnent l'aspect d'une médaille à fleur de coin. C'est sans nul doute avec une matrice en métal qu'elle a été obtenue.

La forme, peu ordinaire dans nos pays, de ce fragment indiquerait un vase à parfums d'origine grecque, et cette origine semblerait confirmée par la tête de Pallas ; mais le pied conique est encore plus gaulois que grec. Il caractérise une immense quantité de vases recueillis en Bourgogne, et surtout dans les cimetières gaulois de la Marne.

(1) Nous devons cette intéressante trouvaille à M. Maigne, inspecteur des contributions indirectes à Nîmes, qui nous en a fait hommage en 1876.

A n'en juger que par son galbe, ce fragment serait facilement pris pour la base d'un de ces vases *en cornet*, dont tant de localités champenoises ont enrichi le musée de Saint-Germain ; mais le sigle, en beaux caractères romains et en langue latine, oblige à écarter cette supposition. Il est donc permis d'admettre que nous sommes en présence d'une imitation des formes gauloises par l'ouvrier FL[accus?], de la fabrique de C-RILLUS, établie probablement dans le nord de la Gaule.

## MARQUES DE FABRIQUE

### sur poteries grossières.

---

#### 1° Vases.

Pl. XIV, fig. 1. MVSICI. En relief sur la panse d'un vase en argile blanchâtre, mêlée de fragments arrondis de quartz et de petit gravier.

- fig. 2. MVS[ici]. En relief dans un cartouche rectangulaire, sur la panse d'un vase en argile de même couleur et de même composition que le précédent.

Ces deux vases, sans être absolument de même forme, ont le même style ; leur pâte est d'une très-faible ténacité. Comme ceux qui suivent, ils sont le produit de la même fabrique.

- fig. 3. MVSIC[i]. En relief sur la panse d'un vase en argile très-tenace, noirâtre, mêlée de quelques fragments arrondis de quartz et de menu gravier.
- fig. 4. [mus]ICI. En relief dans un cartouche en creux, sur la panse d'un vase en

argile peu tenace, mêlée de nombreux fragments de quartz.

Ces quatre débris proviennent tous de Vienne. Le même sigle se retrouve encore, dans la collection Emilien Dumas, sur le fond extérieur d'un fragment dont l'épaisseur, de près d'un centimètre, annonce que le vase devait être d'assez grande dimension. L'argile en est blanchâtre, d'une ténacité moyenne, sans mélange de sable ni de gravier.

L'estampille MVSICI se trouve également sur une patère samienne conservée au musée d'Avignon.

Pl. XIV, fig. 5. XIHII ? Au fond intérieur d'un fragment de coupelle en argile grise, assez fine, d'une grande ténacité, sans couverture. Ce débris provient d'Orange.

— fig. 6. AGENORF. En cercle autour d'un groupe de sept points, et en relief sur le fond extérieur d'un vase en argile d'un gris très-foncé, mêlée de fragments arrondis de quartz et de nombreuses paillettes de mica.

Cette estampille, avec les dix qui suivent, ont été recueillies à Vienne par Emilien Dumas.

— fig. 7. ME[re]O F. En cercle autour d'une roue à sept rayons, et en relief sur le fond extérieur d'un vase en terre rougeâtre micacée avec petits grains de quartz ; surface noirâtre.

— fig. 8. PRISCVS F. En cercle et en relief sur le fond d'un vase en terre rouge micacée, avec de petits grains de quartz

et de spath calcaire ; surface noirâtre.

Pl. XV, fig. 9. SEVVO·FEC(IT). En cercle et en relief sur un fragment très-mince de vase en terre rougeâtre micacée sans couverte.

Pl. XV, fig. 10. SEVVO·FEC· Les deux points représentés par une pointe de pique. En cercle et en relief sur le fond extérieur d'un vase en terre grossière, rougeâtre, micacée, avec petits fragments de quartz, surface intérieure noire, mate ; surface extérieure d'un noir brillant par le polissage.

— fig. 11. SEVVOFEC. Inscription circulaire en lettres épaisses très-saillantes, entourées d'un cercle de points en relief, sur le fond extérieur d'un vase en terre grossière, grise, micacée, avec grains de quartz et de gravier ; surface noirâtre.

— fig. 12. SEVVO FEC. Inscription circulaire, en caractères très-épais, dont la saillie est écrasée ; un point saillant au centre. Sur le fond extérieur d'un vase en argile noircie, micacée, avec grains de quartz.

— fig. 13. SEVVOFEC. Inscription circulaire entourée de deux cercles, autour d'un point saillant ; caractères en relief très-nets ; au fond extérieur d'un fragment de vase en argile rougeâtre, micacée, avec grains de quartz ; rougeâtre à l'extérieur, noir en dedans.

Sch., n° 5189.

### 2° Amphores.

Les sigles dont nous avons à nous occuper sous ce paragraphe sont tous, ou presque tous, appliqués sur des

anses d'amphore de provenances diverses. Plusieurs d'entre ces poteries ont été fabriquées dans le midi de la Gaule, comme le prouverait la rencontre des mêmes marques à Vienne, à Nîmes, à Avignon, à Narbonne; mais il en est d'autres dont l'origine est incontestablement étrangère au sol gaulois : ce sont celles qui, en grand nombre, ont été pêchées dans le Rhône au moment des basses eaux.

Les débris de poteries antiques et les fragments d'amphores qu'on recueille à la pointe de Trinquetaille, lorsque le niveau du fleuve s'abaisse au-dessous de l'étiage, ont fait penser qu'il y avait eu à Arles une ou plusieurs fabriques de poteries. Mais cette supposition est inadmissible : autour de la ville d'Arles, il n'existe pas de dépôt d'argile, et jusqu'ici l'on n'y a découvert aucuns vestiges de four. Il est, au contraire, beaucoup plus probable que ces débris d'amphores ont été jetés dans le fleuve par les nautonniers, qui venaient amarrer leurs barques sur cette rive du Rhône, un peu au dessous des ruines du pont romain; la diversité des noms de fabricants vient à l'appui de cette supposition. D'ailleurs, les amphores ne servaient pas seulement à renfermer les grains, l'huile ou le vin : les marins devaient aussi les embarquer pour leur provision d'eau douce pendant le voyage. Il faut aussi tenir compte des accidents de navigation, naufrages, submersion de navires et de leur cargaison. Sur les bords de l'étang du Valcarès, en Camargue, on aperçoit, lorsque les eaux de l'étang sont très-basses, une grande quantité d'amphores plus ou moins intactes et à moitié enfouies dans la vase, qui semblent avoir constitué la cargaison d'un navire coulé à pic en cet endroit (1).

Avec les amphores, on trouve aussi quelquefois des

(1) *Note sur une sépulture antique découverte au mas d'Agon, en Camargue*, par M. Flouest. *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1869-1870, p. 128.

couvercles également marqués de l'estampille du fabricant et d'un signe qui pouvait aussi noter la capacité du vase.

La pâte des amphores est tendre, sans glaçure, presque toujours mêlée de paillettes de mica, qui jouent ici le même rôle que les débris de spath calcaire mêlés à la pâte des grands *dolium* et de la *poterie gauloise pure*.

L'interprétation des marques de fabrique, la plupart réduites à des lettres initiales sur les amphores, prête trop à l'arbitraire : nous nous contenterons de les citer, en adoptant pour l'ordre alphabétique la première lettre qui apparaît sur le sigle.

- Pl. XVI, fig. 1. A·I·S. En relief à la base d'une anse d'amphore. Arles.
- fig. 2. A·V·N. Anse d'amphore. Villevieille, près Sommière.
- fig. 3. CAD. Anse d'amphore. Arles.
- fig. 4. C(ALP)(VR)[*n*ius †]. Anse d'amphore. Orange.
- fig. 5. . . . . CIVS·FECIT. En relief, très-usé par le frottement, sur un fragment très-épais de vase en argile jaune. Villevieille, près Sommière, dans l'oppidum gaulois.
- fig. 6. C·I·AL·B. Anse d'amphore. Orange. Sch., n° 1341, CI(AL)B·F.
- fig. 7. CIA . . . . B. Anse d'amphore. Orange. Ce sigle paraît provenir de la même fabrique que le précédent, dont il diffère néanmoins par l'absence de points et par la dimension bien plus petite des lettres. CITI. En cercle sur un bouchon d'amphore, vu chez un marchand de la ville d'Arles.
- fig. 8. CLA. Sur un fragment de vase, épais

d'un centimètre, en terre rougeâtre.  
Orange.

Pl. XVI, fig. 9. CLO. Fragment d'un vase épais, en argile jaunâtre. La dernière lettre, très-usée dans son relief, est peu lisible. Orange.

— fig. 10. C ou GLPV(DE)<sub>[ns]</sub>. Anse d'amphore.  
Orange.

Pl. XVII, fig. 11. CA(TI)SIVS. Sur un fragment de vase en terre jaunâtre, sans mélange de mica, mais avec quelques grains de quartz. Athènes ou Corinthe.

La provenance étrangère de ce fragment aurait dû le faire exclure de notre cadre; cependant un sigle à peu près semblable, C·ATISIVS, ayant été trouvé à Vienne et décrit par M. Leblanc, il nous a paru utile de rapprocher ces deux origines, et de les signaler comme un fait commercial digne de remarque.

— fig. 12. CNAEC.... peut-être CNA(FE)C[it].  
Anse d'amphore. Arles, les bords du Rhône, à Trinquetaille.

C. PAPR. Anse d'une amphore complète, au musée d'Arles.

Pl. XVIII, fig. 23. III EN... Sigle incomplet. Anse d'amphore. Orange. III EN(NI)·I(VL)LI.  
Allmer, *musée de Vienne*.

Pl. XVII, fig. 13. ....EN·LS·L. Anse d'amphore.  
Orange.

— fig. 14. HOSTESIS. Sur le rebord d'un vase en terre rougeâtre briqueté. Orange.

— fig. 15. (HR)Y(TI)Î. Le signe que nous représentons par TI liés ressemble à une croix à branches égales et obliques,

et pourrait être tout simplement un X.

Anse d'amphore. Orange.

Pl. XVII, fig. 16. IENNI°RIVLI°I... Anse d'amphore. Orange.

— fig. 17. ISAQARIS? Anse d'amphore. Orange.

La lecture de ce sigle est très-incertaine : il est possible que ce que nous prenons pour la première lettre I ne soit qu'une ligne du listel de la matrice; les lettres qui suivent n'ont qu'un faible relief, et la distance qui sépare A de Q, comme le trait qu'on remarque au dessous et à droite de la première de ces deux lettres, autoriserait à penser qu'elle était accolée à un E.

— fig. 18. L·A L. Anse d'amphore. Orange.

Le musée de Lyon possède le même sigle sur une anse d'amphore, cataloguée par Comarmond sous le n° 683.

— fig. 19. L·(AT)·RVS ou L·(TA)·RVS. Anse d'amphore. Orange. Leblanc, *musée de Vienne*, pl. VII, n° 146.

— fig. 20. L C·P. Anse d'amphore. Arles, à la pointe de Trinquetaille.

Pl. XVIII, fig. 21. LSP·BO. Anse d'amphore. Orange.

— fig. 22. (LVAL)(TR)OPIM.? *Lucii VALerii TRO-Phimi Manu ?* ou *Lucius VALerius TROP(Hi)Mus*. Sigle empaté et mal venu. Anse d'amphore. Orange.

Qu'il nous soit permis de citer ici, à cause de l'intérêt qui s'attache à sa lecture, un sigle récemment découvert dans le département du

Gard : M · (TV)CCI · L · F · (TR)O ||  
GALEO(NI)VS. Sur l'anse d'un  
grand vase en terre blanche, trouvé  
dans la crypte d'Uzès.

M. Germer-Durand a interprété ce  
sigle de la manière suivante : M[arci]  
TVCCI, L[ucii] F[iliti], TRO[phimi]  
[ *pylina* ]. GALEO(NI)VS, [ *servus* ].  
Voir dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1876, p. 278,  
la savante dissertation qui suit cette  
lecture. D'après Artaud, le nom de  
Lucius ou Lucius Valérius Trophi-  
mus se trouve à Rome sur un grand  
nombre d'amphores.

(MA). Suivi d'un signe numérique mal  
venu, sur un bouchon d'amphore.  
Arles.

Pl. XVIII, fig. 24 MIM. Anse d'amphore. Orange.

Sch., n° 3593; Aurès, pl. VI, n° 64,  
et p. 22; Leblanc, *musée de Vienne*,  
pl. VII, n° 149 et 150.

— fig. 25. M-I... Sigle empâté. Orange.

— fig. 26. MMRCI. Anse d'amphore. Orange.  
Leblanc, *musée de Vienne*, pl. IV,  
fig. 75.

— fig. 27. ....S·M || CIRC· ? Anse d'amphore.  
Orange.

Pl. XIX, fig. 28. PCAPR. L'avant dernière lettre est  
effacée dans sa partie inférieure.  
C'est un P ou un B. Orange.

— fig. 29. (PH)ILOD(AN)... Sur le col d'une  
amphore. Du plateau dit le camp  
de César, à Laudun (Gard).

— fig. 30. PMHPOR... Anse d'amphore. Orange.  
Sch., n° 4386, P·M·H·POR.

- Pl. XIX, fig. 31. . . . POLV. La dernière lettre a la forme de l'upsilon majuscule. Anse d'amphore. Les bords du Rhône, à la pointe de Trinquetaille, près d'Arles.
- fig. 32. POR·P·S·A. Anse d'amphore. Arles.
- fig. 33. PQ≡? La dernière partie de ce sigle ressemble à la lettre H couchée. Anse d'amphore. Orange.
- fig. 34. P·S·AV(IT) abréviation d'AVITI ? Anse d'amphore. — Arles, où on a trouvé plusieurs exemplaires du même sigle.  
Sch., n° 681.
- Pl. XX, fig. 35. P·S·AVI· || SVAVI. Deux sigles bien distincts, placés l'un au dessous de l'autre, sur l'anse d'une amphore. Les bords du Rhône, à la pointe de Trinquetaille, près d'Arles.
- fig. 36. P·V·F· Anse d'amphore. Orange.
- fig. 37. PVF. Anse d'amphore. Les bords du Rhône, à Arles.  
Sch., n° 4526.
- P·V·F(AV)S(TI)(NV)S. Anse d'amphore. Près de Sommière, à Villevieille.
- fig. 38. MQFF. Anse d'amphore. Les bords du Rhône, à Arles.
- fig. 39. QI(AL) Anse d'amphore. Orange.  
Q PP(HR)Y. Sur l'anse d'une amphore, au musée d'Arles.
- fig. 40. Q·M·R. Anse d'amphore. Orange, sur la montagne qui domine la ville.
- fig. 41. ROMNI. Anse d'amphore. Orange.  
Sigle très fruste : il est possible qu'il existe un A lié avec M ; ce serait

alors le sigle indiqué par Sch., n° 4720 ; mais, d'un autre côté, la même marque que la nôtre, en caractères différents toutefois, se trouve au musée de Vienne. (Leblanc, pl. VII, fig. 163, ROMNI.

Pl. XX, fig. 42. SAT. Anse d'amphore. Sur les bords du Rhône, à la pointe de Trinquette, près d'Arles.

Sch., n° 1351 T-CIA-SAT.

— fig. 43. S-R-SEN. Anse d'amphore de petite dimension. Orange.

— fig. 44. SE(VE)R-SECF. Circulaire, autour d'une rosette à sept feuilles, sur une anse de vase, en terre jaune tendre. Orange.

Pl. XXI, fig. 45. SAXOFERREO. Anse d'amphore. Les bords du Rhône, à la pointe de Trinquette, près d'Arles.

Sch., n° 4980, SAXOFER.

— fig. 46. SAXOFERRE. Anse d'amphore. Orange.

— fig. 47. SCOROBRES. Anse d'amphore. Orange.

Sch., n° 4991.

— fig. 48. SI(SE)N. Anse d'amphore. Deux exemplaires, l'un provenant d'Arles et l'autre d'Orange.

Aurès, Nîmes, pl. III, fig. 27, p. 10.

— fig. 49. S ? · N · A. Anse d'amphore. Orange.

— fig. 50. T V S. Incuse. Sur l'anse d'un vase en terre jaune. Orange.

— fig. 51. [V]IRGIN. Anse d'amphore. Orange.

Sch., n° 5780, VIRG.

ZICE. E archaïque ; sur deux bouchons d'amphores, au musée d'Arles.

3° *Briques.*

La collection d'Emilien Dumas ne contient qu'un seul antéfixe et quatre briques portant une marque de fabricant.

Le nom de Clarian, abrégé de Clarianus, que portent ces dernières, est très-fréquent dans la vallée du Rhône. Tout le monde a vu, au musée lapidaire de Lyon, les nombreux et beaux spécimens de brique au nom de Clarianus, incrustés dans le mur sous les arceaux du cloître du Palais Saint-Pierre. On a trouvé ce nom, toujours sur des matériaux de construction, tels que briques, tuiles, carreaux, conduits calorifères. Il est à peu près certain qu'au temps de la domination romaine, l'usine Clariana avait son siège à Vienne ou dans les environs, et que cette importante fabrique n'y était pas seule : à diverses époques, on a découvert, dans la plaine de Saint-Romain, des urnes cinéraires, des tuiles, sur lesquelles était gravé le nom du potier *Clarianus*; d'autres portaient celui de *Clariana-Numida*, d'autres encore *Cæsar-Censim*, et plusieurs dépôts d'amphores rangées de telle sorte, les unes sur les autres et la bouche tournée vers la terre, qu'il était facile de juger qu'elles étaient l'ouvrage de quelque tuilerie voisine (1). On n'a jamais vu la marque de Clarianus sur des vases en argile d'un travail délicat.

La tuilerie de Rufus paraît avoir eu la spécialité des antéfixes. Nous trouvons ce nom sur des tuiles de ce genre à Orange, Avignon, Vienne, Lyon, et presque toujours avec la même ornementation d'une exécution plus ou moins habile.

Sur le sigle de la collection Emilien Dumas, dont nous donnons la figure planche XXII, comme sur ceux

(1) *Recherches du sieur Chorier sur les antiquités de Vienne.* Lyon, un vol. in-12, p. 156, et *nouvelle édition*, 1846, p. 168.

figurés par M. Leblanc (pl. VIII, n° 193 de la *Description du Musée de Vienne*), faut-il lire *Secundus fils* de Rufus, ou simplement *Secundus, ouvrier* de Rufus? — Nous inclinierions pour la première de ces deux interprétations, parce que, d'une part, sur un antéfixe du Musée de Lyon on lit *Secundi. Rufi. f.*, susceptible, il est vrai, d'être interprété *Filius* aussi bien que *Fecit*, et que, d'autre part, on lit aussi, sur deux antéfixes du même Musée, *SECUNDI RUFI*: ces deux génitifs prouveraient qu'à l'époque où furent fabriquées ces dernières terres cuites, *SECUNDVS* était devenu le patron de la tuilerie, en succédant à son père *RUFVS*.

Pl. XXII, fig. 1. *SECV(ND)VS·R(VF)I*. Antéfixe trouvé à Orange. Terre rouge, à pâte mêlée de paillettes de mica. Au milieu de l'antéfixe, un mascarón radié au dessus de deux feuilles d'acanthé; au dessous, un listel sur lequel est moulée l'inscription en relief.

Le Musée d'Avignon possède plusieurs briques semblables.

- fig. 2. *CLARIAN*. En relief sur un fragment de brique, en terre rougeâtre brique-tée, à pâte mêlée de paillettes de mica et de petits cailloux roulés de quartz. Ce sigle est agrémenté d'une double ligne de stries, faites à la roulette, qui lui servent d'encadrement. En outre, la brique est couverte de lignes entrecroisées, qu'on pourrait croire tracées avec un poinçon, par une main très-sûre. Des thermes de Vaison.
- fig. 3. *CLARIAN*. En relief sur une plaque de 12 millimètres d'épaisseur, en argile

jaune rougeâtre, avec paillettes de mica. Thermes de Vaison.

Pl. XXII, fig. 4. [cla]RIAN. Sur une grosse brique ronde, en argile rougeâtre, mêlée de paillettes de mica. Diamètre 21 centimètres, épaisseur 45 millimètres. D'origine ignorée.

— fig. 5. CLARIA... En belles lettres en relief, au milieu d'un fragment en terre rougeâtre mêlée de paillettes de mica et de petits grains de quartz. Provenance ignorée.

#### 4° *Lampes sépulcrales.*

Émilien Dumas divise les lampes funébres, qu'on trouve en si grand nombre dans nos contrées parmi les sépultures romaines, en quatre catégories principales, correspondant à quatre époques distinctes. Les premières, en terre rouge, ne sont recouvertes d'aucun lustre ni engobe : elles sont faites avec des argiles réfractaires ferrugineuses rougeâtres ou jaunâtres, qui acquièrent par la cuisson une teinte franchement rouge, et portent en belles lettres, en relief, le nom du fabricant. On ne les trouve que dans les ossuaires en verre ou en terre cuite.

Les secondes, en terre jaune, tendre, doivent aux argiles calcaires qui en ont fourni la substance la couleur pâle qu'elles ont revêtue au feu. Leur partie supérieure est ordinairement ornée d'un médaillon avec figures allégoriques ; le dessous de quelques-unes montre la marque du potier en lettres incuses, plus rarement en relief.

Comme les lampes de la première catégorie, celles-ci accompagnent les ossuaires en verre ou en terre cuite, et correspondent, comme elles aussi, aux deux premiers siècles de notre ère. On prétend qu'en l'année 161 après J.-C., un édit d'Antonin-le-Pieux prohiba la combustion

des corps et introduisit le mode d'inhumation qui est encore pratiqué parmi nous. C'est, en effet, vers cette époque que l'usage des tombeaux se généralisa et remplaça celui des ossuaires.

C'est dans les sarcophages, révélant le retour à la coutume primitive de l'inhumation, que se trouvent les lampes en terre jaune du troisième groupe, portant la marque de fabrique imprimée en creux. Elles datent du Bas-Empire et du siècle de Constantin.

Quant au quatrième groupe, il se fait remarquer par ses formes lourdes et massives, par l'épaisseur de son test, par le monogramme du Christ ou de tout autre emblème de la foi nouvelle tracé sur sa face supérieure. On n'y rencontre plus de marque de fabrique. Il caractérise essentiellement les tombes du Bas-Empire.

La collection céramique d'Emilien Dumas ne renferme pas moins de soixante-quinze lampes sépulcrales classées dans l'ordre que nous venons d'exposer, et provenant presque toutes de la vallée du Rhône. Nous ne décrivons ici que celles qui se distinguent par l'estampille du fabricant.

Pl. XXIII, fig. 1. ATIME'T. En relief, sur une lampe en terre rougeâtre. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 581.

— fig. 2. CASSI. En belles lettres, d'un relief très-vigoureux, sur le fond d'une lampe en argile dure, rouge. Orange, intérieur des remparts romains. La même marque, surmontée de la lettre X, se lit sur une lampe vue chez un marchand d'Avignon, et recueillie à Arles.

Sch., n° 1125.

— fig 3. CIVNDRAC. Incuse; N rétrograde; sans doute pour C · IV[*tius*] · N[*ice*]

DRAC. (Voir plus bas, fig. 5, et le sigle cité par Sch., au n° 2785). Terre jaune rougeâtre. Sur l'écusson, Jupiter debout, tenant, de la droite, un foudre au-dessus d'un petit autel embrasé; de la gauche, une haste; autour, une frise d'oves. Arles, les Aliscamps,

Sch., n° 2019, cite le signe DRAC sur une lampe de France ou d'Italie.

Pl. XXIII, fig. 4. CHEILAN. Incuse. Terre jaune rougeâtre. Sur l'écusson, Mercure debout, tenant, de la droite, une bourse au-dessus d'un petit autel; de la gauche, le caducée; à côté, un coq juché sur un piédestal; autour, un cep de vigne en fruits.

Cornus (Sardaigne). Citée ici comme point de comparaison.

— fig. 5. CIVLINICE. Incuse. Terre jaune, recouverte d'une légère engobe rouge. Sur l'écusson, buste de Diane avec le croissant; sur le fond, au-dessous de la marque, une épée nue incuse. Avignon.

Sch., n° 2785, C · IVLI · NICE.

— fig. 6. COMVNIS. En relief. Terre jaune tendre. Sans ornements. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 1561.

— fig. 7. DIOG<sup>[enes?]</sup>. En relief. Argile rouge. Fragment. Orange.

Sch., 1918. DIOGEN, et 1919, DIOGENES · F.

Pl. XXIV, fig. 8. FAOR. En relief. Terre rouge, dure. Fragment. Orange.

Sch., n° 2164, FAOR, et 1007, . . .  
FIG FAOR || IANCAVENTIA  
MAXIMA.

- fig. 9. FESTI. En belles lettres, d'un relief très-vigoureux, sur un fragment en terre rouge dure. Orange.

Sch., n° 2220; Leblanc, *Musée de Vienne*, pl. VII, fig. 141.

- Pl. XXIV, fig. 10. FORTIS. En relief très-vigoureux, sur une lampe en terre rose avec engobe rouge. Sur l'écusson, deux têtes en relief. Orange, des tombeaux de la voie romaine.

Sch., n° 2275; Aurès, *Marques de fabrique du Musée de Nîmes*, pl. 16, n° 187, p. 69; Leblanc, *Musée de Vienne*, pl. VII, n° 142.

- fig. 11. FORTIS. En relief très-vigoureux, sur une lampe en terre jaune tendre, avec engobe rouge. Pas d'ornements. Orange, tombeaux de la voie romaine.

Ce sigle ne diffère du précédent que par la dimension des lettres.

- fig. 11 bis. L. En relief, à côté de l'empreinte très-profonde d'une marque en forme de pied humain, ou plus exactement de semelle, sur le fond d'une lampe en argile jaunâtre, recouverte d'une engobe rouge. Au-dessus, une coquille en creux, les côtes en relief; anse percée d'un trou, en forme d'anneau. Lampe d'origine ignorée.

- fig. 12. LHOSCRI. Incuse, sur une lampe à deux mèches (*dimyxos*), en terre

jaune pâle, revêtue d'une engobe rougeâtre ; au centre de l'area, un grand piton percé d'un trou pour la suspendre.

Sch., *Sigles figulins*, n° 2523,  
L · HOSCRI.

Pl. XXIV, fig. 13. LHOSCRI. Incuse, sur le fond d'une  
X lampe à un seul bec, en  
terre jaune pâle, revêtue  
d'une engobe rougeâtre ;  
sur l'écusson, buste d'A-  
pollon de face, couronné  
de cinq rayons très-épais  
et très-longs. Pas d'anse.  
Vaison.

Comarmond, *Musée de  
Lyon*, p. 67, n° 367.

Schuermans. *Sigles figulins*, n° 2523, sur la foi de Comarmond, met un point entre les lettres L et H. Sur les deux exemplaires de la collection Emilien Dumas, ce point n'existe pas, et l'intervalle qui sépare les deux premières lettres, égal à celui qui existe entre les autres, ne permet pas de supposer qu'il ait été omis ou effacé. L'exemplaire conservé au musée de Nîmes, et que M. Aurès, avec la scrupuleuse exactitude qu'il met dans tous ses travaux, a figuré pl. 18, n° 138, est dans le même cas ; en outre, un exemplaire, dans une collection particulière d'Uzès ; un autre, dans une collection particulière de Nîmes, et dix-huit lampes, que nous avons vues, au Musée d'Avignon, marquées du même nom *sans le point*, comme les nôtres, autorisent à penser que Comarmond a été trompé par quelque bavure de la pâte, qu'il aura prise pour un point.

*Lhoscri* serait donc un seul nom, barbare sans doute, gaulois probablement.

Une grande lettre est presque toujours placée au-des-

sous du nom de ce potier : c'est ainsi qu'on lit LHOSCRI A sur une lampe de la collection Rousset, d'Uzès ; LHOSCRI C, G, H, L, M, P, S, T, X, Z, sur les nombreux exemplaires du Musée d'Avignon ; LHOSCRI V sur celui décrit par M. Aurès<sup>4</sup> ; LHOSCRI E X̄, sur une lampe de la collection Bérard, à Nîmes (1). Ces lettres sont évidemment des signes numériques de séries, analogues à ceux qu'employait, en France, la manufacture de Sèvres, pendant la première période de sa fondation, pour distinguer les produits de chaque année de fabrication.

Pl. XXIV, fig. 14. LITOG(NE). En relief très-saillant, sur un fragment de lampe en argile rouge, dure. Orange.

Sch., n° 2293.

Pl. XXV, fig. 15. MA. . . . En relief, sur un fragment de lampe en terre rouge, dure. Orange.

— fig. 16. MARCELLI. Circulaire, avec une rosace au centre, composée de 7 points saillants ; un cœur ou une feuille de lierre complète et ferme le cercle, formé par le nom du potier. En relief sur une lampe en terre jaune, dure ; la partie supérieure est sans ornements, avec 3 oreillons percés. Arles, d'après les notes et un facsimile dessiné par Emilien Dumas, chez un marchand d'Avignon.

Sch., n° 3262, MARCELLI M.

Pl. XXV, fig. 18. N. En relief, sur une lampe en argile

(1) Cette lampe fut trouvée dans un tombeau du jardin des Carmélites, à Nîmes ; elle était accompagnée de petites poteries rouges unies, et de coquilles de *Pecten glaber*, et ornée sur sa patère de deux palmes entrelacées, en forme de couronne. Le corps n'était pas inciné.

jaune pâle, revêtue d'une engobe jaune rougeâtre. Sur l'écusson, un glaive courbe et un casque, dont le cimier est formé par le corps d'un oiseau. Vaison.

Sch., n° 3782; Tournai, *Musée de Narbonne*, p. 78.

Pl. XXV, fig. 19. S R. Deux grandes lettres en relief, sur une lampe en argile jaunâtre. A la partie supérieure, un sanglier terrassant un crocodile. D'après un fac-simile dessiné par Emilien Dumas. La Liquière, près d'Alais. Cette lampe est conservée par M. Parran, ingénieur des mines.

— fig. 20. STROBILI. En belles lettres, d'un relief très-vigoureux, sur un fragment de lampe en terre rouge, dure, avec deux oreillons percés. Orange.

Sch., n° 5304; Leblanc, *Musée de Vienne*, pl. VIII, n° 165.

— fig. 21. STROBILI. En belles lettres en relief, sur une lampe en terre rouge vif lustré. Sans ornements. Environs d'Orange.

Sch., n° 5304.

En 1842, on a trouvé, au quai de Serin, à Lyon, dans la propriété d'un fondeur de cloches, les restes d'un four de potier, ainsi que des vases de formes variées, des outils s'appliquant à la céramique. Ces objets étaient d'un bon style, et font remonter cette fabrique au premier ou au deuxième siècle. Les lampes funéraires trouvées près du four portaient toutes le nom de STROBILIVS, d'où l'on peut conclure que cet établissement appartenait à ce potier. (Voir Comarmond, *Musée de Lyon*, p. 92 et 97). Cependant M. Allmer (*Inscriptions antiques antérieu-*

res au VIII<sup>e</sup> siècle, Musée de Vienne), s'appuyant uniquement sur la fréquente rencontre, en Italie, des lampes marquées STROBILI, croit que cette fabrique avait son siège non loin de Rome.

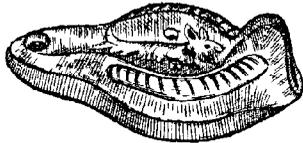
Pl. XXVI, fig. 22. QVINTI. Au-dessous, un cœur ou une feuille de lierre pétiolée. En relief, sur le fond d'une lampe en terre rouge tendre. Orange.

Sch., n° 4569.

Pl. XXVI, fig. 23. VICIANI ou VIBIANI. Sigle empâté. En relief, sur une lampe en argile rougeâtre, épaisse, dure. Orange.

Sch., n° 5708, VIBIANI, et 5709, VIBIANVS.

Pl. XXVI, fig. 24. Une palme incuse sous le fond d'une lampe en terre rouge, massive, à test très-épais. A la partie supérieure, une anse pleine; au milieu, un chien courant à droite, emblème de la rapidité de la vie. Lampe chrétienne, des environs d'Orange, dont voici la figure réduite au tiers.



#### ESTAMPILLES EN BRONZE.

Deux estampilles en bronze terminent la série des *marques de fabrique* dans la collection d'Emilien Dumas. Nous en parlerons ici, bien que cette description ne touche qu'indirectement à notre sujet.

L'une, sur laquelle on lit le nom de PRISCVS, assez profondément gravé sur une plaque de bronze, a la

forme d'un pied droit chaussé. La première lettre P est placée dans le talon ; les autres vont s'agrandissant , en suivant la forme du pied , jusqu'à la dernière S , qui suit la courbe de la partie supérieure de la semelle ; elles sont entourées d'un listel creux et gravées en sens rétrograde, pour être reproduites dans leur sens normal par l'impression.

Le dessus du sceau est armé d'un anneau assez robuste qui fait l'office de poignée.

Longueur totale , 62 millimètres ; largeur moyenne , 18 millimètres. Ce sigillum est de trop grande dimension pour avoir servi de marque à des poteries fines ; toutefois , il n'a pu être employé qu'à estampiller une matière molle , comme l'argile ; et , dans ce cas , ce serait le sceau d'un fabricant d'amphores ou de poteries grossières , comme celles de Vienne , par exemple , sur quelques-unes desquelles on lit , en effet , la légende circulaire PRISCVS F. (Voir p. 109 et pl. 14 , fig. 8). Il a été trouvé aux Aliscamps de la ville d'Arles , dans cet Elysée romain , si célèbre avant l'ère chrétienne que les villes voisines tenaient à honneur d'y ensevelir leurs morts ; et c'est sans doute à cette dernière circonstance qu'est due la trouvaille du sceau d'un potier dans une localité où , d'après Emilien Dumas , il n'a jamais pu exister d'établissement céramique.

La seconde estampille (pl. 26 , fig. 1 et 2) est un sceau en bronze de forme rectangulaire , arrondi aux angles , sur lequel les lettres METR font une saillie de près de 2 millimètres ; le dessus , assez épais , se terminait en forme d'anneau , dont il ne reste plus que la moitié inférieure.

La forme élégante des lettres , mais surtout leur dimension et leur relief , font supposer que cette marque n'était pas à l'usage d'un potier , mais de quelque fabricant , qui devait imprimer sur ses produits son cachet , au moyen d'une substance de couleur.

Comarmond, à propos de quelques estampilles en bronze du musée de Lyon, qui servaient, pensait-il, au même usage, fait avec raison observer combien il est surprenant « que l'invention de l'imprimerie ait tardé aussi » longtemps à surgir dans l'esprit de l'homme, car « chaque sceau représente une petite planche d'imprimerie dont les lettres sont fixes au lieu d'être mobiles (1) ».

#### V<sup>e</sup> DIVISION.

### **Poteries romaines du Bas-Empire ou Poteries chrétiennes.**

L'estampille du fabricant sur les produits céramiques ne fut en usage que pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. C'est à peu près l'époque où disparut aussi la coutume de brûler les corps ; mais celle de placer des lampes allumées dans les sépultures persista quelque temps encore parmi les Gallo-Romains passés au christianisme, et nous venons de voir que le groupe des lampes chrétiennes se distingue aisément de celles qu'on rencontre dans les tombeaux des siècles précédents, par ses formes lourdes et massives.

Ce caractère est aussi celui qui domine dans toutes les poteries que, en ces temps de transition, on ensevelissait, suivant la coutume païenne, à côté du défunt.

Mais si, dans le nord et l'est de la France, grâce aux afflux presque incessants des bandes germaniques, il s'est établi très-vite un faciès général de fabrication, qu'on appelle mérovingien, et dans lequel une céramique très-franchement accentuée joue un rôle considéra-

(1) Comarmond. *Description des antiquités et objets d'art du musée de Lyon*, in-4°, 1855-1857, p. 379.

ble, le même fait générateur ne s'est pas produit dans le midi. Ici, l'art céramique a dû rester longtemps étroitement rattaché aux habitudes de fabrication des anciens dominateurs des Gaules. De là une grande difficulté pour distinguer, dans la céramique méridionale en débris, les poteries des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles de celles qui les avaient précédées, comme aussi de celles qui leur succédèrent.

Confondues d'abord avec la poterie des trois premiers siècles, les formes de la période mérovingienne durent présenter peu à peu l'image de cette civilisation barbare, brutale, grossière, et faire contraste avec les formes élégantes des siècles de la civilisation grecque ou romaine.

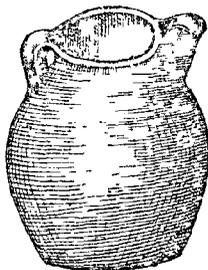
Mais ce fait, vrai en principe, est très-difficile à démontrer, d'après les débris que nous révèlent les fouilles dans les tombeaux de cette époque transitoire de la civilisation romaine à la barbarie franque.

Dans la collection d'Emilien Dumas, si riche cependant en spécimens de toutes les époques, il ne nous a pas été possible d'attribuer, avec une certitude même approximative, au cycle mérovingien, aucun des vases que le savant archéologue de Sommière recueillit dans notre région ; et cet embarras dut être le même pour lui, lorsqu'il s'agit d'apporter des preuves à cette même division de son mémoire, qui comprend les *Poteries chrétiennes*. En établissant ce cinquième paragraphe, il a, légitimement il est vrai, affirmé une phase spéciale de la céramique pour ces temps spéciaux ; mais les matériaux, et le temps surtout, lui ont manqué pour en exposer les caractères et les différencier d'avec ceux propres aux poteries de l'âge précédent.

On rencontre communément, dans les anciens tombeaux chrétiens de notre région, une forme de vases qui est devenue typique de la période carlovingienne, mais qui, certainement, a dû commencer avec les Mérovin-

giens, en se répandant lentement dans le Midi, depuis Toulouse et Narbonne jusqu'à Lyon.

Ces vases sont lourds, à anse massive, à base large, à orifice souvent continu, et formant bague au dessus d'un vaste déversoir. La couleur foncée dont ils sont revêtus leur a valu, dans certaines parties du département du Gard, le nom caractéristique de *pégau* (pois-seux). Ils sont très-répandus dans ce département, et ne sont pas rares dans ceux de Vaucluse et de l'Hérault. Lors de la construction de la gare de Lunel, on découvrit, sous l'emplacement de la chapelle de Saint-Estève-des-Noix, beaucoup de tombes en pierre recouvertes de dalles; dans chacune, étaient des vases funéraires semblables au *pégau* dont nous reproduisons ci-dessous la figure réduite au sixième.



Aux alentours de toutes les anciennes chapelles où l'on exhume des tombes, creusées en forme d'auges dans la pierre, les restes d'ossements sont accompagnés d'urnes de diverses formes posées près de la tête, et quelquefois aussi aux pieds du squelette. Celles-ci paraissent les plus antiques. Un grand nombre a été trouvé dans les fouilles accidentellement opérées autour des vieilles églises de Saint-Florent, de Rousson, près d'Alais; de Cornillon, de Gaujac, près d'Uzès; de Valleraugue et du Vigan, dans le Gard, etc.

Ces urnes chrétiennes ont pu être confondues quelque-

fois avec la *Poterie gauloise pure*, à cause de leurs formes lourdes et de leur couleur grise ; mais en général, quoique massive, leur pâte est beaucoup plus mince que celle des vases gaulois, et la couleur grise, lorsqu'elle provient d'une engobe, disparaît, si l'on met à nu la pâte ordinairement blanchâtre qu'elle recouvre. Le plus souvent aussi, l'argile qui compose quelques-unes des poteries contemporaines de la primitive Eglise est mélangée de corps étrangers ; mais ce n'est point cependant une règle générale comme au temps des Gaulois.

Certaines des petites urnes trouvées au Vigan, dans l'ancien cimetière, sont fabriquées, croyons-nous, avec les argiles du terrain triasique, qu'on exploite de nos jours encore dans cette localité ; elles renferment une grande quantité de grains de quartz, et sont rougeâtres à l'intérieur des fragments ; d'autres, au contraire, venues probablement du dehors, tout en présentant le caractère de la couleur grise commun à ce genre de poteries, ne sont pas revêtues d'engobe, et ne doivent cette nuance qu'à la pâte qui les compose. Leurs formes sont semblables à celles des urnes de Valleraugue, de Cornillon, de Carpentras, dont la pâte est quelquefois saturée de grains calcaires. Il est évident que, à cette époque, la diversité des produits tenait, comme jadis, à la nature des éléments fournis par la contrée.

L'usage de placer des vases dans les tombeaux résista longtemps aux idées chrétiennes, et se prolongea même, dans certaines localités, jusqu'en des temps presque modernes. Mais l'art du potier, qui avait été porté à un si haut degré de perfection pendant le siècle d'Auguste, venait de tomber, sous le Bas-Empire, dans une rapide et profonde décadence, dont il ne devait se relever, mais avec un éclat incomparable, qu'après dix siècles du plus complet abandon.

---

# LE COLLÈGE DE NIMES ;

PAR

**M. l'abbé P. AZAIS,**

membre non-résidant.

---

J'ai consacré une première étude à faire connaître les institutions charitables qui ont eu pour objet de soulager la misère et la souffrance au sein de notre cité. J'ai cherché à faire ressortir, dans ce travail, tout ce qui a été tenté, à travers les siècles, par la charité privée, comme par la bienfaisance publique, pour venir en aide aux classes indigentes ; et, en arrivant à l'époque actuelle, j'ai montré qu'il existe de nos jours, parmi nous, une sainte émulation pour épier tous les besoins, répondre à tous les cris de détresse et ne laisser aucune misère sans secours, aucune souffrance sans soulagement.

Je voudrais aujourd'hui étudier les diverses institutions de tous les siècles qui ont été fondées à Nimes pour recueillir l'enfance et lui procurer le bienfait de l'éducation. Après la charité, l'école. Si l'une soulage les misères du corps, l'autre nous guérit de l'ignorance, qui est la misère de l'âme. Elles sont aussi filles de la charité, toutes ces institutions bienfaisantes, qui ont pour objet d'éclairer, de guider, d'élever le jeune âge, et c'est le dévouement pour les intérêts sacrés de l'enfance et de la jeunesse qui les a inspirées. Aussi, ce qui honore le plus une cité, ce qui lui donne les droits les plus incontestés à la reconnaissance publique, c'est la généreuse sollici-

tude qu'elle montre pour le soulagement des pauvres, et pour l'éducation des enfants. Or, une semblable sollicitude est la gloire de Nîmes, et nous savons les nobles sacrifices qu'elle s'impose, de nos jours, pour ses écoles comme pour ses hospices. Mais ce qu'elle fait si largement de nos jours, nos pères l'ont fait avant nous, et nous en retrouvons des vestiges dans tous les siècles.

Je viens donc essayer, dans cette étude, de suivre à travers les âges la trace lumineuse des écoles de Nîmes. Il y aura bien des lacunes dans les recherches que j'entreprends. Les documents nous manquent pour nous faire connaître l'état de l'instruction publique dans ces temps reculés, et trop souvent nous serons réduits, par le silence de l'histoire, à de simples conjectures.

J'aurai pour guide, dans ce travail, notre éminent historien Ménard, qui a recueilli, avec un soin pieux, tout ce qui se rapporte à l'histoire de sa ville natale, et M. l'abbé Goiffon, archiviste du diocèse, qui a publié une intéressante notice sur l'instruction publique à Nîmes.

## I.

Sous la domination romaine, Nîmes, qui avait élevé ces superbes monuments dont nous admirons encore la magnificence, possédait une de ces écoles municipales que Rome fondait sur tous les points de l'empire, comme un moyen d'affermir sa puissance. Sans doute, cette école n'eut pas la célébrité des écoles voisines de Narbonne, d'Arles et de Marseille ; mais elle ne fut pas sans éclat, et c'est de son sein que sortit, au premier siècle, un grand orateur, qui illustra le barreau de Rome et qui fut le maître de Quintilien, Domitius Afer, dont l'éloquence ne fut surpassée que par ses vices, et dont Tacite a flétri les basses complaisances pour Tibère et pour Caligula. On enseignait dans cette école, comme dans celles des autres

villes de l'empire, la grammaire, la rhétorique et la philosophie. Nous ne possédons, dans notre musée lapidaire, aucune inscription qui nous ait transmis le nom d'un des maîtres de la jeunesse de cette époque. L'enseignement se faisait non-seulement en latin, mais encore en grec, car ces deux langues étaient également en usage dans le midi de la Gaule ; et nous voyons, dans la vie de S. Césaire, évêque d'Arles au v<sup>m</sup> siècle, comme dans celle de Sedatus, évêque de Nîmes, que, dans cette église, les fidèles chantaient les psaumes en grec et en latin.

## II.

Lorsque le Christianisme commença à pénétrer dans les masses, il y porta, avec ses enseignements, le respect et l'amour de l'enfance. Dès qu'il eut brisé dans les mains des tyrans le glaive de la persécution, et que, dégagé de toute entrave, il put librement élever des temples à la gloire de Dieu, son premier soin fut d'y placer des chaires, d'où sont descendues les premières leçons destinées à éclairer les peuples. A côté de ces églises, il s'ouvrit bientôt des écoles pour l'enfance, et ce furent les prêtres qui en furent les premiers instituteurs.

Les écoles chrétiennes des premiers âges avaient exclusivement un caractère religieux. Elles étaient destinées à initier les catéchumènes aux enseignements de la foi nouvelle. C'étaient les catéchèses, qui avaient pour objet de préparer les nouveaux convertis à la réception du baptême, et c'étaient souvent les évêques eux-mêmes qui donnaient cet enseignement.

Les enfants chrétiens des premiers siècles ne fréquentaient point les écoles publiques. On les confiait à des maîtres qui partageaient leur foi, et nous devons conclure d'un passage des Constitutions apostoliques, qui reflète d'une manière fidèle l'esprit de cette époque, qu'on

évitait avec soin de placer entre leurs mains les ouvrages païens. « Abstenez-vous, est-il dit, des livres des Gentils. Qu'avez-vous affaire de ces doctrines, de ces lois étrangères, de ces faux prophètes ? Que vous manque-t-il dans la loi de Dieu, pour que vous alliez recourir à ces fables ? Si vous voulez lire de l'histoire, vous avez les livres des Rois ; — s'il vous faut de la philosophie ou de la poésie, vous en trouverez dans les prophètes, dans Job, dans les Proverbes, et avec plus de perfection et d'élévation que dans aucun ouvrage de ces sophistes et de ces poètes. C'est, en effet, la parole de Dieu qui seule est sage. Recherchez-vous des lyriques ? Lisez les Psaumes ; d'antiques origines ? lisez la Genèse ; des lois, des préceptes de morale ? prenez le divin code du Seigneur. Abstenez-vous donc absolument de tous ces ouvrages profanes et dangereux (1).

La sévérité d'un semblable langage s'explique par la violence de la lutte du paganisme contre le Christianisme naissant. On comprend que l'Eglise ne voulût rien emprunter à ses persécuteurs, et qu'elle repoussât des ouvrages qui glorifiaient les erreurs qu'elle venait combattre.

Au second siècle, Tertullien, dont le génie plein de fougue n'admettait aucun tempérament, poursuivait avec énergie la profession de maître d'école, de grammairien, de rhéteur, *ludi magister, grammaticus, rhetor*, comme incompatible avec la profession du Christianisme (2). « Qu'y a-t-il de commun entre Athènes et Jérusalem, dit-il ailleurs, avec la rude énergie qu'on lui connaît ? Qu'y a-t-il entre l'Académie et l'Eglise ? entre les sectaires de l'erreur et les disciples du Christ ? Notre Portique, à nous, c'est celui de Salomon, qui dit qu'on doit chercher

(1) Constitutions apostoliques.

(2) *De idololatria*, c. X.

Dieu dans toute la simplicité du cœur. Nous croyons, et nous ne voulons rien autre chose que croire (1)».

Mais, tandis que Tertullien condamne sans ménagement toute science profane, la célèbre école d'Alexandrie la recueille dans son sein pour la rendre chrétienne. On sait que cette grande métropole de l'Orient, où toutes les écoles avaient leurs chaires, où tous les systèmes étaient discutés, où toutes les sciences étaient enseignées, était devenue comme le rendez-vous de toutes les doctrines, et comme le grand gymnase de l'esprit humain. Or, c'est dans cette illustre cité, peuplée de philosophes, centre de toutes les idées et de tous les systèmes, que fut fondée une école chrétienne, comme sous le nom de *didascalée*, qui eut pour maîtres S. Pantène, Clément, le savant auteur du *Pédagogue* et des *Stromates*, et Origène. Le but qu'elle se proposa fut de concilier la philosophie avec le Christianisme, et de défendre la religion chrétienne contre les attaques des juifs et des païens, avec les armes de la dialectique, de la philosophie et de toutes les sciences. Elle procédait dans son enseignement par voie d'éclectisme. « Ce que j'appelle philosophie, disait Clément d'Alexandrie, ce n'est pas la doctrine des stoiciens, ni celle des platoniciens, ni celle des épicuriens et des péripatéticiens, mais tout ce qu'on dit de bon dans chacune de ces sectes, tout ce qu'elles enseignent de vrai et de juste ; c'est tout cela réuni que j'appelle philosophie » (2). Ainsi que le dit Clément en parlant de son maître S. Pantène, cette école, véritable abeille de Sicile, recueillait le suc des fleurs qui émaillaient les champs de la science sacrée et de la science profane, et insérait dans l'âme des disciples le trésor d'une science pure de tout alliage. Platon surtout était en grand hon-

(1) *De præscriptione*.

(2) Clément, *Stromates*. Liv. I. n° 102.

neur dans l'école chrétienne d'Alexandrie, parce que sa doctrine était considérée comme une sorte de préparation aux enseignements de la foi, et, selon le comte de Maistre, comme la préface humaine de l'Évangile.

Ce rapprochement du Christianisme et des sciences profanes, commencé dans l'école d'Alexandrie, s'accrut de plus en plus à mesure que l'Église étendit ses conquêtes. Le *iv<sup>m</sup>* siècle est la belle époque de l'éloquence chrétienne. C'est alors que parurent les Athanase, les Grégoire de Nazianze, les Basile, les Chrysostome et les Ambroïse. Or, à quelles écoles s'étaient formés ces illustres génies ? Aux écoles profanes de l'Orient et de Rome. Ils étaient les disciples des poètes et des orateurs païens, et leur jeunesse avait été nourrie de la lecture des grands auteurs de la Grèce et de Rome. Et cependant, quoiqu'ils eussent vécu dans une atmosphère en quelque sorte païenne, ils sont devenus les plus illustres docteurs de l'Église, les apologistes les plus éloquents de la foi chrétienne. Placés à la tête des églises les plus importantes, chargés de conduire un immense troupeau, ils n'ont jamais répudié les souvenirs littéraires de leurs jeunes années, et, tout en prêchant l'Évangile, ils sont restés fidèles au culte des muses profanes. S. Grégoire et S. Basile envoyaient les jeunes gens qui leur étaient confiés au rhéteur Libanius, qui avait été leur maître à l'école d'Athènes, et le savant évêque de Césarée, S. Basile, composa, sur les avantages que la jeunesse peut retirer de la lecture des auteurs païens, un ouvrage ingénieux, qui figure avec honneur dans les programmes de l'Université.

Plus tard, S. Jérôme, à Bethléem, s'était fait le maître dévoué de la famille chrétienne de cette contrée et l'initiait à la connaissance des lettres humaines. Il expliquait à ses jeunes disciples Virgile et les poètes lyriques, et lisait avec eux les historiens profanes. Un esprit exagéré de cette époque — il y en a eu dans tous les siècles —

Rufin, accusait l'illustre solitaire d'accomplir une œuvre païenne et de souiller, des souvenirs corrupteurs d'une littérature profane, le cœur de la jeunesse. S. Jérôme répondait en citant l'exemple des écrivains de l'Eglise grecque et latine, qui n'avaient point dédaigné ce genre d'étude. Il comparait, dans une image poétique, l'éloquence païenne à une belle étrangère qu'il avait purifiée de ses souillures, et dont il avait fait son épouse, montrant ainsi qu'on pouvait être chrétien, tout en restant fidèle aux lettres profanes.

Telle a été, du reste, la conduite de l'Eglise dans tous les siècles. Elle n'a point hésité à mettre entre les mains de la jeunesse les chefs-d'œuvre de l'antiquité païenne. C'est à cette école que se sont formés les écrivains de tous les siècles, jusqu'à ce grand siècle de Louis XIV, qui semble être sorti, avec ses écrivains et ses poètes, des entrailles mêmes de l'antiquité, et qui, malgré son culte pour les écrivains de la Grèce et de Rome, a été un siècle, non-seulement d'une incomparable grandeur, mais encore d'une foi vive, sincère et profonde.

### III.

Après ces considérations préliminaires sur l'enseignement des écoles des premiers siècles, nous allons étudier les écoles de Nîmes, et suivre, à travers les siècles, leurs vicissitudes diverses.

Dès les premiers temps du Christianisme, dit Ozanam (1), la foi nouvelle avait ouvert ses écoles aux catacombes; et c'est ainsi qu'à Rome, dans les galeries souterraines de Sainte-Agnès, à côté des chapelles garnies de tombeaux, couvertes de peintures symboliques, on

(1) *La civilisation chrétienne chez les Français.*

trouve ces salles sans autels, sans ornements, sans autres indices de leur destination que la chaire creusée dans le tuf, où s'asseyait le maître, et le banc réservé aux disciples. L'enseignement chrétien sort peu à peu de cette obscurité et ouvre au grand jour ses écoles aux jeunes générations. Non loin de Nîmes, le concile de Vaison, tenu en 529, s'exprime en ces termes : « Il a paru bon que, selon la coutume salubre observée en Italie, les prêtres qui occupent des paroisses reçoivent dans leurs maisons de jeunes lecteurs, et, les élevant comme de bons pères, leur apprennent à étudier les psaumes, à s'attacher aux livres saints, à connaître la loi de Dieu, afin de se préparer ainsi de dignes successeurs, et par là de mériter les récompenses éternelles ». Ce sont là des paroles qui paraissent bien simples : elles vont devenir merveilleusement fécondes. Le décret du concile de Vaison, reproduit et commenté quelques années après par le concile de Tours et par celui de Narbonne, et un siècle plus tard par les conciles de Tolède, va fonder l'éducation publique et l'instruction populaire. De là sortiront les écoles presbytérales et les écoles monastiques. Les commencements nous paraissent bien humbles. Nous ne savons pas tout ce qu'il a fallu de courage, à des hommes assurés qu'ils n'auraient jamais les applaudissements du monde, pour se vouer à cette tâche obscure, d'initier laborieusement l'enfance à la connaissance des lettres, et de continuer ainsi, dans des temps barbares, la tradition littéraire. Ouvriers laborieux, ils répandent dans des terres encore incultes cette semence féconde, qui produira plus tard, comme une germination glorieuse, tous les fruits de la civilisation. Nous verrons ainsi se réaliser cette parole d'un écrivain du moyen âge qui, cherchant à expliquer le rôle que la Providence avait assigné aux nations, voulait qu'elle eût donné le sacerdoce aux Romains, comme aux aînés ; l'empire aux Germains, comme aux plus jeunes, et l'école aux Français, comme aux plus intelligents. Nous

n'entendrons plus, il est vrai, la voix éloquente des Pères de l'Eglise des premiers siècles. Tous ces génies chrétiens, avec toute leur éloquence, n'avaient réussi qu'à consoler les derniers moments de l'empire qui s'écroulait sous les pas des invasions barbares. Ils avaient aidé la société ancienne à bien mourir, et honoré ses funérailles. Les hommes qui sont venus après eux ont fait plus, avec moins de science ; ils ont créé les peuples nouveaux.

#### IV.

Or, quelle a été, dans ces temps reculés, la part de la ville de Nîmes, dans cette éducation de la société nouvelle, et dans ce réveil de l'esprit humain, au souffle du christianisme ? Les documents nous font défaut, et nous sommes réduits à ne pouvoir présenter que de simples conjectures.

Nous savons que Nîmes, métropole civile des Volces-Arécomiques, était devenue, au iv<sup>e</sup> siècle, la métropole ecclésiastique de cette contrée. Elle fut choisie, en 393, pour la réunion d'un concile destiné à apporter un remède aux troubles que la secte des Ithariens causait dans l'Eglise. Ces hérétiques, se laissant aller à tous les emportements d'une intolérance violente, voulaient qu'on mit à mort les partisans de l'erreur des Priscillianistes. Or, le concile de Nîmes vengea les droits de la charité chrétienne en condamnant le zèle indiscret des Ithariens. Nîmes, où se réunit ce concile, devait avoir, à cette époque, à cause de son importance, ses écoles chrétiennes, comme elle avait ses prêtres et son évêque.

Nous voyons, en 420, deux frères, tous deux enfants de Nîmes, S. Castor et S. Léonce, appelés, l'un au siège d'Apt, après avoir été un avocat distingué, l'autre au siège de Fréjus. Elevés à Nîmes, ils avaient fréquenté dans leur jeune âge les écoles de cette ville, et ils furent

formés par des maîtres instruits, puisqu'ils parvinrent aux premières dignités de l'Eglise.

S. Sidoine Apollinaire, l'évêque lettré du v<sup>e</sup> siècle, allié à la puissante famille des Ferréol d'Uzès, nous a laissé dans ses œuvres la description d'une magnifique résidence que le chef de cette famille, Tonnance, préfet des Gaules en 450, possédait sur les bords du Gardon. Elle s'appelait Prusianum. Il nous fait surtout connaître la bibliothèque remarquable, qui était le plus bel ornement de cette superbe demeure. Les livres qui la composaient étaient partagés en trois classes. La première était formée de livres de piété à l'usage des femmes; la seconde, d'ouvrages de littérature destinés aux hommes, et la troisième, des livres communs aux uns et aux autres. Sidoine Apollinaire cite, parmi les livres de cette bibliothèque, les œuvres de Varron, d'Horace, d'Origène et de S. Augustin. Ceux qui fréquentaient cette demeure hospitalière se montraient très-assidus à la bibliothèque, et les conversations qui s'engageaient pendant le repas et dans les jardins roulaient sur les lectures qu'on avait faites. Telles étaient les occupations des hôtes de Prusianum. C'étaient des réunions littéraires, et en entendant discuter cette société d'élite, ou aurait dit une sorte d'Académie. Or, nous devons remarquer que ceux qui visitaient cette résidence appartenaient à notre contrée. C'est une preuve que la culture des lettres y était florissante, et ne sommes-nous pas en droit d'en conclure qu'il y avait alors, dans la ville des Volces-Arécomiques, des écoles et des maîtres pour enseigner les lettres ?

L'Eglise de Nîmes était gouvernée, au commencement du v<sup>e</sup> siècle, par un évêque non moins éminent par sa science que par sa vertu : c'était Sédatus, qui était sorti de ce monastère de Lérins, devenu à cette époque une pépinière d'évêques. Il parut avec honneur, en 506 et en 507, aux deux conciles d'Agde et de Toulouse, et quelques fragments de sermons qui nous sont restés de lui attes-

tent qu'il savait parler à son peuple avec éloquence. Nous devons mentionner un usage qui existait alors dans la ville de Nîmes, et qui montre qu'il y avait un certain degré d'instruction répandu dans le peuple. Pendant l'office divin, les laïques avaient la coutume de chanter, avec les clercs, les hymnes et les psaumes. Comme à Arles, sous l'épiscopat de S. Césaire, les uns chantaient en grec, les autres en latin, ce qui prouve que les habitants de Nîmes parlaient encore ces deux langues. N'est-ce pas un témoignage que cette population gallo-romaine, qui prenait ainsi part aux chants liturgiques, n'était pas étrangère à une certaine culture intellectuelle? D'ailleurs tout nous fait présumer que Sédatus, qui instruisait lui-même son peuple, avait dû travailler à propager dans son troupeau l'instruction qu'il avait lui-même puisée à Lérins.

Les prêtres, à cette époque, conformément aux prescriptions des conciles de Vaison et de Narbonne, étaient les principaux instituteurs de l'enfance. Eux seuls avaient mission de former son esprit et son cœur, et ils devaient consacrer à cette œuvre tous les moments que ne réclamaient pas leurs autres devoirs. « Que les prêtres, recommandait au VIII<sup>e</sup> siècle Théodolphe, évêque d'Orléans, à son clergé, ouvrent des écoles, non-seulement dans les villages, mais dans les hameaux, *presbyteri per villas et vicos scholas habeant*; et, si on désire leur confier les petits enfants pour qu'ils apprennent les lettres, qu'ils ne refusent pas de les recevoir et de les instruire ». Au siècle suivant, un évêque de Tours prescrivait à ses prêtres de faire tous leurs efforts pour fonder des écoles : *Ut scholas presbyteri pro posse habeant*. Du nord au midi, les évêques et les conciles adressent au clergé les mêmes recommandations.

Les monastères se font les auxiliaires des prêtres séculiers dans cette œuvre de dévouement. Les cloîtres reçoivent l'enfance pour l'initier aux premiers rudiments des

lettres, et ainsi se forment ces écoles monastiques qui ont jeté tant d'éclat au moyen âge. Le monastère de Saint-Baudile, qui s'élevait dans la Val-Sainte, aux portes de Nîmes, qui attirait au <sup>vi</sup><sup>e</sup> et au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle un si grand concours de pèlerins, ouvrait aussi son école aux enfants de la cité, qui venaient se former, sous la direction des religieux, à la vertu et à la science. Ce monastère comptait, en 720, quatre-vingts moines. Or, dans une communauté si nombreuse, s'il y avait des religieux pour défricher les terres couvertes de ronces et cultiver les champs, il y en avait aussi pour défricher le champ non moins aride de la science et cultiver les esprits. Le cloître accomplissait ainsi sa double mission de charité : aux pauvres qui avaient faim, il distribuait le pain de l'aumône, et aux ignorants, il donnait dans ses écoles le pain de l'intelligence.

Il y avait déjà, dans l'Eglise de Nîmes, au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, à côté de l'évêque, des archidiaques. Or, les fonctions d'archidiacre consistaient à servir d'œil et de main à l'évêque, à veiller à l'instruction du peuple et à l'éducation de l'enfance. Dans les chapitres des cathédrales, un chanoine était chargé de la surveillance et de la direction des écoles. De là son nom de capiscol, *caput scholæ*, et d'écolâtre, qui indiquait la nature de ses fonctions. Cette école se trouve mentionnée par l'historien Ménard dans un inventaire de meubles de la cathédrale qui remonte à l'an 1218. Il y est parlé d'une armoire des écoles, *armarium scholarum*, destinée sans doute à renfermer les vêtements de chœur et les livres des enfants de la maîtrise de cette époque, qui faisaient le service religieux de la cathédrale et qui recevaient l'instruction dans le cloître du chapitre. C'était l'école capitulaire placée sous l'autorité du chanoine précenteur ou capiscol.

Au siècle suivant, cette école devint épiscopale. Un évêque de Nîmes, qui attachait la plus grande importance à l'instruction du jeune âge, Gaucelme de Deux, installa

les écoles dans son propre palais, afin de stimuler plus efficacement par ce voisinage le zèle des maîtres et l'application des élèves. Qu'il nous soit permis de rappeler que, de nos jours, un des successeurs de Gaucelme de Deaux, héritier de sa sollicitude pour l'instruction de l'enfance, a ouvert, lui aussi, une école dans son palais; et la maîtrise de la cathédrale, abritée sous son toit et devenue sa famille, a la plus large part à son affection et à ses bienfaits. Ainsi, rapprochement touchant! à quatre siècles de distance, nous rencontrons sur le siège de Nîmes, avec la même science et la même piété, la même sollicitude pour l'enfance, et, sous le toit épiscopal, les mêmes écoles, fondées et entretenues par la charité de nos évêques, s'ouvrant aux enfants du peuple.

A côté de ces écoles, qui avaient un caractère ecclésiastique, la ville de Nîmes en possédait d'autres qui étaient placées sous la dépendance de ses consuls, et que nous pouvons considérer comme des écoles municipales. Ainsi l'historien Ménard mentionne, en 1367, un clerc des écoles appelé maître Etienne Gautier, et un pédagogue ou régent qui porte le nom de maître Etienne. C'étaient évidemment les maîtres placés à la tête des écoles communales (1).

Mais, au dessus de cet enseignement primaire donné à tous les enfants de la cité, il y avait un enseignement plus élevé pour la jeunesse, qui était confiée à des maîtres spéciaux. Ainsi, bien avant le xiv<sup>e</sup> siècle, il existait à Nîmes des écoles publiques de grammaire et de philosophie. L'historien Ménard raconte qu'il était survenu un différend entre les maîtres préposés aux deux écoles. Ils s'en remirent à l'arbitrage des consuls, dont la décision fut acceptée par les deux parties (2).

Nous avons pu jusqu'ici suivre de loin en loin les traces

(1) Ménard, t. II, page 287.

(2) Ménard, t. II, page 214, preuve 237.

des écoles dans Nîmes. Tour à tour presbytérales, monastiques, capitulaires, épiscopales et communales, elles recueillent les enfants, les initient aux premiers éléments des lettres, et, s'élevant plus haut, s'adressent à la jeunesse pour l'enseignement de la grammaire et de la philosophie, qui va bientôt être complété par un enseignement plus élevé, celui du droit civil et du droit canonique.

V.

La ville de Montpellier possédait, au xiv<sup>e</sup> siècle, une école florissante de droit qui attirait un nombreux concours d'étrangers. Elle avait dans ses chaires des maîtres distingués, qui enseignaient avec éclat le droit romain, et elle comptait parmi ses élèves le jeune Pétrarque, qui suivit pendant quatre ans, avec une fidélité qui connut plus d'une défaillance, les savantes leçons de Barthélemy d'Osa. Or, la ville consulaire de Nîmes, voulant suivre l'exemple de cette cité voisine, et jalouse comme elle des intérêts de la science, conçut le projet d'ouvrir dans son sein, à côté de son école de grammaire et de la psalette de sa cathédrale, un enseignement de droit canon et civil. Un conseil, composé des consuls et des représentants les plus éminents de l'ordre ecclésiastique et civil, se réunit à cet effet et décréta cette institution. On fit venir deux professeurs de l'Université de Montpellier. On en demanda à la ville pontificale d'Avignon. A leur arrivée, les consuls allèrent en grande pompe les attendre au delà des portes, comme ils faisaient pour les rois et les princes à leur passage, témoignant ainsi publiquement combien ils tenaient à honorer les maîtres de la science. Grâce à l'appui du duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, la nouvelle école obtint les mêmes privilèges que les autres facultés de droit, et le pape

Grégoire XI lui accorda, en 1375, par lettre apostolique, les mêmes faveurs.

La ville de Nîmes avait alors à sa tête un évêque pieux et éclairé, Jean d'Uzès, qui travaillait à faire revivre l'ancienne discipline dans son église. Il seconda puissamment les consuls et les notables dans l'établissement de cette école, et il contribua généreusement par ses largesses à compléter le traitement des professeurs. Ce fut un licencié ès-lois de notre contrée, Jean d'Aramon, qui donna les premières leçons. On y vit bientôt des professeurs distingués, et la Faculté de Nîmes put applaudir à la science d'un des plus habiles légistes du temps, le docteur Jean d'Amélia, que ses talents élevèrent, sous Clément VII, à la pourpre romaine. Jean d'Amélia enseignait à Nîmes le droit civil, pendant que Gaubert y enseignait le droit canonique.

Cette école, dont les débuts ne furent pas sans éclat, ne fut pas de longue durée. Elle avait à lutter contre la rivalité de deux grandes universités voisines, celle d'Avignon, et surtout celle de Montpellier, et elle vit peu à peu les jeunes gens qu'elle avait attirés désertar ses chaires et reprendre le chemin de ces deux cités (1).

Cet enseignement, malgré sa trop courte durée, ne fut pas sans influence. Le goût des études du droit civil s'est perpétué dans Nîmes; et, si cette ville a compté tant d'hommes de lois et d'avocats distingués, si le barreau et les magistrats de nos jours continuent si dignement les traditions du passé, nous aimons à y reconnaître comme un lointain héritage de cette ancienne école. Il devait être un élève distingué des écoles de Nîmes, ce Gui Quotin, un des aîeux de l'abbé Cotin, archiviste et poète, dont on voit encore l'épithaphe métrique sur une pierre enlevée

(1) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, tome II; Germain, *Histoire de l'Eglise de Nîmes*, tome I, chap. XXI.

aux ruines de l'ancienne église de Saint-Julien de la Val-Sainte, et incrustée aujourd'hui dans la façade d'une maison de la rue Bachalas. « L'Occitanie affligée, dit cette inscription en vers latins, pleure un citoyen vertueux. Il fut gardien des archives royales et poète. Il brilla comme maître ès-arts (1) ».

Les évêques se montrèrent toujours préoccupés des intérêts de la Faculté, et quelques années après que l'école de droit canon et civil eut disparu, Jean de Blauzac, cardinal de Nîmes, voulant faciliter cette étude aux jeunes gens de son diocèse, conçut le projet de fonder à Toulouse un *collège de Nîmes* pour dix écoliers, et d'assigner, dans la sénéchaussée de Beaucaire, cinq cents livres tournois à leur entretien (2).

Les consuls ne montraient pas moins de zèle que les évêques pour l'instruction de la jeunesse. Les écoles de grammaire manquant de maîtres, ils envoyèrent, le 24 juillet 1428, des députés à Arles pour engager un maître à venir prendre la direction des écoles de Nîmes.

En 1483, nous voyons un local spécial affecté aux écoles. Jusqu'alors, elles se tenaient dans des maisons particulières. Elles furent établies dans l'hôpital de Sainte-Croix, qui fut approprié à cette nouvelle destination. Cet hospice était situé près de la Porte d'Auguste, qui faisait alors partie du Château-Royal. La rue étroite et tortueuse, qui porte encore aujourd'hui le nom de l'*Ecole-vieille*, est un souvenir des anciennes classes établies dans ce quartier, et elle devait être sillonnée par la bruyante jeunesse qui fréquentait les écoles publiques.

Il fallait le double concours du Chapitre de la Cathé-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*. Années 1869-70, p. 30. Lecture de M. E. Germer-Durand.

(2) Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, tome III; A. Germain, *Hist. de l'église de Nîmes*, tome I, chap. xxii.

drale et des consuls pour la nomination des professeurs. Ceux-ci choisissaient les maîtres et les présentaient au précenteur du Chapitre, qui leur donnait l'institution. Ainsi, en 1515, Jean Aymès, licencié ès-lois et premier consul, et Pierre Robert, bourgeois, présentèrent à Jean Auger, chanoine précenteur, Jacques d'Aumols, maître ès-arts, pour diriger les écoles. Le chanoine répondit qu'il avait constaté par lui-même l'aptitude et la capacité du nouveau maître, et qu'il lui confiait les écoles de la ville ; dont acte fut dressé dans le cloître de la cathédrale par Guillaume de Planis, notaire, en présence de deux témoins.

En 1521, la place de directeur des écoles était mise au concours et donnée au plus capable. Ce fut Antoine Bermond qui fut choisi. Les consuls lui allouèrent la somme de trois livres pour le défrayer des dépenses qu'il avait faites en venant à Nîmes se présenter au concours. Pareille somme fut donnée au maître adjoint Pascal Giraule, bachelier, et le traitement du recteur fut porté à douze livres tournois.

Nous rencontrons plus tard un règlement qui montre la sollicitude de nos pères pour les intérêts des enfants du peuple. On les affranchit de la rétribution scolaire, et l'enseignement devint gratuit, comme il l'avait été déjà dans les écoles monastiques et dans les psallettes. Le 14 novembre 1533, par délibération du conseil de ville, le traitement du recteur des écoles fut élevé à 75 livres tournois, à condition qu'il ne serait exigé aucune rétribution des enfants de la ville. Les consuls y mirent une condition qui révèle l'esprit chrétien de cette époque : c'est que, chaque samedi, les écoliers seraient conduits à la cathédrale pour y réciter le *Salve Regina*, avec deux torches, et que les litanies seraient chantées par les clercs aux processions générales (1).

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV.

VI.

Le souffle de la Renaissance, qui pénétrait jusqu'au sein des provinces les plus éloignées, réveillait partout l'amour des lettres et ramenait les esprits au culte des chefs-d'œuvre de l'antiquité profane. La ville de Nîmes ressentit cette influence générale, et il fut décidé, dans un conseil extraordinaire tenu le 12 juillet 1534, que les écoles seraient transformées en collège, et que la direction en serait confiée à un maître ès-arts. Le choix de l'assemblée se porta sur un homme de mérite nommé Imbert Pacolet, qui fut chargé de présider à cette transformation avec le concours d'un autre maître ès-arts, Alexandre Antoine, et d'un bachelier. Il s'engagea avec ses collègues à faire trois lectures par jour, une pour les élèves qui commençaient, l'autre pour les moyens, et la dernière pour les plus avancés ; de donner chaque jour des répétitions dans l'après-midi, d'avoir des pensionnaires, ainsi que cela avait lieu dans les collèges, et de se contenter des gages accoutumés. Le conseil de ville accepta ces conditions ; il délibéra en même temps d'ouvrir une maison séparée pour les petits enfants et de réparer l'ancienne maison des écoles.

Il fallait, comme de nos jours, une cloche pour appeler les élèves qui devaient se rendre au collège. Jusqu'alors on s'était servi d'une cloche qui appartenait à la chapelle de Saint-Baudile-des-Trois-Fontaines. Mais le prieur du monastère l'ayant réclamée, on fit marché avec un fondeur, et on lui fournit le métal nécessaire avec la somme de douze livres tournois.

Le recteur Pacolet donna une grande impulsion à l'enseignement, et sous sa direction les écoles devinrent florissantes. Le nombre des élèves augmentait, et on dut augmenter aussi celui des maîtres. Un concours fut ouvert pour choisir les professeurs les

plus capables. Il y eut des thèses soutenues en public par les candidats. Un conseil extraordinaire, dont faisaient partie les notables de la cité, le prévôt et l'archidiacre de la cathédrale, le juge-mage, le prieur des Augustins, accepta les nouvelles conditions de Pacolet, qui offrit de faire trois leçons, une sur Virgile, une autre sur Cicéron et la troisième sur Aristote. Il promit en même temps de lire l'Évangile chaque dimanche à ses élèves et de donner des leçons de grammaire aux plus jeunes. On lui alloua un traitement de cent livres tournois et on lui imposa l'obligation de faire parler latin à ses élèves pendant les classes, de leur faire lire de bons grammairiens avec les poètes anciens, et de les conduire aux processions publiques en chantant les litanies.

Mais l'institution d'Imbert Pacolet rencontra des obstacles insurmontables, et le prévôt du Chapitre, à qui appartenait la nomination, le repoussa comme suspect de luthéranisme.

Déjà les idées nouvelles commençaient à pénétrer dans Nîmes, et Pacolet était accusé d'avoir émis des doctrines erronées sur la foi, et d'avoir entraîné plusieurs de ses élèves. Cavart, proposé à la place de Pacolet et son ami, ne fut ni moins suspect, ni mieux agréé (1).

Ce fut au milieu de ces difficultés que la ville de Nîmes reçut deux fois la visite du roi de Navarre, Henri d'Albret, qui, la seconde fois, y fit un assez long séjour avec la reine Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>. Les consuls profitèrent de cette occasion pour mettre sous un si puissant et si généreux patronage leur désir d'obtenir l'érection d'une université dans leur ville. Marguerite les écouta avec tant de bienveillance, que lorsqu'elle quitta Nîmes pour rejoindre son frère à Avignon, ils lui adressèrent un envoyé chargé de continuer les négociations.

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV.

Ce fut Guillaume de Malmont qui arriva, porteur des lettres des consuls, de l'évêque, des officiers royaux, tous unanimes dans leurs désirs de voir leur cité ornée d'une Université, à l'égal de Toulouse et de Poitiers. Et comme ces vœux étaient plus loués et encouragés qu'exaucés, leur réalisation entraînant sans doute plus d'une difficulté pratique, les autorités de Nîmes eurent souvent à en renouveler l'expression à Paris. Tanneguy de Vallais, contrôleur des domaines, qui se trouvait à Paris pour ses propres affaires, offrit aux consuls de faire des démarches pour cet objet. Le second consul, Jean Combal, grénétier du grenier à sel de Nîmes, et que les soins de sa charge avaient appelé à Paris, se joignit à lui, et leurs efforts réunis, puissamment secondés par la reine de Navarre, obtinrent, en 1539, de François I<sup>er</sup>, l'autorisation qu'ils sollicitaient depuis trois ans.

Le bon vouloir du roi en faveur de ses féaux sujets de Nîmes ne pouvait être douteux. Il avait été ravi de la brillante réception qu'ils lui avaient faite, lorsqu'il avait visité leur ville, en 1533; des admirables monuments romains qu'ils lui avaient montrés avec orgueil, du présent que la ville lui avait fait d'une reproduction en argent des Arènes, et du gracieux contre-sens par lequel, en interprétant la légende de la médaille romaine COL. NEM. par *coluber Nemausensis*, ils lui avaient fait retrouver, dans les anciennes armoiries de la ville, la Salamandre, qu'il avait mise dans ses propres armes. Il se souvenait qu'une colonne avait été érigée en son honneur sur une place, qui porte depuis lors le nom de place de la Salamandre. D'ailleurs, la demande des habitants de Nîmes flattait son goût pour les lettres, et sa noble passion d'en être appelé le restaurateur et d'en favoriser la renaissance sur tous les points de son royaume (1). Ce fut donc avec sa-

(1) Les colléges protestants, par J. Gaufrès. — (Bull. hist. et litt., publié par la Société de l'histoire du Protestantisme français).

tisfaction que François I<sup>er</sup>, par lettres patentes datées de Fontainebleau, mois de mai 1539, fonda l'Université et le Collège des arts de Nîmes.

« . . . Par ces présentes, nous créons, érigeons, ordonnons et établissons en la ville et cité de Nîmes collège, école et université, en toutes facultés de grammaire et des arts seulement ; et pour la conservation et augmentation d'icelle, donnons et octroyons à cette Université, collèges, facultés, recteurs, docteurs, maîtres gradués, étudiants et écoliers, bedeaux et autres officiers de la dite Université, présents et à venir . . . telle et semblable juridiction, autorité, privilèges, immunités, libertés, exemptions et franchises . . . qu'ont accoutumé d'avoir les Universités de nos bonnes villes de Paris, Poitiers, Toulouse, et autres Universités de notre royaume. Et pourront les docteurs, maîtres gradués d'icelle Université, élire, instituer et créer recteurs et tous autres officiers d'icelle Université, sauf et réservé le conservateur des privilèges royaux d'icelle, dont l'institution et provision nous appartiendra ; si donnons en mandement, par ces mêmes présentes, à nos amés et léaux conseillers tenant notre cour de parlement à Toulouse . . . . que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer . . . . et de l'effet d'icelles ils fassent jouir la dite ville et cité de Nîmes, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre sceau à ces dites présentes, sauf ès autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes ».

Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Toulouse, par arrêt du 29 décembre 1539, et au présidial et sénéchal de Nîmes, le 16 janvier 1540 (1).

Ce document, que Ménard nous a conservé dans son *Histoire de Nîmes*, nous montre qu'il est question d'un

(1) Ménard, t. IV.

double établissement, d'une université et d'un collège. L'université ne jouissait pas du plein exercice. Elle devait se borner à l'enseignement des arts, qui comprenaient la philosophie, la physique, les mathématiques et les deux langues dans lesquelles ont été écrits les livres saints, l'hébreu et le grec. Les trois autres facultés, qui étaient nécessaires pour constituer une université de plein exercice, les facultés de théologie, de droit et de médecine, demeuraient le privilège exclusif des villes qui les possédaient. Ainsi la théologie faisait la gloire de la Faculté de Paris ; Poitiers et Toulouse continuèrent à enseigner le droit ; à Montpellier resta la grande école de médecine du royaume, et Nîmes dut se contenter d'enseigner les lettres, c'est-à-dire, selon la teneur des lettres patentes, la grammaire et les arts.

Un ancien élève du lycée de Nîmes, M. J. Gaufrès, dans une intéressante étude consacrée à l'histoire de ce collège, nous fait connaître son organisation intérieure. Le collège des arts était comme une préparation à l'université qui venait d'être fondée. L'enseignement qui y était donné était élémentaire et trouvait son complément dans celui de l'université. Les classes de grammaire étaient le prélude nécessaire de la philosophie, et celle-ci ouvrait, à son tour, les portes de la théologie, du droit et de la médecine. L'accès de ces hautes études n'était libre qu'aux gradués ès-arts, comme l'entrée des cours publics n'était permise qu'aux élèves qui avaient suivi les cours du collège.

On connaît la division des diverses branches de l'enseignement au moyen âge, sous le nom de *Trivium* et *Quadrivium*. La grammaire, la rhétorique et la dialectique formaient le Trivium et étaient enseignées au collège. L'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique formaient le Quadrivium et étaient réservées aux facultés. Toutes les sciences comprises dans ces deux groupes constituaient les sept arts libéraux. Un

récent progrès, qui était dû à la Renaissance, venait de leur annexer une chaire d'hébreu et de grec, et, par cette innovation, la grammaire, grâce à ces deux chaires, sortait de l'enseignement élémentaire pour arriver aux honneurs d'un enseignement public.

Telle fut, à ses débuts, l'organisation de l'Université de Nîmes. Mais on ne fonda pas une institution semblable sans la doter de ressources suffisantes. Le consul Jean Combal, qui venait d'obtenir l'expédition des lettres patentes, se fit délivrer, par la reine de Navarre, d'autres lettres qui furent un nouveau titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Elles avaient pour objet de demander aux évêques d'Uzès et de Nîmes de subvenir aux besoins de l'Université, et de lui accorder chacun un bénéfice de deux cents livres de rente. Ces lettres n'aboutirent qu'à des promesses. En attendant qu'elles fussent réalisées, on attribua au collège les biens de diverses confréries d'artisans qui venaient d'être supprimées par autorité de justice.

## V.

Le second consul de Nîmes profita de son séjour à Paris pour attacher à la nouvelle université un professeur de mérite. Il avait eu l'occasion de voir chez la reine de Navarre un professeur de l'Université de Paris, originaire de Nîmes et distingué par son savoir et ses talents : c'était Claude Baduel, un des humanistes les plus remarquables de cette époque ; il lui proposa de venir régenter l'université qui venait d'être fondée dans sa ville natale. Baduel s'empressa d'accepter sa proposition, et il consentit, en faveur de sa patrie, à se contenter d'un traitement de deux cents livres, bien qu'il en touchât quatre cents à Paris.

À son retour à Nîmes, le second consul exposa, dans

un conseil de ville extraordinaire, qui fut réuni le 8 septembre 1539, devant Pierre Le Blanc, juge royal ordinaire, tout ce qui avait été fait à la Cour et à Paris pour l'affranchissement de l'université. Sur son rapport, le Conseil approuva la convention faite avec Baduel, et délibéra de lui envoyer un message pour le faire venir. En même temps, pour donner au nouveau collègue une étendue convenable, il fut décidé, en conseil ordinaire, de prendre la maison des écoles, et, si elle était insuffisante, d'y joindre une des deux maisons voisines (1).

En attendant l'arrivée de Baduel, Jean Bergis fut délégué pour régenter provisoirement et lire publiquement dans les écoles de Nîmes. Il succédait à Gaspard Cavart, qui en avait été le dernier recteur.

Le moment était venu de mettre à exécution la délibération du Conseil de ville concernant le logement destiné à la nouvelle université. La Commission, nommée à cette fin, jeta les yeux sur la salle de conseil du Sénéchal et sur celles de la cour royale ordinaire, avec leurs dépendances. Les officiers royaux des deux cours y consentirent, à condition qu'on leur donnerait un endroit convenable pour leurs audiences. La Commission décida de leur donner en échange l'hôpital Saint-Marc, construction vaste et spacieuse, appartenant aux chanoines. Ceux-ci accueillirent cette demande, en y mettant pour condition que la ville prendrait à sa charge l'hospitalité donnée jusqu'à ce jour dans cet établissement, et que le grand hôpital des Chevaliers aurait désormais la même destination que celui de Saint-Marc.

Claude Baduel arriva enfin à Nîmes apportant une lettre de Marguerite de Navarre, qui leur recommandait son protégé (2). Il fut institué, le 12 juillet 1540, recteur du

(1) Ménard, tome IV, livre XII.

(2) Le texte original de cette lettre est conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

nouveau collège des arts. Un règlement provisoire fixa le rang qu'il devait occuper. Il fut statué qu'aux processions générales, aux entrées de princes et autres cérémonies publiques, le recteur, portant la chape et accompagné du bedeau de l'Université, aurait rang entre le premier des officiers de justice et le premier des consuls, et que, dans le chœur de la cathédrale, il prendrait place après le premier consul. La question des préséances, si importante à cette époque, était ainsi réglée.

En même temps, le prévôt de la cathédrale, Robert de La Croix, offrait, au nom de l'évêque, une rente de deux cents livres, ou le premier bénéfice de pareil revenu qui viendrait à vaquer (1).

Claude Baduel, une fois investi des fonctions de recteur, consacra tous ses soins à la direction du collège. Son savoir et sa réputation attirèrent un grand concours d'étudiants, et, sous son administration active et éclairée, la nouvelle institution acquit une grande prospérité. L'enseignement ne pouvait suffire à son activité. Il prit la plume et il composa, dans ce beau latin que parlaient avec tant de pureté et que savaient si bien écrire les lettrés de la Renaissance, un écrit sous ce titre : *De collegio et universitate Nemausensi opusculum*. On y trouve le programme de l'enseignement donné et de la méthode suivie dans le collège de Nîmes. Cet opuscule est devenu rare. Nous empruntons au travail de M. Gauffrès la traduction des passages suivants :

« Si l'école fondée à Nîmes, dit Baduel au début de son ouvrage, par le roi très-chrétien, est organisée comme elle mérite de l'être, elle assurera à tout le midi de la Gaule les plus grands et les plus précieux avantages ; elle ravivera le goût des bonnes lettres, aujourd'hui bien déchues ; elle éclairera et polira l'esprit si vigoureux de

(1) Ménard, t. IV, livre XII.

nos concitoyens, auxquels n'a manqué jusqu'à ce moment que le savoir et l'élégance des lettres; elle affranchira les familles des charges d'une éducation lointaine pour leurs enfants, et des anxiétés produites par les périls que courent les jeunes gens dans une société remplie de vices. Aussi tous ont conçu le sincère désir de faire réussir cette entreprise; les magistrats lui ont promis leur protection, et les évêques une part généreuse des richesses de l'Eglise. Des maîtres ont été appelés, remarquables par leur habileté à instruire la jeunesse, par leur vertu digne de servir de modèle, par leur douceur propre à leur concilier l'affection ».

La nouvelle école ne suivra pas les méthodes anciennes, dont les résultats étaient si désastreux: tout sera mieux ordonné, et par conséquent plus profitable dans les études. L'enseignement de la première enfance sera différent de celui de l'adolescence, et chacun aura ses principes, sa marche progressive et son but distinct; l'enfance apprendra à parler et à écrire correctement le latin; l'adolescence ajoutera l'élégance à la correction et accommodera cette langue aux divers sujets à traiter.

Pour arriver à ces divers résultats, huit classes ont été établies pour les études scolaires. L'élève, arrivant à l'école vers l'âge de cinq ou six ans, y reste jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année; il passera ensuite à un enseignement plus libre et plus fort; de quinze à vingt ans, il suivra les leçons publiques et se livrera à l'étude des hautes sciences et des arts. Sans doute l'élève ne sera pas alors affranchi de la sujétion que lui imposaient ses maîtres; il leur devra toujours respect et obéissance; mais ses études seront moins réglementées et cesseront d'être distribuées en classes différentes.

Lorsque le jeune homme atteindra sa vingtième année, il aura reçu tout l'enseignement qui se donne dans

l'école, et sera en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie.

Après l'exposition de ce programme, qui règle l'enseignement donné dans le collège, Baduel fait un pompeux éloge de la ville de Nîmes, que nous aimons à reproduire. « De toutes les cités de la Gaule Narbonnaise, dit-il, il n'en est pas de plus propre à devenir le domicile des lettres. Elle n'est ni assez rapprochée de la mer pour participer à la mollesse et à la corruption des villes maritimes, ni assez éloignée pour être dépourvue des choses nécessaires à la vie. Elle a une foule d'autres avantages bien connus de tous ceux qui y ont séjourné. Les habitants se font remarquer par leur modestie, leur frugalité, leur gravité. Point de luxe ni de laisser-aller, point de recherche exagérée de la table ou du vêtement, aucun de ces plaisirs funestes à la vertu comme au savoir, et c'est cela principalement qui a poussé le roi à faire de Nîmes le séjour des études et des lettres ».

Il nous semble que ces louanges, que la plume de Baduel décernait, il y a trois siècles, à ses compatriotes, la ville moderne les mérite encore, et ceux qui l'ont habitée durant plusieurs années se plaisent à lui reconnaître les avantages et les qualités que préconisait l'ancien principal du collège des arts.

Nous trouvons, dans l'ouvrage de Baduel, quelques détails précieux sur l'organisation intérieure du collège. Il y avait trois sortes d'élèves, désignés par le nom un peu étrange de *portionnistes*, de *martinets* et d'élèves de *pédagogies*. On appelait *portionnistes*, les pensionnaires qui prenaient leur nourriture ou portion dans l'établissement. Les *martinets* désignaient les externes, comparés à des hirondelles fugitives, à cause de cette rentrée de tous les jours et de cette sortie du collège. On donnait le nom de *pédagogies* aux pensions qui envoyaient leurs élèves suivre les cours du collège. Celles-ci n'avaient pas le droit de donner elles-mêmes des leçons; elles devaient

répéter les leçons du collègue qui, selon l'usage de cette époque, possédait le monopole de l'enseignement.

Les professeurs et régents étaient soumis au célibat et à la vie commune avec le principal. Ils étaient chargés de surveiller les chambrées des pensionnaires, moyennant une rétribution de trois ou quatre livres, connue sous le nom de *Minerval*, ou don de Minerve : c'était le nom que portait cette redevance dans quelques collèges des Pays-Bas et d'Allemagne, et c'est de là que cette dénomination était passée en France.

Les portionnistes ou pensionnaires étaient divisés en trois catégories. Selon le prix qu'ils payaient pour leur pension, ils prenaient leurs repas à trois tables différentes. La première était présidée par le principal ; la deuxième, par les professeurs. Les élèves appartenant aux familles peu aisées prenaient place à la troisième. Cette irrégularité, je l'avoue, a quelque chose qui choque nos habitudes modernes. Elle avait cependant l'avantage de mettre l'enseignement du collègue à la portée des plus humbles fortunes.

Voici quel était le règlement des classes. Il y avait trois leçons chaque jour, de huit à dix heures, de midi à une heure et de deux à quatre heures. Les deux classes du matin et du soir étaient consacrées à l'explication des auteurs, et celle de midi à l'explication des règles de la grammaire. A l'issue des classes, les élèves *faisaient leurs questions*, c'est-à-dire se questionnaient et s'interrogeaient mutuellement sur ce qu'ils avaient appris. C'était des répétitions qui, sous une forme plus simple, faisaient arriver les leçons des maîtres jusqu'aux intelligences les moins ouvertes. Les élèves des hautes classes avaient, deux fois par semaine, des exercices appelés *déclamations* ou *disputes*, qui servaient de stimulant puissant pour le travail et qui entretenaient le feu sacré de l'émulation.

A cette époque, la religion occupait une plus large

place dans le programme du collège, et les élèves assistaient chaque matin à la messe, qui se disait dans la chapelle de l'établissement. Les récréations accordées aux élèves étaient rares ; il n'y en avait que deux par semaine : mais elles duraient trois heures et avaient lieu l'après-midi ; elles étaient consacrées à des promenades qui, en fatiguant le corps, donnaient aux facultés de l'esprit un repos salutaire. Le latin était la langue obligatoire, même en récréation, et on l'étudiait surtout pour le parler. La discipline était sévère, et toute infraction à la règle était punie par les verges. Ce mode de correction, qui nous paraît si humiliant aujourd'hui, était alors en usage dans tous les établissements ; et, il y a à peine trois ans, dans la célèbre école d'Oxford, les verges étaient encore en vigueur. Les travaux des élèves ne restaient point sans récompenses. A la fin de l'année scolaire, une séance solennelle réunissait tout le personnel du collège devant les magistrats et les notables de la cité : on proclamait le nom des élèves promus à la classe supérieure, et on accordait des prix aux plus méritants.

Telle était la vie intérieure du collège. En passant par une série d'exercices gradués, depuis les règles élémentaires de grammaire jusqu'aux discours écrits, déclamations et improvisations sur un sujet donné, l'élève arrivait à imiter les anciens, surtout Cicéron, et à parler plus ou moins parfaitement leur langue.

Le grand mérite de Claude Baduel est d'avoir importé, dans le collège de Nîmes, la méthode que Jean Sturm avait introduite dans le gymnase de Strasbourg. Il substitua la forme classique à la forme scolastique, qui avait servi jusqu'alors de base à l'enseignement : une large place fut faite aux classiques, et, après la grammaire, la rhétorique devint le principal sujet d'étude dans le collège. Quelques années plus tard, les Jésuites compléteront cette méthode dans leur *Ratio studiorum*, et mettront entre les mains de leurs élèves ces auteurs anciens, ora-

teurs, historiens et poètes, qui sont aujourd'hui partout le fond et l'âme de tout l'enseignement classique.

Mais, si l'enseignement littéraire au collège des Arts était devenu florissant sous la direction de Baduel, l'enseignement de la philosophie était loin d'avoir reçu la même impulsion. C'était Baduel lui-même qui le donnait; mais il ne le faisait pas avec le même succès que pour les humanités. Il le comprit bientôt lui-même, en voyant ses leçons peu suivies, et il pensa à attirer un professeur qui relevât cette chaire et remit la philosophie en honneur.

Baduel avait reçu à Louvain des leçons de grec et d'astronomie d'un professeur français nommé Bigot. La vie de ce nouveau professeur offrait un mélange d'aventures les plus étranges. Exposé dès sa naissance et recueilli par la charité, il avait eu une enfance vagabonde et une jeunesse orageuse. A vingt ans, honteux de son ignorance, il s'était livré avec une grande ardeur à l'étude. Le latin, le grec, la philosophie, les mathématiques, s'étaient confusément entassés dans sa tête. Toujours avide d'apprendre, il se mit à voyager et à visiter les universités les plus célèbres, d'abord comme étudiant, ensuite comme professeur, enseignant, disputant, attaquant dans des tournois scientifiques les maîtres les plus en renom. On le vit à Heidelberg aux prises avec Mélancthon; à Bâle, au Piémont, en Espagne, partout guerroyant, déployant toutes les ressources d'un esprit fécond, acerbé et violent. On aurait dit le chevalier errant de la philosophie, prêt à disputer, comme un autre Pic de la Mirandole, *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

Baduel, qui le regardait comme une intelligence supérieure, résolut de l'attacher à l'université de Nîmes. Il alla, accompagné de quatre scolarques ou membres de la commission des études, trouver les consuls et les engager « à écrire, en leur nom et au nom de la ville, au nommé

Bigotius, savant en philosophie et fort renommé, étant à présent delà les monts, que, s'il veut venir régenter à l'université et lire en icelle la philosophie, la ville lui constituera gages de trois cents livres ».

Les consuls accueillirent cette demande et s'empressèrent d'écrire à Bigot pour lui offrir, avec un traitement de trois cents livres, l'usage d'une maison meublée. Bigot accepta ces propositions et se rendit à Nîmes, en 1541, à l'ouverture de la nouvelle année scolaire,

Les leçons de Bigot attirèrent d'abord un grand concours d'auditeurs. L'admiration publique ne connut point de bornes. « C'est bien là, se disait-on, celui que Mélanchthon en Allemagne, de hauts et puissants magistrats en Italie, des évêques et des cardinaux en France, se sont empressés d'aller entendre et de louer ». Bigot vit son traitement augmenté et jouit de tous les privilèges accordés aux professeurs de l'Université de Paris (1).

Ces honneurs, rendus à Bigot, étaient de nature à froisser la susceptibilité de Baduel, qui se trouvait éclipsé par ce rival préféré. Le brillant humaniste voyait avec peine la philosophie l'emporter sur les lettres. La promotion de Bigot au grade de recteur rendit plus sensible le refroidissement survenu entre les deux professeurs. La jalousie secrète qui les divisait n'attendait qu'une occasion pour éclater.

Bigot, investi par sa charge de la direction de l'école, donnait à Baduel des instructions que celui-ci refusait quelquefois d'exécuter. Cette opposition ne tarda pas à dégénérer en violent conflit, et les deux professeurs se firent ouvertement la guerre. Bigot, au caractère emporté, jeta à pleines mains le ridicule sur Baduel, qu'il appelait avec mépris un perroquet, *psittacus Nemausensis*, qui se payait de mots et qui ignorait les choses.

(1) M. Gauffrès, *Histoire des collèges protestants*.

Baduel, malgré sa douceur, répondait sur le même ton : il soutenait que son rival n'était qu'un ignorant dans les lettres, un barbare indigne de séjourner dans une ville civilisée, un philosophastré. Des maîtres, ces querelles se communiquaient aux étudiants, qui se partageaient en deux camps opposés. Les têtes s'échauffaient, il y eut des rixes, et, dans un moment d'effervescence, les partisans de Bigot, non moins violents que leur chef, se portèrent sur le collège, brisèrent les portes, se répandirent en bandes tumultueuses dans l'intérieur et menacèrent d'envahir le logement de Baduel. L'autorité arrêta la révolte, et quelques-uns de ces jeunes émeutiers furent mis en prison. Il suffit de cette mesure sévère pour ramener le calme.

Baduel, qui, par tempérament, n'aimait pas la lutte, résolut de se soustraire aux attaques de son adversaire, et écrivit à Sadolet, évêque de Carpentras, pour obtenir une place dans le collège de cette ville. Le savant cardinal accueillit favorablement sa demande et lui proposa le titre de principal. Baduel l'accepta avec reconnaissance. Mais il n'y resta pas longtemps, et il est probable que ses sympathies secrètes pour la Réforme le forcèrent à quitter cette ville.

Bigot, à son tour, se vit contraint de s'éloigner de Nîmes, à la suite d'une aventure tragique dans laquelle il se trouvait gravement compromis. Déjà, d'ailleurs, on était mécontent de son enseignement. On l'accusait de faire son cours d'une manière défectueuse, ne s'arrêtant qu'à des choses vaines et superstitieuses et à des opinions qu'il avait lui-même inventées. On ajoutait qu'il était prouvé qu'il se livrait à des colères violentes devant les écoliers, et qu'il blasphémait contre la majesté divine ; qu'il médisait des magistrats et des officiers de la Cour du sénéchal, des consuls et des avocats, faisant contre eux — ce qui devait être un crime irrémissible — rimes en

français, carmes en latin, *carmina*, et libelles diffamatoires (1).

Il n'en fallut pas davantage pour amener la disgrâce de Bigot, qui se vit poursuivi devant le parlement de Toulouse. En son absence, Baduel fut appelé et placé à la tête du collège. Le nouveau principal travailla à relever l'établissement qui lui était confié, et à remplacer par de nouveaux professeurs les anciens, qu'il accusait d'être restés attachés à Bigot. Deux vers latins, placés en tête de son programme, nous font connaître ses préoccupations à ce sujet.

Quantæ molis erat romanam condere gentem,  
Tantæ erat in veteri litteras stabilire Nemauso.

Voici les principaux articles du règlement qu'il publia :  
▼ « Il n'y aura qu'un collège dans la ville ; les pédagogues ou chefs d'institution, étant trop souvent incapables, seront tenus d'amener leurs élèves au gymnase. Les vêtements des élèves seront convenables. Défense de se rendre au collège en armes comme des soldats, et de porter des poignards à la ceinture.

Ordre de parler latin et purement dans le collège, sous peine de punition. Les fautes de conduite seront également punies, et les maîtres seront revêtus de la double autorité d'enseigner et de punir ; mais ils doivent l'exercer avec des sentiments bienveillants et paternels. Le choix des livres scolaires et la décision des questions relatives à la tenue du collège appartiennent à une commission composée de quatre notables, quatre professeurs, du principal et de deux médecins.

Les cours libres, c'est-à-dire les cours de l'Université, sont provisoirement restreints, en raison des récents abus (1). Or, cette restriction provisoire devint une mesure

(1) Ménard, t. IV, page 195.

(1) Ménard, t. IV.

définitive. L'Université fut ainsi supprimée, et le collègue conserva seul le droit d'enseigner. Baduel se débarrassait de la sorte de son dangereux rival, et fermait à tout jamais à Bigot tout accès dans la ville de Nîmes.

Cependant celui-ci faisait tous ses efforts pour conjurer l'orage. Le parlement de Toulouse, devant lequel il comparut, renvoya cette affaire aux Grands-Jours, qui allaient se tenir dans la ville du Puy. Baduel, qui nourrissait toujours contre son ancien rival un profond ressentiment, le poursuivit devant ses nouveaux juges : il l'accusa d'avoir des idées peu correctes en religion, et le présenta comme suspect d'athéisme. C'était, de la part de Baduel, une accusation peu loyale, c'était surtout une grave imprudence ; car, au point de vue religieux, Baduel, qui penchait ouvertement vers les idées nouvelles, n'était pas plus orthodoxe que Bigot. Il prêtait le flanc à son adversaire, qui ne manqua pas de retourner contre lui l'accusation dont il était l'objet.

Le Parlement retint l'accusation contre Baduel, qui fut révoqué de ses fonctions de principal, et la ville fut condamnée à payer à Bigot les gages qui lui étaient dus.

Après ce long procès, qui ruina Bigot et usa sa santé, celui-ci disparut de la scène, et on ignore comment il termina son existence si inquiète et si agitée.

On voit, par ces longs débats, qui forment comme un épisode dans l'histoire du collège de Nîmes, que les lettrés et les philosophes sont, comme les poètes, faciles à s'irriter, *genus irritabile*, et que la passion a souvent sur eux plus d'empire que la raison. Baduel y oublie toute sa rhétorique, et Bigot y perd toute sa philosophie. De la part de Bigot, cet emportement ne nous surprend point. C'était une nature ardente, irascible, et la raison du philosophe subissait, dit-on, plus d'une éclipse. Baduel, au contraire, était un esprit modéré et pacifique, fuyant la lutte, et mettant son plaisir à dérouler les périodes harmonieuses de sa phrase cicéronienne. Comment concii-

lier ses rancunes contre Bigot avec cette vie calme et réglée de l'humaniste entièrement absorbé par l'étude de ses auteurs favoris ?

Pour bien connaître Baduel, il faut le voir au milieu des élèves qui lui étaient confiés, et dont il prenait soin avec une sollicitude vraiment paternelle. Parmi ces élèves-pensionnaires qui s'asseyaient à sa table et qui partageaient sa vie de famille, nous remarquons un neveu de l'évêque d'Uzès, de ce fameux Jean de Saint-Gelais, qui embrassa les idées luthériennes, épousa une religieuse, et, après une vie agitée, rétracta ses erreurs, se réconcilia avec l'Eglise et finit ses jours dans un monastère, vivant du modeste revenu du moulin de l'évêché dont on voit encore les ruines. De là ce proverbe : d'évêque devenir meunier. « J'ai le ferme espoir, écrivait Baduel à cet oncle, que la discipline des lettres, si bien établie dans notre gymnase, mon enseignement particulier et mes exhortations, seront salutaires à votre neveu. Bien qu'il n'ait pas, autant que je le voudrais, le désir de s'instruire, il me satisfait par sa manière d'étudier et de retenir les leçons appropriées à son âge. Chez nous, il n'y a pas de temps à perdre, même à table. Toujours quelque avertissement, quelque leçon, quelque exercice, accompagne le repas (1) ».

Un autre pensionnaire de Baduel était également l'objet d'un bienveillant intérêt. C'était Robert d'Aten, fils de Jacques Renaud, seigneur d'Aten. Une étroite amitié s'était établie entre le gentilhomme, qui résidait à Arles, et le professeur de son fils. Quand il survenait quelques jours de congé, le maître et l'élève se rendaient à Arles, par la route de Bellegarde ; et, pour que le trajet fût moins fatigant, Jacques Renaud envoyait sa mule. La bête portait tour à tour, avec la valise du jeune homme, l'un

(1) Lettres de Baduel, traduites par M. Gauffrès.

des deux voyageurs, et l'on arrivait ainsi sans trop de fatigue à la ville d'Arles. « Je vous renvoie, écrivait Baduel au père, Robert, votre fils ou plutôt le mien, comme vous voulez bien me l'écrire ; mais en vous priant de le faire bientôt revenir, pour qu'il ne se laisse pas devancer par ses condisciples, dont le travail continue en son absence ».

On ne peut se défendre d'un sentiment de sympathie envers ce bon maître, si dévoué à ses fonctions, aimant d'un égal amour les lettres qu'il enseigne et les élèves qui lui sont confiés. Vous me pardonnerez de regretter, comme prêtre, en étudiant la vie de Baduel, qu'il ait préparé, par ses relations, les voies à la Réforme dans la ville de Nîmes ; mais, comme ancien aumônier de ce collège, qui avait Baduel à sa tête, je me plais à rendre hommage à ce principal simple et modeste, qui s'est voué sans mesure, pendant dix ans, à la direction de cet établissement, et qui a fait fleurir, par son enseignement, cet amour des études littéraires qui se perpétue fidèlement, à trois siècles de distance, dans notre lycée.

## VI.

Après le départ de Baduel et sur sa proposition, le conseil de ville, par délibération du 15 avril 1553, confia les fonctions de principal du collège à Guillaume Tuffan. Il était, lui aussi, originaire de la ville de Nîmes. Baduel, qui avait une haute idée de son talent, lui avait promis ses bons offices pour lui faire obtenir sa succession au collège de Nîmes, et il lui écrivait. « J'agirai de manière à prouver à vous et aux autres que ce n'est pas le seul désir de vous obliger qui me fait souhaiter votre arrivée, mais l'intérêt de la ville où nous sommes nés tous les deux, des lettres, qui sont notre passion commune, et de l'éducation de la jeunesse, pour laquelle je

vous ai toujours connu les plus grandes aptitudes de caractère et de savoir ».

Guillaume Tuffan était à la tête du collège de Narbonne. Il le quitta pour celui de sa ville natale, à condition que Nîmes s'engagerait, par un contrat à vie, à le conserver dans les fonctions de principal perpétuel. De son côté, Tuffan prit l'engagement d'avoir des régents et professeurs habiles, dit Ménard, savoir : un professeur de philosophie, un autre de mathématiques, un professeur pour la langue grecque, et quatre autres régents qui habiteraient le collège et seraient ses commensaux.

Tout ce personnel, qui partage le logement et la table du principal, s'associe à lui dans la surveillance de l'établissement, et concourt à faire observer la règle par les élèves. Pour que l'autorité dont il est investi s'exerce sur ses collaborateurs d'une manière plus étroite, le principal reçoit du conseil de ville les fonds alloués pour les professeurs, et c'est lui-même qui paie chacun selon la mesure de son zèle et de son travail (1). Les régents se trouvaient ainsi à la merci du chef de l'établissement, et cette sujétion, qui pouvait compromettre leur dignité, n'était pas sans influence pour stimuler leur ardeur.

Le collège comptait parmi ses maîtres un excellent professeur de mathématiques, qui avait été amené par Tuffan. Les élèves suivaient fidèlement ses leçons, et montraient un grand empressement pour son enseignement. Ayant appris, raconte Ménard, que ce professeur éminent devait quitter sa chaire à la fin de l'année classique, ils adressèrent une requête au conseil de ville pour obtenir que ce régent fût maintenu dans sa chaire jusqu'à ce qu'il eût achevé de leur montrer la théorie des planètes, les tables astronomiques d'Alphonse, qui avaient été dressées à Tolède, sous le

(1) Ménard, tome IV.

règne d'Alphonse X, en 1254, par des astronomes chrétiens, juifs et arabes, ainsi que l'introduction aux éphémérides, qui avaient pour objet de déterminer pour chaque jour le lieu de la planète dans le zodiaque.

La requête des élèves fut accueillie favorablement par le conseil de ville, qui vota le maintien de ce professeur avec la continuation des gages déjà alloués.

Une semblable démarche fait honneur aux élèves de cette époque, et témoigne de leur attachement pour leur maître et de leur amour pour la science.

Pendant le conseil de ville, voyant que le collège était insuffisant pour le nombre des élèves, proposa de le transférer au palais du présidial. Mais ce projet de translation fut abandonné, et Guillaume Tuffan, se trouvant à l'étroit, demanda à la ville d'acheter quelques maisons voisines et d'agrandir ainsi l'établissement. Il se chargea lui-même de les approprier à ses frais, avec les ressources dont il pouvait disposer, à leur nouvelle destination. Or, il survint à cette occasion un événement que nous devons raconter.

Pendant que les travaux d'appropriation avaient lieu, le 9 septembre 1557, il éclata, sur la ville et les hauteurs voisines, un violent orage suivi d'une pluie torrentielle. Bientôt les fossés qui entouraient Nîmes furent remplis, et il se forma comme un torrent impétueux qui entraînait tout sur son passage. Le pont et la tour de la porte de la Madeleine furent emportés : les remparts furent renversés sur plusieurs points, et la ville menacée d'un immense désastre. Le collège, quoique plus élevé que le niveau de la rue, ne fut pas à l'abri de l'inondation, et dans la cour les eaux s'élevèrent jusqu'à six pieds. Heureusement c'était l'époque des vacances, et l'inondation ne fit aucune victime.

Pour conserver le souvenir de cette inondation, on traça à l'entrée de la cour, sur le mur de la classe de philosophie, une ligne qui indiquait la hauteur des

eaux, et on y grava un distique latin marquant la date de cet événement.

Anno post tercenta undenaque lustra secundo,  
Septembris nono, hunc merserat unda locum

Cette inscription n'existe plus aujourd'hui. Il est à regretter qu'elle ait disparu, dans la reconstruction du collège, au xvii<sup>e</sup> siècle. Quarante ans après cette inondation, Thomas Platter le jeune, de la famille du savant médecin de Bâle, passant à Nîmes et visitant ses monuments, pénétra dans la cour du collège, lut le distique et le consigna dans ses souvenirs de voyage. On peut le lire encore dans les mémoires inédits qui sont conservés à la bibliothèque de Bâle (1).

Qu'on me permette de rappeler ici que, dans un voyage en Suisse qui remonte à plusieurs années, après avoir visité la belle cathédrale de Bâle et la célèbre salle du concile, où sont encore les sièges en cuir des évêques, j'étais descendu dans les galeries gothiques du cloître, et je cherchais à lire les inscriptions latines des anciennes sépultures. C'était l'heure de la rentrée des classes. Les enfants qui se rendaient au collège, voyant un prêtre qui cherchait à déchiffrer ces inscriptions, l'entouraient avec une curiosité qui me parut exempte de tout sentiment de malveillance, malgré l'étrangeté de mon costume ecclésiastique, tout à fait inconnu de plusieurs d'entre eux. On aurait dit qu'ils pressentaient que ce prêtre, qui les considérait avec un si vif intérêt, vivait, lui aussi, au milieu des jeunes gens. Si j'avais su alors que Platter, leur savant compatriote, était venu, au xvi<sup>e</sup> siècle, visiter le collège de Nîmes, je leur aurais demandé de m'introduire dans leur établissement pour le visiter, et je me serais fait un devoir d'aller lire, dans les manuscrits de la bibliothèque, le passage de ses mémoires qui ra-

(1) M. Gaufrès. *Les collèges protestants*.

conte sa visite au collège et aux monuments de Nîmes.

Mais déjà les nouveautés religieuses, auxquelles Baudel avait préparé les voies, commençaient à se faire jour dans Nîmes. Il y avait alors dans cette ville un ministre venu de Genève, qui mettait au service des idées nouvelles une ardeur égale à son éloquence. C'était Guillaume Mauget. Il était puissamment secondé par Viret, véritable tribun, dont la parole véhémement soulevait les passions populaires contre les catholiques.

Ce fut à l'instigation de ces deux ardents ministres qu'on demanda d'établir au collège une chaire de théologie protestante. C'était un moyen d'attirer la jeunesse à la Réforme, et de former de nombreux ministres pour étendre et propager le nouveau culte.

Tuffan, consulté à ce sujet comme principal du collège, s'opposa énergiquement à ce projet, dans un mémoire qu'il adressa au conseil de ville. Il fit d'abord valoir l'insuffisance du local, qui ne permettait de disposer d'aucune pièce pour y installer la nouvelle chaire. Il ajouta qu'il ne convenait point, dans l'intérêt des études, de disséminer l'enseignement de l'Université sur trop de facultés ; que l'une nuirait à l'autre, comme on pouvait le voir dans les universités qui avaient plusieurs facultés ; qu'il n'y en aurait qu'une de florissante, ainsi qu'on pouvait le constater à Montpellier et à Toulouse. Il proposa de créer à la place une chaire d'hébreu, qui pourrait être confiée au principal : le cours d'hébreu tiendrait lieu de théologie, et n'offrirait aucun inconvénient pour les études classiques.

Cependant les promoteurs de cette idée persistèrent dans leur projet, qui fut adopté par le conseil de ville, et la chaire de théologie fut établie dans le local de l'Ecole-Vieille, dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom. Elle forma, sous le nom d'Académie, un second établissement scolaire entretenu par la ville et distinct du collège. Elle fut inaugurée, le 21 janvier 1562, par

un discours du fougueux Viret, le tribun populaire de Nîmes, qui ne manquait pas de faire entendre sa parole partout où la Réforme pouvait prendre pied.

Les études ne peuvent fleurir que dans la paix, et non au milieu du bruit et des discordes civiles. Lorsque survinrent les luttes et les guerres de religion, le collège ressentit le contre-coup de ces funestes divisions, et les études classiques firent place aux préoccupations religieuses. Il se forma deux camps : *papistes* et *huguenots* (c'est le nom qu'ils se donnaient) se firent la guerre dans l'intérieur du collège, comme leurs parents commençaient déjà à se la faire dans l'intérieur de la ville ; et aux luttes pacifiques de l'école succédèrent des luttes plus orageuses et plus violentes.

Déjà l'uffan, aux prises avec les difficultés inhérentes à sa charge et profondément découragé, avait voulu donner sa démission, et il avait longuement exposé, dans une lettre adressée aux consuls, les motifs qui l'obligeaient à prendre cette détermination. « Un principal, dit-il, est un commun serviteur de tous, et comme un âne commun et mal embâté, et à grand'peine aimé d'aucuns à qui plus il fasse de service ; ce qui, survenant au poids de sa charge, lui fait aisément perdre courage de continuer constamment en son entreprise, quoique sainte et nécessaire, même de ce que, se trouvant acculé, il n'a que la moquerie et risée du monde, et si, par la grâce de Dieu, il se maintient, tantôt il est oppressé d'envie.

» Toutes les quelles choses je vous ai voulu, en passant, mettre devant les yeux, afin que pensiez que la charge d'un principal, qui est tant nécessaire à la République, est tant pesante et mal aisée à faire, principalement en ce pays, que une main de papier bien menuellement écrite ne la saurait expliquer, et mérite la faveur de tous les gens de bien, et doit être nécessairement soulagée par vos humanités, avec tous privilèges, franchises et liber-

tés que les anciens rois de France leur ont donnés, et aux suppôts des collèges, pour les allécher et entretenir à porter si pesants fardeaux ; autrement je vous prédis qu'il sera impossible, pour l'entretienement de votre collège, que tous les ans vous ne soyez en peine de trouver nouveaux principaux, et toujours à recommencer (1)».

C'était le 29 décembre 1561 que Guillaume Tuffan faisait parvenir ses doléances au conseil de ville. Il revint à la charge le 28 août 1562, à la fin de l'année classique, à la vue des troubles religieux dont la ville était devenue le théâtre. Les efforts qui furent tentés pour le faire revenir sur sa détermination furent inutiles. Tuffan demeura inflexible et rentra pour toujours dans la vie privée. Il sentait que son caractère hésitant et timide n'était pas fait pour ce temps de lutte.

Guillaume Tuffan finit ses jours à Nîmes. Il avait embrassé, comme un grand nombre de ses compatriotes, la Réforme. Mais c'était un esprit sage et modéré, et il dut gémir plus d'une fois sur les tristes excès et les scènes de violence de cette époque. C'était un homme instruit ; à la connaissance des mathématiques, il joignait celle des langues anciennes et de l'hébreu. Nous trouvons, parmi ses descendants, le nom d'un membre de l'Académie française. Sa troisième fille épousa, en 1587, Jacques de Cassagne, bourgeois de Montpellier, puis conseiller du roi et trésorier du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire. Elle fut la grand'mère de l'abbé Jacques de Cassagne, à qui une ode ouvrit à vingt-cinq ans les portes de l'Académie française, qui laissa dans les lettres et dans la chaire une réputation d'écrivain et d'orateur, malgré l'épigramme bien connue de Boileau, et dont la mémoire a été vengée dans cette enceinte par notre ancien collègue, M. Gaston Boissier, devenu comme lui membre de l'Académie française.

(1) Ménéard, *Histoire de la ville de Nîmes*, tome IV, preuves.

On donna pour successeur à Tuffan le pasteur Mauget. Mais celui-ci, tout entier à la prédication de la Réforme, négligea l'administration du collège, et aussitôt après, les classes furent suspendues à cause des troubles religieux, qui plus d'une fois ensanglantèrent la ville et les environs. On se borna à laisser dans l'établissement un simple pédagogue, nommé Jean Mathieu, chargé d'apprendre à lire aux enfants (1).

Pendant la situation intérieure de la ville devenait chaque jour plus grave. Un comité, connu sous le nom de *Conseil des Messieurs*, composé de huit commissaires municipaux, formait une sorte de *Comité de salut public*, et, se substituant au consulat et au consistoire lui-même, régnait en maître dans la cité. Ce fut lui qui, le 30 septembre 1567, donna le signal de cet horrible massacre que l'histoire a flétri du nom de *tuerie de la Michelade*, et dont nous dirons, comme de la Saint-Barthélemy :

Excidat illa dies ævo. . . .

Ce ne fut qu'en 1571 que les consuls cherchèrent à rétablir les études classiques. Les passions religieuses s'étaient un peu calmées, et les protestants, devenus maîtres de la ville, laissèrent aux catholiques le libre exercice de leur culte. Mais ceux-ci avaient été dépouillés de leurs églises, qui avaient été ou détruites ou confisquées par les vainqueurs. Ils furent obligés de chercher un asile dans l'ancien hôpital Saint-Marc, où ils célébrèrent les offices religieux. Le conseil de ville, ayant réclamé cet hospice pour l'agrandissement du collège, proposa aux chanoines de réparer leur ancien réfectoire et leur dortoir pour leur servir de chapelle, et de se charger lui-même de la moitié de cette réparation.

Le collège, grâce à cet arrangement, rentra en possession de toutes ses dépendances, et on s'occupa de réorga-

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV.

niser l'enseignement. Les consuls confièrent, en 1575, les fonctions de principal à un professeur nommé Georges Cruzier, qui fut chargé de rédiger un mémoire pour le rétablissement des études. Ils lui adjointèrent quatre régents aux gages de 80 livres tournois chacun. L'année d'après, ils donnèrent la surintendance du collège à Imbert Bertrand, licencié en droit, qui fut chargé de faire la première classe et d'expliquer les auteurs qui seraient jugés les plus propres pour l'instruction de la jeunesse. La quatrième classe, dans laquelle on commençait l'étude de la grammaire, fut donnée à André Johannis, de Cavailon, qui s'engagea à faire deux classes par jour (1).

Imbert Bertrand ne resta que deux ans à la tête du collège. Il fut remplacé par un savant de cette époque, qui rendit son ancien lustre au collège des arts. Ce fut Jean de Serres, originaire de Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, déjà connu par des travaux historiques. Il résidait à Lausanne, où il venait de publier une traduction latine des œuvres de Platon, qui fut corrigée et imprimée par le savant helléniste Henri Estienne. Nous lisons dans l'historien Ménard que les consuls lui proposèrent la charge de recteur et intendant du collège, au traitement de douze cents livres tournois et une indéfinie de voyage pour lui et sa famille, qui atteignait le chiffre de deux cents livres. Jean de Serres devait s'engager à entretenir cinq régents pour l'instruction de la jeunesse, et à faire une lecture en grec, en philosophie ou en toute autre partie qui serait désignée par le conseil de ville. Les consuls promirent de faire toutes les réparations nécessaires au collège, tant pour le logement du principal que pour celui des régents et pour l'installation des classes.

La chaire de philosophie se transforma avec le nouveau professeur, qui avait été ministre, en une chaire de

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome IV.

théologie protestante. Les consuls le chargèrent de rédiger, à l'usage du collège et de l'université des arts, de nouveaux statuts qui, en relevant la discipline, donnaient un nouveau lustre à son enseignement. Jean de Serres se mit à l'œuvre et composa les statuts en latin, selon l'usage du temps. Ils méritent, dit Ménard, d'être connus : ils nous apprennent, d'une manière nette et précise, comment était alors élevée la jeunesse, les différents degrés qu'elle devait successivement parcourir et les études variées auxquelles elle devait être soumise. C'est en quelque sorte le programme de l'enseignement et de l'éducation de cette époque, et nous allons en reproduire ici les principales dispositions que nous empruntons à notre historien.

Ces statuts proclament d'abord que les universités ont été établies pour élever la jeunesse dans l'érudition et la vertu ; que la France, toujours supérieure aux autres nations, non contente de les surpasser dans les armes et dans la justice des lois, s'est aussi appliquée à l'emporter sur elles par l'esprit et la littérature ; que nos rois lui ont donné diverses universités, dont l'établissement atteste leur zèle sur ce point ; qu'ils n'ont pas même dédaigné d'appeler celle de Paris leur très-chère fille.

Pour faire connaître l'Université de Nîmes, les statuts en retracent l'origine et l'établissement, et ils reconnaissent pour fondateur François I<sup>er</sup>, qu'ils appellent le restaurateur des lettres et des beaux-arts en France, le père des Muses et l'Apollon français. Il est aussi fait mention des rois Henri II, François II et Charles IX, qui l'avaient honorée de leur bienveillance. On y parle des maux que les guerres civiles avaient causés à cette académie, alors méconnaissable et presque anéantie ; ce qui avait apporté un grand préjudice à la jeunesse de Nîmes, dont les mœurs devinrent dépravées et dont l'esprit resta négligé et sans culture.

On passe ensuite aux statuts, qui doivent fixer l'écono-

mie et la discipline de l'Université. Les mattres, établis pour la gouverner par des fonctions différentes, sont le recteur, des professeurs publics, un principal, des mattres de quartier ou sous-mattres et des précepteurs.

» On choisira pour recteur un homme de poids et de très-grande érudition, d'une piété et d'une probité reconnues. C'est la ville qui le nomme. Il aura la direction de tout ce qui regarde l'Université. Il pourra placer et déposer les mattres. Il jouira des mêmes privilèges et prééminences que le recteur de l'Université de Paris. Il a la garde du sceau et de la matricule de l'Université. Il a aussi des bedeaux. Sa dignité ne durera que deux ans, mais elle pourra être prorogée pendant deux autres années. Il n'entrera en fonctions qu'après avoir prêté serment entre les mains des magistrats et des consuls.

» Les professeurs de leçons publiques seront choisis extrêmement versés dans le genre de connaissances qui leur sont propres, d'une piété reconnue et de mœurs irréprochables, car il faut que la piété et l'instruction marchent ensemble. Qu'ils s'attachent avec soin, dans leurs leçons, aux matières qu'ils sont chargés d'enseigner. Ils obéiront au recteur et l'aideront de leurs conseils et de leur ministère, selon qu'il les en chargera. Qu'ils vivent entre eux dans la paix et dans l'union, et s'ils ont quelques différends à démêler, qu'ils s'en remettent au recteur, et qu'ils adhèrent avec soumission à son avis et à celui de leurs collègues. Celui qui refusera de s'y soumettre sera déposé de son emploi. Qu'ils tournent tous leurs soins aux études et aux mœurs de leurs disciples. S'ils y manquaient, qu'on les en avertisse. Qu'ils se renferment dans les matières que chacun d'eux aura à enseigner. Qu'ils écoutent avec douceur tous ceux qui auront des difficultés à leur proposer, et qu'ils y répondent de même.

» Le principal aura toute l'autorité dans le collège, mais subordonnée à celle du recteur. Il veillera sur toutes les

classes, et donnera tous ses soins pour faire observer le bon ordre et la discipline. Il gouvernera le collège comme sa propre famille, avec sagesse et prudence. Que ses mœurs servent d'exemple à tous les pensionnaires; qu'il ait soin de leur faire observer les règlements de la maison, tels qu'il les aura prescrits et que le recteur les aura approuvés. Quoique son principal emploi soit de régir le collège, il est à propos néanmoins qu'il fasse des leçons lui-même, afin qu'on voie qu'il n'est pas moins propre à enseigner qu'à gouverner, et qu'on ne le regarde pas, dans une république littéraire, comme un administrateur inutile et sans lettres. Au reste, il choisira les matières qu'il enseignera.

» Les sous-maîtres du collège s'attacheront à remplir avec fidélité leurs fonctions dans la classe qui leur aura été confiée, et à expliquer avec soin les matières prescrites par le règlement. Ils n'y introduiront aucune nouveauté, soit pour la doctrine, soit pour l'ordre et la discipline. Qu'ils fréquentent, autant qu'ils pourront, les exercices des leçons publiques, et qu'ils assistent aux déclamations et aux disputes qui s'y font, afin de donner l'exemple à leurs disciples et de s'avancer eux-mêmes dans leurs études, tandis qu'ils y font avancer les autres. Qu'ils évitent également une trop grande sévérité et une trop grande indulgence, ce qui est la perte et le poison de la discipline et du bon ordre. Qu'ils se souviennent que la meilleure manière d'enseigner et de faire valoir leur autorité n'est pas d'user de châtimens et de punitions. Qu'ils tâchent d'adoucir et d'humaniser les esprits d'une jeunesse aussi impétueuse et aussi bouillante que l'est d'ordinaire celle de Languedoc, par les exhortations, les remontrances, les éloges et les récompenses. Qu'ils vivent unis entre eux. S'ils ont quelques démêlés, qu'ils aillent d'abord trouver le principal du collège et qu'ils adhèrent avec docilité à sa décision. Celui qui n'en sera pas satisfait aura recours au recteur. Aucun régent ne sera admis, même

aux moindres emplois, sans avoir auparavant été examiné.

» Après leur nomination, les professeurs publics, ainsi que le principal et les sous-maitres, prêteront chacun serment de bien remplir leurs fonctions et de s'assujétir aux règlements de l'Université. De plus, ils renouvelleront ce serment toutes les années en public.

» Les précepteurs ne méritent pas moins d'être choisis avec discernement. Sur quoi, les statuts réclament l'autorité de Plutarque, qui se plaignait de ce que les pères de famille, attentifs à ne pas confier le soin de leurs chevaux, de leurs bœufs et d'autres animaux de cette espèce à des maladroits et à des insensés, ne laissaient pas de préposer des esclaves nonchalants et vicieux à l'éducation de leurs enfants.

Les statuts s'autorisent encore à ce sujet des règlements de l'Université de Paris, qui ordonnent d'apporter une extrême attention dans le choix des précepteurs, « de crainte, disent ces règlements, que l'école de la vertu ne devienne l'école du vice et de l'ignorance, et que, du sein de l'Université, il ne sorte l'opprobre et l'ignominie ».

» On ne choisira donc pour précepteurs que des personnes de bonne réputation et de vie et mœurs irréprochables. Si, parmi ceux qu'on aura choisis, il s'en trouve dont les mœurs soient repréhensibles, le recteur l'en avertira, et s'il ne vient à résipiscence, il sera renvoyé. Les précepteurs qui viendront à l'Université déclareront leurs noms et surnoms au recteur : ils se feront inscrire dans son registre ; il ne sera permis à qui que ce soit d'avoir des écoles privées, c'est-à-dire qu'on ne pourra rien enseigner hors du collège, sans la permission du recteur. Ceux qui auront des étudiants dans leurs maisons les enverront exactement au collège pour y assister aux leçons ordinaires, et les contiendront dans l'observation des règlements qui y sont établis pour la doctrine et pour la discipline. On sait que les parents ne mettent

pas leurs enfants en pension au collège, avec tant de dépenses, non pas seulement pour les nourrir, mais pour les élever dans les principes de la vertu et leur donner l'instruction. Il faut donc faire en sorte que la jeunesse ne perde pas son temps par la négligence des précepteurs. C'est pourquoi le recteur ou le principal aura soin de faire de fréquentes visites chez les précepteurs, et examinera avec attention si leurs disciples font quelques progrès. Au reste, il ne doit pas être permis aux citoyens de tenir des pensionnaires chez eux sans précepteurs.

» Comme aucune société, de quelque conséquence qu'elle soit, ne saurait subsister sans l'ordre et la règle, et que la règle a besoin, pour se soutenir, d'être appuyée de la censure et de la correction, il y aura, tous les trois mois, une espèce de mercuriale qui se fera de cette manière : Le recteur, accompagné des professeurs publics, ses collègues, fera assembler le principal et les sous-maitres du collège. D'abord il leur fera quelques sages remontrances sur l'utilité des censures, et les exhortera tous à vivre entre eux dans la charité chrétienne et dans une union mutuelle. Puis il demandera au principal ce qu'il pense des sous-maitres, et à ceux-ci ce qu'ils pensent du principal et remédiera à tout ce qui pourrait être nécessaire entre eux. Qu'il use à leur égard d'une charité réglée et paternelle : qu'eux tous aussi l'écoutent avec modestie et soumission. On fera la même chose dans une mercuriale séparée entre les précepteurs.

» Voici ce qui est commun à tous les étudiants. Il sera libre à chacun de professer la religion dont le roi a laissé le libre exercice ; l'entrée de l'Université est interdite aux impies et à tous ceux qui osent mépriser la religion. Que les maîtres de quartier inspirent aux étudiants, par de fréquentes et saintes exhortations, que la piété est la source principale d'une sainte et heureuse vie et l'âme de l'érudition. Qu'on n'entende dans le collège, vrai sanctuaire des muses, ni trop de bruit, ni crieries, ni dis-

cours obscènes, et encore moins des blasphèmes. Qu'on n'y voie ni querelles ni disputes. L'union entre les enfants est la source des véritables amitiés qui se perfectionnent ensuite dans un âge plus mûr. Il n'est pas permis aux étudiants de porter des habits bizarres et immodestes. On les fera user avec modération des jeux et de la promenade. C'est un crime que de sortir la nuit. La gourmandise est la perte de la jeunesse, et la crapule le premier de tous les vices. Le cabaret — on dirait aujourd'hui le café — est le siège et la demeure de l'un et de l'autre. C'est encore un crime à tout élève de l'Université d'aller au cabaret en vue de débauche : que cette faute soit punie avec la dernière sévérité. Que les enfants qui ont du sentiment et de l'honneur regardent comme indignes d'eux la fréquentation des débauchés et de ces fainéants qui sont sans lettres. Qu'on les avertisse sérieusement que l'oisiveté est la nourrice des crimes, puisque les hommes, en ne faisant rien, apprennent à mal faire. Personne ne doit sortir hors de la ville sans la permission du recteur ou du principal.

» Les lois particulières pour le collège sont celles-ci : Le matin, après qu'on aura sonné la cloche, tous les enfants s'assembleront dans la salle. Là, ils s'assiéront modestement, rangés selon l'ordre des classes. Ensuite ils se mettront à genoux et écouteront dévotement la prière, que le maître du quartier prononcera à haute voix, telle que les statuts en donnent la formule en français. Après quoi, deux enfants, étant debout, réciteront d'une voix claire et distincte l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres. De là, chacun ira dans sa classe. Les leçons du matin commenceront l'hiver à huit heures et finiront à dix, et l'été, à sept heures jusqu'à neuf ; et cela le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Le soir, elles commenceront, en hiver, à deux heures et finiront à quatre ; et en été, à trois heures jusqu'à quatre. La journée se terminera par une prière en français dont les statuts don-

nent la formule, suivie de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres. Chaque classe sera partagée en décuries. Le devoir des décurions sera de veiller avec attention sur les écoliers de leurs décuries. Ils garderont tour à tour la liste des écoliers de leur classe, et en feront l'appel au commencement. Le sous-maitre marquera les absents. Tous les écoliers seront tenus de parler latin, excepté ceux de sixième, de cinquième et de quatrième. Il sera néanmoins défendu à ceux-ci de parler jamais languedocien. Les leçons s'ouvriront par une prière et se termineront de même. Les statuts donnent la formule de cette prière en latin. Le principal donnera le signal pour la fin des classes. Il y aura des observateurs publics, distribués dans les différents quartiers de la ville, qui remarqueront si les écoliers font quelque chose d'inconvenant, soit au temple, soit dans les places et dans les rues, et le rapporteront au principal, en pleine salle. Celui-ci interrogera là dessus ceux qui seront tombés en faute, et leur infligera une peine. Les jours consacrés à ces interrogations seront le lundi et le jeudi matin. Les observateurs seront choisis publiquement en pleine salle par le principal, et seront changés de trois en trois mois. On les avertira devant tous de ne faire grâce à qui que ce soit, et de n'agir ni par haine ni par amitié. Le dimanche sera consacré aux choses divines, et toutes les occupations scolaires cesseront : ce n'est pas à dire, toutefois, que les heures où l'on ne sera pas en prière doivent être employées à l'oisiveté et à des bagatelles. Alors il sera permis de prendre quelque honnête divertissement ou le plaisir de la promenade. Le mercredi, on emploiera toute la matinée aux choses saintes, et deux heures dans l'après-midi seront consacrées partie aux leçons et partie aux disputes. Le samedi, on s'occupera, deux heures du matin, à repasser et à revoir tout ce qu'on aura expliqué dans chaque classe durant le cours de la semaine, et deux heures de l'après-midi,

partie à des disputes et partie à des déclamations.

» Le recteur se trouvera souvent à ces disputes et à ces déclamations, ainsi que les professeurs. Le principal et les sous-maîtres n'y manqueront pas, autant que possible. Le recteur aura soin d'animer les disputants. Il donnera des louanges et des récompenses à ceux qui feront bien, il ranimera ceux qui seront dans la nonchalance; en un mot, il les exhortera tous à disputer avec distinction. Que tous les écoliers exercent fréquemment leur mémoire. Elle est comme l'image de la déclamation; et la déclamation qui se fait dans l'intérieur du collège est l'image et le prélude des discours qu'on a ensuite à prononcer dans les assemblées publiques et solennelles. On fera souvent composer tous les écoliers, depuis la quatrième jusqu'en rhétorique, et particulièrement tous les mois. Celui qui aura le mieux composé sera récompensé d'un prix et d'un éloge. Celui qui en aura le plus approché n'aura qu'un simple éloge. Mais ceux qui auront mal composé, et avec négligence, seront rejetés et blâmés. On lira tout haut, dans la salle, les thèmes des vainqueurs. Il y aura un catalogue dans chaque classe, où l'on écrira les noms de ceux qui auront remporté le prix, et aussi le nom de ceux qui auront été rejetés. Le recteur ou le principal aura soin d'inviter les magistrats, les consuls et les citoyens de marque et de littérature à venir honorer de leur présence ces sortes d'exercices scolaires. Ces compositions de chaque mois prépareront à celles qui se feront ensuite pour la distribution publique et solennelle des prix. Le portier du collège aura soin de ne laisser sortir aucun pensionnaire, qu'il ne présente la marque établie pour cela, ou que le principal ne soit lui-même présent.

» Le collège sera partagé en six classes. La sixième sera pour les enfants de l'âge le plus tendre, ou qui ne savent pas bien lire encore. On leur apprendra à lire le français. Pour le faire plus commodément, il y aura deux

bancs : le premier sera pour ceux à qui on montrera à connaître les lettres et à épeler les mots, et le second pour ceux qui liront le français couramment et distinctement. On proposera pour cette classe une personne prudente, qui ait de la patience, et qui prononce d'une manière nette et intelligible. Qu'on la choisisse même du côté de France autant que possible, afin qu'elle soit en état de corriger avec plus de facilité les défauts de la prononciation ordinaires aux enfants languedociens. On leur fera apprendre l'Oraison dominicale, le Symbole des Apôtres, le Décalogue, la prière du matin et du soir, aussi bien que celle qu'il faut dire avant et après le repas, et les principes de la religion chrétienne.

» La cinquième classe sera pour apprendre à lire le latin, à décliner les noms et à conjuguer les verbes. On la partagera en deux bancs, dont le premier sera pour ceux qui lisent le latin, et le second pour ceux qui apprennent simplement les rudiments et la première partie de la grammaire. On leur fera, tous les jours, apprendre par cœur quelques noms avec leurs déclinaisons, et quelques sentences ou maximes choisies des meilleurs auteurs. Il faudra leur faire lire d'une manière bien articulée les colloques de Mathurin Cordier (1).

» Les écoliers de la quatrième classe apprendront les règles des noms et des verbes et tout ce qui appartient à la seconde et à la troisième partie de la grammaire, et on les exercera surtout à en faire usage pour parler et écrire correctement. On leur expliquera avec netteté les colloques de Cordier et les épîtres choisies de Cicéron. On leur donnera chaque jour un thème à composer, conforme à la leçon qu'ils auront à réciter, et on le corri-

(1) Professeur d'humanités à l'Université de Paris au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, originaire de Normandie, auteur de dialogues latins en quatre livres, qui ont été classiques pendant plus d'un siècle, et qui sont tombés depuis en désuétude.

gera selon les plus pures règles de la grammaire. La manière de leur donner l'enseignement sera d'expliquer en français le texte latin, avec toute la clarté et la simplicité qui sera possible, et de leur faire ensuite remarquer, d'une manière précise, l'observation des règles, soit pour les noms, soit pour les verbes. On leur montrera la manière de bien composer et de bien construire les phrases, selon les premières règles de la syntaxe latine. On leur proposera les verbes les plus choisis et le tour de phrase le plus propre pour l'usage ordinaire du discours, afin qu'ils s'y conforment. On ne sortira de cette classe que lorsqu'on saura parfaitement les règles des déclinaisons et des conjugaisons.

» Dans la troisième classe, on enseignera la manière de parler latin et de composer correctement dans la même langue. Comme la connaissance du grec est une partie essentielle de l'érudition, et que c'est une espèce de honte pour les personnes bien élevées d'ignorer la plus noble de toutes les langues, qui est comme la messagère et l'interprète des arts et des sciences, et de se nourrir de glands au lieu de fruits, il est à propos d'enseigner cette langue avec attention. On en donnera donc les premiers principes dans cette classe : on y apprendra d'abord à écrire en grec, et on s'attachera à le prononcer comme on le fait communément, laissant pour les disputes des savants la manière recherchée qui s'est nouvellement introduite dans la prononciation de cette langue. Ici on apprendra la syntaxe avec la dernière attention.

» Le sous-maitre donnera tous ses soins pour apprendre à ses écoliers à traduire du latin en français avec pureté et netteté, et dans les termes les plus propres. On leur fera appliquer les épîtres familières de Cicéron et les comédies choisies avec soin de Térence, afin qu'ils puissent apprendre toute la pureté et toute la délicatesse de la langue latine. En expliquant Térence et les autres poètes, le sous-maitre aura une extrême attention à sup-

primer les mots obscènes et toutes les descriptions de choses déshonnêtes comme autant d'écueils dangereux, ou du moins à en adoucir l'obscénité par une version honnête et enveloppée. Lorsqu'il montrera l'usage des fables et la morale qu'elles renferment, il donnera toute l'horreur possible du vice.

» Dans la seconde classe, on apprendra aux écoliers toute l'élégance et toute la pureté du latin. On leur donnera aussi les premières connaissances de la composition du grec. On leur expliquera avec ordre les *Offices* de Cicéron, son traité de l'*Amitié* et celui de la *Vieillesse*, les *Commentaires* de César, les *Eglogues* de Virgile et les *Tristes* d'Ovide. Pour la connaissance du grec, on leur donnera la grammaire de Clénard (1), et on leur fera expliquer les *Fables* d'Esopé et la paraphrase grecque de Jean de Serres sur les psaumes, avec des prières grecques et latines. Ils feront un usage fréquent de la poésie, mais peu des vers. Cependant il ne faut pas entièrement négliger l'usage de la poésie : elle est digne des plus beaux génies. Mais, lorsqu'on ne s'y applique pas sobrement, elle nuit beaucoup à la netteté et à la pureté du discours, dont le fondement est une élégante simplicité, et dont la construction ne s'accommode pas de mots dithyrambiques.

» La rhétorique est la première classe du collège. Là, les écoliers seront instruits et de la dialectique et de l'art de bien dire, soit dans la langue grecque, soit dans la langue latine, afin qu'ils soient en état d'apprécier toutes les beautés de ces deux langues. On leur expliquera les plus beaux endroits des livres oratoires et philosophiques de Cicéron, et des morceaux choisis de Platon, d'Isocrate, de Démosthène et de Plutarque. On leur expli-

(1) Linguiste brabançon, mort en 1542, auteur des *Institutiones linguæ græcæ*, imprimées à Louvain.

quera aussi avec ordre quelques endroits de Virgile, d'Horace, d'Hésiode et d'Homère.

» Le maître de quartier ne suivra, en matière de dialectique et de rhétorique, d'autres doctrines que celles de Platon et d'Aristote, et il ne s'engagera dans aucune nouvelle doctrine. On fera souvent composer ; on cultivera la mémoire par des exercices fréquents. Il y aura tous les mois des déclamations et des disputes. Quant à l'exercice des représentations et des comédies, les statuts l'excluent absolument, le jugeant une occupation indigne des bons génies, et voulant qu'on le laisse aux baladins et aux charlatans. Comme c'est en rhétorique que l'Université commence à se manifester avec plus d'éclat, il faut en bannir cette manière affectée et ampoulée dont se servent d'ordinaire les demi savants et les sophistes, et qui défigure la belle simplicité, si essentielle pour réellement exprimer les choses et les pensées. Or, que cette pure et savante simplicité, la véritable et fidèle image de la raison, fasse le plaisir et les délices de tous les élèves de l'Académie ; qu'elle soit comme gravée dans leurs esprits et qu'ils la fassent briller dans tous leurs discours. Il est sans doute honteux de parler improprement et défectueusement ; mais il l'est bien plus encore de vivre dans le désordre et dans le vice. Or, que ce soit une loi certaine et invariable pour cette classe, que le vice doit en être banni, et qu'elle doit servir d'exemple à toutes les autres. Plus les écoliers sont élevés au-dessus des autres, plus leurs défauts sont remarquables.

» Après que les écoliers auront été ainsi instruits et élevés dans la connaissance de ces différents principes, ils passeront aux leçons publiques. Les promotions se feront solennellement, deux fois l'année, savoir : le premier avril et le premier octobre. Un mois avant le jour marqué pour la promotion, toutes les classes s'assembleront, rangées par ordre, dans la salle du collège, et le recteur leur dictera un seul thème français, si ce n'est

qu'à l'égard des classes inférieures, il ne leur en donnera que quelques phrases. Toutes ces classes feront un thème en latin : mais il sera libre aux classes supérieures de le composer en grec, ou de le mettre en vers.

» Ce thème se fera sans préparation, sans livres, sans consulter personne ; en un mot, chacun selon son génie ; les écoliers placés en différents endroits de la salle, et de telle manière que les maîtres de quartier d'une classe veilleront sur les écoliers d'une autre, afin que tout se fasse de bonne foi et sans tromperie. On n'emploiera pas plus de cinq heures pour cette composition ; après quoi les sous-maîtres ramasseront les copies et les remettront au principal.

» L'examen en sera fait ensuite avec la dernière rigueur, et sans acception de personnes, par le recteur de l'Université, conjointement avec le principal et ses collègues. Sur cet examen, ils feront passer à une classe supérieure, et adjudgeront les deux prix destinés pour chaque classe à ceux qu'ils en auront jugés dignes et qui auront le mieux composé. Avant que de confirmer et de publier le jugement, ils examineront avec attention les écoliers de chaque classe ; ce qui sera terminé par une distribution solennelle des prix qu'on fera de cette manière : Toutes les classes s'assembleront en un endroit convenable, en présence des magistrats, des consuls et des citoyens de marque et gens de lettres. Le recteur, après avoir fait une courte prière, prononcera un discours qui soit propre au temps, aux personnes et au lieu de l'assemblée ; puis il récitera à haute et intelligible voix les noms des vainqueurs, et ceux-ci recevront les prix des mains des consuls. Alors le recteur les présentera devant toute l'assemblée, comme pour imiter ce qui se pratiquait dans les anciens jeux olympiques, envers ceux qui étaient proclamés vainqueurs, et il les exhortera, par des louanges bien assorties, à s'attacher de plus en plus à la vertu et à l'étude. Ensuite

le principal prononcera , de l'ordre du recteur , le nom des écoliers qui auront été compris dans la promotion. Après quoi , le recteur lira à haute voix les statuts de l'Université et demandera à tous les professeurs publics, au principal et aux sous-maitres , si, conformément au serment qu'ils en ont fait, ils se sont exactement acquittés de leurs devoirs, après avoir certifié , de son côté, qu'il a lui-même rempli les siens. Cela étant fait , les écoliers des premières classes réciteront des discours, des vers et autres pièces de cette espèce , qui seront l'ornement des exercices scolastiques.

» De ces institutions de grammaire et de littérature , les professeurs publics feront passer les écoliers des collèges aux principales études, et les instruiront dans un degré supérieur d'érudition , de manière qu'ils soient ensuite plus propres à étudier avec fruit les plus hautes sciences. Il ne faut pas trop retenir dans les charmes des lettres humaines ceux qui aspirent à des études plus hautes. Il faut se souvenir aussi d'une vérité constante , que la précipitation est la marâtre et l'ennemie de toutes les sciences. Ce serail en vain qu'on demanderait de l'abondance là où il n'y a encore que médiocrité, et qu'on demanderait de grandes choses à ceux qui n'ont encore qu'une légère teinture de la langue latine , ou plutôt qui en ont à peine goûté la connaissance du bout des lèvres.

» Voici donc les études qu'on fera succéder aux institutions de grammaire et de littérature. En philosophie, on expliquera : 1<sup>o</sup> la logique, c'est-à-dire la dialectique et la rhétorique , deux connaissances d'une absolue nécessité pour les arts et les sciences; celle-là apprend la manière de bien raisonner, et celle-ci , l'art de bien parler; 2<sup>o</sup> la morale et la politique , qui sont aussi d'une extrême utilité dans toutes les parties de la vie , et pour notre propre conduite et pour le gouvernement de la République; 3<sup>o</sup> la physique et la métaphysi-

que , qui servent à la contemplation de l'univers et à comprendre la nature des choses ; 4<sup>o</sup> les mathématiques, dont les principales parties sont l'arithmétique , la géométrie, l'astrologie ou astronomie et la cosmographie. Dans toutes ces sciences, on ramènera les leçons à l'usage ordinaire de la vie et l'on en puisera les principes dans les mêmes sources , c'est-à-dire qu'on se conformera sur ceux des anciens. Comme ceux qui les professent sont , pour ainsi dire , les chefs et les coryphées de la république des lettres , on exhortera les consuls d'avoir pour eux une noble générosité.

» On enseignera l'histoire avec beaucoup de soin , par des leçons qu'on prendra tour à tour dans la chronique de Philippe Mélancthon et de Jean Stendon. Cette connaissance , qui est la lumière et le tableau de la vie, est extrêmement nécessaire.

» Le professeur en langue grecque expliquera , selon que la commodité et l'occasion s'en présenteront , les œuvres de Platon , de Démosthène , d'Isocrate , de Xénophon , d'Homère, d'Hésiode , de Pindare, de Sophocle, d'Euripide , de Plutarque , de Synésius , d'Appien , de Nonnus , d'Aratus et les épigrammes grecques.

» Le professeur en éloquence expliquera avec soin les plus belles oraisons de Cicéron sur les principes d'Aristote , d'Hermogène , de Longin, de Cicéron et de Quintilien , et ramènera ces préceptes à l'usage , autant qu'il le pourra.

» Comme la religion doit être le premier objet et le point capital de tous les gens de bien , l'étude de la théologie sera comprise dans celle-ci. On y enseignera les principes, afin de donner à la jeunesse une connaissance suffisante qui la mette en état d'aller puiser dans les plus célèbres universités toute l'étendue de cette science. — La chaire de théologie ne devait aborder que les principes généraux de la religion, et ne devait point tou-

cher aux questions de controverse, qui auraient blessé la foi des catholiques.

» Le professeur en jurisprudence enseignera avec clarté et netteté, et selon la portée des jeunes étudiants, les Institutes de l'empereur Justinien. Il leur expliquera les règles et les mots qui appartiennent au droit, et s'assujétira aux plus pures sources du droit naturel et de celui des gens..... Il faut se conformer à l'excellente méthode que prescrit Justinien dans ses Institutes, c'est-à-dire qu'il faut instruire la jeunesse des premiers éléments du droit, par une voie simple et abrégée. Par là, on mettra les jeunes étudiants en état d'aller ensuite dans les universités, pénétrer avec plus de facilité et de succès les routes de la plus exacte et parfaite interprétation du droit, et mériter de devenir un jour, non pas des brailleurs et de mauvais avocats, mais de vrais jurisconsultes, les oracles de la patrie, les ministres de la justice, les vengeurs et les soutiens des pauvres ».

Ces statuts nous apprennent ici que Jacques Martin, jurisconsulte, avait alors accepté cet emploi de professeur en jurisprudence, qu'il remplissait, quoique jeune encore, d'une manière digne des plus hautes louanges; et ils invitent les autres, par son louable exemple, à venir s'associer à ses glorieuses occupations.

Ce sera le recteur qui, conjointement avec les professeurs publics, prescrira les heures et la matière des leçons qu'ils donneront dans ces différentes parties. Il y aura pour cela une salle particulière. On y fera exactement des disputes et des déclamations dans l'ordre qui a été marqué pour les classes. Les professeurs y recevront leurs disciples, chacun dans la partie qui lui sera propre. On y fera aussi des promotions; dont voici la forme : Le recteur, avec les professeurs, examinera les étudiants avec soin, et verra s'ils ont véritablement acquis la connaissance du genre d'études où ils se seront attachés.

» Dans cet examen général sur les sciences, c'est-à-dire sur ce qu'on appelle encyclopédie, on choisira ceux qui se trouveront avoir fait le plus de progrès dans la connaissance des lettres et des sciences ; et ensuite, au jour de la promotion, ils seront déclarés et proclamés maîtres ès-arts. Le recteur fera cette proclamation et il l'accompagnera d'un éloge. Il en donnera une attestation publique, que souscriront tous les professeurs et le principal du collège, afin que ces étudiants puissent faire foi, d'une manière authentique, de leur érudition, et jouir des privilèges de l'Université de Paris.

» Enfin, on règle le temps des vacances. D'abord, on permet la cessation du travail, l'après-midi, durant les jours caniculaires, à cause des chaleurs excessives qui règnent alors dans le pays. Mais il est recommandé de prendre garde que par là on ne donne entrée à la dissolution et au désordre, et que, sous prétexte que les écoliers ne peuvent pas supporter les chaleurs dans les maisons, ils n'aillent à la campagne s'exposer à l'ardeur du soleil et tomber dans des maladies dangereuses, ou que, pour se rafraîchir, ils n'entreprennent de nager et ne fassent la malheureuse expérience qu'il ne faut pas trop se fier à l'élément de l'eau. Quant aux vacances générales, la durée en est fixée depuis le 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 20 du même mois ».

Tels furent, dit Ménard, les statuts et règlements qu'on prescrivit pour l'ordre et la discipline du collège des Arts de Nîmes. On détermina aussi les marques symboliques qui devaient le caractériser. On choisit un emblème représentant Pégase ailé, qui gravit le sommet de l'Hélicon où paraît une fleur de lis, et qui, frappant du pied droit le rocher, en fait jaillir la fontaine Hippocrène, consacrée aux muses. Au-dessous on lisait ces mots en banderolle : *Academia Nemausensis*. Le bas-relief qui portait cet emblème avait été placé contre une des colonnes qui soutenaient les galeries de l'ancien col-

lège. Il a disparu dans la reconstruction de l'établissement.

Ce programme, que nous avons reproduit presque intégralement, offre un très-grand intérêt, et donne une haute idée de l'enseignement et de la discipline du collège des Arts. C'était la religion qui servait de base à cette éducation. La journée s'ouvrait et se terminait par la prière ; avant et après la classe, avant et après le repas, il était prescrit de faire une courte oraison. Le dimanche était consacré aux offices religieux , car on voulait former avant tout des hommes de bien. Le collège devait être l'école de la vertu.

L'instruction classique de cette époque est la même, dans ses parties essentielles, que celle qui est donnée aujourd'hui dans nos lycées et nos établissements libres. On suit les mêmes auteurs grecs et latins. Virgile donne la main à Homère, Cicéron à Démosthène et à Platon. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la littérature chrétienne des premiers siècles, qui a laissé de si beaux monuments, ne soit pas représentée dans ce programme. Nous n'y rencontrons que le nom de Synésius, évêque de Ptolémaïs, dont les hymnes en grec, remarquables par leur ardent lyrisme, prenaient place à côté des odes de Pindare.

On excite les élèves à l'étude par de fréquents examens, et on soutient l'émulation par des compositions, des déclamations et des disputes mensuelles.

La surveillance est de tous les instants, et la discipline sévère, sans tomber cependant dans d'excessives rigueurs. On cherche à prévenir les fautes par une grande vigilance, afin de ne pas avoir à les punir. On défend avec soin la fréquentation des cabarets, — les cafés de cette époque, — comme dangereuse pour la jeunesse. Les conversations mauvaises et les blasphèmes sont punis avec sévérité.

Les maîtres doivent donner le bon exemple aux élèves.

Il faut qu'é leur réputation soit intacte et leurs mœurs sans reproche. Si leur conduite est répréhensible, il faut les avertir; et, s'ils ne tiennent point compte de cet avertissement, ils doivent être renvoyés comme indignes du ministère qui leur a été confié.

Ce programme, quoique fait par un recteur protestant, présente une couleur religieuse qui devait plaire aux catholiques. Il reconnaît que chacun a le droit de professer librement son culte, et que l'entrée de l'Université n'est interdite qu'aux impies et à ceux qui méprisent la religion. Les prières se font en latin comme en français; on doit les réciter à genoux, et les maîtres doivent s'efforcer de convaincre, par de fréquentes exhortations, leurs disciples que la piété est la source d'une vie paisible et le fondement d'une instruction solide.

Cet esprit de tolérance, que Jean de Serres a mis dans son programme, nous explique les efforts qu'il tenta plus tard, à l'exemple de Mélanchthon et de Grotius, pour concilier les doctrines protestantes avec le symbole catholique, et réunir ainsi les deux communions. L'ouvrage qu'il composa dans ce but n'était que l'application de la réponse qu'il avait faite à Henri IV. Ce prince, qui l'avait employé dans plusieurs négociations importantes, lui ayant un jour demandé si on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine, Jean de Serres n'avait pas hésité à répondre qu'on le pouvait. Mais cette tentative de conciliation mécontenta à la fois les catholiques et les protestants. Les premiers reprochèrent à l'auteur d'avoir altéré leur doctrine pour la faire accepter par leurs adversaires. Ses co-religionnaires l'accusèrent à leur tour de trahir leur foi et de pencher vers Rome. Les haines religieuses étaient trop ardentes alors pour que ces idées d'apaisement et d'union fussent favorablement accueillies, et Jean de Serres se vit repoussé des deux côtés.

Le collège des Arts de Nîmes prospéra, tant qu'il eut à sa tête un principal aussi intelligent et aussi actif. Mais

son administration fut de trop courte durée. Il se retira bientôt, soit pour s'occuper des affaires des calvinistes, soit pour se livrer aux études historiques, qui avaient tant d'attrait pour lui. Il se trouvait encore à la tête du collège, lorsque les Jésuites, qui dirigeaient le collège de Tournon, attaquèrent l'Université des Arts. Il est probable que leurs attaques étaient surtout dirigées contre l'enseignement de la chaire de philosophie, qui ressemblait beaucoup plus à un cours de théologie protestante qu'à des leçons de philosophie. Nous pouvons aussi croire que le caractère bouillant et emporté de Jean de Serres, et peut-être ses doctrines, qui n'étaient pas toujours conformes au programme qu'il avait rédigé pour le collège de Nîmes, donnèrent prise à ses adversaires.

Jean de Serres ne voulut pas rester sous le coup de cette attaque, et sa réponse, intitulée *Anti-Jesuita*, eut la passion et la violence d'un pamphlet. La critique lui a reproché de la trivialité dans le style, de la partialité et de graves erreurs dans ses appréciations. Le tort de cet écrivain est de n'avoir pas su se borner, et d'avoir laissé sa plume facile toucher à tous les sujets, ce qui fait qu'il n'a été supérieur dans aucun ; tandis que son frère, l'éminent agronome Olivier de Serres, a laissé des ouvrages qui attestent une véritable science, et a eu l'honneur d'avoir un monument élevé à sa mémoire dans sa ville natale.

Si Jean de Serres est inférieur à son frère dans ses ouvrages, il a le mérite d'avoir donné, à la tête du collège des Arts, une forte impulsion aux études classiques. Il a laissé la réputation d'un véritable lettré, également versé dans la connaissance des auteurs grecs et latins, dont il écrivait très-purement la langue, et il doit prendre place à côté de Baduel, dans les fastes du collège de Nîmes.

VII.

A Jean de Serres succéda Anne Rulman. Il était d'origine allemande, et il faisait partie de cette colonie étrangère d'outre-Rhin que la Réforme avait attirée en France. Il avait d'abord dirigé le collège de Montpellier, et il passa, en 1585, de cet établissement dans celui de Nîmes. Il eut pour collaborateur Chrétien Pistori, dont la famille, revenue à la foi catholique, existe encore dans nos contrées. Sous ce nouveau principal, le collège déclina rapidement, et les parents se plaignirent de la négligence des maîtres. Le conseil de ville nomma une commission pour remédier aux abus qui avaient été signalés.

Rulman et Pistori ont laissé deux fils, tous deux élèves du collège des arts, qui ont jeté un certain lustre sur le nom de leurs pères. Le premier, qui s'appelaît, comme son père Anne Rulman, fut avocat au présidial de Nîmes, et prit une part active à la direction des affaires protestantes du Midi. Esprit modéré, il chercha à mettre fin aux guerres de religion, et il engagea son parti à demander la paix. Il tourna ensuite son activité vers l'étude de l'antiquité, et y trouva une heureuse diversion aux agitations politiques. Il est l'auteur d'un travail considérable sur les antiquités de Nîmes, qui est resté inédit.

Jean Pistori, élevé dans le collège des arts sous les yeux de son père, Chrétien Pistori, professeur de rhétorique, qui lui donna une excellente éducation littéraire, alla suivre les cours de l'Université de Montpellier, et embrassa la profession de médecin. Il fut reçu bachelier en médecine par son compatriote Jean de Varanda, qui avait quitté Nîmes pour aller occuper une chaire à l'Université de Montpellier. Peu de temps après son doctorat, vers 1606, il fut admis par l'Académie de Bâle au nombre des membres associés. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut

placé à la tête de l'hôpital, et, dans la peste de 1629, il se signala par son dévouement. N'ayant pas d'enfant, il delaisa peu à peu sa clientèle pour partager son temps entre ses livres et son jardin. Son principal titre à la postérité est le *Microcosmus*, imprimé en 1612 à Lyon. C'est un panégyrique du cerveau, où il montre que la tête de l'homme est un petit monde et renferme en abrégé tout ce qui se trouve en grand dans l'univers (1).

Le hessois Anne Rulman, dont la courte administration avait soulevé de vives plaintes, abandonna le principalat pour devenir premier régent à la place de Chrétien Pistori, qui avait accepté la seconde régence. On comptait à cette époque, en 1593, sept régents au collège, parmi lesquels un régent venu de Montpellier, le sieur Saporta, qui fut chargé de la chaire de philosophie. L'emploi de principal, devenu vacant par la démission de Rulman, fut donné au ministre Jean Meynier. L'élément protestant dominait dans le collège, et presque tous les professeurs appartenaient à la Réforme.

Le collège venait de recevoir du Conseil d'Etat une dotation plus considérable par l'augmentation de l'impôt sur le sel, dans les greniers de Nîmes, Pont-saint-Esprit, Beaucaire et Sommière. Le revenu provenant de la perception de ce nouvel impôt fut consacré à améliorer le traitement des régents et des maîtres. On voulut confier la direction de l'établissement à un principal d'un mérite reconnu, et on jeta les yeux sur un savant étranger, Jules Pacius, originaire de Vicence, en Vénétie. C'était un éminent jurisconsulte, qui avait enseigné le droit en Suisse, en Allemagne, à Padoue et en France, et à qui la République de Venise avait conféré le collier de Saint-Marc pour son important ouvrage : *De Jure Maris*

(1) Voir l'intéressant mémoire sur *la médecine et les médecins à Nîmes*, par M. le docteur Albert Puech, membre-résidant de l'Académie de Nîmes.

*Adriatici*. C'était en même temps un philosophe distingué, auteur de plusieurs traités de philosophie, et possédant à la fois le grec et le latin.

Le conseil de ville lui proposa, avec le rectorat du collège des Arts, la chaire de professeur public de philosophie, aux gages de mille livres par an, avec promesse d'un logement commode au collège. La ville consentait à prendre encore à sa charge les frais du voyage de Pacius et de sa famille, et du transport des meubles et des livres. Pacius répondit, le 15 février 1597, de Genève, où il professait, qu'il acceptait les propositions qui lui étaient faites, « promettant aux dictes consuls de m'acquiescer des dictes charges fidèlement et dilligemment, selon mon pouvoir, et au mieux qu'il plaira à Dieu m'en faire la grâce ».

Malgré cette acceptation, l'exécution du traité conclu avec Pacius subit de longs retards, et l'historien Ménard nous fait connaître les nouvelles négociations qui furent nécessaires pour la conclusion de cette affaire. Pendant ce temps, le professeur avait pris des engagements avec le prince palatin du Rhin, et il fallut envoyer un avocat de Nîmes au prince pour obtenir la liberté de Pacius. Il fallut lui faire des offres encore plus avantageuses que les premières, pour l'attirer à Nîmes. La ville s'engageait à lui acheter une charge de conseiller au Présidial. Le traitement était augmenté. Elle promettait d'annexer à l'établissement, pour l'usage du recteur, une maison voisine, et de faire à une autre maison déjà achetée les réparations que Pacius désirerait. Elle fit semblable promesse pour les autres bâtiments du collège, pour le jardin de l'établissement, et s'engagea à placer une horloge dans la tour.

Afin d'attacher définitivement Pacius au collège des Arts, la ville lui accorda des lettres de naturalisation qui furent entérinées à la Cour des aides de Montpellier. En même temps, on mit la main aux réparations du collège.

On ouvrit une porte du côté de la Grand'rue. La tour, qui menaçait ruine, fut rebâtie, et les armoiries de la ville furent sculptées sur la porte qui s'ouvrait sur la cour. La galerie, qui était en bois, fut refaite en pierre de taille de Beaucaire, et supportée par cinq colonnes d'ordre ionique. Un écusson en pierre de Barutel portait les armoiries de l'Académie.

Les dépenses que s'imposa la ville, pour l'embellissement du collège, ne purent fixer Pacius à Nîmes. La Chambre de l'Edit, qui siégeait à Castres, ne voulut pas ratifier la cession de la charge de conseiller au Présidial faite par la ville ; et Pacius, sous prétexte que toutes les clauses du traité conclu avec les consuls n'étaient pas observées, quitta Nîmes, malgré les démarches réitérées qui furent faites pour le retenir, et se retira à Montpellier.

Ainsi devinrent inutiles les offres brillantes de la ville et les sacrifices qu'elle s'imposa pour fixer Pacius dans son sein. Elle avait montré la haute estime qu'elle avait pour sa science. Mais, il faut l'avouer, elle ne fut pas payée de retour. Pacius profita de toutes les occasions pour retirer sa parole et manquer à ses engagements. Il resta un an à la tête du collège, mais il n'a laissé aucun souvenir de son passage, et rien n'indique qu'il ait imprimé aux études classiques cette forte impulsion qu'on avait droit d'attendre de son savoir. Ses continuelles hésitations paralysèrent toutes ses facultés, et il fallut lui chercher un successeur.

Le conseil de ville envoya le sieur de Castelneau chercher à Orange d'Aubrez, professeur au collège de cette ville, qui fut agréé comme principal par l'Assemblée, le 18 octobre 1600. Il fut chargé d'une leçon publique de philosophie, aux émoluments de 600 livres, avec un logement pour sa famille et pour ses pensionnaires. On nomma des professeurs depuis la classe de logique jusqu'à la septième.

Il y eut, l'année suivante, le 10 août 1601, une assem-

blée qui atteste combien était grande la sollicitude de la ville pour la prospérité de son collège. Cette assemblée, composée des notables de la cité, magistrats, avocats et autres, chercha à aviser aux moyens les plus propres à faire fleurir les études et revivre la discipline. On s'attacha à régulariser le cours de philosophie. Il fut convenu qu'il durerait deux ans, et qu'il y aurait deux professeurs, l'un enseignant, la première année, la logique, la morale et la politique; l'autre expliquant, la seconde année, la physique, la métaphysique et une partie des mathématiques. Chacun d'eux devait enseigner quatre heures par jour (1).

Le principal d'Aubrez ne garda pas longtemps ses fonctions. Il retourna, en 1603, à Orange; et la ville ayant appris que Pacius, qu'elle continuait à regretter, avait éprouvé quelques sujets de mécontentement à Montpellier, chercha à entamer avec lui de nouvelles négociations. Mais le savant hessois se montra si exigeant pour le chiffre de son traitement que la ville dut y renoncer. Elle s'adressa à un de ses habitants, Pierre Cheyron, docteur et avocat à Nîmes.

Ce principal fut loin de réaliser toutes les espérances qu'on avait fondées sur lui. Il échoua tant auprès des maîtres que des élèves, qui méconnurent son autorité. Un rapport, fait le 21 novembre 1604, par le second consul, au conseil de ville constate : « que le désordre du collège est tel et a déjà duré si longuement, qu'il est de tout expédient d'y remédier promptement ». Il fallait nécessairement donner un successeur à Cheyron, dont l'insuffisance était évidente. On jeta les yeux sur un des plus savants professeurs de cette époque, connu par de remarquables travaux sur l'antiquité grecque et latine, Isaac Casaubon, professeur à Paris. La ville voulait à tout prix avoir un

(1) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome V.

homme de science, espérant relever ainsi son collège. On lui offrit les mêmes avantages qu'à Pacius. Mais ces négociations, malgré l'ardeur qu'y apportèrent les deux envoyés de Nîmes, les sieurs de Saint-Félix et de Fontfroide, n'aboutirent pas ; et Casaubon, après avoir pris connaissance des propositions faites par la ville de Nîmes, resta à Paris, où Henri IV lui confia la garde de sa bibliothèque.

Il y avait alors, comme professeur de première au collège des Arts, un savant étranger qui avait laissé, dans les diverses villes où il avait enseigné, la réputation d'un véritable lettré et d'un érudit consommé. C'était le gentilhomme Thomas Dempster, issu d'une noble famille d'Ecosse. Il avait mené une vie errante, et il avait occupé successivement une chaire à Louvain, à Tournai, à Douai, à Toulouse, à Padouc et à Florence. C'était un esprit inquiet et aventureux, à qui son humeur violente suscita plus d'une fois d'ardents ennemis, en même temps que son talent lui attirait de vives sympathies.

Thomas Dempster vint de Toulouse à Nîmes, le 24 novembre 1604. Il souleva bientôt une vive opposition contre lui, et ses adversaires cherchèrent à lui enlever la chaire qui lui avait été confiée. Antoine du Prix le poursuivit pour injures proférées en public. Cette poursuite fut suivie d'une seconde beaucoup plus grave. Ce ne furent plus ses paroles, mais ses mœurs qui furent incriminées. Le registre des délibérations parle discrètement de « faits scandaleux », et un ignoble pamphlet, publié contre lui, lui reproche les vices les plus odieux. Ce fut la matière d'un procès qui fut porté au Présidial. Le fils d'un ancien professeur du collège, Anne Rulman, plaida pour le professeur attaqué et gagna sa cause. Néanmoins, le bureau du collège donna une certaine créance à l'accusation, en congédiant Dempster.

Nous devons reconnaître, avec notre docte collègue, M. Albert Puech, que la culpabilité de Thomas Dempster

est loin d'être établie. Le professeur a pu donner prise à la critique en commentant avec une certaine liberté de langage les épigrammes de Martial. Mais sa conduite n'est pas atteinte. Une enquête, faite par trois pasteurs protestants, ne relève rien de grave contre lui, et Guillaume Guiran nous fait connaître que Cheyron, médecin principal du collège, et Chalas, furent soupçonnés d'avoir « écrit ce livre par envie (1) ».

Dempster, victime de la jalousie, reprit sa vie errante et alla enseigner en Italie, à Pise et à Bologne, recueillant les applaudissements de ses nombreux auditeurs. Il mourut laissant la réputation de jurisconsulte, d'historien, d'orateur et de poète.

Son enseignement fut de trop courte durée pour laisser des traces profondes. Le collège continuait à décliner et la discipline se relâchait chaque jour davantage; le bureau du collège, alarmé par les progrès du mal, dut s'assembler, « pour pourvoir aux désordres et confusions que l'on voit de jour en jour accroître audict collège ».

Ce fut sur ces entrefaites que les Jésuites, établis à Nîmes depuis quelques années, et qui jusqu'alors s'étaient bornés à la prédication, conçurent le projet de se livrer à l'enseignement et d'ouvrir une école. Les sympathies des catholiques et l'esprit d'indiscipline et de désordre qui régnait au collège semblaient leur préparer les voies. Mais l'opposition que cet institut devait rencontrer dans le cours des siècles commença à se manifester contre lui, et cette tentative échoua devant la résistance du Conseil de ville, dont la majorité protestante était encore étrangère à cet esprit de tolérance qui devait plus tard pénétrer dans son sein. Une assemblée, composée des magistrats et des notables de la cité, réunie le 29 juin 1609, décida que « pour empêcher que les Jésuites ne préju-

(1) *La médecine et les médecins à Nîmes*, par M. Albert Puech.

dicien au collège-*ez-arts* de la présente ville, les consuls interdirent les écoles particulières qui se font dans la ville, enjoindront aux maîtres tenant icelles se retirer au collège (1) ».

Ce ne fut qu'en 1619 que Cheyron, dont l'administration sans vigueur avait amené la décadence du collège, fut définitivement remplacé. Deux anciens professeurs de l'établissement se mirent sur les rangs pour obtenir cette place : Jacques Villars, docteur en droit, et Adam Abrenéthée, d'origine écossaise, docteur en médecine. Un concours fut ouvert entre les deux concurrents. On leur donna un texte latin tiré au sort, et on leur accorda vingt-quatre heures pour préparer sur ce texte une leçon publique qui devait être faite au collège, en présence des juges du concours. Ce fut l'écossais Abrenéthée qui l'emporta. Élu principal, il fut chargé de faire une leçon sur « la métaphysique, politique et éthique d'Aristote, et de fournir le collège des auteurs les meilleurs pour l'instruction ». Il fut naturalisé français. C'était le second maître écossais attaché au collège, dit Ménard, et aussi distingué par son savoir que par sa naissance.

Il y avait alors, parmi les régents du collège, un professeur distingué qui, après avoir brillé dans l'enseignement, devait laisser un nom glorieux dans l'Église : c'était Jean Plantavit de la Pause, ancien et brillant élève du collège des arts. Sa famille descendait de la célèbre maison des Strozzi, de Florence, dont le superbe palais, un des plus beaux de la cité florentine, atteste la grandeur et la puissance. Il naquit au château de Marcassargues, dans les Cévennes, et fut élevé dans la religion protestante. Il fut pendant quelque temps ministre à Béziers, et devint ensuite professeur au collège de Nîmes. Le cours de philosophie qu'il fut chargé d'ensei-

(1) *L'instruction publique à Nîmes*, par M. l'abbé Goiffon.

gner existe encore à l'état de manuscrit dans les archives de sa famille. Ce fut pendant son professorat que sa sœur épousa l'écossais Abrenéthée, qui exerçait les fonctions de principal dans le même collège.

Quelques années plus tard, se souvenant sans doute des pieuses exhortations de sa mère, Isabelle d'Assas, qui était catholique, il abjura le protestantisme pour embrasser la foi catholique. Il alla étudier la théologie au collège de la Flèche, dirigé par les Jésuites, pour contrebalancer l'influence de la faculté protestante de Saumur, fut ordonné prêtre, alla étudier à Rome les langues orientales, fut employé par le pape Paul V dans des négociations importantes, et fut nommé, en 1625, évêque de Lodève. Au milieu des travaux d'un épiscopat laborieux, il n'oublia pas ses études sur les langues orientales, et il publia son grand *Dictionnaire* hébraïque, fruit de vingt-cinq ans de patientes recherches, vrai monument de science philologique, qui atteste la prodigieuse érudition de l'auteur.

Le souvenir de ce savant évêque est un titre de gloire pour le collège de Nîmes, qui l'a compté au nombre de ses plus brillants élèves et de ses plus éminents professeurs.

Les troubles religieux qui désolèrent de nouveau nos contrées, dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, portèrent un coup funeste au collège; et la ville, absorbée par le soin de sa défense, négligea forcément l'instruction de la jeunesse. On trouva alors, dans les fouilles entreprises pour la restauration des remparts, une belle statue antique qui fut confiée au principal pour être placée dans une des cours du collège. Qu'est devenue cette statue précieuse, et que représentait-t-elle? La tradition ne nous a rien fait connaître. Mais il est à présumer qu'elle fait partie de la collection des antiques.

Cependant la décadence du collège des Arts continuait; on l'imputa à la mauvaise administration du principal,

qui fut dépossédé en 1627 par le duc de Rohan, chef des calvinistes, comme suspect d'attachement au roi, et on nomma à sa place Samuel Petit, ministre et docteur en théologie.

C'était encore un savant distingué, qui venait grossir la liste des hommes de talent que le collège des Arts avait possédés. Il avait fait ses études classiques avec un remarquable succès dans cet établissement, et, tout jeune élève, il savait déjà le latin, le grec et même l'hébreu. Appelé d'une voix unanime aux fonctions de principal, il conserva la chaire de grec qu'il occupait depuis quelques années avec un rare talent.

Les tentatives qui furent faites, à plusieurs reprises, pour l'arracher aux modestes fonctions qu'il remplissait au collège des arts, nous prouvent que son nom était connu au loin et son mérite apprécié par les érudits de cette époque. Le cardinal Bagni, qui l'avait rencontré à Aix, chez le savant Peirese, se montra plein d'admiration pour son savoir, et engagea le pape Urbain VIII à l'attirer à Rome. Ce pape, ami des lettres et savant helléniste, fit offrir à Samuel Petit le titre de bibliothécaire du Vatican, avec promesse de fermer les yeux sur ses croyances religieuses. D'un autre côté, le père Petit, général de l'ordre des Trinitaires, lui fit les offres les plus séduisantes pour le décider à se fixer auprès de lui, à Paris, lui promettant de le laisser libre dans ses croyances et de mettre à sa disposition la riche bibliothèque de son ordre. Ces brillantes propositions ne le séduisirent pas ; il resta fidèle à sa chère ville de Nîmes, où il était entouré d'amis dévoués et de nombreux élèves qui recueillaient avec admiration ses savantes leçons.

Dans cette première moitié du dix-septième siècle, la ville de Nîmes comptait dans son sein une pléiade d'esprits remarquables qui en étaient l'ornement. Anne Rulman écrivait son *Histoire des monuments de Nîmes*, Jacques Deiron écrivait sa *Description des antiqui-*

*tés de la ville de Nîmes* ; Gaillard Guiran , non moins savant antiquaire , avait formé une collection précieuse de médailles et d'armes antiques, et consignait, dans un ouvrage qui est resté inédit, le résultat de ses longues recherches sur la numismatique et l'épigraphie ; Claude Guiraud consacrait sa grande fortune à enrichir sa bibliothèque des ouvrages les plus remarquables qui paraissaient, entretenait des relations avec Gassendi, Descartes et le père Mersenne , et faisait de sa maison le rendez-vous des hommes instruits que Nîmes possédait à cette époque. Tous les jours , à quatre heures , on se réunissait chez lui. François Ménard , le parent du célèbre historien , lisait ses poésies ; l'humaniste Gib , professeur au collège, faisait part de ses travaux littéraires , et ces doctes et intimes réunions étaient comme le premier germe de l'Académie de Nîmes et lui préparaient les voies.

Samuel Petit était l'âme de cette assemblée choisie , et charmaient tout le monde par l'étendue de son érudition autant que par la douceur et l'aménité de son caractère. C'était un esprit modéré et tolérant , qui était loin de partager les ardeurs de son collègue , le ministre Dumoulin , et qui montrait une sagesse et une largeur de vues bien rares de son temps. Etranger à tout esprit de secte , naturellement porté vers les idées de conciliation, il jouissait de l'estime des catholiques comme des protestants ; et quand , dans ces réunions littéraires , il prenait la parole pour expliquer quelques points contestés d'histoire , de chronologie ou de philosophie ; quand il interprétait quelque texte obscur des écrivains de l'antiquité classique et qu'il lisait quelques passages de ses *Miscellanées* ou de ses *Observations* , ses auditeurs ne se laissaient pas d'admirer sa vaste et profonde érudition , la finesse de son goût et la solidité de son jugement. Sa curieuse dissertation sur les passages en langue punique de la comédie de Plaute , intitulée *Pœnulus*,

— « le petit Carthaginois » — est considérée comme une étude d'une grande valeur, et atteste qu'il était aussi versé dans la connaissance de la langue hébraïque que dans celle de la langue grecque et latine ; il possédait encore le chaldéen, le syriaque et l'arabe. On raconte qu'un jour, attiré par la curiosité dans une synagogue d'Avignon, il entendit un rabbin qui attaquait en hébreu les chrétiens avec une extrême violence. En entendant ce langage emporté, Samuel Petit ne put se contenir, il prit la parole, et, à la grande surprise du docteur de la loi, il lui répondit victorieusement dans la même langue.

Samuel Petit occupa au collège, pendant vingt-huit ans, la chaire de littérature grecque et contribua, soit par son enseignement, soit par ses ouvrages et ses relations littéraires, à développer dans sa ville natale le goût des lettres antiques. Si le collège des Arts revendique ce savant simple et modeste comme une de ses gloires, la ville de Nîmes peut le considérer comme un de ses enfants qui lui a fait le plus d'honneur par son attachement pour elle et par sa science.

Samuel Petit fut le dernier principal protestant du collège des Arts. Pendant près d'un siècle, la Réforme avait eu la haute main dans l'administration de l'établissement, et avait choisi parmi les siens les recteurs et les maîtres de la jeunesse. Mais ce monopole va disparaître avec Richelieu, et les catholiques vont recouvrer leurs droits.

Avant d'aller plus loin, faisons connaître les épreuves qui servaient de couronnement aux études classiques.

Lorsque les élèves du collège avaient achevé le cours de leurs études scolaires, qui embrassaient ordinairement une période de sept ans, ceux d'entre eux qui se destinaient aux études supérieures, c'est-à-dire au droit, à la médecine et à la théologie, soutenaient en public des thèses connues sous le nom de *pro prima et secunda laurea*, et recevaient, en récompense de leurs

disputes, le diplôme de maître ès-arts. Ce titre répondait au baccalauréat ès-lettres de notre époque.

C'était l'occasion d'une véritable fête littéraire. La soutenance avait lieu dans la grande salle du collège, en présence des notables de la cité. Les dames elles-mêmes, cédant à l'attrait de la curiosité, ne dédaignaient pas d'y assister.

Notre confrère, M. Albert Puech, nous signale, dans le curieux mémoire que j'ai déjà cité, deux thèses qui furent présentées, l'une, le 10 janvier 1605, et l'autre en 1656. La première fut soutenue par quatre candidats, devant l'écossois Adam Abrenéthée, modérateur. On lit, au verso du titre, cinq distiques latins de Thomas Dempster, professeur de la première classe, dédiés aux magistrats du présidial.

La seconde thèse fut soutenue, en 1656, par vingt candidats choisis parmi leurs condisciples, avec l'aide du sieur Derodon, professeur de philosophie. Parmi ces candidats, il en est de Lunel, de Montpellier, de Millau en Rouergue, de Mazamet et d'Annonay. Nous y remarquons Antoine Roverié, de Nîmes, qui appartenait à la famille des Roverié de Cabrières; Ludovic des Vignoles, son compatriote; Louis Ducros, de Calvisson; François de Lafarelle, de Nîmes, un aïeul de notre éminent et regretté confrère, M. A. de Lafarelle; Jean Pistoris, de Sauve; Etienne Salle, de cette même cité, qui devait appartenir à la famille de Sallèles, et Jacques-Louis de Montcalm Saint-Victor, de Montpellier. La plupart de ces noms nous rappellent des familles honorables et bien connues, qui existent encore dans nos contrées.

Ces thèses ont été imprimées à Nîmes et nous révèlent l'existence de plusieurs imprimeurs-libraires, ce qui annonce une certaine culture intellectuelle dans notre cité (1).

(1) *Mémoire sur la médecine et les médecins*, par M. Albert Puech.

VIII.

Les catholiques, qui avaient obtenu, par une ordonnance royale du 19 octobre 1631, que les consulats et les charges municipales seraient partagés avec les réformés, obtenaient bientôt après un semblable partage pour les chaires du collège. Au mois de décembre 1632, les catholiques de Castres, qui se trouvaient dans une situation semblable à celle des catholiques de Nîmes, se pourvurent devant la chambre de l'Edit de Languedoc, et demandèrent que les régents de leur collège fussent moitié catholiques, moitié religionnaires. Les juges se partagèrent sur cette affaire : neuf conseillers, qui étaient catholiques, furent d'avis d'admettre cette demande, raconte l'historien Ménard, et neuf conseillers protestants la rejetèrent. Une ordonnance, datée de Chantilly, le 21 juillet 1633, confirma la décision des conseillers catholiques et étendit cette mesure aux collèges de Montauban et de Nîmes. Deux commissaires royaux furent nommés pour procéder à ce partage : ce furent Philippe-André de Forest, seigneur de Carleucas, et Hercule de Latgier, seigneur de Massuguières, tous deux conseillers au Parlement de Toulouse et à la Chambre de l'Edit de Castres. Ils enjoignirent aux consuls catholiques de s'assembler et d'élire des sujets capables de remplir les fonctions de principal et d'être régents de physique, de première, de troisième, de cinquième, y compris l'office de portier du collège. Quant aux autres classes, logique, seconde, quatrième et sixième, les commissaires confirmèrent ceux qui les possédaient déjà, qui étaient : Jean Brèdes, pour la logique; Hugues Lauter, pour la seconde; Paul du Pont, pour la quatrième et Autoine Combes pour la sixième. Les uns et les autres furent tenus d'observer exactement les statuts

du collège, d'en faire serment, le jour de leur installation, chacun suivant la forme de sa religion, de porter également honneur et respect au principal, de lire aux élèves les livres prescrits par le principal touchant l'étude des lettres et les bonnes mœurs, aux heures qu'il indiquerait.

On adjugea au principal l'ancien logement du collège, avec pleine liberté d'y admettre tel nombre de régents qu'il trouverait à propos, pour l'assister dans la conduite et la direction de la maison.

Il fut prescrit que toutes les leçons cesseraient au collège les jours de fêtes commandées par l'Eglise; que toutes sortes d'écoliers, soit catholiques, soit protestants, seraient admis indifféremment dans le collège pour y être enseignés dans l'étude de la philosophie et des lettres; qu'aucun régent ne contraindrait ses élèves à faire des actes contraires à leur religion, sous les peines portées par les édits; qu'on les entretiendrait dans une bonne intelligence, et qu'on leur imprimerait, avec l'éducation, le respect et l'obéissance qu'ils devaient au roi, leur prince légitime.

Le lendemain, 16 janvier 1634, MM. de Saint-Chapote et Alanel, premier et troisième consuls, assemblèrent un conseil de ville ordinaire, qui ne fut composé que de catholiques. A cette réunion se trouvaient : François de Rouverié, docteur et avocat; de Méretz, assesseur; noble Jean de Fons; Jean de Rouvérié, sieur de Cabrières; André de Martinon, docteur et avocat; maître Jean Mathieu, greffier; et Mathieu Liboud, notaire royal. Ils furent chargés d'aller trouver le R. P. Fichet, supérieur de la maison des Jésuites de Nîmes depuis quarante ans, et de le prier d'accepter les fonctions de principal du collège. La délibération s'exprime en termes très-honorables pour la Compagnie. On y dit, pour motiver ce choix, que la jeunesse n'avait pas moins besoin d'être élevée aux bonnes mœurs qu'à

l'étude, et qu'on ne pouvait trouver de personne plus capable que le Révèrend Père, dont l'aptitude pour l'éducation de la jeunesse était connue de tout le royaume, « n'ayant pas de meilleure occasion, ajoute la délibération, pour témoigner au P. Fichet la reconnaissance que les catholiques ont des assistances qu'il leur a rendues, depuis quarante ans ou environ ». Les deux consuls et les six conseillers remirent au P. Fichet une copie de cette délibération.

En apprenant cette délibération, les protestants ne cachèrent pas leur mécontentement et se hâtèrent de protester. Le 18 janvier, le premier consul ayant convoqué un conseil de ville pour enregistrer les arrêts du conseil, les principaux habitants religionnaires ne manquèrent pas de s'y rendre. Après que le premier consul eut fait sa proposition, le second consul, parlant pour son collègue, le quatrième consul, et pour ses co-religionnaires, représenta qu'on ne pouvait rien innover aux précédents édits donnés en faveur des collèges de la Réforme. Faisant ensuite revivre les premières oppositions, il déclara qu'ils étaient appelants de l'ordonnance des commissaires. Le premier consul mit à néant ces oppositions, et les arrêts du conseil, ainsi que l'ordonnance des commissaires, furent enregistrés.

En conséquence, les Jésuites furent mis en possession du collège, le 20 janvier 1634, par les deux commissaires du Parlement. Le dimanche 22 janvier, la messe fut solennellement célébrée dans la chapelle par les chanoines de la cathédrale. Les deux intendants de Languedoc, Robert Miron et Antoine le Camus, les magistrats présidiaux et les consuls catholiques y assistèrent. Le P. Fichet prêcha, et il compara, dans son discours (dit l'historien Ménard), Louis XIV à Judas Machabée, dont il renouvelait dans son royaume l'œuvre réparatrice (1).

(1) Ménard. *Histoire de Nîmes*, Tome V.

Les Jésuites recueillirent enfin les fruits de leur longue patience et de leur zèle infatigable. Ils étaient établis à Nîmes depuis 1596. Les commencements furent laborieux et pénibles. Ils n'eurent d'abord pour résidence qu'une petite maison, où logèrent deux religieux avec un seul domestique. La prédication et la controverse furent leur principale occupation. L'enseignement, même dans une école, leur fut interdit ; c'était déjà la lutte contre l'école congréganiste.

Un de ceux qui jetèrent le plus d'éclat sur ces commencements fut le père Cotton, qui, après avoir enseigné avec un grand succès le cas de conscience à Avignon, dit Ménard, se fit remarquer à Nîmes dans la controverse, et montra une vertu égale à sa science. Devenu confesseur d'Henri IV, qui avait en grande estime ses talents et sa piété, il refusa l'archevêché d'Arles et le chapeau de cardinal pour se vouer à l'obscur et laborieux ministère des âmes et à la composition de quelques ouvrages de controverse. Ce fut le R. P. Fichet qui le remplaça et qui hérita de son zèle.

La nouvelle de l'installation des Pères Jésuites dans le collège de Nîmes fut accueillie avec joie par le diocèse, qui vota en leur faveur une subvention annuelle de six cents livres. Il y avait alors sur le siège de cette ville un éminent évêque, Anthime-Denys Cohon, dont le long et fécond épiscopat fut signalé par tant d'œuvres de foi et de charité. En même temps qu'il appelait les Ursulines dans sa ville épiscopale, pour leur confier l'éducation des jeunes filles, il donnait aux Jésuites une marque de sympathie en leur accordant, pour l'entretien du collège, les revenus du prieuré de Parignargues.

Peu de temps après, Louis XIV, par lettres patentes qui portent la date du 5 février 1644, désirant « faire refluer et mettre en lustre la religion et les sciences dans la ville de Nîmes, une des principales et des plus importantes de la province ; le collège d'icelle étant partagé

entre les catholiques et ceux de la religion prétendue réformée, afin de réunir les volontés des uns et des autres pour l'instruction de leurs enfants ; pour l'entretienement dudit collège, continue et confirme le don et octroi de la somme de 2,433 livres accordée par ses prédécesseurs, laquelle se lève annuellement sur chaque minot de sel qui se vend et débite dans les greniers à sel de Languedoc », et donne la confirmation royale à la prise de possession des Jésuites (1).

Le collège de Nimes prit de grands accroissements, sous la direction de ses nouveaux maitres. Les catholiques, ne craignant plus pour la foi de leurs enfants, n'hésitèrent point à les confier à cet établissement. Les protestants continuèrent à les fréquenter, malgré la présence des jésuites, parce qu'ils comptaient des coreligionnaires parmi les professeurs ; et, grâce à ce rapprochement des deux partis, les haines s'assoupirent, le collège acquit une grande prospérité et les élèves y affluèrent de toutes parts.

Le P. Joseph Besson fut appelé à remplacer le P. Fichet. Comme son prédécesseur, il était doué d'un vrai talent oratoire, et il réunissait les qualités d'un habile administrateur. Il était né, en 1607, à Carpentras, et avait fait ses études au collège de cette ville. Après avoir achevé sa théologie, il se livra à la prédication, et il fit entendre avec un grand succès sa parole dans les principales villes de nos contrées. Il quitta la chaire pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse, et, après quelques années de professorat, il fut appelé, vers 1645, à la direction du collège de Nimes.

Ce fut pendant son administration que les magistrats présidiaux firent, auprès de l'évêque et du chapitre, une démarche qui témoigne de la profonde estime qu'ils

(1) Archives de la Mairie de Nimes.

avaient pour les Jésuites. Ils demandèrent que l'emploi de prédicateur ordinaire de la cathédrale fût confié à perpétuité à ces religieux, autant pour le bien de la religion que dans l'intérêt du collège. Cette demande fut accueillie d'une manière favorable, et les jésuites du collège ne cessèrent de remplir les fonctions de prédicateur à la cathédrale, jusqu'à l'époque de leur suppression.

La peste éclata à Nîmes en 1649 et y fit de nombreuses victimes. Les élèves quittèrent le collège pour se soustraire au fléau. Mais le P. Besson resta, et, de concert avec ses confrères et les Franciscains, il se voua généreusement au secours des pestiférés. Il préludait ainsi à cet admirable dévouement qu'il allait déployer sur un autre théâtre. La vie paisible du collège ne pouvait suffire à cette âme ardente et généreuse ; il fallait un plus vaste champ à son zèle, et il soupirait après les fatigues et les périls des missions étrangères. Ses désirs allaient être bientôt exaucés, et le chemin d'un lointain apostolat allait s'ouvrir devant lui.

La Compagnie de Jésus avait déjà envoyé des ouvriers évangéliques dans les diverses parties du monde. La Syrie, depuis Saïda, l'ancienne Sidon, jusqu'à Alep, était sillonnée par des missionnaires qui, ne pouvant suffire à une tâche qui grandissait tous les jours, réclamaient la collaboration de nouveaux apôtres. Le supérieur de la province de Toulouse, répondant à ce lointain appel, parcourut les diverses maisons placées sous sa dépendance, pour recruter de nouveaux ouvriers. Arrivé au collège de Nîmes, il fit connaître le motif de sa visite. A l'instant le P. Besson se leva et sollicita la faveur d'aller rejoindre ses frères sur le théâtre de leur apostolat. Sa demande fut accueillie, au grand regret des maîtres et des élèves ; et, disant un suprême adieu à cet établissement où il laissait de si précieux souvenirs, il s'achemina avec joie vers Marseille et s'embarqua pour l'Orient. Il visita la Terre-Sainte, en se rendant à destination, et c'est à cette cir-

constance que nous devons l'intéressant ouvrage qu'il a laissé sur les Saints Lieux. Pèlerin de Terre-Sainte comme lui, j'éprouve un charme singulier à parcourir les pages attachantes dans lesquelles il a consigné ses impressions. J'y trouve un écrivain simple et sans prétention, qui s'oublie entièrement lui-même ; un observateur judicieux, qui a parfaitement étudié les mœurs des contrées qu'il visitait, et dont les descriptions reflètent avec fidélité la physionomie de l'Orient, telle que la voient encore nos voyageurs modernes.

La peste ayant éclaté à Alep, le P. Besson s'offrit pour aller soigner les pestiférés. Il se dévoua sans mesure, étant toujours debout, le jour et la nuit, au chevet des malades, et il tomba victime de son dévouement. Ce fut le digne couronnement de son apostolat.

La charité et le zèle du P. Besson, autant que son talent, lui assignent une place d'honneur parmi les anciens maîtres du collège de Nîmes ; pour les professeurs comme pour les élèves, sa mémoire bénie est un souvenir de famille. C'est un de nos plus éminents ancêtres et nous aimons à le saluer comme une de nos plus pures gloires domestiques.

Deux incidents vinrent troubler la bonne harmonie qui existait entre les jésuites et les maîtres protestants du collège. Le professeur de seconde ayant abandonné sa classe, et les protestants, qui avaient été mis en demeure de le remplacer, s'obstinant à laisser cette vacance se prolonger, les jésuites appelèrent un membre de leur institut à cette chaire. A cette nouvelle, la partie adverse fit entendre d'énergiques réclamations, et chercha à reprendre par la violence la chaire qu'elle venait de perdre. Il fallut l'intervention de la Cour pour mettre fin aux débats.

Même agitation et mêmes troubles au sujet de la prise de possession de la chaire de philosophie par un professeur, que les religionnaires voulaient installer de leur

autorité privée, en dehors de l'intervention du recteur. On convint, à cette occasion, afin de concilier les esprits, que l'institution des professeurs protestants serait faite par ceux de leur religion, et on leur concéda la possession d'une partie des constructions du collège.

Ce fut vers cette époque que l'enseignement du professeur de philosophie, nommé David Derodon, devint l'objet de graves accusations. C'était, dit Ménard, un des plus savants logiciens qu'il y eût en France. Il était aussi grand physicien, et il avait adopté l'hypothèse des atomes d'Épicure. Un de ses anciens élèves, Jean Bon, docteur en médecine, l'accusa, devant le Consistoire, d'enseigner à la jeunesse des erreurs, et même des hérésies. Le Consistoire, réuni le 17 octobre 1657, déclara que l'enseignement de Derodon n'était point répréhensible et le maintint dans sa chaire.

Mais, ce professeur ayant publié contre les catholiques un violent ouvrage intitulé : *Le tombeau de la messe*, l'évêque de Nîmes, gardien vigilant de la foi de son troupeau, dénonça cet écrit comme portant une grave atteinte à la foi catholique, et attira sur l'auteur toutes les sévérités de la loi.

## IX.

La prospérité toujours croissante du collège de Nîmes rendit son agrandissement nécessaire.

Déjà, en 1557, les consuls avaient fait l'acquisition de la maison et du jardin du sieur Galafrez, et avaient échangé cette habitation contre celle du sieur Bertrand, boulanger, qui faisait face à la cour du collège, du côté du midi. Ils l'ajoutèrent à l'établissement, et le jardin de la maison Galafrez, joint à celui de l'hôpital Saint-Març, fut converti en cour. C'est sur ces fonds, près de la muraille de la ville, du côté du levant, que les protestants

construisirent, en 1611, le Petit Temple, destiné à servir à l'exercice de leur culte. Or, comme cette construction avait été faite sur un fonds appartenant à l'ancien hôpital de Saint-Marc, les Jésuites réclamèrent cet emplacement pour agrandir le collège, et ils basèrent leurs réclamations, pour recouvrer ce terrain, sur ce principe de droit : *Ædificium cedit solo*. Ces réclamations furent accueillies par le Conseil d'Etat; et, le 28 novembre 1664, il intervint un arrêt portant que le Petit Temple, bâti sur un terrain usurpé, serait démoli; que les protestants en enlèveraient les matériaux pour agrandir leur ancien temple, s'ils le trouvaient à propos; qu'ils ne toucheraient pas néanmoins au mur qui faisait la clôture du collège, et que l'emplacement demeurerait aux Jésuites.

Il n'existait dans ce collège, qu'une étroite chapelle à l'usage des catholiques. Comme elle était insuffisante, on conçut le projet d'en construire une nouvelle, qui fût en rapport avec l'importance de l'établissement. On mit la main à l'œuvre, et la première pierre fut solennellement posée le 23 octobre 1673. La cérémonie fut faite à trois heures de l'après-midi, par Mgr Séguier, revêtu de ses habits pontificaux. Les consuls et les conseillers de la ville y assistèrent, sur l'invitation faite par le P. Mathieu de Mourgues, directeur de l'établissement.

Elle fut terminée cinq ans après, en 1678. Elle fut dédiée à S. Ignace, l'illustre fondateur de la Compagnie de Jésus. Le régent de rhétorique y prononça une harangue, le 18 octobre, fête de S. Luc, à l'occasion du renouvellement des exercices du collège, qui commençaient en ce jour. Les consuls, invités par les Révèrends Pères, assistèrent à cette cérémonie en chaperon, avec un grand nombre de conseillers de ville des deux religions.

Cette église, avec son beau dôme surmonté d'une lanterne, ses clochetons, ses tribunes circulaires, sa riche ornementation sculpturale, sa façade imposante, aujourd'hui veuve des statues qui décoraient ses niches,

est un monument remarquable de l'architecture du xvii<sup>e</sup> siècle, et présente tous les caractères du type adopté par les Jésuites pour leurs édifices religieux.

En même temps qu'on bâtissait l'église, on fit au collège des réparations considérables. Déjà, en 1639, le principal, qui était le R. P. de Saint-Bonnet, « désirant rebattir un coing du collège qui s'en va en ruine, et pour alligner ce bâtiment, le rendre régulier et commode, et pour cela prendre quelques pans de la place publique », avait commencé les travaux, qui furent continués par son successeur, le R. P. Mathieu de Mourgues (1). Les constructions qui entourent la cour des grands et qui touchent à l'ancien rempart romain de la ville, datent de cette époque, et le platane séculaire, qui s'élève à l'angle de cette cour, rappelle l'emplacement du jardin Galafrez.

Une inscription latine, qu'on lisait autrefois sur le mur qui longe la petite rue du Collège, rappelait la date de cette construction et les noms de ceux qui y avaient concouru. On voit encore, incrustée dans la muraille, la pierre sur laquelle était gravée cette inscription. Mais le marteau démolisseur de 93 l'a effacée, et la pierre martelée porte les traces de cet acte de vandalisme. L'inscription a complètement disparu, et toutes les recherches que j'ai faites pour en découvrir une copie ont été vaines.

Ces constructions entraînent des dépenses considérables ; et, pour les couvrir, le roi Louis XIV, par une lettre de cachet qui porte la date du 3 décembre 1673, engagea les consuls à destiner la somme de 9,245 fr., provenant de la ferme de la boucherie, « aux bâtiments du collège, estimant qu'elle ne pût être plus utilement employée pour aider à mettre le collège en perfection (2) ».

(1) Archives de l'Hôtel de Ville.

(2) Archives de l'hôtel de ville, série L.

Il y eut de longs démêlés entre Basville de Lamoignon, intendant de Languedoc, et le Conseil de ville, qui refusait de prendre à sa charge les dépenses occasionnées par ces réparations, et il fallut l'intervention de la puissance royale pour vaincre ses résistances. Par ordonnance du 15 décembre 1679, Lamoignon condamna les consuls à payer aux Pères Jésuites la somme de 4,000 fr., comme à-compte de la somme de 55,000 fr., à laquelle s'élevait l'estimation des constructions du collège.

Vers 1715, les Pères Jésuites adressèrent une requête à l'Intendant de la province, pour reprendre les constructions que la guerre, qui avait signalé la fin du règne de Louis XIV, les avait obligés de suspendre. Ils lui représentèrent « qu'il n'était pas praticable d'habiter dans les vieux bâtiments, qui étaient également incommodes pour eux et pour les écoliers », et ils demandaient qu'une imposition annuelle de 4,000 fr. fût ordonnée pour achever la reconstruction du collège. Le quart de cette somme devait être fourni par le diocèse, et le reste par la ville. C'est grâce à cette subvention que fut rebâti le corps de logis qui entoure la cour des moyens, et qui s'étend sur la Grand'rue.

Les sommes allouées n'ayant pu couvrir toute la dépense, force fut d'adresser une nouvelle demande au Conseil de ville. Celui-ci répondit à la réclamation des Pères Jésuites par un mémoire, où il faisait remarquer que les Révérends Pères ne s'étaient pas conformés au devis primitif ; qu'ils avaient construit les murs en pierre de taille, au lieu de simples moellons ; qu'ils avaient creusé de vastes caves et mis voûtes sur voûtes ; qu'ils avaient élevé pour l'horloge une tour d'une hauteur prodigieuse ; qu'ils avaient donné plus de longueur qu'il ne devaient à la façade du corps de logis ; qu'ils avaient, mal à propos, employé à acheter des maisons qui n'étaient pas dans

le devis, des sommes uniquement destinées à construire, et non à acquérir (1).

Par ces motifs, le maire et les consuls demandaient que la ville fût déchargée de cette nouvelle contribution. Les Jésuites répondirent pour justifier leurs dépenses. Nous pouvons dire aujourd'hui que leur meilleure justification est dans la beauté et l'élégante disposition des bâtiments qui forment la façade du collège, et qui entourent la cour d'honneur.

Il y eut, en 1717, des fêtes solennelles pour la béatification du saint apôtre du Velay, Jean-François Régis. On se souvenait qu'il avait évangélisé une partie du diocèse, et qu'il avait reçu l'hospitalité dans les murs du collège. Ces fêtes furent célébrées avec beaucoup de pompe. Elles s'ouvrirent le dimanche 23 mai, par une procession qui se rendit de la cathédrale à l'église des Jésuites, où le *Te Deum* fut chanté en musique. Le chapitre, le présidial et le corps de ville y assistèrent. Le lendemain lundi, le chapitre célébra la messe dans l'église du collège. Les consuls y assistèrent en robe rouge. Le soir, ils allèrent aux vêpres en chaperon, et entendirent le panégyrique du Bienheureux, suivi du Salut. S. François Régis figure à côté de S. Ignace et de S. François-Xavier dans le tableau attribué à Natoire, qu'on voit au-dessus du maître-autel de la chapelle.

Si le Conseil de ville cherchait à se soustraire aux charges qui lui étaient imposées par la reconstruction du collège, il n'hésitait pas à s'imposer pour fournir aux frais des distributions des prix, auxquelles il se faisait un devoir d'assister ; et nous voyons, dans les registres de ses délibérations, à plusieurs reprises, une allocation de 100 livres, « pour prix des escolliers, qui les excitent à

(1) Archives de l'Hôtel de Ville.

l'œuvre, à s'appliquer et à mettre à profit les talents qu'ils peuvent avoir pour les sciences (1) ».

Les élèves témoignaient leur gratitude aux consuls, en leur dédiant les thèses de fin d'année qu'ils soutenaient. Les consuls, à leur tour, ne manquaient pas d'accorder une faveur qui a eu, de tout temps, le privilège de rendre joyeux les écoliers : c'était quelques jours de congé, auxquels ceux-ci répondaient par de vives acclamations.

La reconstruction du collège, qui avait été reprise en 1715, ne fut terminée qu'en 1753. La dépense totale atteignit le chiffre de 104,705 livres, et le quart de cette somme fut fourni par le diocèse. Le collège fut ainsi l'œuvre collective de l'autorité municipale et de la puissance ecclésiastique.

Cet établissement, qui avait coûté plus d'un demi-siècle de préoccupations et de travaux, et à qui il ne manquait plus qu'une plus grande étendue et des cours plus vastes, présentait à cette époque un aspect monumental. Son église était la plus belle de Nîmes. Sa cour d'honneur ne manquait pas d'élégance. Une grande et belle salle, qu'entourait, à la hauteur d'un premier étage, une galerie circulaire, et qui a longtemps servi de bibliothèque à la ville, était destinée aux exercices scolaires, solennités littéraires, et à ces représentations dramatiques qui étaient en grand honneur dans les maisons de Jésuites. C'est dans cette grande salle que l'Académie de Nîmes tenait quelquefois ses séances solennelles. Les mémoires de notre Compagnie rapportent que, le 4 janvier 1755, cette réunion annuelle fut présidée par Mgr de Becdelièvre, qui l'ouvrit par un discours sur les devoirs des Académiciens. Ce fut dans cette séance qu'Alexandre Vincens lut son discours de réception sur *l'origine des Français*.

(1) Archives de l'Hôtel de Ville, série L.

Les dortoirs et les corridors du collège étaient décorés de cartes murales, peintes à fresque, dont j'ai vu disparaître les derniers restes sous un ignoble badigeon, et qu'on pourrait retrouver encore sous la couche qui les recouvre. Ces cartes de géographie étaient à la fois un ornement et un enseignement qui familiarisait l'esprit avec les connaissances géographiques.

Le collège possédait, à une petite distance de Nîmes, une belle maison de campagne bâtie dans le genre des villas italiennes, dont les longues allées de marronniers et les frais ombrages avaient un grand attrait, les jours de congé, pour les maîtres et pour les élèves. C'est celle qui porte le nom de *Mas-de-Ville*, et qui, après une longue aliénation, est devenue de nouveau, dans ces derniers temps, par un heureux concours de circonstances, la propriété du lycée, le but ordinaire des promenades des élèves et le joyeux théâtre de leurs ébats.

Qu'on nous permette de faire connaître maintenant les noms des élèves les plus illustres qui sont sortis, dans le cours du dix-septième et du dix-huitième siècle, du collège de Nîmes. Car la plus belle gloire d'un établissement, ce sont les maîtres habiles qui y ont enseigné et les élèves qui y ont été formés. Nous avons mentionné les principaux régents et recteurs qui ont appartenu, à cette époque, à ce collège. Rappelons maintenant les noms des élèves les plus distingués.

Jean-Baptiste Cotelier, qui fut un des hommes les plus érudits du xvii<sup>m</sup>e siècle, né à Nîmes en 1629, alla puiser au collège les premiers éléments de ses vastes connaissances. On dit qu'à 12 ans il interpréta, sans aucune préparation, devant l'Assemblée générale du clergé, l'Ancien et le Nouveau Testament, dans les textes grec et hébreu, et répondit aux difficultés qui lui furent proposées. Savant de premier ordre, il publia les *Pères des temps apostoliques* et les *Monuments de l'Eglise grecque*,

qu'il annota avec cette étendue d'érudition et cette sûreté de critique qui distinguent tous ses travaux.

François Graverol, né à Nîmes, en 1635, fit ses études au collège des Arts, et se fit remarquer par une application et une ardeur au travail qui suppléèrent à ce qui manquait à la promptitude et à la pénétration de son intelligence. Devenu avocat au Présidial de Nîmes, il s'adonna à l'étude des antiquités. Membre de l'Académie, il fut l'auteur de la devise adoptée par cette compagnie: *Æmula Lauri*, et il remplit avec beaucoup de zèle les fonctions de secrétaire perpétuel.

Jean Bonfa, dont le nom a été donné, comme celui de Graverol, à une de nos rues, né à Nîmes, en 1636, fut élève du collège des Arts et cultiva avec succès les études mathématiques. Il entra dans l'ordre des Jésuites, qui avaient été ses maîtres, et il enseigna les mathématiques dans plusieurs collèges de sa Compagnie. Sa vie fut tout entière consacrée à l'enseignement, et il publia des observations astronomiques qui lui valurent les éloges de Cassini.

Il était aussi enfant de Nîmes et brillant élève du collège, où, après ses humanités, il suivit avec succès le cours de philosophie, Charles-Joseph de la Baume, qui, fut conseiller au présidial de sa ville natale, premier consul, en 1694, assesseur aux États généraux de la province de Languedoc et chargé de présenter le cahier des doléances et de faire la harangue d'usage dans cette présentation. Au milieu des occupations de ses diverses charges, il necessa de cultiver les lettres, et il a laissé en manuscrit une *Relation d'un voyage en Italie*, un *Récit de la révolte des Camisards* et divers autres écrits qui attestent un esprit cultivé et un magistrat érudit.

Le petit village de Cabrières eut la gloire de donner le jour, en 1692, à Antoine Suret, qui fit ses études au collège de Nîmes et qui entra dans la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne. Il fut successivement professeur

de grammaire, de belles-lettres et de philosophie au collège d'Aix. Son mérite supérieur le fit élever à la dignité de supérieur général de la congrégation. Ce fut un prédicateur distingué et un écrivain estimable, qui a laissé des ouvrages théologiques très appréciés de son temps.

Voici un nom qui a acquis une popularité bien légitime dans Nîmes : c'est celui de Jean-François Séguier ; il était né en 1703. Sa vocation d'antiquaire se révéla dès son jeune âge. On raconte que, tout jeune enfant, ayant gagné, en jouant avec ses camarades, une médaille d'Agrippa, il s'éprit d'un goût très vif pour les monnaies romaines, et chercha par tous les moyens à enrichir sa collection. Ce fut dans ce but qu'il n'hésita pas à descendre furtivement dans un puits du collège où l'on en avait trouvé quelques-unes. Son amour de la science faillit lui coûter cher ; il y passa la nuit, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint, le lendemain, à en sortir.

Les médailles ne furent pas son unique passion ; il se livra avec ardeur à la botanique et à l'étude de l'histoire naturelle. Le savant Maffei étant venu visiter les antiquités de Nîmes, le jeune Séguier s'attacha à lui, et ils visitèrent ensemble la Hollande, l'Autriche, l'Italie. Ils se fixèrent à Vérone, patrie de Maffei, rapportant de leurs courses scientifiques plus de vingt mille inscriptions inconnues ou rectifiées. Le savant travail que Séguier prépara sur cette collection épigraphique, comprenant les inscriptions grecques, latines et étrusques, n'a point vu le jour ; et ce précieux manuscrit, fruit des études de toute la vie de l'auteur, et son plus beau titre de gloire, enlevé en 1805 à la Bibliothèque de Nîmes, par ordre du gouvernement, qui s'était engagé à l'imprimer, semble destiné à rester à tout jamais enseveli dans les rayons de la Bibliothèque Nationale.

Cet homme, si recommandable par ses vastes connaissances, ne l'était pas moins par son caractère. Il unissait à une rare modestie une douceur et une bienveillance

qui lui conciliaient des sympathies universelles. Il légua à l'Académie de Nîmes, dont il avait été nommé protecteur, sa riche bibliothèque, ses manuscrits, sa précieuse collection de médailles et son cabinet d'histoire naturelle. Ces richesses ont été réunies à la Bibliothèque de la Ville. Séguier voulut qu'après sa mort, sa maison, dont les murs avaient été ornés par ses soins d'inscriptions antiques et de fragments de sculpture, fût vendue, et que le produit en fût donné aux pauvres. L'Académie tint à en faire l'acquisition pour en faire le lieu de ses séances; et ce fut un évêque de Nîmes, qui a laissé une mémoire entourée de considération et de respect, le vénérable M<sup>sr</sup> de Becdelièvre, qui en paya généreusement le prix, et qui fit ainsi une abondante aumône aux pauvres et un riche don à l'Académie, dont il était le président honoraire. Cette demeure de Séguier, vrai sanctuaire des lettres et des sciences, l'Académie n'a pas pu la garder, pas plus que ses manuscrits; elle en a été dépouillée par la Révolution, et la seule chose qu'elle conserve de celui qui fut son protecteur et son bienfaiteur, c'est son amour pour les monuments antiques de la cité.

Nous ne devons pas oublier un autre élève du collège de Nîmes, qui y remplit plus tard les fonctions de professeur, lorsqu'il fut entré dans l'ordre des Jésuites; c'est le R. P. Henri-Aimé Paulian, né le 23 juillet 1722. Il se livra surtout à l'étude des sciences physiques, et il a laissé un *Dictionnaire de physique*, en trois volumes, qui eut de son temps une grande vogue, et qui obtint plusieurs éditions. Il eut surtout le talent de vulgariser les connaissances qu'il avait acquises, et son cours, remarquable par une exposition simple et lumineuse, offrait un grand intérêt à ses élèves.

C'est le collège qui a formé l'Académie de Nîmes, et c'est de son sein que sont sortis la plupart des membres de la docte Compagnie. Cette société, qui a inauguré

parmi nous, au xvii<sup>e</sup> siècle, l'étude des manuscrits antiques, le goût des arts, le culte de la poésie et de la science, c'est sur les bancs du collège qu'elle a pris naissance. Elle a puisé l'amour du vrai, du bien et du beau dans les leçons des maîtres qui ont dirigé ses études classiques, et les palmes conquises par les jeunes lauréats du collège ont préparé les voies aux palmes académiques.

Elle avait été aussi élevée au collège de Nîmes, cette forte race des Rochemore, Louis, François et Charles, qui ont rempli les fonctions de juge-mage et de président au présidial de Nîmes, et qui ont laissé leur empreinte profonde dans l'histoire de la cité. C'est là encore qu'avaient fait leurs études François de Rouverié, docteur et avocat, et Jean de Rouverié, sieur de Cabrières, dont la lignée a si souvent rempli la charge de consul, et qui ont laissé dans les annales de Nîmes des souvenirs de fidélité, d'honneur et de dévouement. Ajoutons-y les de Trimond, de Rozel, de Méretz, parmi lesquels nous aimons à signaler ce pieux Guillaume-Ignace de Méretz, qui fut le condisciple et l'ami, au séminaire de Saint-Sulpice, du vénérable abbé de la Salle, le fondateur des Frères des écoles chrétiennes, et qui se voua généreusement à l'œuvre des missions, composa plusieurs ouvrages de controverse et refusa l'évêché d'Alais. Tout ce que Nîmes a produit d'hommes éminents dans la magistrature, l'armée et l'Eglise, dans les lettres et les sciences, au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, protestants et catholiques, c'est le collège qui les a formés.

Les annales de l'Académie nous font connaître que les membres de cette Compagnie, toujours attachés à cet établissement, où ils avaient été élevés, s'empres-  
saient de répondre à l'invitation de leurs anciens maîtres et d'assister aux Académies du collège. Ils avaient leur place marquée dans ces fêtes de l'intelligence, et ces séances philosophiques et littéraires, auxquelles les Jésuites les conviaient, trouvaient en eux des juges éclairés.

rés et compétents, qui savaient discerner le mérite et l'encourager.

## IX.

Le collège de Nîmes ne devait pas garder longtemps les maîtres dévoués qui avaient relevé ses murs, bâti sa belle église et attiré dans son sein une nombreuse jeunesse. Il allait subir bientôt le sort commun réservé aux cent vingt-quatre collèges que les Jésuites dirigeaient en France. Le Jansénisme et l'incrédulité philosophique du dix-huitième siècle s'étaient ligués contre eux, et leur haine ne fut que trop bien servie par la complicité de la trop célèbre M<sup>me</sup> de Pompadour, de Choiseul et des autres ministres. L'épiscopat français prit souvent leur défense : la haine de leurs ennemis fut plus puissante, et un arrêt du Parlement ordonna, le 6 avril 1762, la suppression de tous leurs collèges.

Le 7 juin de la même année, le Parlement de Toulouse rendit, à la simple majorité de deux voix, un arrêt semblable qui fut aussitôt signifié aux consuls de la ville de Nîmes. Quatre Parlements, celui de Besançon en tête, refusèrent de s'associer à cette mesure de proscription, et plusieurs autres ne le firent qu'à une faible majorité. Les esprits que la passion n'aveuglait pas pressentaient les conséquences funestes d'un arrêt aussi impolitique qu'injuste.

Ce ne fut pas sans de profonds regrets que les catholiques de Nîmes virent s'éloigner ces maîtres vénérés qui, pendant près d'un siècle et demi, avaient élevé leurs enfants et les avaient évangélisés eux-mêmes.

Le Conseil de ville, vivement préoccupé de l'avenir du collège et du sort des élèves privés de leurs professeurs, s'empressa de nommer une commission, qui fut chargée de se concerter avec M<sup>sr</sup> de Bccdelièvre, évêque de Nîmes,

pour apporter un remède à cette triste situation. Cette commission rédigea un mémoire afin de demander la conservation du collège. Ce travail remarquable, que M. de Lamothe, archiviste du département, a bien voulu nous communiquer, fait connaître l'état de l'établissement et renferme un résumé historique, plein d'intérêt, des vicissitudes diverses qu'il a traversées dans le cours des siècles. C'est un document important, et nous nous faisons un devoir de le reproduire intégralement, comme un témoignage qui atteste combien la ville tenait au maintien de son collège.

« Pour remplir l'objet de leur mandat, est-il dit dans ce mémoire, les maire et consuls de Nîmes commenceront par donner une idée de l'origine, des titres et des revenus du collège de cette ville; ils représenteront ensuite les motifs qui doivent porter à le rétablir dans ses anciens droits; ils finiront par proposer les moyens qui leur paraissent les plus propres à lui donner son premier lustre ».

## X.

« De tous les temps, on a regardé dans Nîmes l'instruction de la jeunesse comme un objet très intéressant. Originellement il y avait des écoles publiques, dont les maîtres étaient entretenus aux dépens de la ville. Elle se proposa d'ériger des écoles en forme de collège, et, par délibération du 12 juillet 1534, elle en commit le soin à Imbert Pacolet, maître ès-arts, qui fut également chargé de tenir les enfants de la ville en pension.

» Le nombre des maîtres institués par cette délibération n'ayant pas paru suffisant, la ville l'augmenta par une autre délibération du 14 juillet 1535; et, avant que d'admettre les nouveaux maîtres, elle exigea qu'ils soutinssent des thèses et subissent un examen public.

» Le nombre d'écoliers que la célébrité des maîtres

avait attirés à Nîmes fit désirer d'y avoir une université des arts. Il fut délibéré, le 4 décembre de l'année 1535, de supplier M. le grand-maitre de Montmorency de la demander au Roi. L'année suivante, la ville réclama les bons offices de la reine de Navarre pour cet établissement, et le fit ensuite solliciter par des députés.

» Le succès répondit aux vœux communs ; le roi François I<sup>er</sup>, par des lettres du mois de mai 1539, établit une université et collègue des arts ; il attribua au recteur, aux maitres, aux écoliers les mêmes privilèges dont jouissent les universités de Paris, de Toulouse et autres du royaume.

» Ces lettres portent qu'elles avaient été accordées à la supplication et aux désirs de l'évêque de Nîmes, des gens de l'Eglise, des nobles, des bourgeois et de tous les habitants : elles ajoutent que Nîmes méritait bien de posséder une école de facultés de grammaire et des arts, soit parce que c'était une des principales et anciennes villes du royaume, soit à cause de la douceur de son climat et de la fertilité de ses campagnes.

» Pour ne rien laisser à désirer dans l'établissement de l'Université des arts de Nîmes, François I<sup>er</sup> voulut bien en demander la confirmation au Saint-Siège ; il écrivit, le 20 avril 1542, au pape Paul III pour qu'on pût y graduer, nommer et faire des actes publics de la même manière que dans les autres universités du royaume. Il donna ordre en même temps à l'évêque de Rodez, ambassadeur de France à Rome, de tenir la main à cette affaire et d'en poursuivre l'expédition. François I<sup>er</sup> ne borna pas là ses grâces ; il écrivit, ce même jour, 20 avril 1542, aux évêques de Nîmes, d'Uzès et de Viviers, pour leur demander l'union d'un bénéfice de leur collation de 200 fr. de revenu. Ces prélats ne s'étant pas exécutés, le Roi leur écrivit de nouveau, le 26 octobre suivant, et leur rappela les motifs qui l'avaient déterminé à établir l'Université de Nîmes, et leur dit qu'il n'avait eu

d'autre objet que le soulagement des habitants du Languedoc, qui étaient obligés d'envoyer leurs enfants dans les universités lointaines pour y apprendre les lettres, et qu'il était juste que les évêques de la sénéchaussée de Beaucaire concourussent à soutenir cet établissement. François I<sup>er</sup> écrivit aussi aux évêques du Puy et de Montpellier.

» Le roi Henri II ne favorisa pas moins l'établissement de l'Université des arts de Nîmes ; il la confirma par des lettres patentes du mois de décembre 1547. Le 4 octobre suivant, il écrivit aux six évêques de la sénéchaussée, qui étaient ceux de Nîmes, d'Uzès, du Puy, de Montpellier, de Mende et de Viviers, pour qu'ils exécutassent la volonté du feu roi François I<sup>er</sup>, et qu'ils payassent en même temps les arrérages de la rente de 200 fr. depuis la présentation qui leur avait été faite des ordres de ce prince, le 18 juillet 1549. Henri II permit de saisir le temporel de ces prélats pour le paiement des arrérages échus.

» Ce même prince, étant à Rcims, fit expédier, le 23 octobre 1552, des lettres par lesquelles il fut mandé aux commissaires qui procédaient à l'assignation des gages du présidial, d'imposer sur les mêmes denrées la somme de 1200 fr., pour être levée tous les ans et distribuée par le même receveur aux régents et ministres de la même université pour leur salaire et pour servir à l'entretien du collège. Depuis, par d'autres lettres patentes du 5 mars 1552, 30 janvier, 1<sup>er</sup> juillet 1553 et 18 août 1554, il fut ordonné que cette somme de 1200 fr. serait levée sur le sel débité à Nîmes, Beaucaire et Saint-Esprit.

» Ces revenus, joints aux fonds des confréries des artisans, qui avaient été supprimées par ordonnance du 4 avril 1540, et dont les fonds furent remis au collège, suffisaient alors pour y entretenir nombre de régents et professeurs habiles en langue latine et grecque, d'éloquence, de philosophie, de mathématiques. Pour leur

logement, la ville de Nîmes avait acquis, le 10 août 1540, l'hôpital de Saint-Marc appartenant au chapitre de la Cathédrale.

» La nomination des professeurs et la surintendance sur le collège appartenaient au conseil de ville. Par délibération du 8 juillet 1549, il fut arrêté que les consuls, accompagnés de quelques habitants distingués, iraient au collège, de quinze en quinze jours ou de mois en mois, pour s'informer des désobéissances que les écoliers pouvaient y commettre. Le recteur ou le principal étaient d'ailleurs chargés de faire exécuter les règlements qui seraient faits pour la police, de concert avec les consuls. Les statuts, qui furent dressés en 1582 pour fixer le plan des études et la discipline qui devaient s'observer dans le collège, contiennent d'excellents règlements sur cette matière. On en joindra l'extrait à ce mémoire.

» Toutes les affaires qui regardaient le collège avaient toujours été portées au conseil de ville. Les officiers du sénéchal ayant cassé le traité que la ville avait passé avec Julius Pacius, qu'elle avait retenu dans le collège pour remplir la place de recteur, et la cause portée à la Chambre de l'Edit, il intervint arrêt, le 20 juin 1600, qui ordonna que, lorsqu'il s'agirait des affaires du collège, les consuls s'assembleraient avec les consillers de ville aux lieux accoutumés pour y délibérer, étant appelé un des magistrats principaux du sénéchal en la forme portée par les ordonnances.

» Tous les emplois du collège se trouvant occupés par des protestants, par arrêt du Conseil, du 28 juillet 1633, il fut ordonné que le collège serait mi-party : la place de principal, celles des professeurs de la physique, de la rhétorique, de la troisième et de la cinquième classes, et la place de portier furent affectées aux catholiques; les autres furent laissées aux protestants; les premières furent données aux Jésuites, par délibération du Conseil

de ville du 16 janvier 1634. Ils ne prirent possession le 20 du même mois.

» Par lettres patentes du 5 février 1644, le roi Louis XIV confirma l'établissement du collège de Nîmes, et le don et octroi de la somme de 2.433 fr. 11 c. 8 d., qui se levait annuellement en sa faveur sur le débit de sel dans les greniers de Languedoc. Il maintint les Jésuites en la possession du logement et déclara que, lorsque les classes tenues par ceux de la R. P. R. viendraient à vaquer, le recteur des Jésuites y nommerait en qualité de principal.

» Par arrêt du Conseil, du 6 août 1660, le diocèse fut chargé d'imposer pour le collège la somme annuelle de 600 livres. M<sup>sr</sup> de Cohon, évêque de Nîmes, y avait uni le prieuré de Parignargues en 1637 ; il y avait encore ajouté la moitié des revenus du prieuré de Majencoules, l'autre moitié réservée pour le collège des Jésuites à Toulouse.

» L'hôpital de Saint-Marc, qui avait formé jusqu'alors tout le logement du collège, n'ayant pas été trouvé suffisant, la ville y avait ajouté, en 1652, des maisons acquises par échange. Par une lettre du 6 décembre 1674, Louis XIV ordonna aux consuls de donner aux Jésuites une somme de 9,245 livres ; par une seconde lettre du 13 août 1675, il leur enjoignit de compter aux mêmes Pères une somme de 10,000 livres ; par arrêt du Conseil du 26 janvier 1677, il fut ordonné une estimation des nouveaux bâtiments qui doivent être faits, pour leur montant être délivré aux Jésuites, et par un devis estimatif du 20 novembre 1679, ils furent évalués à la somme de 57.000 livres, qui fut imposée et surpayée d'environ 10,000 livres.

» En 1731, les Jésuites demandèrent de nouvelles sommes pour la continuation des bâtiments. La ville justifia qu'elle avait de beaucoup surpayé celles qui leur avaient été accordées, et les somma de lui donner

compte de l'emploi ; néanmoins la ville et le diocèse furent condamnés, par arrêt du 4 septembre 1731, à payer aux Jésuites la somme de 47,000 livres, outre et par delà les vieux matériaux, estimés à 2,000 quelques cents livres.

» Suivant le relevé qui en a été fait, les différentes sommes payées par la ville ou le diocèse, pour les bâtiments du collège, se montent à 150,000 livres, outre le prix de l'ancien hôpital de Saint-Marc acquis du chapitre, et des diverses maisons qui y furent ajoutés ; pour l'entretien de ces bâtiments, la ville imposait annuellement la somme de 200 livres, laquelle était payée aux Jésuites, qui se chargeaient de cet entretien.

» Les revenus actuels du collège consistent :

» 1° En la somme de 2.433 fr. 11 s. 8 d. qui se lève sur le sel débité à Nîmes, en vertu des lettres patentes d'Henri II, de Charles IX, d'Henri IV. de Louis XIII et de Louis XIV ;

» 2° En la somme de 600 livres, imposée par le diocèse ;

» 3° En pareille somme de 600 livres imposée par la ville, outre 100 livres pour le prix des classes et 200 livres pour l'entretien des bâtiments ;

» 4° Aux revenus du prieuré de Parignargues, affermé par contrat du 29 mai 1756 au prix de 1.600 fr. par année ; sur quoi il faut distraire la somme de 353 fr. payable au curé, et les décimes ;

» 5° En la moitié des revenus du prieuré de Saint-André-de-Majencoules, l'autre moitié appartenant au collège de Toulouse ; la portion de celui de Nîmes porte le revenu annuel à la somme de onze cents livres.

» Les Jésuites possèdent encore trois domaines : l'un au quartier de Nîmes, appelé Saint-Paul ; l'autre est d'un revenu annuel d'environ 2,400 fr., dans une belle campagne à demi-lieue de la ville — probablement le Mas-de-Ville — ; le troisième est dans les environs de Jonquières et Saint-Vincent, et est aussi considérable. Ces

domaines doivent être censés avoir été acquis pour le collège, ou du moins affectés pour les sommes, que les Jésuites ont reçus de la ville ou du diocèse, dont on ne justifiera pas l'emploi.

» L'église du collège, sans être fort grande, est une des plus ornées, du meilleur goût et des mieux bâties de la ville; les classes et les salles d'exercice sont très-belles, et le logement est trois fois plus considérable qu'il ne faudrait pour un collège ordinaire et tout ce qu'on peut désirer de mieux pour un pensionnat.

» Telle est en abrégé l'histoire du collège de Nîmes, de son établissement en forme de pensionnat et de son érection en université des arts, des œuvres qui le firent passer entre les mains des Jésuites, de son régime dans ces différents temps, de ses revenus et de son état actuel.

## XI.

« On ne s'étendra pas sur la nécessité qu'il y a de conserver le collège de Nîmes; l'arrêt du 5 juin la suppose et elle se montre par elle-même.

» En effet, si François I<sup>er</sup> jugea Nîmes digne de cette distinction, comme une des principales villes du royaume, comment ne le mérite-t-elle pas aujourd'hui? Elle n'est pas moins devenue considérable par son commerce qu'elle l'avait été par ses antiquités; elle renferme dans son sein plus de quarante mille habitants; elle est parvenue à un point où elle n'avait pu atteindre depuis l'invasion des Goths et des Sarrasins. Autrefois qu'elle le pouvait moins, elle appelait les professeurs qui avaient le plus de réputation; elle soutenait un collège fameux, elle voyait les étrangers accourir en foule pour profiter des instructions qu'elle offrait gratuitement à ses habitants; elle a été obligée de sacrifier des som-

mes immenses pour le seul bâtiment du collège. Verrait-elle tous ses efforts de plusieurs siècles rendus inutiles, toutes ses dépenses perdues, et ses habitants voués à une ignorance grossière ou réduits à courir à grands frais en des écoles étrangères ?

» Comment un collège ne se soutiendrait-il pas dans Nîmes, ou plutôt comment la ville de Nîmes pourrait-elle se passer d'un collège ? C'est une ville épiscopale, et la troisième de la province ; il y a un séminaire : elle a, par conséquent, des ministres des autels à former. C'est le chef d'une sénéchaussée très étendue, elle a un siège présidial et un barreau nombreux : elle a par conséquent des magistrats, des avocats à élever ; le commerce y fleurit plus que dans aucune autre ville de la Province : elle a nombre de riches négociants qui se piquent le plus de donner une bonne éducation à leurs enfants ; elle a une Académie associée à l'Académie française ; les jeunes gens y ont de l'esprit : pourrait-on les priver d'une ressource qui avait fait autrefois l'objet de tous les vœux de la ville ? L'étude des beaux-arts développe le génie, augmente les vues, rectifie le jugement, aide conséquemment à faire de bons officiers, des négociants habiles et des citoyens utiles dans tous les états.

» D'ailleurs, dans une sénéchaussée aussi étendue que celle de Nîmes, il ne saurait y avoir trop d'un collège ; et à n'y en conserver qu'un seul, tout devrait porter à supprimer de préférence les petits collèges qu'il y a répandus çà et là. Le chef-lieu est naturellement le siège le plus convenable pour un pareil établissement.

» Mais quelle autre preuve faut-il de la nécessité de la conservation d'un collège à Nîmes que l'autorisation qu'en fit le roi François 1<sup>er</sup>, le restaurateur des lettres en France ; que les ordres que ce prince et Henri II donnèrent aux évêques du ressort de la sénéchaussée d'unir les bénéfices à ce collège pour son entretien ; que les dons que firent à ce même collège Henri II, Charles IX,

Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV ? De pareils témoignages peuvent-ils en laisser désirer d'autres ?

» La conservation du collège n'est pas la seule grâce que la ville sollicite et se promet ; elle en a deux autres à demander : l'une, que Sa Majesté ait la bonté de rétablir son université des arts : les honneurs sont le moyen le plus propre à relever l'émulation des professeurs ainsi que des étudiants ; la récompense des arts, la décoration des grades, attirent les écoliers aux leçons et les y attachent ; on se fixe peu à des classes dont le temps est perdu pour les grades.

» S'il y avait quelque difficulté à rétablir l'université de Nîmes dans le privilège de conférer le grade de maître ès-arts à ceux qui auraient étudié en philosophie, il serait, du moins, indispensable d'associer cette université à celle de Montpellier, à l'effet que le temps qu'on étudierait dans celle-là servirait pour acquérir les grades en celle-ci. Le séminaire de Viviers a été ainsi agrégé à l'Université de Valence. Pourrait-on refuser cette faible prérogative à l'Université de Nîmes, fondée à conférer elle-même les grades par des lettres patentes de François I<sup>er</sup>, longtemps avant que l'Université des arts de Montpellier fût elle-même établie ?

» La ville de Nîmes a d'autant plus lieu d'espérer cette grâce que, par des lettres patentes du mois d'octobre 1730, dûment enregistrées au Parlement le 2 décembre suivant, Sa Majesté a bien voulu la confirmer dans tous ses anciens privilèges. Dès que la cour daignera appuyer une demande aussi favorable, pourra-t-elle souffrir la moindre difficulté ?

» La seconde demande de la ville de Nîmes, c'est l'établissement d'une pension. Ce fut le premier objet qu'elle se proposa, lorsqu'elle sollicita celui d'une Université ; et il ne paraît pas qu'il y ait des moyens plus convenables pour accréditer le collège, y servir les habitants, y attirer les étrangers.

» Il n'y a d'ailleurs, dans toute la province, de pension fameuse qu'à Toulouse, extrêmement éloignée pour les habitants du Bas-Languedoc ; et l'on ne saurait trouver, dans tout le Bas-Languedoc, une ville qui fût mieux située et plus commode pour une pension que Nîmes. Elle est presque au centre ; l'air y est pur, les eaux y abondent ; elle l'emporte en cela sur Montpellier, la seule ville après Nîmes où l'on peut placer une pension.

» La ville de Nîmes ose donc se flatter que la cour voudra bien lui être favorable dans ce chef, de même que dans le rétablissement de son Université.

## XII.

» Pour remplacer les Jésuites à Nîmes, et faire reprendre à son collège son premier lustre, la ville estime qu'il n'y a pas de moyens plus propres que de revenir à ses anciens usages, de choisir des professeurs connus par leur savoir et leurs mœurs, de prendre des personnes libres et non attachées à une congrégation, sans distinction des ecclésiastiques et des laïques, de tirer de Paris ou d'ailleurs des maîtres ès-arts ou autres gradués les plus méritants, que l'on pourra trouver sur des témoignages assurés et les preuves qu'ils auront données de leurs talents, du moins pour ceux qui seront chargés du soin des hautes classes.

» Il paraît, par l'histoire de Nîmes, que le collège de cette ville a produit des hommes très-savants en tous genres, tant qu'on y a suivi cette règle. La prudence n'exige-t-elle pas de reprendre une route connue, qui a conduit à de si heureux succès, plutôt que d'en tenter une nouvelle, et d'en courir le hasard ?

» Quant au nombre des sujets, il en faudra au moins sept : un principal, un professeur pour la sixième, un professeur pour la cinquième et la quatrième, un pro-

fesseur pour la troisième, un professeur pour la seconde et la rhétorique, un professeur pour la philosophie et un professeur pour les mathématiques. Si les revenus le permettaient, on y joindrait un professeur de seconde et un autre de langues vivantes, dont la connaissance est si utile au commerce et à ceux qui sont exposés à voyager.

» La nomination des sujets a toujours appartenu aux consuls et au conseil de ville, ainsi qu'on l'a établi par des titres rapportés dans ce mémoire ; la distribution des prix, que les consuls font chaque année, est une preuve subsistante qu'ils n'ont cessé jusqu'à ce jour d'avoir l'entière police du collège. M<sup>or</sup> l'évêque de Nîmes a communiqué un brevet du 31 octobre 1633 et des lettres patentes données au mois d'octobre 1635, enregistrées en la cour le dernier juillet 1637, dont on rappelle les dates ci-dessus pour ne rien dissimuler à la cour.

» A l'égard de la discipline du collège et de la pension, les statuts de 1582 contenaient à ce sujet des règlements fort sages et dans un grand détail. On pourrait en faire de nouveaux sur leur modèle, en faisant les changements que la nouvelle forme d'étude et du collège, le temps et les autres circonstances exigeraient ; après qu'ils auraient été dûment examinés et mis en règle, on les porterait en la cour pour être homologués et ensuite exécutés, suivant qu'ils auraient été autorisés.

» Pour faciliter les moyens d'avoir à l'avenir d'excellents professeurs, et donner au collège de Nîmes un état convenable, il y aurait quelques précautions à prendre.

» La première serait, dès qu'il y aurait des sujets en nombre suffisant, de mettre les places en dispute et au concours, pour les donner ensuite au mérite sans acception de personne.

« La seconde serait de supprimer les petits collèges et pensions qu'il y a dans l'étendue de la sénéchaussée

et d'unir les fonds à l'Université de Nîmes. La multitude de ces petites écoles est regardée comme l'une des principales causes de la décadence des lettres; il ne peut y avoir ni la même émulation, ni les mêmes lumières, ni les mêmes secours que dans les collèges considérables. Par les mêmes raisons, on doit interdire, sous des peines graves, l'enseignement des lettres à tous les maîtres particuliers.

» Nîmes ayant une Université, étant le chef-lieu de la sénéchaussée, la mieux placée et la plus commode pour l'établissement d'une pension distinguée et l'entretien d'un collège fameux, il est juste et naturel qu'on y réunisse ceux qui ne sont propres qu'à porter obstacle aux progrès des sciences et des belles-lettres; s'il y a des fondations attachées à ces petits collèges supprimés et réunis, on pourra donner aux fondateurs des places gratuites à la pension de Nîmes, pour les sujets qu'ils choisiront.

» C'est là ce que les maires et consuls de Nîmes estiment de plus convenable pour remplacer les Jésuites, donner au collège, à l'Université et à la pension de cette ville, qu'il leur importe essentiellement de voir rétablir avec leurs anciens attributs, tout le lustre dont ils seront susceptibles, sans toutefois que la ville soit exposée à de nouvelles dépenses (1) ».

On voit, par ce mémoire, que le Maire et les consuls ne doivent pas se borner à demander que le collège soit maintenu. Ils doivent encore réclamer le rétablissement de l'ancienne Université des arts, ou du moins son association à celle de Montpellier.

La seconde faveur qu'ils sollicitent, c'est l'établissement d'une pension, comme étant le moyen le plus propre pour accréditer le collège et attirer les étrangers.

(1) Archives de l'Hôtel de Ville.

L'Université des arts ne fut point rétablie, mais le collège fut maintenu. A qui en confier désormais la direction ? Le départ des Jésuites, qui avaient administré les collèges les plus importants du royaume, laissait un vide immense, qu'on était impuissant à remplir. La plupart des villes, qui avaient été témoins du dévouement, des lumières et des vertus que les religieux avaient apportées dans l'œuvre de l'éducation, laissaient échapper leurs regrets avec leur admiration pour ces généreux proscrits. Où recruter maintenant le personnel nécessaire pour un si grand nombre d'établissements ? Les laïques manquaient, et nous devons avouer que la plupart de ceux qu'on avait appelés aux chaires vacantes ne présentaient qu'une instruction insuffisante, parce qu'aucune préparation ne les avait formés pour l'enseignement. Ainsi se trouvait justifiée la parole du Dauphin, père de Louis XVI. On agitait devant lui, dans le cabinet de Versailles, la grande question de la suppression des Jésuites. « Avant de les supprimer, dit-il avec une haute raison, il faudrait savoir quelles sont nos ressources pour les remplacer ». Or, ces ressources étaient presque nulles. « Vous vous ressentirez en France de l'expulsion des Jésuites, écrivait en 1769 Frédéric II à d'Alambert, et l'éducation de la jeunesse en souffrira pendant les premières années ». Aussi ce ne fut bientôt, d'un bout de la France à l'autre, qu'une longue explosion de regrets et de doléances. Nous en trouvons l'écho, plus de vingt-cinq ans après, dans les cahiers du tiers-état, de la noblesse et du clergé, et tous s'accordent à dire que le bannissement d'une société célèbre a laissé un vide qui n'a pas été comblé.

Les Universités avaient, en effet, un personnel trop restreint pour suffire à tant de besoins. Les collèges, dit un écrivain qui n'est point suspect, manquaient d'élèves, et plus encore de professeurs ; la plupart des chaires

étaient désertes ou mal remplies (1). Aussi l'opinion publique, confirmée dans ses regrets par l'impuissance des efforts tentés pour les remplacer, tournait partout ses regards vers les corporations religieuses.

La ville de Nîmes, voulant continuer dans son collège les traditions de piété et de science des Jésuites, résolut de le confier aux Bénédictins, qui avaient possédé si longtemps le monastère de Saint-Baudile, et qui avaient ensuite fixé leur résidence dans l'intérieur de la cité, à la place Belle-Croix. Voici en quels termes le mémoire adressé au Parlement de Toulouse motive ce choix :

« Renfermée dans la France, où son général réside sous les yeux de la Cour, on ne peut que se promettre de trouver dans cette congrégation des cœurs Français. La sévérité des mœurs s'y soutient avec noblesse, le savoir y règne et distingue les ouvrages dont elle enrichit chaque jour le public : abondante en sujets, qu'elle forme, avec le plus grand soin et la plus grande dépense, dans les sciences les plus utiles et les plus profondes, elle est d'autant plus en état de donner d'excellents professeurs qu'elle n'a actuellement que très-peu de collèges à remplir ».

Cette demande, malgré l'allusion indirecte au général des Jésuites qui résidait à Rome, comme si le séjour dans la ville pontificale pouvait empêcher les cœurs de rester Français, demeura sans résultat ; et la ville, qui avait espéré que les Bénédictins donneraient à son collège la réputation et l'éclat des deux grandes écoles de Sorèze et de Pontlevoy qu'ils avaient rendues si célèbres, dut s'adresser à une autre congrégation.

Nîmes possédait depuis un siècle une institution pieuse, celle des Pères de la Doctrine chrétienne, fondée par Jean de Bus, à Avignon, vers la fin du xvi<sup>me</sup> siècle ; elle résolut de la placer à la tête de son collège.

(1) Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris*.

Mais les Parlements s'opposaient à ce que l'héritage des Jésuites passât aux autres congrégations religieuses. Il fallut des démarches actives et réitérées pour vaincre ces résistances, et ce ne fut que le 22 octobre 1765 que le Roi , par lettres-patentes confirmatives , approuve la cession du collège aux Doctrinaires. Ces lettres contiennent dix-sept articles dans lesquels il est dit :

1° Le collège de la ville de Nîmes sera et demeurera conservé ;

2° Le dit collège sera composé d'un recteur , d'un préfet , de deux professeurs de philosophie , d'un professeur de rhétorique et de cinq régents :

3° Le dit collège sera desservi par les prêtres de la Doctrine chrétienne, qui y enseigneront gratuitement les étudiants , conformément au traité fait , sous notre bon plaisir , entre eux et le bureau d'administration ;

4° La dite congrégation fournira , pour remplir les places de recteur , ou principal , de préfet , de professeurs et de régents , dix ecclésiastiques qui auront les talents à ce suffisant , et dont trois au moins seront prêtres , comme aussi les officiers et domestiques nécessaires pour la desserte du collège ; et seront tenus les dits recteur , préfet , professeurs et régents de se conformer aux méthodes et usages de l'Université de Toulouse et de faire faire , à la fin de l'année scholastique , des exercices littéraires avec les invitations ordinaires ;

5° Le dit recteur présentera au bureau d'administration , chaque année , à l'ouverture des classes , la liste des sujets destinés par le provincial pour remplir les chaires du collège ;

6° En cas de plainte contre quelqu'un des dits préfet , professeurs ou régents , il sera délibéré au dit bureau , à la pluralité des deux tiers des suffrages , d'en donner avis au provincial ; et si , sur sa réponse , les deux tiers des suffrages se réunissent pour la destitution du sujet , le dit provincial sera tenu , sur le vu de la dite délibéra-

tion, de pourvoir à sa place, dans les trois mois suivants; et, au cas où il pourrait survenir quelques plaintes contre le recteur, il en sera donné avis par les administrateurs du bureau au Définitoire général, pour y être pourvu selon l'exigence du cas ;

7° Le recteur maintiendra la police intérieure dans le collège; et, s'il survient quelques difficultés à ce sujet, elles seront réglées au dit bureau, de concert avec le provincial ou le supérieur général de la congrégation ;

8° La dite congrégation pourra établir un pensionnat dans le dit collège, dont les pensionnaires seront à la charge d'icelle; et pourra user des bâtiments du dit collège; à l'exception de ceux des classes et autres lieux nécessaires pour l'instruction, à la charge d'entretenir, en bon état de toutes les réparations locatives, les lieux qui seront occupés par les pensionnaires ;

9° La dite congrégation sera tenue de faire acquitter les messes, fondations et instructions nécessaires pour les élèves ;

10° et 11° Les biens et revenus du collège seront régis et administrés par le bureau d'administration, sans qu'en aucun cas la dite congrégation puisse se mêler de leur régie. Voulons que tous les titres, registres et renseignements concernant les dits biens et revenus soient remis aux archives du dit collège;

12° et 13° Les biens et revenus du prieuré de Notre-Dame de Parignargues, au diocèse de Nîmes, et de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, de Blauzac, au diocèse d'Uzès, continueront à appartenir au dit collège;

14° La dite congrégation aura la garde de la bibliothèque, des vases sacrés et ornements de la chapelle; à l'effet de quoi, il en sera dressé des états.

15° Les maire et consuls continueront à jouir des honneurs et prérogatives dont ils ont joui jusqu'à ce jour dans le dit collège.....

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux con-

seillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Toulouse, que ces présentes ils aient à faire envoyer, et le contenu en icelles exécuter selon sa forme et teneur; car tel est notre bon plaisir ».

Déjà, dans une convention antérieure entre les Doctrinaires et le bureau d'administration du collège, il avait été réglé que les grandes réparations de l'établissement seraient à la charge de la ville et du diocèse; que la communauté de Nîmes continuerait à s'imposer annuellement la somme de cent livres pour l'achat des prix; que le maire et les consuls de la ville de Nîmes, suivant ce qui a toujours été pratiqué, seraient invités au discours prononcé à l'ouverture des classes, aux exercices littéraires, aux thèses et à tous autres actes publics, par des programmes portés à chacun d'eux par le préfet du collège, qui ira avec le recteur, les professeurs et les régents, les recevoir à la porte du collège, sur le pavé de la rue, les conduisant à la salle des exercices publics, et les reconduisant, les exercices finis, dans la même forme et au même endroit où il les avait reçus.

L'évêque de Nîmes, M<sup>sr</sup> de Becdelièvre, qui considérait comme un des premiers devoirs de sa charge pastorale de favoriser l'instruction dans son diocèse, se concerta avec son chapitre pour créer de nouveaux revenus au collège, et il fut statué que la préceptorale serait réunie à la première prébende qui viendrait à vaquer, et que le chanoine qui aurait le titre d'écolâtre ou précenteur serait obligé de payer annuellement une rente de 1,000 livres pour l'entretien du collège.

Cette allocation fut acceptée avec reconnaissance par la ville, qui s'empessa d'aller remercier l'évêque et le chapitre de leur généreux concours. L'année suivante, le diocèse vota encore la somme de 1,500 livres pour aider à l'ameublement du collège et en accélérer l'ouverture.

Il était temps que cet établissement donnât des maîtres à la jeunesse et lui fit reprendre le cours de ses

études. Cette longue interruption de l'enseignement dans notre cité fut considérée comme un grand malheur. Ce fut une perte irréparable pour l'instruction de la jeunesse, et l'esprit public se ressentit longtemps de cette lacune, laissée par l'absence de toute leçon au collège pendant trois ans. La ville de Nîmes pouvait redire cette plainte, que venait de faire entendre la ville de Poitiers : « Depuis la dispersion des Jésuites, on gémit sur la désertion du collège et du pensionnat, autrefois si florissants. Une anarchie funeste règne au sein de l'enseignement, et les études languissent ». Nous comprenons ce cri de tristesse. Il en sera toujours ainsi, quand on arrachera à leurs collèges des maîtres qui ont la confiance des familles et les sympathies des élèves. Tout changement dans le personnel de l'enseignement est une atteinte non moins grave aux études de la jeunesse qu'à la liberté des familles, et la société elle-même en ressent le contre-coup. C'est toujours une crise pour l'instruction publique.

Le collège de Nîmes reprit peu à peu, avec les Pères de la Doctrine chrétienne, son ancienne prospérité, et les élèves, dispersés par la fermeture de l'établissement et l'interruption des études, rentrèrent avec empressement dans leur ancienne maison, et se placèrent avec joie sous la direction des nouveaux religieux, qui leur rappelaient leurs anciens maîtres. Les Doctrinaires continuaient fidèlement les traditions de leurs prédécesseurs. Ce fut le même enseignement, la même méthode, les mêmes auteurs qu'avaient adoptés les Jésuites, et le collège garda sa physionomie studieuse et chrétienne d'autrefois.

Nous devons regretter que les archives de l'établissement, qui pourraient nous faire connaître les dernières années de son existence sous l'ancien régime, aient été dispersées ou anéanties par la Révolution. Les documents nous font complètement défaut.

Ce n'est qu'en 1790 que le collège sort de sa vie paisi-

ble pour devenir le théâtre de sanglants événements. La France commençait à être travaillée par ce mouvement révolutionnaire qui faisait surgir, dans chaque grande ville, des bandes d'émeutiers répandant la terreur. Le 13, le 14 et le 15 juin 1790, la ville de Nîmes vit ces jours de désordre et de violence connus sous le nom de *Bagarre*. Les bandes armées, qui avaient déjà ensanglanté la ville, pénétrèrent dans le collège, sous prétexte d'y chercher des armes cachées. On sait que c'était là le prétexte qu'alléguaient naguère les insurgés de la Commune, qui pillaient les églises et les maisons religieuses. On ne trouva point d'armes, mais on brisa les portes des archives, qui furent pillées ; trois fugitifs, qui avaient échappé au massacre de la maison Froment, furent égorgés, et le principal du collège, le P. Teissier, n'échappa à la mort que par la fermeté de l'officier municipal qui présidait à cette visite.

Peu de temps après, la plupart des Doctrinaires, le P. Teissier en tête, refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé, et quittèrent des fonctions que leur conscience ne leur permettait plus de remplir. Le nouveau principal, Joseph Roux, venu du collège de Beaucaire, se laissa entraîner sur la pente révolutionnaire, et eut le triste courage de remettre ses lettres de prêtrise et de renier son sacerdoce.

Le collège de Nîmes fut fermé à l'époque de la Terreur. « La République, répondait froidement la Convention à ceux qui demandaient un sursis à l'exécution de Lavoisier, dans l'intérêt de la science, la République n'a pas besoin de savants ». Elle se montra aussi implacable dans sa haine contre la science que contre l'Eglise, et elle ferma les collèges et les écoles, comme elle avait fermé les temples.

Pendant ces jours lugubres, où l'honneur s'était réfugié dans les camps, les lettres étaient proscrites comme la vertu, et la jeunesse grandissait étrangère à toute

instruction, n'ayant sous les yeux d'autre spectacle que celui de l'échafaud, où elle voyait monter les plus nobles victimes.

Le collège fut rouvert cinq ans après, l'an VI, sous le nom d'Ecole centrale. J'ai sous les yeux la liste des prix d'honneur du Lycée, qui est comme le livre d'or du travail et des fortes études, et j'y trouve, parmi les lauréats, les noms de François Roux, de Générac, qui remporta, l'an VI, le prix d'honneur des belles-lettres, et l'année suivante, celui d'Antoine-Agricol Liotard, qui obtint le prix d'honneur des mathématiques et qui devint professeur dans l'établissement. Je vois successivement, sur cette liste d'honneur, les noms de tous les lauréats du collège, depuis cette époque éloignée jusqu'à nos jours, et j'y retrouve toutes les illustrations modernes de Nîmes dans la magistrature, le barreau, la carrière militaire, l'Université, les diverses administrations, les lettres et les sciences.

L'Université venait d'être fondée avec les éléments des anciennes congrégations enseignantes, et des lycées furent ouverts dans les principales villes. L'Ecole centrale fit place, en 1808, au lycée de Nîmes, qui reçut, dès son origine, une organisation semblable à celle des autres établissements universitaires.

Ce fut alors que fut créée l'Académie de Nîmes, formée des mêmes départements qui ressortissaient de la cour d'appel.

Le personnel du lycée fut ainsi composé :

Proviseur, M. Tédénat.

Censeur des études, M. Reydellet.

Aumônier et professeur de philosophie, M. l'abbé Geneston.

Procureur gérant, remplissant les fonctions d'économiste, M. Donzel.

Classe de belles-lettres, M. Alexandre Vincent.

Première classe de latin, M. Descole.

Deuxième classe , M. Pinel.

Troisième classe, M. Revol.

Mathématiques transcendantes, M. Gergonne, l'éminent professeur qui devait être plus tard la gloire de l'Académie de Montpellier.

Première classe de mathématiques, M. Guidy.

Deuxième classe, M. Lefebvre.

Troisième classe, M. Granier.

Médecins faisant le service par quartiers : MM. Vitalis, Solimani et Phélip. Chirurgien, M. Montagnon. En 1809, M. Pleindoux est adjoint au service médical de l'établissement.

Peu de temps après la fondation du lycée , par décret impérial du 20 juillet 1809 , rendu sur la proposition de Louis de Fontanes , grand maître de l'Université , comte de l'Empire, une faculté des lettres fut créée à Nîmes. Elle était composée de quatre chaires :

1° Une chaire de littérature française. Titulaire , M. Borelly, qui est nommé en même temps doyen de la Faculté.

2° Une chaire de littérature latine. Titulaire , M. Chaussan.

3° Une chaire de philosophie , M. Tédénat , proviseur du lycée.

4° Une chaire d'histoire , M. Gerbaud , nommé en même temps secrétaire de la Faculté.

En 1809, le personnel du lycée subit quelques changements. M. Béraud fut nommé proviseur, et M. de Saint-Chamas censeur.

M. Alexandre Vincent prit alors le titre de professeur de rhétorique, qu'il devait honorer par un long et remarquable enseignement. Il était nommé bientôt après professeur de littérature grecque à la Faculté des Lettres. M. de Lavernède fut appelé à la chaire de mathématiques élémentaires au lycée.

En 1810, M. Raynal, ancien oratorien, neveu de l'abbé

Raynal, historien, fut nommé professeur de philosophie à la Faculté des lettres, et devint, en 1811, proviseur du lycée.

En 1812, M. Tédénat devint recteur de l'Académie de Nîmes. Il eut pour inspecteurs M. Dupré de Piermal et M. de Félix, qui résida à Avignon. M. Gergonne, qui a laissé un nom dans la science, fut chargé provisoirement des fonctions de suppléant à la chaire de philosophie. Il continua à être professeur de mathématiques transcendantes au lycée. Nous trouvons, cette même année, un officier instructeur attaché à l'établissement pour apprendre aux élèves le maniement des armes.

La Faculté des lettres ne jeta qu'un éclat passager et finit avec l'empire. Elle avait contribué à développer l'amour des lettres et à préparer des professeurs distingués aux chaires du lycée.

Nous voyons apparaître, en 1816, dans le personnel du corps enseignant, des noms qui sont restés chers à la ville de Nîmes.

M. Nicot, qui fut pendant quarante ans professeur, inspecteur, recteur, et qui, pendant un demi-siècle, mit sa plume et son intelligence au service de l'Université et de l'Académie, occupait la chaire de troisième avec un succès qui allait toujours grandissant, tandis que son ami, le brillant littérateur M. Maillét-Lacoste, enseignait les humanités. M. l'abbé Bonhomme, devenu plus tard le curé si populaire de la paroisse Saint-Charles, professait la philosophie. M. Magniol était appelé, en 1818, à l'enseignement des sciences physiques, et captivait ses élèves par la clarté de son exposition. En 1821, M. l'abbé Gindoux était nommé suppléant de philosophie, en remplacement de M. l'abbé Bonhomme. En 1822, M. Gazay, si étincelant d'esprit et de verve, était nommé professeur de troisième et suppléait plus tard M. Alexandre Vincent dans la chaire de rhétorique. En 1823, M. le chanoine Privat, principal du collège d'Uzès, venait rempla-

cer, comme proviseur, M. le chanoine Robin au collège royal de Nîmes, et se conciliait tous les cœurs par une administration aussi vigilante que paternelle.

Je ne saurais oublier ceux qui m'ont précédé dans les fonctions d'aumônier, et dont j'ai recueilli, non sans péril, la noble succession : M. l'abbé Goubier, devenu plus tard curé de Sainte-Perpétue, qui unissait au don de la parole une intelligence élevée ; M. l'abbé Galtier, que son mérite devait élever à l'épiscopat et qui gagnait l'affection des maîtres et des élèves par l'aimable ascendant de la vertu ; et M. l'abbé Peschoud, appelé ensuite au siège épiscopal de Cahors, qui subjuguait les esprits par l'autorité de la science, et excellait à faire comprendre à ses jeunes auditeurs l'alliance intime de la raison et de la foi, de la philosophie et du christianisme.

Appelé à l'honneur de leur succéder, je me suis inspiré de leur exemple, et je me suis efforcé de continuer, auprès de la jeune et intéressante famille qui m'était confiée, ces traditions de paternelle sollicitude, d'affection et de dévouement. Si je n'ai pu lui faire entendre une parole aussi autorisée que celle de mes prédécesseurs, j'ai su du moins l'aimer, et c'est ce qui m'a valu d'en recueillir la plus douce des récompenses, la bienveillance des maîtres et l'affection des élèves.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques-uns des fonctionnaires et des collègues que j'ai rencontrés au lycée. Après M. Nicot, ce type aimable de l'ancienne université, c'est M. Moriau, successivement professeur, proviseur et recteur, dont la longue carrière a été consacrée par de si précieux et honorables services dans l'enseignement. C'est M. Deloche, tour à tour professeur de physique, proviseur, inspecteur d'Académie, qui sut conserver au collège de Nîmes, dont il avait été brillant élève, sa vieille réputation de discipline ferme et de fortes études. Aux noms de M. Fabre et de M. Laigle qui se sont succédés dans le provisorat du lycée, je dois ajouter le

nom de M. Des Rivières, leur successeur, dont la longue administration a puissamment contribué à la prospérité de l'établissement. MM. Jonnette, Joubin et Gransard, dans leur court passage, ont continué les traditions de leurs prédécesseurs.

Je ne saurais oublier ces censeurs dévoués, dont la vigilance active a su maintenir l'ordre et la discipline dans l'établissement ; M. Ducoin, le premier que j'ai rencontré au lycée, qui avait le cœur d'un père pour les élèves ; MM. Bazy, Belhomme, Cannac, Robert, devenu plus tard proviseur du lycée de Carcassonne, qu'il sut rendre si florissant ; Grasset, récemment enlevé par la mort au lycée d'Alger, qui lui doit sa grande prospérité ; Girard, Fabre, Subé et Deschamps.

Je place à côté des noms de ces honorables fonctionnaires ceux de MM. Marson, Véziat, Cluzel, Valentin, Bley et Sourrieu, qui, dans leurs modestes fonctions d'économe, n'ont pas montré moins de dévouement pour les intérêts du lycée et le bien-être des élèves.

Je tiens à ne pas oublier les pasteurs qui étaient chargés de l'instruction religieuse des élèves protestants, et qui ont constamment entretenu avec l'aumônier catholique — j'aime à le reconnaître — des relations franches et cordiales ; MM. Fermaud, Cazeaux et Fabre. Je me souviens avec plaisir des bons rapports qui existaient entre nous, et qui des aumôniers se communiquaient facilement aux élèves et maintenaient parmi eux l'union et la concorde.

Quelle succession brillante de professeurs je rencontre dans les diverses chaires du lycée ! En philosophie, après M. de Lens, qui nous revint comme inspecteur d'Académie, MM. Nougarede, Gratacap, Mailhé, Beurier, Souquet ; en rhétorique, MM. Gaston Boissier, de l'Académie française ; Brétignières, Gaspard, Bigot, Dauphiné, de Loustalot. En histoire, après M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, qui a inauguré l'ensei-

gnement historique dans le lycée, MM. Perrin, Delépine, aujourd'hui notre inspecteur, Pinard, Brunel et Dhombre. En mathématiques spéciales, pures et appliquées, MM. Gisclard, Haillecourt, Dupain, Garlin, Durande, Raymond, Durand. Dans l'enseignement des sciences physiques et naturelles, MM. Lallemand, Volf, Fevrié, Courcière, Gay, Teissier.

Je m'arrête dans cette énumération, que je voudrais pouvoir suivre dans chaque classe, et je me borne à rappeler les noms des anciens élèves du lycée qui, après avoir obtenu sur les bancs du collège des succès qui faisaient pressentir ce qu'ils seraient un jour, reçus agrégés, sont devenus professeurs dans cette même maison, qui avait été témoin de leurs triomphes scolaires : MM. Gorenflot, Roumestan et Coustalet, et dans les classes élémentaires, où les enfants sont patiemment initiés aux rudiments de la langue latine, MM. Limagne et Roque.

Lorsque on a passé 34 ans, c'est-à-dire la meilleure partie de sa vie dans un collège, il se forme, au plus intime de l'âme, des liens étroits qui nous rattachent à cette maison. On a trouvé là une nouvelle famille dont le souvenir réveille toujours de vives sympathies. C'est comme un autre toit paternel, un autre foyer domestique, qui prend place à côté du premier dans notre cœur. Quand l'heure de la retraite a sonné et qu'il faut dire adieu à cette maison aimée, ce n'est pas sans regrets qu'on s'arrache à cette chère famille d'élèves ; car ce sont nos fils, les fils de notre cœur et de notre intelligence, à nous maîtres, professeurs, aumôniers, qui leur avons donné tous nos soins et toute notre affection. C'est surtout pour les maîtres le meilleur temps de la vie que celui du collège, et au milieu des agitations du présent, on se reporte avec bonheur vers ces chères années consacrées au service de la jeunesse.

Il me semble voir encore ces nombreuses générations d'élèves qui se sont succédé au lycée. Je les vois tous avec émotion, catholiques et protestants, se presser dans

les cours autour de l'aumônier, qui échange avec eux une parole affectueuse et une poignée de main. La plupart se souviennent, — pour moi je ne l'oublierai jamais — des visites faites à cette chambre de l'aumônier, toujours ouverte à tous comme son cœur, et de ces entretiens où d'utiles conseils venaient tempérer la gaieté du jeune âge. Ils savaient, ces chers élèves, que leur aumônier aimait les longs voyages, et lorsqu'il était de retour d'une de ces courses lointaines, de Rome ou de Jérusalem, ils ne se lassaient pas de l'assaillir de questions et de réclamer, dans leur curiosité insatiable, quelque nouvel épisode de ses pérégrinations.

Nos bons élèves de l'Ecole normale, qui ont longtemps fait partie de ma famille universitaire, n'ont pas oublié ces longues promenades du jeudi pour aller visiter ensemble un site pittoresque, une ruine historique ou une intéressante église de village. Nous recevions l'hospitalité tantôt chez le curé de la paroisse, tantôt chez l'instituteur de la commune, et l'accueil si cordial qui nous était fait ajoutait un nouveau charme à ces courses.

Que de noms qui ont retenti dans les cours et qui sont passés sur mes lèvres, pendant ces trente-quatre ans ! J'ai vu les fils venir s'asseoir sur les bancs où j'avais rencontré leurs pères. J'aimais à retrouver en eux les traits et les qualités des auteurs de leurs jours ; ils héritaient de cette affection que j'avais témoignée à ceux qui les avaient précédés.

Ma vie a été longtemps mêlée à celle de ces jeunes générations. Je me suis associé chaque année aux émotions religieuses de ceux que j'ai préparés au grand acte de leur première communion. Je leur ai appris à aimer ces deux grandes choses qui doivent remplir la vie de l'homme, Dieu et la Patrie, l'Eglise et la France. Au jour de la distribution des prix, j'ai applaudi à leurs triomphes. Il me semble que j'entends retentir encore au fond de mon cœur, à plusieurs années de distance,

comme un écho de ces acclamations et de ces fêtes, et c'est comme un rajeunissement pour mon âme.

Qu'on me pardonne d'avoir évoqué ces souvenirs d'un passé qui a été pour moi plein de charme. Ce sont comme les derniers rayons du soleil qui viennent dorer l'horizon au soir de la vie. J'aime à redire, en achevant ces pages, à tous mes anciens collègues de l'Université, à tous ces chers élèves, catholiques et protestants, dont les bandes joyeuses ont peuplé les cours du Lycée, que mon cœur ne les oubliera jamais ; et lorsqu'il lui sera donné de les rencontrer dans le chemin de la vie, leur vieux aumônier sera heureux de leur serrer la main et de leur exprimer tous les vœux qu'il n'a cessé de faire pour leur avenir.

---

# LEÇONS ET REMARQUES

*sur le texte de divers auteurs,*

par Reynhold DEZEIMERIS.

---

(EXTRAIT DES ACTES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX).

---

**Compte rendu par M. Charles LIOTARD,**

membre-résident.

---

Je remercie M. Aurès d'avoir appelé mon attention sur le volume des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, et dans ce volume, sur un ouvrage qu'il a supposé devoir être dans mes goûts ; il l'était si bien, que, sans en connaître la provenance, et simplement alléché par le sujet, je m'étais déjà rendu acquéreur d'un exemplaire du travail de M. Reynhold Dezeimeris, qui traite de quelques corrections de textes dans certains passages de Régnier, d'André Chénier et d'Ausone, et de quelques points de concordance entre divers passages de leurs œuvres avec les écrivains antérieurs de nos premiers siècles littéraires ou de l'antiquité grecque. M. Dezeimeris appartient à la race des Erasme, des Scaliger et des Heinsius, à en juger par la profonde connaissance qu'il manifeste des œuvres des poètes grecs, dont la plupart d'entre nous savent à peine les noms. Passe pour Homère, Hésiode, Anacréon, dont les œuvres classiques sont assez familières au plus

modeste lettré; mais pour Théognis et Stobée et autres *poetæ minores*, il ne sont guère fréquentés que par les esprits rares et délicats comme M. Dezeimeris. J'aurais juré que le savant bordelais ne pouvait être qu'un échappé de notre Ecole normale : aucun indice sur la liste des membres de l'Académie de Bordeaux ne fournit des renseignements sur ses antécédents; si nous avons à faire à un savant amateur, je reste confondu devant l'amour pur de la science poussé à un pareil degré. M. Dezeimeris possède la littérature grecque, sans préjudice des auteurs latins, comme MM. Boissonnade et Egger; et il a déployé d'ailleurs, dans ses annotations de son édition des œuvres poétiques de de Brach, une érudition et une variété de connaissances littéraires inimaginables : c'est par cette belle publication qu'il s'est fait surtout apprécier. Pour mettre en lumière un poète à peu près inconnu dans ces derniers temps, et auquel il portait une affection particulière comme compatriote, il s'est livré à des recherches immenses, ou peut-être n'a-t-il puisé que dans ses souvenirs, qui lui ont permis d'enrichir les deux volumes de de Brach d'une quantité innombrable de notes substantielles qui présentent le plus vif intérêt, en montrant, par leur rapprochement avec le texte de son auteur favori, combien nos poètes du xvi<sup>e</sup> siècle étaient eux-mêmes versés dans la connaissance des anciens.

On ne saurait se rendre compte du mérite du travail que j'ai signalé en débutant que par une lecture complète; c'est une œuvre qui ne se prête pas à l'analyse. — Des recherches minutieuses, appuyées sur un sens critique très-intense et sur une méthode d'investigation correcte et sûre, ont permis à M. Dezeimeris de restituer bien des expressions corrompues par l'ignorance des copistes ou par la négligence des premiers éditeurs des poètes qu'il passe en revue : Régnier, Ausone, André Chénier.

Son travail, en ce qui concerne ce dernier, se trouve réduit par une circonstance singulière, que M. Dezeimeris

appelle une grosse mésaventure, et que j'aurais qualifiée à sa place de cruelle déception. Figurez-vous le désappointement d'un travailleur infatigable, qui a fait sur un auteur chéri une ample moisson de remarques curieuses ou d'heureuses trouvailles, et qui se voit enlever tout l'honneur de ses découvertes par un rival inconnu (M. Becq de Fouquières), dont l'œuvre similaire marchait en même temps, et qui l'a devancé par l'antériorité de sa publication. M. Dezeimeris n'a pas pu renoncer sans chagrin aux fruits de ses longues et patientes recherches : il rend compte de sa déconvenue et rend hommage au mérite de son collaborateur inconscient avec un esprit de justice des plus méritoires, et de plus avec une candeur et une bonne foi qui donnent à son aveu une tournure charmante.

Voici comme il raconte le fait :

« Mon exemplaire (de Chénier) s'était rempli de feuillets volants ; il grossissait sans cesse, et j'entrevois dans un avenir prochain la perspective d'une édition riche de citations antiques, lorsque tout à coup, et sans que rien me l'eût fait prévoir, un jour de 1862, je vis apparaître le fier volume de M. Becq de Fouquières. L'extérieur laissait peu à désirer, qu'allait être le contenu ? Hélas ! quand j'ouvris le livre, je compris bien vite que ma besogne était faite, et que mon Chénier, si souvent annoté, n'était plus qu'un monceau de papiers inutiles. — Ma tristesse fut grande, et je commençai, je l'avoue, par vouer M. Becq de Fouquières aux dieux infernaux. Espérant du moins le trouver en défaut, je me mis à éplucher ses citations et à les comparer aux miennes. J'y perdais mon latin ; j'y perdais surtout mes infortunées citations qui, une à une, sortaient de mon volume, à mesure que je les rencontrais dans le sien... Il ne resta des miennes, après ce triage, que des débris isolés. Toutefois, en cherchant dans cette édition nouvelle les taches que j'avais, un instant, souhaité y trouver, je m'aperçus bientôt qu'elle était réelle-

ment excellente, bien meilleure que celle que j'aurais pu faire, et peu à peu, de la sorte — car je ne suis de mon naturel ni méchant ni injuste — je me mis à aimer ce livre pour tout ce qu'il contenait et à oublier la peine qu'il m'avait causée. En juillet 1867, je parlai à Sainte-Beuve de communiquer à M. Becq de Fouquières les épaves de mon naufrage. La maladie du docte critique, puis sa mort, mirent obstacle à mon projet. J'avais encore en main mes notes solitaires, tristes reliefs d'un plus grand festin, lorsque parut, en 1872, la seconde édition critique. Elle m'enlevait cette fois la plupart des remarques échappées au premier désastre, et de celles auxquelles j'attachais le plus de prix.

» Enfin parut l'édition soignée par M. Gabriel de Chénier. Celle-là ne m'enlevait rien ; mais, comme elle ne rendait pas justice au précédent éditeur, elle changea chez moi en sympathie l'estime que j'avais déjà pour M. Becq de Fouquières, estime qui, on le voit, ne pouvait rien devoir à l'indulgence. Ce fut donc sans rancune que je procédai une seconde fois à l'anéantissement de mes notes, devenues inutiles. J'apporte ici le peu qui me reste..... »

(*Actes de l'Académie de Bordeaux*. Tome xxxvii, 1875, pages 43-44).

Je ne choisirai, dans cette publication, où M. Dezeimeris fait preuve d'une si riche érudition, que quelques exemples, pour témoigner de la justesse de ses remarques.

Dans l'œuvre d'André Chénier, ce sont surtout les imitations que signale M. Dezeimeris. Si M. Becq de Fouquières a noté, dans le *Jeune malade*, quelques élans de passion qui peuvent avoir été empruntés à la *Phèdre* de Racine, M. Dezeimeris découvre, dans un roman grec presque inconnu, les *Aventures de Rhodante et de Dosi-clés*, de Théodore Prodrome, le canevas du poème et ses détails caractéristiques.

Lequel de nos critiques les plus savants s'était douté jusqu'à ce jour qu'un poète français était allé chercher des inspirations dans le roman obscur de Théodore Prodrome? André Chénier faisait plutôt penser à Longus et à Théocrite. Cette découverte, révélée par M. Dezeimeris, lui donna à penser qu'André Chénier, qui était, dit-il, un *friend à la façon de Boissonnade*, était doublé d'un bibliophile.

~~~~~

Dans l'œuvre d'Ausone, une des plus curieuses rectifications ou restitutions du texte porte sur la xxx<sup>e</sup> épigramme (la xxix<sup>e</sup> dans la traduction de Jaubert), où tous les érudits s'étaient évertués assez maladroitement à expliquer dans le titre le premier mot qu'il lisaient, en créant un abominable barbarisme, *Myobarbum*; il s'agit d'une inscription à placer au-dessous d'une statue de Bacchus, que tous les commentateurs ont lue jusqu'à ce jour comme suit : *Myobarbum Liberi patris signo marmoreo in villa nostra . . . . .*, etc. . . . .

Ce *Myobarbum* avait été, non sans raison, un sujet d'étonnement, mais aussi l'occasion des plus bizarres raisonnements de la part des savants, Scaliger, Huet et Turnèbe, qui empruntaient les éléments du mot étrange à *mus*, *myos* et à *barba*, l'expliquant en conséquence par « barbe de souris », ou « barbe pointue », sans être arrêtés par la considération que Bacchus est généralement représenté sous la figure d'un jeune homme imberbe, et qu'il est d'ailleurs peu régulier de créer un mot composé de deux radicaux, l'un grec, l'autre latin.

M. Dezeimeris, mieux inspiré, je pense, arrive, par l'examen comparatif des diverses altérations qui ont pu se produire sous la plume des copistes, à lire, au lieu de *myobarbum*, *in υποκαθρον*, Βαβρος ou υποκαθρος, désignant un socle ou la base d'un piédestal. Dès lors l'inscription devient claire et satisfaisante : *sur le socle d'une statue de*

*Liber* ou *Bacchus* — leçon qui rappelle et reproduit la forme ordinaire du titre d'une foule d'épigrammes dans Ausone et dans Martial.

In statuam Rufi.

In simulacrum occasionis.....

In amphitheatrum Cæsaris.

In Vetustillam.

etc., etc.

---

Le chapitre premier du travail de M. Dezeimeris, consacré à Régnier, contient de curieux rapprochements qui font ressortir les emprunts faits, pour la forme générale, à Ronsard, et, pour certains détails, au cardinal du Perron et à Montaigne. Il rectifie de la façon la plus concluante quelques termes qui forment des non-sens et des contresens, tels que ceux-ci :

Décider pour *déceler*,

Père pour *frère*.

Rivage pour *image*,

dans les passages suivants (pages 28, 24, 39) :

Il n'est à *décider* rien de si mal aisé  
Que sous un saint habit le vice desguisé.

Lisez *déceler*.

Dans le temple de Delphe, où Phébus on révère,  
Phébus, roi des chansons, et des muses *le père*.

Lisez *le frère*.

Que la beauté plus grande est laide auprès de vous ,  
Mais tout ne répond pas au traict de ce visage  
Plus vermeil qu'une rose et plus beau qu'un *rivage*.

Lisez *image*.

La dissertation qui justifie ce dernier mot est fort ingénieuse et très concluante.

Dans un chapitre complémentaire, relatif au même Régnier, M. Dezeimeris propose une rectification à un pas-

sage scabreux, comme il en est trop dans le satyrique, qui ne reculait pas devant la crudité de l'expression :

Il semble, en leurs discours hautains et généreux,  
Que le cheval volant (Pégase) n'ait *pissé* que pour eux.

M. Dezeimeris propose, avec moins d'assurance qu'à l'ordinaire, de substituer *piaffer* au mot malencontreux qu'on a cru pouvoir lire dans le passage susénoncé. Il en est qui ont la *passer*, leçon qui ne présente point de sens, et qui me paraît émaner d'un esprit timoré, mais peu judicieux.

En proposant *piaffer*, qui, dans le lexique de Nicot, est expliqué : « Marcher avec braverie, qui est, quand un esventé, par superbe et hautaine contenance de visage et de fière démarche, se porte superbement, contemnant et nazardant les autres », M. Dezeimeris hésite, en avouant qu'il ne connaît aucun exemple contemporain de *piaffer*.

Oserai-je venir à son aide en lui signalant le mot *piaffe*, employé avec le sens sus-indiqué de *braverie*, *insolence*, dans divers passages des *Après Disnées du sieur de Cholières*, livre qui parut en 1587, faisant suite aux *Matinées* du même, publiées en 1585.

En voici deux citations :

« Voilà un homme qui, tous les jours, changera d'habits; mais ils seront tous de mesme étoffe, de mesme façon et de mesme couleur; il ne fera pas telle *piaffe* que le poupin mignard et leurré courtisan, lequel n'aura qu'un habit à chasque quartier, moyennant qu'il soit tout différend ». (Page 15 de l'*épître aux liseurs*, édition de Bruxelles, 1863).

« Le poète ne veut pas là donner une attache à l'avarice de la femme, mais à celle du mari. . . et à la trop grande *piaffe* que vouloit faire ceste mignonne, qui, pour s'attifer et se parer, etc. . . ». (Page 87, même édition).

---

SUR

## L'INSTITUTION ET LES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA;

PAR

M. Charles LIOTARD,

membre-résident.

---

Avant d'appeler votre attention sur un des plus curieux documents publiés par la Société archéologique du Forez, créée depuis peu à Montbrison, j'ai cru devoir vous dire un mot du local intéressant qui est le siège de ses réunions.

Ce local, connu sous le nom de la *Diana*, est le sujet d'un beau travail, publié en 1875 par M. Henri Gonnard, sous le titre de *Monographie de la Diana*, accompagné de nombreux dessins relevés par lui dès 1869, lesquels, imprimés en 36 planches à Saint-Etienne, ont été rattachés au beau volume in-4° édité par Savigné, à Vienne.

La grande salle connue sous le nom de la *Diana* est située derrière l'abside de l'église collégiale de Notre-Dame-d'Espérance, à Montbrison; elle paraît avoir été bâtie vers l'an 1300, sous le comte de Forez Jean I<sup>er</sup>; elle fut primitivement destinée à la tenue des assemblées périodiques des Etats provinciaux du Forez, et conserva cette destination exclusive jusqu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle.

A partir de cette époque, elle servit en même temps de réunion au chapitre de la collégiale pour les cérémonies de réception des chanoines; en 1791, elle fut vendue, comme bien national, par le district de Montbrison, et adjugée pour 2875 livres à un aubergiste de la ville.

Elle servit dès lors aux plus vils usages, et perdit son aspect monumental, par suite de sa division au moyen d'un plancher fixé à la naissance de la voûte (1).

Les restes de peinture décorative avaient été signalés comme intéressants à conserver, dans un rapport de M. de Barthélemy, sur les monuments du département de la Loire, inséré au *Bulletin monumental* de 1841.

Ce n'est qu'en 1862 que, pour sauver ce curieux monument d'une ruine prochaine, la ville de Montbrison, sur l'initiative de M. de Persigny, alors ministre de l'intérieur, en fit l'acquisition.

La restauration en fut accomplie, de 1863 à 1866, sur les dessins de M. Lebrun, architecte de Lyon, revus par M. Viollet-le-Duc, et ce fut le 1<sup>er</sup> septembre 1866 que la Société historique et archéologique du Forez, fondée sous les auspices de M. de Persigny, inaugura la vicille salle des Etats du Forez rendue à son ancienne splendeur.

Ce qui distingue surtout cette salle extraordinaire, c'est une curieuse frise qui règne dans tout le périmètre de la voûte, et qui est décorée, sur fond rouge, d'une suite de petits écussons armoriés; les intervalles sont remplis par un nombre égal d'animaux fantastiques de couleur jaune dont le contour est serti par un large trait noir. Ce sont des monstres de toute nature: Dragons ailés, sirénés encapuchonnées, animaux à deux corps et à une

(1) Les mêmes faits se sont produits et ont eu les mêmes conséquences regrettables pour les grandes salles de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, transformées en prison, et pour celles du Palais des Papes d'Avignon, qui sont encore aujourd'hui des casernes.

seule tête, types d'une variété infinie où domine la forme du poisson.

Le nom de *Diana* a fort intrigué les archéologues : les premiers investigateurs ont dû supposer naturellement que la salle des Etats avait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple de Diane. Cette opinion a été promptement abandonnée comme ne reposant sur aucun fondement sérieux. Un terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, de 1493, cite en divers endroits, comme confins : le chemin tendant de la Croix de Cindrieu à la *Diana*. Il y avait donc, dans le territoire de Montbrison, un lieu qui portait ce nom ; mais on ne sait comment y rattacher la salle héraldique où siégeaient les Etats de la noblesse du Forez ; cette salle dut être construite par le comte Jean I<sup>er</sup> sur le terrain attenant à la collégiale, parce que le château de Montbrison, construit sur une butte volcanique élevée, était d'un accès trop pénible ; mais comme, indépendamment des réunions politiques, ce local servit aussi, au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, aux réunions du clergé, elle s'appela alors la grande salle du *Doyenné*, ou, comme on disait en langue vulgaire, du *Doyannat*, mot qui a pu par altération se restreindre à la forme de *Diana*.

Telles sont les conjectures que j'ai recueillies dans le beau travail de M. Gonnard : *La monographie de la Diana*

La société savante, une des plus jeunes écloses parmi celles qui nous honorent de leurs communications, compte, en 1878, 130 membres titulaires ; nous n'avons pas la nomenclature de ses travaux, parce qu'elle n'existe que depuis peu de temps, et que, depuis peu aussi, elle nous a fait un premier envoi. Le volume que je mets sous vos yeux, et qui m'a vivement intéressé, contient, outre les mémoires ou travaux personnels de la Société de la Diana, qui ne consistent qu'en recherches archéologiques, une collection de Mémoires et documents sur le

Forez, inédits ou réimprimés. C'est le tome IV<sup>e</sup> de ce recueil.

Le bulletin archéologique est ce qui tient la moindre place dans ce volume : il relate, comme la plupart des travaux de ce genre, qui sont aujourd'hui plus particulièrement en honneur, des investigations relatives aux colonnes itinéraires, à la céramique, à des restes d'habitations gallo-romaines ; le volume se termine par un projet d'excursion de la Diana à Saint-Bonnet-le-Château, et publie le plan de cette excursion et le programme des questions qu'on y mettra à l'étude, des objets sur lesquels doivent porter les recherches.

Il contient encore une dissertation attachante de M. Testenoire-Lafayette sur une construction disparue, attenante à une ancienne église à la Tour-en-Forez, à 5 kilomètres de Saint-Etienne, et qu'on appelait la *Galiney* de l'église de la Tour. Cette construction en saillie était une espèce de porche ou perron où s'accomplissaient certaines cérémonies, où se passaient certains actes publics dont le libellé porte qu'ils ont eu lieu

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| in Gallineria ante ecclesiam            | 1492       |
| dans la Galiney de la Tour              | 1545       |
| en la place de la Galiney ou<br>Galiney | 1654, 1703 |

On a été longtemps dans le doute sur le sens et l'étymologie de ce mot singulier. A première vue, on pensait involontairement à un poulailler — de *Gallina* on aurait pu faire *Gallineria*. — Mais on a dû rejeter cette supposition comme n'ayant pour fondement qu'une ressemblance fortuite. L'abbé Cochet, d'accord, du reste, avec Littré, a trouvé dans le bas-latin *Galilæa* signifiant « portique, porche d'église ».

Ducange, dans son *Glossaire* (1678), cite des textes où ce mot désigne les parvis des églises. L'abbé Cochet fait venir *Galilée* de cette circonstance, que les processions des Rameaux et de l'Ascension stationnaient dans

les porches et parvis des églises, et que des chantres montés dans les galeries supérieures adressaient aux fidèles, le jour de l'Ascension, ces paroles sorties de la bouche des anges : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cælum ?*

Ce nom de Galilée se retrouve surtout appliqué à plusieurs églises d'Angleterre. A Caudebec, on appelle encore ainsi (*Viri Galilæi*) la galerie où, le jour de l'Ascension, les chantres entonnaient le répons susmentionné. Walter Scott, dans son roman *le Jour de Saint-Valentin*, ou *la jolie fille de Perth*, fait dire au prieur du couvent des Dominicains de Perth qu'on a recueilli des fugitifs dans la *Galilée* de l'Eglise.

Il ne paraît pas douteux que *Galilée*, origine de notre mot *Galerie*, aura été altéré, pour donner la forme *Galiney* de l'Eglise de la Tour-en-Jarez.

Je ne sais pourquoi je me représente cette Galiney ou Galilée comme devant reproduire les formes architecturales des perrons extérieurs des hôtels-de-ville de Berne et de Fribourg. — Deux escaliers rampants et une plateforme au-dessus.

Mais ce qui m'a paru le plus attachant dans le volume que je parcours (et ici je vous demande pardon d'avoir cédé trop facilement à la tendance de mes goûts personnels), c'est la publication accessoire de documents peu connus intéressant la région du Forez et du Lyonnais.

En première ligne se place :

La continuation d'un travail qui paraît considérable (inédit), dont le commencement a paru dans le tome III<sup>e</sup> du même recueil sous le titre de :

*Histoire territoriale du Lyonnais*, par feu M. Auguste Bernard. Livre IV, 4 chapitres.

Cette publication n'est pas encore parvenue à son terme dans le tome IV<sup>e</sup> qui nous arrive.

Vient ensuite :

La publication d'un poème élégiaque d'un certain Benoist Voron, qui fut maistre ès arts et recteur aux écoles de Saint-Chamond.

Ce poème du XVI<sup>e</sup> siècle, dont on ne connaît que les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale, a pour titre :

*Resjouissance sur la France désolée, pour l'heureux retour du Très Chrestien Henry, troisième de ce nom, roy de France et de Pologne, faicte en forme de dialogue, dédiée à MM. de Saint-Galmier. A Lyon, par François Didier, 1574.*

Les deux interlocuteurs sont *France désolée* (1) et *Resjouissance*.

La devise finale du poème : *En tous bon roy*, suivant la singulière habitude du temps, donne, par un anagramme, le nom et le prénom de l'auteur, Benoist Voron.

Ensuite, extrait de la bibliothèque de M. Buhet, notaire à Saint-Etienne, une pièce altérée par quelques déchirures, intitulée :

*Procès-verbaux faits à l'occasion de l'excedz et violances des contrebandiers au préjudice de l'entreposeur du tabac et autres de cette ville de Saint-Bonnet, du 22 octobre 1754.*

C'est la relation d'une expédition de Mandrin (le roué de Valence) à Saint-Bonnet-le-Château, comme il en fit de pareilles sur les autres points du Forez (à Montbrison, Roanne, Feurs, Boën, etc...), où il vient vendre au receveur de la ferme de l'Etat huit balles de tabac de contrebande au prix de 4,000 francs, dont il donne quittance (Ci-joint le fac-simile).

Enfin la pièce (pour moi la pièce capitale) *Oraison funèbre de Florimond Robertet, forésien*, prononcée à Blois, en présence du Roy et de toute la cour, par M<sup>er</sup>

(1) *Désolée* de la mort prématurée de Charles IX.

Alleman, évêque de Grenoble, fait partie d'un recueil (qui paraît unique) découvert par Eugène Grézy, célèbre bibliophile, mort récemment, et qui contient surtout des documents, se rapportant au pays de Blois.

M. Delaroa pense, avec M. Grézy, que ce recueil factice représente un simple projet de publication qui n'aura pas été suivi d'exécution, on ne sait pourquoi. M. Delaroa en a extrait, pour le recueil de la Diana, l'*Oraison funèbre* de Robertet (natif de Montbrison), comme document se rapportant au pays du Forez.

Ici, un compte-rendu ou une simple analyse serait tout à fait insuffisante. Ce n'est que par la lecture *in-extenso* qu'on peut apprécier ce spécimen d'archéologie littéraire, intéressant tant par la contexture que par les formes du langage à la mode du temps (1532). J'en donnerai toutefois quelques extraits :

Le préambule prédispose le lecteur aux douces joies que va lui faire goûter cette singulière pièce d'éloquence :

« Estant monté en chaize, en rochet et camail, sa bonne prestance fut quelques moments méditant les principaux points de son dessein, où, après s'estre essuyé les yeux d'un mouchoir très fin et fort blanc, et avoir ajusté l'organe de sa voix à la façon des excelans joueurs de luth, lesquels, auparavant que d'en faire retentir les doux résonnements, sondent les touches et serrent ou lâchent les cordes, afin que tous les sons en soient tels qu'il les faut, pour faire une harmonie digne des attentions de ceux qui les doivent écouter, ce prélat, dis-je, se voyant d'accord avec lui-mesme, salua bénignement leurs majestez, regarda aussi par deux beaux gestes toute la compagnie pour gagner la bienveillance d'un chacun, et, après avoir mis son bonnet carré sur sa teste, il parla de cette sorte : »

Cette description préparatoire rappelle, mais en la dé-

passant de beaucoup en développement et en élégance, celle par laquelle MM. Chapelle et de Bachaumont annoncent et préparent le discours de la Garonne, sous forme de dieu-marin, à leur rencontre près des bains d'Encausse.

Il se moucha, cracha, toussa,  
Puis en ces mots il commença.

Le début de la harangue, qui prend la généalogie des Robertet à Paul, valet de chambre de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, contient une nomenclature de vingt générations que l'orateur énumère sans négliger un seul des aïeux en ligne directe de son cher ami.

« Paul Robertet engendra Emanuel Robertet, Emanuel Robertet engendra Henry Robertet, Henry Robertet engendra Jacques Robertet... », et ainsi de suite jusqu'à Jean Robertet.

« Jean Robertet engendra heureusement, pour le service de Charles VIII, pour celui du feu Roy et pour celui de votre majesté (François I<sup>er</sup>), le très flory florissant Florimond Robertet, que Dieu absolve ».

Chute pleine de charme et d'élégance en vérité.

Les moindres circonstances de la vie de son héros ont tant de prix pour son panégyriste, qu'il ne craint pas de faire remonter son éloge avant l'époque où il a vu le jour, et que, pour nous renseigner sur l'heureuse grossesse et l'heureuse délivrance de la mère Magdeleine Bohier, il s'exprime ainsi :

« Ne voulant pas oublier une particularité qu'un vieil homme âgé de 80 ans me dist à Montbrison, qui fut qu'il se ressouvenoit fort bien du temps de la grossesse de cette madame Magdelaine Bohier, laquelle avoit comme emprunté la boîte des parfums de la Magdelaine pour parfumer sa pensée, veu qu'elle eut de si douces imaginations pendant neuf mois, qu'enfin la formation de son enfant se perfectionna dans ses flancs en une parfaite disposition, d'autant qu'au lieu des maigreurs, des sé-

cheresses de bouche, des lassitudes, des envies effrénées qu'ont d'aucunes femmes grosses, des faiblesses et des paresse que la pesemteur de leur fruit leur cause, elle fut toujours tempérée, très-disposte, et allante et venante comme si elle n'eust point esté empeschée, ce qui fit juger que le poupon qu'elle auroit seroit de la plus belle humeur du monde ».

Tout est sur le même ton dans cette merveilleuse harangue. Tout y est également curieux dans la forme et dans le fond.

Et les réflexions sur l'influence des noms de baptême, et les comparaisons, multipliées à satiété, avec le soleil, et la dissertation sur le zodiaque, à propos de la devise de Robertet : *Jusqu'où les choses iront-elles ?* et les rapprochements continuels du prénom de Florimond avec les fleurs du style, le lustre des fleurs de lys (emblème royal), les fleurs de l'éloquence.....

On ne peut s'empêcher de sourire à la lecture de passages tels que ceux-ci : pour dire que Robertet devient conseiller au Présidial de Montbrison :

« Montbrison lui apprit à connoistre Dieu, Lyon le fit philosophe, Orléans le rendit jurisconsulte, Paris lui acquit le renom d'excellent orateur ; ce que voyant et qu'il faisoit de l'éloquence ce qu'il vouloit, il en voulut aller consacrer les fleurs au mont qui l'avoit nommé Florimond, auquel lieu le crédit de sa famille et sa vertu le firent conseiller..... ».

Choisi pour secrétaire de ses commandements par Anne de Bretagne, il reçut de la reine les sceaux et les cachets.

« Et comme il sçavoit que la reyne honoroit grandement le roy, il usa d'une nouvelle façon d'escrivre, en ce qu'il laissa plus de distance de blanc depuis le nom de *sire* jusqu'au commencement du texte, et depuis la fin de la lettre jusqu'à : vostre très humble femme et su-

jecte — que tous les secrétaires des autres reynes n'avoient encores fait..... ».

Et plus loin :

« Il sceut si bien escrire que jamay les brevets, les lettres de cachet, ny les commissions des gens de guerre n'avoient estez d'un stille ni d'un esclat si pompeux et si ponctuel qu'il les expédioit, estant raisonnable d'en faire sçavoir gré à sa mémoire par tous les François, puisqu'il aimoit si fort à faire verdir et floric nos honneurs; car, qui auroit bien regardé les fleurs de lys auparavant qu'il entrast en charge, je m'imagine que l'on les auroit trouvées moins pures qu'à present, parce que sa candeur s'appliqua des grand cœur à augmenter leurs lustres, que leurs beautez n'avoient jamais plus ravy les yeux qu'elles firent dès l'instant qu'il les eust entre les mains, non point à cause qu'il s'appelloit Florimond, que parce que son affection pour vostre majesté n'avoit point de bornes..... ».

Il est certain que ce langage ne se distingue que par l'affectation, l'enflure, le mauvais goût; mais ce sont les défauts du temps.

M<sup>rs</sup> Alleman est quelquefois mieux inspiré, lorsqu'il parle des mérites de son ami comme homme d'affaires et homme d'Etat, et surtout lorsqu'il dépeint le bonheur conjugal et l'union sans nuage, quoique contractée entre un homme de 52 ans et une jeune fille de 16; et qu'à cette occasion il traite, au point de vue général, les questions de la convenance ou de la nécessité pour un homme d'Etat de se retremper, au sortir de ses graves préoccupations, dans les douceurs du foyer, auprès d'une épouse tendre et dévouée, comme le fut effectivement Michelle Gaillard, la digne femme de Florimond Robertet.

Ceci me rappelle l'étude charmante de M. Guizot, notre éminent compatriote, sur l'heureuse union de lord et de lady Russell, publiée sous le titre de : *l'amour*

*dans le mariage*, et en remontant beaucoup plus haut, une œuvre analogue mais impersonnelle et n'envisageant que la question de principe : *Le traité très utile et très fructueux de la dignité de mariage*, composé en latin par un des nôtres aussi, mais à un autre titre, le savant professeur Claude Baduel. — et encore une dissertation très intéressante de Daniel Heinsius sur le même sujet : *An Viro literato ducenda sit uxor, et qualis?*

Je vous laisserai sur ces agréables souvenirs, tout en vous recommandant, comme un des plus curieux spécimens d'une des formes littéraires du xvi<sup>e</sup> siècle, la lecture qui m'y a conduit, de la harangue composée par M<sup>sr</sup> Alleman, évêque de Grenoble, à la mémoire de son ami Florimond Robertet (1).

---

(1) Il ne sera pas inutile de signaler le mérite exceptionnel de l'impression de cette œuvre, éclosée sous les presses de Savigné, éditeur à Vienne.

# LE MOINE DE MONTAUBON

M. HENRI BATAILLON

Le moine de Montaubeon est un roman de M. Henri Bataillon, paru chez Grasset en 1908. C'est un roman d'histoire, mais un roman d'histoire qui n'est pas un roman d'histoire au sens ordinaire du mot. C'est un roman d'histoire qui est un roman de philosophie.

Le roman est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'histoire de la vie de Montaubeon, de sa naissance à sa mort. La seconde partie est consacrée à l'histoire de la vie de Montaubeon, de sa naissance à sa mort. C'est un roman d'histoire qui n'est pas un roman d'histoire au sens ordinaire du mot. C'est un roman d'histoire qui est un roman de philosophie.

Le roman de Montaubeon est un roman d'histoire, mais un roman d'histoire qui n'est pas un roman d'histoire au sens ordinaire du mot. C'est un roman d'histoire qui est un roman de philosophie. Le roman est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'histoire de la vie de Montaubeon, de sa naissance à sa mort. La seconde partie est consacrée à l'histoire de la vie de Montaubeon, de sa naissance à sa mort. C'est un roman d'histoire qui n'est pas un roman d'histoire au sens ordinaire du mot. C'est un roman d'histoire qui est un roman de philosophie.

# LE MOINE DE MONTAUDON;

PAR

**M. Ernest SABATIER,**

membre-résident.

---

Parmi les troubadours qui ont illustré la muse provençale, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où elle brillait de son plus vif éclat, le moine de Montaudon se présente à nous avec une physionomie tout à fait originale.

Tour à tour moine et poète nomade, il obtint dans ses courses, par son esprit satirique et enjoué, l'amitié des puissants protecteurs de la poésie méridionale, et sa vie nous donne les détails les plus intéressants sur les mœurs et les coutumes du moyen âge ; aussi ne devons-nous pas nous étonner si elle a attiré jusqu'à ce jour l'attention des critiques qui se sont occupés de la littérature du Midi de la France,

Jehan de Nostre-Dame, « cet étrange historien qui brouille et fausse tout ce qu'il touche », ne mentionne pas le moine de Montaudon en ses *Vies des Poètes provençaux* ; ou plutôt, préoccupé de faire naître tous les troubadours dans le comté de Provence, il lui substitue, sous le nom de moine de Montmajour, près d'Arles, un personnage fictif, aux manuscrits duquel il prétend avoir emprunté ses renseignements. M. Paul Meyer a démontré que l'existence de ce personnage était une pure

invention de l'historien, comme celle du moine des Iles-d'Or et celle de Hugues de Saint-Césari, dont Nostre-Dame invoque sans cesse le témoignage (1).

L'abbé Millot, dans son *Histoire littéraire des Troubadours*, a raconté la vie du moine de Montaudon et donné plusieurs extraits de ses poésies ; mais il se trompe en le faisant vivre, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, à la cour d'Alphonse III d'Aragon, et Diez (2), le célèbre professeur de Bonn, après un examen plus attentif des œuvres du poète, a reconnu que ce roi d'Aragon ne pouvait être qu'Alphonse II, qui vivait à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, ainsi, du reste, que tous les protecteurs du troubadour, les dames qu'il a chantées et les poètes qu'il a critiqués.

En 1873, M. Emil Philippson (3), à l'aide des manuscrits inédits de la bibliothèque du Vatican et de la bibliothèque d'Este à Modène, a donné une édition des vingt et une poésies qui nous restent du moine de Montaudon et confirmé, dans son introduction et ses notes, les opinions précédemment émises par Diez.

La biographie provençale ne nous fait pas connaître le nom de notre troubadour, et, de son temps, c'est sous le nom de *lo monges de Montaudon* qu'il fut généralement désigné. Il naquit dans le château dont on aperçoit encore les ruines à Vic, près d'Aurillac, en Auvergne, village appelé aujourd'hui Vic-en-Carladès ou Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton dans le département du Cantal. Issu d'une famille noble et sans doute cadet de famille, destiné au cloître, il entra comme moine à l'abbaye des bénédictins d'Aurillac, fondée en 892, par S. Géraud. Le silence du cloître ne pouvait convenir au caractère enjoué du jeune noble ; il reçut de son abbé le prieuré de Montaudon, près de Saint-Etienne, et put dès lors mener une

(1) Paul Meyer, *les Derniers Troubadours de la Provence*, p. 134.

(2) *Leben und Werke der Troubadours*, p. 333.

(3) *Der moench von Montaudon*, Halle, 1873.

vie plus conforme à ses goûts et se livrer à son penchant pour la poésie. Les chansons et les satires qu'il composa sur les événements du jour, sur les cancans du voisinage, attirèrent sur lui l'attention des chevaliers et des barons de la contrée. Ils l'engagèrent à quitter la vie monastique et à venir dans les cours et les châteaux prendre part aux fêtes chevaleresques et poétiques. Le moine n'eut garde de refuser de telles invitations. Il quitta Montaudon, mena, pendant quelque temps, la vie errante des troubadours et reçut de nombreux présents, dont il enrichit son église et fit profiter son prieuré. Dans ses voyages, il se mit en rapport avec les hommes les plus importants de son époque ; il reçut les bonnes grâces de Philippe-Auguste, et eut surtout à se louer de la protection et de la générosité de Richard Cœur-de-Lion. Il fit aussi la connaissance du roi Alphonse II d'Aragon, que les nécessités de la politique appelaient souvent dans ses provinces de la France méridionale, et forma même le projet d'aller le voir, à sa cour, en Espagne. Mais il ne donna pas suite à cette idée et retourna à Montaudon, pensant sans doute qu'il ne pouvait continuer plus longtemps à mener la vie mondaine des troubadours sans quitter le froc du moine.

Au bout d'un an ou deux, le prieur, se voyant oublié de ses amis et ne pouvant consentir à vivre ainsi dans l'obscurité, résolut de quitter sa retraite, et fit connaître son intention par une pièce de vers qui commence par ces mots : *L'autrier fui en paradis*. Cette tenson porte sa date en elle-même ; elle fut composée pendant la captivité de Richard Cœur-de-Lion. Philippe-Auguste y est mentionné sous le nom de *Randon*, et l'auteur y exprime la crainte que Saint-Jean-d'Acres ne soit repris par les Sarrasins en l'absence du prince anglais, et ne prive ainsi les croisés d'une importante place de guerre.

Cette pièce a trop d'intérêt dans la vie du moine de Montaudon pour ne pas être donnée en entier.

« L'autre jour j'allai en paradis ; c'est pourquoi je suis gai et joyeux, car tant me fut bienveillant Dieu, à qui tout obéit, terre, mer, vallée et montaigne. Il me dit :

« — Moine, pourquoi es-tu venu, et que se passe-t-il à Montaudon, où tu as nombreuse compagnie ?

» — Seigneur, je me suis tenu volontairement dans le cloître un an ou deux, c'est pourquoi j'ai perdu les barons ; seulement, parce que je vous aime et vous sers, ils me retirent leur amitié. Sire Randon, à qui Paris appartient, ne fut jamais faux ni trompeur, et je crois que comme moi il en a regret.

» — Moine, je ne te sais pas gré si tu t'es retiré dans le cloître, et si tu cherches guerres et disputes et querelle à tes voisins pour que la puissance te reste ; mais j'aime le chant et le rire, le monde en est plus généreux et Montaudon y gagne.

» — Seigneur, je crains de faillir en faisant couplets et chansons, car il perd votre amour et vous celui qui ment à son escient ; c'est pourquoi je me suis retiré des affaires, et pour que vous ne me haïssiez pas à cause de la vie mondaine, je retournai aux leçons, et pour cela je renonçai au voyage d'Espagne.

» — Moine, tu as bien mal fait en cela que tu ne t'es pas empressé d'aller aussitôt auprès du roi à qui appartient Oléron, lui qui était tant ton ami ; aussi j'approuve qu'il te déconseille (le cloître). Ah ! combien de bons marcs sterling il aura perdus en te faisant des largesses ; car c'est lui qui t'a tiré de la fange.

» — Seigneur, je serais bien allé le voir, s'il n'y avait eu de votre faute, car vous avez permis sa captivité ; mais le vaisseau des Sarrasins, vous paraissez oublier dans quelles eaux il navigue ; car s'il abordait dans Acre, on y verrait encore nombre de Turcs félons. Fou est celui qui entre en dispute avec vous ».

Après avoir lancé son manifeste, le moine de Montaudon se rendit à Aurillac auprès de son abbé, et, lui

montrant l'avantage que son prieuré avait retiré de ses chants, il le pria de lui laisser régler sa vie d'après les volontés du roi Alphonse d'Aragon. L'abbé y consentit, et le roi ordonna au moine de manger de la viande, de se livrer au service des dames, de chanter et de faire des poésies.

Le moine de Montaudon quitta de nouveau son prieuré, et, après s'être débarrassé de son froc, reprit la vie errante des troubadours. Dans cette seconde moitié de sa vie, il visita, allant de château en château, la plus grande partie des pays de langue provençale, ainsi qu'il nous l'apprend dans une tenson où il regrette l'hospitalité d'autrefois, et nous fait connaître la manière dont il fut reçu dans les différentes cours.

Le troubadour monte au ciel pour aller parler à S. Michel, qui l'avait mandé. (Cette mise en scène est fréquente dans l'œuvre du poète; nous la retrouverons plus loin). Il entend une plainte dont il fut bien aise. « Or, écoutez : S. Julien, le patron des voyageurs, celui qu'ils invoquent pour obtenir une bonne hospitalité, vint devant Dieu et lui dit : « Dieu, je me plains à vous comme un homme à qui on fait violence, dépossédé de tout fief et malmené.

» Car celui qui voulait être bien hébergé, le matin, avait coutume de me prier de lui être favorable; maintenant, je ne puis lui être d'aucun secours auprès des méchants.

» Car ils m'ont tellement enlevé mon pouvoir que l'on ne me prie ni matin, ni soir; même leurs hôtes de la nuit, ils les laissent partir le matin à jeun; j'en suis tout honteux.

» De Toulouse et de Carcassonne, je ne me plains pas autant, ni de l'Albigeois, que des autres pays. Dans la Catalogne, j'ai conservé mes droits et j'y suis aimé.

» Dans le Périgord et dans le Limousin, je suis aimé; mais le comte et le roi détruisent ces contrées. Il y a

aussi dans le Quercy des personnes dont je suis satisfait.

« Du Rouergue et du Gévaudan, je n'ai ni à me louer ni à me plaindre, car il y a assez de gens qui font mes volontés.

» En Auvergne, vous n'êtes pas fêté, mais vous êtes hébergé et vous pouvez venir sans invitation; on n'y connaît pas les paroles aimables, mais on vous reçoit volontiers.

» En Provence et sur ses barons, j'ai bien encore mes droits. Des Provençaux et des Gascons je ne suis blâmé ni trop loué.

» Dans le Vivarais, on ne s'est jamais plaint qu'un étranger eût soif ou faim, ou n'eût pas de gîte ».

Cette poésie fut composée après la captivité de Richard Cœur-de-Lion. Le troubadour y fait allusion aux différends entre ce prince et le roi de France, qui ensanglantèrent le Périgord et le Limousin. En ce moment, les dépenses de la dernière croisade ne permettaient plus à la noblesse d'être aussi généreuse envers les poètes chanteurs.

La biographie provençale nous apprend que le moine de Montaudon fut nommé seigneur de la cour du Puy-Sainte-Marie; qu'il fut chargé de donner l'épervier, et qu'il garda cette seigneurie jusqu'à ce que la cour fût dissoute. *Et el fo faitz seigner de la cort de Poy-Sainta-Maria e de dar l'esparvier, lonc temps ac la seignoria de la cort entroque la cortz se perdet.* Le prix décerné au vainqueur indique qu'il s'agit ici d'une fête chevaleresque. Le mardi gras, à Lille, avant de célébrer la fête de l'Épinette, on élisait un roi chargé d'organiser les joutes et les réjouissances de l'année. Après avoir été présenté au peuple sur la place publique, un héraut d'armes lui remettait une branche d'épines. Le vendredi, le roi de l'Épinette, suivi des chevaliers et des dames, se rendait au village de Templemars pour faire ses dévotions à S. Georges, *le très-loyal chevalier de la chrétienté*, et, le dimanche suivant, il présidait à cheval le

tournoi et les joutes, entouré de ses varlets aux jupons de soie verte. Les quatre derniers jours de la fête, le roi entraînait en lice au milieu des chevaliers pour rompre des lances contre tous venants, et le vainqueur du tournoi, pour prix de son courage, recevait de la main des dames un épervier d'or.

Dans les fêtes périodiques du Puy-Sainte-Marie, un épervier, placé sur un perchoir au milieu de la lice, était le prix du tournoi. Le vainqueur en faisait hommage à la dame pour la beauté de laquelle il venait de combattre ; heureux de prouver ainsi sa courtoisie et sa valeur, car, disait-on, « que celui qui ne sait se décider au moment opportun ne se hasarde pas à prendre l'épervier à la cour du Puy (1) ».

Le moine de Montaudon avait été appelé à la présidence de la cour du Puy-Sainte-Marie par Robert I<sup>er</sup>, dauphin d'Auvergne. Robert était un parfait gentilhomme selon le cœur des troubadours. Jeune, généreux et poète, il était surtout apprécié comme juge dans les luttes poétiques, et son opinion était souvent invoquée. Il perdit par ses largesses, dit la biographie provençale, plus de la moitié de son domaine, qui ne comprenait que le Velay et une petite partie de l'Auvergne, et il ne recouvra par la suite ses possessions que par sa sagesse et son économie.

La cour qu'il entretenait près de lui était renommée pour sa magnificence et son urbanité ; car, selon un troubadour, « il n'y avait ni dame, ni demoiselle, ni chevalier, ni damoiseau qui ne fût plus franc que l'oiseau qui vient manger dans la main (2) ».

Les fêtes périodiques du Puy réunissaient un grand nombre de chevaliers et de troubadours, et nous savons,

(1) *Chronique de la Croisade contre les Albigeois*, éd. P. Meyer, tome I, pages 324, et II, 398.

(2) Raynaud. *Choix*, V, 344.

par un ancien recueil de nouvelles italiennes d'un auteur inconnu, intitulé *Cento novelle antiche*, que, après les luttes et les jeux chevaleresques, les fêtes du Puy étaient terminées par un concours poétique. Cet épisode intéressant en lui-même nous paraît avoir sa place naturelle dans notre récit, à raison des renseignements généraux qu'on y trouve sur le caractère de ces réunions chevaleresques, si diversement interprétées par les savants modernes et connues sous le nom de *cours d'amour*.

On lit, dans la LXI<sup>e</sup> nouvelle du recueil italien, une aventure dont le héros, un certain Alamanno, ne peut être que le troubadour saintongeois Richart de Barbezieux, puisque celui-ci est l'auteur de la chanson intercalée dans le récit (1).

« A la cour du Puy de Notre-Dame en Provence, dit la nouvelle, on organisa une noble cour, quand le fils du comte Raimond fut armé chevalier. Toute la noblesse y fut invitée... Le jour de la fête, on mit un épervier sur un perchoir. Or, celui qui croyait avoir assez de richesse et de courage venait, plaçait l'épervier sur son poing et indiquait par là qu'il se chargeait des frais de la cour pendant l'année. Les chevaliers et les jeunes gens qui étaient joyeux et gais, faisaient de belles chansons, des airs et des vers; quatre juges, *approvatori*, étaient établis pour examiner les poésies qui en étaient dignes; quant aux autres, ils disaient à ceux qui les avaient faites de les corriger. Or, il arriva qu'un chevalier que nous appellerons Alamanno, homme d'un grand courage et d'une grande valeur, aimait une belle et noble dame de Provence, dame Grigia, et tenait son amour si secret que personne n'était parvenu à lui arracher le nom de celle qui en était l'objet ». La nouvelle raconte ensuite comment les jeunes gens du Puy parvinrent à connaître le nom de

(1) Diez. *Leben und Werke der Troubadours*, page 532.

la belle inconnue. C'était après un tournoi d'où le chevalier était sorti vainqueur ; l'un louait les charmes de sa dame, l'autre ses succès dans les combats, celui-ci célébrait la beauté de son château, celui-là celle de ses habits, un autre ses nombreuses aventures. Le chevalier, que la victoire avait mis hors de joie, se laissa aller jusqu'à divulguer son secret. Lorsqu'il se rendit auprès de sa dame, celle-ci le congédia. Le pauvre chevalier sortit de sa présence, abandonna ses amis et se retira dans un ermitage au milieu d'une forêt. Ah ! combien les chevaliers, les dames et les demoiselles furent affligés de son départ ! Un jour, les jeunes seigneurs, égarés dans une partie de chasse, se trouvèrent près de l'ermitage. L'ermite leur demanda s'ils étaient du Puy, et les pria de lui en donner des nouvelles. Les jeunes seigneurs lui racontèrent comment, par leur faute, ils avaient perdu la fleur des chevaliers, et comment, depuis le congé donné par sa dame, ils n'avaient pu savoir où s'était retiré leur jeune ami. « Mais, dirent-ils, un tournoi vient d'être annoncé et doit réunir un grand nombre de chevaliers ; il a le cœur trop chevaleresque pour ne pas s'y rendre et venir combattre avec nous. Nous ferons alors bonne garde, de façon à nous emparer de lui et réparer ainsi notre perte ». L'ermite, après avoir quitté les jeunes seigneurs, écrivit à un de ses amis de lui procurer un cheval et des armes ; et, au jour indiqué, il se trouvait au milieu de la foule des chevaliers et remportait le prix du tournoi. Sur ces entrefaites, les gardes qui l'observaient s'emparèrent de lui, et les assistants, dans leur joie, lui découvrirent le visage en rabattant la visièrre de son casque et le prièrent de chanter. « Je ne chanterai pas, dit-il, jusqu'à ce que j'aie fait la paix avec ma dame ». Les chevaliers se tournèrent alors vers la noble dame, la suppliant de pardonner. Elle répondit : « Je ne lui pardonnerai que lorsque cent barons, cent chevaliers, cent dames et cent demoiselles me demanderont sa grâce ».

Le chevalier résolut de donner une fête, à laquelle il invita un grand nombre de personnes. « Ma dame y assistera, se dit-il, et se trouvera au milieu d'une société aussi nombreuse qu'elle le désire pour demander ma grâce ». Puis le troubadour composa la chanson qui, comme nous l'avons déjà dit, se trouve dans les œuvres de Richart de Barbezieux et dont voici le premier couplet.

« Ainsi que l'éléphant, qui lorsqu'il tombe ne peut se redresser, si les autres ne l'aident à se relever par les cris de leur voix, ainsi ferai-je, tant mon méfait est lourd et pesant pour moi. Et si la cour du Puy et sa grande magnificence, si le juste mérite des loyaux amants ne me relève, jamais je ne serai debout. Qu'ils daignent donc demander grâce là où prière et grâce ne me servent de rien (1) ».

Lorsque la chanson fut terminée, toute l'assemblée se leva pour demander le pardon du chevalier. Sa dame le lui accorda et lui rendit ses faveurs.

On peut révoquer en doute l'authenticité de cette nouvelle et l'attribuer à l'imagination du conteur italien ; mais il paraît difficile de ne pas admettre le cadre dans lequel elle est placée ; et les renseignements que l'auteur nous donne sur la cour du Puy ont toute la physionomie d'un récit historique. Si maintenant nous rappelons que l'opinion de Robert d'Auvergne était souvent invoquée dans les discussions poétiques, que les *tensions* et les *partimens*, dont le sujet était souvent un débat sur la galanterie ou l'amour, étaient soumis au jugement de la cour du dauphin, comme nous l'indique un *partimen* entre le troubadour Gaucelm Faidit et son ami Perdigon, nous pouvons voir que les fêtes du Puy étaient terminées par un de ces concours ou assemblées poétiques appelées *cours d'amour*. Mais nous sommes obligés de reconnaî-

(1) Raynouard, *Choix*, V. 434.

tre que ces réunions n'étaient pas nécessairement présidées par des dames, et que Raynouard en a singulièrement dénaturé le caractère, quand il nous parle « de ces tribunaux plus sévères que redoutables, où la beauté elle-même, exerçant un pouvoir reconnu par la courtoisie et par l'opinion, prononçait sur l'infidélité ou l'inconstance des amants, sur les rigueurs ou les caprices de leurs dames, et, par une influence aussi douce qu'irrésistible, épurait et ennoblissait, au profit de la civilisation des mœurs, de l'enthousiasme chevaleresque, ce sentiment impétueux et tendre que la nature accorde à l'homme pour son bonheur, mais qui, presque toujours, fait le tourment de sa jeunesse et trop souvent le malheur de sa vie entière (1) ».

Quand les fêtes du Puy furent terminées, le moine de Montaudon se rendit en Espagne, où il fut bien reçu par les rois, les barons et les nobles du pays. Son abbé lui donna ensuite le prieuré de Villefranche en Roussillon, dépendant de l'abbaye d'Aurillac. Le moine l'eurichit, en augmenta les possessions, comme il l'avait déjà fait pour Montaudon, et vint y finir ses jours, dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous voyons, par une de ses dernières poésies, qu'il vivait encore en 1200. En effet, il fait allusion, dans cette *cobla eparsa*, au traité de paix qui intervint entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, et félicite celui-ci de n'avoir pas écouté les conseils de ses serviteurs; « car, dit-il, s'il les avait suivis, il aurait perdu sa souveraineté en Angleterre aussi bien qu'en France ».

Le moine de Montaudon, comme tous les poètes provençaux, a composé des chansons d'amour. Elles sont adressées à Marie de Ventadour, fille de Raymond II,

(1) Raynouard. *Des troubadours et des cours d'amour*, page LXXIX.

vicomte de Turenne (1), et sœur de Mathilde de Montagnac et d'Elise de Montfort. Ces trois dames, *las tres de Torena*, ont souvent été célébrées par les troubadours de cette époque. La blonde Mathilde, dont les cheveux avaient le reflet du rubis, reçut les hommages des plus riches seigneurs et leur préféra Bertran de Born (2); Elise était renommée par le charme de sa conversation et sa piquante gaité : elle fut chantée par Raymond Jordan (3). Quant à Marie, la meilleure dame et la plus gracieuse de son temps, *la meillor domna e la plus avinens que fos en aquela sazo*, elle inspira les chants de Gaucelm Faidit (4), composa des tençons, et ses décisions dans les débats poétiques furent tenues en haute estime. Par son mariage avec Ebles V, elle était entrée dans cette famille de Ventadour qui, pendant plusieurs générations, cultiva et protégea la muse provençale.

Dans ses relations amoureuses, le troubadour oublia quelque temps ses amis d'Auvergne. Auprès de sa dame, l'année lui paraissait un mois, et on aurait pu le croire fou, tant Marie lui avait tourné l'esprit. « Comme celui qui a été sans seigneur en son aleu, libre et en paix, qui jamais n'a rien donné ni fait sauf par amour, et qui ensuite est contraint par un méchant seigneur, ainsi j'ai été moi-même pendant longtemps, car jamais je ne fis rien par l'ordre d'autrui. Maintenant j'ai un seigneur auprès de qui je ne trouve point de merci, Amour, qui a mis mon cœur en tel lieu que je n'y

(1) Raymond II succéda à son père Bosen II.

Selon le chroniqueur Geoffroy du Vigois (Bouquet, XII, 436), Bosen II fut tué par une flèche au siège de la Roche-Saint-Paul, à la fin de juin 1143. Il ne peut donc pas être le père des trois dames de Turenne, comme Diez et Philippson le prétendent.

(2) Raynouard, *Lexique*, I, 339.

(3) Raynouard, *Choix*, V, 377.

(4) Raynouard, *Choix*, V, 159.

ose dire ni montrer mon désir, et que par aucun moyen je ne puis m'en éloigner ».

Mais Marie eut bientôt à se plaindre des indiscretions du troubadour, et il fut obligé de s'en disculper. « L'amour, dit-il, l'a mis en un tel lieu où le droit ne sert de rien; il n'ose demander grâce et n'a pas la force de fuir. Il est comme celui qui, accusé d'une faute légère, est traduit en justice. Le tribunal ne lui est guère favorable, et il pourrait bien se sauver par la fuite; mais il se sait coupable d'un si mince délit qu'il ne veut pas fuir et se présente avec crainte. Il peut cependant assurer par serment qu'il est innocent de ce dont on l'accuse. Son seul tort est d'avoir, en maints nobles lieux, fait l'éloge de sa dame; mais il préfère la perdre en faisant son éloge que la gagner par la bassesse et la médisance; car l'homme vil et bas ne retire de l'amour ni intérêt ni profit ». Après avoir protesté de son innocence et de sa fidélité, il ajoute : « J'ai bien à me louer de l'amour qui m'a fait désirer celle qui possède valeur, raison et beauté, savoir, connaissance et esprit. Plus rien ne lui manquera, si elle me fait la grâce d'un regard aimable. Pour me rendre heureux et content, ma dame n'a qu'à ne pas dédaigner mon amour; que le surplus soit à son bon plaisir ».

Il ne faudrait pas prendre toutes ces protestations au pied de la lettre. La chanson d'amour n'était en général que le paiement de la protection accordée par les nobles dames, et celles-ci étaient flattées de voir les troubadours répandre au loin la renommée de leur mérite et de leur beauté.

Mais, ce n'est pas dans ce genre de poésie, où les poètes provençaux ont exécuté leurs plus brillantes variations, que nous devons rechercher l'originalité du moine de Montaudon. La causticité naturelle de son esprit le portait de préférence vers la satire.

Dans un sirvente, composé à l'invitation de Peire d'Auvergne, il dirige contre les troubadours de son temps des traits malicieux, qui trouvent pour la plupart leur explication dans les biographies provençales. Nous donnons la traduction des principales strophes de la satire, en les faisant suivre de l'interprétation nécessaire à leur intelligence.

« Puisque Peire d'Auvergne a chanté sur les troubadours qui sont passés, je chanterai de mon mieux sur ceux qui depuis se sont levés; et que leur cœur ne s'irrite pas contre moi, si je reprends ce qu'il y a de mal en eux.

» Je commence par Guillem de Saint-Leidier qui chante volontiers et qui a le chant très-agréable; mais, comme je ne recherche pas l'objet de son amour, je ne veux pas avoir le même sort que lui, car on lui a fait mauvais accueil.

» Le second est le vicomte de Saint-Antonin, qui jamais n'eut joie d'amour et n'eut pas un heureux début; car la première qu'il aima se fit hérétique, si bien que, depuis, il n'en rechercha pas d'autre. Nuit et jour ses yeux versent des larmes ».

Cette strophe trouve son explication dans la biographie du troubadour. Raymond Jourdan, vicomte de Saint-Antonin, de l'évêché de Cahors, reçut dans un combat une blessure mortelle, et ses ennemis firent courir le bruit de sa mort. A cette nouvelle, sa dame, la vicomtesse de Pena, éprouva une si grande douleur qu'elle entra dans l'ordre des hérétiques, *se rendet en l'orden dels eretjes*, et devint une *parfaite*. C'est ainsi qu'on appelait dans la secte des Albigeois les personnes qui, après avoir reçu l'imposition des mains, renonçaient au monde et se consacraient aux bonnes œuvres. Le vicomte guérit de sa blessure, et, de retour à Saint-Antonin, en apprenant le départ de sa dame, abandonna les plaisirs, et, pendant plus d'un an, ne

fit que pleurer, ce qui remplit de tristesse toute la noblesse du pays. Mais la jeune et belle Elise de Montfort, femme de Guillaume de Gordon, rendit la joie au troubadour, en lui offrant son amour et son cœur. C'est donc pendant l'année de tristesse et de pleurs que le sirvente a été composé.

L'auteur prend ensuite à partie Ramon de Miraval, et faisant allusion à ses poésies : « Miraval, dit-il, est très-courtois; il donne souvent son château et ne l'habite pas un mois par an. Il n'y donne jamais les fêtes de calendes (c'est-à-dire les fêtes du premier du mois); aussi qui le lui prend ne lui fait aucun tort ».

Nous voyons ensuite successivement défiler devant nos yeux Peirol d'Auvergne, « qui, depuis trente ans, porte le même habit et est plus sec que le bois qui brûle. Depuis qu'il s'est acoquiné à Clermon (*enba-quassatz*), il ne fait rien qui vaille.

« Gaucelm Faidit est devenu le mari de celle dont il était l'amant et qui le suivait partout. Depuis lors, on n'entend plus ses chants que d'Uzerche à Agen ». La femme qui partageait la vie dissolue de Gaucelm Faidit s'appelait Guillelma Monja; elle était née à Alais.

» Guillem Adémar a accepté plusieurs vieux vêtements. — (Grand reproche pour un troubadour). — Il n'a que la trentième partie de ce que rapportent ses chants. Je le vois toujours pauvre et malheureux ». — Ce troubadour faisait sans doute partie d'une troupe de jongleurs.

« Arnaud Daniel de sa vie n'a bien chanté. Il fait des *vers* que l'on ne comprend pas, puis il a chassé le lièvre avec le bœuf et nagé contre le courant ».

Arnaud Daniel cultiva le genre obscur et raffiné qui nous rend certaines de ses chansons si difficiles à comprendre. Ce troubadour, hautement apprécié par Dante, et surnommé par Pétrarque *il grande maestro d'amore*,

soupira pendant longtemps pour une grande dame de Gascogne, femme de Guillaume de Bouville, et se voyant sans cesse rebuté, il dit de lui pour peindre l'inutilité de ses efforts :

Je suis Arnaut, qui ramasse le vent, chasse le lièvre  
avec le bœuf et nage contre le courant.

*Ieu soi Arnautz, qu'amas l'aura,*

*E cas la-lebra ab lou bou,*

*E nadi contra suberna.*

Le moine de Montaudon signale ensuite Arnaut de Mervoill.

« Le huitième, dit-il, Arnaut de Mervoill, a de tout temps été mal accueilli. Sa dame n'a jamais eu d'égards pour lui, et elle a tort de ne pas l'écouter, car sans cesse ses yeux demandent grâce. Plus il chante, plus il verse des larmes ».

Alphonse II d'Aragon, l'heureux rival d'Arnaut de Mervoill, exigea de sa dame, Adalasia de Burlats, fille de Raymond V de Toulouse et femme de Roger II Taillefer, vicomte de Béziers, le renvoi du pauvre troubadour. en 1194. Adalasia mourut en 1199 ou 1200 ; c'est donc entre ces deux dates que l'on doit placer l'époque de la composition de la satire. Nous allons voir plus bas que l'on peut arriver à une fixation plus précise.

Viennent ensuite le catalan Tremoleta, dont les cheveux depuis trente ans seraient blancs, s'il n'y passait un onguent noir ; Saill d'Escola, tour à tour jongleur et bourgeois à Bergerac ; Giraudon le Roux, ennuyeux pour tout le monde et vivant des chansons d'autrui.

« Le douzième, dit l'auteur, est Folquet, petit marchand de Marseille. Il a fait un faux serment, quand il jura de ne plus chanter ; mais j'ai entendu dire que très-souvent il s'est parjuré volontairement ».

Cette strophe peut être considérée comme une allusion à l'entrée de Folquet de Marseille dans l'ordre de Cîteaux, après la mort de sa dame, Adalasia de Roquemartine, de

la maison des Porcelets, et celle de ses puissants protecteurs, Barral des Baux, comte de Marseille, mari d'Adalasia, Raymond V de Toulouse, Alphonse d'Aragon et Richard Cœur-de-Lion. Richard mourut en avril 1199 ; c'est donc dans cette année que fut composée la satire dont nous nous occupons, puisque nous avons déjà vu qu'elle ne pouvait être postérieure à 1200. Folquet devint abbé de Torronet, dans le diocèse de Toulon, et plus tard (1205) évêque de Toulouse, où il se fit remarquer par sa haine contre les Albigeois.

Après Folquet, le moine de Montaudon cite un troubadour peu connu, nommé Guillaume Moyses, vieux damoiseau barbu avec longue moustache, et il termine sa satire par Peire Vidal.

« Peire Vidal est le dernier ; il n'a pas ses membres entiers, et une langue d'argent serait bien nécessaire à ce vilain marchand de peaux. Depuis qu'il s'est fait chevalier, il n'a ni mémoire ni bon sens ».

Ce troubadour fanfaron et excentrique reçut le châtiment de sa médisance et fut puni par où il avait pêché. Un chevalier de Saint-Gilles, dit la biographie, lui coupa la langue, parce qu'il donnait à entendre qu'il était l'amant de sa femme.

En reproduisant cette strophe, dans son *Breviari d'amor*, commencé en 1288, Matfre Ermengau, de Béziers, la fait précéder de ces mots : « Peire Vidal de sa vie n'eut du bon sens, et je n'aurai pas en lui la moindre confiance ; car, pour sa fausseté évidente, il eut la langue tranchée, comme le raconte le bon moine de Montaudon, dans un dit où il critique seize troubadours ».

Nous considérerons cependant les deux strophes qui suivent comme apocryphes. La première est adressée à Guillem de Ribas ; or, ce troubadour est mentionné dans la satire de Peire d'Auvergne, et nous n'avons pas oublié que le moine n'a voulu s'occuper que des troubadours dont Peire d'Auvergne n'avait pas parlé ; quant à la

dernière, elle est dirigée contre l'auteur lui-même, sans doute par un de ceux qu'il avait blessés dans ses vers. En voici la traduction :

« Avec le seizième il y en aura assez. Le faux moine de Montaudon se dispute et se querelle avec tout le monde. Il a laissé Dieu pour un morceau de lard, et pour avoir fait vers et chansons on devrait le pendre haut et court ».  
(*levar al ven*).

Parmi les poèmes satiriques du moine de Montaudon, nous ne pouvons passer sous silence ses deux tensons sur l'usage du fard. Nous serons cependant obligé parfois de nous contenter d'une paraphrase succincte, car le moine se laisse aller, dans bien des cas, à une liberté de langage qu'il ne nous est pas permis de reproduire. Le poète, comme son prédécesseur Ovide dans ses *Medicamina faciei*, nous fait connaître les différents cosmétiques employés par les dames de son temps, et nous allons voir que les coquettes du moyen âge ne le cédaient en rien à celles de nos jours dans l'art de corriger les imperfections de la nature et de réparer l'outrage des ans.

La scène de ces petits poèmes aristophanesques se passe dans le ciel; les interlocuteurs de la première tenson sont Dieu et le moine; dans la seconde, nous remarquons Dieu, le moine, les femmes et les *vouts* (1), c'est-à-dire les images de saints qui décorent les églises. S. Pierre et S. Laurent sont appelés comme juges et comme conciliateurs. Cette personnification des images saintes et le choix des interlocuteurs nous paraîtront bizarres et irrévérencieux, si nous nous plaçons au point de vue des idées actuelles et de notre goût littéraire; le moyen âge, dans sa foi naïve, était moins susceptible, habitué qu'il était, par ses légendes et ses représentations

(1) Du latin *vultus*. — Dans le *Donat pr.*, de Hugues Faidit, éd. Guessard, pag. 57 *vouts* — *imago ligni*. *Pantagruel*, IV, 7 : *Par le digne coult de Charroux* Voyez, dans Lutré, au mot *envoûter*

dramatiques, à voir tous les jours les saints personnages venir sur la terre se mêler aux actions humaines.

« L'autre jour, j'allai en audience au ciel par bonne aventure ; les *vouts* firent leur plainte sur les dames qui ont l'habitude de se peindre, et je les vis réclamer à Dieu contre celles qui ont fait renchérir les couleurs dont elles se font luire le visage, pour qu'elles aient à y renoncer.

» Là-dessus Dieu me dit bien franchement : « — Moine, j'entends bien que c'est à tort que les *vouts* perdent leur bon droit ; et pour l'amour de moi, va là-bas en courant, et fais-moi cesser les dames, car je ne veux plus entendre de plainte ; et, si elles ne veulent pas renoncer (au fard), je m'en irai le leur effacer.

» — Bon Seigneur Dieu, vous devez avoir égard et indulgence pour les dames, car il est dans leur nature de se peindre gentiment le visage ; cela ne doit pas vous fâcher, et les *vouts* devraient se laire là-dessus, car jamais les dames ne voudront souffrir qu'ils aient le pas sur elles, à ce que je crois.

» — Moine, répondit Dieu, vous raisonnez bien mal et bien fausement de penser que ma créature peut se parer sans mon ordre. Ces dames seraient donc mes égales, à moi qui les fais vieillir tous les jours, si, à force de se peindre et de se fourbir, elles pouvaient devenir plus jeunes.

» — Seigneur, vous parlez trop en maître, car vous connaissez votre élévation, et cependant jamais l'usage du fard ne cessera sans un accord par lequel vous fassiez durer leur beauté, aux dames, jusqu'à la mort, ou que vous fassiez perdre le fard, de sorte qu'on n'en puisse plus trouver sur la terre.

» — Moine, il n'est pas convenable que les dames se parent avec le fard, et tu sors grandement des bornes, quand tu leur tiens tel raisonnement. Quand bien même tu voudrais louer cet usage, elles ne devraient pas le

souffrir, quelque beauté qu'en retire leur peau, beauté qu'elles perdent par un seul lavage ».

Le moine de Montaudon nous révèle ici une singulière et peu décente coutume des belles dames de son temps. Il s'agit en effet d'un liquide intime que le poète n'hésite pas à désigner par son nom.

*Aital beutat qu'el cuer lor tir  
Que perdon per un sol pissar.*

Puis il ajoute que les dames, en se passant du fard, prennent soin et font l'œuvre épaisse et dure, si bien qu'elle ne disparaît pas facilement. Cependant Dieu ne peut pas permettre que les coquettes se perdent par leur faute; et, puisqu'il en est ainsi, il leur fournira le moyen de se laver abondamment.

*Qu'ieu lor farai tal mal venir,  
Qu'una non fara mais pissar.*

« Seigneur, s'écrie le moine, faites au moins grâce à madame Elise de Montfort; car elle ne voulut jamais se farder, et n'a jamais excité la plainte des *vouts* ».

La seconde pièce sur l'usage du fard fait suite à la tenson précédemment traduite sur l'hospitalité. L'auteur, comme nous l'avons vu, monte au ciel pour aller trouver S. Michel, et, après avoir entendu les plaintes de S. Julien, le patron des voyageurs, assiste à un autre procès.

« Mes dames, disent les *vouts*, nous sommes tous perdus, car c'est à tort que vous nous enlevez le fard, et c'est un péché de vous peindre à ce point et de vous vernir.

» Cela ne fut jamais inventé que pour nous, pour qu'on nous peigne bel et bien; et vous nous dérobez notre air et notre port majestueux avec l'éclat de votre rouge.

» Les dames disent que le fard leur fut donné cent ans avant qu'il y eût dans le monde aucun *vout* petit ou grand, et c'est la vérité.

» Une autre dame dit : Je ne vous ôte rien en me peignant la ride au-dessous de l'œil et en l'effaçant, ce qui me permet ensuite de traiter avec hauteur les sots que je rencontre.

» Dieu dit aux *vouts* : Si vous le trouvez bon, je donne à celles qui ont plus de vingt-cinq ans, consentez-y, la permission de se peindre pendant vingt ans, si vous le voulez bien.

» Les *vouts* répondirent : Nous n'en ferons rien ; nous ne leur en donnons pas plus de dix, puisque cela vous plait, et sachez que nous voulons être sûrs d'avoir ensuite la paix.

» Alors vinrent S. Pierre et S. Laurent ; ils firent de bons et solides accords, et, des deux côtés, par serments on les jura.

» De vingt ans ils en ont ôté cinq et les ont joints et ajoutés aux dix. Ainsi fut leur procès terminé et vidé.

» Contre le serment j'en vois manœuvrer, qui devraient s'en abstenir ; c'est chose déloyale, et je vois que chacune fausse la convention.

» Aussi les *vouts* sont irrités parce qu'on leur a rompu leur traité, et ils ne prennent pas gré que chaque dame fasse piler son rouge délayé dans de l'œuf ».

L'auteur passe ensuite en revue les différents cosmétiques employés par les dames. Elles se passaient sur le menton et le visage du blanc et du vermillon, se servaient de safran, de vif-argent, de farine de fève détrempee dans du lait d'ânesse et de diverses autres drogues dont les noms sont encore inexplicés, mais tellement nombreuses que, « lorsqu'elles sont réunies, on peut bien compter trois cents boîtes et trois cents sacs liés ensemble ».

« Mais, continue le troubadour, S. Pierre et S. Laurent eux-mêmes ne sont pas de sûrs garants des engagements qu'ils ont fait prendre aux vieilles dont les dents sont plus longues que celles d'un sanglier.

» Ce n'est pas tout, elles ont fait pis : elles nous ont tant fait renchérir le safran, qu'outre mer les pèlerins l'ont raconté. Il y a bien lieu de s'en plaindre.

» Il vaudrait mieux le manger en sauce que le perdre ainsi, et qu'elles achetassent du taffetas pour leur parure, si cela leur plait ».

Ces deux tenses suffiraient pour nous donner une idée de la tournure d'esprit de notre troubadour, s'il n'avait pas lui-même eu soin de nous la faire connaître dans ses plus petits détails. Il nous est resté de lui plusieurs poésies intitulées *Enueg* (ennuis), où il passe en revue toutes les choses pour lesquelles il a de l'aversion, en faisant souvent succéder dans la même strophe, ainsi que le genre le comporte, les objets les plus étrangers l'un à l'autre. Nous avons aussi de lui une poésie connue sous le nom de *plaser* (plaisirs), où il énumère toutes ses sympathies. Ces deux genres de poésie se retrouvent dans la littérature du moyen âge, en France, en Italie et en Catalogne.

L'auteur s'y montre comme un homme ami du repos, de la bonne chère et des plaisirs faciles, évitant la société des médisants, des fanfarons et des fâcheux, fuyant les envieux et les méchants.

Dans une de ces poésies, il s'adresse sans doute au dauphin d'Auvergne.

« Ami Robert, avec la franchise que je vous dois, les méchants compagnons m'ennuient, et m'ennuie la mer ainsi que le vent, qui ne me semble ni beau, ni agréable ; l'homme qui fait le dédaigneux, quand ce n'est ni le lieu, ni la saison, m'ennuie, et les petits présents.

» Un chevalier pauvre et orgueilleux, qui ne peut faire ni dou, ni festin, m'ennuie, et le riche ignorant qui croit être intelligent et ne sait pas s'il va à droite ou à gauche. Il m'ennuie, celui qui a bonne opinion de lui-même, quand il parle rarement bien et agit moins bien encore.

» Les médisants et les ennuyeux m'ennuient beaucoup,

ainsi que les moqueurs ; un long parlage m'ennuie, et la société des méchants. L'homme trop irascible m'ennuie, ainsi que la compagnie des garçons, et les chevaliers de mauvais accueil.

» L'homme menteur, méchant et trompeur m'ennuie, et l'homme trop cupide. M'ennuie mauvais commencement et méchante fin ; celui qui est trop ennuyeux m'ennuie, et celui qui est trop réservé.

» Le noble allègre et joyeux, généreux et franc, et de réponse aimable me plaît, ainsi que les belles manières et la cour où l'on voit des hommes vaillants, et me plaît grande dépense ; l'homme honteux de sa faute me plaît, et le repentir sincère ».

Nous avons traduit cette pièce pour donner un échantillon du genre ; nous nous contenterons de choisir dans les autres *enuieg* les différentes antipathies de l'auteur.

Il tient une dame pour ennuyeuse, quand elle est pauvre et orgueilleuse ; un mari qui aime trop sa femme l'ennuie, serait-elle de Toulouse. (Les dames de cette ville avaient alors une grande réputation de beauté). Un chevalier qui fait le fanfaron hors de son pays l'ennuie, lorsque chez lui il ne s'occupe qu'à piler du poivre et reste toujours auprès du feu dans sa cuisine. Un homme lâche qui porte bannière l'ennuie ; un mauvais autour à la chasse et peu de viande dans une grande chaudière.

Par S. Martin, ce qui l'ennuie, c'est trop d'eau et peu de vin, et quand il rencontre, le matin, un boiteux et un aveugle. (Ce trait est une allusion à un préjugé du temps). Une longue attente l'ennuie, la viande quand elle est mal cuite et dure, un prêtre qui ment et se parjure, une vieille courtisane qui ne renonce pas à son métier. Par S. Delmas, un méchant homme qui est heureux l'ennuie ; courir à cheval sur la glace et mal parler du jeu de dés.

Ces extraits des *enuieg* nous font suffisamment connaître ce que déteste le poète. Nous allons maintenant voir

quels sont les objets de ses prédilections en traduisant les quelques strophes qui nous sont restées de son *plaser*.

« Bien me plait joie et gaité, festin et présent et prouesse : Dame franche et courtoise et pour répondre bien apprise. Et me plait la franchise chez l'homme puissant, et envers son ennemi, la rigueur.

» Et me plait l'homme qui gentiment m'appelle et qui de bon cœur me donne ; l'homme puissant quand il ne me querelle pas ; et me plait qui m'approuve et parle en ma faveur ; dormir quand il vente et tonne, et un gros saumon à l'heure de none.

» Et bien me plait là-bas en été, quand je me repose près d'une fontaine ou d'un ruisseau, que les prés sont verts et que la fleur renaît, que les oiselets chantent *piou*, que mon amie vient en cachette et qu'aussitôt je lui prends un baiser (1).

» Et bien me plait qui bien m'accueille et quand je n'éprouve guère de refus ; et me plait l'entretien de ma mie, son baiser et plus encore si je puis ; et si mon ennemi fait une perte cela me plait, et plus encore si j'en suis l'auteur.

» Et bien me plaisent les compagnons, quand je suis au milieu de mes ennemis, que j'ose soutenir ma défense, et ils l'écoutent sans réserve... ».

Ces petits poèmes satiriques, en passant dans une autre langue, privés de rythme et de rime, perdent sans contredit une grande partie de leur charme et de leur légèreté. Il était pourtant nécessaire d'en donner plusieurs extraits pour faire plus ample connaissance avec notre troubadour, et nous permettre d'apprécier plus sûrement son originalité.

L'histoire de sa vie ne nous offre en elle-même rien de

(1) *E loi fauc una vetz de briu.*

particulier que nous ne retrouvions chez les autres troubadours. Plusieurs d'entre eux désertèrent le cloître, et, sans soulever le blâme de leurs contemporains, firent entendre leurs chansons dans les cours et dans les châteaux. Comme poète, nous ne voudrions pas lui assigner la première place ; il n'eut, en effet, ni le charme d'un Bernard de Ventadour, ni la fougue d'un Bertran de Born, ni la pureté élégante d'un Guiraut de Borneil, le premier des troubadours, comme l'appelle la biographie provençale. Il se fit surtout remarquer dans la satire ; et si, comme les maîtres du genre, il ne s'est pas adressé aux vices de tous les temps, communs à tous les hommes, il sut avec beaucoup de finesse tourner en ridicule les travers de son siècle, et nous devons regretter la perte des poésies qu'il composa dans la première époque de sa vie, alors qu'il n'avait pas encore quitté Montaudon ; elles seraient de précieux documents pour l'histoire des mœurs et des coutumes féodales. Mais ce qui le distingue surtout et ce qui le rend intéressant à connaître, c'est que, au milieu de la société chevaleresque de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, il représente cet esprit enjoué, plein de bonhomie et en même temps de malice, cet esprit *gaulois* qui, dans la littérature française, jeta un si vif éclat avec les conteurs du xvi<sup>e</sup> siècle, fut transmis par notre grand Lafontaine aux petits poètes érotiques du xviii<sup>e</sup>, et est parvenu jusqu'à nous avec le chantre de Lisette et de Roger Bontemps.

---

## UNE LETTRE DE RAYNOUARD.

---

RAPPORT DE M. F. SABATIER,

membre-résident.

---

M. Aurès a retrouvé, dans nos archives, une lettre adressée à l'Académie du Gard par Raynouard, l'auteur du *Choix des poésies originales des Troubadours* et du *Lexique roman*.

Permettez-moi, Messieurs, de vous en donner lecture.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie du Gard mon ouvrage historique sur les Templiers.

» Je la prie de voir dans cet hommage mon désir de resserrer tous les liens qui m'attachent à elle.

« J'ai l'honneur d'être... etc. ». (*Sans date*).

Le but de Raynouard, en écrivant cette lettre, n'était pas d'offrir seulement son ouvrage historique. Le savant académicien réunissait alors les documents nécessaires à ses grands ouvrages sur la littérature provençale, et il voulait resserrer les liens qui l'attachaient à notre société pour l'associer à ses travaux et « faire naître, comme il le dit dans une note annexée à la lettre, des idées d'investigation aux personnes qui voudraient bien lui accorder le secours de leurs recherches ».

Cette note est d'une autre écriture, sans doute celle du secrétaire de Raynouard, et commence par ces mots :

*Recherches à faire sur l'ancienne langue provençale et languedocienne.*

Je vais avoir l'honneur de vous en donner connaissance, en faisant suivre les indications de Raynouard de quelques remarques. Je dois cependant, avant de commencer, vous prévenir que mon intention n'est pas de faire ici la critique détaillée des opinions de Raynouard, ce qui dépasserait les limites d'une simple lecture, mais de me renfermer exclusivement dans la note que j'ai entre les mains, en vous faisant part des observations qu'elle me suggère et laissant à de plus compétents la partie purement archéologique.

« M. Raynouard, membre de l'Institut, s'occupe d'un travail sur l'origine et la formation de la langue romane, connue ensuite sous le nom de langue des troubadours.

» Il a lu, dans une séance de la troisième classe et dans une séance de la deuxième, un premier mémoire qui offre la grammaire générale de cette langue romane primitive, de laquelle sont nées les langues française, italienne, espagnole et portugaise, auxquelles s'applique cette grammaire générale.

» Il a cherché les preuves de l'existence de la langue romane primitive à une époque où les autres quatre langues n'existaient pas encore ».

Vous le voyez, Messieurs, Raynouard était à la recherche d'une langue unique issue du latin, donnant plus tard naissance à toutes les langues novo-latines, et il croyait la retrouver dans la langue des troubadours et dans les différents dialectes de la France méridionale.

Les progrès de la linguistique et la connaissance plus approfondie des documents primitifs ne permettent plus de soutenir l'hypothèse de Raynouard.

Le nom qu'il donnait à la langue provençale est devenu celui d'un groupe, et l'on appelle aujourd'hui *langues romanes* tous les idiomes issus du latin populaire, dont ils ne sont en somme que le développement.

Ce groupe comprend les langues parlées en Portugal, en Espagne, dans le nord et dans le midi de la France, dans le canton des Grisons, en Italie et sur le bas Danube. Ses caractères principaux sont : le passage de l'état synthétique à l'état analytique, et par conséquent la disparition des flexions casuelles, réduites dans le vieux français et l'ancien provençal à deux ; la contraction des formes, l'emploi du pronom *ille* comme article, la formation du futur en ajoutant l'indicatif présent de l'auxiliaire *avoir* à l'infinitif d'un verbe, la formation des adverbes en *ment* : *bona mente, sancta mente...*, etc., etc. Mais malgré leurs caractères communs, malgré leur ressemblance, plus grande, il est vrai, au moment de leur premier développement, les langues romanes, sous l'influence du milieu où elles étaient parlées, ont toujours présenté des traits particuliers et une phonétique distincte.

Dans le groupe roman, la langue actuellement désignée sous le nom de *provençale* tient une place de premier ordre. Elle y remplit en quelque sorte le rôle que l'hébreu joue dans les langues sémitiques et le sanscrit dans la famille arienne. Son domaine s'étend sur tout le midi de la France, à l'exception du pays basque, et nos patois en sont sortis par dégénérescence. Elle eut sur ses sœurs l'heureux privilège de s'élever la première à la dignité de langue littéraire ; et, grâce à sa position géographique, à sa place au centre même du mouvement latin, elle eut l'avantage de réunir en elle les formes diverses qui se retrouvent séparément chez les autres ; de sorte qu'on ne peut résoudre les questions d'étymologie et de grammaire comparée qu'à la condition de la bien connaître. Ainsi, en cessant d'être considérée comme la première langue issue du latin, le provençal n'a pas perdu son importance dans la linguistique romane.

Je reprends la lecture de la note. Raynouard signale les différents documents à consulter, et commence par

être victime de son hypothèse, en considérant les serments de 842 comme écrits en langue romane, c'est-à-dire, selon lui, en provençal. Remarquons aussi, en passant, que parmi les anciens documents il ne signale pas la *Vie de Boèce*. Ce fragment, dont la langue appartient à la seconde moitié du x<sup>m</sup>e siècle, signalé par l'abbé Lebeuf dans son *Recueil de dissertations sur l'histoire de Paris*, tom. II, 1741, ne fut retrouvé par Raynouard, parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, qu'en 1813 et imprimé dans le *Choix des poésies* en 1817.

« Après les sermens de 842, rapportés par Nitard (*sic*) en langue romane, les plus anciens monuments qu'il ait découverts avec une date certaine sont de l'an 960. Ils se trouvent dans divers actes latins, où quelques formules de foi et hommage sont en langue romane.

» Ces actes inédits sont à la bibliothèque impériale parmi les manuscrits de Colbert.

» Les preuves de l'*Histoire de Languedoc*, par Dom Vaissète, présentent ensuite de pareils fragments de la fin du même siècle.

» L'*Histoire de Montpellier* offre l'acte le plus ancien, écrit entièrement en langue vulgaire, à la date de 1059.

» Ensuite l'*Histoire du Béarn*, par Marca, rapporte des fragments d'actes entièrement écrits en langue vulgaire, à la date de 1080.

» M. Raynouard désirerait obtenir de nouveaux documents, soit en entier, soit par fragments, surtout s'ils avaient une date antérieure à l'an 1000; et cependant il emploierait encore les documents de l'an 1000 à 1150, s'ils étaient tant soit peu considérables.

» Les personnes qui voudront bien l'aider de leurs recherches, outre les moyens ordinaires, sont priées de ne pas négliger les points suivants : »

Les indications données par Raynouard montrent le soin qu'il apportait dans ses études, et sont dictées par un

esprit vraiment scientifique. L'importance des noms de lieux, des traditions et des chants populaires n'avait pas échappé au savant académicien. Nous nous permettrons cependant quelques critiques de détail.

Suivent les recommandations aux collaborateurs de bonne volonté.

« 1° Dans les anciens actes en latin, on trouve quelquefois des lignes entières en langue vulgaire, comme on le voit dans les pièces justificatives de l'*Histoire de Languedoc*, et ces sortes de fragments peuvent être très-précieux et très-utiles.

» 2° La seule indication du nom du lieu ou des personnages offrant l'emploi de l'article *ell*, *lo*, *la*, etc., et sert ainsi à prouver l'usage de la langue vulgaire dans certains pays et dans certain temps ».

Je suis obligé de relever ici une erreur reproduite par Raynouard dans sa grammaire romane.

Selon Diez, l'article *el* ne se rencontre que dans les mauvais textes; aussi ne le donne-t-il pas dans sa grammaire. Dans la langue des troubadours, *el* ne peut être que la contraction de l'article *lo*, appuyé sur la conjonction *e* qui le précède : *el*, *els* = *e lo*, *e los* (1), ou bien la contraction de la préposition *en* avec l'article *e lo*, *en lo* = *el*, *ell*.

L'opinion de Raynouard n'a cependant pas encore été complètement abandonnée. M. Alph. Roque-Ferrier l'a récemment soutenue, dans un travail lu à la Sorbonne, dans une des séances du Congrès des Sociétés savantes des départements (2).

« 3° Les seuls noms des pays insérés dans les actes latins suffisent même à prouver l'existence antérieure de la langue vulgaire : par exemple, s'il était constaté par

(1) *Grammatik der röm. spr.*, II, 37.

(2) *Revue des langues romanes*, XV, 307.

des titres anciens de l'histoire d'Avignon qu'en 730, après avoir combattu les Sarrasins au passage de la Durance, les Avignonnais bâtirent une chapelle au lieu où les leurs avaient péri, et que cette chapelle fut alors appelée *Malpas*, ne serait-il pas évident qu'à cette époque on employait dans ce pays la langue romane, qui, d'après l'observation établie dans la grammaire générale dont on a parlé, avait formé ses substantifs et ses adjectifs des accusatifs latins, en supprimant la terminaison caractéristique du cas. Ainsi *Malum passum* aurait produit *Malpas* ».

» Le nom de *La Ciutat*, en Provence, s'il se trouvait dans de très-anciens monuments, prouverait qu'à l'époque de ces monumens, la langue vulgaire avait adopté le nom de *Ciutat* par contraction de *Civitatem* ».

Le premier exemple de dérivation des substantifs me paraît mal choisi. Il est, en effet, difficile de reconnaître si *Malpas* vient du nominatif *malus passus* ou de l'accusatif *malum passum*. Il n'en est pas de même pour *ciutat*. Le *t* final ne permet pas de le dériver du nominatif *civitas*, et de plus la place de l'accent tonique s'y oppose. *Civitas* a donné en provençal *ciu* et en français *cit* ; l'accusatif *civitatem* a donné *ciutat* et *cité*.

« 4° Il peut avoir existé dans le pays des chants en langue vulgaire, pour célébrer la fête du patron et surtout celle de S. Etienne. Ces chants, quoiqu'ils n'aient pas de date, remontent souvent à une époque reculée. Ils étaient insérés ordinairement dans les rituels ou bréviaires de l'église où on les chantait. Si l'on pouvait en découvrir quelques-uns, il faudrait surtout avoir le soin de remonter à la plus ancienne version. Car il est constaté que de temps en temps on y retouchait pour retrancher les anciennes locutions, qui sont précisément celles qui deviennent l'objet des recherches ».

La complainte de S. Etienne (*Planch de Sant Esteve*), une des plus populaires du midi de la France, a

été en effet plusieurs fois remaniée. Raynouard en a donné une des plus anciennes versions, remontant au moins au xii<sup>e</sup> siècle, dans le second volume de son *Choix des troubadours*, p. 146. Nostradamus la signale encore dans ses *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux*. Lyon, 1515. « En l'église Saint-Sauveur d'Aix, et par tout son diocèse », dit-il, « à la feste et jour saint Estienne martyr, on chante un hymne en nostre langue provençalle : *Quand ly felons lou lapidavan* ».

« Ces indications, ajoute la note, ne sont présentées que comme pouvant faire naître des idées d'investigation aux personnes qui voudront bien accorder le secours de leurs recherches.

» Elles seront reçues avec reconnaissance.

» Dans l'*Histoire de Nismes*, par Ménard, tome I<sup>er</sup>, on trouve, aux preuves, n<sup>o</sup> 5, un règlement sur les mines d'argent et de cuivre du monastère de Saint-Gilles.

» Quoique ce monument ne soit qu'à la date de 1227, il rapporte, en langue provençale, des statuts et coutumes qu'il dit avoir été rédigés depuis très-longtemps.

» Il est vraisemblable que, si les papiers de ce monastère n'ont pas été détruits, on pourrait y trouver quelques fragments anciens de la langue provençale ».

Telle est la note que M. Aurès a eu la bonne fortune de retrouver parmi les papiers de l'Académie. Elle m'a paru assez intéressante pour vous être communiquée, parce qu'elle contient les principes qui guidèrent Raynouard dans ses travaux et nous présente un résumé de ses idées.

Raynouard fut le grand initiateur dans l'étude des langues romanes, et il fournit les matériaux nécessaires à la construction de leur grammaire comparée par la publication de son *Lexique* et de son *Choix des poésies originales des troubadours*.

Ce recueil tomba un jour entre les mains de Goëthe, et le grand poète, dont le génie était ouvert à toutes les

recherches de l'esprit, venait d'en terminer la lecture, lorsqu'il reçut la visite d'un jeune homme sorti récemment de l'Université, plein de science et d'ardeur, désireux de se faire un nom dans les lettres, mais encore incertain sur la route qu'il devait prendre. Goethe, sous le charme de la poésie des troubadours, lui signala la langue provençale comme un champ à peine exploré et ouvert à l'activité d'un jeune homme studieux. Ce fut pour Diez toute une révélation. Il se mit aussitôt à l'étude, et, appliquant aux langues romanes les principes scientifiques des Bopp et des Grimm, il fixa définitivement les règles de leur formation et de leurs rapports. Mais il n'oublia jamais tout ce qu'il devait à Raynouard, et, dans ses conversations particulières comme dans ses leçons, il se plaisait à rendre justice à son illustre devancier.

---

---

---

# LOU LOÛ ET LA CIGOGNO,

FABLE IMITÉE DE LA FONTAINE :

PAR

**M. A. BIGOT,**

member-résidant.

---

Li Lou 'n manjan s'entanchoun ; bèn souvèn  
Moustrigoun pa , faouto dé tèm ,  
Et demandoun pa 'n curo-dèn.  
Doun ! i noço dé sa cousino,  
Un Lou , coumpagnoun charpantié ,  
En dé pé dé moutoun ouché tan sa babino ,  
Et tan d'afécioun yé mète ,  
Qu'un os s'arresté à soun gousié.  
S'estoufavo, ouvrissié dous yeul coumo dé paoumo.  
Sa ménalre , uno jouino Saoumo ,  
Zou ! yé piquè sus lou couté ;  
Un viel Our yé faguè béoure un litre dé thé ,  
Mai bonsoir ! l'os toujours réstavo :  
Ni sourtissié, ni davalavo.

Din soun carosso , urousamèn ,  
Pér asar, dinc aquèl moumèn ,  
Passé la Cigogno, — uno espéço  
Dé médécin fumélo emb' un ér dé duchesso,  
Savanto, et qu'avié fa 'n énguèn  
Bon pér lis agassin et pér lou maou dé dèn.  
Coumo ou pénsas, léou la sounéroun  
Et dou Lou, vite, ané ou sécous.

Anavo coumença pèr yé touca lou pous....

Lou Lou s'éntanché dé yé dire

De sa pato et dé sis yeul gros :

M'estoufe, tiras m'aqué! os !

— Patiènço . save bèn qué fouu qué vou lou tire ,  
Mai la fèbre... la bilo... Aoussas voste méntoun !  
Badas! -- et soun bé, coumo un parél dé mouchéto,  
Din lou gousié dou Lou cabussé jusqu'ou foun  
San y'oufénsa la nigoulôto,  
Et n'én tirè 'n os dé pé dé moutoun .  
La Cigogno moustré l'os à touto la noço ,  
Et dinc un cantoun lou trague ;  
Piei faguè signe a soun carosso,  
Réfrésquè soun lon bé din l'aigo, et partiguè.

La noço countugné : fourmo, figuo blanquéto  
Sé mésclèroun i tourto, i croquan, i barquéto ;  
Li cansoun et li cacalas ,  
Arousa dé vin blan gayèroun lou répas.  
Un Sinje énd'un viaouloun, mounta sus la crédanço,  
Cridè · Messieus, aqui gn'a proun :  
En plaço pèr la contro-danso !  
Et batiè la méuro én rasclan soun viaouloun .  
Alor, tou quitè la boumbanço ;  
Dinc un vira dé man tout acò séguè 'n trin :  
Li Saoumo endi Lioun, li Lebre émbè li Chin ,  
Li Cavalò én di Por, lis Our én di Mounino ,  
Fasien d'éscaulimpado à sé roumpre l'ésquino  
Tou saoutavo et viravo. Uno Cabro énd' un Gal  
Crébèroun lou plafoun én fasèn d'èntrechal ,  
Un Bou, députa 'nvalida dé l'avan-vèyo,  
Fasiè trambli li vitro én dansan la bourèyo ,  
Et, faouto de ménairo, un Canar, viel garçoun,  
Dos ouro émb' un nabé valsè dinc un cantoun

Et noste Lou... Vou, aquél s'en dounavo !  
D'ici , d'ila , parpayounavo !

Lou capel sus l'ouréyo, anavo  
Dé la Cabro à la Fêdo, et cantavo et saoutavo !  
Et dinc aquél bourbisso oublidè léou dé foun  
Et la Cigogno et soun oupéraçion.

Avié tout oublida. Mai quan vénguè Boucaire ,  
— Désespoir di michan pagaire —

Récoupégué 'n papié qué pourtavo en escri

Iço d'ïçi :

« Moussu lou Louù déou à Madamo la Cigogno ,

» Pér y'avèdre tira 'n os dou gousié : Dès fran ».

— Dès fran?... un os?... Dé qué diantre?... Ah ! yésiei.

Dès fran ! vaï, sô lis as, séra pa dé ma man ! —

Estrifè lou papié : té véj' aqui pagado,

Soudiguè. -- Ou bou, béléou, d'uno mésado,

En suvissèn la traço d'un Lapin,

Réncountrè 'n dimenche matin

La Cigogno maï qué bèn messo.

— Save pa sé végniè dou templé ou dé la messo, —

Pourtavo un libré. — En la vèsèn ,

Lou Louù, pér la fourbia, za ! prègnià sis avanço ,

L'aoutro végué lou cô dé tem ;

Yè barè lou camin émb'uno révéranço ,

Et yé faguè : Tè ! 's vous, coumpagnoun, adoussias,

Ai bésoun d'arjèn : Couro mé pagas ?

— Couro vou pagué ? Aça, mai déqué vou dèvc,

— Dès fran. Savès ? Un jour qué vous éstoufaviàs...

— Din vosto gò 'n tron mé curé sé béve !

Dès fran ! Aça, ou disès dé bon ?

Savé pa coumo aousas mé demanda quicon.

Usurieiro ! faoussou dévoto !

Dès fran ! méritas dès caloto !...

Pér m'avèdré tira 'n flo d'os, voulès d'arjèn ?

Yiou séguère pu boni jen ,

Vou laissère sourti voste col dé ma gulo

Et vou demandère pa rèn.

Mi ner mé van ! moun sang mé brulo !

Séguère bon. — Aqui lou gramécis — tònès !

Vèse qué sès pa qu'uno ingrato,  
Arivariè quicon. Mayas, sé mé crèsès ,  
Mayas ! et toubés pa jamaï souto ma pato !

'Bèn ! coumo trouvas lou pastis ?  
Iço 's quaou mé déou mé demando.  
Maï, 's pa nouvel. Li qu'an réndu service an vis  
Qué la récouissènço, ici coumo à Paris,  
Es matièro dé contrabando.  
Tan qué préstas, ou qué dounas, vai bèn.  
Boudiou ! sès la crèmo di jèn.  
Maï quan avès pa pus ni crousto ni moulédo ,  
Sé réclamas vosto mounédo ,  
La boito alor chanjò d'enguèn :  
Avès un abiajé, et ségu , 's pa dé sédo.  
S'ès pa qu'un cuistre, un usurié ,  
Un buvur dé suzou d'ouvrié ,  
Bon pér la cordo et la poutènço !

— Eh bèn ! maougra 'quélo sèntènço ,  
Maougra li michan jèn et li michan counsél ,  
Ou drayoun dou dévé marchèn ou gran sourél ,  
Tirén d'os di gousié, d'èspigno dis artel !  
Ounou, proufi, récouissènço ,  
Soun pa toujours pér quaou fai bèn ,  
Estre aprouva pér sa counsiènço ,  
Voou maï et duro maï dé tèm !

---

## LES CHANTS DU FOYER DOMESTIQUE ;

PAR

M. P.-E. DELÉPINE,

membre-résident.

---

Etranger aux combats, sans ardeur politique,  
Amoureux des plaisirs du foyer domestique,  
Je chante le bonheur que l'homme y goûte en paix,  
Et ces biens, les meilleurs que le Ciel nous ait faits,  
L'amour sincère et pur, les doux nœuds de famille  
Et le cercle du soir près du feu qui pétille.  
C'est là qu'obscur et libre, aux plus chers de mes ans,  
Je suis sous l'œil de Dieu de modestes penchants.  
Comme un oiseau caché dans les plis du feuillage,  
Je me plais aux accents de mon propre ramage.  
Je chante pour moi-même ; et, seul, dans mes loisirs,  
Je me dis mon bonheur, mes chagrins, mes desirs.  
A répéter mes chants échos point ne convie.  
L'amour, mieux que la gloire, embellira ma vie :  
Non pas ce fol enfant, qui s'agite au hasard  
Et rit, sous son bandeau, du mal que fait son dard.  
Mais ce sentiment pur, âme de la famille,  
Qui joint l'homme à sa femme, et la mère à sa fille,  
L'enfant à ses parents ; et qui, sans s'affaiblir,  
A vingt cœurs partagé, suffit à les remplir.

Nîmes, octobre 1852.

---

---

## LE PREMIER DEUIL.

---

Le Seigneur l'a voulu ! que sa loi s'accomplisse !  
A la souffrance, aux pleurs, ce monde est condamné.  
Chacun boit à son tour au funeste calice.  
Le Seigneur de nos mains ne l'a pas détourné.

Hélas ! de notre hymen jusque là sans alarmes,  
Heureux, insoucians, nous attendions le fruit.  
Un espoir mensonger nous prodiguait ses charmes,  
Espoir, amour et joie, une heure a tout détruit !

La mort est sans pitié ! Sa dévorante haleine,  
Sur le sein maternel dans l'ombre avait passé ;  
Et le riant berceau, sous sa parure vaine,  
Ne recevait qu'un corps immobile et glacé !

Le Seigneur l'a voulu ! que sa loi s'accomplisse !  
D'un coup plus rude encore il pouvait nous frapper,  
Et nos pleurs, grâce à lui, dans ce dur sacrifice,  
En flots plus abondants n'ont pas dû s'échapper.

Pauvre enfant ! Parmi nous tu passas comme un rêve,  
Sans nom, presque sans vie ; et pourtant tu vécus !  
Tu vis encor peut-être et ton destin s'achève  
En des mondes lointains, à la terre inconnus.

Chère enfant ! si le Ciel ici-bas t'eût laissée,  
Si l'on t'avait comptée au nombre des humains,  
Que de soins, chaque jour tendrement caressée,  
Ta délicate enfance eût reçus de nos mains !

Déjà, pour te parer au jour de ta naissance,  
Pour défendre ton front des rigueurs de nos cieux,  
Pour t'embellir encor d'une aimable élégance,  
Chacun t'avait porté ses dons ingénieux.

Déjà nous t'aimions tant ! Dans le sein de ta mère  
Nous suivions jour par jour ta vie et tes progrès ;  
Tes légers mouvements, marque trop mensongère,  
Nous remplissaient, hélas ! de bonheur et de paix.

Mais un jour, que ce jour nous a coûté de larmes !  
Ta mère avec effroi les sentit s'arrêter.  
Nous ne voulions point croire à ses tristes alarmes.  
Mais Dieu parla comme elle et se fit écouter.

Pauvre mère ! Au sortir de ces douleurs terribles,  
Perdre de tant de maux l'espérance et le prix !  
Enfanter pour la tombe ! . . . A des maux plus horribles  
Elle aurait consenti pour entendre tes cris.

Et de toi maintenant, enfant, rien ne nous reste  
Qu'un souvenir amer et quelques blonds cheveux,  
Cher et triste débris, qui de ce jour funeste  
Tour à tour nous dira les douleurs et les vœux.

Peut-être aussi ces vers garderont ta mémoire.  
Au foyer domestique avec soin conservés,  
Puisse enfin les entendre un naïf auditoire  
Et nous rendre les jours que nous avons rêvés.

Nîmes, 21 juillet 1852.

---

## LE BERCEAU VIDE.

---

Sous tes frais rideaux toujours vide,  
De vains atours trois fois paré,  
Berceau, que notre cœur avide  
De tant d'amour eût entouré,

Infidèle à toute espérance,  
Sous notre toit ne serais-tu  
Qu'un noir messenger de souffrance,  
Un hôte inutile et mal vu ?

Fuis, fuis-nous. Ton aspect nous blesse.  
Et pourtant nous t'aimons toujours,  
Cher encore à notre tendresse,  
Redouté de nos tristes jours !

Heureux qui, sous la blanche gaze,  
Jour par jour d'un œil triomphant  
Voir s'orner de force et de grâce  
Le front rosé de son enfant !

Quel charme dès la première heure  
Aux prospérités du berceau !  
Quelle angoisse dans la demeure  
Que toujours frappe un deuil nouveau !

O vous, courte joie, ombre vaine,  
Enfants d'un jour, nés pour mourir,  
Que de pleurs encor nous ramène  
Votre douloureux souvenir !

Ah ! Seigneur, à nos cœurs avides  
Jamais ne sera-t-il donné  
De suivre en ses progrès rapides  
Un enfant heureusement né ?

Nîmes, août 1856.

---

---

# LA RELIGION ROMAINE

D'AUGUSTE AUX ANTONINS;

(A propos du livre de M. Gaston Boissier)

PAR

**M. Eugène BOLZE,**

membre-résident.

---

## I.

A aucune époque, l'étude des religions n'a été plus approfondie que de nos jours. S'il faut croire, comme certains l'affirment, qu'elle est arrivée aux conditions d'une science rigoureuse, qu'elle a ses axiomes et ses formules hors de toute discussion, elle est certainement une science de date récente, et dont notre temps peut s'attribuer l'entier honneur. En tous cas, les circonstances les plus favorables n'auraient pas manqué à cet important résultat. Des religions anciennes, complètement inconnues il y a cinquante ans, ont été mises au jour tout entières ; celles que l'on connaissait déjà, et qui nous touchent de plus près, au moins par le rapprochement des temps et des lieux, ont reçu des lumières nouvelles de textes ou d'inscriptions récemment découvertes ou mieux appréciées. Peut-être faut-il joindre à ces éléments un certain état des esprits plus propre à des re-

cherches dénuées de tout parti pris, les seules qui conviennent à la science. Notons ici que notre temps ne mérite pas le reproche si souvent répété de préoccupation exclusive des choses et des connaissances purement matérielles. Soyons plus justes envers lui. Autant qu'un autre, il a gardé le souci et la curiosité de tout ce qui touche aux intérêts supérieurs de l'humanité. Les lois de la nature, la recherche ou l'application des vérités d'utilité immédiate, ne sont pas toute la science contemporaine. Les travaux d'histoire, de critique philosophique ou religieuse, y tiennent aussi une place éminente.

Parmi ces travaux, le livre que M. Gaston Boissier vient de publier sous le titre de : *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins* (1), a ce caractère rare d'être une œuvre littéraire autant que de science et d'érudition. Chose remarquable, dans ces deux gros volumes, si pleins de faits, d'aperçus nouveaux, de pensées fines ou profondes, vous ne trouveriez pas un néologisme, un de ces tours prétentieux, que l'on croit trop les compagnons obligés de toute nouveauté intellectuelle.

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques,  
disait Chénier.

M. Boissier pense que la langue française de la belle époque est assez simple, assez variée, assez puissante pour suffire à tout, et qu'il est plus difficile et meilleur d'innover dans les idées que dans les mots. Au surplus, M. Boissier tient à notre Compagnie par tant de titres, que j'ai cru que vous entendriez avec intérêt l'examen que je me propose de faire de son livre.

M. de Champagny, juge fort compétent, a dit, dans *le Correspondant*, que ce livre donnait plus que le titre ne promettait ; que ce n'était pas seulement une étude de

(1) 2 vol. in-8°, Paris, 1874.

la religion romaine, mais de toutes les religions païennes. Il est certain, en effet, que le monde romain de l'époque d'Auguste comprenait le monde entier ; et la religion des vainqueurs se trouvant partout en contact avec celle des vaincus, M. Boissier était naturellement amené à s'occuper de toutes les religions du monde ancien ; et comme cette époque de la décadence et de la fin des religions antiques est aussi le moment solennel de la naissance du christianisme, l'étude de M. Boissier s'étendait forcément jusqu'à lui. Il n'aurait même traité son sujet spécial que d'une façon incomplète, s'il avait procédé autrement. La religion romaine, vers les temps où il s'est placé, s'était élargie ; Rome avait conservé ses dieux, mais elle avait admis dans son Panthéon les dieux des peuples qu'elle avait soumis à sa domination. C'était là un principe de la politique qui ne gênait en aucune façon sa foi religieuse. Comme sa religion consistait essentiellement dans le culte et les pratiques extérieures, qu'elle était dénuée de tout dogmatisme, et avait une tendance particulière à former sans cesse de nouveaux dieux, il lui en coûtait peu d'accueillir les dieux étrangers. *Pour des gens qui ne croyaient pas à un Dieu unique*, dit très-bien M. Boissier, *il n'y avait pas de faux dieux* ; et la fusion se faisait d'elle-même entre le polythéisme romain et les polythéismes étrangers. Il n'en fut plus de même, quand Rome se trouva en présence du monothéisme juif et chrétien. Le Dieu d'Abraham est un Dieu unique et jaloux. Non-seulement il ne pouvait accepter la prépondérance que le Jupiter *très-grand et très-bon* du Capitole entendait bien se réserver à l'égard des divinités étrangères, mais il n'acceptait pas l'égalité ni aucune sorte de hiérarchie. Le dogme de l'unité divine, juif ou chrétien, était le renversement de tout polythéisme : Rome, malgré son éclectisme religieux, ne pouvait faire une place à un Dieu qui était la négation de tous les autres.

Le vrai sujet du livre de M. Boissier, c'est la transition des religions anciennes, se résumant à l'époque d'Auguste dans la religion romaine, à la religion nouvelle, qui venait s'emparer de l'esprit et du cœur de l'humanité. Il y a là des questions souvent débattues de nos jours, résolues en sens divers, et qui se posent d'elles-mêmes à la fin de toutes les grandes divisions de son œuvre. Il nous dit, dans la préface, dans quel esprit il va les aborder et les résoudre. « Rien n'est plus loin de sa pensée que d'écrire un livre de polémique : les ouvrages » de ce genre sont en général stériles... Il lui semble » qu'en traitant les questions avec le calme et l'impartialité qui conviennent à la science, on a plus de « chance de s'entendre... ».

Ni le calme ni l'impartialité ne lui ont manqué. Pourtant peut-on affirmer qu'il ait atteint son but de conciliation et de paix ? M. de Champagny, au *Correspondant*, trouve que la neutralité et l'impartialité ne sont pas la même chose, et regrette que l'auteur ne se soit pas écrit avec Polyucte : *Je suis chrétien...* Sans doute ; mais le héros de Corneille n'était pas dans les mêmes conditions que le professeur du Collège de France ; et, si M. Boissier eût commencé son livre par cette explosion de foi éloquente, n'eût-il pas d'avance, et pour bien des gens, affaibli la valeur de ses preuves et la solidité de ses conclusions ? Et en supposant cette neutralité, que rien cependant n'autorise à lui reprocher, n'est-il pas préférable que, par la simple exposition des faits, éclairés d'une sage critique, il arrive, en fin de compte *et sans aucune idée préconçue*, à donner à la foi chrétienne tout l'appui d'une thèse purement scientifique ?

C'est à la science, en effet, que M. Boissier avait à faire, et qu'il voulait répondre. M. Havet, d'autres écrivains, ont soutenu que la révolution religieuse et morale, qui s'est produite à la naissance du christianisme, était plutôt une évolution nécessaire, amenée par le progrès de

la raison, par tout le travail philosophique antérieur ; que le christianisme a été un accident, non une cause réelle ; qu'il a plutôt bénéficié d'une situation déjà acquise, qu'il ne l'a véritablement créée. La vérité est-elle dans cette thèse absolue ? Y a-t-il seulement une portion de la vérité ?

D'un autre côté, l'apologétique chrétienne est-elle plus fondée à dire que le christianisme naissant n'a trouvé d'appui qu'en lui-même, dans son essence divine, et que, par une force toute miraculeuse, il a fait de rien un monde nouveau ?

Une étude attentive de tous les grands faits sociaux de cette époque, de l'état des esprits dans les différentes classes de la société romaine, de l'influence exercée sur cette société par le contact des religions étrangères, des écoles philosophiques de la Grèce, conduit M. Boissier à une solution moyenne de nature à obtenir un grand nombre de suffrages.

## II.

M. Boissier ne pouvait aborder le siècle d'Auguste sans donner un tableau rapide de la religion romaine dans les temps antérieurs. La religion romaine est essentiellement pratique : c'est la religion d'un peuple chez qui le sens politique et juridique a toujours été la faculté dominante. Comme tous les polythéismes, elle a peu ou point de dogmes, et consiste surtout dans des cérémonies et des rites minutieux. Elle adore les forces de la nature, qu'elle divinise et transforme en êtres animés. Elle les adore et les personnifie sous leurs différents aspects, dans leurs rapports variés avec la destinée humaine et le gouvernement du monde. Chez aucun peuple de l'antiquité, la famille n'a été aussi fortement organisée qu'à Rome : c'est par la famille qu'elle a grandi et duré.

Aussi tous les actes de la vie, surtout ceux de la vie domestique, ont une divinité particulière, qui a son culte et ses cérémonies. Ne cherchez pas à Rome les idées philosophiques que recouvre la savante mythologie des Grecs, ni les inventions poétiques qui en sont le charme et en préparent la perte. La Grèce, en son brillant anthropomorphisme, a donné à ses dieux toutes les vertus et aussi toutes les passions et tous les vices de l'humanité; à ce prix, elle leur a donné une vie intense, une personnalité que les dieux de Rome n'atteindront jamais. Mais le nuage où les divinités romaines flottent et se dérobent à leurs adorateurs, leur assure un respect que la Grèce n'a pu conserver pour les siennes. « Le génie ionique, dit Michelet, fit et défit les dieux ».

La théologie romaine est surtout une jurisprudence, qui tient la clé des cérémonies et des rites. Dans l'origine, elle est le privilège exclusif des patriciens, qui par là tenaient tous les ressorts de la vie romaine. L'extension de ce privilège aux plébéiens fut une première altération de la religion romaine, et une première atteinte à sa constitution politique.

On s'étonne, dit avec raison M. Boissier, qu'avec une telle organisation religieuse, le gouvernement de Rome ne soit pas devenu une pure théocratie. Il en donne une raison saisissante : il n'y a jamais eu à Rome de caste sacerdotale à part; les hautes fonctions sacerdotales étaient exercées par ceux qui étaient investis des premières magistratures civiles. Elles étaient éligibles et temporaires. Par là, l'Etat garda la haute main sur les choses religieuses et put éviter les luttes entre le pouvoir civil et le sacerdoce, qui ont désolé la Judée dans l'antiquité, et tiennent une si grande place dans l'histoire des civilisations modernes.

L'admission des plébéiens aux fonctions sacerdotales avait été une première cause d'affaiblissement de l'esprit religieux. D'autres causes ne tardèrent pas à se produire.

La culture des lettres et de la philosophie se propagea à Rome, après la conquête de la Grèce. Ce fut comme la revanche des vaincus. Le scepticisme où la Grèce était arrivée pénétra surtout dans les hautes classes, avec l'amour des arts et l'admiration des chefs-d'œuvre. Rome n'eut d'abord qu'une littérature d'imitation; et, comme elle imita la Grèce au moment où la conquête la mit en rapport avec elle, il se trouva que cette littérature débuta par où les autres finissent. Les premiers grands écrivains de Rome, Plaute, Ennius, sont des sceptiques en matière religieuse. Ennius traduisit les ouvrages d'Evhémère, où est cette théorie, que tous les dieux ont été d'abord des hommes. Vers la fin de la république, on peut dire que la foi à l'ancienne religion avait à peu près disparu. Rien n'était peut-être changé à la surface. Les rites, les cérémonies se faisaient comme par le passé; mais la vie, l'esprit religieux, n'y étaient plus.

Auguste, une fois établi, chercha dans un ensemble de réformes à restaurer la religion; il institua de nouvelles cérémonies, rajeunit les anciennes en y faisant pénétrer un esprit nouveau, avec des pratiques qui favorisaient ses desseins de fondateur de dynastie. Ainsi, il créa ou renouvela trois cultes importants: celui de *Vénus mère*, de *Mars vengeur*, d'*Apollon palatin*. Ces trois cultes se rattachaient aux origines de sa famille. Il rétablit les jeux séculaires, dont il changea le sens et le caractère et qui étaient délaissés depuis longtemps. D'une fête grave et triste, instituée pour implorer les dieux pendant une peste, il fit une solennité triomphante et patriotique.

Auguste fit aussi une tentative de réforme des mœurs. S'il fit beaucoup pour la religion, la religion ne fut pas ingrate envers lui; il fut associé à tous les sacerdoces, nommé grand pontife, dignité qui fut désormais inséparable de la dignité impériale. Il réunit ainsi les deux pouvoirs politique et religieux, et finalement, quand il

mourut, il fut mis au rang des dieux, et sa divinité fut officiellement reconnue par le Sénat.

M. Boissier se demande si ces réformes furent efficaces, si cette restauration du culte et des pratiques fut suivie d'un véritable et sérieux retour aux sentiments religieux et à la piété sincère. Il est très-vrai que les grandes crises produisent, dans les sociétés comme chez les individus, un retour aux sentiments graves et aux idées religieuses. Mais, quand ces crises concourent avec la décadence des croyances, il faut se garder des illusions et ne pas prendre pour un retour sérieux à l'ancienne foi ce qui ne serait que le réveil du sentiment religieux absolu, éternel dans l'homme comme dans les sociétés. A voir toute la société de son temps, les grands seigneurs, les grands esprits, comme Horace et Virgile, se prêter avec tant d'empressement à ses réformes, Auguste put croire un moment que son œuvre avait complètement réussi, et qu'il avait vraiment rétabli la religion romaine. Mais, en sondant les choses et son propre cœur, il dut se convaincre qu'il est moins aisé de rajeunir les dieux que de rebâtir un temple et de restituer une cérémonie. Dès le temps d'Auguste, le polythéisme romain, comme tous les autres, était épuisé. Au lieu de lui donner un sang nouveau, Auguste lui-même allait lui porter le dernier coup par l'apothéose impériale, dernier terme de sa tentative. Une religion qui laissait tant de facilité à faire de nouveaux dieux, et de si étranges, si elle pouvait conserver encore pour les masses un certain prestige, ne pouvait garder longtemps les esprits sincères et élevés; tout au moins elle devait subir chez eux une transformation qui ne permettrait guère de la reconnaître.

Ainsi les réformes d'Auguste ne faisaient que couvrir, peut-être même hâter une irrémédiable décadence. Le retour au *règne de Saturne*, si entouré qu'il fût de séduction par les grands poètes du temps, ne suffisait plus aux cœurs avides de nouveautés; il leur fallait

marcher en avant. Les œuvres d'Horace, de Virgile, confirment elles-mêmes ces idées.— L'opinion commune ne voit dans Horace qu'un épicurien modéré et de bon goût, ne rejetant du plaisir que l'excès, qui peut lui nuire, n'admettant de la vertu que les ménagements, qui rendent la volupté plus piquante et empêchent la satiété.

Pourtant cet Horace des premières années ne reste pas le même : d'épicurien, il se fait éclectique, puis il incline par moments aux idées du Portique. Ce mouvement vers les philosophies graves est plus général qu'on ne pense à cette époque, dit M. Boissier. La société semble parfois éprouver cette amertume dont parle Lucrèce, qui fait notre tourment au sein même des plaisirs. Beaucoup cherchent à y échapper, en revenant au culte des ancêtres; un plus grand nombre cherche un refuge dans les doctrines de Platon et de Zénon.

On peut bien affirmer, avec M. Boissier, que Virgile est l'esprit le plus naturellement religieux, celui qui s'associa le plus sincèrement aux tentatives d'Auguste. Comme la plupart, il avait suivi d'abord les doctrines d'Epicure, et ne s'en était pas éloigné peut-être sans regret. Ces beaux vers : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, etc., semblent un témoignage à cet égard. Cette période ne fut pas de longue durée; le sentiment religieux dut bientôt reprendre son empire sur ce fils de paysan, enivré dès son enfance des charmes des divinités champêtres : *Fortunatus et ille deos qui novit agrestes*. En obéissant aux exhortations d'Auguste, Virgile ne fit que céder à ses propres instincts. La grande œuvre de sa vie, celle où il concentra tout son génie, est essentiellement un poème religieux. M. Boissier dit très-justement que Virgile a été pour les Romains ce que Dante fut pour les Italiens du moyen âge : un théologien qui n'ignore aucun dogme. Il a à la fois le sentiment et la science de la religion. Les rites et les formules sacrées viennent naturellement sous sa plume. Son héros remplit une mis-

sion religieuse. Enée ne vient ni conquérir, ni absorber les vieilles races du Latium, véritables ancêtres de Rome ; il doit seulement leur apporter ses dieux. Il cherche un abri pour ses dieux, c'est là tout le sujet du poème : établir la filiation des dieux de Rome.

On se tromperait pourtant, si l'on pensait que Virgile n'a rien mis de lui-même dans cette antique religion, dont il était tout pénétré. Par un curieux contraste, ce grand poète, si dévot aux vieilles divinités de son pays, est aussi celui qui a pressenti au plus haut degré l'esprit nouveau qui soufflait de tous les côtés. C'est dans cette contradiction qu'il faut chercher peut-être le secret de sa tristesse, qui est le charme pénétrant de sa poésie. Aussi, dans les premiers siècles, les chrétiens en ont fait un prophète païen, dont les révélations confirmaient les livres sacrés. Ils ont vu, dans la VI<sup>e</sup> églogue, l'annonce de la naissance du Christ. Dante le prend pour guide dans les cercles de l'enfer. Une légende fait arrêter S. Paul à son tombeau. Le VI<sup>m</sup>e livre de l'Enéide contient toutes les légendes antiques sur l'empire de Pluton, mais on y trouve aussi les idées les plus élevées, dirai-je les plus avancées, de l'antiquité sur la vie d'outre-tombe ; les enfers ne sont plus, comme dans Homère, ce vague royaume d'Hadès, où les héros passent leur temps à regretter les joies enivrantes, même les vives douleurs de la vie terrestre ; c'est un lieu de châtement et de récompense, *c'est la vie véritable, après la vie terrestre*, qui n'est *qu'une ombre et une épreuve*. C'est là que les âmes, délivrées du corps, retrouvent au sein de Dieu leur véritable origine. Il y a bien des contradictions sans doute : ces âmes délivrées du corps n'ont pas trouvé, comme dans le paradis chrétien, le repos définitif ; et il viendra un temps où elles reprendront la vie terrestre. Mais ces concessions à des idées d'origine diverse ne détruisent pas la haute moralité de l'ensemble. Aussi M. Boissier a pu dire que Virgile nous fait toucher le point *où l'esprit*

*antique, parvenu à sa maturité, touchait au christianisme.*

### III.

Après Auguste, la religion romaine subit de plus en plus l'invasion des religions étrangères. Le monde entier, l'Orient surtout, afflue à Rome et y apporte ses dieux. Les cultes les plus étranges ont à Rome des prêtres et des autels. On voit bien, de temps à autre, l'autorité se réveiller, et réprimer par des édits sévères ces cultes où le mysticisme se mêle au sensualisme le plus monstrueux. Le temps viendra où un empereur romain, pontife du soleil, conduira lui-même les chœurs des cérémonies les plus effrontées. Mais longtemps encore l'introduction des dieux étrangers ne put se faire qu'avec certaines concessions au froid bon sens de Rome. Les hommes d'Etat romains avaient toujours eu peu de goût pour les émotions religieuses trop fortes ; ils avaient toujours subordonné le sacerdoce aux grandes fonctions laïques. Les religions étrangères, celles de l'Orient, avaient des caractères tout opposés. Les prêtres formaient des corporations distinctes, absolument vouées au culte, un véritable clergé ; ces religions, servies par des prêtres uniquement occupés d'elles, avaient une supériorité réelle par les bons et les mauvais instincts qu'elles surexcitaient. Les femmes, les pauvres, les esclaves, tous les malheureux trouvaient, dans les mystères, les initiations, les fêtes célébrées dans l'ombre de la nuit ou des bois sacrés, des espérances, des émotions, et aussi des satisfactions grossières que la religion officielle, froide et sèche, ne pouvait leur donner. Aussi les réserves, les restrictions, les autorisations préalables, les barrières de toutes sortes que la loi suscitait à ces cultes, rien ne pouvait arrêter le torrent ; et ils se répandaient tous les jours davantage dans les classes inférieures.

Dans les classes élevées, c'est la philosophie qui minait sourdement la religion nationale. La philosophie à Rome est d'importation étrangère ; ce fut la Grèce qui initia les Romains aux spéculations philosophiques. Cicéron , qui en connut à fond tous les systèmes, toutes les écoles , n'est pas un génie créateur, c'est un vulgarisateur. On dirait aujourd'hui un critique, avec une tendance aux idées platoniciennes, mais sans appartenir exclusivement à aucune école.

Dans la philosophie même, c'est la morale, c'est-à-dire l'ensemble des pensées touchant à la pratique et à la direction de la vie, qui eut le plus de prise sur les intelligences romaines. La métaphysique ne paraît pas les avoir beaucoup préoccupées.

Sénèque est un moraliste et un directeur. *Si j'aime à savoir*, dit-il, *c'est pour l'apprendre aux autres*. Il aime enseigner , il aime aussi diriger certaines âmes d'élite. Les lettres qui restent de son immense correspondance montrent une profonde connaissance des maladies morales de son temps, qui ressemblent fort à celles de toutes les époques de transition, et la science des remèdes, qui peuvent les guérir ou les atténuer. Mais a-t-il trouvé le remède véritablement efficace, surtout celui qui pourrait convenir à tout le monde ? M. Boissier ne le pense pas. Il croit seulement qu'il a préparé le terrain pour une doctrine plus pénétrante et plus large à la fois, plus arrêtée aussi, qui devait profiter de son enseignement.

La question encore débattue des rapports de Sénèque avec S. Paul se présentait d'elle-même à M. Boissier. Sénèque a-t-il connu S. Paul ? A-t-il au moins connu ses doctrines ? Faut-il faire honneur à Sénèque de ses opinions morales et religieuses ? Lui viennent-elles du christianisme, qu'il aurait sinon adopté publiquement, au moins connu et apprécié ? La légende a fait de Sénèque un disciple de S. Paul, comme elle a fait de Vir-

gile un précurseur. La légende est-elle confirmée par l'histoire ?

Les réponses de M. Boissier me semblent définitives : elles sont prises des ouvrages même de Sénèque et concordent avec l'ensemble des choses.

On comprend le désir des chrétiens de placer Sénèque au nombre des premiers adeptes de l'Évangile. Le désir fit le rêve, et l'on se figura que Sénèque avait été converti par S. Paul au christianisme. C'est au iv<sup>e</sup> siècle seulement que circula une prétendue correspondance de Sénèque et de S. Paul. Mais ce ne sont pas ces lettres, évidemment apocryphes, qui ont formé la légende. Il est plus vraisemblable que c'est la légende déjà formée qui autorisa le faussaire à publier ces lettres, indignes d'ailleurs des deux grands esprits qui les auraient échangées. Il faut avouer aussi que bien des circonstances avaient favorisé la légende. Il est certain que S. Paul a vécu à Rome du temps de Sénèque. Il est à peu près prouvé que S. Paul fit des prosélytes jusque dans le palais impérial, et l'on suppose généralement qu'il convertit Acté, une des concubines de Néron. Annæus Serenus, disciple de Sénèque, avait joué un rôle dans les relations de l'empereur avec cette affranchie. Voilà bien des rapprochements entre S. Paul et Sénèque. Il y a plus. En passant à Corinthe, S. Paul avait été traduit devant le tribunal de Gallion, frère de Sénèque. Enfin certaines pages de Sénèque sur Dieu, l'immortalité de l'âme, la fraternité humaine, semblent directement inspirées de l'Évangile.

Pendant toutes ces circonstances, quand on y regarde de près, sont loin d'être concluantes. Les lettres sont évidemment d'un faussaire, et même d'un faussaire assez maladroit. Le peu d'attention, le dédain même avec lequel Gallion traite le différend entre les juifs et les chrétiens, qui amena S. Paul devant lui, n'autorise guère à penser que Gallion ait parlé de

S. Paul à son frère. Si S. Paul avait converti Sénèque, il est peu probable que, dans ses lettres, il n'eût rien dit de cette illustre conquête ; et quand, dans l'épître aux Philippiens, il parle *des frères* qui sont dans la maison de César, il est difficile de comprendre dans cette expression un des conseillers de Néron, et un des plus grands dignitaires de l'empire. Enfin, si l'on se pénètre bien des ouvrages de Sénèque, on demeure convaincu qu'il n'existe aucun rapport immédiat entre les doctrines de Sénèque et celles de l'Évangile. Sénèque ne fait aucune mention dans ses ouvrages de S. Paul ni même du christianisme. Il ne parle des Juifs qu'avec colère et dédain. Au fond, Sénèque est un philosophe. Son Dieu, s'il en a un, est plutôt le Dieu des stoiciens que le Dieu plus personnel de Platon et d'Aristote. C'est *la force divine, qui anime le monde*, ou plutôt c'est le monde lui-même ; c'est la nature, c'est le destin ; *c'est la série des causes qui s'enchaînent*. Cependant ces idées ne sont pas immuables chez lui. Parfois il parle d'un Dieu qui se rapproche de celui des chrétiens. Il dit : *La première de toutes les vertus est de se livrer à Dieu. . . . Rien n'est caché pour Dieu. Vivez avec les hommes comme si Dieu vous voyait. . . C'est notre père. . . notre créateur. . .* Mais un peu plus loin il placera ce Dieu personnel au-dessous du sage. *Le sage, comme Jupiter, méprise les biens de la terre. . . mais il y a cette différence extrême que Jupiter ne pourrait pas en user, le sage ne le veut. . .* Les idées de Sénèque flottent ainsi du stoïcisme à des opinions plus nouvelles, moins nouvelles que plus généralement répandues ; car on les trouve, même pour l'expression, dans des écrivains qui l'ont précédé. Mais, au milieu de ces variations, de ces contradictions, il y a des points fixes : le sage trouve tout en lui-même ; il n'a pas besoin de la divinité pour arriver à la perfection ; le culte n'est pour lui qu'une tradition recommandée par les lois. Enfin, dans la lon-

gue série de ses ouvrages, il est impossible de déterminer le point de partage, le moment de sa conversion à la foi chrétienne, celui où l'homme nouveau aurait remplacé le vieil homme. M. Boissier en conclut que Sénèque est, en somme, du passé ; que cependant, par le grand nombre d'idées qu'il a remuées, par l'émotion répandue dans ses écrits, par son scepticisme railleur à l'égard de l'ancien culte, il a servi la cause du christianisme et y a préparé les esprits. Une grande révolution qui change le monde, dit M. Boissier, *a un grand nombre de complices, qui ne s'en doutent pas*. Sénèque a été un de ces complices inconscients. Cela ne suffit pas pour en faire un chrétien, mais c'est assez pour expliquer la légende.

Après lui, le mouvement philosophique s'accroît encore davantage, s'attachant de plus en plus à la morale, d'où une pente insensible le mène à la rhétorique et finalement à la grammaire. Une autre tendance se manifeste. Sénèque avait été, à sa manière, un libre penseur. Les philosophes qui le suivent mêlent la rhétorique à la dévotion. Préoccupés de combattre le christianisme, ils veulent le combattre avec ses armes. Tandis qu'Alexandrie poursuit un travail de haut éclectisme métaphysique dirigé contre le dogme chrétien, à Rome, la philosophie plus terre-à-terre accueille les superstitions populaires, pratique la magie, et avec Apulée et Apollonius fait des miracles pour balancer ceux annoncés par les chrétiens. Loin de s'ouvrir au christianisme, elle cherche plutôt à galvaniser le paganisme ; elle est épuisée, et semble avoir exprimé tout le contenu des principes posés par l'antique sagesse. Son dernier mot, son expression morale la plus élevée, elle les donne avec Epictète et Marc-Aurèle. Tous les deux touchent au christianisme par l'austérité de la vie, la pureté de la morale ; tous les deux sont des païens, ou s'efforcent de l'être. Une chose leur manque, c'est la foi, c'est l'élan, la flamme qui se com-

munique. Leur vertu est triste et comme découragée. *Nil expedit... nil interest...* Ils n'ont plus la raison de vivre; leur vertu est peut-être suffisante pour mourir. Il fallait quelque chose de plus pour faire vivre l'humanité; et sûrement la philosophie antique ne pouvait plus le donner.

La théologie romaine ne le pouvait pas davantage. Dans une religion qui n'avait point de dogme précis, la théologie ne pouvait avoir qu'un rôle secondaire et restreint. Elle consiste dans la science des rites et des prières. Les jurisconsultes et les grammairiens furent d'abord les seuls théologiens à Rome. Les prescriptions religieuses, si multipliées pour tous les actes de la vie, soulevaient souvent des difficultés qui touchaient au droit civil. Les jurisconsultes durent étudier le droit divin dans ses rapports avec le droit humain. Les vieux livres pontificaux étaient pleins de textes obscurs. Les grammairiens durent les étudier pour les éclaircir. Plus tard la théologie agrandit son domaine avec les progrès de la philosophie : elle s'appliqua alors à l'histoire et à la nature des dieux, et essaya d'expliquer les légendes. Trois systèmes se partagèrent les esprits. L'Evhémérisme vit dans les dieux d'anciens héros, fondateurs de villes, législateurs, bienfaiteurs de l'humanité. Les Stoiciens, dont la métaphysique était un panthéisme naturaliste, expliquèrent les dieux par des manifestations diverses du grand principe de vie qui anime toute la nature : *Mens agitat molem...* Dès lors toutes les légendes, même les plus absurdes, les plus choquantes, ne furent plus que les combinaisons variées des forces de la nature. Ce système, par l'effacement de la personnalité des dieux, se concilia à merveille avec les idées propres des Romains sur la divinité. Varron, le plus grand théologien de Rome et de cette école, fit voir, dans ses *Antiquités divines*, que Dieu est l'âme du monde, et un poète

dit que les espaces brillants du ciel sont ce que tout le monde invoque sous le nom de Jupiter.

Les platoniciens parlaient d'une idée beaucoup plus nette de la personnalité divine. Ils admettaient un Dieu créateur du monde, et le dirigeant par sa sagesse. Pour concilier le monothéisme avec les croyances polythéistes, ils établirent une hiérarchie dans l'Olympe, et classèrent les dieux. Il y eut un Dieu suprême, maître souverain, et les autres dieux ne furent plus que ses ministres. Le monde se remplit de Démons ou Génies, agents intermédiaires entre la Divinité et l'univers, chargés d'exécuter les ordres du Dieu tout-puissant. Ces démons se rapprochent beaucoup des hommes ; chaque homme a même un démon particulier qui lui est attaché ; il n'est pas étonnant dès lors que ces demi-dieux partagent les imperfections et les faiblesses de l'homme. Ils lui sont d'autant plus sympathiques. Cependant il faut réchauffer cette sympathie naturelle par des prières et des offrandes.

Ce système jouit d'une grande popularité chez les païens. Les Pères de l'Eglise, dit M. Boissier, l'acceptèrent en le transformant. Les démons continuèrent d'exister pour les chrétiens, mais devinrent des esprits méchants, toujours occupés à séduire les hommes. Tertullicien ne doute pas que la vestale Claudia ait porté de l'eau dans un crible, et Apulée, que le rasoir de l'augure Névius ait coupé une pierre en deux. Ce sont les démons qui ont fait ces tours. *Ils se cachent*, dit S. Cyprien, dans les statues et les images des dieux ; ils inspirent les devins ; ils préparent les sorts ; ils font parler les oracles ; ils envoient les songes qui agitent nos nuits.....

Mais cette transformation des démons en êtres malfaisants était toute une nouvelle théologie. Les dernières attaches du polythéisme étaient rompues. Tous les dieux inférieurs ou demi-dieux, rejetés à une distance immense de la toute-puissance divine, ne conservaient plus

quelque pouvoir que pour faire le mal et pour nuire aux hommes.

Ainsi la théologie, comme la philosophie antique, était arrivée à son dernier terme. Elle préparait les esprits à un grand mouvement religieux. Elle ne pouvait que les préparer. Elle n'avait pas en elle le principe nouveau qui était l'attente du monde.

#### IV.

Cette conclusion va ressortir encore de l'étude particulière des différentes classes de la société romaine : les classes élevées, les associations populaires, les femmes, et enfin les esclaves. M. Boissier a raison de dire que rien n'est plus difficile que de se faire une idée exacte de la moralité d'une époque, d'un pays, d'une société ou d'une portion de cette société, l'humanité ayant un fonds qui ne change pas. Bien des gens qui visent à la profondeur proclament qu'il y a toujours dans le monde la même somme de bien et de mal; que les appréciations diverses ne viennent que du plus ou moins d'étendue d'esprit de ceux qui s'y livrent, de la différence du point de vue où ils sont placés, de leur humeur plus ou moins chagrine. Cependant il est certain qu'il y a des époques, des sociétés meilleures les unes que les autres; que le degré de moralité s'élève ou s'abaisse d'un temps à un autre. A l'époque où nous sommes, et sous le rapport particulier qui nous intéresse, le point capital serait de dégager le plus haut degré de moralité donné par ce milieu social où le christianisme va s'établir. Ce que nous recherchons en effet, avec M. Boissier, est de savoir si le christianisme n'a été qu'un miroir concentrant et réfléchissant les meilleurs rayons flottant çà et là dans l'humanité, venus de tous les points de la sagesse antique ou du progrès des religions polythéistes, ou s'il a été, par lui-même, une source nouvelle

d'amélioration morale, une impulsion énergique vers des hauteurs morales où l'humanité n'avait pas encore touché, un véritable foyer enfin, d'où s'est propagée dans le monde une flamme régénératrice.

On peut dire que la moralité générale d'une époque est une moyenne prise dans la somme des moralités individuelles. En ce sens, la thèse classique que la société romaine des beaux temps de la république est bien *supérieure* à celle de l'empire, est vraie; mais cette façon d'apprécier la moralité, convenable peut-être aux époques régulières, serait injuste appliquée aux époques de crise et de décadence, alors que, les anciens freins étant rompus et les nouvelles aspirations se répandant chaque jour, toutes les extrémités se produisent, dans le bien comme dans le mal. Il n'y a pas, à vrai dire, de commune mesure entre des temps si dissemblables; et il vaudrait peut-être mieux les juger en eux-mêmes que de les comparer. Malgré tout, nous croyons que la société des beaux temps de l'empire, au milieu de ses débordements et de ses scandales, eut aussi des vertus, des sentiments, des actes d'une délicatesse inconnue jusqu'alors. Ce sont ces divergences profondes qui expliquent les tableaux si opposés, que les écrivains, les moralistes, les Pères de l'Eglise nous ont laissés de cette société. A côté des sombres tableaux des satires de Juvénal et des écrits des premiers auteurs chrétiens, Pline, Fronton, font des descriptions qui donnent une idée bien différente des mœurs de ce temps; et il y a bien des raisons de croire que cette idée est plus conforme à la réalité générale. Juvénal lui-même, le grand peintre des dépravations contemporaines, serait un témoignage à cet égard. On trouve dans ses écrits, où il vante les mœurs de l'antiquité, une morale d'une élévation et d'une pureté que l'antiquité, certes, ne pratiqua ni ne connut jamais. Ainsi, *il veut que dans l'esclave on respecte l'homme, car son âme et la nôtre sont formées des mêmes principes*. Il veut qu'on respec-

te l'enfance... *Eloigne du seuil où ton enfant grandit tout ce qui peut blesser son oreille ou ses regards...* Il condamne la vengeance... Il a des sentiments de sympathie universelle... Il exalte la pitié... *L'homme est né pour la pitié, la nature elle-même la proclame. Elle lui a donné les larmes.*

Où Juvénal a-t-il puisé ces pensées délicates, si ce n'est dans la philosophie de son temps ? Comment a-t-il pu se flatter qu'elles seraient comprises, goûtées de ses contemporains, s'il n'y avait parmi eux un certain nombre qui pensait comme lui ? Certes, les grands esprits influent sur la société qui les environne ; mais les grands poètes surtout reçoivent d'elle une grande partie de leurs inspirations.

Toutes ces maximes de la meilleure philosophie n'étaient pas seulement un objet de déclamation littéraire ou poétique. Elles passaient dans la pratique. Des monuments, des inscriptions sans nombre le prouvent. Ainsi, l'éducation, l'instruction de la jeunesse, étaient devenues une préoccupation publique. Les particuliers, l'État, fondaient des écoles ; l'idée de la fraternité humaine et la bienfaisance qui en dérive se répandent et s'épurent : fastueuse, égoïste sous la république et les premiers empereurs, la bienfaisance prend, à l'époque des Antonins, un caractère plus intime, plus désintéressé, plus tendre. A la mort de sa femme Faustine, Antonin donne de l'argent pour doter des jeunes filles. Pline donne des bibliothèques plutôt que des spectacles de gladiateurs aux villes qu'il affectionne. Il y fonde des écoles, des institutions de bienfaisance. Enfin, l'on peut dire que la bienfaisance se rapproche de la charité, si elle ne l'atteint pas encore.

La situation des femmes à Rome avait toujours été meilleure que dans la société grecque restée trop près de l'Orient. La loi civile était dure à Rome pour les femmes, mais les mœurs avaient vaincu la loi, comme il arrive souvent ; et celle qui avait à peine la place d'un enfant

au foyer domestique était peu à peu devenue l'égale du mari, et le plus souvent gouvernait la maison. *Partout les hommes gouvernent les femmes*, disait Caton l'Ancien ; *et nous, qui gouvernons les hommes, ce sont nos femmes qui nous gouvernent*. La position privilégiée des femmes à Rome tenait à ce qu'il y avait de meilleur dans le caractère romain : l'esprit d'ordre et d'économie, l'amour et le respect du foyer, la forte constitution de la famille. On a vu, chez des peuples plus brillants et plus légers, les femmes exercer une grande influence ; mais ce n'est pas la même ; et Caton, chez ces peuples, n'aurait pu dire : Ce sont *nos* femmes qui nous gouvernent.

Les Grecs tenaient les femmes légitimes enfermées au gynécée, et partageaient leurs loisirs avec les hétaires, qui étaient souvent des femmes d'un esprit cultivé, orné de tous les talents. Rome ne connut pas ce partage : la haute conception du mariage, à laquelle s'était élevée la jurisprudence romaine, avait passé peu à peu dans les mœurs, et émancipé l'épouse dans la vie domestique. Sous l'empire, elle fut même associée souvent à la vie politique. Ainsi fit Auguste pour Livie, avec laquelle il voulut partager le pouvoir. Agrippine même gouverna l'empire. Sous les Antonins, on donna aux impératrices le nom de *Mères des camps et des légions*. Les inscriptions donnent des détails intéressants sur la situation des femmes et le rôle qu'elles jouaient. Elles formaient des associations qui se donnaient des chefs à l'élection : *conventus matronarum*. L'une d'elle porte le nom de *société pour la conservation de la pudeur*. On les voit construire des temples, des monuments publics ; les villes reconnaissantes leur rendent des honneurs publics ; enfin, elles participent à la vie publique beaucoup plus qu'il ne leur serait permis de le faire de nos jours.

Dans la religion, elles avaient des sacerdoces, des cultes qui leur étaient propres : celui de la *bonne déesse* par exemple. Quand les divinités étrangères arrivèrent à

Rome, elles furent les premières à les adopter ; enfin, malgré l'hostilité persistante des philosophes et des moralistes, elles jouirent à Rome de plus de liberté, de plus de privilèges que dans aucune autre société.

Si l'on veut se rendre un compte exact des progrès de la justice dans une société, c'est surtout l'amélioration du sort des faibles qu'il faut considérer : les femmes, les enfants, les classes inférieures, les esclaves. C'est la faiblesse qui donne l'idée du droit et qui la fortifie. Les associations populaires étaient fort nombreuses à Rome ; elles avaient, en général, un caractère religieux. Les plus importantes avaient pour objet les funérailles et la sépulture des associés. Ce sont les collèges funéraires. Pour jouir du repos après la mort, il faut être enterré selon les rites. Les rites sont coûteux ; les familles riches peuvent seules payer les dépenses qu'impose la mort. Les collèges funéraires remplacent la famille pour les pauvres ; on s'associe pour s'assurer des funérailles et une sépulture conformes aux rites.

Les associations païennes imposent différents devoirs utiles aux associés ; elles leur procurent certains avantages, certains droits qu'ils n'auraient pu obtenir dans l'isolement ; elles ne sont jamais arrivées à l'ardente charité des associations chrétiennes. Les immenses galeries des catacombes ont laissé bien loin derrière elles toutes les créations des collèges funéraires ; et Tertullien nous apprend ce qu'étaient les associations chrétiennes : *Chacun apporte une cotisation modique ; elle sert à donner du pain aux pauvres, à les ensevelir, à élever les orphelins, à secourir les vieillards.* On sent ici un souffle de tendresse qui va bien au-delà du caractère utilitaire des créations païennes du même genre.

L'esclavage a été la grande iniquité et aussi la plaie incurable de la société antique. Il n'est pas étranger à la société moderne, et le christianisme ne l'a pas absolument aboli. Dans l'antiquité, l'esclavage est basé sur la force,

manifestée par la victoire. L'esclave est le vaincu. Dans les temps modernes, il se fonde sur la supériorité réelle ou présumée de la race. L'idée de la fraternité que le christianisme a si puissamment contribué à étendre, et qui a détruit l'esclavage antique, ne s'est pas étendue encore à toutes les branches de la famille humaine. Il s'est même produit ce phénomène singulier, que l'esclavage antique, basé sur la force seule, une fois aboli, a moins laissé de traces que l'esclavage moderne, qui, reposant sur une différence de races, laisse subsister après lui le même préjugé de supériorité. Quoi qu'il en soit, les conséquences ont été les mêmes. L'esclavage a été une des causes principales de la corruption et de la décadence de la société païenne. On peut juger, par l'exemple de l'Amérique du sud, qu'il n'a pas été moins désastreux pour les sociétés chrétiennes. Partout où il existe, il entraîne cette double fatalité : le maître violente l'esclave ; l'esclave déprave et corrompt le maître.

A l'époque où nous étudions la société romaine, l'esclavage avait atteint les plus grandes proportions qu'il ait jamais connues ; dans les maisons riches, les esclaves se comptaient par milliers. Tout ce monde d'esclaves est régi par les lois les plus rigoureuses. Le maître a les mêmes droits sur ses esclaves que sur son bétail ; ils sont sa chose. Tout le monde peut avoir des esclaves. Il y a même les esclaves des esclaves, et ce ne sont pas les mieux traités. Peu à peu les mœurs adoucissent la loi. La religion les protège dans une certaine mesure ; elle favorise leur affranchissement, leur assure des tombeaux. La philosophie adoucit la législation. Les juriconsultes proclament ce principe, que l'esclavage n'est pas un fait naturel, mais une convention humaine. Sous Auguste, une loi défend de livrer les esclaves aux bêtes sans motif. L'affranchissement efface à peu près tout vestige d'esclavage. Le fils de l'affranchi est un citoyen comme un autre. Il occupe des charges publiques. On voit des affranchis qui possèdent

d'immenses fortunes. Au temps des empereurs, on en voit qui gouvernent le monde. Cependant ni les mœurs, ni la religion, ni la philosophie, ni la loi, n'ont aboli l'esclavage. A défaut de droit naturel, il repose sur une convention si profonde, si enracinée, que personne ne songe à contester sa légitimité. L'esclave lui-même la reconnaît. Depuis les guerres serviles, depuis l'établissement de l'empire, on ne voit pas de soulèvements d'esclaves, à Rome, où ils forment tout un peuple. D'où viendra la liberté? Il faut pour cela, dit M. Boissier, une de ces révolutions qui changent le monde, en touchant au plus profond du cœur de l'humanité.

V

Tel est le livre de M. Boissier dans son ensemble et ses principaux éléments. Livre charmant et puissant à la fois, et qui tient une place à part entre les opinions extrêmes sur l'origine et les progrès du christianisme. Je n'ai eu d'autre prétention que d'en donner une idée et d'en justifier la conclusion. Elle se tire d'elle-même de l'exposé exact, minutieux, de la religion et de la société romaines. Au moment où commence la prédication chrétienne, tout était préparé pour une grande révolution morale et religieuse. Mais cette révolution restait à faire. Ce qu'il y avait de pur, de grave dans les mythes primitifs, était perdu. Les poètes, dans leurs fables, avaient corrompu les dieux qui, devenus pires que les hommes, avaient corrompu les hommes à leur tour.

Mais, à côté de ce travail de décomposition, un travail inverse de reconstitution morale et religieuse s'était opéré sous l'influence de la philosophie, du progrès de la raison et des sciences de tout ordre. Dans le sein même du polythéisme, un courant s'était formé vers le principe de l'unité divine. La moralité s'était élevée. Le

cri des faibles, plus écouté, avait obtenu certaines satisfactions. Le sentiment de la solidarité humaine touchait à la fraternité, et la bienfaisance à la charité.

La philosophie avait préparé les cœurs. D'un autre côté, les théologies polythéistes, qui se résumaient dans la personnification et l'adoration des forces de la nature, avaient perdu tout crédit, au moins chez les esprits éclairés; la science avait préparé les esprits. Ce qui manquait aux esprits et aux cœurs, c'était la foi et l'élan. Pour donner à tous les progrès acquis leur couronnement et leur fleur, une nouvelle vérité religieuse était nécessaire. Elle était le besoin et l'attente du monde. Le moment était vraiment psychologique, comme on dit aujourd'hui; ce qui explique l'heureuse fortune du christianisme, sans amoindrir en rien sa vertu propre et sa profonde originalité. Car la sagesse ne parle qu'aux sages, et la science ne touche que les habiles; et encore ont-elles des limites qu'il n'est peut-être pas donné à la seule raison de franchir; il fallait, pour accomplir le grand mouvement, une prédication dont la simplicité frappât tous les esprits, dont l'onction touchât tous les cœurs, et qui fût soutenue par des exemples inouis jusque là. *Où sont les sages, où sont les docteurs? Qu'ont opéré ceux qui recherchaient les sciences de ce siècle? Ce qu'ils n'ont pu faire, la folie de la prédication chrétienne et de la croix pourra seule l'accomplir.*

---

# LES CHIRURGIENS D'AUTREFOIS

A NIMES.

---

*Étude historique d'après des documents inédits ;*

par le Dr **ALBERT PUECH**,

membre-résident.

---

La chirurgie a, de nos jours, fait les plus grands progrès, et semble avoir atteint, ou peu s'en faut, le plus haut degré de perfection dont elle paraisse susceptible. Grâce à des recherches incessantes, à des investigations passionnées, l'art a vu reculer ses limites, et telle maladie, réputée incurable il y a quelques années, a fourni l'occasion de nouveaux et éclatants triomphes.

Pour atteindre ce but, rien n'a été négligé, et en vue de l'œuvre commune, petits et grands ont associé leurs efforts. Tout a été remanié ou soumis à une révision soignée. Les uns, utilisant leur génie descriptif, ont fait des retouches au tableau des maladies, en apportant ici un trait, là une ombre, en mettant en lumière un caractère oublié ou rejeté au dernier plan ; les autres, appliquant leur sens critique, ont soumis à une expérimentation plus sévère les diverses méthodes de traitement, et rendu à l'art des services incontestés, en signalant les défauts de l'une, les qualités de l'autre, en faisant ressortir les indications particulières de quelques-unes ; alors que

d'autres, s'inspirant des ressources de leur imagination ou doués du génie de l'invention, ont trouvé de nouveaux procédés opératoires ou créé de toutes pièces des instruments jusqu'alors inconnus. N'oublions pas la découverte de l'anesthésie qui, en diminuant les conséquences redoutables du traumatisme, a facilité la pratique des opérations majeures et a permis de les aborder avec de plus grandes chances de réussite.

Ces progrès, qui sont l'œuvre du XIX<sup>e</sup> siècle et l'orgueil de notre temps, n'ont pas été obtenus sans de nombreuses luttes. Chose triste à dire et non moins regrettable à confesser, si l'erreur a la vie dure, la vérité n'a pas toujours le triomphe facile. Au grand détriment du progrès, toute découverte a ses opposants : les uns sincères, réservant leur adhésion jusqu'à plus ample informé, les autres moins faciles à convaincre, parce que, dans leur orgueil, ils ne veulent point admettre qu'on puisse voir autrement qu'ils ont vu. Autant les premiers servent la cause de la science, autant les seconds en entravent la marche. S'il est des esprits qui puisent dans la controverse de nouveaux arguments, il en est, et ce sont les plus nombreux, qui, se laissant aller au découragement, abandonnent sans retour la lutte.

Est-ce infirmité de notre intelligence ? est-ce insuffisance de notre éducation scientifique ? Nous n'avons pas toujours fait bon accueil aux découvertes, et trop souvent nous avons mis en quarantaine des données précieuses pour l'avancement de nos connaissances. L'époque actuelle, dont nous avons lieu d'être fier, ne s'est pas toujours, sous ce rapport, montrée plus clairvoyante que le passé, et pourtant nous valons incontestablement mieux que nos devanciers. Tandis que nous avons bénéficié de leurs tâtonnements et mis à profit, avec leurs expérimentations thérapeutiques, leurs tentatives opératoires, eux n'étaient devenus quelque chose que par leur initiative, et avaient pulsé, dans leurs forces propres, les

premiers éléments de leurs succès. Dépouillés de toute éducation littéraire, peu riches en instruction professionnelle, les chirurgiens d'autrefois ne ressemblaient en rien aux chirurgiens d'aujourd'hui. Véritables parias de la famille médicale, ils seront, à leur début, des barbiers, plus habiles à manier le rasoir que le bistouri, plus propres à accommoder les perruques qu'à étendre le domaine de la chirurgie; et peu à peu, par la force des choses et le concours de l'émulation, ils deviendront des chirurgiens vraiment dignes de ce nom, et susceptibles d'entreprendre avec succès des opérations capitales.

En un mot, s'ils n'ont pas toujours droit à nos éloges, ils méritent toujours notre indulgence. Historien sincère et véridique, je dirai le mal comme le bien, car je n'ai point le dessein d'écrire une apologie; mais, historien impartial, je m'attacherai à montrer les humbles commencements des chirurgiens et à faire ressortir les difficultés qu'ils ont eues à vaincre pour relever une profession longtemps décriée. A défaut de grandes découvertes, ce sera la gloire des chirurgiens nimois; c'est du moins celle qui ressort de cette étude locale, écrite d'après les documents originaux, inédits pour la plupart.

L'origine de la chirurgie se perd dans la nuit des temps; quant à l'origine des chirurgiens, elle est beaucoup plus récente. Primitivement, le même homme exerça la médecine et la chirurgie; médecin dans la plus large acception du mot, il soignait les malades et pansait les plaies; mais plus tard, quand les progrès de la civilisation eurent accru les maux de l'humanité, il confia à un serviteur, à un esclave, le soin de vaquer au pansement des ulcères et à la cicatrisation des plaies. A en juger par les inscriptions qui ont été recueillies, c'est du moins ce qui se passait à Rome et dans la plupart des colonies romaines. Il dut en être de même à Nîmes;

cependant, faute de preuves, je n'oserais l'affirmer.

Les événements qui suivirent la décadence et la chute de l'empire romain, les invasions successives des barbares n'étaient pas de nature à relever la profession chirurgicale ; et, comme par le passé, des mains indignes restèrent chargées du soin de panser les blessures et de remédier aux conséquences du traumatisme. C'étaient, en général, les serviteurs ignorants que les médecins avaient à leurs ordres qui remplissaient cette tâche, et Dieu sait de quelle façon ils devaient s'en acquitter. Du reste, il convient de l'ajouter, cette habitude n'était pas propre à notre ville seulement : elle était passée dans les mœurs du monde entier, et les médecins arabes, qui avaient hérité de la science médicale des Grecs et des Romains, dépeignent en termes indignés l'état d'avilissement de la chirurgie. Avicenne, Averrhoes, Avenzoar, s'élèvent contre un abus aussi pernicieux aux malades qu'à l'art même ; mais, au lieu de travailler à le faire disparaître en se vouant tout entiers à la chirurgie, ils se bornent à des recommandations platoniques, et veulent qu'on ne confie la pratique des opérations qu'à des gens adroits et instruits.

Pendant que ces événements se passaient sous la domination des califes, l'Europe inquiète et menacée, sommeillait. A cette époque de crises et de bouleversements inouïs, toute la vie intellectuelle était concentrée dans le clergé régulier et séculier. Après avoir recueilli les épaves du monde ancien, il préparait l'avènement d'un monde nouveau par la création des écoles, par la recherche et la reproduction des manuscrits échappés à l'incendie et à la destruction. Prenant la médecine sous sa protection, puisque la plupart des médecins étaient clercs, l'Eglise se montra moins sympathique à la chirurgie. Sans doute, comme on l'a écrit, elle se garda d'en interdire l'exercice aux médecins ; mais, en limitant leur intervention à la simple application des topiques, aux onguents, aux em-

plâtres, à quelques amulettes, elle mettait obstacle à ses progrès ultérieurs.

En dépit de son importance capitale et de son utilité incontestée, la chirurgie, par suite des préjugés régnants, se trouvait délaissée par ceux qui eussent pu travailler à son avancement. Elle restait un champ en friche ; mais, comme le sol était d'une merveilleuse fécondité, il ne tarda pas à être occupé.

Les premiers occupants furent les barbiers ou *barbitionsores*. Quoique d'origine récente — ils datent du règne de Charlemagne — ils s'instituèrent chirurgiens et s'emparèrent de ces fonctions, qui, alors peu relevées, peu difficiles et peu étendues, paraissaient assez cadrer avec celles de la barberie. Sans autres lois que leur volonté, sans autre qualité que leur inclination, sans autres règles que celles du bon sens, ils ont pu rendre quelques services ; mais, incontestablement, ils ont fait plus de mal que de bien. La fortune ne sourit pas toujours aux audacieux, et la témérité alliée à l'ignorance engendre de nombreux mécomptes.

Les abus qui naquirent de cette usurpation, peu considérables au début, devinrent à la longue tellement marqués qu'ils appelèrent l'attention du pouvoir royal. L'art, qui avait été jusqu'alors accessible à tous ceux qui voulaient s'en mêler, fut soumis à une réglementation ; mais du même coup, l'existence des chirurgiens-barbiers fut officiellement reconnue. C'est surtout à ce point de vue que ce premier édit intéresse l'historien, car les entraves auxquelles il soumet l'exercice de la chirurgie n'ont pas grande importance.

On ne possède aucun renseignement sur les chirurgiens qui ont exercé à Nîmes avant cette époque. L'histoire, comme les monuments lapidaires, est muette à leur endroit. Si l'on a conservé l'inscription qui couvrait la tombe d'un médecin, si l'on a retrouvé plusieurs cachets

d'oculistes (1), on n'a pas le moindre document relatif aux chirurgiens de ce temps (2).

Avec le xiv<sup>e</sup> siècle, le silence cesse et l'histoire de Mé-nard nous fournit plusieurs pièces intéressantes. La première notamment, datée du 20 juillet 1327, est extrêmement remarquable, non-seulement au point de vue local, mais encore au point de vue général. Elle a trait à l'examen de six lépreux ou soupçonnés tels ; elle nous fait connaître, avec le *modus faciendi* suivi en pareille occurrence, les médecins et chirurgiens qui ont pris part à cette visite si importante pour l'hygiène publique. Suivant toute vraisemblance, Jean de Bac et Pierre Garidel, maîtres en médecine, *virii eximii et approbati in arte medicinæ*, Etienne Vallete, bachelier en médecine, Guillaume de Lauro, Paul Coste et Raymond Chatbaud, barbiers, *barberii*, constituaient tout le corps médical de la cité ; car, en ces occasions, nos ancêtres aimaient à s'entourer de toutes les garanties. Je n'oserais cependant affirmer qu'il n'y eût pas d'autres barbiers ; mais certainement, il n'existait pas d'autres médecins. En effet, dans une pièce datée du 6 juin 1329, les mêmes noms reparaissent ; et, comme il s'agit d'être exempté de la contribution aux subsides et aux tailles, il est certain qu'aucun des ayants-droit n'a négligé de faire valoir ses privilèges (3).

La seconde pièce, datée de 1367, est un procès-verbal de Pierre Julien, juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire, sur la répartition des feux de la ville, des faubourgs et du territoire de Nîmes. Dans ce dénombrement, on trouve quatre médecins et deux barbiers. Les médecins sont : maître Guillaume de Candian, *phizicus*, maître

(1) Voir, à l'Appendice, la note A.

(2) *Archives départementales*, H. 215. Prieuré de Saint-Baudile. Achat fait par Reymond de Solignac à Gautier Gobert, barbier, et à Alix, sa femme, d'une vigne sise au pied du Mont-Juzieu (1298).

(3) Voir, à l'Appendice, la note B.

Jean de Bernard, *medicus*, demeurant l'un et l'autre au quartier de Prat : maître Louis Vallete, *phizicus*, demeurant au quartier des Garrigues; et maître Moïse, juif et *fizicus (sic)*. Quant aux chirurgiens, ce sont : Jean de La Brosse, qualifié de *barberius*, demeurant au quartier des Corcomayres, et Raymond Ferrand, qualifié de *barbitonsor*, demeurant au quartier des Prêcheurs.

Ce sont là les seuls barbiers dont les noms nous aient été transmis par des documents écrits ; mais ce ne sont pas assurément les seuls qui se soient livrés à des pratiques médicales. A toutes les époques, il y a eu des charlatans, et à cette époque ils pullulaient plus encore que de nos jours. En ce siècle d'ignorance et de ténèbres, tout le monde s'ingérait dans l'exercice de l'art le plus difficile, et la ville était inondée de faux médecins qui, sans autre savoir que leur présomption, sans autres grades que ceux qu'ils se donnaient, causaient un préjudice infini à la vie et à la santé des citoyens. C'était, à ce qu'il paraît, un fléau général, mais par cela même, il faut n'en savoir que plus de gré à nos ancêtres d'avoir résisté à ces empiètements. Loin d'imiter une cité voisine, Uzès, qui congédiait le médecin de la ville, « devenu inutile par le nombre des empiriques qui se trouvaient dans ses murs », le conseil politique ne se contentait pas de garder le sien, mais encore faisait des réquisitions à la cour royale ordinaire pour qu'elle défendit la pratique de la médecine à tous ces ignorants et prétendus artistes (1).

Cette requête, qui fait le plus grand honneur au bon sens de nos consuls et témoigne hautement de la sollicitude qu'ils portaient à la vie de leurs administrés, trouva bon accueil auprès du pouvoir et motiva une ordonnance de Charles VI. D'après ce document, daté du 13 octobre 1397, tout barbier qui se proposait d'exercer la chi-

(1) Ménard. *Histoire*, tome II, preuves, chart. CXII, page 224.

rurgie à Nîmes devait subir un examen préalable devant des gens experts en médecine, c'est-à-dire les bacheliers, les licenciés et les maîtres en médecine. C'est à la suite de cette épreuve, subie d'une façon satisfaisante, qu'il recevait l'autorisation d'exercer. Malheureusement, cette pièce, si intéressante pour l'histoire de l'art, ne nous donne aucun renseignement sur la nature de l'interrogation ; mais néanmoins elle a paru mériter d'être signalée comme le premier spécimen des garanties exigées en pareille matière.

L'histoire de Ménard nous laisse ignorer, avec le nom des récipiendaires, les services qu'ils rendirent à la cité ; mais un document inédit nous permet de conjecturer qu'ils ne furent ni meilleurs ni pires que les barbiers des villes voisines. Tout entiers à leur modeste et obscure profession, ils ne connaissaient point l'émulation, cette source féconde de progrès, et ne cherchaient nullement à se relever aux yeux de leurs concitoyens. Cette indifférence regrettable ne tarda pas à prendre fin. A s'en référer au catalogue des divers maîtres (1), recueilli par Cl. Noguier, chirurgien juré en 1690, Raymond Veyret, Pierre Ailhaud, Pierre La Vache (2), Firmin Espitau ou Hospitaleri (2), Laurens Serargues, Jean Grelart, Bernard Romeyret ne se seraient pas contentés de l'autorisation qui leur aurait été accordée par les médecins de la ville ; mais, voulant donner une sanction plus haute à leur titre, se seraient transportés à Montpellier. « La maîtrise de ces sept chirurgiens auroit été octroyée par le roi Charles VII, en mars 1436, pendant son séjour à Montpellier ». Quoique cette note me paraisse quelque peu fantaisiste, j'ai cru devoir la reproduire intégralement à titre de curiosité.

(1) *Arch. départ. E. 736*, registre in-folio contenant le catalogue des divers maîtres recueillis par C. N., chirurgien juré en 1690.

(2) Ces deux chirurgiens vivaient en 1452 et examinés à cette époque plusieurs personnes atteintes de la lèpre.

Elle est, suivant toute vraisemblance, une manière ingénieuse de donner à la chirurgie nimoise une origine royale.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, les chirurgiens qui se sont succédé pendant un demi-siècle paraissent s'être contentés de l'autorisation qui leur avait été concédée par les médecins de la cité, puisque le *Catalogue* n'en parle pas; ce qu'il n'eût pas manqué de faire, s'il en eût été autrement. Incontestablement, son auteur a pu commettre des oublis (1); mais il n'eût eu garde de passer sous silence de nouvelles réceptions à Montpellier, si elles avaient eu lieu dans l'intervalle. C'étaient là des faits trop capitaux pour que les papiers du temps n'en eussent pas conservé le souvenir, et c'étaient en même temps de trop réels motifs d'orgueil pour que notre historien les passât volontairement sous silence. Au contraire, le soin avec lequel il donne les noms de Jacques Sérargues (2), de Guillaume de l'Hospital, de Jacques Dupont, d'Henry Courtoyes, de Favot neveu, la mention qui termine cette énumération — ces cinq chirurgiens auraient eu confirmation de leur maîtrise, le 17 mars 1486 — nous sont un garant que ce sont là les seuls qui aient eu la légitime ambition de demander à Montpellier la consécration de leur savoir.

Encore à cette époque, ils sont désignés sous le nom de *barbiers*; mais d'ores et déjà ils se sentent quelque chose de plus et se préoccupent d'en faire montre. En atten-

(1) Il a oublié notamment Estienne Guizard, dit la Vache, qui reçoit deux livres, en 1479, comme chirurgien des pauvres de l'hôpital, et Grégoire Arnaud, qui examine, en 1483, un lépreux.

(2) Maître Jacques Sérargues exerçait en 1477 et figure, cette même année, dans le compoix, pour le quartier de Corcomayre. *Arch. mun.*, QQ, 6. A la même époque, Ludovic Hérail, bachelier en médecine, avait sa maison dans la rue des Prêcheurs. Brouillon de compoix du quartier de la Bocarié. *Arch. mun.*, QQ, 7.

dant que le pouvoir central accroisse leurs droits et fasse d'eux une corporation privilégiée, ils se groupent entre eux, et, associant leurs intérêts, constituent une confrérie religieuse. C'est ce que nous révèle une pièce extrêmement curieuse intitulée : *Estatuts de la vénérable confrérie des barbiers et chirurgiens de la cité de Nismes en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et des saints martyrs saint Cosme et saint Damian*, établie dans le couvent des Pères Carmes, à la date du 27<sup>e</sup> jour de septembre 1491 ». Leur but apparent est de prier pour leurs morts, d'appeler la bénédiction du ciel sur leurs travaux ; mais, au fond, leurs espérances secrètes sont tout autres : ils veulent qu'à cette union purement religieuse succède une union consacrée par le pouvoir royal. Ce désir se réalisera plus tard, mais il est intéressant de constater l'initiative des intéressés. Quant aux avantages de cette confrérie, ils ne sont pas de nature à être dédaignés. Si les chirurgiens ont à payer dix sols pour honoraires de la solennité religieuse qui se célèbre à leur intention, ils ont en retour un prieur ; et, rangés sous la bannière de S. Cosme, ils possèdent une place à part dans les processions de la Fête-Dieu. Au point de vue moderne, ce sont là sans doute de médiocres avantages, mais il n'en était pas de même à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. En ce temps, le catholicisme jouissait d'une influence incontestée, et proclamait de cette façon l'indivisibilité des barbiers-chirurgiens (1).

(1) *Arch. départ.* H. 313. Donation faite par Jérôme Courtoyes, barbier (*barbitonsor*), aux RR. PP. Carmes, de deux pièces de terre situées au plan du Luc. La donation est de l'année 1507.

Pour ne plus avoir à revenir sur cette confrérie, disons qu'elle disparut avec les guerres de religion. En 1639, sur la demande des Pères Carmes, et d'après une sentence de Pierre Calvet, elle fut rétablie. Barthélemy Mithier, Jean Pinet et Jacques Paulin sont désignés dans l'acte de rétablissement. Le prieur, qui était en général le dernier maître admis dans

Cette individualité, encore bien obscure, se dégage avec netteté dans la période suivante. Recon nue dès 1543, la corporation des barbiers-chirurgiens mit à profit toutes les circonstances pour accroître ses privilèges et conquérir son indépendance. « Semblables aux pou- » lains, qui lancent des coups de pied à leurs mères dès » qu'ils sont rassasiés de leur lait, les chirurgiens man- » quèrent peu d'occasions de se soulever contre les mé- » decins, de qui ils tenoient la plupart des connaissances » de leur art ». Auparavant ils n'étaient rien, ils aspirent à devenir tout. Obéissant à cet esprit de révolte qui régnait alors dans toutes les classes de la société, ils se crurent tout permis, et, secouant toute entrave, se proclamèrent *maîtres en chirurgie*. Se métamorphosant en conséquence, ils remplacèrent l'humilité par l'orgueil, la timidité par l'esprit d'entreprise. Autant ils avaient été timorés, autant ils se montreront aventureux, affrontant sans surveiller les opérations les plus graves et les plus difficiles. Passe encore s'ils avaient possédé un savoir à la hauteur de leurs visées ; s'ils s'étaient, au préalable, familiarisés avec les connaissances anatomiques, qui devenaient de jour en jour plus précises ; s'ils avaient puisé à bonne école la raison d'être de leur audace ; mais, par malheur, s'il y avait quelques rares privilégiés, on comptait par centaines les audacieux ignorants. Les Ambroise Paré, les Cabrol, etc., etc., sont de brillantes exceptions et n'ont laissé après eux que de rares disciples, au grand détriment de l'art chirurgical, qu'ils ont enrichi par leurs découvertes.

la communauté, faisait dire une grand-messe le jour de S. Cosme, et une messe basse tous les mois. La grand-messe, au xviii<sup>e</sup> siècle, entraînait une dépense de deux livres, et les douze messes basses réunies coûtaient trois livres. On donnait, pour l'offrande, de 12 à 20 sols. L'assistance de tous les maîtres à la grand-messe était obligatoire, et ceux qui faisaient défaut versaient à la caisse de la communauté des chirurgiens trois livres d'amende (2 octobre 1736). Voir note D, *in fine*.

Les chirurgiens nimois, c'est une justice à leur rendre, ne restèrent pas étrangers à cette généreuse émulation, et s'associèrent, dans la mesure de leurs forces, à ce grand mouvement des esprits ; mais ils n'apportèrent, j'ai regret à le dire, qu'un tribut insignifiant aux progrès de leur profession. Ne les blâmons pas trop, car la faute en est moins à eux qu'aux conditions dans lesquelles ils se trouvaient placés. Recrutés pour la plupart dans la classe des artisans ou des laboureurs, ils n'avaient reçu qu'à médiocre dose cette instruction première qui ouvre les esprits et les rend aptes à un développement normal. Si, de par leur intelligence naturelle, si commune dans nos populations méridionales, ils étaient en mesure de s'initier promptement à la pratique des petites opérations, il leur manquait cette aptitude à la réflexion et à la conception que donne la culture intellectuelle. Pourvus d'un bagage littéraire insuffisant, sachant tout au plus lire et écrire, ils étaient par ce seul fait inhabiles à étendre leurs connaissances par la méditation des auteurs, écrits pour la plupart en latin, et, par dessus tout, impropres à nous transmettre les découvertes qu'ils pouvaient faire dans leur pratique. Sans doute, l'instruction avait été vulgarisée par la renaissance des études grecques et latines, et en particulier par la création d'une Université des arts dans notre ville ; mais néanmoins, elle n'était point encore descendue jusqu'à eux, ou tout au moins était restée inaccessible à la grande majorité.

Du reste, à quoi bon acquérir à grands frais des connaissances littéraires, puisque, au point de vue professionnel, elles étaient inutiles ou tout au moins superflues. Pour être admis dans la corporation des maîtres chirurgiens, il n'était pas besoin d'être *clerc* : il suffisait de pouvoir signer son nom d'une façon plus ou moins correcte, de justifier d'un apprentissage d'au moins trois ans chez un maître, de produire un certificat de bonne vie et mœurs, et surtout de satisfaire aux épreuves exi-

gées par les statuts royaux. Quant à ces épreuves, elles étaient, les unes pratiques, les autres théoriques. Dans la première, le candidat composait, séance tenante, un onguent pour les blessures ou pour les brûlures ; dans la seconde, il était examiné sur la petite chirurgie, sur les premiers éléments d'anatomie, sur les veines du corps humain, *là où elles gisent et à quoi elles servent*. Enfin, dans la dernière séance, il faisait son chef-d'œuvre devant les juges, rangés par ordre d'ancienneté sur leurs bancs. « Vous voyez amener un pauvre diable, ramassé dans les rues à cause de sa barbe et de sa chevelure hérissée ; c'est une espèce de sanglier. Il faut que le récipiendaire le rase lestement et sans le faire sourciller, ensuite qu'il le tonde élégamment et à la mode ; mais ce n'est rien, vous voyez bientôt amener un homme pauvre, gras à lard, comme quelquefois il s'en trouve pour faire enrager les riches. Aucune veine ne paraît sur son corps : le récipiendaire est tenu de le saigner sans hésitation et sans aide (1) ». A la suite de ces diverses épreuves, si elles étaient subies à la satisfaction générale, il était proclamé maître et obtenait le droit d'ouvrir boutique et de prendre bassins et enseigne.

Certes, je suis disposé à croire que c'était là le minimum de leurs connaissances ; mais, même dans cette hypothèse, assurément la plus large sinon *la plus vraie*, on est forcé de reconnaître que ces chirurgiens avaient beaucoup à acquérir pour être à la hauteur de leur mission. Avec un bagage scientifique aussi modique, ils étaient obligés de parer aux mêmes nécessités que de nos jours ; car la pauvre humanité, soumise à des maux et à des accidents identiques, a éprouvé dans tous les temps un égal besoin d'être secourue dans ses souffrances et dans ses misères. Si, trop souvent aux prises avec

(1) Monteil. *Histoire des Français*, t. III, p. 257.

le mal, ils ont dissimulé leur impuissance par une thérapeutique plus apparente que réelle, parfois aussi, éclairés par une lueur soudaine, ils ont rencontré du premier coup la médication opportune et vraiment efficace. A parler en toute franchise, ce sera là le cas le moins commun; mais, à moins d'oublier leur mode d'instruction, on ne saurait, en aucune façon, en être étonné. Au contraire, ce dont il faut être surpris, c'est qu'avec une préparation aussi élémentaire, avec des ressources aussi minimes, ils aient pu laisser à la postérité des exemples à suivre, des conduites à imiter.

Joignant les preuves à l'appui, je voudrais pouvoir dresser l'inventaire des ouvrages qui les contiennent et rendre à chacun la justice qu'il mérite; mais, faute d'espace, je dois m'interdire cette tâche. Et pourtant, de quel intérêt ne serait-elle pas, surtout si l'on joignait à l'exposé de la découverte le récit des difficultés qu'a rencontrées sa mise au jour?

Pour s'élever au-dessus de leurs pairs, pour faire sortir l'art des ornières battues, les chirurgiens de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle avaient dû, non-seulement parfaire leur éducation littéraire et professionnelle, mais encore s'isoler du tumulte de la rue et de l'agitation de la cité. En ces temps troublés, le calme n'existait nulle part; les luttes intestines se succédaient sans relâche et tenaient en alerte les esprits les mieux trempés. Les villes étaient prises et reprises, et les excès de la soldatesque n'étaient pas oubliés, qu'il fallait s'apprêter à les voir se renouveler. Quant aux villes momentanément éloignées du théâtre de la lutte, elles n'offraient pas davantage cette tranquillité si chère aux travailleurs. Les populations en étaient inquiètes, agitées, et souvent en proie aux plus mauvaises passions.

Née d'hier, la Réforme battait en brèche le catholicisme et en menaçait l'existence. Patronée par les princes et les grands, elle avait merveilleusement prospéré,

et n'avait pas tardé à devenir une puissance politique avec laquelle il fallait compter. A l'inverse du christianisme, elle s'était fait des prosélytes dans la noblesse, dans la magistrature, dans les classes qui, par leur instruction, constituaient un véritable patriciat. En un mot, elle avait rangé sous sa bannière la plupart de ceux qui marquaient par la naissance ou le talent.

Nîmes fut, en France, une des rares villes dans lesquelles la Réforme ne conserva pas son caractère aristocratique ; c'est du moins celle dans laquelle elle se créa le plus d'adhérents dans le peuple. Si la tolérance des conseillers du présidial, l'enseignement des professeurs de l'Université récemment créée (1539), en facilitèrent singulièrement l'avènement, il ne faut pas oublier non plus que les premiers réformés appartenaient aux plus basses classes. Quelques années après les premiers prêches, la doctrine nouvelle était pratiquée ostensiblement, car elle avait été adoptée par la majorité des habitants. A s'en référer aux baptistaires, qui sont les seules bases que nous possédions, Nîmes, sur une population de 9,000 habitants, ne comptait pas moins de 6 à 7,000 réformés (1).

Au milieu de ces transformations, qui ne s'effectuèrent pas sans troubles ni déchirements, le rôle des chirurgiens-barbiers paraît avoir été assez effacé. Si tous, à l'unanimité, embrassèrent la doctrine nouvelle, ils n'eurent qu'une part insignifiante à la direction des affaires ; et, à l'exception de l'un d'eux, qui fut nommé *ancien* pour l'année 1578, ils n'arrivèrent jamais aux dignités du Consistoire.

Cette exclusion, quelque regrettable qu'elle soit pour

(1) A compter en bloc tous les actes de baptême, il y en aurait eu un plus grand nombre ; mais si l'on défalque, comme il est juste, tous les actes concernant les enfants nés aux environs, on sera amené à admettre ce chiffre comme se rapprochant le plus possible de la vérité.

l'honorabilité des chirurgiens, ne saurait cependant nous autoriser à incriminer la tiédeur de leur foi ou à suspecter la sincérité de leur conversion. Elle s'explique bien plutôt par les écarts de leur bavardage, par leurs agissements, qui n'étaient pas toujours irréprochables. Colériques et emportés comme des gens dépourvus d'éducation, les chirurgiens n'étaient pas toujours des modèles de charité chrétienne, et se laissaient trop souvent dominer par la violence de leurs passions. De là des actes condamnés tout à la fois et par la morale, et par la religion. A l'un on reprochera d'avoir *rasé et taillé* les cheveux le dimanche ; à l'autre, d'avoir insulté son voisin ; celui-ci aura blasphémé le *saint nom de Dieu*, celui-là aura tiré deux ou trois coups de sarbacane sur un certain monsieur.

Un médecin nimois, qui écrivait à cette époque, attribue à l'un d'eux une conduite encore plus infâme. Mais laissons-lui la parole, car c'est le seul témoignage que nous en ayons. « Je me suis laissé dire, par un maistre chirurgien qui n'a point de nom, que, quand le blessé qu'il avoit en charge ne crachoit sur le bassin ce qu'il vouloit, qu'il lui excitoit douleur à sa playe avec l'égyptiacum, pour se faire mieux reclaimer, recognoistre et récompenser (1) ». C'était là sans doute une pure calomnie, mais cependant nous n'oserions en jurer.

Les rapports des chirurgiens avec les médecins, s'ils sont quelquefois courtois et respectueux, sont parfois des plus irrévérencieux. Non-seulement, glorieux de leur affranchissement, ils n'appellent plus les docteurs à présider les examens des récipiendaires, mais encore, orgueilleux de leur demi-science, ils ne se gênent pas pour critiquer leur pratique et blâmer leur intervention théra-

(1) J. Suau. *Traitez contenant la pure et vraie doctrine de la peste et de la coqueluche, les impostures spagyriques et plusieurs abus de la médecine, chirurgie et pharmacie*. A Paris, 1586, p. 23.

peutique. De là, parfois, des querelles, quand ils se rencontraient dans une tierce maison, ou même dans la rue; « de là de grandz oultrages atrosses, et mesmement » quand ils se trouvent et sont assemblés à panser les malades (1)».

Quant à leur savoir, il est difficile de dire ce qu'il était; mais, suivant toute vraisemblance, il n'était pas à la hauteur de leurs prétentions. Saigner, appliquer des emplâtres sur des furoncles, des clous, des plaies, réduire les luxations les plus simples et échouer pour les plus difficiles, telle était en général leur pratique. En d'autres termes, leur chirurgie était un *art sans art*, et leur science se bornait à un empirisme grossier.

L'art de guérir était, pour la majorité de ces chirurgiens, un art obscur et informe. A quoi leur eût-il servi d'étudier? la pratique n'est-elle pas le meilleur des livres, et la hardiesse et la témérité ne donnent-elles pas le droit de décider de la vie des hommes? Ceux qui se vantaient d'être initiés n'avaient besoin, pour persuader, que de leur propre témoignage. La médecine, de même que la superstition, trouve toujours une ressource certaine dans la crédulité. La faiblesse, la crainte et la douleur soumettent les hommes à ceux qui leur promettent du soulagement, ou qui les menacent de malheurs cachés dans l'avenir.

Il n'est donc pas surprenant que les chirurgiens-barbiers ne se missent pas en frais pour sortir de leur ignorance, d'autant que la ville était, à cette époque, infestée par de soi-disants médecins spagyriques. Ces individus, pour débiter leurs fausses quintessences, allaient criant et placardant par les rues leurs divines cures, « comme ceux qui crient la mort aux rats, la pou-

(1) *Archives du Consistoire*, 13 juillet 1583. Ces renseignements m'ont été fournis par M. Charles Sagnier, auquel je renouvelle mes sincères remerciements pour son extrême obligeance.

dre aux puces ». Ils débitaient leurs liqueurs, à petites gouttes, « à une infinité de pauvres personnes ignorantes, ne leur promettant guérison jusques au temps » qu'ils s'en pourroient estre allez, pour n'estre saisis et chastiez. Outre les coureurs, il y a bien quelques » appoticairez, chirurgiens et ignorans medecins, qui, » pour s'introduire et mettre en cognoissance et pratique et en tirer cependant quelques *fructus ventris*, » charlatent ces vertus spagyriques. J'ai cogneu fort familièrement un maistre chirurgien de Montpellier, bon » praticien, et fort ignorant théoricien, qui preschoit » souvent ceste doctrine paracelsique, avec son eau des » arquebusades, laquelle il faisoit remède à toutes les » maladies, et me doute que, s'il eust plus longuement » vescu, il en eust fait une eau lustrale contre les diables et les sorciers ».

Ce tableau, ébauché par un pinceau réaliste, est l'œuvre d'un nimois, merveilleusement placé pour voir et observer. J. Suau, qui l'a signé, avait été tout d'abord jurisconsulte ; mais sur ses vieux ans, délaissant sa vocation première, il s'était enthousiasmé pour la médecine. D'où lui vint cet amour qui l'amena sur les bancs de l'Université de Montpellier, à un âge où l'on aspire au repos ? C'est ce sur quoi il ne s'explique pas, mais il est vraisemblable que son mariage avec la fille de Jean Vergier ne fut pas étranger à cette transformation. Gendre et beau-frère de maîtres chirurgiens, qui l'un et l'autre se sont fait un nom par leur courageuse conduite dans les épidémies de peste, il avait, dans l'intimité de leurs conversations, pris le goût le plus vif à l'art de guérir, et avait fini par reléguer au grenier les Institutes et les Pandectes.

Devenu médecin, Suau restera fidèle à ses amitiés ; il se montrera même injuste à l'égard de ses nouveaux confrères. Il les traitera de pédants, d'avares et d'envieux, et gardera toutes ses tendresses pour les chirurgiens. Il

leur reprochera tout au plus d'être glorieux ; mais il choisira deux d'entre eux, Jean Vergier et Tannequin Guillaumet, pour être ses interlocuteurs, ou, comme il le dit, ses *compères*.

Avec son beau-frère, il parlera de la peste, maladie toujours à l'ordre du jour ; car elle est, à cette époque, une menace permanente ; avec Guillaumet, il traitera de la *merveilleuse et prodigieuse maladie épidémique et contagieuse, appelée coqueluche*. S'il est déplacé d'analyser ces deux ouvrages, quoiqu'ils soient extrêmement curieux, il est au contraire naturellement indiqué de dire quelques mots du chirurgien, auquel, pour humecter sa gorge, il offre « du bon vin gréjoys, ou de douces confitures ».

T. Guillaumet n'était pas un *chirurgien de douzaine*, comme on le disait plaisamment des hommes de médiocre valeur, mais un véritable chirurgien, occupant dans la cité une situation exceptionnelle. Etabli depuis une quinzaine d'années, il se trouvait alors dans toute la force de l'âge et dans la pleine maturité de son talent. Non content de briser les obstacles que suscite toute supériorité, de donner des preuves de son habileté chirurgicale, il avait voulu démontrer à ses concitoyens qu'il savait tenir une plume, et avait déjà publié trois ouvrages relatifs à l'art de guérir. Quelle en était la valeur ? C'est ce que je ne saurais dire ; car le *Questionnaire des tumeurs contre nature*, le *Questionnaire des principes de la chirurgie* et la *Dispute des arcubades* ont jusqu'ici échappé à mes persévérantes recherches (1).

On le voit, à tous ces titres, Guillaumet méritait l'honneur qui lui était fait par Suau, et, à en juger par le caractère de ses interrogations, par la vivacité de ses répar-

(1) Je donne, dans les notes, une biographie très-étendue de ce chirurgien, avec la liste complète de ses ouvrages.

ties, on est en droit d'affirmer qu'il a su se maintenir à la hauteur de son rôle. Si l'on tient pour exactes les assertions d'Eloy (1), il ne se montrera pas toujours aussi bien inspiré. Ainsi, dans la querelle qu'il eut avec Jacques Veyras, au sujet des plaies d'armes à feu, le chirurgien fut battu par le médecin, en soutenant que ces plaies sont produites par la brûlure, et non par la contagion des tissus. Quoiqu'il se soit acharné à maintenir son dire, il a commis une grossière erreur, qu'on a peine à s'expliquer, et on doit savoir gré au médecin nimois d'avoir pris la plume pour en faire la réfutation.

Malgré cette défaite, qui dut humilier profondément son orgueil, Guillaumet n'en conserva pas moins la légitime réputation qu'il s'était acquise. Mais, pour effacer son échec, il s'occupa de produire de nouveaux travaux. Chef de la communauté par son titre de chirurgien du roy, il l'était surtout par ses talents et la juste considération dont ses concitoyens l'entouraient. S'il a été parfois un théoricien malheureux, s'il a pu écrire des ouvrages remplis de puérités et de préjugés, il n'en a pas moins été un praticien remarquable et souvent bien inspiré.

Pendant de longues années, Guillaumet tint à Nîmes le sceptre de la chirurgie. Il était même le seul et unique représentant de cet art, lorsque le hasard lui suscita un émule, sinon un rival, dans la personne de Léonard Théremin. On ignore d'où venait ce chirurgien ; on sait seulement qu'il était étranger à la cité, et qu'il s'établit à Nîmes vers 1587.

Ambitieux et entreprenant, Théremin ne tarda pas à percer et à s'élever au-dessus de ses pairs. Dès ses débuts, il se pose en maître et est accepté comme tel. S'agit-il de

(1) Eloy, dans son *Dictionnaire historique*, a énuméré seulement quelques-uns de ses ouvrages, et critiqué avec juste raison sa théorie des plaies par armes à feu.

panser les soldats blessés (1588), c'est à lui qu'est confiée cette tâche ; s'agit-il d'embaumer le corps de l'évêque, c'est à lui — un transfuge de fraîche date cependant — qu'incombe cette délicate fonction ; enfin, s'agit-il de représenter le premier barbier et chirurgien du roy, c'est lui qui est désigné pour cet honorable emploi. Bref, la fortune sourit à ses efforts persévérants, et ses enfants, alliés aux familles les plus considérées, prennent rang dans la haute bourgeoisie.

Théremin n'a pas imité Guillaumet. Si, comme lui, il a vécu de longs jours, il n'en a consacré aucun à la publication d'un ouvrage. Il n'a laissé que son nom à la postérité, et cependant on ne saurait dire qu'il a été tout à fait inutile à ses successeurs. Pendant toute la durée de sa vie, il a prêché d'exemple, et a formulé des préceptes qui, recueillis par ses contemporains, ont servi les intérêts de l'art. De sa place dans cette étude, de là ses droits à la reconnaissance de l'historien.

Tristan Théremin, qui lui succéda en 1633 comme lieutenant, fut le digne héritier de son père, et mérite d'être loué pour la vigoureuse impulsion qu'il sut donner à la communauté. Gardien vigilant de ses privilèges, il introduisit de nombreuses réformes et organisa sur de sérieuses bases la compagnie, dont il était le chef légal. Grâce à son initiative, les délibérations furent recueillies dans un registre *ad hoc* et signées par chacun des membres présents. C'est dans ce registre in-folio que se trouvent insérées toutes les séances de la communauté pendant un demi-siècle (1633-1684). C'est là qu'est relatée sa vie intérieure, c'est là qu'il faut aller chercher les renseignements concernant son organisation, le mode d'admission des récipiendaires, tous renseignements qui, jusqu'alors, avaient complètement manqué (1).

(1) Voir, à l'Appendice, la note D.

Quelque intéressant que soit ce document, nous y puiserons avec discrétion ; car, s'il fallait épuiser la matière, il faudrait plusieurs centaines de pages. Pour ménager l'espace et donner tout à la fois une idée nette et précise de l'histoire de la communauté, nous grouperons sous quelques chefs les points principaux, et arriverons, de cette façon, à satisfaire la légitime curiosité du lecteur.

La communauté nimoise était constituée par tous les chirurgiens, autorisés à exercer dans la *citè et faux-bourgs de Nismes*. Pendant longues années, et quoi qu'on ait prétendu (1), elle n'eut d'autres chefs que ceux qu'elle se donnait par l'élection ; mais, en 1618, elle dut reconnaître l'autorité d'un nouveau chef, en la personne du *lieutenant du premier barbier et chirurgien du Roy*. A l'époque où cette charge fut créée, elle était d'importance. Non-seulement le représentant du pouvoir central avait mission de faire respecter, de garder et faire garder les statuts, privilèges et ordonnances selon leur forme et leur teneur, mais encore il était le chef des lieutenances d'Uzès, Alais, Bagnols, Anduze et Beaucaire (2). A raison de sa délégation, il prêtait serment à l'autorité supé-

(1) Leblond d'Olben (*Statuts et règlements généraux pour les maîtres en chirurgie*. 5<sup>e</sup> édit., Paris 1772), écrit, à la page 3, que l'établissement des lieutenants remonte à plusieurs siècles « On voit, par des statuts de Charles V, du mois de décembre 1371, que dès lors le premier chirurgien avait le droit de choisir ses lieutenants ». Malgré cette autorité, je persiste à dire que Léonard Théremin a été le premier lieutenant installé à Nimes.

(2) Les chirurgiens de Beaucaire, quoique peu nombreux, constituaient une communauté fort ancienne. En 1597, le chirurgien Gauthier, fort « expert en son hart », étant venu s'établir à Beaucaire, Philippe Vigier, Jacques Reboul et Jacques Collias, chirurgiens, prétendent l'en expulser, en se faisant forts des règlements de leur maîtrise. Le conseil déclare ces règlements contraires à l'utilité publique et aux franchises de la cité, et, en conséquence, prend parti pour Gauthier.

rieure ; mais, en retour, c'était lui qui recevait le serment des récipiendaires et des syndics de la communauté.

Léonard Théremin (1618-1633), Tristan Théremin (1633-1656), Barthélemy Mitier (1656-1676), Jean Bastit (1676-1688), Michel Dupont (1688-1692), ont, au xvii<sup>e</sup> siècle, possédé tour à tour la lieutenance de la communauté nimoise (1). Quoique, d'après les documents contemporains, ces chirurgiens fussent, par leurs talents et la considération dont ils jouissaient, tout à fait dignes de cette charge, ils n'ont régné sans conteste qu'à la condition de dissimuler le pouvoir dont ils étaient revêtus. Toutes les fois qu'ils feront acte d'autorité, toutes les fois qu'ils essaieront d'imposer leur volonté, ils trouveront des résistances opiniâtres et se heurteront à des obstacles insurmontables.

La communauté nimoise, surtout dans la première moitié du siècle, se montre indocile au premier chef, et insubordonnée au suprême degré. Elle ne conteste pas, il est vrai, l'autorité du lieutenant, mais elle ne perd aucune occasion d'en paralyser les effets. Elle fait éclater la lutte à tout instant et à tout propos. Dans son amour d'indépendance, elle saisit tous les prétextes pour secouer le frein. Le lieutenant est-il d'avis de faire ajourner deux candidats, pour insuffisance d'instruction, elle s'empresse de les admettre dans son sein. Veut-il faire respecter certains de ses privilèges, vite elle engage un procès. Veut-il que les maîtres, « en assemblées publiques et funèbres, paraissent en habit décent, à manche fendue et à soutane », elle résiste, et, malgré un exploit signifié le 25 février 1652, elle assiste, dans son costume journalier, à la réception de Jean Bastit et à la sépulture de Jean Paris (2).

(1) Cette charge fut d'abord la propriété des titulaires, sauf en ce qui concerne J. Bastit, qui fut le prête-nom de la communauté.

(2) « Quand un maître chirurgien de la ville de Nismes sera descédé,

Cet esprit de contradiction, que je suis loin d'approuver, ne l'empêche pas, à l'occasion, de rendre au lieutenant la justice qui lui est due. La communauté exclut de son sein, pour trois mois, Pierre Sainton, qui avait insulté Tristan Thérémis (17 janvier 1647). Elle se montre encore plus sévère à l'égard d'André Sabatery, qui aurait « dit plusieurs paroles offensantes et discourtoises » non-seulement au lieutenant, mais encore à toute la Compagnie ; et, « attendu l'irrévérence, elle l'exclut pour six mois ». On le voit, elle n'a pas de parti pris absolument arrêté, mais elle est faible et cède trop souvent à la pression des nombreux brouillons qu'elle renferme dans son sein.

Outre le lieutenant, il existait des *chirurgiens ordinaires du Roy*. Léonard, Antoine et Guillaume Thérémis se paraient de ce titre pompeux, et faisaient suivre leur signature de cette qualification. On ne sait au juste quelles étaient les attributions de ces chirurgiens royaux. On est porté à penser que c'était là un titre purement honorifique, une sorte de hochet donné par la protection d'un grand, ou peut-être encore acquis à prix d'argent.

A s'en référer à une pièce que j'ai eue sous les yeux, ces *primi inter pares* avaient le privilège exclusif de faire les rapports de justice, tandis que, d'après une autre, ils en auraient été dépossédés. Ainsi, Mathieu Quesnot avait obtenu de M<sup>e</sup> Bouvard, premier médecin de Louis XIII, une commission (26 août 1652), en vertu de laquelle « il doit faire les rapports des blessures et autres maladies, à l'exclusion non-seulement de ses com-

ou sa femme ou ses enfants, tous les autres maîtres seront obligés de s'assembler au lieu à ce destiné sur le billet, qui à ces fins leur sera envoyé ». Art. des statuts. La Cour du sénéchal et le Parlement de Toulouse donnèrent gain de cause au lieutenant dans cette affaire, et la communauté assista aux cérémonies funèbres en *habit décent*. Cette affaire, qui traîne en longueur, ne dura pas moins de dix ans.

pagnons ou collègues, mais encore des docteurs en médecine ». En présence de ces documents contradictoires, on comprend que nous hésitions à nous prononcer (1).

Ces rapports de justice, relativement plus payés que des jours (2), étaient, à ce qu'il paraît, une source considérable de revenus ; aussi, quand les embarras d'argent commencèrent pour la communauté, elle fit toutes sortes de démarches pour s'en approprier le produit. C'est ce qui ressort d'une curieuse transaction, en date du 20 décembre 1677. Claude Monier s'engage à céder à la Compagnie les honoraires de rapport, à charge par celle-ci de lui payer une certaine redevance annuelle.

Outre le lieutenant et les chirurgiens du roi, la Communauté avait des *syndics*. Conformément à un usage immémorial, ces officiers étaient élus tous les ans, le jour des SS. Cosme et Damien. D'abord au nombre de deux, plus tard au nombre de quatre, ils étaient les suppléants naturels du lieutenant. Ils le remplaçaient en son absence, ou, en cas d'empêchement, convoquaient les assemblées, et surtout s'enquéraient des faits illégaux concernant la pratique de la chirurgie. Non contents de poursuivre les empiriques, les vendeurs de spécifiques, ils portaient encore la surveillance sur les boutiques de leurs collègues. Ils prenaient l'initiative des poursuites, et c'est grâce à leurs investigations passionnées, que les tribunaux furent appelés à connaître de plusieurs abus, et fournirent les moyens de les réprimer efficacement.

Il n'entre pas dans mon plan d'énumérer les divers procès que les syndics furent amenés à engager, et ce-

(1) Dans un arrêt du Parlement de Toulouse, Tristan Théromin est qualifié « commis par le premier médecin de S. M. pour les rapports en justice ».

(2) Chaque rapport était payé trois livres. D'après le compte du clavaire (1639), l'autopsie d'une femme qui avait été tuée d'un coup de pied occasionna une dépense de trois livres quatre sous.

pendant il en est qui jettent un jour curieux sur certains agissements. En voici un exemple. Quoique un arrêt du Conseil d'Etat (mars 1611) eût interdit le louage des boutiques, P. Fermillion, réduit à l'inactivité par la maladie, s'était associé avec un garçon chirurgien. Condamné par la cour du sénéchal, il en appela à la cour de Toulouse, mais sans succès (10 mars 1639). D'autres fois, c'étaient des veuves de maîtres en chirurgie qui, non-seulement tenaient boutique ouverte, mais encore arrentaient leurs privilèges à des garçons chirurgiens. A en juger par un arrêt de la cour des Grands-Jours, rendu le 27 janvier 1667, il n'y avait, à cette époque, dans notre cité, pas moins de huit contrevenants (1).

Ces exemples, comme d'autres qui pourraient être cités, montrent l'importance du rôle dévolu aux syndics ; aussi, pour obtenir ce poste, les ambitieux s'agitaient démesurément. Mitier, qui avait été maintes fois le témoin attristé de ces brigues et compétitions, adopta le parti le plus sage pour en diminuer les inconvénients. En prenant possession de la lieutenance, il décida que le vote aurait lieu par billet, et que chaque billet porterait quatre noms, dont deux pris parmi les maîtres catholiques, et deux parmi les maîtres protestants. Grâce à cette heureuse innovation, les élections furent à l'avenir, exemptes de tout conflit, et chacun des membres put espérer prendre une part à la direction des affaires de la Compagnie.

(1) Les contrevenants, nominativement désignés, sont : Goutelle, Dupont, Hélie Vincendeau, Louis Laugier, Paulin, la veuve de J. Paris, Audibert et Talagrand. Les deux premiers étaient des opérateurs privilégiés ; les autres étaient, soit des garçons chirurgiens, non encore reçus maîtres, soit des veuves de maîtres. Cette question, relative aux veuves, occupera à plusieurs reprises la communauté ; et, en 1688, elle accorde une pension annuelle de douze livres à celle qui se démettra de son privilège en sa faveur. D'après plusieurs documents du temps, ces veuves continuaient à tenir boutique ouverte.

Sauf cette séance d'élection , qui était fixée invariablement au 27 septembre de chaque année, les autres séances n'avaient rien de régulier dans leur retour. Elles avaient lieu n'importe à quelle époque et à quel jour, à l'exclusion seulement des dimanches et des grandes fêtes. Suivant les circonstances, elles se succédaient à de longs ou à de courts intervalles : ainsi, s'il est des années où il n'y en a pas, il en est où elles sont multipliées.

L'endroit où se tient l'assemblée des chirurgiens n'est point toujours le même. C'est tour à tour, et par ordre chronologique, la *chambre d'érudition*, la maison de M. le président de Solorgues, l'auditoire de MM. les officiers du bureau du domaine du Roy, la maison de M. de Rozel, lieutenant principal de la sénéchaussée ; la maison de M. le président de Rochemore, la maison du lieutenant Mitier, le couvent des RR. PP. Récollets, et enfin la maison de Bastit, où est la *chambre commune*. Accidentellement, on se réunit une fois chez M<sup>e</sup> Dugal, notaire, parce que l'auditoire est occupé par Messieurs du Présidial, et une autre fois chez Céphas Théremin, pendant une maladie de Mitier.

La convocation se faisait par mandement du lieutenant. Sur son invitation, les syndics faisaient circuler de boutique en boutique un billet indiquant le jour et l'heure de la réunion. C'était un des apprentis qui était chargé de ce service pour les séances ordinaires ; c'était au contraire le candidat, quand il s'agissait d'une séance d'examen. L'assemblée se tenait toujours dans l'après-midi, habituellement à une heure, exceptionnellement à trois ou quatre heures.

L'exactitude, qui est la politesse des rois, n'était pas celle des chirurgiens ; il semble, au contraire, être dans leurs traditions de ne point avoir cette qualité. Au grand détriment de la prompte expédition des affaires, il est arrivé assez souvent que deux heures se sont passées dans l'attente des retardataires. Cette inexactitude n'était

pas toujours affaire de tempérament, elle était parfois de dessein prémédité. De là, doléances du lieutenant, et, à la fin, peine disciplinaire, consistant en une amende. Quant aux absences non motivées, elles sont également frappées d'une amende de huit sols et même de trois livres, lorsqu'il s'agit des séances de réception (1659).

Lors des dissensions intérieures de la compagnie, les magistrats viennent en aide au lieutenant et prennent la direction des débats. Ces présidents, qui se succèdent, de 1633 à 1647, à intervalles plus ou moins éloignés, sont tour à tour M. de La Baume, conseiller et procureur du Roy, M. de Rozel, M. de Rochemore, président et jugement, M. Paul Lagorce, conseiller du Roy et garde des archives, mais surtout M. de Rozel, qui reparait le plus souvent et met un terme à ces querelles incessantes.

Quant aux docteurs en médecine, ils ne commencent à apparaître qu'en 1641 et assistent simplement au *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire au dernier examen du récipiendaire (1). D'abord exceptionnelle, la présence du médecin devient la règle une douzaine d'années plus tard ; mais, dans l'un et l'autre cas, son rôle reste purement passif. Assis à la place d'honneur, le député du *Collège de médecine* écoute, mais n'interroge pas. Par déférence, on peut lui demander son avis, mais on ne lui concède pas le droit de vote.

Un personnage plus assidu à ces réunions que les magistrats et les médecins, mais par position plus silencieux, est le notaire qui en qualité de greffier, rédigeait les délibérations de la Compagnie (2). Discret par profession, il se garde de transcrire tout ce qu'il entend ; mais parfois

(1) Ainsi Baux assiste au chef-d'œuvre de Frégevise, Simon de Saint-Martin à celui de Gédéon Bastit (1652). A partir de cette époque, Raspal, Formy, Clémens Dray et Dumas se trouvent aux quatre examens.

(2) Les notaires qui ont tenu le poste de greffier sont, par ordre chronologique, MM. Monteil, Deleuze et Dugal

il s'oublie et laisse courir sa plume. S'il ne fait point toujours œuvre d'historien et enregistre des détails dont la postérité se serait passée, il reste même alors dans une réserve inconnue aux journalistes de notre temps. Il confesse des actes répréhensibles, mais il ne commet pas, à proprement parler, des indiscrétions, car il subit la pression des événements et de la Compagnie. Le plus habituellement, il s'agit d'une peine disciplinaire, et, par suite, il faut que le procès-verbal, signé des membres présents, donne la raison d'être du châtement (1).

Telle était l'organisation intérieure de la Compagnie. A la tête, un chef, représentant immédiat du pouvoir central; au-dessous, des syndics nommés par la communauté, et un greffier commis à la rédaction du procès-verbal des séances. Quant aux membres participant aux charges et privilèges de la communauté, il nous reste à montrer comment ils se recrutaient (2).

Les séances consacrées au recrutement de la Compagnie dépassent le chiffre de deux cents. Ce nombre, quelque considérable qu'il soit, ne saurait nous étonner, puisque, pendant cette période, il y a eu quarante-deux réceptions et que chacune d'elles réclamait cinq séances au moins. Voici, du reste, le cérémonial adopté en ces circonstances.

Le candidat à la maîtrise commençait par visiter chacun des maîtres et les suppliait humblement de s'assembler. A la suite de cette démarche, le lieutenant, ou à son défaut le syndic, convoquait la Compagnie, et invitait le candidat à remettre son contrat d'apprentissage avec

(1) Voir, à l'Appendice, les pièces rapportées à la lettre E.

(2) Le nombre en est variable suivant les époques. Ainsi, s'ils sont dix en 1633, ils sont seize en 1680.

*cancellation d'iceluy*, et son enquête de vie et mœurs. A l'égard des fils de maître exerçant dans la ville, on se contentait de l'enquête de vie et mœurs signée par quatre témoins. Si les pièces étaient en bonne et due forme, la Compagnie fixait le jour de *l'examen tentatif*. S'il était subi d'une façon satisfaisante, le candidat était interrogé tour à tour et à huit jours d'intervalle: 1° *sur l'anatomie*, « tant en général qu'en particulier »; 2° *sur la matière chirurgicale*, et 3° enfin il était admis à faire son *chef-d'œuvre*. Le chef-d'œuvre le plus souvent indiqué est la saignée, soit de la salvatelle, soit du bras gauche. A la suite et le même jour, les lettres de maîtrise étaient enregistrées au greffe du domaine du Roy; le récipiendaire prêtait serment entre les mains du lieutenant et retournait à son domicile, accompagné des maîtres en robe. Suivant un usage immémorial, il offrait à ses collègues une collation plus ou moins copieuse, et c'est le verre en main que l'on célébrait les mérites du nouveau maître (1).

La déclaration du 2 avril 1666 augmenta le nombre des chefs-d'œuvre, sans rendre la réception sensiblement plus difficile. D'après les procès-verbaux, le candidat eut en plus une épreuve d'anatomie, qui se faisait à l'Hôtel-Dieu (démonstration de l'œil, ventre moyen etc., etc.), et l'application d'un bandage (hernie ombilicale, fracture de jambe avec plaie. etc., etc.) Ce furent de nouvelles épreuves, mais ce ne furent pas des garanties d'une portée bien considérable.

Ces divers examens, bien qu'ils n'eussent rien d'excessif et fussent, à dessein, circonscrits dans un cadre bien élémentaire, n'ont pas toujours été subis d'une façon satisfaisante, ou, pour ne pas préjuger la question, n'ont

(1) Les uns donnaient un festin, les autres une collation. Cet usage fut seulement interdit le 14 octobre 1756, à raison des dépenses immenses qu'il occasionnait aux récipiendaires.

pas toujours donné le résultat recherché. Certes, je suis loin de vouloir prendre la défense des candidats ajournés ou renvoyés définitivement ; mais, quand les juges se montrent tour à tour indulgents et sévères, on a, ce me semble, quelque droit de suspecter leur impartialité. Prenons quelques exemples, afin de démontrer le bien fondé de cette opinion. Le 14 novembre 1633, la Compagnie reçoit par grâce un candidat, en considération de l'affection que lui portent Messieurs les officiers du bureau du domaine ; mais, en retour de sa bienveillance, l'ajourne à six mois pour subir son second examen. Deux autres candidats (4 juin 1636), également reçus par grâce, mais sans motif avouable, subissent les dernières épreuves avec une telle faiblesse que le lieutenant proteste contre leur admission et se réserve de déduire son opposition en temps et lieu.

A ces actes témoignant d'une regrettable indulgence, on peut opposer, il est vrai, des actes empreints d'un autre caractère ; mais, quoiqu'ils soient en nombre égal aux précédents, ils sont loin de leur faire une suffisante compensation. Au contraire, celui qui les examine avec soin, celui qui en scrute les mobiles, les trouve encore plus déplorables, car ils ne sont pas les effets d'une juste sévérité, mais la conséquence d'une condamnable partialité.

La communauté nimoise, comme toutes les communautés du reste, était composée de membres égaux par le titre, mais très-inégaux par le talent et les qualités professionnelles. Naturellement, les hommes médiocres prédominaient et avaient la haute main dans la direction des affaires. Jalouxant les pairs dont ils reconnaissaient en secret la supériorité, ils ne négligeaient aucune occasion de leur faire sentir le pouvoir que leur donnait la loi du nombre.

Les réceptions étaient, en particulier, une des circonstances où ils pouvaient tout à l'aise humilier le confrère qui leur déplaisait. En ces temps où les grandes ambitions

n'étaient pas nées, où le fils était glorieux de marcher sur les traces de son père, la majorité prenait parfois un malin plaisir à frapper de son verdict celui qui, confiant dans sa loyauté, avait soumis à sa bienveillante appréciation l'espoir de ses vieux ans.

Le candidat avait, sans doute, la ressource de la récusation, mais la Compagnie ne la prononçait qu'exceptionnellement. Il n'y a guère que Claude Noguier qui l'ait obtenue (24 janvier 1647), mais il est juste d'ajouter que sa demande s'étayait de motifs sérieux (1). Enfin le candidat avait encore la ressource des tribunaux ; mais comme le recours était extrêmement onéreux, il n'était pas accessible à toutes les bourses. Nous nous bornerons à dire, sans plus amples détails, que deux candidats seulement en ont usé et ont obtenu gain de cause par-devant le Parlement de Toulouse. Ce sont Etienne Quesnot et Théodore Levieux.

L'examen du premier, fils d'un maître chirurgien qui a marqué dans les fastes de la communauté nimoise, est un exemple frappant de ses préventions et de ses ardentés inimitiés. Dès la présentation (21 décembre 1645), il y a des altercations entre collègues et compagnons, « venant mesme jusques aux insultes et mespris ». A travers la rédaction discrète du greffier, on entrevoit des scènes confuses et sans nom, dont A. Sabatery paraît avoir été l'instigateur, et qui ont pour résultat définitif de couper court à tout examen. Devant ce procédé par trop cavalier, les tribunaux sont saisis de l'affaire. La Compagnie députée à Toulouse A. Chambon, Tristan et Léonard Théremin ; mais, malgré leurs instantes sollicitations, le Parlement, faisant droit à la requête du candidat, con-

(1) Son oncle François Fregevisse avait procès en la cour de Castres avec Guillaume Théremin. Cette récusation fut vivement combattue par ce dernier, qui sortit en maugréant.

damne la communauté à deux cent nonante-huit livres d'amende.

La communauté eut cependant le dernier mot ; car, en dépit de l'arrêt, elle n'a jamais examiné ce candidat. En vain, se prévalant de ses droits, il se présente, le 27 mars 1647, à l'assemblée et veut s'opposer à la réception de Noguier, il est expulsé de la salle, par l'ordre de M. de Rozel, conseiller du Roy et lieutenant principal de la sénéchaussée.

Cette affaire, si douloureuse à tous les points de vue, eut son épilogue. Le 22 novembre 1652, le père du candidat évincé, Matthieu Quesnot, prit la parole, et en termes indignés, reprocha à la communauté sa conduite : « Vous vendez la maîtrise pour de l'argent, et vous devriez être dénoncés à un magistrat comme des concussionnaires ». Graves paroles assurément, mais sans doute calomnies gratuites dictées par la colère et le ressentiment.

Quant aux réceptions qui ont suivi, si elles n'ont pas donné lieu à de semblables éclats, elles ne sont pas toujours à l'abri de tout reproche. La communauté se montre, suivant les circonstances, indulgente ou sévère ; indulgente, quand il s'agit de l'un des siens ; sévère, quand elle a lieu de redouter un adversaire. Là est le secret de sa conduite, là est l'explication de certains de ses actes (1).

Ainsi recrutée, la communauté se préoccupera plus de

(1) Requête du Syndic du clergé de Nismes demandant à M. d'Aguesseau (26 octobre 1667) la cassation des lettres de maîtrise des sieurs Laugier, Bouletroy, Duperroy et Noguier, la condamnation de chacun des maîtres qui les ont signées à trois cents livres d'amende, le déchargement des nouveaux convertis du paiement des dettes de leur communauté, et enfin ordonner que le dit Valette sera admis et reçu en la maîtrise par d'autres chirurgiens que ceux de Nismes, en présence des médecins catholiques de la ville.

ses intérêts privés que de l'intérêt scientifique. Elle aura une foule de procès; mais elle tiendra en médiocre estime les progrès de l'art, et ne contribuera que d'une façon insignifiante à l'avancement de nos connaissances. Elle aura de nombreux membres; mais, en réalité, elle ne comptera que peu d'hommes dans son sein. Pour tout dire en quelques mots, ce sera la disette au milieu de l'abondance.

La pénurie sera grande, mais elle ne sera pas complète. Le grand siècle n'est pas tout à fait frappé de stérilité, puisqu'il a à son actif un écrivain et cinq ou six chirurgiens. L'écrivain s'appelle Matthieu Quesnot et se présente à la postérité avec quatre ouvrages. Quant aux chirurgiens aptes à aborder les grandes opérations, ils sont, à raison de l'insuffisance de leur instruction, impropres à faire connaître les résultats de leur expérience. Après avoir rendu des services à la pauvre humanité, ils sont morts tout entiers.

Pour laisser moins incomplète cette esquisse de la chirurgie au xvii<sup>m</sup> siècle, il convient de dire quelques mots des chirurgiens nomades, qui, de temps à autre, traversaient la cité et donnaient les secours de leur art à ceux qui les réclamaient. C'étaient des chirurgiens *opérateurs* qui, moins timorés et en général plus habiles que les maîtres en chirurgie, n'hésitaient pas à pratiquer les opérations majeures. Les uns venaient d'Avignon (1), les autres de Montpellier, enfin quelques-uns de plus loin encore. Ils se qualifiaient tantôt *opérateur du duc de Guise*, comme Matthieu Milony; tantôt *opérateur du*

(1) « Le 21 septembre 1629, a esté enterré M<sup>e</sup> Barry, oppérateur d'Avignon ». « Le 23 novembre 1629, est morte, sur les quatre heures du matin, Anne Duchier, femme de Louis Dorlandie, oppérateur, et a esté ensevelie en l'église de Saint-Pierre ».

*Roy*, comme Antoine Lescot (1); enfin d'autres se disaient simplement *lithotomiste*, *herniste* et *oculiste*, comme Raoux. Je me borne à cette simple mention, car je n'ai aucun renseignement sur leurs talents chirurgicaux. C'est dans les mortuaires et les baptistaires de l'époque qu'a été relevé leur nom, et c'est là le seul indice que nous possédions de leur venue à Nîmes (2).

Quant à la durée du séjour de ces opérateurs ambulants, elle était variable et subordonnée à une foule de circonstances. A en croire les mauvaises langues, ils s'éclipaient au premier revers; mais, à s'en référer à certains documents, ils étaient moins prompts à fuir et luttaient avec opiniâtreté contre la mauvaise fortune. Quelques-uns même, séduits par la douceur du climat, l'accueil affable des habitants, se laissaient aller à planter leur tente et à faire dans notre cité élection de domicile.

Ces nouveaux venus étaient, au point de vue de leurs attributions, aussi bien partagés que les maîtres en chirurgie. Sans doute, de par les règlements régissant la matière, ils n'avaient pas le droit de lever boutique, de pendre bassins et enseigne, mais de par leurs privilèges spéciaux, ils étaient en mesure de pratiquer la plupart des opérations. En devenant sédentaires, ils ne perdaient aucun de leurs droits, mais ils s'en arrogeaient de nouveaux; aussi devenaient-ils des concurrents sérieux pour

(1) « Le 13 mars 1653, a esté enseveli un enfant du sieur Anthoyné Lescot, opérateur du Roy ». Ce chirurgien était, suivant toute vraisemblance, frère ou cousin soit de Gédéon Lescot, maître en chirurgie, soit de Simon Lescot, qui mourut à Paris le 7 septembre 1690.

(2) Outre ces chirurgiens, il existait encore des chirurgiens au service des grands personnages. Ainsi le Président de Rochemore avait, pour son usage particulier, un nommé Jacques Biouf, dont le père était marchand à la ville de Louppe, au pays de Chartres, en la Beauce. Il mourut le 26 décembre 1652, à l'âge de 35 ans.

les maîtres chirurgiens de la cité. La communauté les voyait d'assez mauvais œil et les circonvenait de diverses façons ; aussi , pour échapper à ces tracasseries et n'éprouver aucune entrave , Michel Dupont et Jacques Goutelle, qui avaient été reçus à Paris — ce dernier par le fameux Félix, chirurgien de Louis XIV — prirent le parti de se faire affilier. Ils eurent à acquitter de nouveaux droits de réception ; mais , en retour , ils furent affranchis de la cotisation (trente-six livres) qu'ils auraient dû verser chaque année à la caisse de la communauté.

Ces réceptions, comme du reste celles qui eurent lieu dans l'intervalle (1661-1690), n'offrirent aucun incident particulier. Avec les années, l'apaisement s'est fait dans les esprits ; les mœurs se sont policées et l'urbanité est devenue peu à peu à l'ordre du jour. Les inimitiés entre collègues peuvent exister au fond, mais du moins elles ne se produisent plus à la surface. Plus d'explosions violentes, plus d'éclat de colère, mais un calme serein et imperturbable.

Les séances deviennent de plus en plus rares et sont tout à fait décolorées. La nomination des syndics ne donne plus lieu aux brigues et aux compétitions passées. Les procès-verbaux se suivent et se ressemblent, et n'était l'un d'eux, qui renferme une note philanthropique (24 mai 1678), on n'aurait rien à leur emprunter (1).

C'est au milieu de ce calme inaccoutumé (2) et de cette profonde quiétude que la communauté des chirurgiens subit une modification capitale dans son organisation. Par l'édit du mois de février 1692, la lieutenance fut supprimée par tout le royaume et remplacée par des

(1) Une partie du produit des amendes est consacrée à assister les garçons chirurgiens qui se trouvaient dans le besoin.

(2) Voir, à l'Appendice, la note F.

chirurgiens jurés royaux, commis pour les rapports. Ces chirurgiens royaux, outre le droit exclusif qui leur était attribué par cet édit, de faire les rapports des noyés, des blessés, etc., etc., ordonnés par la justice, devaient jouir encore de tous les droits et privilèges dont les lieutenants du premier chirurgien étaient en possession, c'est-à-dire du droit de convoquer les assemblées pour les affaires courantes et pour la réception des aspirants, de présider les assemblées, d'y porter le premier la parole, d'y recueillir les voix, de prononcer les délibérations, de recevoir les serments, d'entendre et d'arrêter définitivement les comptes, d'y faire observer la discipline, le bon ordre, ainsi que les statuts et règlements.

Malgré tous ces avantages, auxquels il faut joindre l'hérédité des offices, aucun des chirurgiens alors exerçant n'éprouva le désir d'en accaparer les prérogatives. Ce n'est pas que ces charges ne fussent enviables à plus d'un titre ; mais les droits relativement élevés dont elles étaient grevées refroidissaient le zèle des prétendants. Ce n'est pas non plus que l'ambition fit absolument défaut ; mais les bourses étaient vides, tant à cette époque la misère générale était grande et profonde.

Devant l'unanimité des refus, il fut décidé que la communauté, c'est-à-dire les chirurgiens en corps, emprunteraient la somme nécessaire à l'acquisition de ces deux charges. Puisqu'il s'agissait d'une mesure à caractère essentiellement fiscal, il était indifférent que l'office fût possédé par le plus digne ou le plus ignorant ; il suffisait que le montant en fût acquitté à M. Bertin, trésorier des revenus casuels. Chose singulière, cette manière de faire ne paraît pas avoir rencontré d'objections ; du moins, dans les papiers du temps, on n'a rien trouvé qui autorise à le supposer. Par suite de cet arrangement, les offices de chirurgiens jurés royaux devinrent la propriété de tous. Chacun des maîtres en possédait une part, puisque chacun d'eux, d'après le rang de sa réception,

fut appelé à en exercer les fonctions et prérogatives.

Cet état de choses avait des inconvénients majeurs ; aussi ne tarda-t-il pas à donner lieu à une foule de plaintes. Par suite de ces mutations annuelles, le titulaire avait sur ses collègues une autorité précaire, et était impuissant à faire respecter le bon ordre et la discipline ; en dépit de son bon vouloir, il était paralysé dans l'exercice de ses fonctions par la délégation passagère qu'il en avait, et, en vue de ses intérêts privés, il négligeait la visite des boutiques, et délaissait ou faisait d'une façon imparfaite la police d'un art aussi intéressant pour le public. A ces reproches généralement sentis venaient s'en joindre d'autres qui, quoique particuliers, n'en avaient pas moins de gravité. Nous avons signalé ailleurs les plaintes du médecin royal, nous n'y reviendrons pas ; nous nous bornerons à ajouter que les magistrats ne voyaient pas de bon œil cette situation. Quoique revêtues d'une forme plus discrète, leurs critiques n'en avaient pas moins de fondements. Ils se plaignaient que, par le fait de ces mutations, les chirurgiens royaux n'étaient pas toujours à la hauteur de leur mandat, et rédigeaient trop souvent des rapports tout à fait insuffisants.

En dépit de ces inconvénients trop avérés, cet état de la chirurgie dura trente ans (1). Il ne prit fin qu'avec l'édit de septembre 1723, lequel, « *désunissant* des offices de » chirurgiens jurés royaux tous les droits, fonctions, prérogatives et émoluments dont jouissoient précédemment les lieutenants du premier chirurgien, ordonne le » rétablissement de ces mêmes lieutenants, pour, par le » premier chirurgien, jouir et user du droit de les nommer et d'en commettre de nouveaux dans les différents » corps de chirurgie des provinces, comme par le passé ». A la suite de cet édit, qui ne laissait aux titulaires des

(1) Voir, à l'Appendice, la note G.

offices de chirurgiens royaux que la seule faculté de faire les rapports en justice, Aimé Mitier acheta la charge de lieutenant et jouit des droits qui y étaient afférents.

En substituant un chef réel à un chef de convention, ce retour vers le passé fut un bienfait ; mais en revanche, la période qui sépare les deux édits a été singulièrement stérile pour la chirurgie nimoise. Sous la direction passagère de ces deux chefs, qui se contrecarraient souvent, quand ils ne se disputaient pas, le niveau des connaissances, loin de s'élever, paraît avoir sensiblement déchu. Les réunions, qui avaient lieu dans une des salles du couvent des RR. PP. Récollets, étaient plus tumultueuses que scientifiques, et la bienséance, comme la discipline, n'y manquait que trop souvent. La réception des aspirants était livrée à l'arbitraire le plus absolu, et était le plus habituellement une affaire de pure complaisance. Faute d'émulation, les fils succédaient aux pères, sans se mettre en souci de les faire oublier, et les apprentis devenaient maîtres, sans se préoccuper de mériter ce titre.

A cette époque, l'enseignement officiel n'existait nulle part, et les écoles absentes étaient suppléées par l'enseignement officieux. Or, cet enseignement, qui est la seule source à laquelle puiseront les maîtres chirurgiens nimois (1), était, de sa nature, extrêmement limité. Quelque bonne volonté que l'on accorde au maître, il pouvait tout au plus apprendre à son élève ce qu'il savait, et, partant, son enseignement n'allait guère au delà de la petite chirurgie. Les connaissances anatomiques étaient à l'unisson : elles se réduisaient à quelques notions élémentaires de splanchnologie, et quoique les autopsies

(1) J.-Baptiste Negret (registre de Saint-Castor, 11 mars 1709) et J. Pomarède avaient été chirurgiens-majors d'un régiment et constituent les seules exceptions que nous ayons à mentionner.

fussent, à l'Hôtel-Dieu, plus communes que de nos jours, bien peu, parmi les maîtres comme parmi les apprentis, s'occupaient d'en tirer honneur et profit. Il en était de même à l'égard des cas chirurgicaux, relativement variés, qui se présentaient dans cet établissement : ils passaient le plus souvent inaperçus, faute d'un interprète suffisamment éclairé et d'une instruction préparatoire plus complète.

Ce fond de connaissances, assurément des plus modestes, était rarement complété par la méditation des grands maîtres de l'art. Non-seulement les œuvres des Ambroise Paré, des Guillemeau, des Dalechamps, des Pigray, etc., se rencontraient exceptionnellement dans la boutique de ces praticiens ; mais encore ceux qui les possédaient, par achat ou héritage, n'avaient pas toujours cure d'y retremper leur savoir.

Par suite du malheur des temps, de la guerre des Camisards et de la guerre de succession, l'instruction littéraire était à l'avenant, pour ne pas dire plus incomplète encore. Cette génération, n'imitant que de loin sa devancière, avait trop vite désappris le chemin de l'école ; elle avait développé le corps au détriment de l'esprit, et laissé les belles-lettres dans l'abandon le plus complet. Au lieu de cette écriture soignée et de cette orthographe irréprochable, dont j'ai relevé de nombreux spécimens (1), on trouve des signatures tracées d'une main mal assurée, et des notes écrites d'une manière fantaisiste. Pour en citer un exemple significatif, le mot si simple d'*aspirant*, que chaque candidat inscrivait au-dessous de sa signature, fournit matière à des variantes si nombreuses, que l'on croirait à une véritable gageure.

Avec une instruction aussi imparfaite à tous les points

(1) On en trouve, entre autres, quelques exemples dans les registres de l'état civil de 1669 à 1685.

de vue, les chirurgiens avaient de nombreuses misères à soulager, et, par malheur, ils n'avaient à leur service qu'une présomptueuse ignorance. Routiniers dans leur pratique, enlêtés dans leurs errements, ils s'agitaient beaucoup et ne faisaient rien qui vaille. Dépourvus de bons principes, ils allaient à l'aventure, tirant à droite, quand il fallait tirer à gauche, et *vice versa*, s'attribuant le succès, quand la bonne nature avait été l'agent, et mettant au compte de la maladie le dénouement fatal qui résultait trop souvent de leur malencontreuse intervention.

Les plus habiles du temps n'évitaient pas toujours les fautes les plus grossières, témoin le fait suivant, consigné dans un manuscrit de cette époque (1). « Un habile » chirurgien, qui a fait plusieurs opérations délicates où il » a bien réussi, mais qui n'a pas sur les hernies de » grandes connoissances, fut appelé pour soulager une » femme attaquée d'un bubonocèle. Il travailla long- » tems pour remettre le boyau et n'y réussit pas. Il eut » pourtant l'imprudence d'appliquer un bandage forte- » ment serré, qui, comprimant le boyau, y attira l'in- » flammation, qui fut bientôt suivie de la gangrène » et de la mort de la malade ». Dans le même manuscrit, et sous le n° 148, je trouve le fait suivant, qui n'est pas moins significatif. Comme il concerne la femme de l'avocat du Roy, il y a lieu de supposer que le chirurgien coupable de ce méfait n'était pas le premier venu. « Ma- » dame de Valette, ayant une glande scrophuleuse sur » une jugulaire, son chirurgien, imprudemment ou par » ignorance, voulut la consumer avec un corrosif ; il y » en mit, et procura une escarre considérable. La chute » de cette escarre laissa une ouverture à la jugulaire » qui donna du sang en si grande quantité, qu'il fut

(1) Manuscrit du docteur Pierre Baux, de Nîmes.

» impossible de l'arrêter, et cette dame mourut dans  
» quelques heures ».

Ce ne sont pas les seules erreurs de traitement qui aient été relevées dans ce manuscrit ; mais ce sont les seules que nous relaterons. A quoi bon signaler de nouveaux exemples ? Ceux-là suffisent amplement à ma démonstration, et établissent que le portrait qui vient d'être tracé des chirurgiens de cette époque n'est point une charge ni une fantaisie de l'imagination (1). Quant à l'objection tirée de la qualité de l'auteur qui nous a transmis ces renseignements, elle ne paraît pas de nature à diminuer leur incontestable véracité. Sans doute, P. Baux prendra une part active à la lutte des médecins contre les chirurgiens ; mais ce n'est pas une raison pour tenir en suspicion des notes intimes prises au jour le jour. Au contraire, la simplicité du récit, l'absence d'indignation, nous portent à croire qu'en ce temps, les bévues de ce genre étaient loin d'être excessivement rares (2).

Loin de travailler à acquérir ce qui leur manquait, les chirurgiens ne se bornaient pas à l'exercice de leur art, et, empiétant sur les privilèges d'autrui, étendaient leurs prétentions jusque sur le champ de la médecine. Inconscients de leur ignorance et grisés par leurs propres paroles, ils soutenaient avec chaleur et conviction que le corps humain n'avait pas pour eux de mystères ; qu'ils en avaient palpé les nombreux ressorts, et que, mieux que personne, ils étaient en mesure de remédier à leurs dérangements. Les médecins étaient assurément des gens savants qui connaissaient la théorie ; quant à eux,

(1) Les campagnes étaient encore moins bien pourvues. Sans l'opposition d'un médecin, un chirurgien de Calvisson (1720) eût ouvert un anévrisme de l'artère sous-clavière. Quoi qu'on pût lui dire, il recourut à des cataplasmes maturatifs, lorsque, dans un éclat de rire violent, la tumeur se rompit et le malade mourut.

(2) Voir, à l'Appendice, la note H.

ils s'en tenaient à la pratique, et à l'expérience, qui fait des merveilles. Ils n'avaient souci de faire des raisonnements à perte de vue sur les malades ; ils se contentaient, avant tout, de les guérir vite et bien.

Pendant plusieurs années, les médecins (1) supportèrent avec longanimité et résignation les épigrammes malsonnantes dont ils étaient l'objet ; mais à la longue, aigris par la persistance de ces attaques, ils se décidèrent à changer de conduite. Si leur réponse fut calme, ainsi que cela convenait à des personnes de leur profession, elle n'en présenta pas moins les caractères d'une véritable malice. Mettant à profit la présence de Dubois, *opérateur privilégié*, que ses succès dans la pratique de la taille et le traitement des hernies avaient fixé dans notre ville, ils le choisirent pour leur collaborateur ; ils lui confièrent la pratique des saignées, et lui adressèrent les blessés de toutes sortes qui, après avoir languï entre les mains des chirurgiens, n'avaient pas trouvé la guérison dont on les avait flattés.

Il n'en fallait pas tant pour exciter la colère des chirurgiens. C'était là, disaient-ils, un acte attentatoire à leurs privilèges ; aussi, dans leur ressentiment, ils en appelèrent à la cour du sénéchal. Comme j'ai relaté ailleurs (2) ce procès avec quelques détails, je m'abstiendrai d'y revenir. Il me suffira de dire que, commencé le 23 septembre 1726, il se termina le 1<sup>er</sup> avril 1729, à la confusion des chirurgiens.

Les chirurgiens courbèrent la tête, mais ils ne tardè-

(1) Dans sa séance du 7 décembre 1716, le Collège de médecine reproche aux maîtres en chirurgie de recevoir à la maîtrise sans l'assistance du *médecin royal*, de donner des privilèges et permissions de travailler à des personnes souvent incapables ; mais, après ces doléances platoniques, il attend dix ans avant de revendiquer l'exercice des droits que confère au médecin royal l'édit de 1692.

(2) Voir notre travail sur *les Médecins d'autrefois*, p. 143.

rent pas à la relever, avec un nouveau sentiment d'orgueil.

Ce changement dans leur attitude ne tenait pas à l'accroissement de leur savoir, mais s'expliquait par les faveurs dont les comblait le pouvoir royal. A quelque point de vue qu'on les envisage, les *Statuts et Règlements généraux* pour les maîtres en chirurgie des provinces, donnés à Marty, le 24 février 1730, leur concédaient, avec de nouveaux privilèges, de nouvelles distinctions. La chirurgie, jusqu'alors livrée à elle-même, et régie par une foule de coutumes locales, se voyait, il est vrai, imposer un code général; mais, en revanche, elle était gratifiée des lois les plus propres à accroître la considération de ceux qui l'exerçaient.

Ces règlements, dont on ne saurait trop louer l'esprit, sont trop connus pour être analysés; mais en signalant les modifications qu'ils apportèrent à la constitution de la communauté nimoise, à l'examen de réception des candidats, on en mettra sous les yeux les principales dispositions.

Les offices de la communauté étaient de deux ordres: les uns s'acquéraient à prix d'argent, les autres étaient conférés par l'élection.

Le lieutenant du premier chirurgien du roi était choisi par le premier chirurgien, sur trois maîtres présentés par les maire et consuls de Nîmes. Délégué immédiat de ce dignitaire, il devenait le président et le chef de la communauté; il provoquait les réunions et en dirigeait les délibérations. Non-seulement il présidait aux réceptions, mais encore il recevait le serment des maîtres de la ville et des campagnes. Porte-voix de la communauté, il la représentait dans toutes les circonstances, et notamment dans les procès, si nombreux à cette époque.

Cette charge était possédée depuis 1723 par Aimé Miot; mais, le 11 octobre 1729, à la suite d'arrangements particuliers, elle fut cédée à la Compagnie, pour la fi-

nance de 400 livres. Mitier garda le titre et les honneurs; mais, en retour, il versa à la caisse commune les émoluments qui s'y trouvaient afférents. Devenu prêtre-nom de la communauté, il n'eut plus qu'une autorité illusoire et ne remplit qu'imparfaitement ses devoirs. Ainsi, d'après les statuts de 1730, le lieutenant, entre autres obligations, avait celle de visiter annuellement les boutiques de ses collègues et celles des chirurgiens de la campagne compris dans sa juridiction; il devait s'assurer *de visu* si elles étaient munies des instruments nécessaires à l'exercice de la profession, et pourvues des médicaments simples ou composés exigés par les statuts.

Ces dispositions, quoique éminemment sages, restaient en pratique à l'état de lettre morte. Le lieutenant, assisté du greffier, consentait bien à faire l'inspection des boutiques de la ville et à percevoir le droit de visite, qui était de trois livres; mais, alléguant son grand âge, ses infirmités, son service à l'Hôtel-Dieu, il déclinait l'inspection des chirurgiens de la campagne. A raison du droit de visite, qui était fixé à deux livres, c'eût été là une perte sèche pour la communauté, si, pour parer à la difficulté, elle n'avait confié cette mission à un de ses membres. Ce délégué du lieutenant, nommé pour quatre ans, percevait tous les droits, et payait en retour une redevance amiablement consentie. Monté sur un cheval de louage, il allait de village en village, visitant les boutiques et prenant note des plaintes qui étaient faites contre les contrevenants. Malgré son extrême bienveillance et l'exiguité des droits de visite, il ne rencontrait pas toujours bon accueil chez les chirurgiens. Les uns, se retranchant sur le texte des statuts, lui contestaient son autorité; les autres, faisant la sourde oreille, se rejetaient sur la misère des temps pour lui refuser sa modeste rétribution. Deux ou trois, récalcitrants obstinés, engagèrent à cette fin un long procès; et un chirurgien

de Calvisson, condamné par le sénéchal, n'hésita pas à porter l'affaire devant le Parlement de Toulouse. La communauté finit par obtenir gain de cause ; mais les frais déboursés en firent une victoire à la Pyrrhus (1).

Au-dessous du lieutenant se plaçait son *alter ego*, le greffier. Comme le lieutenant, il était nommé à vie par le premier chirurgien, dont il recevait ses pouvoirs ; mais il était nommé sans liste de présentation, et prêtait serment entre les mains du lieutenant. Il rédigeait les délibérations, dressait les lettres de maîtrise de chirurgien et les lettres de sage-femme, et devait envoyer, tous les ans, la liste exacte des chirurgiens de la juridiction. Cet office, de création ancienne, avait été supprimé en 1692 ; mais il fut rétabli en 1723. Jean Valette fut le premier maître chirurgien qui le remplit ; mais il ne tarda pas à s'en dégoûter, et vendit sa charge, en 1728, à Antoine Nicolas, alors garçon chirurgien. De là, grand émoi dans la communauté, et, enfin, cession de la charge à celle-ci. Nicolas fut remboursé ; il garda le titre et les honneurs, mais, en retour, il versa à la caisse commune les émoluments afférents à cet office. Il démissionna seulement en 1777, et eut pour successeur son fils, qui fut le dernier greffier de la communauté.

Les officiers électifs étaient l'exacteur ou receveur, les syndics ou prévôts, et enfin les commis aux rapports.

Le *receveur* avait pouvoir de retirer les revenus, de payer les charges, de consentir et retirer toute quittance nécessaire pour libérer valablement les redevables et la Compagnie ; il tenait état du tout dans un registre *ad hoc*, et le soumettait chaque année à la vérification de ses

(1) Par un arrêt du Parlement de Paris, rendu en août 1766, la communauté fut autorisée à nommer tel maître qu'elle voudra pour faire la visite à la campagne ; mais, nonobstant, elle avait affaire à de si mauvais payeurs qu'il y avait, chaque année, une quarantaine de livres en souffrance.

collègues. Cette mission, toute de confiance, et pour laquelle il fournissait caution, entraînait à sa suite des embarras de toute sorte ; aussi accordait-on des avantages particuliers aux enfants de celui qui avait cette charge. Pour en citer un exemple à l'appui, la fille d'un des derniers receveurs, Foby, obtint, à la mort de son père, une pension annuelle de cinquante livres.

Les *syndics* ou *prévôts* étaient les suppléants locaux du lieutenant. Ils *régissaient* les affaires intérieures de la communauté, faisaient observer les statuts, et s'occupaient principalement de relever les cas d'exercice illégal de la chirurgie, encore plus fréquents à cette époque que de nos jours. De concert avec le lieutenant, ils avaient le droit de convocation ; mais ils ne pouvaient faire, sans y être expressément autorisés, aucun emprunt au nom du corps ni entreprendre aucune poursuite judiciaire. Nommés chaque année au scrutin, le jour des SS. Cosme et Damien, ils restaient deux ans en charge ; mais ils n'étaient jamais les mêmes pendant la durée de cet exercice, car le premier prévôt était, l'année suivante, remplacé par le second prévôt.

Primitivement, les *commis aux rapports* étaient désignés à tour de rôle et par rang d'inscription ; mais comme quelques-uns, voyant dans cette tâche une corvée, apportaient à la remplir une négligence regrettable, ils furent, vers la seconde moitié du siècle, élus au scrutin. A l'expiration de leur exercice, ils étaient généralement appelés aux fonctions plus élevées de prévôts. D'après leur mandat, ils devaient se tenir jour et nuit à la disposition du magistrat instructeur, reproduire leurs rapports dans un registre spécial (1), et surtout rendre

(1) A raison de son caractère intime, ce registre n'a pas été déposé aux archives départementales. J'ai de nombreux motifs de regretter son absence ; néanmoins, pour donner une idée de la façon dont étaient rédigés les rapports, j'en ai reproduit un spécimen à l'Appendice, note I.

compte du produit qui était versé à la caisse de la communauté.

Enfin, à côté de ces fonctions électives, l'amour des titres et de la gloriole avait amené la création du *doyen* et du *sous-doyen*. Le *doyen* était, non le plus âgé de la Compagnie, mais le plus ancien, d'après la date de réception, et le *sous-doyen* était celui qui venait immédiatement après. Dans les délibérations, ils opinait après les officiers, et signaient le procès-verbal avant les autres maîtres. Quant aux autres maîtres, ils ne pouvaient parler et signer que suivant leur rang d'inscription. Toute infraction était punie de *cinq livres* d'amende pour la première fois, et de *vingt livres* pour la seconde.

En même temps, la réception des aspirants avait été profondément modifiée, et, afin d'accroître les garanties de savoir, les épreuves avaient été, avec juste raison, multipliées. Au lieu des quatre examens dont on se contentait auparavant, il y en avait neuf, et c'est à la suite du dernier examen, si l'aspirant avait été jugé capable à la pluralité des voix de l'assemblée, qu'il était reçu maître. Il prêtait serment entre les mains du lieutenant, et recevait une expédition en forme de sa réception, pour lui servir de lettres de maîtrise (1).

On le voit, les réformes apportées par les statuts de 1730 étaient considérables; mais, en définitive, médiocres en furent les résultats, soit immédiats, soit éloignés. Deux causes vinrent paralyser les sages intentions du législateur : la faiblesse des chefs et la provenance

(1) Voici quel était le mode de procéder. Après une visite faite par l'aspirant, accompagné du *maître introducteur*, au lieutenant, l'assemblée était convoquée par mandement de celui-ci. Dans cette première séance, le greffier lisait : 1° le baptistaire, 2° l'enquête de vie et mœurs ; 3° les certificats d'apprentissage ou de service dans les hôpitaux ; et, lorsqu<sup>o</sup> les pièces étaient jugées suffisantes, on introduisait l'aspirant et procédait à un examen sommaire. C'était là encore ce que l'on appelait la *ten-*

des maîtres. La faiblesse des chefs tenait à leur situation : prête-noms de la communauté, qui, dans un but intéressé, avait acquis de ses deniers la licutenance et le greffe, ces officiers avaient une autorité illusoire. Ne pouvant sévir avec énergie sur leurs pairs, ils étaient souvent obligés de fermer les yeux sur des faits regrettables, et de subir ce qu'ils ne pouvaient empêcher. En un mot, s'ils avaient le titre, ils n'avaient guère que l'apparence du pouvoir. En d'autres termes, par suite de cette situation anormale au suprême degré, la communauté nimoise était une sorte de république où tout se décidait par le suffrage universel.

Ce n'eût été que demi-mal, si chacun des membres appelés à se prononcer eût été également éclairé ; mais, malheureusement, il n'y avait d'égalité qu'au point

*tative*. Mais, pour donner plus d'intérêt à cette note, on me permettra de prendre un exemple.

J.-A. Montagnon subit sa *tentative* le 25 juin 1773.

Le 1<sup>er</sup> juillet, en présence de Jean Granier, médecin royal, il est interrogé sur les principes de la chirurgie, sur le général des tumeurs et des plaies des viscères.

Le 6 juillet, sur l'ostéologie en général et en particulier.

Le 9 juillet, sur les maladies des os et sur les bandages.

Le 13 juillet, sur la névrologie du bras et sur la distribution de la veine-porte ventrale.

Le 16 juillet, sur les opérations, la cure des tumeurs, des plaies, et généralement sur toutes les opérations chirurgicales.

Le 20 juillet, sur la saignée et les accidents qui peuvent survenir.

Le 23 juillet, sur les médicaments chirurgicaux, tant simples que composés.

Le 27 juillet, sur l'amputation du cancer à la mamelle.

Après la réception, les maîtres, en robe, accompagnaient le récipiendaire à son domicile ; mais cet usage, qui entraînait de grandes dépenses, fut, sur la proposition de Jean Vallette, doyen, interdit, à partir du 14 octobre 1756. A cette date, il y a une délibération très-longue et très-détaillée concernant les droits de réception, qui s'élevaient à six cents livres. Je me borne à y renvoyer, ne pouvant donner tous les détails qu'elle contient. Voir, à l'Appendice, la note J.

de vue du titre. A Nîmes comme ailleurs, le talent existait à l'état d'infime minorité, et se trouvait trop souvent, pour ne pas dire toujours, écrasé par le nombre. Par exemple, un aspirant faisait-il des réponses insuffisantes, se montrait-il au-dessous des exigences réglementaires, il n'en devenait pas moins maître, tant, parmi ses juges légaux, il y en avait peu qui fussent dignes de l'être. L'excessive bienveillance de la majorité, pour ne pas employer un terme plus sévère, lui venait en aide et mettait obstacle au relèvement de la chirurgie. La minorité avait beau protester, elle perdait ses peines et n'était nullement écoutée. En veut-on une preuve décisive ? De 1730 à 1783, date de la dernière réception, il n'y a pas eu un seul aspirant refusé, et pourtant il en est qui, d'après le simple examen de leurs dossiers, eussent mérité d'être renvoyés à l'école (1).

Autant le recrutement de la minorité était malaisé, autant celui de la majorité se faisait naturellement. Un père peu fortuné, qui destinait son fils à la chirurgie, le mettait, vers l'âge de seize à dix-huit ans, en apprentissage chez un maître chirurgien. Pendant deux ans, l'apprenti payait une modique pension ; puis, au bout de ce temps, il était rémunéré, gagnait sa nourriture, et, sur ses petits bénéfices, épargnait de quoi s'entretenir. Pendant cette période, il faisait ses cours théoriques, suivait les pansements à l'Hôtel-Dieu, se formait la main à la pratique, et, arrivé à l'âge de vingt-cinq ans, était en mesure de se faire recevoir maître. Grâce à cette éducation, il pouvait être tout au plus l'égal de son maître ; mais il devenait rarement son supérieur. Pour le dépasser en connaissances théoriques et pratiques, il fallait

(1) Cette sévérité eût été d'autant plus naturelle qu'un arrêt de la Cour des Grands-Jours, rendu en 1667, avait réprimandé le lieutenant de Beaucaire, pour avoir expédié des lettres de maîtrise à un chirurgien illettré.

aller, à Montpellier, suivre les cours de l'École de chirurgie et fréquenter assidûment les salles de l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi. C'était là, à tous les points de vue, le meilleur mode d'instruction ; mais c'était en même temps celui qui formait le moins de chirurgiens.

Par suite du mode d'instruction en vigueur, la prépondérance était acquise, dans les délibérations, à la partie la moins éclairée de la communauté ; mais, en revanche, les faveurs du public se partageaient entre les cinq ou six membres constituant la minorité. Ces derniers se vouaient tout entiers à la chirurgie : appelés par la bourgeoisie, ils recevaient des honoraires suffisants pour leur vie modeste et tranquille, et puisaient dans l'accomplissement de leurs devoirs la plus douce et la plus pure des jouissances.

Un peu jalouxés par leurs confrères, à raison de la supériorité qu'ils étaient forcés de leur reconnaître, ces chirurgiens, vraiment dignes de ce nom, prenaient une part médiocre à la direction et à l'administration des affaires. Systématiquement mis à l'écart, ils n'obtenaient que rarement le crédit qu'ils eussent mérité d'avoir. Leurs idées larges et généreuses ne rencontraient pas de succès et n'avaient qu'exceptionnellement les honneurs du triomphe.

Soumise à l'action de ces deux courants, l'un faible mais progressif, l'autre puissant mais rétrograde, la communauté nimoise flottait à l'aventure, changeant de système du jour au lendemain suivant les circonstances. En aucune matière, elle n'aura ni principes arrêtés ni décisions immuables, car elle n'aura pas toujours le même moteur. C'est là la véritable cause de ses variations, et l'explication réelle de ses délibérations contradictoires ; c'est là l'origine secrète de sa mobilité et de sa versatilité.

Dirigée le plus souvent par une majorité ignorante, et par cela même très-entichée de ses privilèges, la commu-

nauté nimoise imite les autres corporations; elle cède au travers du siècle et engage de nombreux procès. Elle gagne souvent et perd quelquefois; mais, quel que soit le résultat, elle ne se montre pas toujours bien inspirée dans ses revendications. Si elle doit être louée d'avoir soustrait ses membres à la taxe ignominieuse de l'industrie (1), d'avoir combattu avec énergie l'hydre sans cesse renaissant du charlatanisme (2) etc., etc., il est une foule d'autres cas dans lesquels elle a de moindres droits à nos éloges.

Je m'abstiendrai de faire la trop longue et fastidieuse énumération des procès qu'elle a soutenus, je me borne à un exemple qui peint sa petitesse et son entêtement : je veux parler du procès qu'elle eut avec les maîtres perruquiers de notre ville. J'en donne une analyse succincte; le procès, plus long que la guerre de Troie, fut terminé seulement au bout de trente-sept ans — mais je regrette d'être obligé de prendre ce parti, car le dossier fourmille de détails curieux et vraiment comiques.

Ce sont les maîtres perruquiers qui ouvrent le feu. Accompagnés d'un huissier et de certains recors, ils font des visites, en 1740, les dimanches et fêtes, et dressent des procès-verbaux contre les chirurgiens qui font

(1) Les consuls imposaient tous les ans aux habitants une taxe dite de l'industrie. S'appuyant sur les statuts de 1730, les chirurgiens réclament décharge et obtiennent gain de cause (Arrêt de la Cour des Comptes et Aydes de Montpellier, en date du 9 septembre 1740)

(2) « Hommes et femmes de cette ville s'ingèrent de panser des tumeurs, ulcères, plaies et même maladies veneriennes sous le spécieux prétexte qu'ils possèdent des spécifiques. Pourvu qu'on leur baille quelque argent pour acheter des drogues, ils promettent la guérison de maladies incurables. Il y a encore les charlatans qui vendent des baumes, emplâtres, onguents, poudres et autres ». (Séance du 21 mai 1760). A la même époque, on poursuit Andréa Contini, dentiste, lui défendant de faire aucune opération de chirurgie et de distribuer aucun remède,

les cheveux (1) et leur donnent un certain arrangement. Les chirurgiens résistent énergiquement. C'est là, disent-ils, un de leurs privilèges ; ils ne veulent pas qu'on y touche et s'obstinent à en demander le maintien.

Naturellement, pendant ce long intervalle, les parties ne restèrent pas oisives et remuèrent ciel et terre pour obtenir une solution favorable à leur désirs. Huissiers, procureurs, avocats, se succédèrent dans cette longue et pénible campagne, et donnèrent à cette cause, si futile en réalité, une importance démesurée. Le parlement de Toulouse, par deux arrêts, le premier en date du 19 avril 1755, le second en date du 16 juillet 1770, conserva aux chirurgiens *l'art de peigner, friser, poudrer, pomma-der et accommoder les cheveux et perruques* des personnes qui iraient se faire raser dans leurs boutiques.

Enhardis par ce double succès, les chirurgiens crurent le moment venu d'augmenter le taux de leurs prétentions. Considérant que le prix des fournitures et des choses indispensables à l'entretien d'une maison a doublé de valeur ; que leur intervention chirurgicale est le plus souvent gratuite ou laissée à la générosité du client, ils adoptent le tarif minimum suivant :

1<sup>o</sup> Tous ceux qui viennent se faire accommoder les dimanches et fêtes, qu'ils se fassent raser ou non, payeront *huit livres* par an ; ceux à qui il faut le même service, qui voudront faire au mois, payeront *quinze sols* ;

2<sup>o</sup> Ceux qui portent perruque, qu'il faut accommoder le dimanche et raser deux fois par semaine, payeront *sept livres* ;

3<sup>o</sup> Ceux qu'on ne rasera qu'une fois par semaine, à qui il faut peigner une perruque le dimanche, payeront *six livres* ;

(1) « Il est nécessaire, écrit le greffier, d'expliquer ce qu'on entend par *faire les cheveux* (les chirurgiens ne pouvant pas les faire, puisque c'est la nature qui les fait) ». *Ab uno disce omnes.*

4° Ceux qui se font raser deux fois la semaine, qui n'ont point de perruque à accommoder, payeront *six livres* ;

5° Ceux qui ne se font raser chez eux qu'une fois par semaine payeront *cinq livres* ;

6° Ceux qui viennent dans nos boutiques se faire raser une fois par semaine payeront *quatre livres* ;

7° Ceux qui sont dans l'usage de payer barbe, qu'ils soient de la ville ou étrangers, payeront au moins *un sol six deniers*.

Cette délibération, qui règle soigneusement les moindres détails, reçoit une addition moins d'un an après (21 avril 1772). La livre de poudre d'amidon ayant été frappée de deux sols d'impôt, avec défense d'employer toute autre farine sous peine d'une forte amende, *ceux qui se font accommoder et poudrer les dimanches payeront neuf livres par an, sauf à eux (si mieux aiment) de fournir leur poudre, auquel cas ils payeront comme ci-dessus*.

Le client supporta sans trop crier ces diverses surélévations, ou du moins, s'il se plaignit, il resta fidèle à ses habitudes. En effet, d'après un état ultérieur, les chirurgiens, au nombre de vingt-quatre, employaient *cinquante-trois garçons*, tandis que les perruquiers, au nombre de vingt-deux, avaient en tout *vingt-huit garçons*.

Cette prospérité, plus éclatante que flatteuse, eut une courte durée.

Repoussés par deux fois, les perruquiers ne s'avouaient pas vaincus. Le succès obtenu par leurs confrères de Beaucaire, l'obtention de nouvelles lettres patentes (12 décembre 1772), en ravivant leurs espérances, leur fournirent l'occasion de renouveler la lutte. Une dernière fois, ils demandèrent que les chirurgiens fussent dépouillés des fonctions dépendant de la profession de perruquier; qu'ils n'eussent d'autres fonctions que celle de faire la barbe, menaçant de faire saisir les ustensiles employés à tout autre usage. Cette prétention exorbitante révolta la communauté des chirurgiens. Dans son assemblée du 28 mai

1773, elle prit fait et cause pour chacun des siens, et s'engagea corps et bien pour soutenir ses privilèges ; mais, d'une part, s'étant adressée au chancelier, et voyant que ce ministre la renvoyait à qui de droit, de l'autre que les perruquiers multipliaient actes sur actes, sommations sur sommations, elle cassa la délibération précédente; et, dans sa séance du 23 août, contracta un emprunt pour les frais de ce nouveau procès.

Dans leur requête au roi, les chirurgiens se montrent humbles et modestes. Reconnaissant que la petite ou grande chirurgie doit être leur travail ordinaire, leur occupation exclusive, ils réclament les fonctions de perruquiers à titre de gagne-pain. Ils avouent que six maîtres seulement « gagnent de quoi vivre par la chirurgie, et que les dix-huit autres ne subsistent que par la réunion de la barberie à la chirurgie, et que cette occupation utile est entrée pour beaucoup dans leur spéculation, lorsqu'ils se sont destinés à la chirurgie ».

« Cette vérité, qu'il y a à peine cinq ou six maîtres » pour lesquels leur état soit lucratif au point de » se passer de la barberie, se réalise quand on examine » les habitants de cette ville, composée, pour la plupart, » d'artisans et d'ouvriers. Ces hommes, dont le travail » manuel est l'unique ressource, dont le gain de chaque » jour constitue la subsistance, se persuadent, par le zèle » avec lequel on vole à leur secours, que le devoir du » chirurgien est de secourir gratuitement l'humanité. » Mais il n'en est pas de même de la barbe, et comme un » homme peut exister sans être rasé, il faut payer ce » secours. On indemnise de cette façon les chirurgiens » des soins que, par humanité, ils se trouvent forcés de » donner gratuitement aux pauvres malades (1) ».

(1) J'ai cité ce passage, non pour le style, qui est pitoyable, mais pour les aveux qu'il renferme.

Le conseil d'Etat du roi fut-il impressionné favorablement par l'humilité de cette requête? On ne saurait le dire. Toujours est-il que, par arrêt du 16 juillet 1776, il débouta les perruquiers de leur demande. Mais peu après, cédant à de hautes influences, parmi lesquelles il faut signaler celle du premier chirurgien, il rendit un nouvel arrêt (19 septembre 1777), par lequel il était fait défense « tant aux maîtres en chirurgie de la ville de Nîmes » qu'à leurs élèves et à tous autres qui ne sont point » membres de la communauté des perruquiers, de s'en- » tremettre en aucune manière dans l'exercice de la » profession de perruquier, et notamment dans l'accom- » modage et frisure des cheveux naturels et artificiels » des hommes et des femmes, sous peine contre les con- » trevenants de mille livres d'amende, dont la moitié » acquise à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et l'autre moitié » à la communauté des perruquiers ». Par suite, les chirurgiens n'avaient de commun avec ceux-ci que la barberie, et, au point de vue de leur dignité, c'était encore trop leur laisser (1).

Cet arrêt, qui clot, d'une façon définitive et irrévocable, une période humiliante pour la chirurgie nîmoise, n'entraîna pas à sa suite les divers résultats qui étaient visés par ses instigateurs occultes. S'il eut pour effet de détruire une habitude immémoriale, d'enlever à des chirurgiens, indignes de ce nom, un revenu assuré, mais honteux pour l'honneur de la profession, de chasser de leur boutique les trop nombreux garçons qui l'occupaient; il n'eut pas pour conséquence d'exciter l'émulation des

(1) Les chirurgiens furent, dans cette circonstance, desservis par leur chef et protecteur naturel, M de la Martinière. Cet homme distingué, qui avait à cœur le relèvement de la chirurgie, mit à profit cette occasion pour faire enlever à la Compagnie nîmoise un privilège qu'elle avait trop longtemps possédé.

maitres, de les vouer tout entiers à l'exercice de leur art, et de réveiller en eux les germes d'une noble et fructueuse rivalité. Au lieu d'étendre par l'étude le cercle de leurs connaissances, au lieu de se créer, par le travail, de nouveaux titres à la confiance du public, ces chirurgiens exploiteront la crédulité humaine, et trouveront, dans la pratique illégale de la médecine, un dédommagement à la diminution de leurs privilèges.

La communauté ressentit d'autant plus vivement la perte de ce procès si longtemps indécis, qu'elle n'avait aucune compensation à espérer. Durant longues années, elle avait dépensé sans compter ; mais quand, après la défaite, elle s'occupa de mettre de l'ordre dans ses affaires, elle fut sérieusement effrayée. Son passif était considérable ; car, si les charges s'étaient accrues d'année en année, les recettes n'avaient pas proportionnellement augmenté.

Les dettes de la communauté avaient des provenances variées : les unes étaient fiscales, comme celle imposée par la création des offices d'inspecteur et de contrôleur ; les autres avaient été volontaires, comme l'achat répété de la lieutenance et du greffe, et les frais exposés dans les diverses instances qu'elle avait tour à tour engagées. Elle avait sans doute gagné de nombreux procès ; mais ceux qu'elle avait perdus, les honoraires des avocats et des procureurs, lui avaient constitué un passif de dix mille livres environ. A l'exemple de l'Etat, elle avait ouvert le grand livre de la dette, et, à son imitation, elle avait oublié de le fermer. Imprévoyante à l'excès, comme toutes les compagnies de ce genre, elle avait vécu au jour le jour, remettant au lendemain les affaires sérieuses. Elle avait longtemps persévéré dans cette voie. Bref, d'emprunt en emprunt, ses charges s'étaient accrues, et il lui fallait, tous les ans, déboursier plus de huit cents livres d'intérêt.

Les recettes n'avaient pas suivi les dépenses dans leur

mouvement ascensionnel. La communauté n'avait d'autre revenu fixe que la somme de soixante et une livres, résultant des offices d'inspecteur et de contrôleur. La réception des maîtres de la ville et de la campagne, l'honoraire des rapports de justice, les droits de visite chez les maîtres de la juridiction étaient, il est vrai, l'occasion de nombreuses recettes; mais c'étaient là, par leur nature, des revenus incertains et casuels. L'honoraire des rapports était sans doute exactement payé, mais il était minime (trois livres); celui des droits de visite n'était pas plus élevé; mais il nécessitait des dépenses et ne rentrait qu'imparfaitement, vu le nombre toujours croissant des récalcitrants; enfin, les droits de réception, quoique le chiffre en eût été triplé, rendaient moins que par le passé, vu la désertion des aspirants. Non-seulement le démembrement de la sénéchaussée de Nîmes, par la création de celle d'Annonay et de Ville-neuve-de-Berg, avait diminué le nombre des récipiendaires, mais encore les progrès de l'instruction publique, l'amointrissement des privilèges, avaient écarté bon nombre d'individus de la profession de chirurgien (1).

Pour parer au déficit des recettes, la communauté impose à chacun de ses membres une cotisation annuelle de douze livres (31 janvier 1785), qui est portée, l'année suivante, à vingt-quatre livres; mais, malgré cette mesure, elle arrive à grand peine à payer les intérêts de sa dette. Au milieu des préoccupations causées par sa pénurie, elle éprouve des défections, et se voit obligée de recourir aux tribunaux pour obtenir de trois de ses membres leur modeste cotisation.

(1) Les fils se montraient moins désireux, comme au xvii<sup>e</sup> siècle, de suivre cette profession, et, de leur côté, les pères marquaient pour elle une passion moins vive; aussi, quand ils pouvaient donner à leurs rejetons une instruction convenable, ils s'empresaient d'en faire, soit des médecins, soit des avocats. Dans les notes, je donne quelques faits à l'appui de cette assertion.

Avec l'année 1789, la politique fait apparition.

Le 10 mars, les maîtres chirurgiens sont convoqués extraordinairement dans la chambre de juridiction — c'était toujours une des salles du couvent des RR. PP. Récollets — et, vu l'importance de la réunion, aucun d'eux ne manque à cet appel. Il s'agit de nommer des députés à l'assemblée du Tiers-Etat. A l'unanimité des suffrages, J. Nicolas et J.-A. Montagnon sont désignés pour représenter les chirurgiens, à l'assemblée qui doit être tenue à l'Hôtel-de-Ville, et là, « concourir avec les autres » membres de ladite assemblée à la rédaction du cahier » des doléances, plaintes et remontrances, et, après la » rédaction dudit cahier, concourir pareillement à l'élection des députés qui seront chargés de porter ledit cahier à l'Assemblée, qui sera tenue le 16 de ce mois, » donner auxdits députés tous pouvoirs généraux et suffisants, proposer, remontrer, aviser et consentir tout » ce qui peut concerner le besoin de l'Etat, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties » de l'administration, la prospérité du royaume, et le » bien de tous et de chacun des sujets du roy, promettant tant lesdits sieurs agréer et approuver les actes desdits » députés».

Ce fut là, à vrai dire, la dernière délibération de la communauté; et, quoiqu'elle se soit encore réunie une dizaine de fois, on reconnaît, à une foule d'indices, que ses jours sont comptés. Les procès-verbaux qui suivent cette séance ne sont que le reflet de sa longue agonie, et les événements qu'ils racontent sont, pour qui sait lire entre les lignes, les symptômes précurseurs de la catastrophe finale. Dès la fin de l'année 1789, tout le monde a la conscience que de nouveaux jours sont proches, et ceux qui le peuvent battent prudemment en retraite. L'un renonce à la chirurgie, l'autre allègue son grand âge pour donner sa démission de receveur; enfin, le maître chargé de l'inspection des villages résigne son mandat et n'a

point de successeur désigné. Les embarras d'argent se multiplient, et ont leur place dans chaque délibération. Les créanciers deviennent de plus en plus pressants, et font les réclamations les plus instantes. Les nouveaux prêteurs sont difficiles à trouver ; ils demandent de nombreuses garanties et imposent des conditions onéreuses. Enfin, mettant à profit les événements, les charlatans et les empiriques prennent toute licence et deviennent de jour en jour plus audacieux.

Aucune humiliation n'est épargnée à la communauté. Après avoir lutté, durant toute son existence, pour être distraite des corporations des arts et métiers, elle est, par une dernière ironie du sort, atteinte par le coup qui les frappe, et se trouve dissoute par le même décret (1).

Au moment de terminer cette étude appelée à faire revivre un passé bien oublié aujourd'hui, l'idée m'est venue de jeter un coup d'œil sur deux ouvrages intitulés, l'un, *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie en France* (2), l'autre, *Réflexions sur l'état présent de la chirurgie dans les petites villes et villages du royaume* (3).

Inspirés par un égal amour pour la profession de chirurgien, ces ouvrages aboutissent à des conclusions diamétralement opposés.

Le premier, attribué au secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, est, en dépit de son titre, de la posi-

(1) La dernière réunion eut lieu le 21 mars 1791. La mort officielle est du 30 mai 1792.

(2) *Histoire de l'origine, etc., etc.* (attribuée à Quesnay). — Paris, 1749, in-4°.

(3) *Réflexions, etc., etc.* par M. Bousquet, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, ancien chirurgien aide-major des armées du Roy, et médecin-chirurgien de M. le baron de Breteuil, dans ses ambassades de Suède, de Hollande, de Vienne. A Avignon, chez Toussaint-Domergue, imprimeur-libraire, près le collège, 1782, in-8° de 212 pages.

tion de l'auteur et de l'étendue du volume, une étude essentiellement locale. C'est, avec le récit souvent partial des luttes et des progrès de la communauté des chirurgiens de Paris, une apologie ardente et convaincue de ses membres, une glorification passionnée et enthousiaste de leurs talents et de leur génie.

Autre est l'allure du second, et plus modestes aussi sont ses proportions. Ce n'est pas un chant de triomphe, mais un cri d'alarme et de tristesse poussé par un chirurgien, qui, après avoir beaucoup étudié et beaucoup voyagé, était venu pratiquer la médecine à Draguignan. A la vue de ses anciens confrères à l'œuvre, il prend la plume, et esquisse, d'une main inexpérimentée, le tableau lamentable de leur ignorance.

Ces deux tableaux, si saisissants de coloris et de contrastes, si opposés de caractères et de tendances, ne sont pas absolument œuvres de fantaisie et d'imagination. Au premier abord, il est vrai, on est tenté de qualifier l'un de roman, l'autre de pamphlet ; mais on ne tarde pas à revenir de ce jugement, quand on réfléchit aux milieux différents dans lesquels se trouvaient placés les auteurs. Il est à la rigueur possible que, en concluant du particulier au général, ils aient, soit dans l'éloge, soit dans la critique, dépassé quelquefois la mesure ; mais il n'en est pas moins incontestable que, en dépit de ces exagérations, ces ouvrages ont l'un et l'autre un grand fonds de vérité.

Cette appréciation, qui m'eût paru, il y a quelques années, singulièrement aventurée, ressort naturellement de l'étude que l'on vient de lire. Dans ces pages, écrites sinon avec talent, du moins avec une scrupuleuse impartialité, le blâme, au grand regret de l'historien, occupe une place plus étendue que la louange. Les âges succèdent aux âges, les générations aux générations, sans apporter un changement bien marqué dans la manière d'être de la chirurgie. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les chirurgiens

vraiment dignes de ce nom restent l'exception, et sont en quelque sorte isolés au milieu de collègues indignes de porter ce titre. Au xviii<sup>e</sup> siècle, il est vrai, les maîtres capables et expérimentés sont moins rares ; mais, même à la fin de cette période, ils sont loin de constituer la majorité. La Compagnie nimoise pourra parfois s'enorgueillir de compter dans son sein des hommes de talent et de mérite ; mais, soit impuissance, soit dédain, elle ne s'efforcera point d'en accroître le nombre. Loin de recruter avec soin les candidats qui sollicitaient l'affiliation, elle fermera les yeux sur leur peu de savoir, et poussera trop souvent l'indulgence jusqu'à la faiblesse.

Assurément, en ne se montrant pas assez sévère à l'égard des aspirants à la maîtrise, la communauté nimoise a commis une lourde faute ; mais, sans vouloir en aucune manière l'excuser, il convient d'ajouter qu'elle n'a pas été seule à encourir ce reproche. Elle n'innove pas en matière d'indulgence ; elle imite et est à son tour imitée. D'autres communautés ont même renchéri sur elle, en donnant le grade de maître à des hommes dépourvus d'instruction théorique et pratique, ayant pour tout arsenal six rasoirs et six lancettes, et pour toute bibliothèque un *Dionis* ou un *La Faye*, dont ils ne liront jamais que les premières pages.

En dépit de l'uniformité des épreuves exigées par les statuts, la valeur des maîtres n'aura rien d'uniforme, et variera, au contraire, non-seulement suivant l'individu, mais encore suivant les lieux de réception et le plus ou moins d'indulgence des juges. Par suite, on aura des maîtres d'une capacité variable, comprenant tous les degrés intermédiaires, depuis le plus ignare barbier jusqu'aux hommes célèbres qui constituent l'Académie de chirurgie. Les uns arriveront à une renommée justement méritée, comme les Louis, les Petit, les Foubert, les Brasdor, les Sabatier, à Paris ; les Pouteau, les Garnier, les Collomb, à Lyon ; les Sarrau, les Méjean, les

Lamorier, à Montpellier ; tandis que les autres, c'est-à-dire la plupart des chirurgiens exerçant dans les petites villes et la campagne, végèteront dans l'incurie la plus regrettable.

De même que l'on abat un vieil arbre dès qu'il ne donne plus que de rares fruits, de même on est autorisé à frapper de la cognée une institution qui se trouve dans des conditions identiques. Tel est, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le cas des maîtres en chirurgie. Si, par le nombre de ses affiliés, cette institution constitue une véritable armée, par l'inégalité de leurs aptitudes, par la diversité de leurs conditions, elle reste un corps sans force, sans cohésion et sans homogénéité. Elle a beau avoir des chefs qui, payant bravement de leur personne, enrichissent l'art de leurs découvertes ; elle a, en fin de compte, de rares combattants pour seconder leurs efforts et écarter le coup qui la menace.

L'institution des maîtres en chirurgie a, du reste, fait son temps, et ne répond plus aux besoins et aux aspirations d'une ère nouvelle. Elle est trop démodée, trop discréditée pour être appelée aux honneurs d'une résurrection. Il ne suffit pas qu'elle renonce à la barberie, qu'elle abandonne tous ses privilèges ; il faut encore qu'elle subisse une transformation radicale, ou, pour mieux dire, il est nécessaire qu'elle disparaisse tout entière.

Ce vœu du public et des principaux intéressés a été satisfait par le législateur, et les fonctions des maîtres en chirurgie sont devenues le partage des docteurs en médecine. A en juger par les résultats obtenus, on ne saurait regretter cette substitution. Les progrès accomplis de nos jours dans l'art chirurgical tiennent du prodige ; mais, s'il y a lieu de s'en glorifier, il ne faut pas, dans notre orgueil, oublier les modestes devanciers qui, à des titres divers, ont préparé les voies au présent et à l'avenir.

## APPENDICE

Autant les archives départementales du Gard sont pauvres en documents relatifs aux docteurs en médecine, autant elles sont riches en documents concernant les maîtres en chirurgie. Cette pénurie d'une part, cette richesse de l'autre, qui surprennent au premier abord, s'expliquent par les conditions propres à l'une et à l'autre profession. En effet, tandis que les médecins ont eu, de toute antiquité, une position nette et bien définie, les chirurgiens ne sont arrivés à avoir un domaine bien délimité que petit à petit. Tolérés primitivement par les médecins, qui voyaient en eux de simples auxiliaires, ils n'ont conquis leur indépendance que lentement et progressivement. Barbiers d'abord, barbiers-chirurgiens plus tard, maîtres en chirurgie en dernier lieu, ils ont vu, sous ces diverses dénominations, s'étendre le champ de leur exercice, et ont été, à diverses époques, l'objet de chartes, d'édits royaux, qu'ils ont conservés précieusement comme leurs titres de noblesse.

La communauté des chirurgiens de Nîmes ne s'est pas contentée de garder, dans un *coffre spécial*, ces témoignages de la faveur royale ; elle a montré encore la même sollicitude à l'égard d'une foule de documents concernant son histoire intime, tels que registres de délibérations, copies de lettres de maîtrise, et surtout pièces ayant trait à ses divers procès pendant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Tous ces documents, classés aux *Archives* sous la lettre E, comprennent onze numéros, de 736 à 746 inclusivement, et forment un dossier extrêmement important et surtout très-volumineux.

Cette source d'informations n'a pas été la seule à laquelle j'ai puisé. J'ai encore mis à contribution la bibliothèque de la ville, si riche en pièces curieuses, et les archives municipales, dont M. de Lamoignon achève en ce moment le magnifique inventaire. De là une ample récolte qui, à raison de son abondance même, ne saurait trouver place ici.

Pour le moment, je me borne à consigner, dans cet *Appen-*

*dice*, les notes et pièces justificatives les plus indispensables, et à les faire suivre de l'énumération des chirurgiens qui ont exercé leur art dans notre cité.

### A. Médecins oculistes.

Le traitement des maladies des yeux a été confié, dès la plus haute antiquité, à une classe spéciale de chirurgiens, que l'on désignait sous le nom de médecins oculistes.

On a trouvé à Rome, dans la vigne Cesarini, l'inscription suivante (1) :

ILLYRIVS  
TI · CÆSARIS  
AVG · SER · CELADIANVS  
MEDICVS OCVLARIVS  
PIVS PARENTVM SVORVM  
VIXIT ANNOS XXX  
HIC SITVS EST IN PERPE ·

On a également rencontré, dans une foule d'endroits, les cachets à l'aide desquels les oculistes estampillaient leurs collyres secs. D'après un savant travail, inséré en 1873 dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, cet usage serait d'origine gauloise, et aurait été adopté par les médecins de nationalité italienne fixés dans les colonies romaines. Ils auraient imité et nullement importé cette pratique.

Ces sceaux ou cachets sont en pierre schisteuse tendre, de couleur vert-noir. Ils affectent presque toujours la forme de plaques rectangulaires, sur les tranches desquelles sont gravés en creux, et de droite à gauche, le nom de l'oculiste et celui du collyre ; la fin de l'inscription indique d'ordinaire les propriétés du remède.

Ces plaques servaient à étiqueter les collyres, en formant une empreinte sur leur pâte, pendant qu'elle était encore molle. M. Duquenelle a publié, en collaboration avec M. E. Baudrimont (2), un travail dans lequel, à l'aide d'une décou-

(1) Manuscrit de P. Baux, p. 146.

(2) *Journal de Pharmacie et de Chimie*, janvier-juillet 1863.

verte par lui faite à Reims, il fixe, d'une manière définitive, ce mode d'emploi des cachets d'oculiste. Il a trouvé, en effet, tout un assortiment de collyres solides en forme de bâtonnets, sur lesquels se lisent encore nettement, et de gauche à droite, une partie des mots en relief, formés par l'application des cachets. Les bâtonnets trouvés par M. Duquenelle étaient accompagnés d'une boîte en ivoire, d'instruments d'oculiste et de deux sceaux en schiste.

Voici les cachets qui ont été trouvés à Nîmes ou dans le département du Gard.

### I. CACHET DE TIBERIUS CLAUDIUS HESYCHUS.

Cette pierre sigillaire faisait partie, au siècle dernier, du riche cabinet réuni, au château de Vézénobre, par le marquis C.-F. de Calvière. On ne sait ce qu'elle est devenue. Les légendes nous ont été heureusement conservées par le savant Nimois, J.-F. Séguier.

1<sup>re</sup> tranche. TI·CL·ESYCHI(1)·DIA

RH·AD·PVSTVL.

*Ti(berii) Cl(audii) [H]esychi diar[r]h(odon) ad pustul(as)*

2<sup>e</sup> tranche. TI·CL·ESYCHI·DI

CENT·AD·SEDAT

*Ti(berii) Cl(audii) [H]esychi dicent(iton) ad sedat(ionem)*

3<sup>e</sup> tranche. TI·CL·ESYCHI·DIA

CESAM·AD·EPIPHO

*Ti(berii) Cl(audii) [H]esychi diasesam(um) ad epipho(ras)*

4<sup>e</sup> tranche. TI·CL·ESYCHI·DIO

XYS·AD·VETER

*Ti(berii) Cl(audii) [H]esychi dioxys(tes) ad  
veter(es cicatrices).*

### II. CACHET DES FRÈRES CLAUDIUS.

Ce cachet faisait partie, en 1752, du cabinet de l'abbé

(1) Nous ne pouvons figurer typographiquement les lettres liées, qui sont fréquentes dans ces inscriptions.

Pichoni, à Nîmes ; il passa ensuite dans celui de M. Tempié. Il est aujourd'hui au musée de Lyon.

Une seule tranche porte l'inscription :

CLAVDIOR·GALB·AD·CICATR.

*Claudior(um) galb(anum) ad cicatr(ices).*

### III. CACHET DES OCULISTES MUNATIUS TACITUS ET POMPEIANUS.

Découverte, le 16 octobre 1811, dans les déblais de l'Amphithéâtre de Nîmes, cette pierre appartient au musée national de Saint-Germain-en-Laye.

1<sup>re</sup> tranche. MVNATI·TACITI·CRO.

*Munati(i) Taciti cro(codes).*

2<sup>o</sup> tranche. POMPIANI·PACCIANVM.

*Pompeiani paccianum.*

### IV. CACHET DE L'OCULISTE JULIUS.

Il y a à peine deux ans que notre confrère, M. L. Alègre, a acquis, pour en enrichir le musée-bibliothèque de Bagnols, dont il est le créateur, une pierre sigillaire trouvée au quartier de l'Estang, commune de Bagnols-sur-Ceze. Elle porte sur ses quatre tranches les inscriptions suivantes :

1<sup>re</sup> et 2<sup>o</sup> tranches. IVLI·THALASS

ER·IVLI

*Juli(i) thalasser(os) Juli(i).*

3<sup>o</sup> tranche. IVLI·DIAMES.

*Juli(i) diamis(yos).*

4<sup>o</sup> tranche. IVLI·DIA

*Juli(i) dia(misyos).*

## B. Visite de quelques habitants de Nîmes malades, ou soupçonnés de la lèpre

Le 20 juillet 1327, les consuls de Nîmes, ayant appris que six habitants étaient soupçonnés de lèpre, les firent examiner dans un jardin par Jean de Bac et Pierre Garidel, maîtres en médecine, Etienne Vallete, bachelier en médecine, Guillaume

de Laur, Paul Coste et Raymond Chatbaud, barbiers. « Qui omnes congregati, habita inter se deliberatione sollempni super negocio predicto, dictis suspectis sponte se subjicientibus examini et judicio medicorum predictorum super infirmitate sive morbo predicto, medici memorati fecerunt fleobothomari seu sanguine minui, per dictos barberios, suspectos sepe dictos singulariter, et eorum cujuslibet sanguinem in scutellis diligenter et fideliter reponi, et inde in saccis lineis transferri, postque aqua currenti cribrari, dissolvi subtiliter, et discerni; necnon, tam in dicto viridario quam alibi, pluries diversis modis, formis, et actibus, suspectos prelibatos multiformiter comprobarunt. Tandem, die hodierna predicta, que dies erat dictis suspectis assignata, coram dictis dominis locatenentibus, ad audiendum relationem predictorum medicorum, infrascripti, tam prenominati magistri Johannes, Petrus et Stephanus, et barberii supradicti, personaliter existentes in curia regia Nemausi, in presentia prenominatorum dominorum locatenentium, et dictorum dominorum Petri Fresqueti et Johannis Senilhaci, consulum, assistente eis domino Bertrando Helye, conconsole ipsorum, ac in presentia dictorum suspectorum, excepto Bertrando Guiraudi, qui absens erat, et civium Nemausi multitudinis copiose, fuerunt requisiti, ad instantiam dictorum dominorum consulum, et adjurati per suum juramentum prius prestitum corporaliter, predicti medici et barberii supradicti, et ipsorum quilibet, ut super predictis, omni amore, favore et odio postpositis, puram, veram et legitimam referrent veritatem. Quiquidem magistri Johannes, Petrus et Stephanus, medici supradicti, legi fecerunt ibidem, alta voce et sonora, et lingua materna exponi, per me Johannem de Campo-Albaldo, notarium infrascriptum, contenta in quadam papiri pecia scripta; pronunciantes et dicentes verbo, ut in ea continetur, sub virtute dicti prestiti juramenti; cujus tenor talis est.

» Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod cum Bertrandus Guiraudi, et Petrus Cortesii, et Poncius Blaqueria, Bertrandus Bosqueti, Johannes Vergerii, et Bertrandus de Figiaco, essent per aliquos de morbo lepre seu macula denunciati, seu predictum morbum predictos incurrisse, curia regalis domini nostri regis, scilicet vicarius et judex, seu

eorum locatenentes, et domini consules Nemausi, volentes de predictis certificari, ut quod erat in dubium in lucem et certitudinem verteretur, voluerunt et preceperunt, ad requisitionem dictorum dominorum consulum, prenominati domini locatenentes nobis Johanni de Bato et Petro Garidelli, magistris in scientia medicine, et magistro Stephano Vallete, bacallario in predicta scientia, et aliquibus barberiis qui in predictis pluries, ut dicunt, sunt experti, ut predictos cum diligentia magna et deliberatione examinarem, certificando predictos utrum predictum morbum lepre incurrissent vel non, ut ipsi nec alii populares in dubio non consisterent. Ideo nos predicti magistri et alii barbitonsores, ad dictorum dominorum locatenentium mandatum, et requisitionem dictorum dominorum consulum, cum magna diligentia ipsos, omnia membra eorum vidimus, et dispositionem eorum consideravimus, a capite usque ad plantas pedis, et frequenter, nihil obmittendo de contingentibus ad predicta, respiciendo omnia signa essentialia circa que magni philosophi et magistri in predicta scientia tradiderunt, omnes unanimiter et concorditer nostrum dictum, et cognitionem seu sententiam, habendo Deum pre oculis, sub sacramento quod nos magistri predicti universitati Montispeessulani fecimus, et quod etiam vobis dictis dominis locatenentibus et consulibus prestitimus, proferimus et pronunciamus in hunc modum, et dicimus pronunciando, predictum Bertrandum Guiraudi, absentem ad presens, predictum morbum lepre incurrisse, et esse a consortio sanorum segregandum; et dato quod alias sanus judicatus fuerit in litera que sibi facta fuit, tunc positum fuit quod erat dispositum ad morbum predictum. Item proferimus Poncium Blaqueriam, corraterium, de Nemauso, non incurrisse morbum lepre predictum; ymo asserimus et dicimus ipsum esse sanum, quantum est de presenti, tamen ipsum esse dispositum ad predictum morbum incurrendum, nisi se rexerit et gubernaverit consilio medicorum expertorum et sapientium in scientia medicine. Item Bertrandum Bosqueti pronunciamus et dicimus esse sanum. Item dicimus, asserendo, Petrum Cortesii esse infectum, et predictum morbum lepre incurrisse et esse a consortio sanorum separandum. Item pronunciamus Johannem de Vergerio, servientem, et Bertrandum de Figiaco, preconisatorem

vini, quoad nunc et de presenti esse sanos, tamen dispositos ad predictum morbum breviter incurrendum, nisi bonum regimen teneant, et utantur bono consilio, secundum quod sapientes precipiunt et docent, per quem modum morbus predictus non incurrat. Hec est nostra pronuntiatio omnium concors et unanimes, quam pro certo scimus et credimus esse veram, quam nos magistri parati sumus defendere rationibus et auctoritatibus philosophorum omnium et sapientum in scientia medicine qui de ista materia complectissime tractaverunt.

» Qua cedula lecta et explanata clare, in presentia dictorum dominorum locatenentium, medicorum, barberiorum, et testium infrascriptorum, et plurium aliorum, dicti medici dixerunt verbo, et suo dicto juramento, ita esse verum, ut in dicta cedula continetur. Et incontinenti, ad requisitionem dictorum dominorum consulum, prenomminatus dominus locumtenens dicti domini vicarii precepit predicto Petro Cortesii, presenti, et per ipsum dicto Bertrando Guiraudi, absentem, qui dictorum medicorum iudicio, ut premissum est, infecti dicto morbo reperti sunt, ut infra instantes octo dies se separaverint a consortio aliorum, et quod interim nec cum civibus nec aliis sanis conversentur, et quod incontinenti assumant sibi habitum leprosororum (1). De quibus dicti qui reperti fuerunt sani, et dicti domini consules, petierunt sibi fieri publicum instrumentum. Facta fuit dicta relatio Nemausi, in curia regia, testibus presentibus domino Berengario de Languissello, Hugone de Languissello, Bernardo Faissa, Petro Marcelli, Pontio Alaude, Clemente Ermengavi, Petro do Barrio, Duranto Agarne, Johanne de Figeria, G. Bosqueti notario, G. de Trilia, Raymundo Bosqueti, et me Johanne de Campo-Albaldo, notario regio publico et dicte curie Nemausi, qui mandatus et requisitus predicta omnia scripsi et signum meum apposui huic publico instrumento (2).

(1) Ces malheureux étaient tenus de porter un costume spécial : un chapeau d'écarlate et un long bâton les faisaient reconnaître. Le bruit de leurs *cliquettes* ou morceaux de bois, qu'ils frappaient l'un contre l'autre, avertissait de leur approche, et les passants s'éloignaient pour éviter la contagion.

(2) Arch. munic., Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. II, preuves, page 60.

C'est là le premier examen de lépreux, qui ait été fait dans notre ville, ou pour mieux dire c'est là le premier acte qui soit venu jusqu'à nous. Depuis cette époque, il y a eu des examens analogues qui ont été relevés pour la plupart dans *les Médecins d'autrefois*. Pour le dire en passant, ce sont là à peu près les seuls cas où il soit parlé des barbiers-chirurgiens, aux *xiv<sup>e</sup>* et au *xv<sup>e</sup>* siècles.

### **C. Charte inédite de Charles VII, concernant la barberie et la chirurgie à Nîmes.**

D'après *l'Histoire générale de Languedoc* (t. IV, p. 486), le roi Charles VII se trouvait à Nîmes, le 21 février 1436. De là, il alla à Montpellier présider l'Assemblée des Etats de la province, fixée au mois de mars. C'est pendant la durée de son séjour dans cette ville, et sur les sollicitations des barbiers-chirurgiens dénommés à la page 353, qu'il octroya la charte conservée aux Archives départementales (E. 746).

Cette charte, inédite jusqu'à ce jour, offre tous les caractères de l'authenticité. C'est une feuille de parchemin *in plano*, haute de 52 centimètres et large de 58. Le sceau en a été enlevé, mais les attaches subsistent encore.

En voici la lecture, non d'après la transcription qui en a été faite au *xvii<sup>e</sup>* siècle, mais d'après l'original.

CHARLES, Par la grace de Dieu Roy de France. Sçavoir faisons à tous presans et avenir. Nous avoir receue humble supplicacion des barbiers et cirurgiens de nostre ville de Nismes, contenant que, comme, pour le bien publique de ladicte ville et du pais, et pour obvier aux perilz et inconveniens qui, par l'impericie et ignorance de plusieurs uzans du mestier de barberie et cirurgie, voulans estre maistres et tenir ourouers d'icelluy mestier, sans estre experimentez, examinez et approuvez par celui quil appartient, soit par nostre premier barbier ou autres maistres jurez en ce experts et congnoissants, soient, ou temps passe, avenuz et pourroient semblablement avenir plusieurs maulx et inconveniens à plusieurs créatures humaines. Par ce mesmement que iceulx

non ainsi approuvez ne passez maistres ne savoient convenablement fere saygnees aux lancettes, fert ou pointes necessaires, bonnes et seures a saigner, ne congnoistre les vaines lesquelles il fault saigner pour la santé du corps humain, ne faire autres operacions et euures requizes et appartenans ausdiz mestres de barberie et chirurgie. Et pour ce nous ont humblement requiz lesdiz supplians que sur ce leur vueillons pourveoir, affin que plus convenablement ledit faict de barberie et chirurgie, au bien et seurte de la chose publique, puisse estre mieulx et seurement gouverne, et leur donner priuileges en la forme et maniere qui sensuit (1).

ET PREMIÈREMENT que aucun barbier, de quelque estat ou condicion quil soit, ne soit si osé de faire office de barbier, sil nest premierement examiné et exprouvé par les maistres jurez dudit mestier, en la maniere quilz ont accoustumée.

ITEM que aucun barbier ne feme vefue de barbier, de quelque authorité ou condicion quilz soient, ne facent office dudit mestier, s'ils ne sont repputez et tenez de bonne vie et honeste conversacion, et sans ce quilz soient notoirement diffamez de tenir et avoir hostel diffamé, come de bourdelerie et macquelerie, souffrir estre faict en leur hostel ou autre vilain blasme, ouquel cas ilz soient privez dudit mestier de barberie et de chirurgie ; et en oultre que tous leurs hostilz, come razouers, cizeaux, bacins et chaires et tout ce qui appartient audit mestier, soient appliquez la moitié à nous et lautre moitié à la confrerie desdiz barbiers.

ITEM que quelque personne dudit mestier ne face office de barbier a mezel (2) ou a mezelle, sur ladicte peine de privacion dudit mestier et perte desdiz hostilz, a appliquer comme dessus est dit.

ITEM que tous ceulz quy voudroient tenir ouvrir ou estre maistres aux chastaux, pais, bourgz et villages, en la viguerie et a trois lieux à lentour de ladicte ville de Nysmes, seront tenez daler à l'examen aux maistres jurez de la dicte ville de Nysmes, et illec faire leur devoir par la forme et ma-

(1) Pour la commodité de la lecture, j'ai séparé les articles.

(2) C'est le synonyme de lépreux.

nière que dessus est dit ; par quoy les passans, allans et venans et demouranz en iceulx lieux puissent mieulx et plus seurement estre servis dudit mestier.

ITEM que aucun barbier ne puisse oster ne fortraire a ung autre son apprentiz ou varlet, sans voulounté dudit maistre, sur la peine de cent solz demande, a appliquer en la confreierie desdiz supplians.

ITEM que aucun varlet barbier ne puisse ouurer dudit mestier en ladicte ville de Nismes, ou a trois lieues à lentour, sil n'est maistre par la manière que dit est, ou sil n'a adueu de maistre barbier, sur paine de cent solz demande, pour chascune foiz quil sera trouvé, et de perdre ses hostilz ; lesquels voulons la moitié estre appliquée à nous et l'autre moitié à la confreierie desdiz supplians ; et que celui qui le trouvera le puisse faire prandre et emprisonner en noz prisons pour occasion de ce le mettre en prison jusques a execucion deue.

ITEM que aucun barbier ne puisse faire office ni euure de barbier, fors de saigner ou piquer, sans congée desdiz maistres, aux jours et festes qui s'ensuyvent. C'est à asçavoir aux Dimanches, aux cinq festes de Nostre Dame, à la feste de Toussains, aux jours de Nouuel, Pasques, Pentecosthe, la Circoncision, l'Apiphanie, l'Ascencion, le jour du Saint-Sacrement, Saint Jehan-Baptiste, la feste de Saint Cosme et Saint Damien et les festes des Appostres, à quelques jours quelles escheent, ne mettre enseigne de bacins hors de leurs huis aux dictes festes ne autres commandées par l'Esglize, sur la peine de cinq solz demande, a appliquer a leur dicte confrarie.

ITEM que aucun maistre ou autres tenans ourouer ez ville et lieux dessusdiz ne puissent tenir sang de saignée en son ourouer oultre midy, ne hors le seul de son huis, à peine de cinq solz demande pour chascune foiz quil y sera trouué, à distribuer comme dessus ; et oultre, s'aucuns par necessité se faisoient saigner apres mydj du pié en l'eaue ou autrement, lesdiz barbiers seront tenez de jecter le sang dedans deux heures après ce quilz auront esté saignez, sur ladicte peine.

ITEM que aucun voulant venir à l'examen, pour auoir et acquerir la maistrize dudit mestier, ny puisse venir ny estre receu jusques à ce quil soit hors de son apprentissage et

quicte envers le maistre chez lequel il auoit demouré ; et que ledit examen ce fasse en temps a ce convenable et accoustumé.

ITEM que tous ceulx quy viendront à l'examen, approuvés et passés maistres, seront tenuz de prandre et lever lettres scellées des seaulx desdiz mestres jurez.

ITEM que aucun barbier tenant ourouer ne puisse prandre et auoir que ung ourouer et ung apprentiz a la foiz, et que le dit apprentiz soit tenu de estre audit apprentissage par le temps accoustumé.

ITEM que lesdiz jurez dudit mestier debvront voir et viziter les ourouers d'icelluy mestier, et scaoir de la souffisance des barbiers estans esdiz ourouers, a ce que le peuple puisse estre mieulx et plus seurement serui et que les ordonnances puissent et soient tenues sans enfreindre.

ITEM que, se aucun barbier est contredisant et refusant d'obéir auxdiz maistres jurez, en ce qui regarde et qui touche le faict dudit mestier et des ordonnances d'icelluy, quilz puissent prandre et appeler à noz sergens pour leur aidier, lequelz seront tenuz de y aler, en les paiant de leurs salaires.

ITEM quil ne soit aucun barbier ne chirurgien, ne autre, de quelque estat ou condicion quil soit, qui oze ouvrer de cirurgie (*sic*), ne de chose qui appartiengue audit office, en ladicte ville de Nysmes ne ez environs d'icelle, comme dit est, sur la peine de dix liures tournois, — sans ce quil soit premierement examiné par les deux maistres qui seront ordonnés dedans ladicte ville de Nysmes.

ITEM que aucun barbier ne cirurgien ne preigne la cure d'aucune personne ne ne l'apareille, se ce n'est une foiz tant seulement, sans appeller partie et quelle ne soit con-sant (*sic*), sur la peine dessusdicte.

ITEM, quant ung maistre ou maistresse dudit mestier meurt, sont tenuz chascun barbier passé maistre en ladicte ville destre et accompagner le corps, sur peine de trois solz damande à appliquer comme dessus.

ITEM que, s'aucun plait ou procès estoit meü ou mouuoit ou temps auenir, ou quen autre manière convenist faire mize ou despence pour la conservacion et deffence desdiz statutz et ordonnances, pour la poursuite desdiz procès pour ladite

confrarie desdiz barbiers, ou autrement pour le bien commun d'entre eux et dudit mestier, que chascun d'eux y contribue selon sa faculté et puissance, ou cas que la plus grande et saine partie de la confrarie y consentira.

ITEM que, s'aucun barbier ou varlet est mandé ou aprouché, à cause et pour le fait dudit mestier, pardevant lesdiz maistres jurez, quil soit tenu de y comparoir, sur peine de deux solz six deniers au profit de ladicte confrarie.

ITEM que, sy aucun barbier vouloit faire le contraire et ne vouloit obeir auxdiz maistres jurez, que noz justiciers desdiz lieux ou leurs lieuxtensans et chascun d'iceulx, informez de ce, les fasse joir de chascun article desdiz preuiliges, en contraingnant à ce ceulx qui seront à contraindre; et se aucun des barbiers vouloient sur ce proceder et len contraindre, que nostre procureur, sur ce informé pour le bien public, se adioingne avecque eulx lesdiz maistres jurez, pour soustenir le droit et preuilége desdiz supplianz devant nosdiz justiciers, se le cas y escheit.

ITEM que, sil avenoit que aucun desdiz maistres barbiers alast de vie a trespasement, delaissée sa femme pourra tenir, son vefuage durant, boutique par la forme et manière que sondit feu mary faisoit; et sil avenoit quelle se mariast à aucun varlet barbier quy nauroit point este passé maistre, ladicte vefue sera tenue de fermer sa boutique, jusques a ce que sondit mary soit passé maistre par lesdiz maistres jurez.

Pour ce est-il que nous, ayant regard aux choses dessusdictes et en especial à l'inconvénient que, à deffault desdictes choses, se pourroit ensuivre à plusieurs humaines creatures, voulans icelles a nostre pouoir préserver de danger et peril, a iceulx supplianz, pour ces causes et autres a ce nous mouuans, de nostre grace especial, plaine puissance et authoricté royal, avons donné et octroïé, donnons et octroïons de grace especial, par ces presentes, le preuilige et droit dessusdit..... seneschal de Beaucaire, quil appartiendra. Et, en tesmoing, nous auons fait mettre nostre scel à ces presentes ordonné en l'absence du grand. Donné a Monspelier, ou mois de mars, lan de grace mil cccc trente et six, et de nostre règne le quinziesme.

#### D. Registre manuscrit du XVII<sup>me</sup> siècle.

Ce registre in-folio, catalogué E. 736, est extrêmement curieux et intéressant ; aussi nous a-t-il paru nécessaire de compléter les détails que nous lui avons déjà empruntés par de nouveaux renseignements.

Après deux feuillets blancs, on relève des textes de l'Évangile insérés chacun en tête d'une page, le premier emprunté à S. Jean : « In principio erat verbum » ; le second, à S. Luc : « In illo tempore pastores loquebantur » ; le troisième, à S. Mathieu : « In illo tempore assumpsit Deus » ; le quatrième, à S. Marc « In illo tempore exiens Jesus ».

Après un feuillet blanc, est le « Catalogue de divers maîtres chirurgiens de la ville de Nismes, recueilli par C. N., maître chirurgien juré en ladite ville ».

Ce catalogue, longtemps interrompu, a été repris et poursuivi jusqu'en 1783 par Antoine et Jean Nicolas, greffiers de la Compagnie au XVIII<sup>me</sup> siècle. A mon tour, je l'ai utilisé dans le relevé des chirurgiens qui est placé à la fin de cet appendice.

Après un feuillet blanc, on trouve, en caractères gothiques, au haut de la page : « Au nom de Dieu soit fait. Amen » et au bas un fleuron aux armes de France avec les initiales C. N. Dans l'intervalle, est le titre général : « Registre dans lequel sont inscrits les vieux et nouveaux statutz, provisions, délibérations, et autres actes concernant la maistrise de chirurgie de la ville et cité de Nismes ».

Viennent ensuite et tour à tour : 1° Les statuts de Charles VII ; 2° les statuts, privilèges et ordonnances royales accordés et confirmés par les Roys à leur premier barbier, aux lieutenants ou commis et autres barbiers chirurgiens du Royaume de France, 28 Mars 1594 ; 3° l'ordonnance du 14 May 1618 ; 4° l'extrait des registres du Grand Conseil, en date du 14 May 1618, nommant Léonard Théremin ; 5° la lettre de lieutenance de Tristan Théremin, 21 février 1633.

Voici maintenant la reproduction textuelle de la première séance.

« L'an mil six cent trente-trois et du Lundy cinquiesme jour du mois de septembre, dans l'heure de deux après midy, à la ville de Nismes, dans la chambre *d'érudition*, les maistres chirurgiens estant assemblés.

» Jean Pinet, compagnon chirurgien, s'estant présenté a dict qu'ayant esté voir tous les maistres, les aurait supplié de sassembler pour recepvoir sa présentation à la maistrise, il supplie maintenant la Compagnie de delibérer sur ce dessus.

» La Compagnie, par pluralité de voix, a receu la presentation dudit Pinet, laquelle sera escripte dans le Registre de la maistrise ; et que l'aspirant fera foy de son contract d'apprentissage et cancellation dicelluy, ensemble d'enqueste de ses vie et mœurs. De quoy ledit Pinet a tres humblement remercié la Compagnie ».

Au-dessous, on relève les signatures de Tristan Théremine, lieutenant ; de Noguier, Fermillion, L. Théremine, J.-J.-Doulcet, Mitier, Sainton, Pinet, aspirant, et Monteils, notaire et greffier.

A la suite de cette séance, qui est la plus courte, se succèdent une foule de délibérations occupant 260 pages. La dernière délibération transcrite sur ce registre est du 27 septembre 1683 ; mais, depuis dix ans, les assistants ont négligé d'apposer leur signature, quoique le greffier ait continué de laisser la place entre chaque délibération.

A la fin de ce registre, mais transcrites en sens inverse des délibérations, se trouvent les affaires de la confrérie religieuse. Ce sont le plus souvent, surtout au xviii<sup>e</sup> siècle, de simples reçus délivrés au prieur de la communauté par les RR. PP. Carmes. Il n'y a guère que quelques exceptions à cette règle. Voici, à raison de son importance, la teneur de la première séance.

« L'an mil six cent trante-trois et le vingt septiesme jour de septembre, jour de la feste de saint Cosme et de saint Damien, la confrerie, ayant esté discontinuée par les Mestres-Chirurgiens de cette ville de Nismes à cause de la religion prétendue réformée, l'espace de septante années, a esté restablie par M. Tristan Theremin, M<sup>e</sup> chirurgien juré de ladite ville et Lieutenant du Premier Barbier du Roy en la Senechaussée de Beaucaire et Nismes, luy a fait dire et celebrer la Sainte

Messe, à l'honneur desdits Saints et suivant la coutume antienne, dans l'Eglise des Freres prescheurs reformés de la dite ville, où la dite Confrérie a esté erigée. A créé prier pour cette année : Monsieur M<sup>e</sup> Gilbert Bon, conseiller du Roy et receveur des tailles et décimes extraordinaires du diocèse dudit Nismes. Présents : M. Barthelemy Mijtier, M<sup>e</sup> chirurgien juré dudit Nismes ; M. Laurens Guillicrmet, M<sup>e</sup> chirurgien du Roy en la ville de Tholoze (1) ; Jacques Poulin et Pierre Pinet, compaignons chirurgiens dudit Nismes ; M. M<sup>e</sup> Guillaume Duprix, docteur et avocat ; M. Pierre Coulomb suivant les finances, et MM. Pierre Théremin, marchand, et Claude Blanc ».

### **E. Séances de la Communauté des chirurgiens.**

Pour donner une image moins imparfaite de ces assemblées, j'emprunte au registre dont il a été parlé dans la note précédente la relation de deux séances. J'en reproduis le procès-verbal, sans y rien changer, et m'abstiens de tout commentaire, tant ce récit est expressif et éloquent dans sa simplicité rustique.

« L'an mil six cent cinquante-deux et le vingt cinquieme jour de novembre, heure de une après midy, le corps des mestres chirurgiens étant assemblé dans l'Auditoire du Bureau du Roy.

» Sur ce qui auroit esté proposé par le S<sup>r</sup>Tristan Theremin, lieutenant, que, au prejudice de la deslibération prise en corps des mestres assemblees inserée dans ce livre, dattee du vingt-uniesme decembre mil six cent quarante-cinq, autorisée au bureau du Domaine du Roy et confirmée par Nos Seigneurs du Parlement, par laquelle est expressemant porté que, les dits mestres estant assablés, chescun se portera honneur et respect qu'on se doit lun a l'autre, se sousmettant au chati-

(1) C'était là sans doute un chirurgien-opérateur, de passage dans notre ville.

ment que la Compagnie trouveroit bon ; et que, au préjudice d'un acte si authentique, qui a este observé ponctuellement, Mathieu Quesnot, lung de ses mestres, auroit detracté et mesdit la Compagnie, ces jours passés ; disant que les Mestres vandoient la mestrise pour de l'argent et qu'il falloit dénoncer à un magistrat, et qu'ils estoient des concussionnaires, requérant de répondre sur ce sujet.

» En suite de laquelle proposition, M<sup>e</sup> Guillaume Theremin, sindit, auroit dit qu'il desiroit proposer contre Jacques Toisat, lung de ses Mestres, en ce que le dit Toisat, mallicieusement et sans sujet, auroit dit, le jour d'hier au soir, chez la veufve de Barthelemy Bonnaud, que tous les Theremin estoint de tretres et gens de mauvaise foy ; laquelle plainte le dit Theremin, sindic, auroit fait fort doucement sans l'offanser ; mais au contraire le dit Toisat se seroit levé de sa place, en blasfémant et reniant le saint nom de Dieu contre le dit Theremin, sindit, contre lequel il auroit levé la main et icelluy poussé ; ce qui auroit obligé le dit sieur lieutenant de prier le dit S<sup>r</sup> Toisat de ne renyer point le Saint nom de Dieu et de respecter le lieu et la Compagnie ; requérant ledit Theremin, sindit, de vouloir desliberer sur ces sujets.

» La Compagnie, desliberant par pluralité de voix, a résolu, pour le regard de M<sup>e</sup> Quesnot, quil sera suspendu et exclu de l'entrée de la Compagnie et assemblée de ses mestres, pendant le temps et terme de quatre mois, pendant lequel temps il n'y sera appelé, apres lequel temps, s'il désire y entrer, fera réparation a la Compagnie ; et, pour le regard dudit Toisat, qu'il sera exclu et privé de l'entrée de ladite Compagnie pendant six mois ; après lequel temps il devra même réparation à l'égard des mestres soussignés le tout sous le bon plaisir de la Cour ».

» Ont signé : Theremin, lieutenant ; A. Theremin, Paris, Sainton, Theremin, sindit, Orcival ».

Dans la séance ci-dessous rapportée, il ne fut pas prononcé de peines disciplinaires, et pourtant il s'y produisit un acte blamable au premier chef. On y voit l'intervention insolite d'un huissier, on y voit surtout apparaitre dans tout son jour le caractère brouillon de l'un de ses membres.

« L'an mil six cent soixante-neuf et le quatorziesme jour du

mois de janvier après midi, la Compagnie des M<sup>es</sup> chirurgiens estant assemblée dans la sale du Bureau du Domaine du Roy, suivant et conformément la déclaration du Roy du 2 avril 1666, et notamment de l'article trente deuzième d'icelle.

» S'est présenté François Nougier, lequel a requis lad. Compagnie de vouloir luy octroyer acte de la présentation qu'il faict de vouloir aspirer à la mestrize de chirurgien dudit Nismes.

» Sur quoy seroit intervenu Guillaume Theremin, l'un des maitres de ladite Compagnie, assisté de Phelines, huissier en la cour presidial, lequel, au nom du procureur du Roy en ladite Cour et à la réquisition de Monsieur Massip, advocat du Roy, auroit inthimé aux dits M<sup>es</sup> de proceder conformément aux ordres et volonté de Sa Majesté, en observation de ce qui est contenu dans ledit art. trente deuzième de la susdite déclaration. A quoi auroit esté respondu par les syndits là présents qu'ils n'avoient jamais procédé autrement, depuis ladite declaration prononcée, et qu'ils l'observoyent dans ceste action aussi bien qu'ils l'avoient faicte aux autres ; et qu'à ces fins, pour faire cognoistre la vérité audit Theremin, qui n'avoit d'autre volonté que de porter au desordre dans ladite Compagnie, ils nommoient, en l'absence du lieutenant qu'ils attendoyent, pareil nombre de gens de la religion prethendue refformée qu'ils y avoyent de Catholiques là presants, scavoir : les sindits faisant profession de la Religion P. R., et ledit Guillaume Theremin, comme un des plus antiens. Sur quoy ledit Theremin, tout en colere, sen seroit retiré de la Compagnie et dict quil ny vouloit point assister. Peu de temps appres, le sieur Barthelemy Mitier, lieutenant, estant arrivé, et voyant que tout ce procedé n'avoit este fait par ledit Guillaume Theremin que pour interrompre la dite assemblée, confirma le dire desdits scindits ; et se trouvant au nombre de trois catholiques, sans le comprendre luy, du consantement de la Compagnie et notamment des M<sup>es</sup> de la religion P. R. là presents, il auroit reteneu Louis Galafres et Louis Verdety, scindits, ensemble Charles Trintignan, l'un des plus antiens de ladite Religion, pour et en l'absence et refus fait par ledit Guillaume Theremin, proceder à tous les actes de mestrize tant dudit Nougier que de Laugier, aussi

aspirant, conjointement avec les M<sup>rs</sup> Catholiques et en la présence de tous les autres M<sup>rs</sup> qui voudroient sy trouver, pour faire cognoistre que toutes choses se font suivant les formalités, ordre et la volonté de Sa Majesté.

Et a l'instant lesdits maistres, tant catholiques que de la Religion P. R. auroient, en la présence de tous les autres Maistres, octroyé acte de la presentation dudit Francois Noguier à la mestrize, ordonné que partant il remettra l'enqueste de vie et mœurs, veu qu'en sa qualité de fils de Maistre, il est exempt du Contract d'apprentissage et Cancellation d'iceluy ; de quoy il auroit tres humblement remercié la Compagnie.

Mitier, lieutenant. Bastit, scindic.

Galafres, Monier, scindic, Verdety, scindic, Trintignan,

Dupont.

#### **F. — Révocation de l'Edit de Nantes.**

Le registre précédent s'étant arrêté juste deux ans avant la révocation de l'Edit de Nantes, on est en droit de se demander s'il ne faut pas attribuer à la religion l'abandon dans lequel les chirurgiens ont laissé les intérêts de la profession.

Cette question, quoique spécieuse en apparence, ne saurait être résolue affirmativement par celui qui approfondit les faits.

Depuis la paix de 1629, Nîmes s'était bien modifiée. A s'en référer aux baptistaires, la population protestante était restée stationnaire, tandis que la population catholique n'avait cessé de s'accroître. Cette manière d'être avait eu pour conséquence de faire accourir les chirurgiens catholiques, au point que, un demi-siècle plus tard, ils égalaient en nombre les chirurgiens protestants. Ainsi partagée, la compagnie vivait en bonne intelligence et en sérieuse confraternité. Elle n'avait nul souci d'entamer de nouvelles luttes ; elle ne se souvenait du passé que pour éteindre les dettes qu'il lui avait léguées.

La révocation de l'Edit de Nantes ne troubla point cette paix intérieure. Incontestablement, elle froissa les chirur-

giens qui professaient la religion proscrite ; mais elle ne les poussa point au parti extrême de faire à leurs convictions religieuses le sacrifice de leur foyer domestique. Non-seulement le « *Rolle des habitants de Nismes qui manquent, et que le bruit public assure s'estre retirés du Royaume, à l'occasion de leur religion* » ne signale aucun d'eux, mais encore les actes curiaux, minutieusement consultés, témoignent que tous sont restés fideles au sol qui les avait vus naître. En un mot, dans cette liste d'émigrés, dressée en 1686 par les soins des consuls, la profession de chirurgien n'est représentée que par un apprenti, nommé Isaac Laliaud.

Toutes ces circonstances réunies autorisent donc à conclure que la révocation de l'Edit de Nantes a été étrangère à l'interruption des procès-verbaux de la compagnie des chirurgiens nimois. De même qu'après cette époque, elle a continué à faire célébrer, le 27 septembre de chaque année, une messe solennelle en l'honneur des saints Cosme et Damien ; de même elle a dû avoir, conformément à l'usage, une réunion consacrée à renouveler ses officiers. Ainsi réduite à une séance d'élection, cette assemblée était intime, et par suite a pu se passer d'un greffier, qui, au milieu de ce calme plat, de cette quiétude parfaite, devenait un luxe vraiment superflu.

C'est là, à mes yeux, l'explication qu'il convient de donner des lacunes du registre. Quant à l'interruption, elle a duré de longues années, et n'a cessé qu'à partir du jour où la Compagnie a été pourvue d'un greffier officiel.

### G. Lettres de maîtrise.

A titre de spécimen, je reproduis ces lettres de maîtrise, dont l'original est possédé par mon excellent confrère, le docteur Thérond, de Milhaud.

» NOUS PIERRE CHIROL ET GUILHAUME COURBE, MAISTRES CHIRURGIENS JURÉS de la ville de Nismes, et jurés royaux, suivant le pouvoir à Nous donné, et conformément à l'edict du mois de février 1692, que Sa Majesté nous a donné, portant création des charges d'un médecin conseiller du Roy et de

deux chirurgiens royaux, sçavoir faisons à tous qu'il appartiendra, que, pour les bons (*sic*) et louable raport qu'y nous a esté fait de la personne de S. Benoit Thérond, natif du lieu de Milhaud, fils de feu Benoit Thérond, et nous ayant apur de ses bonnes vie et mœurs et conversation en l'art de barbier et chirurgien, s'estant ci-devant présenté pardevant nous, nous requérant proceder à ses examens aux fins qu'y peut exercer ledict art de barbier et chirurgien, s'il en est jugé capable ; à raison de quoy nous aurions fait apeller les dits sieurs Didier Monier, Simon Valette, Joseph Roustan et Pierre Bousquet, aussy maistres chirurgiens jurés en ladite ville, et scindicz dudit corps, pour proceder conjointement avec nous ; et l'ayant examiné sur la chirurgie qu'il pratique, nous l'aurions trouvé sufisamment capable, le tout ayant été fait en la présence du sieur Ozias Lafont, médecin et conseiller du Roy. A ces causes, suivant le pouvoir que nous avons, conformément à l'Edict du Roy, avons receu, établi et constitué, et nous établissons et constituons ledit sieur Benoit Thérond, maistre et chirurgien, lui donnant pouvoir de travailler, en qualité de maistre, publiquement, dudit art et métier de barbier et chirurgien, avec toutes les honneurs et prérogatives qu'ont ascoutumés avoir les autres maistres chirurgiens et barbiers à la campagne, ouvrir boutique, pendre enseignes et basin dans ledit lieu de Milhaud, et non ailleurs, ayant fait prêter serment, la main mise sur les saints Evangelilles, comme faisant profection de la R. C. apostolique romaine, de bien et fidèlement exercer ledit art, garder et faire garder les statuts, et, en cas de contravention, en donner advis. Et pour témoignage et aprobaton de ce desus, nous avons signé ces présentes.

» Fait apozé le cachet de nos armes, et contresigné par notre greffier à ce commis. Fait à Nismes, le huitiesme juin 1701.

» Lafont, medecin du Roy ; Courbe, royal ; Chirol, royal ; Monier, sindic ; Roustan, sindic ».

## H. Pratique des chirurgiens nimois.

Le rôle du praticien auprès d'un malade est double : *diagnostiquer* la maladie et la *traiter*. Le diagnostic, ou la dé-

termination du siège et de la nature de la maladie, est une opération qui, dans la majorité des cas, ne présente aucune difficulté, si l'homme de l'art est pourvu des connaissances que comporte son titre. Mais il n'en est pas de même, s'il n'est qu'un ignorant ; tout lui est obscur, et les cas les plus simples donnent matière à méprise. Ainsi, en 1702, un chirurgien prend pour une chute de l'anus un polype de la grosseur et figure d'un œuf de poule, que présentait un enfant de six à sept ans (Obs. 59).

L'institution du traitement rationnel offre encore plus de difficultés ; car elle suppose une connaissance exacte des ressources de la thérapeutique, et surtout des effets physiologiques et des vertus curatives des médicaments. Or, cet ensemble de connaissances n'était pas possédé par les chirurgiens. De là des errements déplorables (V. p. 385) ou des accidents. Par exemple, M. de Labaulme de Beaulieu, à la suite d'une trépanation heureusement faite, eut un érysipèle universel, parce que son chirurgien « avait consumé avec du précipité rouge les bords de la plaie devenus calleux » (Obs. 58).

Le médecin avait beau faire des recommandations, il n'était pas toujours écouté, et le chirurgien profitait de son empire sur le malade pour se conduire à sa guise. M. Marc Faure, salpêtrier, eut un érysipèle du cuir chevelu, parce que « son chirurgien s'étoit imprudemment servi, contre mon avis, du précipité rouge à une playe qu'il avoit au petit canthus de l'œil droit ». Mais l'exemple le plus curieux est sans contredit le suivant.

« Le 23 juillet 1718, je fus appelé pour visiter M<sup>r</sup> Gui, vitrier. Il étoit malade depuis cinq jours d'une péripneumonie, fort oppressé et crachant le sang. Un maître chirurgien qui l'avoit soigné jusqu'alors s'étoit borné à lui faire quatre petites saignées. J'ordonnai d'abord de le saigner ; le chirurgien ne vouloit pas le faire, et, comme il vit qu'on alloit en chercher un autre, il envoya un de ses garçons. Le malade fut saigné trois fois ce jour-là ; il fut purgé dans la nuit avec une médecine ordinaire ; le lendemain, il fut *resaigné*, et le jour d'après, il fut encore purgé. Sur le soir, le malade fut sans oppression et ne cracha plus du sang ; mais je m'aper-

cus qu'il tomboit dans le délire. J'ordonnai une émulsion avec une forte dose de laudanum : la rêverie augmentant, on me fit lever dans la nuit. Je soupçonnai que l'apothicaire n'eût pas mis l'opium que j'avois ordonné, afin que le remède ne fit aucun effet et que je fusse blâmé ; prevenu de ce, j'ordonnai du laudanum qu'on alla prendre chez un autre apothicaire. Le malade le prit, dormit tout le jour et s'éveilla sans fièvre et sans rêverie ». (Obs. 118).

On voit, par cette dernière observation, que le traitement de la péripneumonie par les saignées répétées est d'origine ancienne, et que, loin de l'inventer, le célèbre professeur Bouillaud n'a fait que le rajeunir. On voit également que les pharmaciens d'autrefois ne se conformaient pas toujours aux prescriptions du médecin, et, au grand détriment du malade, n'exécutaient pas rigoureusement les ordonnances magistrales.

## **I. Rapports médico-légaux des chirurgiens.**

A défaut du registre officieux où les chirurgiens consignaient leurs rapports médico-légaux, nous avons trouvé quelques renseignements dans les premiers registres de l'état civil. En ce temps, les juges de paix ne se contentaient pas de signaler l'accident advenu, mais ils reproduisaient, dans leurs procès-verbaux, le rapport de l'officier de santé qui avait constaté le décès. Ainsi, dans le tome correspondant à l'an II (4<sup>me</sup> cahier, 18<sup>me</sup> feuillet), il y a un suicide par submersion raconté tout au long ; dans le tome correspondant à l'an III, 16 prairial, il y a la visite des cadavres de Courbis, Alien, Moulin, et la reproduction du rapport dressé par Jean Nicolas et Jean Serre, officiers de santé. Quelques feuillets plus loin, il y a également la visite des cadavres de Baumet, de Bertrand dit des Grignons, de Bertrand, accusateur public, et de Nogaret.

Ces rapports, qu'on a lieu de croire textuellement reproduits, sont courts et médiocrement circonstanciés. En voici un spécimen, concernant une femme qui fut retirée morte d'un puits. « Le premier jour du troisième mois de l'an second de

la République française, une et indivisible, le citoyen Jacques Martin, officier de santé de laditte ville, a examiné le cadavre, et il résulte du rapport qu'il nous a fait que la personne dont s'agit s'est noyée, et qu'il a remarqué une grande playe sur l'os coronnal (*sic*), avec fracture à la partie latérale à droite dudit os, et en outre une playe au nez, à la narine droite, et plusieurs contusions le long de l'épine du dos ; ce qui fait présumer qu'elle s'est assommée en tombant ; ajoutant encore avoir reconnu une contusion considérable à l'œil droit et une legere playe au menton, et a signé *Martin* ».

On le voit, à cette époque, la médecine légale était encore dans l'enfance, et réclamait une vive impulsion pour arriver au degré où elle se trouve aujourd'hui. Grâce aux recherches des Orfila, des Devergie, des Tardieu, etc., etc., elle a marché à pas de géant, et a pu, dans maintes circonstances, venir en aide aux investigations des magistrats.

### **J. Réception des maîtres en chirurgie à Montpellier.**

Désireuse de donner à ses réceptions à la maîtrise le plus d'éclat possible, la communauté nimoise chargea Granier, l'un de ses membres, de s'enquérir du cérémonial adopté à Montpellier, en semblables circonstances. De là, l'origine de la lettre suivante, écrite, le 29 avril 1748, par Sarrau, maître chirurgien de cette dernière ville.

Monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis, pour savoir comme nous faisons avec nos aspirants à la maîtrise, pour les étrangers comme pour les fils des maîtres ; je vous aurois plus tôt donné satisfaction, mais je voulois auparavant m'éclaircir jusques à la moindre circonstance. Comme il y a vingt ans que je suis reçu, on oublie bien des circonstances qui sont pourtant essentielles. Je vais vous détailler, actes par actes, tout ce qu'un aspirant est obligé de faire parmi nous. Le premier acte, c'est la présentation ; mais auparavant de le faire, il doit avoir vu tous ses mai-

tres, pour les prier de signer une requête, dans laquelle il les supplie de vouloir bien le recevoir au nombre des aspirants à la maîtrise. On lui donne un jour ; la veille, accompagné du dernier maître reçu , il porte un billet de convocation (*sic*) à chaque maître, et est obligé de donner collation au maître qui l'accompagne. Le lendemain, à l'heure indiquée, l'aspirant doit se trouver à la porte d'assemblée, en robe et collet, et à mesure que les maîtres entrent, il doit les prier de lui être favorables. Lorsque les maîtres sont assemblés et rangés suivant leur rang de réception, le lieutenant du premier chirurgien du roi ou le doyen lui dit : Que demandez-vous à la compagnie ? L'aspirant doit faire un discours, dans lequel il prie la compagnie de vouloir le recevoir au nombre des aspirants à la maîtrise. On le fait sortir et on opine ; s'il doit être reçu, on passe la délibération que tous les maîtres présents signent, de même que l'aspirant ; il donne une collation dans sa chambre ; puis on lui donne deux mois de temps pour faire son acte de vie et mœurs, quand c'est un étranger, et un mois, si c'est un fils de maître. Dans cet intervalle de temps, il doit remettre aux commissaires, qu'on lui a nommés dans la délibération, son extrait baptistère, son contrat d'apprentissage, un certificat de catholicité, et d'autres certificats, s'il en a, des maîtres chez qui il aura servi. Quand le temps qu'on lui a donné s'est écoulé, il va trouver le lieutenant pour lui demander un billet de convocation, pour son acte de vie et mœurs, qu'il porte à chaque maître, après les avoir vus en personne. On fait la même demande à l'aspirant, quand il est en présence de tous les maîtres ; on le fait sortir pour examiner les pièces qu'il a données aux commissaires, et on opine ensuite. Quand il est en règle, on passe la délibération qui le renvoie à deux mois pour l'acte tentatif ou point rigoureux. Il donne de même une collation à la chambre, et, le soir, un souper aux deux commissaires, à son parrain, qu'on lui nomme dans cette assemblée, et aux officiers du corps. Il revient à chaque maître un pain de sucre pesant trois livres, et aux officiers deux, que l'aspirant doit porter.

L'acte tentatif, ou point rigoureux, consiste en demandes, telles que chaque maître juge à propos de lui faire, aux-

quelles l'aspirant est obligé de répondre; elles doivent se faire sur les principes de chirurgie, sur les tumeurs, plaies, ulcères, fractures, dislocations, anatomie, opérations, et généralement sur toutes les parties de la chirurgie.

Quand il a rendu réponse à tous les maîtres, on le fait sortir pour délibérer s'il doit être admis à faire ses semaines; si l'on n'est pas satisfait de ses réponses, on lui donne une queue de six mois, plus ou moins, pour se mettre en état de faire le même acte; mais, si on a jugé favorablement pour lui, on passe la délibération, qui l'admet à revenir dans deux mois, pour faire ses semaines. J'oubliais de vous dire qu'un professeur distingué, réputé, de l'Université, assiste à cet acte, de même qu'au jugement des semaines, et au dernier, qui est l'acte public ou de triomphe. Les semaines sont cinq en nombre, qui font la quantité des officiers, chacun étant obligé de faire sa semaine à l'aspirant qui doit, du lundi au jeudi, répondre à vingt-quatre demandes tous les jours, et il doit les concher sur un cahier. Le jeudi, il fait l'opération qui lui a été donnée par l'officier, figurativement. Quand il a fini ces cinq semaines et fait cinq opérations, il est admis à l'acte du jugement des semaines. Le lundi de chacune, il donne un déjeuner, et le jeudi, une collation. Le jugement des semaines se fait quelques jours après; on examine les demandes et les réponses qui ont été faites, et, si elles sont jugées bonnes, on passe la délibération, puis il ne reste à faire que les triduaines, la dernière desquelles se fait publiquement; on l'appelle l'acte de triomphe, qui consiste, pour l'aspirant, à répondre aux demandes que le professeur et les maîtres chirurgiens lui font, qui sont les mêmes qu'on lui a faites dans l'acte tentatif. Il doit distribuer des gants aux maîtres, et, s'il veut, aux personnes qu'il aura invitées, et un grand souper. Le même jour, nous faisons faire cet acte dans la chambre des Etats de l'Hôtel de ville. A l'égard de l'argent que doivent donner les étrangers au corps, sans compter les droits du lieutenant et ceux du greffier, ni du professeur qui assiste, nous prenons 1000 francs sans faire aucun reçu, et, pour les fils des maîtres, 300 francs.

Si vous trouvez quelque chose qui vous embarrasse, vous me ferez plaisir de me le marquer, je tâcherai de vous don-

ner les éclaircissements, et croyez-moi avec un parfait attachement, Monsieur,

Votre très-humble serviteur,  
SARRAU.

Le cérémonial suivi à Nîmes était à peu près identique. Il ne différait que par les droits, qui étaient moindres de moitié, par l'indulgence des juges, qui ne savaient pas donner *une queue de six mois*, et par l'absence de distribution des gants aux maîtres. Quant à l'usage des collations et du grand souper, il existait également ; mais, comme cela a été dit, il fut supprimé en 1756. C'était là une occasion de *dépenses immenses*, qu'on décida d'éviter à l'avenir aux récipiendaires.

### K. Chirugiens nimois.

Cette note, la plus étendue de l'ouvrage, est en même temps celle qui a nécessité le plus de recherches. Au lieu de reproduire simplement le *Catalogue* dressé par Cl. Noguier et continué par A. et J. Nicolas, catalogue se bornant à donner le nom et le prénom du chirurgien, j'ai ajouté de nouveaux noms de chirurgiens qui avaient été oubliés, et fait suivre cette énumération de quelques renseignements biographiques. Je n'ai pu imiter complètement Devaux, qui a publié, au siècle dernier, un *Index funereus chirurgorum parisiensium* ; mais du moins, j'ai recueilli religieusement tout ce qui a trait aux personnages marquants, et consigné, dans les pages qui suivent, quelques indications précises sur les principaux actes de leur existence.

Pour faciliter les recherches et éviter la confusion, ces renseignements ont été distribués d'après l'ordre alphabétique, et groupés en trois périodes distinctes, correspondant aux xvi<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, et xviii<sup>e</sup> siècles. Bref, il a été fait, pour les chirurgiens, ce qui avait été fait pour les médecins ; seulement, à raison du rôle plus effacé des premiers, un nombre moindre de pages a été nécessaire.

## I. Chirurgiens du XVI<sup>e</sup> siècle.

Pendant cette période extrêmement intéressante pour l'historien, les médecins de robe courte, comme on désignait les chirurgiens, par allusion à leur costume de cérémonie, grandissent en considération. Ils en deviennent *glorieux*, et se croient les plus savants, les *cleres* des artisans. Il est difficile de dire jusqu'à quel point leurs prétentions sont fondées, mais il est incontestable qu'ils ont quelques raisons de s'enorgueillir. Assurément, leur savoir est extrêmement borné, mais, en fin de compte, il a sérieusement progressé. Enfin, grâce aux services qu'ils rendent journellement, ils sont devenus quelqu'un, et figurent, plus souvent que par le passé, dans les actes notariés et dans les documents historiques.

A parler en toute franchise, leur rôle, à cette époque, n'est pas encore bien considérable; et comme, d'autre part, les baptistaires n'ont commencé dans notre ville que dans le dernier tiers du siècle, les noms à signaler ne sont pas très nombreux. J'ai pu cependant relever quelques traits sur plusieurs chirurgiens de ce siècle.

\* ARNAULT DE L'HOM (1). Il reçoit, en 1522, cinquante livres comme chirurgien et apothicaire de l'hôpital. (RR. II. *Arch. mun.*)

\* ASTELLIES André. Il avait épousé Delphine Garnière et en eut, entre autres enfants, Gillette, qui se maria, le 7 mars 1571, avec Hector du Désert (J. Ménard, notaire). Au moment du mariage, Gillette était orpheline.

\* AUDIGIER Gilles. Il vivait à la même époque, et est cité dans une pièce. (Ménard, t. IV, *preuves*, p. 284, col. 2).

\* BARBIER Jacques. Il reçoit, en 1518, cinq livres comme chirurgien de l'hôpital. (RR. II. *Arch. mun.*)

BÉRARD SIMON. A en juger par certains indices, il était considéré. Entre autres preuves, on peut citer la façon exceptionnelle dont sa mort est annoncée. Au lieu de se borner à

(1) Les noms marqués d'un] astérisque (\*) indiquent les chirurgiens omis dans le catalogue dressé par Cl. Noguier.

consigner la date, comme il le fait d'habitude, le mortuaire protestant ajoute : « descédé vendredy, 12 mars 1595, à une heure de l'après-midy ». Sa fille Marguerite mourut le 23 octobre 1612.

\* DE BRENNA Guichard. Il est le premier de la communauté qui ait obtenu les honneurs consulaires ; il fut même, à deux reprises, troisième consul, en 1544-45 et en 1552-53. Tandis qu'il est qualifié de chirurgien par Ménard, auquel nous empruntons le précédent renseignement, il est, dans des actes notariés, désigné tour à tour, comme perruquier et comme *mesnager*. Il est vraisemblable que le barbier chirurgien était en même temps petit propriétaire, et que la dernière dénomination avait paru plus flatteuse pour l'amour-propre de son gendre. Ce qu'il y a de positif, c'est que le notaire s'en sert dans le testament de J. Baudan, et cette préférence pour le dire en passant, démontre que la profession de chirurgien n'avait pas encore conquis grande considération.

Quoi qu'il en soit, Guichard de Brenna ou de *Brana*, comme l'orthographient les notaires, devait avoir acquis une certaine aisance, puisque sa fille Jehanne épousa, le 14 novembre 1545, *honorabile sire Jehan Baudan*, marchand, de Nismes (Jean Ursi le vieux, notaire. *Arch. départ.* 285). Il est vrai que le conjoint était veuf et avait des enfants de sa première femme, Catherine Favvyer, notamment Léonarde, qui épousa peu après G. Tuffan ; mais il n'en est pas moins vrai que la future apportait une dot honorable.

On ignore la date de la mort de Guichard de Brenna ; on sait seulement qu'il eut la joie de recevoir les caresses de ses petits enfants, et qu'il tint au baptême l'un d'eux. Ce Guichard Baudan fut l'un des deux héritiers de son père, ainsi que cela ressort du testament de J. Baudan, reçu, le 16 avril 1573, par Jean Ménard, notaire. Guichard devint « maistre des ouvrages et bastiments royaux en la sénéchaussée » ; il avait épousé Honorade de Vilages, et mourut le 4 juillet 1620. Il habitait le quartier de la Bocarié. *Arch. munic.* QQ. 23.

\* DE FURNO Antoine. Nommé, en 1525, barbier et chirurgien de la ville, il avait, en cette qualité, charge des pauvres blessés, et même le soin des autres malades qui se trou-

vaient dans les hospices ; car la ville avait supprimé par économie la place de médecin des pauvres. A en juger par un document du temps, De Furno ne se montra pas à la hauteur de cette double tâche. Dans une requête présentée, en 1532, aux consuls, les pauvres exposèrent les dangereuses conséquences de ce changement, vu le peu de capacité des chirurgiens et leur ignorance en fait de grandes maladies, et en particulier des fièvres malignes. Ils remontrèrent que les médecins étaient seuls en état de conduire et de guérir ces sortes de maux ; que les chirurgiens, dirigés toutefois par les médecins, n'avaient d'expérience que dans les opérations de chirurgie, où la dextérité de la main suffisait ; que leur intervention dans les fièvres avait amené une mortalité très-grande, comme on l'avait vu, les années précédentes, par le grand nombre de pauvres qui avaient été enterrés au cimetière de Saint-Thomas. Après avoir ajouté que les malades atteints de fièvres malignes étaient bien plus dignes de commisération que les *napleux* (syphilitiques), qui devaient leur maladie au débordement de leurs mœurs, les pauvres concluaient qu'ils devaient être servis par un médecin, avec des appointements convenables.

Cette curieuse requête, que, à mon grand regret, je ne puis reproduire tout au long, reçut en partie satisfaction. Un médecin finit par être chargé des fiévreux ; mais ses appointements annuels se réduisirent à la somme de vingt-cinq livres.

Quant à De Furno, qui a motivé cette digression, on ignore ce qu'il devint ; on sait seulement qu'il laissa une nombreuse postérité.

DE FURNO Firmin. Suivant toute probabilité, il est fils du précédent. Il est parrain, en septembre 1571 ; et, le 15 septembre 1580, il tient au baptême un enfant de Pierre Blavignac et de Simonne Bastide.

\* DU DÉSERT Hector. Il était fils de Guillaume, avocat à la cour ordinaire de Roanne, et de demoiselle Marguerite Du Nort. Il avait perdu ses père et mère, et habitait Nîmes lorsqu'il épousa, le 7 mars 1571, Gilette Astellies (J. Ménard, notaire). Il ne dut pas faire long séjour dans notre ville, car ce nom ne figure pas dans les baptistaires de l'époque.

\* DUPONT Jacques. D'après les comptes du clavaire, il reçoit, en 1518, dix-huit livres, pour soins donnés aux pauvres de l'hôpital. (*Arch. munic. RR. 11*).

FAGET Guillaume. Beau-frère de T. Guillaumet, qui avait épousé sa sœur, il est accusé avec ce chirurgien d'avoir tiré deux ou trois coups de *serpatane* (sarbacane) sur M<sup>e</sup> Simon Dupont, de Montpellier. Ce trait caractéristique des mœurs de l'époque se trouve consigné dans les archives du Consistoire (février 1580). Il se maria à deux reprises : en premières noces, avec Catherine De Furno, veuve de Tannequin Fermillion ; et en secondes noces, avec Laurence Rousse. Quoique protestant, il est assez souvent signalé dans le livre des dépenses du Chapitre. En 1604, on trouve la note suivante : « Payé au capitaine Faget, chirurgien du Chapitre, la somme de vingt-quatre livres, pour avoir pansé trois mois une plaie à la joue, et fait le poil au prescheur et à son compagnon, et quatre fois la *couze* aux enfants de chœur ». En 1616, il reçoit huit livres, pour avoir fait le poil aux enfants de chœur. Il fut tour à tour capitaine de la garde urbaine, et consul en 1620. Il avait acquis une certaine aisance et avait prêté à la ville une somme de treize cents livres. Il dut mourir pendant la peste de 1629, car son décès n'a pu être retrouvé.

FERMILLION Tannequin. Ainsi que cela ressort d'un double testament, reçu, le 29 mars 1546, par Jacques Ursi, notaire, il était le troisième enfant de sire Loys Fermilhon, marchand drapier, et d'Isabeau Galteiresse. Son frère aîné s'appelait Robert, son frère cadet, Estienne ; quant à sa sœur Catherine, elle avait épousé Bernard Olivier, marchand, de Montpellier. Tannequin, qui fut *ancien* du Consistoire pour l'année 1578, avait épousé Catherine De Furno, fille ou sœur du chirurgien Firmin ; il en eut :

1<sup>o</sup> Pierre, présenté au baptême, le 1<sup>er</sup> juin 1577, par P. Accaurat, docteur en médecine ;

2<sup>o</sup> Jacques, présenté au baptême, le 9 mars 1579, par J. Fauchier, maître apothicaire ;

3<sup>o</sup> Jeanne, présentée au baptême, le 30 novembre 1580, par Jacques Mazaudier, avocat ;

4° Tannequin, présenté au baptême, le 27 mars 1583, par T. Guillaumet, chirurgien ;

5° Samuel, présenté au baptême le 27 mai 1585, par Guillaume Ducros ;

Suivant toute vraisemblance, T. Fermillion mourut peu après ; quant à sa veuve, comme cela a été dit plus haut, elle se remaria avec G. Faget.

FERMILLION Pierre. Fils du précédent, il épousa le 7 mai 1599, à l'âge de vingt-deux ans, Isabelle Gaudin, fille de Jacques Gaudin, chirurgien, et de Loyse Sudre. G. Faget et Catherine De Furno (le nom est traduit *Dufour*), beau-père et mère de l'époux, figurent dans l'acte, ainsi que sire Antoine Duprix, oncle de l'époux (1), et M<sup>e</sup> Guiraud Gaudin, oncle paternel de l'épouse (J. Ursi le jeune) Les épousailles eurent lieu au temple protestant, le 9 juin 1599.

De cette union naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons : Suzanne, présentée au baptême, le 2 novembre, par P. Veyras, docteur en médecine, et S. De Furno ; Isabeau (2 décombe 1611), et Pierre, qui devint maître apothicaire.

P. Fermillion perdit sa femme le 22 mai 1620, et paya sa dette à la nature, le 11 août 1642. Sa maison était sise au quartier de la Bocarié. (*Arch. mun.* QQ. 23.)

GAUDIN Guiraud. Oncle par alliance du précédent, il a fait peu parler de lui. Il est parrain le 17 juillet 1583, et témoin du mariage de sa nièce. Il est mentionné dans une pièce rapportée par Ménard. (T. IV, preuves, p. 283, 2<sup>e</sup> col.)

GAUDIN Jacques. Frère du précédent, il avait épousé Loyse Sudre. Il en eut entre autres enfants : Isabelle, qui épousa P. Fermillion, et Sophronite, qui fut tenue au baptême, le 20 septembre 1587, par François Lamidie.

GUILLAUMET Tannequin. Dans un siècle où la chirurgie était confiée à des mains trop souvent ignorantes, la physionomie de Guillaumet se détache avec un certain éclat. A l'inverse de ses pareils, il a beaucoup écrit. Sans doute

(1) Elisabeth, fille d'Antoine Du Prix et de Jeanne de Furno, est présentée au baptême, le 18 février 1582, par T. Fermillion.

il n'a pas fait de découvertes ; mais ses ouvrages témoignent en faveur de l'excellence de son éducation et de son amour pour l'art chirurgical. De là l'obligation de consigner ici les quelques détails qui sont parvenus jusqu'à nous.

Son père, Gamaliel, était natif de Blois ; il avait embrassé les idées de la Réforme et s'était réfugié dans le Bas-Languedoc. On ignore où il avait étudié ; mais on sait qu'il était chirurgien, et que, pendant son séjour à Montpellier, il avait eu commerce d'amitié avec le docteur Gilbert Héroard (1), le père du futur médecin de Louis XIII. Tannequin, qui parle quelquefois de son père, ne nous en dit pas davantage ; mais nos recherches nous permettent d'ajouter qu'il exerçait la chirurgie à Sommière et qu'il s'y était marié avec Jehanne Estienne. C'est de ce mariage, et vers l'année 1548, que naquit Tannequin Guillaumet.

Après avoir reçu une éducation littéraire remarquable pour l'époque, Tannequin suivit la carrière paternelle. Il était établi à Nîmes depuis quelques mois, lorsqu'il épousa Catherine Fagette, fille de feu Barthélemy de Faget et de Anthonye Reybot, ainsi que cela ressort du contrat reçu, le 3 janvier 1572, par M<sup>e</sup> Jean Ménard, notaire.

Il eut de cette union trois enfants :

1<sup>o</sup> Jacques, présenté au baptême par J. Veyras, docteur en médecine, le 12 avril 1574 ;

2<sup>o</sup> Laurence, présentée au baptême par M. de Caveyrac, médecin, le 7 avril 1576 ;

3<sup>o</sup> Marie, présentée au baptême par Jacques de la Farelle, avocat, le 2 février 1578. Après avoir été mariée à François Théremin, elle mourut le 17 juillet 1628.

Après la mort de sa femme, survenue soit pendant la

(1) Gilbert Héroard était de Montpellier, et prit ses grades en 1546. Son fils, qui portait le prénom de Jean, fut reçu docteur en 1574, et Guillaumet lui dédia son dernier ouvrage. « Je n'ai pas longtemps pensé à qui je dédierois ce mien labeur, me sentant tellement vostre obligé pour l'honneur et l'amitié quil vous a pleu me tesmoigner de vostre pure grace et libéralité. En premier lieu, a cause de l'amitié qui a esté entre noz feus père, et laquelle il vous a pleu me continuer, ainsi que par vos libéralités m'en avez rendu suffisant tesmoignage ».

peste de 1579, soit peu après, Guillaumet se remaria à Elisabeth ou Isabeau Paulette et en eut sept enfants pour le moins (1). Ce sont :

1° Isabeau, présentée au baptême par Jacques Davin, docteur et avocat, le 6 janvier 1583. Elle mourut le 16 mai 1608.

2° Tannequin, présenté au baptême par Pons de Brignon, sieur de Saint-Doritte (Saint-Théodorit), docteur et avocat, le 20 décembre 1584. Il épousa Anthonye Maruéjols et mourut le 29 juin 1627.

3° Gamaliel, présenté au baptême par Jacques, conseiller, de Sommière, le 18 décembre 1587.

4° Guillaume, présenté au baptême par G. Faget, le 10 février 1591.

5° Estienne, présenté au baptême par Estienne de Monteils, docteur et avocat, et demoiselle Loyse, femme à M. Bompar, avocat du Roy, né le 4 janvier 1596.

6° François, né le 8 janvier 1599, présenté au baptême par François Théremin et Madeleine du Tour.

7° Françoise, née le 29 mai 1600, présentée au baptême par Paul Paulet et Marie Guillaumette.

Tannequin a fait encore plus d'ouvrages qu'il n'a eu d'enfants ; et, s'il a laissé aux curieux le soin de relever la liste de ceux-ci, il n'a confié qu'à lui-même le soin de dresser un catalogue exact et complet de ceux-là. Il serait injuste d'en conclure qu'il préférerait les enfants de sa plume aux enfants de sa chair ; il est plus juste d'en induire que, sentant la mort approcher, il a voulu rappeler, dans son dernier ouvrage, tous les fruits de sa pensée. Il n'a pas voulu davantage s'en faire un motif d'orgueil ; il a désiré simplement dresser l'inventaire de son labeur intellectuel.

1° *Le Questionnaire des Tumeurs contre nature*, imprimé à Nismes, par Sébastien Jacquy, en 1578, réimprimé à Lyon, par Benoist-Rigaud, en 1579.

(1) Cette réserve est motivée par la lecture du dernier testament. D'après cet acte, qui se trouve dans les anciennes minutes appartenant à M<sup>e</sup> Colet, notaire, Guillaumet aurait eu, en outre, Laurens et Lyonnard, dont je n'ai point retrouvé les baptistaires.

2° *Le Questionnaire des Principes de la Chirurgie*, imprimé à Lyon, par Benoist Rigaud, 1580.

3° *La dispute des Arcbusades*. Lyon, par Barthélemy Vincent, 1581.

4° *Des Arcbusades selon la doctrine nouvelle*. Lyon, par Jean Poyet, 1590 (1).

5° *Epitome des Playes*, Nismes, par Guido Malignan, 1591.

6° *Epitome des Ulcères selon la doctrine nouvelle*. Nismes, Guido Malignan, 1591.

7° *L'Ostéologie*. Nismes, Sébastien Jacquy, 1601.

8° *Le premier livre de la Cristaline, selon la doctrine nouvelle*. Lyon, Pierre Rigaud, 1611.

9° *Le livre des Ulcères selon la doctrine nouvelle*. Lyon, Pierre Rigaud, 1611.

10° *Le livre hospitalier selon la doctrine nouvelle*. Lyon, Pierre Rigaud, 1611.

11° *Le Miroir des Apoticaire, en forme de dialogue, fait au nom de Léonard Guillaumet, compagnon apoticaire*. Lyon, Pierre Rigaud, 1607.

12° *La balade des plantes*, au nom dudit Léonard. Lyon, Pierre Rigaud, 1607.

13° *La balade des drogues*. Lyon, Pierre Rigaud, 1607.

14° *La description du ventre inferieur*. Lyon, Pierre Rigaud, 1607.

15° *Traicté second de la maladie appelée Cristaline, autrement maladie indienne ou rongne espagnole*. Le tout diligemment debattu par raisons, esperiences et auctorités, par T. Guillaumet, chirurgien du Roy et doyen à Nismes. Nismes, Jean Vaguenar, 1614 (2).

(1) Guiran, dans ses notes manuscrites (B. N. 13800), signale cet auteur. « Tanneq. Guillaumet chirurgus quædam opera edidit, et inter alia libellum de modo curandi. Lugduni, 1590 ». Il renvoie, pour les autres, à Gesner. *Bibl. liter.*, p. 1171.

(2) Cet ouvrage est in-12, de 174 pages chiffrées, sans compter 19 feuillets préliminaires non chiffrés et 12 feuillets également non chiffrés se trouvant à la fin.

Les 19 feuillets préliminaires contiennent : 1° le titre ; 2° l'épître dédicatoire à Jean Héroard, premier médecin de Sa Majesté ; 3° avis

On me dispensera de donner l'analyse de ces nombreux ouvrages pour deux raisons : la première, c'est que la plupart me sont inconnus ; la seconde, c'est que ceux qui me sont connus renferment, à côté de quelques vérités, une foule de puérilités et de préjugés insoutenables. Tel est le jugement<sup>t</sup> que la science moderne autorise à porter sur eux ; mais, si l'on tient compte du temps de leur apparition, de la profession de l'auteur, on sera enclin à les apprécier moins sé-

sement au lecteur ; 4<sup>o</sup> catalogue des livres qu'il a publiés ; 5<sup>o</sup> catalogue des auteurs dont il s'est aidé, ou des chirurgiens avec lesquels il a conféré, parmi lesquels se trouvent quatre médecins et cinq chirurgiens nimois. Ces derniers sont : Cl. Noguier, Léonard et François Théremin, Guillaume Faget et Pierre Fermillon ; 6<sup>o</sup> six distiques latins de Bertrand, de Sommière ; 7<sup>o</sup> cinq distiques latins ; 8<sup>o</sup> le sonnet suivant, signé de J. Pistorius.

Depuis qu'un saint desir d'obliger la nature  
Incite cet auteur a surmonter l'effort  
D'un mal presque indompté qui, redoublant la mort,  
A l'estre à la couleur du cristal se mesure.

Quoy que souventes fois, s'efforçant à la cure,  
Esculape aye dict, j'empescheray l'abort.  
Le cristal n'est du tout au diamant si fort.  
A la force du bouc, le dument (sic) ne dure,

Son sang le fait briser en mille et mille esclats.  
Le cristal moins glacé ne se froissera pas<sup>1</sup>  
A lafin toutes fois confus : la destinée

Dedans le firmament par pitié la placé.  
Les Dieux, pour plus d'honneur, ont Tannequin posé  
Sur le ciel cristalin, hors la voute azurée.

et enfin : 9<sup>o</sup> un sonnet signé A. Cassagne, de Nîmes.

Les douze feuillets terminaux non chiffrés, sont occupés par : 1<sup>o</sup> la table des matières ; 2<sup>o</sup> une pièce de vers français, d'André du Solier, lieutenant au siège royal de Sommière, et 3<sup>o</sup> une pièce de vers latins, signée J. Viliarius, J. V. D.

Cet ouvrage existe à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, et à la bibliothèque municipale de notre ville. L'exemplaire qui se trouve à Nîmes porte de la main de l'auteur *Dono Auctoris*. Au dessous de la signature de Chambon, qui paraît avoir été le premier possesseur, on lit : « Amy donne par l'auteur, à la ville de Nîmes. »

vèrement. Sans doute le praticien n'a rien à y apprendre, mais le curieux y trouve à glaner des renseignements intéressants (1). Ces ouvrages sont, du reste, ou perdus ou rarissimes. La Bibliothèque municipale, si riche en documents de ce genre, en possède un seul spécimen, et tout récemment, dans un catalogue mensuel de *Saint-Denis et Mallet*, l'un d'eux, *le Miroir des Questions pharmaceutiques*, se trouve coté à un prix tellement exorbitant que chaque page revient à plus d'un franc. Inutile d'ajouter que j'ai laissé aux curieux de profession le soin de l'acquérir. La Ballade en vers des *Herbes, du Foye, des Rognois, des vaisseaux spermaticques* chez l'homme et chez la femme, a beau être fort plaisante et récréative, elle ne saurait avoir le moindre attrait pour un praticien (2).

Cet ouvrage était, du reste, pour lui une plaisanterie, et la meilleure preuve qui puisse en être donnée, c'est qu'il a été publié sous le nom de son fils Léonard, compagnon pharmacien. C'était pour Tannequin une sorte de diversion à ses travaux professionnels ; car, à raison de sa position et de sa

(1) Dans sa réplique à la réponse du docteur J. Veyras, Guillaumet parle d'une femme enceinte tuée par le tonnerre, et dont cependant l'enfant ne souffrit rien. (Sue, *Essai historique sur l'art des accouchemens*. Paris, 1779, t. II, p. 70).

(2) D'après ce catalogue, les titres des numéros 11, 12, 13 et 14 offrieraient de notables différences avec les titres donnés par Guillaumet lui-même dans la liste que nous venons de reproduire. Voici, du reste, comment se trouve libellée l'annonce bibliographique.

2818. GUILLAUMET. *Le Miroir des questions pharmaceutiques*, servant à toutes sortes de jeunes gens qui désirent parvenir à la cognoissance de la pharmacie, avec une ballade fort plaisante et récréative sur les herbes, drogues et plusieurs parties du corps humain, dédié au sire Henry Ronsier, maître apoticaire en la ville de Béziers, par Léonard Guillaumet, compagnon pharmacien, natif de Nismes. Lyon, Pierre Rigaud, 1607. Petit in-12 carré, relié neuf. Jolie rel. en maroq. rouge, fil., tr. dor. Bel ex. (rel. par Thomas)..... 75 fr.

Petit livre rarissime. Les 40 premières pages roulent sur la pharmacie. A partir de la page 41, on trouve en vers la ballade des Herbes, du Foye, des Rognois et des vaisseaux spermaticques chez l'homme et chez la femme.

renommée, les occupations ne lui manquaient pas. A l'exemple des impuissants, il ne se targue point de celles-ci pour laisser chômer sa plume ; car, pour lui emprunter son langage, de pareilles assertions sont de « véritables piperies ». Arrivé au déclin de la vie, il ne s'autorise pas davantage de ses années pour vivre dans l'oisiveté ; au contraire, il trouve dans celles-ci de nouveaux motifs pour écrire. « Puisque, par la grace de Dieu, nous sommes parvenu à une si haute vieillesse, ce nous eust été une grande honte et reproche d'avoir caché nostre petit talent et pratique ». En terminant son *Traicté second de la maladie appellée cristaline*, daté « de son estude, samedi 27 septembre 1614, feste des saints Cosme et Damien », il projette encore de donner au public deux nouveaux livres. Quoiqu'il ait vécu encore quatorze ans, il ne parait pas avoir rempli sa promesse. Vaincu par les infirmités, ce travailleur infatigable fut forcé d'abandonner la plume longtemps avant de quitter la vie. Le 30 janvier 1618, il dicta son testament à M<sup>e</sup> Isaac Barre, notaire (1) ; mais, en dépit de cette précaution, son existence se prolonge en-

(1) Voici un extrait de ce testament, dont je dois la connaissance à M. Charles Sagnier. « Au nom de Dieu soit et à tous presens et advenir notoire que, l'an mil six cens dix-huit et le trentiesme jour de janvier apres midy, Loys, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre regnant, en presence de moy, notaire royal subsigné, et tesmoins dans escripts establis en leurs personnes, M<sup>e</sup> Tannequin Guillaumet, chirurgien, et Ysabeau Paulette, mariés, habitans de la presante ville de Nismes, lesquels, considerans ny avoir rien plus certain que la mort ny chose plus incertaine que l'heure d'icelle, estant en leur bon sens, mémoire et entendement, comme aussy en bonne santé de leurs personnes, ainsy quil nous a apareu à nous, notaire et tesmoins, vollant prouvoir aux indemnités futures de ce monde, afin que, apres leur deces, entre leurs enfans et leurs parans ne soit guestion (sic) ny différant a raison des biens quil a pleu a Dieu leur donner en ce monde. C'est pourquoi le sieur Guillaumet et Paulette, mariés, testateurs, de leur bon gre, pure et franche vollonté, ont fait leur testament et disposition et dernière vollonté nuncupatives, en la forme et manière que sensuyt. Et premièrement, ont recommandé leur ame à Dieu, esperant, lorsqu'icelles seront separés de leur corps, les voloir recevoir en son royaume celeste du paradis par le moyen de son fils Jésus-Christ, quy a prins mort et passion

core pendant bien des années. Il s'éteignit seulement le 14 décembre 1628, âgé de quatre-vingts ans passés.

Outre les ouvrages dont il vient d'être parlé, Tannequin Guillaumet laissa un journal manuscrit, où il a consigné les principaux faits dont il a été le témoin. Cette chronique, que Ménard a insérée dans son *Histoire*, commence au 11 février 1573 et finit au 15 août 1601, sans donner toutefois le récit de tous les événements qui se sont succédé. Ces nombreuses interruptions, ainsi que le titre de chirurgien du Roy, ont fait penser à M. Michel Nicolas, que Guillaumet avait été attaché au roi de Navarre, en qualité de chirurgien, et qu'il avait continué à en remplir les fonctions après que ce prince fut monté sur le trône de France. D'après nos recherches, Guillaumet n'a point quitté notre ville ; il s'y est marié deux fois, il y a eu une nombreuse postérité, et y a tenu au baptême une longue série d'enfants. Quant au titre de chirurgien du Roi, il était purement honorifique ; il était porté dans chaque ville par le chirurgien qui en acquérait la charge à beaux deniers comptants. Le titulaire n'était nullement le chirurgien de la personne de Sa Majesté ; il était simplement le chef reconnu de la Compagnie des maîtres chirurgiens résidant dans la ville où il exerçait, et avait, entre autres privilèges, celui de faire les rapports de justice.

pour tous, eslizant la sepulture de leurs corps en la façon de ceux de la Religion refformée à la discrèption de leurs héritiers soubz nommés ».

Après ce préambule, viennent les dispositions testamentaires des époux Guillaumet.

Ils maintiennent la donation de deux mille cinq cents livres faite, le 10 mars 1617, à leur fils Tannequin, lors de son mariage avec Anthonye Marudjols, quoiqu'il s'en soit rendu indigne « par deshobeysance par lui comise, s'estant ja séparé de la maison paternelle et contrevenu à cet quil avoit promis ». Ensuite ils lèguent trois livres aux « vrayment paoures de Jésus-Christ », deux cents livres à Laurens et à Lyonnard leurs enfants, et à chacun de leurs autres parents ayant ou prétendant droit sur leurs biens, *deux sols six deniers*, et enfin ils instituent pour légataire universelle leur dernière fille, *Françoise Guillaumet*.

Ce testament est fait dans la boutique des testateurs, en présence de huit témoins, qui tous ont signé, à l'exception d'un laboureur. Quant aux testateurs, il n'y a que le mari qui ait apposé sa signature.

Tels furent la vie et les ouvrages de Tannequin Guillaumet. Si, dans ces derniers, il est resté de son temps par l'excès de sa crédulité, on doit lui savoir gré de ses efforts pour la découverte de la vérité. Son apport n'a pas été, il est vrai, à la hauteur de ses visées ; ses œuvres sont mortes et n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité ; mais néanmoins sa vie restera comme un exemple de labeur persévérant et d'incessante activité.

\* JOSSAN Jérôme, chirurgien, reçoit cinq livres pour l'année 1532 (Compte du clavaire).

NOUIER Claude. Il avait épousé Isabeau de Vaux et en eut, entre autres enfants, Marie, dont L. Théremin fut le parrain, le 12 septembre 1593. En octobre 1594, il est appelé, avec son apprenti, par devant le Consistoire, pour « travailler à couper les cheveux le dymenche ». Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils ont été, comme lui, maîtres chirurgiens, et ont exercé leur art dans notre ville. C'est au petit-fils qu'est dû le catalogue des maîtres, dont il a été parlé plusieurs fois.

\* POTIER Jacques. Il s'était marié à Antoinette Jacqueline, et est cité dans les preuves de Ménard, pour l'année 1573.

THEREMIN Léonard. Quoique les Theremin aient joué à Nîmes un rôle considérable, on n'a pu trouver aucun renseignement sur leur origine. On sait seulement qu'ils étaient étrangers à la cité, et appartenaient à la religion catholique. Leur foi n'était pas cependant très-robuste, témoin le passage suivant, extrait des archives du Consistoire.

Mercredy 1<sup>er</sup> juillet 1587. « S'est présenté au Consistoire, Léonard Theremin, pour estre receu en la compagnie de ceulx de l'Eglise refformée ; a promis y vivre et mourir, et faire office de vray chrestien. A este receu et se présentera à l'église quelques jours de là » (1). Si l'on consulte les baptistaires des réformés, on le voit figurer quelquefois comme parrain. Ainsi, le 6 décembre 1587 et le 23 mai 1588, il présente un enfant au baptême.

(1) Cette circonstance me porte à penser que Léonard Théremin ne descendait point du Céphas Théremin, qui, d'après la *France protestante*, aurait reçu à Genève, vers 1554, l'imposition des mains de Calvin.

Son rôle comme chirurgien se manifeste dans les passages suivants que je me borne à mentionner. En 1588, il touche vingt livres pour avoir pansé les blessés des troupes assiégeant le village de Marguerittes. (*Arch. mun.* RR. 12). En 1594, il embaume l'Evêque de Nîmes, Raymond Cavalezi, et reçoit, pour cette délicate opération, trois écus d'honoraires.

Marié à Mademoiselle Madeleine Du Tour, fille d'Estienne Du Tour, maître apothicaire, il en eut :

1° Estienne, né le 18 août 1694, présenté au baptême par sire Estienne Du Tour et Mademoiselle Françoise de Monteils ;

2° Loyse, née le 25 octobre 1595 ;

3° Marie, née le 1<sup>er</sup> novembre 1597 ;

4° Céphas, né le 25 janvier 1600 ;

5° Tristan, né le 21 janvier 1601, présenté par noble Tristan de Brueis de Saint-Chapte, et Mademoiselle Bernardine d'Airebaudouze ;

6° Pierre, né le 11 avril 1604, présenté par P. de Baume-fort, Sr de Brissac, conseiller du roy au présidial, et demoiselle Marthe de Baudan.

Léonard habitait le quartier de Méjan. (*Arch. mun.* QQ. 27.)

Nommé lieutenant du premier chirurgien du Roy (12 mai 1618), il céda cette charge, en 1633, à son fils Tristan. Il perdit sa femme le 28 décembre 1635. Quant à lui, il mourut le 26 février 1640, ainsi que cela ressort des mortuaires de la paroisse Saint-Castor.

THEREMIN François. Frère cadet du précédent, il habitait avec lui et fut son élève de prédilection. Reçu chirurgien de la ville en 1598, il épousa, la même année, Marie Guillaumet, fille aînée de T. Guillaumet. Il eut de cette union :

1° François, né le 20 septembre 1599, présenté au baptême par T. Guillaumet et Madeleine Du Tour.

2° Léonard, né le 20 octobre 1600, présenté au baptême par Léonard Theremin et Cephase Paulette.

3° Jacques, né le 12 juin 1606, présenté au baptême par J. Mouléry et Marie de la Croix.

4° Michel, né le 14 décembre 1608, et mort quinze jours après.

5° Claude, née le 9 décembre 1609, présentée au baptême

par Anne Rulman, avocat, et Claude de la Croix, femme à M. Philippe Cappon.

6° Antoine, né le 20 février 1611.

7° Guillaume, né le 17 janvier 1614.

François possédait une vigne au quartier des Arènes. (*Arch. mun.* QQ. 26.) Il habitait, avec son beau-père, dans une maison faisant le coin de la place de la Trésorerie. Il mourut à la fleur de son âge, le 31 mai 1616.

\* VEISSIER Raymond. Il avait épousé Guillemette Symone (*Arch. mun.* QQ. 8. Compoix de la ville de Nîmes et de son taillable pour 1544).

\* VERGIER Antoine. Dans l'*accord* passé entre ce chirurgien et les Consuls nîmois, au sujet de la peste de 1564, on lui donne le sobriquet de *Pignon*. Cette circonstance m'a paru démontrer, d'une façon significative, qu'il était antérieurement établi dans notre ville. Sa conduite fut, dans le cours de cette terrible épidémie, tout à fait irréprochable, et les documents du temps rendent pleine justice à son dévouement.

\* VERGIER Jean. Fils du précédent, il dut à la réputation qu'avait laissée son père d'être choisi pour combattre l'épouvantable épidémie de 1579. Quoiqu'on en ait singulièrement exagéré les ravages, elle fut des plus meurtrières. S'il fut impuissant à en prévenir les conséquences, J. Vergier se montra du moins à la hauteur des circonstances, et c'est sur sa narration que J. Suau, son beau-frère, a composé l'ouvrage qu'il a écrit sur la peste.

\* VILLAR Bernard. Né au Bourg-Saint-Andéol, il était venu, en 1527, à Nîmes, pour servir les pestiférés. Il touchait huit livres tournois payables à la fin de chaque mois. Il ne pouvait rien prendre des pauvres gens ; mais il devait être payé par ceux qui *avaient de quoy, à la diete des consulz et des maistres en la communauté des cirurgiens de Nîmes*. (Délib. del'Hôtel de Ville. Registre K. 4.)

## II. Chirurgiens du XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour cette époque, nombreux sont les chirurgiens dont le nom est parvenu jusqu'à nous ; mais rares sont ceux qui ont

droit à une véritable biographie. Incontestablement, ces diverses générations sont supérieures à celles qui les ont précédées ; mais les hommes de marque font défaut parmi elles. Sans doute l'instruction première est moins défectueuse que par le passé ; sans doute le niveau des connaissances est arrivé à un degré plus élevé ; mais, si l'on a à signaler quelques progrès professionnels, combien ne constate-t-on pas de regrettables lacunes ?

Nonobstant ces nombreux *desiderata*, les chirurgiens ont grandi on estime et en considération. Sans renier leurs modestes ancêtres, ils ont mis à profit les édits royaux. Ils ne s'appellent plus barbiers, mais bien maîtres chirurgiens : « il y a de l'argent chez eux, il y a même de la gloire ». Aussi, plus souvent que par le passé, ils obtiennent les honneurs consulaires. Avec l'aisance est venue l'ambition ; mais avec elle n'est point encore venue l'émulation, ce sentiment généreux d'où ont procédé tant de découvertes.

Ce sont là les traits caractéristiques de cette époque ; aussi comprendra-t-on que nous passions rapidement sur les individualités qui n'ont fait parler d'elles ni en bien ni en mal. Mieux vaut une simple énumération que la reproduction monotone de détails sans importance.

\* AFFRE Louis. Avec C. Monier, il assiste, le 10 septembre 1675, à un baptême. Il mourut à l'âge de 50 ans, le 21 novembre 1696.

\* ANDIOL François. « Fils de Jacques. Il fut occis par un coup d'épée ». (*Mortuaire de la Cath.*, 2 avril 1643.)

\* AUDIBERT Jacques. Il mourut, le 2 septembre 1708, âgé de 45 ans. En 1702, il payait une livre de taxe. (*Arch. mun.* PP. 2).

\* AUDRUZET Louis. Epoux de Marthe Dantan, il en a un enfant, le 8 décembre 1665.

\* BADEL Claude. Il était du lieu de Condé, près de Nancy. (*Mort. Cath.*, 26 juin 1634).

BASTIT Jean. Fils de Jean et d'Isabeau de Monte, il épousa, le 2 juillet 1658, Jeanne Davière, et en eut Gédcon (26 août 1658), Claude (2 mars 1660), Jacques (3 février 1661). Il remplaça Barthélemy Mitier comme lieutenant du premier chirurgien du Roy, et mourut à l'âge de 55 ans, le 6 octo-

bre 1688. Il avait été nommé troisième consul pour l'année 1688, et habitait dans la rue Orbe. (*Arch. mun.* Q. Q. 39).

BASTIT Gédéon. Suivant toute vraisemblance, il était le frère aîné du précédent. Mais, faute d'avoir retrouvé son baptistaire, on émet cette hypothèse sous toutes réserves. Il fut reçu maître le 24 août 1647, par devant M. de Rochemore. Il épousa Françoise Mitier et en eut plusieurs enfants, notamment Jean, qui marcha sur ses traces. En 1650, il était syndic de la communauté et chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et, douze ans après, il fut nommé troisième consul. Sa veuve, qui survécut à tous ses enfants, mourut seulement le 21 décembre 1710.

BASTIT Jean. Né le 25 juillet 1650, du précédent, il fut tenu au baptême par J. Bastit, prêtre, et par sa grand-mère maternelle. Reçu maître, il habitait le faubourg des Prêcheurs, et figure souvent comme témoin dans les actes curiaux de Saint-Charles. Le 29 avril 1682, il épousa Catherine Labric. Son fils Jean, baptisé le 9 mai 1683, eut pour parrain J. Bastit lieutenant du premier chirurgien du Roy et troisième consul, et pour marraine sa grand-mère, Françoise Mitier. P. Parran, bourgeois, deuxième consul, et Ant. Euzéby, quatrième consul, assistèrent à la cérémonie.

Ce chirurgien mourut le 9 septembre 1686; quant à sa veuve, elle se remaria, l'année suivante, avec J. Roque.

BASTIT Gédéon. Né le 26 août 1658, de Jean et de J. Davière, il fut reçu à 19 ans maître chirurgien. Marié à Catherine Jonquière, il en eut plusieurs enfants et mourut seulement le 5 février 1731. Avec lui s'éteignit le nom de Bastit, qui a joui d'une grande considération. Il avait été consul en 1697, en 1706, en 1718 et en 1724.

\* BOULLONNE David. Marié à Suzanne Bruguier, il en eut, le 31 janvier 1676, Jean.

BOURGUET Guillaume. Marié le 17 janvier 1689, à Catherine Bérard, il en eut plusieurs enfants. L'un d'eux eut pour parrain noble Jean de la Gorse, s<sup>r</sup> de Gajan (29 mars 1697.)

BOUSQUET Pierre. Epoux d'Olympe Bourguette, il en eut, le 25 septembre 1691, Pierre, qui embrassa la carrière paternelle. Antoine, qui fut quatrième consul en 1698, était frère de ce chirurgien.

**BOUZANQUET Pierre.** Le 3 juillet 1662, il épousa hors les murs Delphine Lombarde. Il en eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons Siméon, présenté au baptême, le 25 janvier 1672, par S. Vachon, docteur médecin, et Bernar-dine de Duranty, veuve de S. Baux. Estienne Duranty, docteur en médecine, et François d'Albiac, docteur et avocat, assistèrent à la cérémonie.

**BRIZAU Jean.** Originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, il paraît avoir quitté notre ville peu de temps après sa réception, qui eut lieu le 14 septembre 1679.

**BRUN Pierre.** D'après le *Catalogue*, il aurait été reçu maître après G. Bastit ; mais on n'a pu trouver la date de sa récep-tion. Il mourut le 3 septembre 1681.

**CABOT Michel.** Originaire de Saint-Gilles, il épousa, le 26 juillet 1620, Hestor (Esther) Termine. L'Evêque lui accorda à cet effet des dispenses.

**CHAMBON Pierre.** Il épousa, le 26 décembre 1635, Marie Courrette, et en eut plusieurs enfants, dont deux embrassè-rent la profession paternelle. Il mourut le 30 janvier 1657.

**CHAMBON Gaspard.** Fils du précédent, il épousa, le 1<sup>er</sup> sep-tembre 1661, Louise Poulaine ou Poulain. L'un de ses en-fants (6 décembre 1665) eut pour marraine Françoise de Vi-gnolles, femme de M<sup>r</sup> de Castelnaud.

**CHAMBON Antoine.** Egalement fils de Pierre, il avait épousé Marguerite Courbes et habitait rue Nouvelle (*Arch. mun.* QQ. 39). L'un de ses fils, qui, comme lui, s'appelait Antoine, devint chirurgien et abjura la religion protestante, le 19 avril 1712 : il avait épousé Suzanne Issoire, le 20 octobre 1699.

\* **CHARDON Godefroy.** Originaire de Langogne, il avait 28 ans lorsqu'il épousa, le 12 février 1676, Alix Poudevigne.

**CHIROL Pierre.** Originaire du lieu de Fouilhet, près Thon-nens en Agénois, il avait 22 ans lorsqu'il épousa, le 12 Mars 1674, Marguerite, fille de son collègue Gay.

**COURBES Guillaume.** Il avait 25 ans, lorsqu'il épousa Made-leine Guionne. Son beau-frère, A. Chambon, assista au mariage, qui eut lieu le 10 décembre 1672. Il vivait encore en 1723. Baux le cite. (*Observ. méd.* n° 55).

\* **COUSIN Etienne** figure dans les mortuaires de Saint-Castor, à la date du 9 juillet 1640.

DOULCET Jean. Il mourut le 30 avril 1636.

DOULCET Jean-Jacques. Fils du précédent, il épousa, le 14 juin 1627, Françoise de Noguier, et mourut le 14 octobre 1638.

DUPONT Louis-Michel. Originaire de la paroisse de Combrée, au pays d'Anjou, il avait fait son apprentissage à Paris sous André Deguerre; et, après avoir longtemps exercé, s'était fixé à Nîmes. Reçu maître le 30 septembre 1661, il épousa, le 27 avril 1666, Catherine Cussonne. Au bas de l'acte, on relève la signature du docteur Tartays et de Bonzon, M<sup>e</sup> apothicaire. L'un de ses enfants (3 novembre 1669) fut tenu au baptême par noble François du Caylar de Toiras, et M<sup>me</sup> Angélique de Rochemaure. Dupont paraît avoir joui d'une grande considération. Il acquit la charge de lieutenant de premier chirurgien du Roy.

FREGEVISE François. Reçu en 1641, il épousa en premières noces Françoise Noguère (8 avril 1642), et en secondes noces Judith Sauze (21 septembre 1655.) L'un de ses enfants (30 janvier 1672) fut tenu au baptême par P. Borély, docteur en médecine, et par Catherine Odo, veuve de Tristan Fontfroide; un autre (2 avril 1675) le fut par noble Albert de Baudan, seigneur de Villeneuve, et J. de Granier, femme de Charles de Barnier, conseiller en la cour présidiale.

Fregevise habitait le quartier de la Bocarié (*Arch. mun.* QQ. 41). Il mourut le 10 juillet 1680, et fut accompagné à sa dernière demeure par ses collègues, Cl. Noguier, L. Verdety et P. Sales.

GALAFRÉS Louis. Originaire de Saint-Chapte, il épousa, le 28 février 1652, Madeleine Puech. Le 9 décembre 1665, il fut nommé, par le Consistoire, ancien pour l'année 1666, et eut, à ce titre, la surveillance du quartier de la Couronne. Son frère Jacques tenait le *Logis de Montpellier* et venait d'être nommé consul, lorsqu'il mourut, le 26 décembre 1674.

GAUDIN Jean. Epoux de Marguerite Laussel, il est qualifié dans les actes curiaux de chirurgion de l'évêque Denys Cohon. Il avait 55 ans, lorsqu'il mourut, le 3 octobre 1702.

GAUDIN Mathieu. Fils du précédent, il naquit le 24 novembre 1676 et eut pour parrain Planes.

GAY Mathieu. Il exerçait à Manduel, lorsqu'il épousa, le

15 septembre 1652, Magdeleine Auvelière. Poussé par sa femme, qui appartenait à la bourgeoisie, il compléta son éducation professionnelle et se fit recevoir maître, le 23 octobre 1658. Le Consistoire lui confia le soin de ses pauvres malades (1679 à 1685), et lui donnait pour ce service 40 livres par an. Il mourut, le 6 juin 1691, âgé de 66 ans. Gay paraît être arrivé à l'aisance. Une de ses filles épousa Arnaud Sorbier, avocat.

GIROUIN Marc. Fils d'un marchand canabassier de Lunel, il était apprenti lorsqu'il épousa, le 8 juillet 1664, Madeleine Puech, sœur d'un marchand de soie. Il se fit recevoir maître trois ans après. Un de ses enfants, baptisé le 24 décembre 1674, eut pour parrain *Antoine Boyer*, maître chirurgien de Paris.

GONTIER Raymond. C'est le seul chirurgien qui soit sorti d'une classe relevée, puisqu'il était fils d'un avocat. Le 2 juin 1687, il épousa la fille d'un notaire de Caveirac, et en eut Rose-Catherine, le 22 mars 1688. Le 5 octobre de la même année, il assista au mariage de François d'Albiac.

GOUBIN Jean. Ce nom obscur rappelle, avec une noble conduite, un bel acte de dévouement. C'était en 1649. La peste venait de pénétrer dans les murs et avait déjà fait quelques victimes, lorsqu'un aspirant chirurgien s'offrit courageusement pour la combattre. Ses services furent acceptés, mais, plus heureux que Jacques Guilhaud (V. plus bas), Goubin échappa à la contagion.

L'épidémie terminée, la ville s'occupa d'acquitter sa dette de reconnaissance ; mais, au lieu de lui décerner une couronne civique comme on l'eût fait à Rome, elle accorda à Goubin la maîtrise de son art, c'est-à-dire le droit de lever boutique, de pendre enseigne et bassins, comme le faisaient les chirurgiens reçus par leurs pairs.

Cette décision ne plut pas à tout le monde, et mécontenta en particulier les maîtres existants. Non sans quelque fondement, ils virent, dans cet acte municipal, un empiètement sur leurs privilèges, et, s'appuyant sur ceux-ci, obtinrent de faire fermer la boutique de Goubin. Le conseil politique prit la défense de son protégé (1654), et fut assez puissant pour le faire triompher.

Quant à la science de Goubin, elle ne paraît point avoir été à la hauteur de son dévouement. Il épousa, le 5 mai 1657, Catherinè Blachière, de Lunel, et en eut de nombreux enfants. L'un d'eux fut tenu au baptême (18 avril 1675) par noble Ros-tang de Bonnail et Suzanne de Rulman, femme de Richard, avocat. Le Consistoire, à la date du 5 octobre 1678, accorde à la veuve de Goubin la somme de quinze livres.

GOULET Jean. Il fut chirurgien de l'hôpital en 1626.

GOUTELLE ou COUTELLE Jacques. Reçu à Paris, par le fameux Félix, premier chirurgien de Louis XIV, il fut syndic de la communauté en 1696-98, et juré royal en 1700. Originaire de Tresques (diocèse d'Uzès), il avait épousé Jeanne Savi, et en eut plusieurs enfants, entre autres Louise, qui épousa, le 11 février 1709, Robert Camproux, bourgeois. En bon parent, il avait appelé auprès de lui une grande partie de sa famille; mais Antoine et Alexandre, moins bien doués que lui ou plutôt moins instruits, ne recueillirent qu'une part de sa succession. Il est douteux qu'ils se soient fait recevoir maîtres par la communauté nimoise; il est vraisemblable qu'ils exerçaient en vertu du titre qu'ils avaient obtenu à Uzès. Habitant le faubourg des Prêcheurs, ils figurent fréquemment dans les registres curiaux de cette paroisse, de 1697 à 1730.

\* GUILHAUD Jacques. Originaire de Chatellerault, il épousa, le 9 juillet 1640, Jeanne Barrière. Il mourut peu après, emporté par la peste, qu'il combattit courageusement.

GUILHES Pierre. Il avait épousé Anne Bouette, dont il eut Françoise (6 octobre 1670), qui se maria à un confiseur, et Suzanne (22 mars 1672), qui devint la femme d'un ouvrier en bas. Je relève en passant ces unions modestes, afin de montrer que leur père était loin d'avoir fait fortune. Il avait été reçu le 26 novembre 1664.

LAGEY Pierre. Natif d'Orange, il épousa Françoise Bon-naud, le 18 juillet 1649, et, comme le précédent, n'a point fait parler de lui.

LAUGIER Louis. Originaire de Forcalquier, il a été le chef d'une famille de chirurgiens nimois. Il épousa, le 2 mars 1658, Dauphine Mazelle, et en eut quatre enfants. Il mourut le 26 avril 1685; il avait été reçu maître en janvier 1669.

LAUGIER Louis. Fils du précédent, il naquit le 18 septembre 1670, et épousa, à l'âge de vingt-six ans, Elisabeth Guillaumet. Il en eut, entre autres enfants, Jacques, qui, devenu maître chirurgien à son tour, eut une certaine réputation au xviii<sup>e</sup> siècle.

LEVIEUX Théodore. Ses frères Jean et Daniel étaient orfèvres, et un autre frère, Charles, était chirurgien, mais ne paraît pas avoir exercé à Nîmes. Quoi qu'il en soit, Théodore s'y maria, le 14 janvier 1644, avec Claire Ricard, et y mourut le 3 septembre 1672. A s'en référer à son enquête de mœurs, les personnes qui la lui délivrèrent se défiaient de sa capacité ; ce qui indigna la communauté ; car, ajoute le registre, « ces personnes ne connaissent pas la médecine ». Il fut reçu maître en chirurgie en 1647, à la suite d'un procès et d'une foule d'incidents qu'il serait trop long de raconter.

MILONY Mathieu, « dict Scipion de Marseille, de la ville de Vias (?), en Provence, opérateur de M<sup>sr</sup> le duc de Guise, obit le 18 septembre 1635 ». Cette note, trouvée dans le mortuaire de Saint-Castor, est tout ce qu'on sait de ce chirurgien. Je ne l'ai reproduite que pour donner une image plus nette de la chirurgie à cette époque. C'était, suivant toute vraisemblance, un de ces opérateurs ambulants qui parcouraient le royaume pour soigner les cas désespérés ou les malades abandonnés par les chirurgiens de la ville. Quant à son titre d'*opérateur de M<sup>sr</sup> le duc de Guise*, on ne saurait dire s'il était réel ou fictif.

MIRIER Barthélemy. A plusieurs reprises, il a été parlé de ce chirurgien ; aussi, pour ne pas me répéter, je me bornerai à consigner ici ce qui a été passé sous silence.

Né à Arles, vers 1602, Barthélemy fit son apprentissage dans cette ville et s'y maria avec M<sup>lle</sup> Isabeau Gautier, fille d'un maître chirurgien. Il vint s'établir à Nîmes peu après, puisqu'il est parrain le 21 août 1633 et a signé, le 5 septembre de la même année, à la réception de J. Pinet. Peu après son arrivée, il fut désigné pour chirurgien de l'hôpital, et remplit ces fonctions pendant les années 1633, 1635 et 1638.

Intelligent et actif, il ne tarda pas à acquérir une grande réputation, et mit à profit son aisance pour donner à ses enfants une éducation soignée. On a vu que son fils aîné avait

été tour à tour apothicaire et docteur en médecine ; quant au second, il embrassa la carrière paternelle. Ses filles ne furent pas moins favorisées : l'une d'elles épousa Gédéon Bastit, dont il a été parlé plus haut ; l'autre se maria à P. Guérin, secrétaire en la cour royale et sénéchaussée de Beaucaire. Tous ces indices, et d'autres qui m'échappent en ce moment, établissent que ce chirurgien valait mieux que ses pairs. Sans doute, pas plus qu'eux, il n'a rien écrit ; mais, dans les documents de l'époque, il est celui dont le nom revient le plus fréquemment ; et, partant, on est, en toute logique, autorisé à conclure qu'il a dû jouer un rôle plus considérable.

Cette prééminence, quelque réelle qu'elle fût, a été cependant insuffisante pour effacer les distances existant entre le chirurgien et le médecin. Dans cette société essentiellement aristocratique, celui-ci a toujours le pas, en vertu de son grade de docteur, tandis que celui-là, par le fait de son origine, n'apparaît qu'en seconde ligne. Malgré son mérite personnel, l'étendue de ses services, il est impuissant à s'élever au-dessus de certaines limites ; et, quoi qu'il fasse, il est, de par les conventions sociales, condamné à rester l'inférieur de l'homme médiocre, placé par l'éducation dans une classe supérieure. C'est là, sans doute, un fait aujourd'hui bien établi ; on me permettra néanmoins d'en relater une nouvelle et curieuse preuve.

Un médecin eût été blâmé par ses collègues, s'il se fût assis à la même table qu'un chirurgien, et la chose était tellement notoire qu'elle avait franchi les murs des couvents. De là une nuance dans les procédés des Révérends Pères, suivant qu'ils veulent honorer l'une ou l'autre profession. Par exemple, ils enverront un cadeau au médecin (deux onces de safran dans un cas) tandis qu'ils donneront à dîner au chirurgien. Le livre des *Recettes et dépenses* des Pères Carmes nous apprend, avec le menu, la date du dîner qui eut lieu, le dernier dimanche de carnaval de l'année 1664, et le nom des invités. C'étaient Mitier et G. Bastit, chirurgiens, J. Plasses, libraire, et Séguret, notaire. Quant au menu, il était des plus modestes, puisqu'un chevreau en constituait le plat principal. Le seul luxe était dans la présence de deux

chirurgiens ; mais j'ai trouvé l'explication de cette circonstance en voyant figurer, pour l'année 1667, la somme d'une livre neuf sous « donnée au sieur Bastit, chirurgien, partant pour Lyon, qui avoit fait le poil pendant un an ». Il est donc vraisemblable que ce dernier faisait les fonctions de barbier, alors que les actes de caractère chirurgical étaient dévolus à son beau-père.

B. Mitier eut, pendant sa vie, tous les honneurs auxquels il pouvait légitimement prétendre. Il fut à trois reprises consul : en 1652, en 1659 et en 1670, et devint, en 1656, le chef de la communauté des chirurgiens. Pendant vingt ans, il sut faire respecter son autorité, et mourut le 10 février 1676.

MITIER Gédéon. Fils du précédent, il naquit le 29 octobre 1653. Reçu maître à l'âge de vingt et un ans, il épousa, l'année suivante (12 septembre 1675), Claudine Pouzol, fille d'un marchand d'étain, et en eut de nombreux enfants, parmi lesquels *Aimé*, dont il sera parlé plus loin. Avant de s'établir, « il avait parcouru les meilleures villes du royaume ».

Gédéon eut une carrière très-honorable ; mais, comme opérateur, il ne paraît pas avoir eu la même réputation que son père. Il était cependant chirurgien de l'Hôtel-Dieu (il reçoit à ce titre, en 1707, la somme de 50 livres pour traitement annuel) et ne dédaignait pas les observations scientifiques. Baux le cite, dans son recueil d'Observations, à propos d'un abcès du foie. Ayant ouvert le cadavre d'un homme, mort à l'Hôtel-Dieu d'une fièvre maligne, il aurait trouvé une cicatrice de deux lignes de profondeur, sans qu'il eût remarqué au dehors aucune cicatrice qui pût faire croire que le foie eût été blessé par un instrument tranchant (Obs. 1).

En 1716, lors de sa nomination au consulat, il donna sa démission de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, et fut remplacé par son fils Aimé. Il mourut seulement le 22 janvier 1731, dans sa soixante-dix-neuvième année.

MONIER Claude. Originaire de Briançon, il fut reçu maître en 1659. Le 11 février de cette année, il épousa Elisabeth Chalasse et en eut de nombreux enfants, parmi lesquels Joseph-Didier, qui embrassa la profession paternelle, et Jean, qui devint officier de dragons.

On n'a aucun renseignement sur son aptitude chirurgi-

cale ; on sait seulement qu'il fut deux fois consul, et qu'il fut enterré, le 11 août 1693, dans la vieille église de Messieurs du chapitre. Au moment de sa mort, il avait soixante ans.

Une pierre trouvée le 6 décembre 1876 à l'ancien hôpital, général, porte l'inscription suivante :

DV CONSVLAT DE M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> FR.  
PISON DOCTEVR ET ADVOCA  
CLAVDE MONIER M<sup>e</sup> CHIRVRGI  
JVRE ETANT OVVRIER ABRAN AN  
MARCHANT DROGUISTE  
1678.

MONIER Joseph-Didier. Fils du précédent, il naquit le 16 décembre 1665. Marié, le 5 octobre 1693, à Eliza Auzière, fille de feu Pierre, maître de la poste, et d'Antoinette Jos-sency, il en eut de nombreux enfants. Il était estimé et fut consul en 1707, en 1717 et en 1727. Dans les compoix ca-balistes (*Arch. mun.* PP. 2), il était, en 1702, taxé deux livres, tandis que ses confrères ne payaient qu'une livre de taxe. Il était le chirurgien des Dominicains et reçut, pour l'année 1706, 12 livres pour la barbe et 4 livres pour les saignées. Quant à son compagnon chirurgien, il recevait, chaque année, une livre d'étrenne.

NOQUIER Guillaume. Fils de Claude, maître chirurgien, et d'Isabeau de Vaux, il épousa, le 26 novembre 1623, « honeste femme Hestor Bondurante, fille à M. Guillaume Bondurand, dudit Nismes ». Il mourut jeune (12 décembre 1633).

NOQUIER Claude. Fils du précédent, il épousa, le 6 mars 1650, Magdeleine Vignalle. C'est lui qui a dressé le Catalogue des maîtres nimois ; car, plus heureux que son père, il parvint à un âge avancé. Dès 1674, à ce qu'il nous apprend, il était le plus ancien maître de la communauté ; mais, en sa qualité de protestant, les assemblées ne pouvaient avoir lieu chez lui. Malgré son affirmation (il écrivait ces lignes en 1692) ; il se trompait, puisque B. Mitier n'est mort qu'en 1678. Son frère Daniel était pasteur et fut, le 23 juin 1657, parrain d'un de ses enfants.

NOQUIER François. Fils aîné du précédent, et venu au

monde le 13 février 1651, il eut pour parrain son oncle, Fr. Fregevise, et pour marraine sa grand-mère paternelle. Reçu maître, le 14 janvier 1669, il épousa, le 9 février 1682, Marie Courlasse. Il mourut deux mois après son mariage.

NOTAIRE Antoine. Reçu maître à 23 ans, il épousa la même année (10 février 1682), Suzanne Fregevise, fille du chirurgien. Sa mort advint le 11 septembre 1729.

ORCIVAL Pierre. Reçu maître en 1641, il épousa, l'année suivante (1<sup>er</sup> mai), Estiennette Vignalde. Il n'en eut pas d'enfant et mourut le 8 septembre 1676. Il avait été, en 1651, chirurgien de l'hôpital.

PARIS Jean. Marié à Gabrielle Constantine, le 20 août 1628, il en eut dix enfants. L'un d'eux, devenu greffier, épousa, le 8 septembre 1687, Suzanne Constantine, sa cousine germaine. Il était alors privé de ses père et mère depuis plus de vingt ans.

PINET Jean (1). Reçu maître le 5 septembre 1633, il avait déjà commencé à exercer. Ainsi, d'après un acte reçu, le 30 juin de cette année, par Monteil, notaire, il avait loué à Magdeleine de Surian, veuve de Paul Saunier, maître apothicaire, deux chambres, un petit cabinet et une petite salle basse (boutique) moyennant *trente livres* par an, payables par quartier. Je relève cette particularité afin de montrer la modicité du loyer, comme j'ai relevé ailleurs le prix des vivres. C'est grâce à ces données diverses que l'on arrive à s'expliquer comment, avec un modique salaire, on arrivait à lier les deux bouts. En ce temps, la saignée était payée sept sous et même cinq sous, et la barbe, qui se faisait seulement toutes les semaines, ne coûtait qu'un sou : il arrivait même qu'on taillait les cheveux à ce prix.

J'ignore où se trouvait la maison de M<sup>me</sup> de Surian ; tout ce que je sais, c'est qu'elle était vis à vis celle du juge criminel Brueis de Saint-Chapte.

Pinet, à cette époque, avait épousé Marie Coquillière ; il perdit un enfant, le 26 octobre 1636. Il mourut le 13 dé-

(1) En 1597, il y avait à Nîmes un Ponce Pinet, hôte de la Pomme (*Arch. mun.* QQ. 20).

cembre 1663, et son mortuaire nous apprend qu'aux fonctions de chirurgien il joignait celles de *chantre* à la Cathédrale. Ce détail, insignifiant en apparence, a pourtant sa valeur ; il montre que la chirurgie n'était pas encore arrivée à l'apogée de sa prospérité. Pinet habitait la rue Orbe. (*Arch. mun.* QQ. 39).

PLANES Mathieu. Reçu maître en 1669, il avait épousé Marie Vial, qu'il perdit en 1672. Le 1<sup>er</sup> décembre 1676, il fut parrain de Mathieu Godin et mourut peu après.

POULLAIN ou PAULIN Jacques. Il subit son premier examen, le 18 octobre 1633 ; mais, après sa deuxième épreuve, il fut renvoyé à six mois pour parfaire son éducation. Cette circonstance, rare dans les registres de la communauté, est démonstrative ; aussi ai-je cru devoir la signaler. Les maîtres qui ont eu le courage de cette sévérité sont, par ordre d'ancienneté : Noguier, Fermillion, Tr. Theremin, lieutenant ; L. Theremin, Math. Quesnot, J.-J. Doulcet, Paris, Mitier, Sainton et Pinet, soit dix en tout.

Poullain épousa, le 30 avril 1637, Jeanne Pilhonne ou Fillonne. Il en eut Gabrielle, qui devint la femme d'Elie Vincendeau, et Isabeau (20 septembre 1644), qui eut pour parrain Gaspard Proni, secrétaire de la maison consulaire, et pour marraine M<sup>me</sup> Romain, femme de Ferrand, contrôleur des décimes du Diocèse. Il fut chirurgien de l'hôpital, et en remplit les fonctions pendant les années 1639, 1640, 1642, 1644 et 1646. Il mourut le 7 mai 1662, âgé de soixante ans.

POULLAIN François. Fils du précédent, il ne paraît pas avoir acquis plus de réputation. Il se maria à deux reprises : la première fois, avec Marguerite Favière, dont il a un enfant en 1674, et, la seconde fois, avec Marie Rantonne, dont il a un enfant, le 21 octobre 1702. Il habitait la rue des Greffes. (*Arch. mun.* QQ. 39).

\* PUECH Guillaume. Ce chirurgien est témoin d'un mariage le 13 juin 1669. Après avoir fait son apprentissage à Nîmes, il va s'établir au Cailar.

QUESNOT Matthieu. Pas plus que le précédent, il n'est originaire de notre ville ; mais, à l'inverse de celui-ci, il y a passé la plus grande partie de son existence. Ses ouvrages, — car il a tenu une plume, et à ce titre il mérite

une notice — sont muets sur le lieu où il a reçu le jour; pourtant l'un d'eux laisse entendre que son père était médecin. C'est du moins ce qui semble résulter du passage suivant : « Sans blâmer ny réprover en aucune façon » la méthode galénique, à laquelle je suis soumis dès le » berceau, par la connoissance que j'en ay acquise de mon » père, et je m'estime très-honoré d'estre disciple des doc- » teurs en icelle ». (*Traicté des fièvres intermittentes*, p. 17).

Il professait la religion protestante, et le livre des *Annonces*, à la date du 8 février 1626, fournit la première mention de son nom. « Entre Mathieu Quesnot, chirurgien, habitant de Nîmes, d'une part, et damoiselle Louise Ducamp, de Nîmes, d'autre ». En marge, il est ajouté : « Le mariage fut béni, le 8 mars, par Samuel Petit, ministre ».

De cette union naquirent six enfants : 1° Jeanne, présentée au baptême, le 22 février 1627, par M. Loys de Montfaucon, procureur du Roy, et Jeanne de Ducamp ;

2° Estienne, né le 3 décembre 1628, présenté au baptême par M. Estienne Davin, premier consul, et demoiselle Catherine Doufon ;

3° Marguerite, née le 9 novembre 1630, présentée par Pierre Quesnot et Marguerite Quette ;

4° Daniel ;

5° Jehan, né le 3 août 1637, présenté par Jehan Molherac, greffier, et Catherine Gardiolle ;

6° Jeanne, née le 22 août 1638, présentée au baptême par M. M<sup>e</sup> Jean Pistorius, docteur-médecin, et demoiselle Jeanne de Villard, baptisée le 2 septembre par Codurc.

Dans les registres des délibérations communales, il est plusieurs fois mentionné. Ainsi, en 1628, il est nommé chirurgien de l'hôpital, aux appointements de vingt-cinq livres. Le 22 septembre 1630, ayant réclamé soixante livres pour certains blessés qu'il avait soignés en temps de guerre, sa réclamation n'est point accueillie. Enfin, lors de la peste de 1640, son nom figure deux ou trois fois dans les comptes rendus du bureau de santé.

Avec la mort de sa femme, survenue le 11 mars 1640, commencèrent ses tribulations domestiques. Ayant épousé, le 14 novembre 1641, Françoise de Bertrand, cette seconde

union fut loin d'être aussi heureuse que la première ; au contraire, elle donna lieu à des éclats qui sont parvenus jusqu'à nous. Assurément, il y eut des torts de part et d'autre ; mais le plus coupable des deux fut sans contredit le mari. Quelque acariâtre que fût l'humeur de sa seconde femme, elle ne l'autorisait point à accorder à une servante de telles privautés que l'épouse, justement indignée, n'eût d'autre parti à prendre que de désert<sup>r</sup> le domicile conjugal. Appelé devant le Consistoire, le mari confessa sa faute ; il avoua avoir rendu enceinte sa servante ; mais, s'étant obstinément refusé à reprendre sa femme, il fut privé de la sainte Cène. (*Arch. du Cons.*, 19 novembre 1643, 30 mars et 13 may 1644.)

On a lieu de croire que cette séparation fut définitive. Ce qu'il y a de positif, c'est que, à la mort de Françoise de Bertrand, il s'empressa de convoler à de nouvelles nocés (20 octobre 1657.)

Il paraît avoir bien vécu avec cette troisième épouse, nommée Marie Huguet, et en eut, en 1664, une fille qui fut présentée au baptême par André de Villar, sieur de Vallongue, conseiller du Roy et juge-magistrat au siège présidial de Nismes, et Madame Suzanne de Pierredon, femme de M. Jossaud, aussi conseiller du Roy audict siège. Malheureusement, il perdit peu après sa femme, et, malgré les années qui eussent dû réfréner les passions d'un autre âge, malgré la considération qu'il s'était acquise dans l'exercice de sa profession, il deshonora sa vieillesse par les écarts de sa conduite privée. Au grand désespoir de son fils Daniel, ministre à Langlade (1), de sa fille Jeanne et de son gendre Charles Trintignan, il reprit ses habitudes passées. Bref, les choses vinrent à un tel point que le Consistoire chargea deux de ses membres, MM. Guibal et Condamine (4 juillet 1667), de le voir et de « lexorter a espouser sa servante, sy mieux n'ayme la congédier présentement ». On ignore le résultat de cette députation, mais on aime à penser qu'elle aboutit. Il mourut

(1) Jean-Jacques Quesnot, étudiant en pharmacie, fils de Daniel, ministre de Langlade, épousa, le 15 décembre 1680, mademoiselle Marie Roux, fille d'Antoine Roux, notaire royal de Misoou, en Dauphiné.

quelques années après, et fut enterré, le 19 février 1672, au cimetière de la Porte de la *Boucarié*.

D'après les procès-verbaux de la communauté des chirurgiens, il aurait été syndic de cette compagnie en 1636, et aurait eu fort à se plaindre d'un de ses collègues, Sabatery. Son fils aîné Etienne, qui semblait appelé à recueillir l'héritage paternel, en présence de l'opposition faite par la communauté, ne termina pas son examen, et paraît s'être expatrié.

Tels sont les renseignements qui ont été recueillis sur l'homme; venons maintenant à l'examen de son œuvre scientifique.

On connaît quatre ouvrages de sa façon : deux ont été publiés de son vivant, et deux après sa mort. Le premier est intitulé : *Traicté des fièvres intermittentes selon la doctrine et la méthode hermétique*, par Mathieu Quesnot, chirurgien juré de la ville de Nismes. Montpellier, chez Pierre Du Buisson, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, par Pierre Claverie, imprimeur. MDCXXIX, petit in-8°, de 21 pages. Il est dédié à M. Daniel Guiran, conseiller du Roy, prévost général et chevalier du Guet en la sénéchaussée de Beaucaire et Nismes. « Il y a longtems que vous m'avez témoigné prendre à gré la recherche que je faisoy des secrets de la nature, et mesme par vos soins, avez voulu sçavoir si j'y faisoy quelque progresz. Car souvent, vous m'avez envoyé des pauvres, malades de plusieurs infirmitéz, afin que je leur communiquasse ce que je pouvois avoir de cognoissance, et particulièrement plusieurs febricitans : entre lesquels un de vos domestiques en a resseny l'effet, en la personne de son fils, lassé d'avoir pour hoste une fièvre quarte, logée par étiquete depuis huit mois en son corps : lequel estant guery, m'a picqué d'honneur de vous faire ce petit traicté, afin que vous puissiez voir que je ne travaille pas sans raison ny méthode, et que je n'ay autre soin que d'apprendre, afin de servir utilement à ceux qui m'honorent d'amitié. Entre lesquels je vous ay toujours cognu le premier intéressé ; c'est pourquoy, comme tel, je vous supplie d'agrèer ce premier coup d'essay, et le recevoir d'aussi bonne volonté comme il vous est offert de franc cœur et sincère affection, par celuy qui a tousjours esté

et sera jusqu'au tombeau, sans aucune réserve, votre très-humble et très-obéissant serviteur ». De Nismes, ce 1<sup>er</sup> septembre 1648.

Il a étudié de préférence les fièvres intermittentes, « pource que ce sont des maladies qui ont un grand règne en cette region ». Après avoir examiné succinctement la composition de l'homme, comment s'entretient la vie par les choses extérieures, il entre en plein dans le sujet. D'après lui, la fièvre intermittente est une maladie engendrée du tartre putréfié avec ses excréments, et en conséquence de cette hypothèse, il faut *désopiller, modifier et restaurer le corps*. Après avoir donné ses formules magistrales, il ajoute en terminant « que, s'il y a quelqu'un qui ne guérisse pas par » l'exhibition des susdits remèdes, c'est manque de n'avoir » pas bien discerné le lieu de la matière. Et s'il luy plaist » de m'envoyer venir, j'espère, avec l'ayde de Dieu, de le » desliver de quelque espèce que ce soit; et s'il y a des » pauvres atteints de cette maladie me venant trouver, » je leur départiray charitablement mon secret et feray » voir aux uns et aux autres que, pour guérir, la méthode » ci-dessus est véritable et souvent expérimentée ».

Le second est un *Traité de la peste*, imprimé à Montpellier en l'année 1665, par Daniel Pech. Tout ce que je puis en dire, c'est que, malgré mes recherches à la Faculté de médecine, je n'ai pu le retrouver.

Les deux autres, qui ont été imprimés après sa mort, sont : 1<sup>o</sup> *Discours en médecine en forme d'avis* à Monseigneur le duc de Verneuil, gouverneur et lieutenant pour le Roy en la province du Languedoc, avec le secret de la multiplication du bled et l'augmentation du pain et autres secrets, par Daniel (*sic*) Quesnot. A Avignon, et se vend à Nismes chez Pierre Roquette, marchand libraire, avec permission des supérieurs (1674), de 60 pages in-12 avec 11 pages non numérotées, comprenant l'épître dédicatoire.

Cet ouvrage, édité par son fils, ministre à Langlade, est formé de deux parties distinctes : le discours et les recettes.

Le discours est un exposé de la doctrine médicale de l'auteur. Peu satisfait de la théorie en vigueur, qui admettait dans l'homme l'existence de quatre humeurs, il lui

substitue une hypothèse d'après laquelle toutes les maladies procéderaient du tartre. Pour expulser cette matière « tartareuse », ainsi dénommée par analogie avec la lie du vin, il ne faut pas se contenter des saignées et des purgations, mais encore recourir à d'autres moyens. Ainsi un épileptique, dont l'aura partait du gros orteil, fut guéri par l'application d'un cautère actuel sur l'ongle, et pareillement un autre, dont l'aura partait du petit doigt gauche, se débarrassa de cette terrible affection en s'amputant lui-même le doigt. Bref, pour expulser le principe morbide qui a envahi la masse de l'économie, il n'est pas de meilleur moyen que l'esprit volatil du tartre de vin.

Quant aux recettes, elles sont précédées par un avertissement au lecteur, ou mieux aux laboureurs, car c'est à eux qu'il s'adresse. Après avoir établi la valeur inégale du fumier, suivant qu'il a perdu ou conservé ses sels, il indique un fumier à la chaux pour multiplier le blé, il augmente le pain de 25 pour 100 en jetant de l'eau bouillante sur le son et la repasse, et se servant de cette eau pour pétrir la farine; enfin il donne une foule de recettes pour empêcher le vin de tourner, pour le conserver éternellement, pour le faire poser, etc., etc. En d'autres termes, après avoir fait de la médecine chimique, il fait, en terminant, de la chimie agricole et domestique.

Le dernier ouvrage est intitulé : *Plusieurs rares et curieux secrets*, dédiés à M<sup>me</sup> d'Aguesseau (1) — à Avignon, chez Pierre Offray, demeurant à la place Saint-Didier, MDCLXXXV, avec permission des supérieurs, petit in-8° de 106 pages, avec quatre feuillets liminaires, comprenant la dédicace à M<sup>me</sup> d'Aguesseau. « Il y a des beautés qu'on ne scauroit peindre et dont toutes les coppies feraient tort à l'original; il y a aussi des vertus qui ne scauraient être représentées et dont l'éclat surpasse tout ce que l'on en pourroit dire, comme sont, Madame, celles dont il a plu au ciel de vous enrichir; je n'oserai entreprendre d'en parler; c'est un dessein au-dessus de mes forces, etc., etc. »

(1) C'était la femme de l'intendant de Languedoc.

Ce livre, qui n'a point de table, est une collection de 44 recettes dans le goût de l'époque; et, s'il n'est pas meilleur, il n'est pas pire que les recueils alors à la mode. C'est un amalgame souvent incohérent de substances médicamenteuses; mais parfois aussi on y trouve quelques éclairs de bon sens. Si la poudre pour qu'une femme « n'aye plus de tranchées en accouchant pour la première fois », comme l'eau et tablette pour porter heureusement l'enfant, témoignent d'une singulière crédulité, la remarque relative au dissolvant de la pierre (p. 43) fait l'éloge du praticien. « J'ai, écrit-il, un dissolvant pour dissoudre sur la main une pierre, mais pour la dissoudre dans la vessie, je n'en crois rien du tout impossible ». Le collyre pour les taches des yeux et pour l'oftalmie (p. 48) me paraît avoir quelque efficacité: une note manuscrite semble l'indiquer « expérimenté par M. Mourier, docteur-médecin de Nîmes, le 20 avril 1705 ». Bref, ce livre eut du succès et fut réimprimé, en 1708, à Paris (in-12 de 285 pages). Un exemplaire de cette seconde édition se trouve à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

Malgré cette rare bonne fortune, son auteur a été oublié pendant deux cents ans; et encore, sans une succession de hasards, il eût pu être plus longtemps ignoré. Nous nous félicitons d'avoir pu lui rendre une tardive justice; mais nous ne sommes en aucune façon portés à exagérer la valeur de cette résurrection. Assurément Mathieu Quesnot était supérieur à ses collègues par l'éducation littéraire, par l'esprit de recherche; mais il péchait par l'absence de critique et avait trop négligé la saine observation. Il raisonnait, alors qu'il eût fallu bien voir; il dissertait, alors qu'il eût dû s'en tenir au grand livre de la nature.

\* **RAUX** Honoré. C'était un opérateur. Il était oculiste, lithotome et herniste (*sic*). En janvier 1663, il est parrain d'un enfant de Massip.

\* **RAT** Jacques. Originaire de Marguerittes, il avait épousé Estienne Vignalle. Un de ses enfants, né le 4 avril 1629, eut pour parrain Pierre Fermillion. J. Rat mourut le 27 novembre 1657.

\* **RENOUARD** Antoine. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie Maistre, et mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1706, à l'âge de 45 ans.

\* **RENOVOY** Claude. Natif de Nîmes, il était fils de Pierre Renvoy, ministre, et de dame Madeleine Roger; il épousa, le 21 janvier 1659, Suzanne Mandin, native de Thairé (sic).

**REYNAUD** Paul. Sa réception, qui eut lieu en 1636, donna lieu à bien des discussions. Le lieutenant Tr. Théremine y était absolument opposé; il dut finir par triompher, et Reynaud alla porter ses talents ailleurs. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il ne s'est point marié et n'est point mort dans notre ville.

\* **RIBOULETY** Nicolas. Il épousa, le 14 février 1621, Françoise Guillaumette, fille et légataire universelle de Tann. Guillaumet.

\* **RIGAL** Jacques. Il avait épousé Gabrielle Paris et en eut un fils, Isaac, qui fut présenté au baptême, le 20 août 1654, par Rozel, conseiller du Roy et garde-sceau, et Suzanne de Pierredon.

**ROUSTAN** Joseph. Originaire de Générac, il épousa, en premières noces, Marthe Carbonel, et en secondes, Madeleine Jonquette. Un de ses fils suivit la carrière paternelle; mais, comme il n'a exercé qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, il en sera parlé à cette époque.

**ROUVIÈRE** François. Originaire de Trigance, en Provence, il avait 28 ans lorsqu'il épousa, le 27 février 1680, Françoise Larivière. A la mort de cette personne, qui était plus âgée que lui, il se remaria à Catherine Bonnet. Il vivait en 1716.

**ROUX** Pierre. Il était capitaine de la garde urbaine, lorsqu'il épousa, le 15 janvier 1623, Barthélemine Mazelle. Chirurgien de l'hôpital en 1625 et 1627, il mourut jeune; quant à sa femme, elle vécut jusqu'au 22 février 1674.

**SABATERY** André. Renvoyé à deux mois, pour instruction insuffisante (4 juin 1636), il fut admis quand même malgré l'opposition de quelques membres. En effet, après la signature du lieutenant Tristan Théremine, on lit: « sans approbation de la maîtrise d'A. Sabatery et P. Reynaud, pour déduire mon opposition en temps et lieu ». (Séance du 8 novembre 1637). Grâce à des interventions amiables, l'affaire n'eut pas de suites; mais Sabatery garda rancune

à ceux qui s'étaient opposés à sa réception, et se vengea en particulier contre le fils de Mathieu Quesnot, dont il empêcha l'examen.

Il épousa, le 15 février 1637, Françoise Roqueyrolle, et mourut le 25 septembre 1691, âgé de 80 ans.

SABATERY Pierre. Fils du précédent, il dut à l'intervention paternelle d'être reçu jeune (26 novembre 1664), mais il n'a nullement fait parler de lui. En 1702, il payait une livre de taxe. (*Arch. mun.* PP. 2).

SABATERY François-André. Fils de Pierre, il marcha sur ses traces. Reçu en 1717, il borna son travail à la petite chirurgie et s'éteignit obscurément.

SAINTON Pierre. Il épousa, le 24 mars 1630, Anne Madière, dont le frère était menuisier. Il en eut de nombreux enfants, et mourut le 2 novembre 1688, à l'âge de 77 ans. Le Consistoire, à la date du 21 novembre 1646, lui avait donné un banc au temple. Il fut le premier syndic nommé (14 novembre 1641), à la requête du lieutenant.

SAINTON Robert. Fils du précédent, il mourut le 1<sup>er</sup> août 1673. Il avait épousé, dix ans auparavant, Marguerite Fourestière, et en avait eu quatre enfants ; mais aucun n'est devenu chirurgien.

SALES Pierre. Reçu maître en 1660, il était nimois et frère d'un marchand passementier. Le 30 avril 1664, il épousa Catherine Dufour, et en eut plusieurs enfants. Il habitait le quartier de la Bocarié (*Arch. mun.* QQ. 41). Il mourut le 1<sup>er</sup> août 1681.

SIMON Philippe. Il épousa, le 6 décembre 1643, Marie Freuballe (?). Il avait été reçu maître un mois auparavant, et paraît avoir quitté la ville peu de temps après.

THÉREMIN Tristan. Fils de Léonard, maître chirurgien, et de Madeleine du Tour, il marcha sur les traces de son père et joua un rôle considérable. Nommé lieutenant (1), le 21 fê-

(1) La lieutenance de Nîmes avait alors une extrême importance. Non-seulement ce lieutenant était exempté de nombreuses taxes, mais encore il était chef des lieutenances d'Uzès, Beaucaire, Bagnols, Anduze et Alais. A cet effet, il recevait des lettres en blanc du premier chirurgien et

vrier 1631, il fut confirmé dans cette fonction, en 1633, par Jean Boudet, premier chirurgien du Roy (1).

A l'exemple de son père, il revint à la religion catholique, puisque, le 14 octobre 1625, il tient sur les fonts baptismaux de Saint-Castor Madeleine Gourdonne. Enfin, en 1634, en sa double qualité de catholique et de membre du conseil politique, il fait partie de la députation chargée d'aller offrir aux RR. PP. Jésuites la moitié des chaires du collège.

Marié, le 28 avril 1645, à M<sup>lle</sup> Isabeau Blachière ou Blachère, il en eut deux filles : 1<sup>o</sup> Madeleine, née le 24 mars 1646, et 2<sup>o</sup> Anne, née le 7 mai 1648. Il perdit sa femme un an après, et mourut le 15 juillet 1656.

Toute fin prématurée — il avait tout au plus cinquante-cinq ans — fut une perte regrettable pour la communauté, dont il était le chef. Si, par la force des choses, il a eu des successeurs, par le fait des circonstances, il n'a jamais été complètement remplacé. Il pourra s'en trouver de plus habiles comme opérateurs, mais il ne s'en rencontrera pas qui ait eu plus à cœur la dignité et la considération de la Compagnie.

THÉREMIN Léonard. Fils de François, maître chirurgien, et de Marie Guillaumet, il était cousin germain du précédent.

A peine venait-il d'être admis à la maîtrise, qu'il épousa (7 avril 1630) M<sup>lle</sup> Alix Pelisse. Il en eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons Antoine (1<sup>er</sup> juillet 1631), Guillaume (18 mars 1639), Daniel (30 janvier 1640), Charles (12 octobre 1642), Jacques (30 novembre 1646).

On n'a relevé aucun renseignement sur ses aptitudes chirurgicales, on sait seulement qu'il était *chirurgien ordinaire du Roy*. Léonard survécut à ses frères et mourut, le 19 août 1680, âgé de 80 ans passés.

les remplissait à son choix, moyennant finance. Il avait mission de faire respecter, de garder et faire garder les statuts, privilèges et ordonnances selon leur forme et leur teneur, et, à cet effet, il prêtait serment par devant le Présidial.

(1) Voici ce que dit de Boudet l'*Index funereus* : « Joannes Boudet, Ludovici Magni Barbitonsor, Chir. Prim., novæ Societatis Decanus. Obiit 7 aug. anni 1658.

THÉREMIN Antoine. Frère du précédent, il était venu au monde le 21 février 1611.

Reçu maître à l'âge de 24 ans, il épousa, le 14 juin 1638, M<sup>lle</sup> Marie Fournette. Son fils aîné, Estienne (né le 11 mars 1639), qui fut tenu au baptême par Léonard Théremin et M<sup>lle</sup> Jeanne Vidalle, devint ministre du culte réformé au Grand-Galargues, et quitta la France lors de la révocation de l'Edit de Nantes. A s'en référer à la *France protestante*, ses descendants auraient prospéré en Prusse. Il y a actuellement dans le Wurtemberg un médecin qui porte ce nom.

Le 27 décembre 1645, Antoine Théremin fit baptiser deux jumeaux qui vécurent quelques jours.

Il mourut le 29 septembre 1660.

THEREMIN Guilhaume. Frère du précédent, il était né le 17 janvier 1614.

Il était aspirant chirurgien, lorsqu'il épousa, le 8 septembre 1639, Judith d'Icard.

Lors de la peste de 1640, il offrit ses services à la municipalité ; mais, plus heureux que son collègue Guilhaut (*Voir ce nom*), il échappa à l'épidémie. « Les consuls, de leur propre mouvement, lui donnèrent une marque de la reconnaissance publique, en lui décernant la maîtrise. Cette récompense a l'air d'une couronne civique, laquelle, placée à propos, honore les Compagnies encore plus que le récipiendaire ». Son cousin Tristan, qui faisait partie du bureau de santé, ne fut pas étranger à ce don ; mais il n'eut pas lieu de s'en applaudir dans la suite des temps. Guilhaume était, en effet, un esprit brouillon, tracassier, qui a jeté maintes fois la discorde dans la communauté.

Guillaume, au point de vue des mœurs, n'a pas eu davantage une conduite irréprochable. Séparé de sa femme, dont il n'avait pas eu d'enfant, il était accusé par ses voisins de vivre dans l'inconduite ; c'est du moins ce qui ressort des registres de la municipalité. Bref, le 11 janvier 1656, les troisième et quatrième consuls, vers les 10 heures du soir, avec chaperon et livrée consulaire, et précédés de leurs valets, se rendirent au domicile de ce chirurgien ; et, après s'être fait ouvrir la porte, trouvèrent le compagnon avec trois femmes, la veuve de Darjac et ses deux filles. D'après leur dire,

Guillaume se trouvait en *campagne*, et leur avait confié la garde de sa maison.

On voit, par cet épisode, que les consuls nimois ne veillaient pas seulement à la sécurité publique, mais qu'ils savaient, à l'occasion, s'immiscer dans la vie privée.

Guillaume était *chirurgien ordinaire du Roy*, comme ses frères. Il mourut le 7 mars 1670, et fut accompagné à sa dernière demeure par son frère Léonard et Louis Verdety.

TOISAT Jacques. Né vers 1621, il fut reçu maître en 1646. Violent et colérique, il insulta dans une séance les Thérémin, et sortit de la réunion en blasphémant. (*Voir la séance du 25 novembre 1652*), dans l'Appendice, p. 423.

Il avait épousé Jeanne Pinet, fille de son collègue, et n'en eut pas d'enfant. Il est témoin d'une abjuration (11 avril 1656) et de deux mariages (17 décembre 1662 et 6 janvier 1665). S'étant absenté l'année suivante, il fut remplacé, en qualité de syndic, par C. Monier.

Il perdit sa femme le 20 janvier 1689, et mourut, le 9 janvier 1701, à l'âge de quatre-vingts ans.

\* TRIBE Jean. D'après les comptes du clavaire, il reçoit, en 1669, la somme de trente livres, pour avoir opéré une femme appelée la *Galérienne*, qui était atteinte du charbon. (*Arch. mun. RR. 18*).

TRINTIGNAN Charles. Le docteur P. Rivalier, son contemporain (*Journal de médecine* de l'abbé de la Roque, 1683, t. I, p. 176), l'ayant traité de *sçavant et habile chirurgien*, je me suis attaché à relever les moindres particularités le concernant.

Charles Trintignan était fils d'un modeste passementier et frère d'un tailleur d'habits. Reçu maître en 1656, il épousa deux ans après (8 août) Jeanne Quesnot, fille de Matthieu Quesnot, maître chirurgien.

De ce mariage, il eut : Matthieu, né le 9 mars 1659, présenté au baptême par Mathieu Quesnot et Marguerite Arnaud ; 2° Jerosme (25 mars 1664), présenté par Jerosme de Cambis, fils de M. le baron de Sérignac, et M<sup>lle</sup> Madeleine de Cray, fille de M. J. de Cray, docteur en médecine ; 3° Estienne, qui mourut le 23 juillet 1666 ; 4° Claude, né le 11 septembre 1670 ; 5° Jean, le 26 juillet 1672, présenté par

J. de Villar de Vallongue, conseiller du Roy, juge mage en la sénéchaussée, et M<sup>me</sup> Catherine de Lagrange ; Jacques, (10 janvier 1675).

Le 4 janvier 1679, le pasteur Paulhan est chargé de le remercier, pour services rendus aux pauvres, et le Consistoire lui vote 50 livres.

Le 28 octobre 1691, il est parrain à la place d'Urbain Descombiés.

Il habitait le quartier des Garrigues. (*Arch. mun.* QQ. 44).

Il mourut, le 22 juin 1710, à l'âge de 83 ans.

Malgré une longue pratique et une grande considération, Trintignan ne laissa pas à ses enfants la moindre fortune. Son fils Claude était ouvrier en bas, et ses frères avaient des positions analogues.

VALETTE Simon. Fils d'autre Simon et de Marie Costeplane, du Pont-de-Camarès (diocèse de Mende), il épousa, le 10 avril 1679, Louise Rieu, fille d'un cordonnier. Il était à la fois maître chirurgien, puisqu'il est inscrit sur le catalogue, et maître perruquier, puisque, dans certains actes curiaux, il est dénommé « maître perruquier ». Enfin, dans ces mêmes actes, il fait suivre le nom patronymique de la qualification de *sieur de Traversac*. Une de ses filles épousa un maître perruquier ; quant à son fils Jean, il se fit recevoir maître chirurgien.

Simon avait acquis une certaine aisance.

VERDETY Louis. On ignore son origine ; on sait seulement qu'il était étranger à la cité, et que son frère Charles était chirurgien à Forcalquier. Reçu maître en 1660, il se maria à Claudine Michelle, et en eut : 1<sup>o</sup> le 6 septembre 1662, deux jumeaux, qui, suivant la règle, ne vécurent que quelques jours ; 2<sup>o</sup> Esther, qui décéda le 9 février 1665.

Après la mort de sa femme, qui eut lieu à Ners (8 mars 1666), il épousa Isabeau Fermillion, fille de Pierre, maître apothicaire, et en eut tour à tour Marie (15 octobre 1669), Jacqueline (21 février 1677), Louis (10 décembre 1679), Pierre (29 novembre 1683), etc., etc. Il habitait le quartier des Garrigues (*Arch. mun.* QQ. 44).

VIAL Antoine. Fils d'un procureur de Forcalquier, il épousa, en novembre 1652, Delphine Vouland. Il en eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons : Madeleine

(14 octobre 1658), Marthe (15 septembre 1660), Abel (25 juin 1662), dont le parrain fut A. de Fabre, vicaire-général de M<sup>sr</sup> de Nismes, et la marraine Gabrielle de Calvière.

Vial mourut le 3 novembre 1666. Il avait 45 ans, et avait été promu maître le 19 juin 1659.

\* VINCENS Hélié. Il est désigné sous le nom de *Vincendeau* dans certains actes, et notamment dans le procès qu'il eut à soutenir avec la communauté. Originaire d'Arles, il avait été reçu par la communauté de cette ville, et était ensuite venu à Nimes, sur les propositions qui lui avaient été faites par un maître, réduit à l'inaction par la maladie. Grâce à ce subterfuge, assez commun à cette époque, il exerçait la chirurgie sous le couvert de ce maître, et n'avait pas à subir d'examen et surtout à en acquitter les droits. La communauté poursuivit les délinquants et obtint du Parlement de Toulouse un arrêt, qui fut confirmé, en 1667, par la cour des Grands-Jours.

Il avait épousé Gabrielle Poulin, fille du chirurgien de ce nom, et en eut, entre autres enfants, Joseph.

A la suite de l'arrêt, Hélié paraît avoir quitté Nimes. Ce qui est certain, c'est que les mortuaires sont muets à son endroit.

\* VINCENS Joseph. Fils du précédent, il était né vers 1658, épousa, le 23 mars 1683, Rose Fregevisse, fille de feu François, maître chirurgien, et de Judith Sauze. Il mourut le 25 juin 1688.

Des deux filles qu'il avait eues de son mariage, l'une se maria à un cardeur de filoselle, l'autre à un travailleur de terre.

### III. Chirurgiens du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Cette période, célèbre dans l'histoire de la médecine par la fameuse querelle des médecins et des chirurgiens, est extrêmement intéressante ; mais, à raison des détails consignés dans le texte, du petit nombre de chirurgiens distingués, on se bornera à une courte et rapide énumération. On ne dérogera à cette règle que pour les hommes vraiment remarqua-

bles que la communauté nimoise a comptés dans son sein.

Avant de signaler les Montagnon, les Nicolas, etc., etc., qui, à raison de leur rôle, méritent les honneurs d'une véritable notice, qu'il nous soit permis d'insister sur la longévité des chirurgiens. Comparée à celle du xvii<sup>e</sup> siècle, la vie moyenne s'est sensiblement élevée, et vient démontrer une fois de plus les progrès réalisés dans l'hygiène privée et générale.

ANDRÉ Jean. Reçu maître en 1766, il habitait, en 1789, près la Porte des Carmes. Il fut nommé receveur le 27 décembre 1790, et vivait en 1803.

BRESSÈDE Jean-Estienne. — Originaire de Saint-Julien-des-Points (diocèse de Mende), il épousa, le 8 janvier 1726, Marie Durand. Reçu en 1730, il mourut le 24 mai 1768. Il fut consul en 1732 et habitait le quartier de la Bocarié.

BLANC Pierre. Reçu en 1731, il épousa Anne Bonnal. Il en eut un fils, le 2 septembre 1749.

BLANC Pierre. Fils du précédent, il fut reçu en avril 1771. Il vivait en 1789 et habitait rue de la Boucairie.

BONNEFOY Dominique. Fils d'un maître chirurgien d'Arles, il était né le 4 novembre 1716. Reçu en 1739, il vivait encore en 1786. Il remplaça Chambon, comme inspecteur des chirurgiens de la campagne.

BONNEFOY Marc. Fils du précédent, il était maître ès-arts et fut reçu maître en chirurgie en mai 1770. Pendant plusieurs années, il vit les malades avec son père; mais « aujourd'hui (*Journal de Nismes*, 1786, p. 29), il exerce la haute chirurgie en son particulier ». D'après cette annonce (car ce document n'est pas autre chose), « il accouche avec dextérité et fait généralement toutes les opérations chirurgicales. Il compose un elixir mercuriel qui, sans aucune espèce de tisane, guérit les gonorrhées les plus fortes. Il traite aussi les maladies vénériennes en très-peu de temps. Il demeure toujours dans la Grand-Rue ». En octobre, il va habiter rue de l'Evêché (rue du Chapitre). En 1790, il devint chirurgien-major de la garde nationale et mourut peu de temps après.

BOUSQUET Pierre. Fils d'autre Pierre, maître chirurgien, et d'Olympe Bourguette, il fut reçu en 1710. Le 26 avril 1717, il épousa Jeanne Bastit. Il en eut plusieurs enfants.

Brousse Jean-Antoine. Il se fit recevoir en octobre 1750. Les RR. PP. Carmes lui cédèrent la seconde chapelle à main droite de l'entrée de l'église, attenant à la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, à la condition de l'orner, à ses frais, de tout ce qui est nécessaire, et en particulier d'un tableau de S. Joseph, dont ladite chapelle portera désormais le nom, puis de la fermer d'une grille, dont une clef sera remise aux Carmes (1777). Un reçu de la même année nous apprend que ledit Antoine Brousse plaça à ses frais : un tableau à cadre doré, représentant S. Joseph mourant ; au-dessus une toile peinte, représentant Dieu le Père et le Saint-Esprit, — quatre chandeliers et une croix argentée, quatre chandeliers et une croix de bois, quatre bouquets en pyramide, deux crédences, une grille de fer et huit chaises peintes. (*Arch. dép. du Gard*, H, 294).

CHARPIN Louis. Fils d'un huissier, il avait 28 ans lorsqu'il épousa, le 23 mars 1694, Louise Mathieu, fille d'un notaire, et de Diane Goubine. D'après l'acte, la célébration des épousailles eut lieu dans la chambre de la demoiselle, car elle se trouvait en danger de mort. Elle se rétablit et accoucha, le 6 mai de la même année, de Jacques. Son second enfant, Elisabeth, née le 21 novembre 1696, eut pour parrain Estienne Mathieu, lieutenant particulier du présidial, et pour marraine Elisabeth de Thérémin, femme de M. de Chazel.

Louis mourut le 19 février 1720, à l'âge de 57 ans.

CHARPIN Jacques. Fils du précédent, il se fit recevoir en 1740. Comme chirurgien, il a peu fait parler de lui, mais comme administrateur — il fut consul de 1734 à 1757 — il a joué un rôle considérable dans les affaires de notre cité. En cette qualité, il était chargé de la voirie, et eut à soutenir plusieurs procès dont les archives de la mairie conservent les pièces. Je n'ai pas eu la curiosité de les dépouiller; je sais seulement qu'une lettre de cachet de Versailles, en date du 31 août 1757, notifiée par Tempié, interdit Charpin comme troisième consul, à raison de sa mauvaise conduite.

CLUSEAU Denis. On ignore le lieu de naissance de ce chirurgien; on sait seulement qu'il était depuis plusieurs années à Nîmes — il est témoin d'un mariage, le 6 octobre 1714 — lorsqu'en 1718 il fut reçu maître. Il fut troisième consul en

1726. Pour faire sa cour à M. de Montfaucon, qui avait acquis la terre de Vacqueirolles, il insinua dans une fontaine qui se trouvait sur cette propriété un morceau de *crocus metallorum*, qui donna aux eaux une action purgative. Dans les *Médecins d'autrefois*, p. 189, j'ai raconté tout au long cette plaisante histoire.

CLUSEAU Guillaume. Fils du précédent, il fut reçu maître en 1742.

COLOMB Emmanuel. Il fut reçu en juin 1765, et habitait, en 1789, la rue des Prêcheurs.

COULOMB Henri. Il fut reçu en décembre 1767, et habitait, en 1789, la place du Séminaire.

COULOMB André. Reçu en décembre 1769, il épousa la fille de son collègue Pierre Blanc, et mourut jeune. Originaire de Meynes, il avait *seroi* à Lyon chez un maître.

DUBOIS Jean. Qualifié d'*oculiste*, de *lithotomiste*, il demeurait au coin de la rue de l'Agau, du côté du moulin Campagnan. Avec sa femme Angélique, il tient un enfant au baptême, le 22 janvier 1726. Etranger à notre cité, il est mort sans laisser de postérité. Opérateur habile, il était pensionné du diocèse. Baux, qui l'avait en estime, en fait le plus grand éloge. « Ses cures considérables, tant pour la taille que pour plusieurs maladies lui ont valu beaucoup de réputation ». Pour tous ces motifs, Dubois était protégé par les médecins, qui se louaient de ses services ; aussi a-t-il été le prétexte du procès des chirurgiens contre les médecins.

EVESQUE Antoine. Originaire de Vers, il épousa Elisabeth Fumat, fille d'un serrurier, et fut reçu peu après, en 1742, maître en chirurgie.

EVESQUE Antoine-Guillaume. Né du précédent, le 27 juillet 1741, il fut reçu maître en mai 1780. Il habitait en 1789, la rue Porte-Couverte et mourut le 25 décembre 1793. Son fils Fr.-Xavier, ex-chirurgien des hôpitaux civils et militaires, associé-correspondant de la Société académique de Paris, a soutenu, le 21 février 1806, une thèse *sur les grossesses extra-utérines* qui se lit avec intérêt.

FOBY Jean. Originaire d'Avèze, près le Vigan, il habitait Nîmes depuis quinze ans, lorsqu'il épousa, le 25 avril 1729, M<sup>lle</sup> Félice Chirol, fille d'un fabricant de bas. L'ainé de ses

enfants, né le 11 janvier 1732, eut pour parrain David Verdier, maître chirurgien. Pendant longues années, il fut le receveur de la Compagnie, et en était le doyen en 1789. Il habitait alors la rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville (rue de l'Horloge) et mourut peu après.

FROMENT Jean-Louis. Originaire de Naves, du diocèse d'Uzès, il épousa, le 17 octobre 1730, Jeanne Vaucrose. Il se fit recevoir peu après maître. Avec Jonquière, il réclama énergiquement (5 avril 1735) contre le paiement qu'il avait fait de sa maîtrise ; il traita ses collègues de concussionnaires et fut, pour ce fait, exclu de la communauté pendant deux années. Il habitait, à cette époque, le quartier de Corcomaire.

GRANIER Thomas. Né vers 1677, il était fils de Jean Granier, ménager de la ville de Gignac. Le 23 juin 1700, il épousa Pierrette Bouzanquet, fille d'un marchand, et en eut plusieurs enfants. « Le 10 juillet 1717, j'ai vu chez M. Granier le fils d'un artisan, d'une douzaine d'années, qui avait tout le dos couvert de poils. Ces poils, longs de 4 à 5 pouces, d'une couleur blondine, étaient fins et un peu frisés ». (Baux. Observ. 21).

GRANIER Guillaume. Fils du précédent, il suivit la carrière paternelle et se fit recevoir en 1731. Il épousa Marie ou Marihe Brouzet, et en eut, entre autres enfants, Jean, qui se fit recevoir docteur en médecine. Guillaume vivait en 1789 et habitait la rue Neuve. Il renonça à la chirurgie l'année suivante, à raison de son grand âge.

GLAIZE Claude. Il fut reçu maître en mai 1767 : il avait étudié deux ans et demi à Montpellier, chez Vigaroux, professeur à l'Ecole de chirurgie.

GOS Joseph. Il fut reçu maître en décembre 1772.

HENRY Estienne. Reçu maître en 1740, il épousa Jeanne Leyris et en eut, entre autres enfants, Elisabeth, le 16 septembre 1749, et Louise, le 2 octobre 1750. Il était originaire de Bouillargues. (*Arch. mun.* QQ. 48).

JONQUIÈRES Charles. Reçu maître en 1733, il épousa Elisabeth Meizonnet. Il en eut, entre autres enfants, Charles-Antoine, qui devint docteur en médecine. (Voir ce qui a été dit à l'article Froment).

**LAUGIER Jacques.** Fils et petit-fils de Louis Laugier, il naquit le 9 octobre 1700. Il se maria, le 21 novembre 1725, à M<sup>lle</sup> Catherine Pastour, fille d'un bourgeois. Il ne fut reçu maître qu'en 1743.

**LAUGIER Aimé.** Fils du précédent, il épousa Louise Quissac, et se fit recevoir maître en avril 1761. D'après les renseignements fournis par l'almanach de Boyer, il habitait la rue Sainte-Elisabeth. Excellent père de famille, il n'hésite pas à vendre une vigne (*Journal de Nîmes*, 1787, p. 216), pour permettre à son fils de se perfectionner dans ses études chirurgicales.

**LAUGIER Jacques.** Fils du précédent, il fut élève de l'École de chirurgie de Montpellier et du grand Hôtel-Dieu de Lyon. C'est avant d'aller à Lyon, et pendant l'hiver de 1787 à 1788, qu'il professa publiquement l'anatomie, aux applaudissements des Nimois éclairés. Après avoir été chirurgien aide-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, il était revenu dans sa ville natale; mais il n'avait pas tardé à la quitter pour porter au sein des armées son expérience et sa rare habileté. Il avait écrit une dissertation sur la fièvre dans les plaies d'armes à feu, et l'avait soutenue à Montpellier, le 5 floréal de l'an X; mais déjà, écrit Baumes (*Annales cliniques*, 1813, t. xxxii, p. 28), « il était praticien consommé, et, en rentrant dans le sanctuaire de l'école, il ne faisait qu'obéir à la loi. A peine lui a-t-il donné cette preuve religieuse de déférence, qu'il vole au champ d'honneur, est employé, en 1808, en qualité de chirurgien principal, au corps d'expédition dans le royaume de Valence, sous les ordres du maréchal duc de Conegliano; et, accablé de fatigue, mais entouré de témoignages de considération ou de respect, vient à Aranda de Duero, où son dernier soupir fut pour la gloire et la prospérité de son pays ».

Avec lui s'éteignit une famille qui, pendant cinq générations, avait pratiqué la chirurgie à Nîmes. Assurément, s'il avait vécu, Jacques Laugier eût rendu des services éclatants à ses concitoyens; mais une mort prématurée ne lui a pas permis de donner tous les fruits que ses talents promettaient.

**LAPORTE Jean.** Reçu en octobre 1777, il fut consul dix

ans après. Il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie Chirol, et mourut le 27 pluviôse an III, âgé de 44 ans. Il habitait la rue Régale et était originaire de Montpellier. Lors de son examen de maîtrise, il produisit des certificats de Pignol et de Granier.

MARCHAN. Ancien chirurgien de l'hôpital royal et militaire de Rochefort, il était *oculiste* et habitait le Grand-Cours. Il a publié un *Mémoire sur la fistule lacrymale*. Lyon, 1782. C'était, dans sa spécialité, un opérateur habile, mais qui ne dédaignait pas la réclame, témoin le *Journal de Nîmes*, t. I, p. 77 ; t. III, p. 173. Il opérait la cataracte par extraction et obtenait de nombreux succès. D'après le journal de cette époque, il possédait un réservoir magnétique, et Mesmer, qui passa quatre jours à Nîmes, se transporta chez lui pour examiner cet appareil (1787, p. 59).

Marchan gagnait de l'argent et fut en état d'en prêter à la communauté des chirurgiens, lors de ses embarras financiers.

MARTIN Jean-Jacques. Reçu en décembre 1759, il fut, à la mort d'Aimé Mitier, chargé de la lieutenance. Il avait en même temps le service chirurgical de l'Hôtel-Dieu. Était-il à la hauteur de ces deux fonctions ? C'est sur quoi il est impossible de se prononcer. Il habitait la rue de la Carretterie et mourut peu après la Révolution.

MEJEAN Etienne. Reçu en décembre 1759, comme le précédent, il habitait, en 1789, la place du Séminaire, et, en 1803, l'Allée (aujourd'hui Grand-Cours), avec son collègue Serres.

MITIER Aimé. Fils et petit-fils de maîtres chirurgiens nimois, il naquit le 9 mars 1690 et mourut le 20 avril 1777, âgé de 87 ans. Pendant cette longue vie, il se montra digne de ses parents et à la hauteur de ses honorables fonctions. Reçu maître en 1717, il devint peu après chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu, et, en 1723, il fut nommé lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy. De son union avec Marie Polge, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels il convient de citer Jean-Baptiste Mitier, qui prit, en 1746, ses lettres de docteur. Dévoué aux pauvres, il demanda et obtint comme faveur d'être enterré dans la chapelle de l'hôpital. Il ne laissait pas de fortune ; mais, à défaut des biens de la

terre, il léguait un noble exemple à son fils et à son petit-fils.

MONTAGNON Jean-Antoine. Pour ne pas être accusé de partialité à l'égard de ce chirurgien, dont je m'honore d'être l'arrière-petit-fils, je donnerai tout d'abord la parole aux contemporains. Je bornerai mon apport à quelques notes destinées à relever certaines particularités négligées ou à éclairer quelques points insuffisamment indiqués. Voici, en premier lieu, l'article Nécrologie (*Journal du Gard* du 5 novembre 1808, p. 940 et 941).

« La mort du chirurgien distingué que cette ville vient de perdre y a causé une désolation si générale, qu'il doit paraître naturel qu'un collègue et un ami consacre quelques lignes pour faire connaître ce qu'il avait de droits à l'estime et aux regrets de ses concitoyens.

• M. Jean-Antoine *Montagnon*, chirurgien en chef des hospices de Nismes, l'un des plus anciens membres de la Société de médecine du Gard, associé de celles de Montpellier et de Vacluse, naquit à Génolhac (1) (arrondissement d'Alais), en 1747. Son père était propriétaire cultivateur. A l'âge de cinq ans, il eut le malheur de se trouver privé des auteurs de ses jours, n'ayant pour appui qu'un frère (2), qui, voué à l'état ecclésiastique, devint aumônier et grand-vicaire du bienfaisant évêque d'Uzès, Bauhin. Mais les services qui lui furent les plus utiles et durent lui être les plus chers ont été ceux que lui rendit le chanoine *Dumé*, prêtre respectable, qui sut si bien apprécier l'heureux caractère et les dispositions du jeune *Montagnon*, que ce fut par ses soins et ses bienfaits qu'il commença ses études.

» J.-A. *Montagnon* fut d'abord destiné au barreau; mais le souvenir de quelques mots échappés à son père, qui avait témoigné le désir d'en faire un chirurgien, le déterminèrent

(1) Son père s'appelait Jacques Montagnon; sa mère, Anne Fabrègue. D'après le baptistaire produit lors de la maîtrise, il était né en 1743.

(2) Ce frère aîné était, en 1773, prêtre-curé de Valabrix. Il devint vicaire-général de Monseigneur l'évêque d'Uzès, et mourut sur l'échafaud pendant la Terreur.

à suivre cette carrière. Le chanoine *Dumé* approuva sa résolution et lui en fournit les moyens.

» *Montagnon* vint d'abord, à Nismes, prendre auprès de l'habile chirurgien *Pignol* (1) les premiers éléments de la science qu'il voulait cultiver. Deux ans après, il fut envoyé à Grenoble, dans l'hospice des Frères de la Charité de cette ville, où il resta six ans. C'est à cette école qu'il a puisé les bons principes de l'art, qui n'ont jamais cessé de le diriger dans sa pratique (2). La passion qu'il avait pour l'étude était si grande qu'il s'y livrait jour et nuit. Il lui arrivait souvent, pour écarter le sommeil qui l'accablait, de se piquer le corps avec une épingle.

» De Grenoble, *Montagnon* passa à Montpellier, où il donna des preuves de connaissances acquises qui lui attirèrent l'attention des professeurs de l'Ecole de chirurgie, et le mirent dans le cas d'obtenir la place de chirurgien interne de l'hôpital Saint-Eloy. Le concours qui eut lieu à ce sujet eut cela de remarquable que *Montagnon*, qui avait obtenu la première place, pria ses juges de l'accorder à son concurrent, pour n'être pas un objet de jalousie, voulant bien se contenter de la seconde.

» Il demeura neuf ans (3) à cet hôpital, où il lui fut facile, non-seulement de se perfectionner sous les yeux des habiles maîtres qui le dirigeaient, mais encore de se livrer à son goût particulier pour la dissection. C'est là qu'il a travaillé à ces pièces anatomiques qui ont fait l'admiration des gens de l'art et des étrangers. Sa bonne conduite, ses connaissances, son aptitude à l'étude, son affabilité, le succès de ses cours particuliers, lui attirèrent de nombreux amis, parmi lesquels on peut citer l'évêque et les gens notables de Montpellier. Divers étrangers voulurent l'appeler dans leur patrie; mais un attrait particulier et les sollicitations de

(1) Voyez plus loin la notice de ce chirurgien.

(2) J'ai retrouvé dans ses manuscrits de nombreuses observations, recueillies pendant son séjour à Grenoble.

(3) D'après le certificat produit lors de la maîtrise, il serait resté six ans seulement. Le concours aurait eu lieu en 1767, au mois d'août.

son frère contribuèrent à l'attirer à Nîmes, où il vint se fixer en 1774 (1).

» Quoique les droits de *Montagnon* à la confiance publique fussent certains, il ne dédaigna point de faire de nouveaux efforts pour la mériter; et, comme il désirait qu'elle fût durable, il n'employa pour y parvenir que les moyens que la délicatesse avoue; aussi, dans les diverses fonctions qu'il a eues à remplir, comme maître en chirurgie de la ville, chirurgien en chef des hospices, accoucheur et professeur des accouchements, il se conduisit toujours de manière à ne jamais faire repentir de les lui avoir confiées.

» Dans le chirurgien en chef des hospices, il montra constamment le praticien instruit, l'opérateur prudent et habile, l'ami des pauvres et de ses devoirs. Dans l'art des accouchements, cette partie de la chirurgie la plus utile, si elle n'est pas la plus brillante, il fit autant admirer son habileté, dans les cas où l'art doit déployer toutes ses ressources, que cette patience, qui est la première qualité du confident de la nature, et avec laquelle, le plus souvent, on triomphe des obstacles. Ses égards pour le sexe, son respect pour la décence, étaient chez lui des qualités si remarquables, qu'il avait acquis, dans cette partie de son art, une confiance qu'il possédait à un degré où elle devient un titre de gloire.

» *Montagnon* fit, dans les premières années de son établissement, des cours particuliers d'anatomie, qu'il regardait comme ses délassements. Quelque temps après, il fit, avec le docteur Granier, le cours d'accouchement (2) établi par l'Evêque pour l'instruction des sages-femmes, et celles qui existent encore peuvent dire si c'était l'amour de la gloire ou le désir de faire de bonnes œuvres qui l'animait.

» Il fut un des membres les plus zélés de la Société de médecine. Il contribua, par son exemple et son influence,

(1) *Montagnon* vint se fixer à Nîmes en 1773, et fut reçu maître au mois d'août de cette année.

(2) J'ai parlé avec détails de ce cours d'accouchement dans *les Médecins d'autrefois*.

à y maintenir l'harmonie, et a enrichi ses archives d'excellentes observations.

» Pour rendre hommage à la mémoire de M. *Montagnon*, il faudrait pouvoir offrir un tableau qui fit connaître tout l'intérêt qu'a dû répandre; dans une pratique de trente ans, celui qui savait allier le savoir et le jugement, le zèle et l'adresse, l'affabilité et la prudence; celui qui voyait le pauvre avec le même empressement que le riche; qui soignait tous ses malades comme s'ils avaient fait partie de sa famille; que les succès ne rendaient pas vain; que les difficultés et les revers ne décourageaient point; celui qui, se défiant sans cesse de ses lumières, employait tous ses loisirs à les accroître, appelait et écoutait avec déférence les conseils de ses confrères, et qui n'entreprenait aucune opération sans en avoir pesé les avantages et les inconvénients. Mais où ce tableau peut-il être mieux gravé que dans le cœur des malades, qui l'ont honoré d'une confiance qui n'a eu de bornes que la mort; de ses collègues, qu'il accueillait comme des amis, et au préjudice desquels il ne se permit jamais la plus légère censure; que dans celui des pauvres de toutes les classes, auxquels il rendit les. . . . (1)

Sept ans plus tard, le professeur Baumes, en sa qualité de secrétaire perpétuel de la Société de médecine pratique de Montpellier (*Annales chimiques*, 1813, t. xxxii<sup>e</sup>, p. 24), rend un hommage solennel à la mémoire de J.-A. Montagnon. Je voudrais pouvoir tout citer; mais, pour ne pas répéter ce qui précède, je me borne à quelques extraits.

« C'est, en quelque manière, sous mes yeux, que M. Montagnon, se livrant à l'exercice de la chirurgie, béni du pauvre, aimé du riche, sans passion comme sans envie, d'un caractère doux et égal, partageait sa carrière entre les devoirs de son état, les soins d'une famille intéressante et les épanchements de l'amitié. . . . » « Il eût pu écrire sur l'anatomie, si, distrait par les travaux renaissants d'une

(1) Je suis obligé d'arrêter là ma citation, car la suite du journal a été égarée. La Bibliothèque municipale, pas plus que les Archives de la Préfecture, ne possèdent ce recueil à l'état complet.

pratique étendue, il n'eût été arraché au talent d'auteur, qui souvent fait rencontrer plus d'épines que de fleurs...» Rappelant sa conduite lors du concours à l'Hôtel-Dieu, il ajoute : « Par une générosité énorme, il laisse à son compé- » titeur cette première place, objet de tant d'efforts, et il se » contente de la seconde, mettant ainsi à descendre le même » empressement que tant d'autres eussent mis à monter » Plus loin, p. 27, il écrit : « Il fut le meilleur des pères, le plus tendre des époux, le plus délicat des amis, et à tant d'heureuses qualités joignit la modestie, le désintéressement et cette piété qui sied si bien dans un homme qui, par son état, a droit à la confiance la plus intime, et qui, par son caractère, peut le mieux rassurer contre l'abus qu'il serait possible que l'on pût en faire. Une attaque d'apoplexie foudroyante, termina, le 22 octobre 1808, les jours de cet homme vertueux ».

Ces éloges, qui pourraient paraître à certains suspects de partialité, ne sont pas cependant entachés d'exagération. Ils étaient mérités à bon droit, et le docteur Phélip, comme le professeur Baumes, tout en laissant déborder leur cœur, ont rendu au chirurgien nimois le plus sincère et le plus légitime des hommages.

Montagnon fut, en effet, un maître dans la plus large acception du mot. Non content d'être le plus habile opérateur de son temps, le plus prudent des accoucheurs, il était encore le plus avide de s'instruire. Considérant sa profession comme un véritable sacerdoce, il ne négligeait rien pour en multiplier les bienfaits. A l'imitation de son ami le docteur Baumes, il se délassait de ses fatigues professionnelles en méditant les œuvres des grands chirurgiens, et il a laissé une bibliothèque qui, par ses richesses, atteste, avec l'universalité de ses connaissances, le désir incessant qu'il avait de les accroître.

Esprit curieux et observateur, patient et réfléchi, il a consigné ses idées dans une foule de manuscrits ; mais, malgré les sollicitations de ses amis, il ne leur a pas donné la publicité qu'elles eussent méritée. Relégué dans une ville de province, dépourvu de toute ambition personnelle, privé de ce stimulant qu'on nomme l'émulation, il s'est contenté d'être

auteur dans l'intimité de son cabinet. D'après les souvenirs de ma grand-mère, morte il y a une dizaine d'années, il cherchait ainsi une diversion aux préoccupations du moment ; car, chose digne de remarque, c'est surtout pendant le règne de la Terreur qu'il s'est livré au travail de rédaction. Les agitations de la rue, les clameurs du club qui se tenait dans la chapelle du Lycée, c'est-à-dire vis-à-vis sa modeste demeure, ne le trouvaient pas indifférent ; mais elles étaient impuissantes à détourner de ses méditations ce citoyen honnête et respecté.

Les manuscrits qu'il laissa à sa mort étaient nombreux ; mais le temps, qui ne respecte rien, en a réduit considérablement le nombre. Il en reste cependant assez pour témoigner de la variété de ses études et justifier les éloges qui ont été faits de son activité intellectuelle.

Les sujets traités concernent la botanique, la physiologie, l'anatomie, la chirurgie et l'obstétrique ; mais, même dans les cahiers de compilation pure, se dégage de temps à autre une remarque personnelle. A en juger d'après l'étendue et le nombre des mémoires, la chirurgie et les accouchements ont été l'objet de ses prédilections. Il y a un travail sur les plaies en général, un traité d'opérations chirurgicales, remarquable par la justesse et la clarté des descriptions ; un mémoire sur les règles de l'alimentation dans les maladies chirurgicales, et un autre sur les métastases. En ce qui concerne les accouchements, on a seulement les trois discours qu'il avait prononcés dans le cours qu'il faisait aux sages femmes du diocèse de Nîmes (1), une foule de notes relatives aux points les plus ardues, et deux discours prononcés aux séances publiques et annuelles de la Société de médecine du Gard. Le premier roule sur les *Abus et superstitions dans la pratique des accouchements* ; le second est un *Examen des anciens et des modernes sur l'art des accouchements*.

Les observations pratiques forment une collection assez étendue ; nous citerons en particulier : 1° *Réflexions sur les*

(1) Ce cours avait été établi, en 1787, par les soins et la munificence de Mgr Cortois de Balore, évêque de Nîmes.

playes et fractures de la tête ; 2<sup>o</sup> Observation sur un épiplo-cèle pris pour un bubon vénérien ; 3<sup>o</sup> Réflexions pratiques sur l'usage du forceps dans les accouchements laborieux, etc. Je me borne à ces indications, car, pour tout citer, il faudrait plusieurs pages.

Montagnon, malgré sa modestie, a eu trois éditeurs. Le plus ancien et le plus illustre est Chopart, chirurgien en chef de l'hospice du Collège de chirurgie de Paris, professeur aux écoles de chirurgie. etc. On lit, en effet, dans son *Traité des maladies des voies urinaires*, Paris, 1792, p. 232, le passage suivant : « En 1776, M. Montagnon, chirurgien à Nîmes, fut appelé pour sonder un homme de 65 ans, qui avait les symptômes de la pierre. Il eut de la peine à faire pénétrer la sonde dans la vessie, à cause d'une résistance qu'il éprouva au col de ce viscère : ayant introduit cet instrument, il sentit un corps dur qui rendait obscurément le son d'une pierre. Quelques jours après, il entendit distinctement le son qui résulte du choc d'une sonde contre un corps pierreux ; mais la faiblesse du malade empêcha de tenter l'opération de la taille. Après la mort, on trouva dans la vessie un fungus, de la grosseur d'un petit œuf, dont la surface inégale était incrustée de graviers ». C'est là sans doute le résumé d'une observation qui avait été envoyée par l'auteur à l'Académie de chirurgie.

Son fils Louis, qui fut reçu docteur en médecine à Montpellier, en 1802, a publié trois mémoires de son père. Ce sont : 1<sup>o</sup> RÉFLEXIONS ET OBSERVATIONS SUR LES ABCÈS AU FONDEMENT, *Annales cliniques ou Recueil périodique de mémoires et observations*, Montpellier, 1814, t. XXXIII, p. 355. L'originalité de ce travail consiste dans un mode particulier de traiter les abcès de l'anus. « La seconde incision, que M. Montagnon vante avec tant de complaisance, et qu'il plaçait sur la première, dans ce qu'il appelle le point le plus déclive, en lui donnant la forme d'une gouttière, n'est réellement utile que pour les grands abcès, ou quand la peau est fortement amincie ». Cette critique du professeur Velpeau (*Dictionnaire des sciences médicales*, 1833, t. III, p. 314), n'est nullement motivée, si l'on se reporte au texte du mémoire. (Voir encore Vidal de Cassis, *Traité de pathologie externe*, t. IV, p. 454).

2<sup>o</sup> USAGE DES LIGATURES PRÉFÉRÉ A L'INSTRUMENT TRANCHANT ET AUX CAUSTIQUES (*Annales cliniques*, etc., Montpellier, 1814, t. XXXIV, p. 304. Six observations).

3<sup>o</sup> OBSTACLE A L'URÈTRE AVEC STRANGURIE ET DYSURIE, (*Annales cliniques*, etc., Montpellier, 1814, t. XXXIV, p. 315).

Enfin moi-même. j'ai eu l'honneur d'être l'éditeur de mon bisaïeul. Dans une lettre adressée à mon ancien maître, M. le professeur Courty, j'ai relaté une remarquable observation, qui, à raison de certaines particularités, n'a pas sa pareille dans la littérature médicale. On trouvera ce document dans un journal (*Gazette des Hôpitaux*, 1861, p. 277) et dans l'ouvrage que j'ai publié, il y a quinze ans, *De l'atrésie des voies génitales de la femme*. Paris, 1863, p. 87.

On le voit, d'après les détails qui précèdent, ces publications posthumes ne sont qu'une minime partie des travaux délaissés par mon aïeul, et constituent, par suite, un apport relativement insignifiant. Il est regrettable que, dans les premières années de ce siècle, ils n'aient pas rencontré un éditeur plus zélé ou plus persévérant ; car beaucoup méritaient assurément les honneurs de la publicité. Certains procédés opératoires, certaines manœuvres, qui ont perdu aujourd'hui de leur intérêt, étaient alors neufs et réalisaient un véritable perfectionnement, ou signalaient un progrès indéniable.

Comme membre de l'*Institut de santé* et de la *Société de médecine du Gard*, Montagnon a écrit une foule de rapports recommandables par l'excellence du jugement et la solidité des connaissances. Un seul a été publié : il est relatif à un point délicat de pratique obstétricale (B. N. n° 1165 du nouveau catalogue), et a été rédigé en collaboration avec son collègue Larrey.

Montagnon avait épousé, le 17 août 1775, M<sup>lle</sup> Marguerite Rollin, fille de Claude Rollin, architecte, et de dame Suzanne Tesse. Les témoins de la cérémonie nuptiale sont : Antoine Rouvier, négociant ; Jean Goirand, écuyer et ancien conseiller au Conseil supérieur de Nismes ; Louis Pontier, avocat et syndic du diocèse. De ce mariage naquirent

Suzanne-Marguerite (16 novembre 1776), Claude-Louis (15 juillet 1779), Emilio (21 septembre 1780), etc.

NICOLAS Antoine. Fils de Pierre Nicolas et de Louise Bouzige, il épousa, le 15 mai 1727, M<sup>lle</sup> Magdeleine Fabre, fille de Jean Fabre, fabricant de bas, et de Suzanne Colomb. Il était garçon chirurgien, lorsqu'il acquit de Valette le poste de greffier de la communauté. Cette acquisition émut au plus haut point les maîtres nimois ; mais, peu après, tout finit par s'arranger, grâce à la réception du titulaire en qualité de maître et au remboursement du montant de cette charge par la communauté. Resté greffier *ad honores*, Antoine exerça longtemps cette fonction. Ce fut seulement en 1777, c'est-à-dire après cinquante ans d'exercice, que l'âge et l'affaiblissement de la vue l'obligèrent à démissionner en faveur de son fils.

NICOLAS Jean. — Né du précédent, le 9 janvier 1728, il fut un élève distingué des Jésuites, et se fit recevoir maître ès-arts. Malgré ce titre, qui donnait accès aux carrières libérales, il se contenta d'embrasser la profession paternelle. Admis dans la communauté à l'âge de 26 ans (14 novembre 1754), il cherchait sa voie, lorsqu'une circonstance fortuite le mit en relief. Mandé à Genève par les docteurs Baux et Razoux, qui étaient ses protecteurs, il avait pour mission d'y suivre Tronchin, et de se mettre au fait de sa méthode d'inoculation. Bien accueilli, il suivit le traitement des inoculés et ne tarda pas à venir rendre compte de son voyage à ses maîtres. « Cela fait, il ne s'agissoit plus que de se procurer des inoculations et de partager le prix du labeur, qu'on mit d'abord assez haut, mais qu'on fut ensuite obligé de réduire : ce fut alors que la rapacité de l'inoculateur se fit voir dans tout son jour. Ce fut alors qu'il méconnut la voix de ses maîtres, et que son cœur avare, se dilatant aux approches de l'or, qui sembloit le venir chercher de toute part, méconnut les sentimens d'une juste reconnaissance, et refusa cruellement d'inoculer avec les médecins qui venoient de lui frayer le chemin de la fortune .

« Vous conviendrez, Madame, que ce procédé n'est point honnête, et que tout médecin et chirurgien qui a l'âme assez basse pour n'avoir que son intérêt en vue, devoit être banni

de la Société comme un monstre qui peut la détruire, en immolant à son avarice toutes les victimes que le crime peut lui présenter ». *Lettre sur l'inoculation de la petite vérole*. Cologne, MDCCLXV, p. 10. Bibl. nat. Td  $\frac{61}{133}$ .

Dans quelle mesure les faits allégués dans ces passages sont-ils exacts, c'est ce qu'il est difficile de dire ; mais, à moins de les révoquer en doute, on ne saurait méconnaître leur extrême gravité, surtout si l'on ajoute que l'auteur de cette *lettre* anonyme n'est autre que le docteur Baux. Vu sa position et l'estime universelle dont il était entouré, c'est là une circonstance accablante, d'autant que Nicolas, s'il a eu connaissance de ce document, ce qui ne saurait être mis en question, a gardé à son endroit le silence le plus absolu. Passe encore si, de parti pris, il eût dédaigné toutes les attaques ; mais, en dépit de son verbiage philosophique, il est loin d'avoir la résignation, cette qualité maîtresse des esprits forts. « Qui m'auroit dit, écrit-il (page xi), lorsque, pressé par le devoir d'être utile à ma patrie, j'entrepris le voyage de Genève, qu'il se trouveroit parmi mes concitoyens des hommes injustes pour me faire un crime de ce qui devoit me faire un mérite à leurs yeux : mais, dès que l'intérêt est le mobile qui fait agir, on ne doit être surpris de rien, et l'on doit s'attendre à tout. J'ose le dire : j'ai été une victime de l'insertion, et je pense me placer parmi les martyrs de la vérité, malheureux d'apprendre par ma propre expérience que le dernier des crimes que l'on pardonne est celui d'annoncer et de vouloir étendre des vérités nouvelles ». Un peu plus loin (p. xix), prenant à partie le docteur Razoux, il consacre trois pages à réfuter une note de quelques lignes qui se trouve dans la *Lettre à M. Belletête sur les inoculations faites à Nîmes*. Bref, méconnaissant son rôle, il se pose en génie persécuté, alors qu'il est la victime de son orgueil et de son ambition démesurés.

La similitude de nom, de prénom et de profession, a fait attribuer au chirurgien nimois la traduction de la *Nosologie méthodique*, de Sauvages, le *Manuel du Jeune chirurgien* ; mais, en réalité, il n'a publié que l'ouvrage suivant : JOURNAL DES INOCULATIONS de M. Nicolas, maître en chirurgie [Vign. un fleuron]. A Avignon, chez Louis Chambeau,

imprimeur-libraire, près les RR. PP. Jésuites, MDCCLXVI, avec permission des supérieurs, in-8° de LXII et 39 pages. L'ouvrage, dédié à Tronchin, renferme : 1° une épître dédicatoire, datée de Nîmes, le premier septembre 1766 ; 2° un discours préliminaire, paginé en chiffres romains, et allant jusqu'au bas de la page LXII ; mais, après la page XXII, la disposition typographique change. La page est coupée en trois par deux lignes longitudinales. La première case contient *le nom et l'âge* de l'inoculé ; la seconde, imprimée en plus gros caractères, *l'état de la maladie et des playes* ; enfin, la troisième, le nombre des boutons. Il y a en tout quatre-vingts inoculations, dont quarante-une à Nîmes, neuf à Marseille, sept à Alais, six à Avignon, cinq à Arles et les autres à Montpellier, à Béziers, à Annonay et dans le Dauphiné ; 3° observations particulières sur l'état des maladies et des playes, paginées en chiffres arabes et contenant 30 pages en comptant les fautes à corriger. [B. N. art. 5903 de l'ancien catalogue et 729 du second supplément].

L'exemplaire que je possède a, suivant toute vraisemblance, été donné à mon bisaïeul Montagnon par l'auteur lui-même. Il est très-précieux par les annotations qu'il renferme, et qui ont été faites à la plume. Les unes sont des *errata*, les autres des *addita*, dont les plus intéressants concernent le docteur Razoux.

Quant à l'œuvre en elle-même, elle est essentiellement un recueil d'observations, rangées par ordre chronologique et accompagnées de quelques remarques sans grande portée comme sans grand enseignement. Est-ce à dire qu'elle soit dénuée de valeur ? Telle ne saurait être mon appréciation. On doit, au contraire, louer l'auteur de l'avoir écrite, et regretter que son exemple n'ait pas rencontré d'imitateurs. Dans cet exposé consciencieux, il a payé son tribut à la question alors pendante de l'inoculation, et, à ce point de vue, il a des droits indéniables à la reconnaissance des savants (1).

(1) La *Topographie de Nîmes* lui a consacré, à la page 470, une note extrêmement flatteuse.

Nicolas paraît, comme inoculateur, avoir acquis une honorable aisance ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'à plusieurs reprises, il a prêté ses deniers à la communauté des chirurgiens ; mais, connaissant à fond la situation, il a su retirer en temps opportun les sommes plus ou moins importantes qu'il avait versées.

Le 22 juillet 1777, il succéda à son père dans l'emploi de greffier ; mais, comme celui-ci, il abandonna à la Compagnie les revenus et émoluments afférents à cette charge, à la condition qu'il lui serait remboursé les 337 livres 5 sols déboursés pour obtenir les provisions et les frais en dépendant. Par suite de cette cession, la charge était purement honorifique ; mais, en retour, elle n'était pas trop lourde à remplir. Les délibérations étaient, à de rares exceptions près, libellées d'après un modèle uniforme : quant aux lettres de maîtrise ou de sage-femme, elles n'étaient pas très-nombreuses ; car beaucoup d'individus s'en passaient, au grand désespoir de la communauté, dont la caisse était médiocrement garnie.

Jean Nicolas a habité tour à tour la rue de la Roserie et la rue des Prêcheurs. Il avait épousé, en premières noces, M<sup>lle</sup> Marie Defaux, et en secondes, M<sup>lle</sup> Jeanne (*sic*). Il était veuf, et âgé de soixante-dix-sept ans, lorsqu'il mourut, le 26 germinal an XIII (16 avril 1805).

NICOLAS Paul. Fils du précédent et de Marie Dufaux, il fut reçu maître le 8 juin 1769. Il épousa M<sup>lle</sup> Catherine Granier, fille de Guillaume Granier, maître en chirurgie, et sœur du docteur en médecine. Il en eut plusieurs enfants, et notamment Jacques-Antoine (28 janvier 1774). Il habitait, en 1789, la rue de la Fleur-de-Lys et mourut peu après son père. Il avait de l'aisance et a prêté plusieurs fois à la Compagnie, notamment le 12 mars 1773.

NOUTON Joseph. Originaire d'Uzès, il épousa, le 27 février 1748, M<sup>lle</sup> Marie Darvieu, fille d'un fabricant en bas. Reçu peu après maître, il eut de nombreux enfants : Joseph-Placide (23 septembre 1748), Marie-Placide (20 octobre 1749), Joseph-François (6 décembre 1750), etc., etc.

PIGNOL Louis. Malgré mes recherches, je n'ai pu rien trouver sur ce chirurgien, qui était étranger à notre cité.

Tout ce que je sais, c'est qu'il fut reçu maître en 1715, et prêta les mains dans un baptême (22 novembre 1725). Son nom figure dans le compoix cabaliste de 1727. (*Arch. mun.* PP. 5).

PIGNOL Louis. Fils du précédent, il fut reçu en 1738. Il avait épousé Marguerite Valette, fille d'un maître. Il en eut plusieurs enfants. Sa fille Elisabeth épousa, le 25 avril 1775, Michel de Roillet de Bellisle, escuyer, ancien conseiller en cour souveraine. Pignol avait de la réputation et a formé de nombreux élèves, dont quelques-uns se sont distingués. Il était inoculateur; mais, à l'opposite de Nicolas, il s'est borné à inoculer ses compatriotes. Il était chirurgien des RR. PP. Carmes, et recevait, à ce titre, vingt livres par an. Il est mort à un âge très-avancé.

POMARÈDE Antoine. Il était originaire de Revel et fils d'un maître apothicaire. Il était chirurgien-major du régiment de Grivy, lorsqu'il épousa, le 24 février 1716, Marie Peschaire. Après avoir quitté le service, il se retira à Nîmes et fut reçu maître en 1724. Il était mort en 1735.

POMARÈDE Paul. Né du précédent, le 5 juillet 1725, il fut reçu maître en juin 1748 et mourut en 1761.

PRADEL Marc. On ignore son origine; on sait seulement qu'il fut reçu maître en 1722. Sa vie fut longue et honorable. Il a, de 1757 à 1765, inoculé plusieurs enfants.

PRADEL Pierre. Fils du précédent, il fut reçu maître le 7 octobre 1756.

QUET Jean-Antoine. Reçu en mars 1782, il a été le dernier maître que la communauté nimoise ait admis dans son sein. Le 11 octobre 1784, le lieutenant Martin, ne pouvant faire la visite, à raison de son service à l'Hôtel-Dieu, il fut nommé inspecteur des chirurgiens de village pour quatre ans, et donna, pour ce motif, caution aux prévôts. En 1789, il habitait le faubourg Richelieu, et, en 1790, il reçoit 24 livres pour une année de barbe des RR. PP. Carmes.

REILHAT DE LA BOISSIÈRE. Né à Saint-Pierre-de-Lissac (Corrèze), le 21 janvier 1749, il avait étudié un an (1765-66), à Lyon, chez Malu, et sept ans à Nîmes, chez P. Pradel. Reçu le 15 janvier 1776, il n'a pas laissé de lui, au point de vue professionnel, un très bon souvenir, témoin la séance

du 7 août 1777. Je la résume en quelques traits, car elle est instructive à plusieurs points de vue. Contrairement aux us et coutumes, Reilhat avait pris un garçon sortant de chez le lieutenant des maîtres perruquiers sans son consentement. Sur plainte portée au troisième consul Granier, l'affaire fut renvoyée par devant les prévôts qui, par égard pour la Compagnie, la lui soumirent. La Compagnie fut unanime à prononcer le renvoi du garçon ; mais Reilhat n'entendit pas de cette oreille. Il s'entêta, et fut condamné par les officiers municipaux au renvoi du garçon, à cinq livres d'amende et aux dépens. De là grande colère, propos injurieux contre les prévôts, et, en fin de compte, exclusion de la Compagnie pour six mois. En 1786, il refuse de payer sa cotisation annuelle et y est contraint par voie de justice. Il a habité tour à tour la rue des Greffes et la rue des Fourbisseurs, et vivait en 1803.

ROUSTAN Jacques. Fils de Joseph, maître chirurgien, et de Marthe Carbonnel, il fut reçu vers 1708. Il épousa M<sup>lle</sup> Jeanne Dubois, fille d'un traiteur, le 15 janvier 1714. Un de ses fils devint docteur en médecine.

ROUVIÈRE Claude. Il fut promu maître en 1731.

ROUVIÈRE François. Fils du précédent, il fut promu maître en mai 1764.

SERRES Jean. Il fut promu maître en août 1764. Plus heureux que le précédent, il vivait en 1789 et habitait le Plan du Cours. Il était le gendre de son confrère, Pierre Blanc.

TALAGRAND Pierre. Originaire de Sernhac, il épousa, le 13 octobre 1700, Marguerite Valette, fille de Simon, maître chirurgien ; il en eut Marthe, le 1<sup>er</sup> octobre 1705.

VALETTE Jean. Fils de Simon, maître chirurgien, et de Louise Rieu, il naquit le 20 mai 1683 et fut reçu maître vers 1707. De son mariage avec Marguerite Alméras, il eut plusieurs enfants, parmi lesquels l'auteur du *Tripot de Milhaud* et des *Sonnets sur les antiquités de Nismes*. Doué d'une certaine éducation littéraire, il fut le premier chirurgien qui fut greffier de la Compagnie et vendit, en 1728, sa charge à Antoine Nicolas. Il parvint à un âge très-avancé.

VERDIER David. Etranger à notre cité, il fut, sauf erreur,

promu maître vers 1712. On ne possède aucun renseignement à l'endroit de sa capacité.

VIGUIER Bertran l. Reçu maître en novembre 1772, il avait épousé M<sup>lle</sup> Marie Trémoulet, et en eut une fille, le 7 mai 1775. Il avait sa boutique aux Calquières et son appartement à la place du Marché, dérogation aux us et coutumes qui lui valut les remontrances de la Compagnie. Ce n'est pas, du reste, la seule circonstance où il eut maille à partir avec celle-ci, témoin la séance du 3 juin 1784, qui lui est tout entière consacrée.

Il vivait en 1803 et habitait le boulevard des Calquières.

Ce sont là, religieusement relevés, tous les maîtres qui ont été reçus à Nîmes pendant le xviii<sup>e</sup> siècle ; mais ce ne sont pas les seules personnes qui y aient pratiqué la chirurgie. A la fin du siècle notamment, il y eut une sorte d'invasion de chirurgiens qui, mettant à profit les événements politiques, vinrent faire concurrence aux ci-devant privilégiés. Parmi ces nouveaux venus, il convient de signaler J. Recolin et C.-H. Larrey, dont il a été parlé dans *les Médecins d'autrefois*. Tous les deux ont fourni une carrière honorable et jeté un certain éclat sur la profession dont ils furent à Nîmes les derniers représentants.

---

## CONCOURS DE 1878

---

L'Académie avait donné, pour sujet du concours de poésie : *La Statue de Jean Reboul*.

Dix pièces ont été présentées au concours ; la Commission en a écarté cinq à l'unanimité et n'a eu, par conséquent, à soumettre à un examen détaillé que les cinq autres pièces. Après avoir entendu les observations de ses commissaires, l'Académie arrête :

Qu'il ne sera pas accordé de prix cette année ;

Que le rapport de M. *Irénée Ginoux* sera lu cependant en séance publique, et que ce rapporteur sera invité à introduire, dans son travail, de nombreuses citations des pièces dont le mérite a été discuté, pour faire connaître ainsi, non-seulement celle qui a paru supérieure aux quatre autres, mais encore les meilleurs passages de celles sur lesquelles l'attention de l'Académie a été appelée (Voir ce rapport en tête du volume, p. xxi).

---

---

## SUJETS MIS AU CONCOURS

pour 1879 et 1880.

---

Sur le rapport de M. *Ariste Viguié*, rapporteur de la Commission chargée de choisir deux questions pour les concours de 1879 et 1880, l'Académie décide que les questions proposées seront formulées de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Pour le concours de 1879 :

*Claude Baduel, considéré comme humaniste, réformateur des études et recteur du Collège des Arts à Nîmes.*

Et 2<sup>o</sup> Pour le concours de 1880 :

*De la détresse de l'agriculture dans le département du Gard, et des moyens pratiques d'y remédier.*

Les mémoires présentés devront être remis au secrétariat de l'Académie, pour l'année 1879, avant le 28 février, et pour l'année 1880 avant le 31 décembre 1879.

Quant aux prix à décerner, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 francs, ils seront délivrés dans la séance publique qui suivra la remise des mémoires.

---

---

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Nîmes, pendant l'année 1878.

| MOIS.                 | BAROMÈTRE A ZÉRO. |         |          |          | THERMOMÈTRE.              |                |        | UDOMÈTRE.    |          |          | VENTS DOMINANTS. | NOMBRE DE JOURS |          |           |        |       |             |         | Règles de la part de vent à celui de direction |     |      |     |      |     |      |     |      |
|-----------------------|-------------------|---------|----------|----------|---------------------------|----------------|--------|--------------|----------|----------|------------------|-----------------|----------|-----------|--------|-------|-------------|---------|------------------------------------------------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|
|                       | MAXIMA.           | MINIMA. | MÉDIA    |          | MAXIMA.                   | MINIMA.        | MÉDIA. | PLUIE TOMBÉE |          |          |                  | Béaux.          | Nuageux. | Couverts. | Pluie. | Vent. | Brouillard. | Glaces. | Glace blanche.                                 | N.  | N-E. | E.  | S-E. | S.  | S-O. | O.  | N-O. |
|                       |                   |         | de midi. | de soir. |                           |                |        | de jour.     | de nuit. | de mois. |                  |                 |          |           |        |       |             |         |                                                |     |      |     |      |     |      |     |      |
| Janvier.....          | 771,66            | 743,61  | 760,57   | 760,31   | 15,8                      | -5             | 5,04   | 0,0          | 0,0      | 0,0      | N.               | 17              | 8        | 6         | 1      | 12    | 1           | 13      | 129                                            | 12  | 15   | 6   | 2    | 1   | 4    | 17  |      |
| Février.....          | 774,60            | 755,46  | 762,37   | 763,10   | 13,9                      | -2,6           | 6,75   | 3,5          | 0        | 3,5      | N.               | 17              | 6        | 4         | 1      | 1     | 1           | 7       | 82                                             | 26  | 0    | 0   | 23   | 6   | 7    | 6   |      |
| Mars.....             | 768,16            | 734,20  | 759,98   | 757,24   | 23,5                      | -1             | 11,25  | 3,5          | 10       | 13,5     | N.               | 14              | 15       | 2         | 2      | 18    | 0           | 4       | 97                                             | 6   | 12   | 4   | 9    | 7   | 13   | 44  |      |
| Avril.....            | 763,10            | 744,70  | 754,54   | 754,12   | 27                        | 0,5            | 13,75  | 38,25        | 17       | 55,25    | N.               | 8               | 18       | 4         | 6      | 4     | 0           | 0       | 72                                             | 5   | 12   | 11  | 34   | 8   | 22   | 17  |      |
| Mai.....              | 764,28            | 750,16  | 755,72   | 756,34   | 31                        | 0,5            | 15,75  | 30,9         | 50,6     | 30,5     | S-O.             | 8               | 22       | 1         | 12     | 9     | 2           | 0       | 25                                             | 7   | 19   | 21  | 18   | 39  | 17   | 32  |      |
| Juin.....             | 761,71            | 750,15  | 757,84   | 757,01   | 30                        | 0              | 27,00  | 68           | 0        | 67       | S-O.             | 12              | 18       | 3         | 5      | 8     | 0           | 0       | 44                                             | 17  | 12   | 5   | 31   | 50  | 8    | 21  |      |
| Juillet.....          | 760,81            | 751,21  | 755,98   | 755,76   | 41                        | 14,5           | 27,75  | 0            | 0        | 0        | N.               | 22              | 6        | 3         | 0      | 10    | 0           | 0       | 76                                             | 21  | 8    | 3   | 16   | 14  | 13   | 37  |      |
| Août.....             | 760,41            | 748,71  | 758,11   | 757,55   | 37                        | 14,5           | 25,98  | 14,7         | 30       | 54,7     | N.               | 8               | 21       | 2         | 5      | 5     | 0           | 0       | 54                                             | 15  | 10   | 4   | 24   | 24  | 8    | 18  |      |
| Septembre.....        | 761,90            | 746,65  | 758,09   | 759,31   | 31,5                      | 0,5            | 27,00  | 0            | 0        | 0        | N.               | 16              | 12       | 2         | 0      | 17    | 0           | 0       | 124                                            | 7   | 5    | 0   | 25   | 1   | 0    | 18  |      |
| Octobre.....          | 763,98            | 745,01  | 755,41   | 759,53   | 29,5                      | -1             | 14,25  | 140,75       | 43,25    | 190      | N.               | 7               | 19       | 6         | 5      | 9     | 1           | 0       | 69                                             | 12  | 17   | 12  | 36   | 19  | 6    | 15  |      |
| Novembre.....         | 760,38            | 742,21  | 754,35   | 754,19   | 16                        | -1,6           | 7,25   | 0            | 18,5     | 44,5     | N-E.             | 7               | 17       | 5         | 7      | 9     | 0           | 4       | 39                                             | 37  | 6    | 29  | 17   | 16  | 3    | 32  |      |
| Décembre.....         | 764,36            | 742,51  | 749,55   | 760,24   | 13                        | -0,5           | 3,25   | 27,5         | 47,5     | 75       | N.               | 6               | 12       | 13        | 10     | 8     | 1           | 10      | 1                                              | 17  | 95   | 7   | 0    | 9   | 7    | 7   | 16   |
| 21 févr.<br>à 9 h. m. | 774,96            | 754,36  | 767,28   | 768,06   | 15 juil.<br>à 3 h.<br>41" | 12 déc.<br>8,5 | 10,8   | 348,01       | 255,35   | 603,45   | N.               | 142             | 174      | 50        | 60     | 111   | 5           | 41      | 10                                             | 658 | 232  | 115 | 95   | 274 | 192  | 107 | 273  |

Les observations se font de 2 heures en 2 heures, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

---

---

## LISTE DES OUVRAGES

· OFFERTS EN HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES,  
pendant l'année 1878.

---

S. Ephrem, poète, thèse française, par M l'abbé *Camille Ferry*, ancien élève de l'école des Carmes de Paris, supérieur de la Maîtrise de la Basilique-Cathédrale de Nîmes, 1 vol. gr. in-8°.

De Marbodi, Rhedonensis Episcopi, vita et moribus, thèse latine, par *le même*, 1 vol. gr. in-8°.

Jeanne de Naples, drame en quatre actes et en vers, précédé d'un prologue, par M. *Louis Chalmeton*, associé-correspondant de l'Académie de Nîmes, 1 vol. in-12.

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1875, 1 vol. in-8°.

Le bégaiement et son traitement physiologique, par M. le docteur *Jules Godard*, in-8°.

Lettre de Manuel de Fiesque, par M. *Al. Germain*, associé-correspondant, broch. in-4°.

Topographie archéologique des cantons de la France, par M. *Peigné-Delacourt*. — Canton de Ribecourt (Oise), in-8°.

L'Archéologie devant l'état-major et la justice, plaidoyer de M. *Albert Grehen*, pour le dit M. *Peigné-Delacourt*, contre le Ministre de la guerre, br. in-8°.

Introduction à la biographie de Belgique. Communication du ministre de l'instruction publique.

Lettre de M. *de Masquard* sur les chemins de fer et les canaux d'irrigation, in-8°.

Prospectus du dictionnaire provençal-français, par *Frédéric Mistral*. Antiquités et monuments du département de l'Aisne (2<sup>e</sup> partie), ouvrage offert par M. *Edouard Fleury*, secrétaire-général de la Société académique de Laon, vol. in-4°.

Allées couvertes de la Provence, second mémoire de M. *Cazalis de Foudouce*, associé-correspondant, in-4°.

Histoire de la comédie anglaise au xvii<sup>e</sup> siècle, par M. *A. de Grisy*, membre honoraire, 1 vol. in-8°.

Le temple des Messins, poème, par *D. Bernardin Pierron*, reproduction et traduction française de ce poème, par *M. Chabert*, associé-correspondant, 1 vol. in-8°.

Un document inédit sur Laure de Sade, par *M. de Berluc-Pérussis*, associé-correspondant, broch. in-8°.

Débora la Bohémienne, par *M. le chevalier Adolphe Pieyre*, 1 vol. in-18. Nîmes, 1878.

La nouvelle société indo-chinoise et l'art khmer, par le *D<sup>r</sup> Legrand*, broch. in-8°.

Lettre de *M. Faysse, père*, do Beauvoisin.

Roman et Palois, par *M. Louis de Combette-Labourélie*, associé-correspondant, broch. in-8°.

Discours de *Nemo (Ignotus)*, successeur de Victor Hugo (pamphlet).  
L'Electricité statique médicale, par *M. le docteur l'Hermier des Plantes de Serres*, broch. in-8°.

Notes sur l'Algérie, par *MM. Aubanel et Mestre*.

Breclan de Prologues, par *M. Louis Chalmelan*, associé-correspondant, br. in-18.

Essai sur les diverses mesures de longueur et le superficie employées en France avant l'adoption du système métrique, par *M. Jules Michel* ingénieur des Ponts et Chaussées à Lyon, 1 vol. in-8°.

Metaphysic, or the science of perception, par *John Willer*, de New-York, 1 vol. in-8°.

Lou Jardigné d'en Pradarié, comédie en trois actes et en vers, par *M. Paul Félix*, associé-correspondant, in-12.

Oiseaux et fleurs, par *M<sup>me</sup> Mathilde Soubeyran*, 1 vol. in-18.

Cinq chapitres d'une philosophie pour tous (sans nom d'auteur). Poitiers, in-12, 1878.

Rapport sur le concours ouvert par l'Athénée de Forcalquier en l'honneur de Gassendi, par *M. de Berluc-Pérussis*, associé-correspondant. Forcalquier, 1878, in-8°.

Malherbe à Aix, par *le même* Aix, 1878, in-8°.

Nuova Antologia di scienze, lettere ed arti, indice, 1866-1878.

Installation de *M. le procureur-général Clément Simon*, comme membre d'honneur de l'Académie d'Aix Broch in-8°.



---

**LISTE**  
DES  
**SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.**

---

- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain,  
— Annales d'agriculture, sciences, lettres  
et arts, à Bourg.  
— Société d'émulation de l'arrondissement de  
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-  
lettres, agriculture et industrie de Saint-  
Quentin.  
— Société académique de Laon.  
— Société archéologique, historique et scienti-  
fique de Soissons.  
— Société historique et archéologique de Châ-  
teau-Thierry.  
— Société archéologique, à Vervins.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Fiosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des  
Alpes-Maritimes, à Nice.  
— Société des sciences naturelles et histori-  
ques, des lettres et des beaux-arts, à  
Cannes.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques  
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-  
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-  
sonne.  
— Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de  
l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et  
belles-lettres, à Aix.  
— Société de statistique de Marseille.

- Bouches-du-Rhône.* Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Culvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
- Société d'agriculture et de commerce de Caen.
- Société des beaux-arts, à Caen.
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
- Charente*..... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.
- Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure.* Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
- Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Société historique du Cher, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Dordogne*..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbelliard.
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.

|                            |                                                                                      |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Eure-et-Loir</i> .....  | Société archéologique d'Eure-et-Loir , à Chartres.                                   |
| —                          | Société dunoise, à Châteaudun.                                                       |
| <i>Finistère</i> .....     | Société d'archéologie, à Quimper.                                                    |
| —                          | Société académique, à Brest.                                                         |
| <i>Gard</i> .....          | Société scientifique et littéraire, à Alais.                                         |
| —                          | Société d'étude des Sc. natur., à Nîmes.                                             |
| —                          | Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.                                                   |
| —                          | Société d'Etudes scientifiques, à Nîmes.                                             |
| <i>Garonne (Haute)-.</i>   | Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.                   |
| —                          | Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse.                              |
| —                          | Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.                                               |
| —                          | Société d'histoire naturelle, à Toulouse.                                            |
| <i>Gers</i> .....          | Société historique de Gascogne, à Auch.                                              |
| <i>Gironde</i> .....       | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.                           |
| —                          | Société archéologique, à Bordeaux.                                                   |
| —                          | Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.                       |
| <i>Hérault</i> .....       | Société archéologique, à Montpellier.                                                |
| —                          | Académie des sciences et lettres, à Montpellier.                                     |
| —                          | Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.                        |
| <i>Ille-et-Vilaine</i> ... | Société archéologique, à Rennes.                                                     |
| <i>Indre-et-Loire</i> ...  | Société archéologique de Touraine, à Tours.                                          |
| —                          | Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.   |
| <i>Isère</i> ... ..        | Académie delphinale, à Grenoble.                                                     |
| —                          | Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.                       |
| <i>Jura</i> .....          | Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.                                     |
|                            | Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.                                  |
| <i>Landes</i> .....        | Société de Borda, à Dax.                                                             |
| <i>Loir-et-Cher</i> .....  | Société des sciences et des lettres, à Blois.                                        |
| —                          | Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.                                       |
| <i>Loire</i> .....         | Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne. |
| —                          | La <i>Diana</i> , société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.        |
| <i>Loire (Haute)-</i> ...  | Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.                           |

|                            |                                                                                                       |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Loire-Inférieure</i> .. | Société académique, à Nantes.                                                                         |
| —                          | Société d'archéologie, à Nantes.                                                                      |
| <i>Loiret</i> .....        | Société archéol. de l'Orléanais, à Orléans.                                                           |
| —                          | Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.                                   |
| <i>Lot-et-Garonne</i> ..   | Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.                                                      |
| <i>Lozère</i> .....        | Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.                             |
| <i>Maine-et-Loire</i> .... | Société d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.                                  |
| —                          | Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.                                         |
| —                          | Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.                                                       |
| <i>Manche</i> .....        | Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô. |
| —                          | Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.                                 |
| —                          | Société académique, à Cherbourg.                                                                      |
| <i>Marne</i> .....         | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.                               |
| —                          | Académie de Reims, à Reims.                                                                           |
| —                          | Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.                                                    |
| <i>Marne (Haute-)</i> ...  | Société historique et archéologique, à Langres.                                                       |
| <i>Mayenne</i> .....       | Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.                     |
| —                          | Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval.                                                        |
| <i>Meurthe</i> .....       | Académie de Stanislas, à Nancy.                                                                       |
| —                          | Société d'archéologie lorraine, à Nancy.                                                              |
| <i>Meuse</i> .....         | Société philomathique, à Verdun.                                                                      |
| —                          | Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.                                                  |
| <i>Morbihan</i> .....      | Société polymathique du Morbihan, à Vannes.                                                           |
| <i>Nièvre</i> .....        | Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.                                           |
| <i>Nord</i> .....          | Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.                                          |
| —                          | Comité flamand de France, à Lille.                                                                    |
| —                          | Commission historique du département du Nord, à Lille.                                                |
| —                          | Société Linnéenne du nord de la France, à Lille.                                                      |

|                               |                                                                                       |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Nord</i> ....              | Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.                       |
| —                             | Sociétés d'émulation, à Cambrai.                                                      |
| —                             | Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.                                |
| —                             | Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque. |
| —                             | Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.                              |
| <i>Oise</i> .....             | Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.                       |
| —                             | Comité archéologique, à Senlis.                                                       |
| —                             | Comité archéologique, à Noyon.                                                        |
| <i>Pas-de-Calais</i> ....     | Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.                                       |
| —                             | Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.                                            |
| —                             | Société académique, à Boulogne-sur-Mer.                                               |
| —                             | Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.                                  |
| <i>Puy-de-Dôme</i> ....       | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand                     |
| —                             | Société du Musée, à Riom.                                                             |
| <i>Pyrénées (Basses)</i> ..   | Société des sciences, lettres et arts, à Pau.                                         |
| <i>Pyrénées (Hautes)</i> ..   | Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.                                     |
|                               | Société Ramond, à Bagnères-de-Bigorre.                                                |
| <i>Pyrénées-Orientales</i> .. | Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.    |
| <i>Rhin (Haut)</i> .....      | Société belfortaine d'émulation, à Belfort.                                           |
| <i>Rhône</i> .....            | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Lyon.                                |
| —                             | Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, à Lyon.                      |
| —                             | Société d'agriculture, à Lyon.                                                        |
| —                             | Société linnéenne, à Lyon.                                                            |
| —                             | Société académique d'Architecture, à Lyon.                                            |
| <i>Saône-et-Loire</i> ....    | Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Mâcon.                  |
| —                             | Société éduenne, à Autun.                                                             |
| —                             | Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.                              |
| <i>Saône (Haute)</i> ....     | Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Vesoul.                          |
| <i>Sarthe</i> .....           | Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.                                     |

|                             |                                                                                   |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Savoie</i> .....         | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.              |
| —                           | Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne, à Chambéry.                  |
| —                           | Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.                     |
| —                           | Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.                                           |
| <i>Savoie (Haute-)</i> ...  | Association florimontane, à Annecy.                                               |
| <i>Seine</i> .....          | Société des antiquaires de France, à Paris.                                       |
| —                           | Société parisienne d'archéologie et d'histoire.                                   |
| —                           | Société centrale d'agriculture, à Paris.                                          |
| —                           | Société protectrice des animaux, à Paris.                                         |
| —                           | Société philotechnique, à Paris.                                                  |
| —                           | Société de médecine pratique, à Paris.                                            |
| —                           | Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.                      |
| <i>Seine-et-Marne</i> ...   | Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.                                 |
| —                           | Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.                        |
| <i>Seine-et-Oise</i> .....  | Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.              |
| —                           | Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles.     |
| —                           | Société archéologique, à Rambouillet.                                             |
| <i>Seine-Inférieure</i> ... | Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.                           |
| —                           | Société libre d'émulation, à Rouen.                                               |
| —                           | Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.                                |
| —                           | Société havraise d'études diverses, au Havre.                                     |
| <i>Sèvres (Deux-)</i> ....  | Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort. |
| <i>Somme</i> .....          | Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce, à Amiens    |
| —                           | Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.                                    |
| —                           | Société d'émulation, à Abbeville.                                                 |
| <i>Tarn</i> .....           | Société littéraire et scientifique, à Castres.                                    |
| <i>Tarn-et-Garonne</i> ..   | Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.                        |
| —                           | Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.                            |
| <i>Var</i> .....            | Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.                   |
| —                           | Société académique du Var, à Toulon.                                              |

|                           |                                                                      |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <i>Vauchuse</i> .....     | Bulletin historique et archéologique de Vaucluse, à Avignon.         |
| —                         | Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.               |
| <i>Vendée</i> .....       | Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.                             |
| <i>Vienne</i> .....       | Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.                      |
| —                         | Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers. |
| —                         | Société de médecine, à Poitiers.                                     |
| --                        | Société des archives historiques du Poitou, à Poitiers.              |
| <i>Vienne (Haute-)</i> .. | Société d'agriculture, sciences et arts, à Limoges.                  |
| —                         | Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.          |
| <i>Vosges</i> .....       | Société d'émulation des Vosges, à Epinal.                            |
| <i>Yonne</i> . . . . .    | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre |
| —                         | Société d'études, à Avallon.                                         |
| —                         | Société archéologique, à Sens.                                       |

---

**Sociétés étrangères correspondantes.**

---

Smithsonian Institution, Etats-Unis.  
Société littéraire et philosophique, à Manchester.  
Université royale de Norwège, à Christiania.  
Université de Lund (Suède).

---

**REVUES.**

---

*Revue des Sociétés savantes des départements.*  
*L'Investigateur*, journ. de la Soc. des Etudes historiq. (Paris).

---

---

**TABLEAU NOMINATIF**  
**DES**  
**MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES.**

---

**BUREAU DE 1878.**

*Président d'honneur* : M. LE PRÉFET DU GARD.

*Président honoraire* : Mgr L. BESSON, évêque de Nîmes.

---

*Président* . . . . . M. Fern. Verdier, ancien magistrat.  
*Vice-Président* . . . . M. Léon Penchinat, avocat.  
*Secrétaire-perpétuel*. M. l'abbé P. Azaïs, ✱, O. , aumônier du Lycée.  
*Trésorier* . . . . . M. Ch. Liotard, secrétaire-général de la mairie.  
*Biblioth.-Archiviste*. M. E. Germer-Durand, ✱, O. , bibliothécaire de  
la ville de Nîmes.

---

## BUREAU DE 1879.

---

*Président d'honneur* : M. LE PRÉFET DU GARD.

*Président honoraire* : Mgr L. BESSON, évêque de Nîmes.

---

- Président*. . . . . M. Léon Penchinat, avocat.  
*Vice-Président*. . . . . M. N. Gouzé, C. ✱, Premier Président à la  
Cour d'appel de Nîmes.  
*Secrétaire-perpétuel*. Aug. Aurès, O. ✱, O. 🏛️, ingénieur en chef des  
Ponts-et-Chaussées, en retraite.  
*Secrétaire-Adjoint*. M. Albin Michel, directeur des Assurances générales.  
*Trésorier*. . . . . M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.  
*Biblioth.-Archiviste*.. M. E. Germer-Durand, ✱, O. 🏛️, bibliothécaire de  
la ville de Nîmes.
- 
-

## TABLEAU NOMINATIF DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD

au 1<sup>er</sup> juin 1879.

### CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS ,

comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait  
dans la ville de Nîmes.

| Nos d'ordre. | DATES<br>des réceptions.        | NOMS DES ACADÉMICIENS.                                                           |
|--------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
|              |                                 | Messieurs                                                                        |
| 1            | 13 juillet 1850 ...             | Alphonse Dumas, propriétaire.                                                    |
| 2            | Id. ....                        | Jules Salles, peintre.                                                           |
| 3            | 26 novembre 1852.               | Aug. Aurès, O. ✱, O. ☞, ingén. en chef<br>des Ponts-et-Chaussées en retraite.    |
| 4            | 22 janvier 1853...              | E. Germer-Durand, ✱, O. ☞, biblioth. de<br>la ville de Nîmes.                    |
| 5            | 12 novembre 1859                | Ariste Viguié, ✱, président du Consistoire.                                      |
| 6            | 26 avril 1862. ....             | Charles Liotard, secrétaire-général de la<br>mairie de Nîmes.                    |
| 7            | 14 avril 1863....               | A.-Henry Révoil, O. ✱, O. ☞, archlt. du<br>Gouvernement.                         |
| 8            | 13 février 1864...              | Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.                                              |
| 9            | 23 février 1865...              | Edouard Tribes, ✱, doct.-méd., chirurg. en<br>chef des Hospices.                 |
| 10           | 16 janvier 1868..               | Ern. Roussel, ☞, ✱, homme de lettres.                                            |
| 11           | —                               | Eug. Brun, juge de paix.                                                         |
| 12           | —                               | Emile Im-Thurn.                                                                  |
| 13           | —                               | Irénée Gmoux, arbitre de commerce.                                               |
| 14           | —                               | Ch. Lenthalé, ✱, O. ☞, ✱, ing. des ponts-<br>et-chaussées.                       |
| 15           | —                               | Fernand Verdier, ancien magistrat.                                               |
| 16           | 1 <sup>er</sup> février 1868... | G. Balmelle, ✱, avocat, anc. maire de Nîmes.                                     |
| 17           | —                               | Léon Penchinat, avocat.                                                          |
| 18           | 4 décemb. 1869..                | Ch. Dombre, ✱, ingén. en chef des P. et Ch.<br>et des chemins de fer de P.-L.-M. |
| 19           | —                               | Gouazé, C. ✱, Premier prés. à la Cour d'appel<br>de Nîmes.                       |
| 20           | —                               | Alb. Puech, médecin du lycée de Nîmes.                                           |
| 21           | 26 décembre 1871.               | G. Pelon, ✱, pr. de chamb. à la cour d app.                                      |
| 22           | —                               | P. J. Gadan, anc. dir. du Compt. d Escomp.                                       |
| 23           | 16 décembre 1871.               | Victor Faudon, ✱, cons. à la cour d'appel.                                       |
| 24           | 21 juin 1873. ....              | Eug. Bolze, conseiller à la Cour d'appel.                                        |
| 25           | 5 juillet 1873....              | Léon Carcassonne, docteur-médecin.                                               |
| 26           | 2 août 1873.....                | Marcellin Meynard Auquier, négociant.                                            |
| 27           | 9 mai 1874. ....                | Melchior Doze, ✱, peintre, directeur del'école<br>communale de dessin.           |

| Nos d'ordre. | DATES<br>des réceptions. | NOMS DES ACADÉMICIENS.                       |
|--------------|--------------------------|----------------------------------------------|
|              |                          | Messieurs                                    |
| 28           | 27 février 1875 . . .    | René Deloche, *, Ing. des ponts et chauss.   |
| 29           | 27 janvier 1877 . .      | Albin Michel, dir. des Assur. génér.         |
| 30           | 10 mars 1877 . . . .     | P.-E. Delépine, *, insp. d'Académie.         |
| 31           | —                        | Ernest Sabatier.                             |
| 52           | 6 avril 1878 . . . . .   | L'abbé Cam. Ferry, directeur de la Maîtrise. |
| 35           | —                        | Victor Robert, avocat.                       |
| 34           | 28 décembre 1878.        | Louis Michel, avocat.                        |
| 35           | .....                    | .....                                        |
| 36           | .....                    | .....                                        |

**CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,**

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

|    |                           | Messieurs                                                                                                                                              |
|----|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | 15 mars 1853 . . . . .    | Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.                                                                                                              |
| 2  | 20 août 1859 . . . . .    | Schilizzi, docteur-médecin, à Aiguemortes.                                                                                                             |
| 3  | Id . . . . .              | Léonce Destreux, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.                                                                                             |
| 4  | 16 mars 1861 . . . . .    | Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.                                                                                                    |
| 5  | 16 mars 1861 . . . . .    | Duclaux-Monteils, *, anc. maire, à Alais.                                                                                                              |
| 6  | 11 mai . . . . .          | César Fabre, juge de paix, à Alais.                                                                                                                    |
| 7  | 28 mars 1863 . . . . .    | Léonce Curmier *, très-payeur gén., à Arras.                                                                                                           |
| 8  | 28 mars 1863 . . . . .    | Vict. de Baumefort, *, propriét., à Saint-Christol, près Lussan.                                                                                       |
| 9  | Id . . . . .              | L. Alègre, O.  , conservateur du Musée-Biblioth., à Bagnols-sur-Cèze. |
| 10 | 2 janvier 1864 . . . . .  | Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. *, général de division du génie.                                                                                       |
| 11 | 2 janvier 1864 . . . . .  | Hippolyte Soulier, à Anduze.                                                                                                                           |
| 12 | 26 avril 1864 . . . . .   | E.-J. Pères, ancien notaire, à Alais.                                                                                                                  |
| 12 | 21 mai 1864 . . . . .     | Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, à Saint-Hipp.-du-Fort.                                                                            |
| 14 | 2 décemb. 1865 . . . . .  | Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.                                                                                                        |
| 15 | 9 février 1867 . . . . .  | Bon Roger de Larcy, ancien ministre, à Alais.                                                                                                          |
| 16 | 27 janvier 1872 . . . . . | Gr. Charvet, agent-voyer de l'arr. d'Alais.                                                                                                            |
| 17 | —                         | A. Coulondres, à Villeneuve-lez-Avignon.                                                                                                               |
| 18 | 28 février 1874 . . . . . | Ed. Bondurand, propr. à Genolhac.                                                                                                                      |
| 19 | 4 juillet 1874 . . . . .  | Edm. Hugues, sous-prefet.                                                                                                                              |
| 20 | 31 juillet 1875 . . . . . | Ch. Domeigne, à Beaucaire.                                                                                                                             |
| 21 | 20 avril 1878 . . . . .   | Armand Lombard-Dumas, à Sommière.                                                                                                                      |
| 22 | .....                     | .....                                                                                                                                                  |
| 23 | .....                     | .....                                                                                                                                                  |
| 24 | .....                     | .....                                                                                                                                                  |

**MEMBRES HONORAIRES.**

Messieurs

- 28 janvier 1832..... Hipp. Roux-Ferrand ✱, sous-préfet en retraite, à Paris.
- 10 mars 1833..... Ém. Frossard, ✱, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
- 26 avril 1860..... Louis Bretignière, ✱, insp. d'Acad., à Laon.
- 30 mars 1861..... J.-B. Dumas, C. ✱, ancien ministre, anc. sénateur, à Paris.
- 19 novembre 1864..... Michel Moriau ✱, ancien recteur de l'académie départementale de Nîmes.
- 13 juillet 1867..... Pasteur, C. ✱, membre de l'Institut.
- 23 novembre 1867..... P. Talabot, C. ✱, direct. de la Comp<sup>e</sup> des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif.
- 25 avril 1868..... F. Paradan, ✱, conseiller à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
- 19 décembre 1868 ..... E. Gaspard, profess. de rhét. à Montpellier.
- 2 décembre 1871 ..... P. Courcière, inspect. d'Académie, à Montpellier.
- ..... 1873. .... Mgr An. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- ..... 1873. .... Ed. Flouest, ✱, proc. génér. à Orléans.
- 20 mai 1876..... Adolphe Blanchard, ✱, ✱, maire de Nîmes.
- 16 décembre 1876..... Ferd. Girard, O. ✱, anc. pair de France.
- 16 décembre 1876..... Osw. Dauphiné, prof. de rhét. au Lycée de Montpellier.
- 16 décembre 1876..... Isaïe Brunel, ✱, insp. d'Académie, à Laon.
- 24 février 1877 ..... Auguste Bosc, sculpteur.
- 9 février 1878..... L'abbé P. Azais, ✱, O. , ancien aumônier du Lycée de Nîmes.
- 23 février 1878 ..... Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie.
- Gast. Boissier, ✱, prof. au coll. de France.
- E. Quesnault des Rivières, ✱, O. , prov. en retraite.

**CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.**

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.
- 26 novembre 1830.. Baron Ch. d'Hombres, ✱, maire à St-Hippolyte-de-Caton.
- 19 mai 1832..... Colladon, physicien, à Paris.
- 12 mars 1836..... De Quatrefages, O. ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Duvivier, homme de lettres, à Paris.

- 28 avril 1838..... De Sauriac, présid. de la soc. d'agric. , à Foix.  
 — Giraud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838..... Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839. Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen des la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 13 février 1840.... Quenin, juge de paix, à Orgon  
 — Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.  
 — Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecarf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.  
 — Hardouin, avocat, à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.  
 — De Saive, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin ✱, cons. à la Cour d'Aix.
- 24 décembre 1842... Rivoire ✱, anc. chef de divis. à la Préf. du Rhône.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845. ... Alexis Perret, ✱, professeur à la faculté des sciences, à Dijon.
- 22 février 1845.... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845... .. Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 13 novembre 1845.. De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 26 juin 1847..... Isidore Hedde ✱, ancien délégué du gouvernement français en Chine, au Puy-en-Velay.  
 — L'abbé Gareiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.  
 Vingtrinier, ✱, docteur-médecin en chef des piésons, à Rouen
- 17 mars 1849..... E. de Kerkhove-Varent, ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.  
 — Vicomte de Kerkhove ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaepekens, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon ✱, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852..... Elrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 8 janvier 1853.... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 13 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gênes.
- 23 juin 1855..... Roux, ✱, ✱, docteur-médecin.

- 5 janvier 1856..... Mme Héral de Page: (Comtesse du Vernède de  
Corneillan), à Paris.
- 16 février 1856... Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. ✱, à Montpellier.
- Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-  
Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau,  
à Paris.
- 23 janvier 1858.... Martel, ✱, médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858..... Cros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
- 1<sup>er</sup> mai 1858..... Hipp. Munier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour  
de Montpellier.
- 24 janvier 1860..... Gabriel Azais, secrétaire de la Société archéologi-  
que, scientifique et littéraire, à Béziers.
- 31 mars 1860..... Guillaume Guizot, ✱, homme de lettres, à Paris.
- 9 juin 1860..... Jules de Séranon, avocat à Aix (B.-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'art  
chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux ✱, homme de lettres, à Paris.
- 13 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des  
antiquaires de Picardie, à Amiens.
- 13 avril 1861..... Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.
- 15 février 1862..... Michel Nicolas, ✱, professeur à la Faculté de théo-  
logie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Toulou, docteur-médecin, à Paris.
- 25 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres à Clermont-  
Ferrand.
- 20 juin 1863..... P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du  
génie, à Montpellier.
- 20 juin 1863..... E. Connelly, conseiller à la Cour de cassation.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'école prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864..... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
- Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
- 21 mai 1864..... Jos. Roumanille, ✱, libraire, à Avignon.
- 11 février 1865..... Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
- L.-Ch. Jeannel, ✱, professeur honoraire à la  
Faculté des lettres de Montpellier.
- Ch. Revillout, professeur de littérature française à  
la faculté des lettres de Montpellier.
- 11 mars 1865..... Maillet, profess. de philos. au Lycée, à Marseille.
- 3 juin 1865..... Marius Topin, inspecteur général des bibliothè-  
ques scolaires, à Paris.
- 1<sup>er</sup> juillet 1865..... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
- 2 décembre 1865.. Grasset ✱, prés. de ch. à la Cour de Montpellier.
- 30 décembre 1865.. Ludovic de Vauzelles ✱, conseiller honoraire à la  
Cour d'Orléans.
- 19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, inspecteur de l'Instruction pri-  
maire, à Alais.

- 19 mai 1866..... Fr. Mistral \*, homme de lettres, à Maillane.  
 10 août 1867..... L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.  
 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon fils, avocat, à Genève.  
 — J. Benoit \*, prof. à la Fac. de méd., à Montpellier.  
 2 janvier 1869.... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).  
 — Jacq. Mahnowski, professeur au Lycée, à Cahors.  
 — Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.  
 15 mars 1869..... L. Roumieux, consul d'Espagne, à Beaucaire.  
 3 juillet 1869..... Cypr. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.  
 31 juillet 1869..... Pascal Jourdan, attaché au service des mines, à Avignon.  
 26 février 1870.... Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.  
 9 avril 1870..... Barafort, O. \*, conseiller à la Cour de cassation.  
 — Albia de Montvaillant, à Anduze.  
 18 juin 1870..... Paul de Rouville, \*, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.  
 30 juillet 1870..... V. Auphan, \*, docteur-médecin, à Alais.  
 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouc, ing.-civil, à Montpellier.  
 5 août 1871..... J. Ollier de Marichard, à Vallon (Ardèche).  
 20 avril 1872..... L'abbé A. Fabre, prof. au petit-séminaire de Paris.  
 18 janvier 1873.... De Combettes-Labouréhe, au château de Labouréhe, par Gaillac.  
 10 mai 1873..... Lionel d'Albrousse, juge au Tribunal d'Uzès.  
 8 nov. 1873..... Paul Félix, à Alais.  
 27 février 1873.... Baron Edm de Rivières, au chat. de Rivières, par Gaillac.  
 15 mars 1873..... Félix Ducot, anc. magistrat, à Marseille.  
 22 mai 1873..... Vict. Laval, méd. aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 144<sup>e</sup> de ligne, à Avignon.  
 31 juillet 1875..... G. Bourdel, prof. agrégé à la Fac. de médéc., à Montpellier.  
 18 déc. 1875..... L. Bruguier-Rouro, m. de la Soc. fr. d'Archéol., au Pont-Saint-Esprit.  
 6 mai 1876..... L'abbé Suchet, à Desançon  
 1<sup>er</sup> juillet 1876.... De Bertuc-Pérussia, à Aix.  
 29 juillet 1876..... Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.  
 — I. Gilles, à Marseille.  
 4 novembre 1876... L'abbé G. de Raféls de Broves, à Bagnols-s.-C.  
 16 décembre 1876... Benoit, juge, à Marvejols.  
 27 janvier 1877.... Franç. Germer-Duraud, architecte du département de la Lozère, à Mende.  
 16 nov. 1878..... Eueat Louet, G. \*, ✠ ✠ ✠, trésor.-payeur général à Bourges.

---

---

## PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

### MÉMOIRES.

#### PREMIÈRE SÉRIE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1756. 1 vol. in-8° (Epuisé).

#### DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805). Broch. in-8°.

|   |   |                                              |
|---|---|----------------------------------------------|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé.) |
| — | — | pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°.          |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°.          |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

#### TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

|   |   |                                        |
|---|---|----------------------------------------|
| — | — | 1833-34 1 vol. in-8° (Epuisé).         |
| — | — | 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé.)      |
| — | — | 1840-1841. 1 vol. in-8°.               |
| — | — | 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1845-1846. 1 vol. in-8°.               |

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°

|   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| — | — | 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé.) |
|---|---|-----------------------------------|

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

#### QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

|   |   |                          |
|---|---|--------------------------|
| — | — | 1852. 1 vol. in-8°.      |
| — | — | 1853. 1 vol. in-8°.      |
| — | — | 1854-1855. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1856-1857. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1858-1859. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1860. 1 vol. in-8°.      |

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

**CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).**

|                                  |          |                                                             |
|----------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------|
| Mémoires de l'Académie du Gard.  | 1861.    | 1 vol. in-8°.                                               |
| —                                | —        | 1862. 1 vol. in-8°.                                         |
| —                                | —        | 1865. 1 vol. in-8°.                                         |
| —                                | —        | 1865-1864 1 vol. in-8°, avec les tables,<br>de 1804 à 1860. |
| —                                | —        | 1864-65. 1 vol. in-8°.                                      |
| Règlement de l'Académie du Gard. | 1866.    | broch. in-5°.                                               |
| Mémoires de l'Académie du Gard.  | 1865-66. | 1 vol. in-8°.                                               |
| —                                | —        | 1866-67. 1 vol. in-8°.                                      |
| —                                | —        | 1867-68. 1 vol. in-8°.                                      |
| —                                | —        | 1868-69. 1 vol. in-8°.                                      |
| —                                | —        | 1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables<br>décennales.        |

**SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).**

|                                 |       |                                  |
|---------------------------------|-------|----------------------------------|
| Mémoires de l'Académie du Gard. | 1871, | 1 vol. in-8°.                    |
| —                               | —     | 1872, 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1873, 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1874, 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1875, 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1876, 1 vol. in-8°.              |
| —                               | —     | 1877, 1 vol. in-8° en 2 parties. |

**SEPTIÈME SÉRIE (1878-)**

|                                  |       |                   |
|----------------------------------|-------|-------------------|
| Mémoires de l'Académie de Nîmes. | 1878, | 1 vol. gr. in-8°. |
|----------------------------------|-------|-------------------|



## PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 223 pages (Epuisé.)

- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé)
- Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
- Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
- Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
- Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
- Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
- Année 1852—55. 1 vol. in-8° de 251 pages.
- Année 1855—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
- Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
- Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
- Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
- Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
- Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
- Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
- Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
- Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.
- Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
- Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
- Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
- Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 145 pages.
- Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
- Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
- Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
- Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
- Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
- Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
- Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

---

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 152 pages.

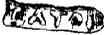
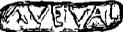
---

MARQUES DE FABRIQUE

1<sup>o</sup> Sur Poteries rouges lustrées sans relief.

A

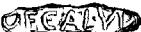
- 1 
- 2 
- 3 
- 4 
- 5 
- 6 
- 7 
- 8 
- 9 
- 10 
- 11 
- 12 
- 13 

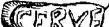
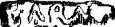
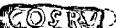
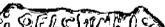
- 14 
- 15 
- 16 
- 17 
- 18 
- 19 

B

- 20 
- 21 

C

- 22 
- 23 

|    |                                                                                     |                   |                                                                                     |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 24 |    | 40                |    |
| 25 |    | 41                |    |
| 26 |    | 42                |    |
| 27 |    | 43                |    |
| 28 |    | 43 <sup>bis</sup> |    |
| 29 |    | 44                |    |
| 30 |    | 45                |    |
| 31 |    | 46                |    |
| 32 |    | 47                |    |
| 33 |    | 48                |    |
| 34 |    | 49                |   |
| 35 |  | 50                |  |
| 36 |  | 51                |  |
| 37 |  |                   |                                                                                     |
| 38 |  |                   | D                                                                                   |
| 39 |  | 52                |  |

53 

54 

55 

56 

57 

58 

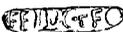
59 

60 

F.

61 

62 

63 

64 

65 

G.

66 

67 

68 

69 

70   


71 

72 

73 

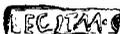
I.

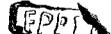
74 

75 

76 

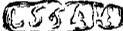
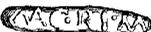
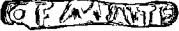
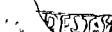
L.

77 

78 

79 

80 

|    |                                                                                     |     |                                                                                     |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 81 |    | 94  |    |
|    | M                                                                                   | 95  |    |
| 82 |    | 96  |    |
| 83 |    | 97  |    |
| 84 |    | 98  |    |
| 85 |    | 99  |    |
| 86 |    |     | N                                                                                   |
| 87 |    | 100 |    |
| 88 |    | 101 |    |
| 89 |   | 102 |    |
| 90 |  |     | P                                                                                   |
| 91 |  | 103 |    |
| 92 |  | 104 |  |
| 93 |  | 105 |  |
|    |                                                                                     | 106 |  |
|    |                                                                                     | 107 |  |
|    |                                                                                     | 108 |  |

|     |                                                                                     |     |                                                                                     |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 109 |    | 126 |    |
| 110 |    | 127 |    |
| 111 |    | 128 |    |
| 112 |    | 129 |    |
| 113 |    | 130 |    |
| 114 |    | 131 |    |
| 115 |    | 132 |    |
| 116 |    | 133 |    |
| 117 |    | 134 |    |
| 118 |    | 135 |    |
| 119 |    |     | S                                                                                   |
| 120 |    | 136 |    |
| 121 |  | 137 |  |
| 122 |  | 138 |  |
| 123 |  | 139 |  |
| 124 |  | 140 |  |
| 125 |  |     |                                                                                     |

|     |  |                    |   |
|-----|--|--------------------|---|
| 141 |  | 156                |   |
| 142 |  | 157                |   |
| 143 |  | 158                |   |
| 144 |  | 159                |   |
| 145 |  | 160                |   |
| 146 |  | 161                |   |
| 147 |  | 162                |   |
|     |  |                    |   |
| 148 |  |                    | T |
|     |  | 163                |   |
| 149 |  | 164                |   |
| 150 |  | 165                |   |
| 151 |  | 166                |   |
| 152 |  | 167                |   |
| 153 |  | 168                |   |
| 154 |  |                    | V |
| 155 |  | 169                |   |
|     |  | 170                |   |
|     |  | 170 <sup>bis</sup> |   |

SUPPLÉMENT

*aux poteries rouges sans relief*

171 

172 

173 

174 

175 

176 

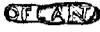
177 

178 

179 

180 

181 

182 

183 

184 

185 

186 

187 

188 

189 

190 

191 

192 

193 

194 

195 

NOMS CELTIBERIENS  
et

*Noms illisibles*

*Sur Poteries rouges sans relief*

- 196
- 197
- 198
- 199
- 200
- 201
- 202

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

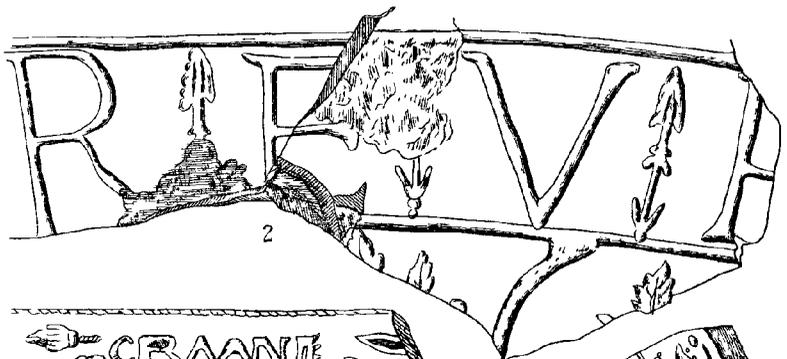
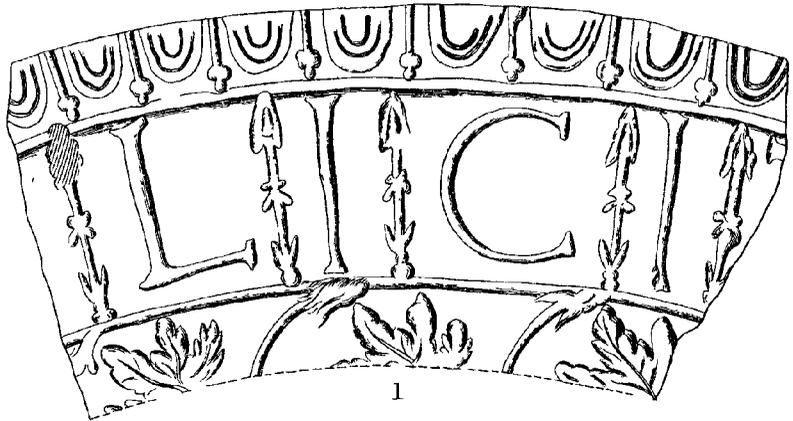
APPENDICE

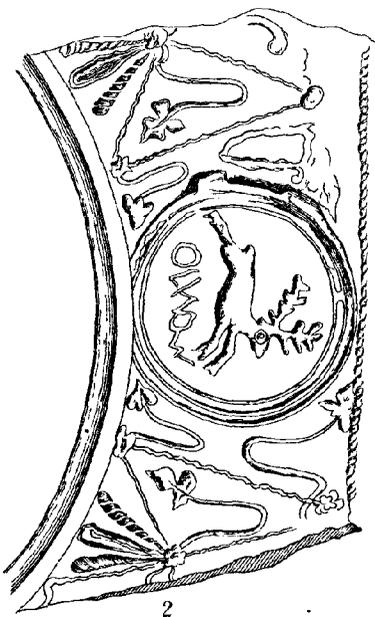
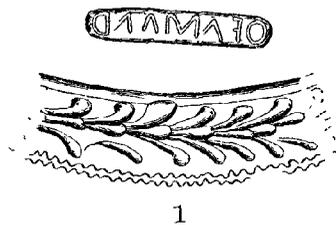
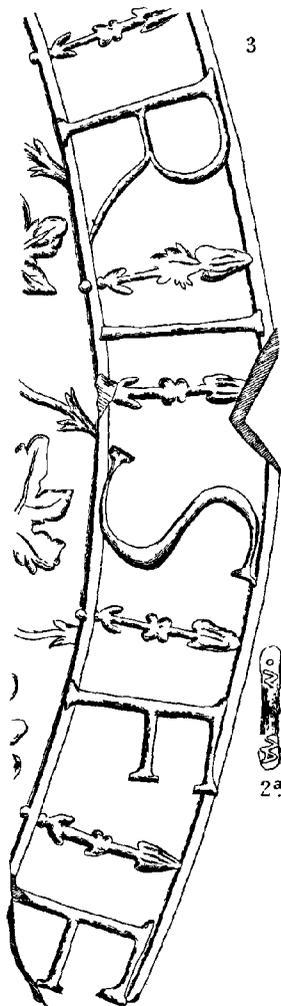
*Poteries rouges sans relief  
trouvées en Sardaigne.*

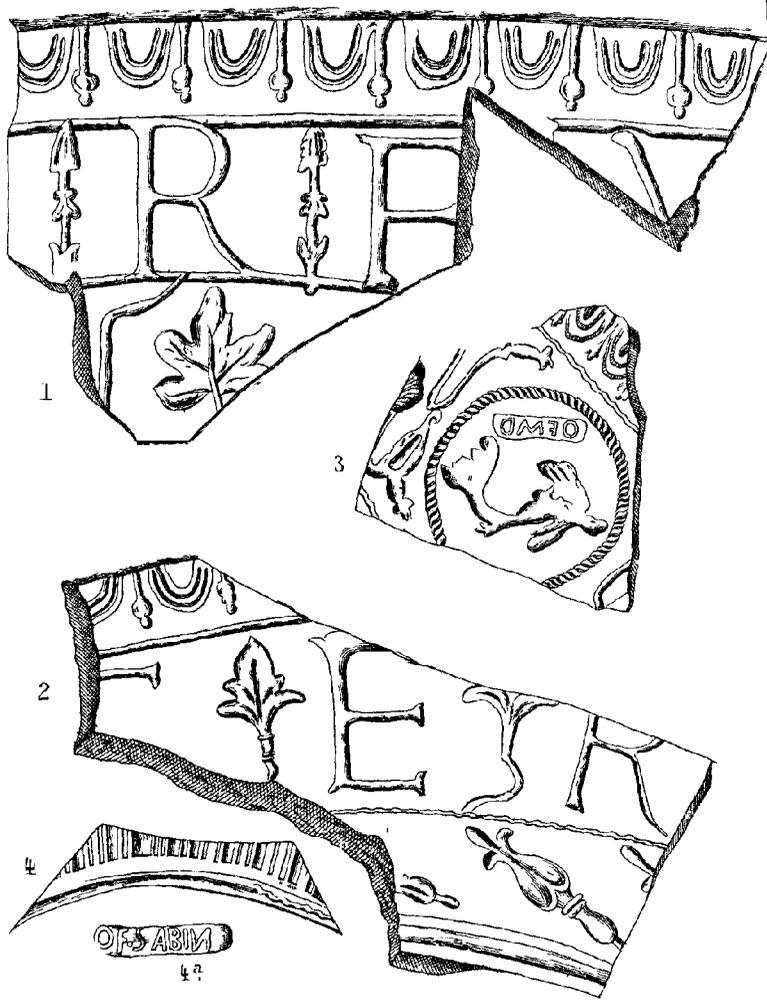
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

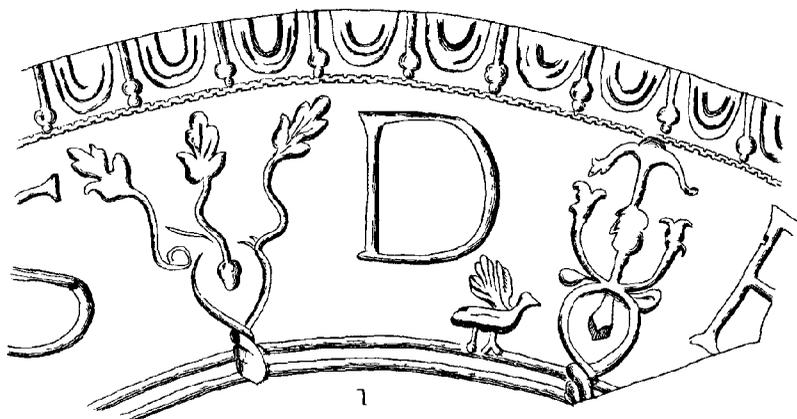
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

Poteries épigraphiques  
et  
MARQUES DE FABRIQUE  
*2<sup>o</sup> Sur Poteries rouges sigillées*



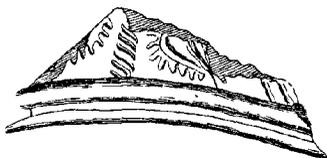




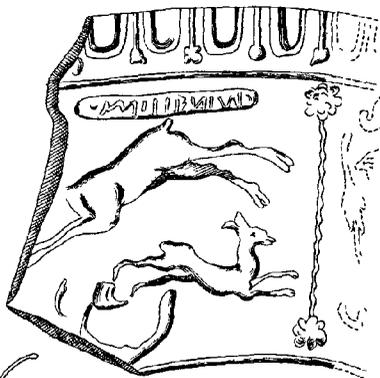


1

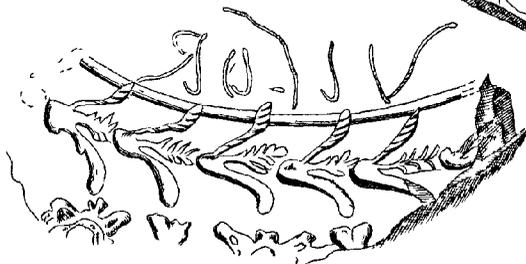
3



3<sup>a</sup>



2



4

Poteries Romaines

*Vernis plombifère (Fig. 2 à 5.)*

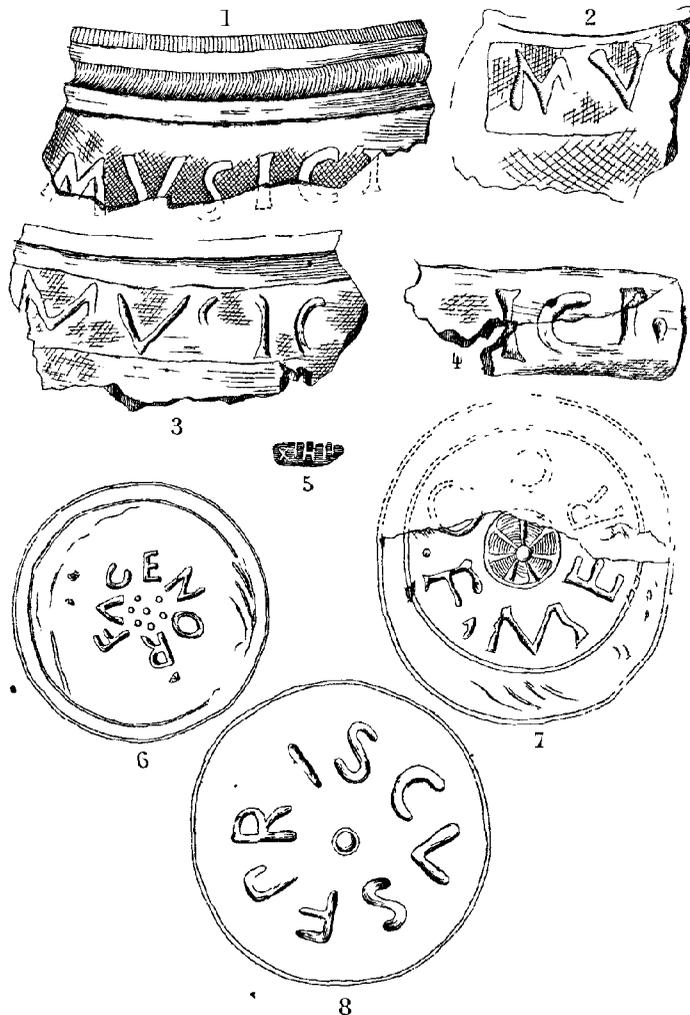


*3/5<sup>e</sup> de Grandeur*

MARQUES DE FABRIQUE.

4<sup>o</sup> Sur Poteries grossières .

1<sup>o</sup> Vases.

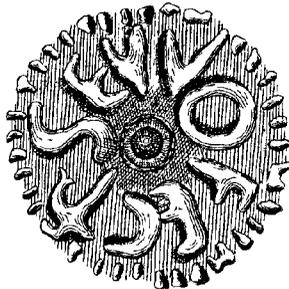




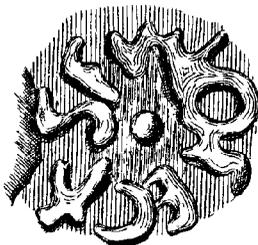
9



10



11



12



13

11<sup>o</sup> AMPHORES

AIS

1

YLVS NCT

5

A·V·N

2

CLA

8

G·I·A·L·B

6

G I A B

7

ELTO

9

CAD

3

CAVIT

4

GLPYDE

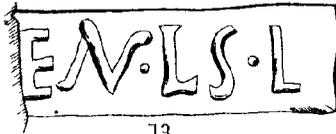
10



11



12



13



15



16



14



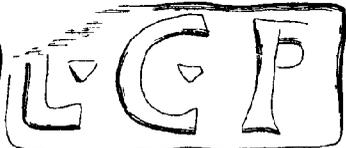
19



17



18



20



21



23



24



27



22



25



26



28.



29



30



31



32



33



34



37 bis





SAXOFERREO

45



L'YO FAIN

46



SCOROBRES

47



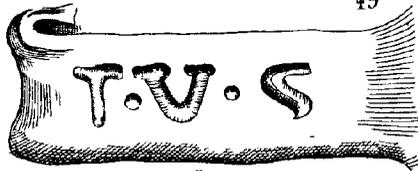
SISEN

48



SONAR

49



T.V.S

50



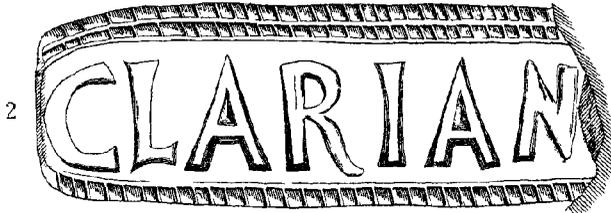
VIRGIN

51

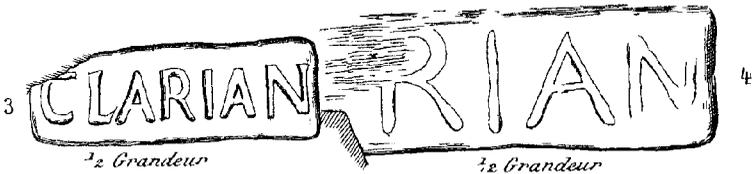
III<sup>o</sup> BRIQUES



*1/4 de Grandeur*



*Grandeur réelle*



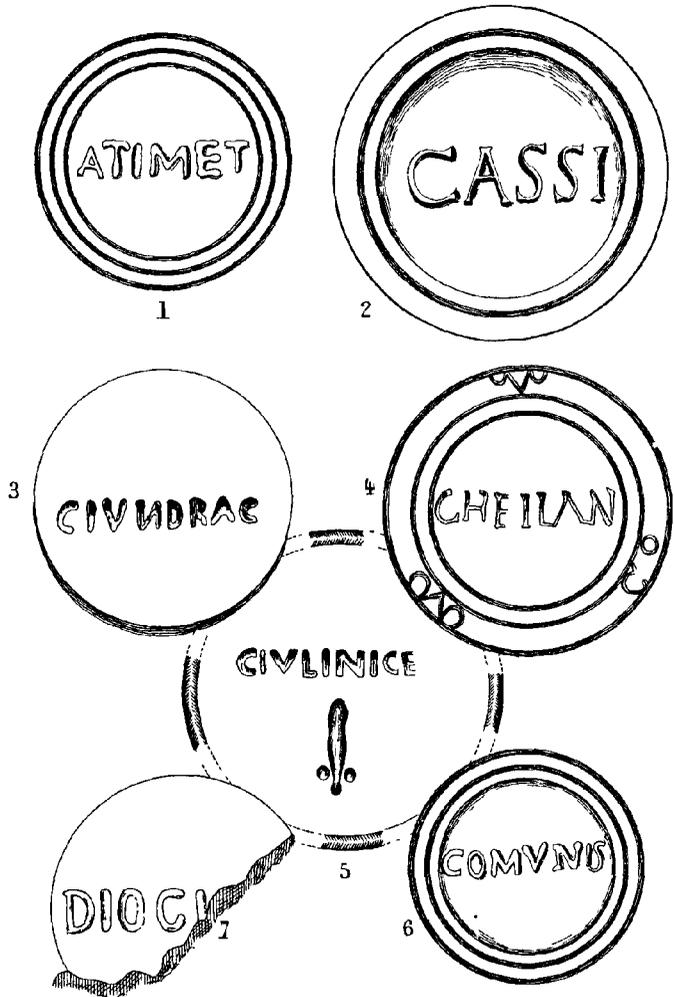
*2/2 Grandeur*

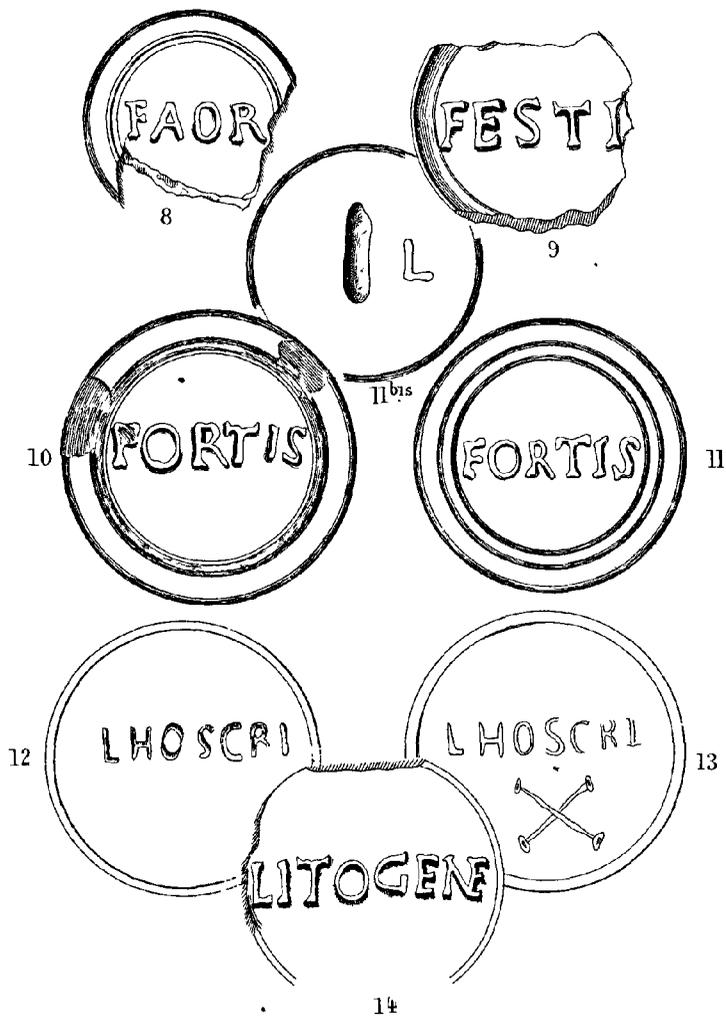
*1/2 Grandeur*

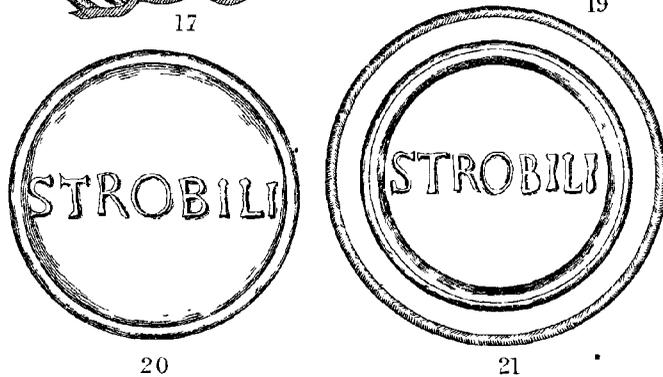
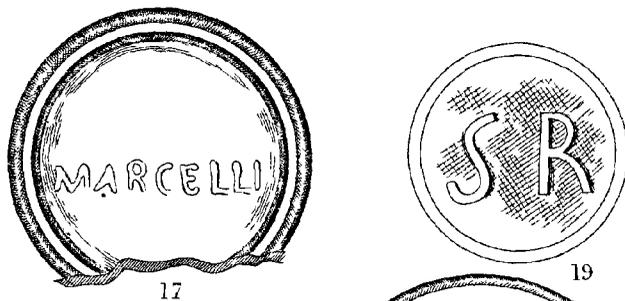
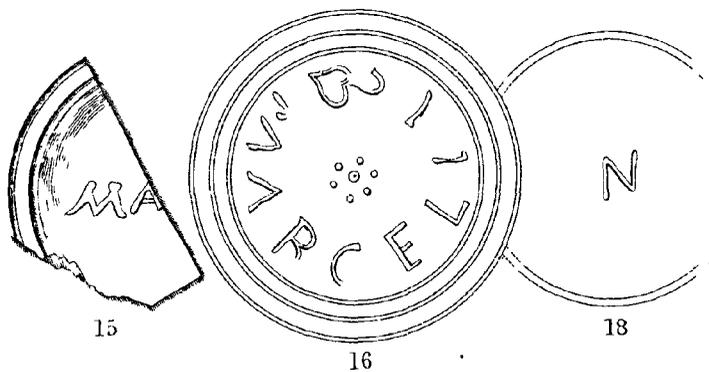


*1/2 Grandeur*

IV° LAMPES FUNÈBRES.





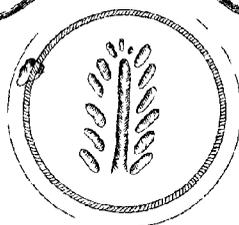




22



23



24

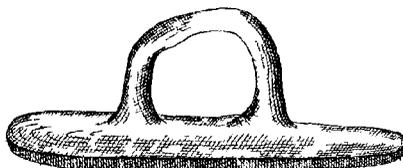
ESTAMPILLES EN BRONZE



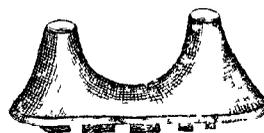
1



2



1<sup>a</sup>



2<sup>a</sup>